

**D  
E  
C  
E  
M  
B  
R  
E  
  
2  
0  
2  
2**

**DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022  
(VOLUME 3)**

**Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional**

**Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 29 décembre 2022**

[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)

**Mis à la disposition du public pour consultation au Service de Documentation  
de l'Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – Avenue René Cassin –  
Moufia – BP 67190 – 97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9**



**REGION REUNION**

[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)



## **Sommaire des délibérations de l'Assemblée Plénière du 15 décembre 2022 (Volume 3)**

3 - RAPPORT/DAF /N°113417 DAP2022\_0039.....  
OBJET : PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2022 (**DEJA PUBLIEE LE 27 DECEMBRE 2022**)

4 - RAPPORT/DAF /N°113433 DAP2022\_0040.....  
OBJET : BUDGET RÉGION 2022 - ADMISSION EN NON VALEUR PORTANT SUR DES TITRES DE RECETTES

5 - RAPPORT/DGEE /N°113405 DAP2022\_0041.....  
OBJET : SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION

6 - RAPPORT/DIDN /N°113409 DAP2022\_0042.....  
OBJET : CRÉATION DE L'AGENCE D'INNOVATION DE LA RÉUNION ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ÉLUS DE LA RÉGION

7 - RAPPORT/DEECB /N°113204 DAP2022\_0043.....  
OBJET : CRÉATION DE L'AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ DE L'ÎLE DE LA RÉUNION - APPROBATION DES STATUTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE « AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ DE L'ÎLE DE LA RÉUNION »

8 - RAPPORT/DEECB /N°113295 DAP2022\_0044.....  
OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION RÉUNION AU SEIN DE L'AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

9 - RAPPORT/DRH /N°113331 DAP2022\_0045.....  
OBJET : PERSONNEL RÉGION RÉUNION - CRÉATION DE POSTES

10 - RAPPORT/DRR /N°113374 DAP2022\_0046.....  
OBJET : RAPPORT D'INFORMATION RELATIF AUX OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL

**DELIBERATION N°DAP2022\_0039****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 15 décembre 2022 à 09 h00  
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

*sous la présidence de :*

**Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional**

*Nombre de membres  
en exercice : 45*

*Nombre de membres  
présents : 33*

*Nombre de membres  
représentés : 5*

*Nombre de membres  
absents : 7*

*La Présidente,  
Huguette BELLO*

**Présents :**

BELLO HUGUETTE  
LEBRETON PATRICK  
NATIVEL LORRAINE  
OMARJEE NORMANE  
NABENESA KARINE  
RAMAYE AMANDINE  
SITOUZE CÉLINE  
BOULEVART PATRICE  
LOCAME VAISSETTE PATRICIA  
HOARAU JACQUET  
VERGOZ MICHEL  
CHANE-TO MARIE-LISE  
HOARAU FABRICE  
CHABRIAT JEAN-PIERRE  
BERTILE WILFRID  
ANNETTE CHRISTIAN  
SIHOU MICKAËL  
PROFIL PATRICIA  
PLANTE PASCAL  
NIRLO RICHARD  
MOREL JEAN JACQUES  
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE  
VIENNE AXEL  
PICARDO BERNARD  
PAYET JOHNNY  
POINY-TOPLAN STÉPHANIE  
LEBRETON LAËTITIA  
CORBIERE EVELYNE  
CHANE-HONG RÉGINE  
CESARI MAYA  
BAREIGTS ERICKA  
MARATCHIA JEAN-BERNARD  
MAILLOT FRÉDÉRIC

**Représenté(s) :**

RATENON JEAN HUGUES  
COSTES YOLAINE  
RAMIN SABRINA  
GIRONCEL DAMOUR NADINE  
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE

**Absents :**

TECHER JACQUES  
AHO-NIENNE SANDRINE  
BADAT RAHFICK  
HOARAU DENISE  
LAGOURGUE JEAN-LOUIS  
RAMASSAMY NADIA  
ABMON-ELIZEON LILIANE

RAPPORT /DAF / N°113417

PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2022



Séance du 15 décembre 2022  
Délibération N°DAP2022\_0039  
Rapport /DAF / N°113417

**Délibération de l'Assemblée Plénière  
du Conseil Régional**

**PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2022**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le budget de l'exercice 2022,

**Vu** le rapport N° DAF / 113417 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

**Vu** l'avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional en date du 13 décembre 2022,

**Vu** l'avis du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement du 14 décembre 2022,

**Vu** les avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 1<sup>er</sup> décembre 2022 et du 8 décembre 2022,

**Considérant,**

- que le projet de Décision Modificative n°3 du budget 2022 propose des inscriptions nouvelles en mouvements réels pour le budget principal (AE-AP/CP) et des inscriptions en autorisations de programme et en autorisations d'engagement pour le budget FEDER 2014-2020,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

- d'adopter au **budget principal**, le projet de décision modificative n°3 pour l'exercice 2022 qui est présenté dans le rapport joint en annexe et porte le budget 2022 à un montant après décision modificative n°3 à **930 333 173,15 €** en mouvements réels ;
- d'approuver au **budget principal**, les ouvertures d'autorisations de programme en section d'investissement d'un montant de **5 420 000 €** et les ouvertures des autorisations d'engagement en section de fonctionnement d'un montant de **4 100 000 €**. La répartition de ces autorisations par chapitre est décrite dans le rapport budgétaire ;
- d'approuver au **budget FEDER 2014-2022**, les ouvertures d'autorisations de programme en section d'investissement d'un montant de **22 887 797,88 €** au chapitre 900-5 et les ouvertures des autorisations d'engagement en section de fonctionnement d'un montant de **15 003 012,30 €** au chapitre 930-5 ;

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le 27/12/2022

 SLO

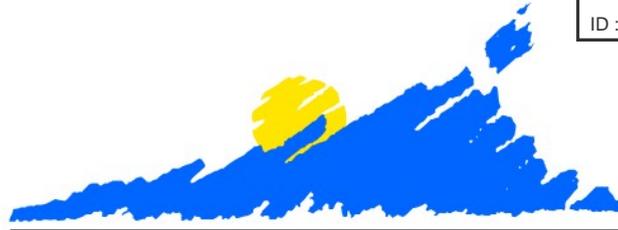
ID : 974-239740012-20221215-DAP2022\_0039-DE

- de donner délégation à sa Commission Permanente ou à l'Ordonnateur pour procéder à l'engagement des autorisations de programme et autorisations d'engagement ouvertes, conformément au règlement budgétaire et financier ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,  
Huguette BELLO**

## Annexe : BUDGET PRINCIPAL

Chap.	Libellé chapitre	AP/AE					CP				
		BP	DM 1	DM 2	DM 3	Total AP/AE	BP	DM 1	DM 2	DM 3	Total CP
930	services généraux	23 902 103,53	188 175,00	689 800,00	100 000,00	24 880 078,53	97 064 496,70	1 008 175,00	776 800,00	100 000,00	98 949 471,70
932	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	115 055 568,00	200 000,00		0,00	115 255 568,00	186 731 225,00	-500 000,00	300 000,00	-14 300 000,00	172 231 225,00
933	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	15 342 890,00				15 342 890,00	24 872 106,00		250 000,00		25 122 106,00
934	santé et action sociale	1 800 000,00	0,00			1 800 000,00	1 460 000,00	160 000,00			1 620 000,00
935	aménagement des territoires et habitat	1 765 200,00	318 000,00		2 800 000,00	4 883 200,00	2 125 700,00	339 000,00		2 800 000,00	5 264 700,00
936	action économique	27 153 302,47	560 000,00	6 000 000,00		33 713 302,47	29 040 094,28	162 000,00	6 003 000,00		35 205 094,28
937	environnement	11 054 251,00	90 100,00			11 144 351,00	11 349 065,00	149 100,00			11 498 165,00
938	transports	13 780 060,00	1 572 300,00	2 000 000,00	1 200 000,00	18 552 360,00	67 896 688,00	102 712,06	150 000,00	1 200 000,00	69 349 400,06
940	impositions directes	0,00				0,00	204 000,00				204 000,00
943	opérations financières	0,00				0,00	20 500 000,00		50 000,00		20 550 000,00
944	frais de fonctionnement des groupes d'élus	67 875,00				67 875,00	511 340,02				511 340,02
945	provisions et autres opérations mixtes	0,00				0,00	2 532 285,00		4 565 700,00	8 000 000,00	15 097 985,00
952	dépenses imprévues	600 000,00				600 000,00					0,00
	<b>total fonctionnement</b>	<b>210 521 250,00</b>	<b>2 928 575,00</b>	<b>8 689 800,00</b>	<b>4 100 000,00</b>	<b>226 239 625,00</b>	<b>444 287 000,00</b>	<b>1 420 987,06</b>	<b>12 095 500,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>	<b>455 603 487,06</b>
001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté					0,00		61 341 913,80			61 341 913,80
900	services généraux	10 623 022,00	1 917 000,00			12 540 022,00	11 563 263,65	1 917 000,00	-1 500 000,00		11 980 263,65
9005	gestion des fonds européens	821 000,00				821 000,00	500 000,00				500 000,00
902	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49 054 007,00				49 054 007,00	68 635 662,00	-430 000,00	-2 656 000,00	3 700 000,00	69 249 662,00
903	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	7 143 100,00				7 143 100,00	17 046 660,00	-1 413 631,00	-890 000,00		14 743 029,00
904	santé et action sociale	200 000,00				200 000,00	210 000,00	30 000,00			240 000,00
905	aménagement des territoires et habitat	14 532 500,00			-9 900 000,00	4 632 500,00	16 609 600,00	2 813 631,00	3 000 000,00	-320 000,00	22 103 231,00
906	action économique	27 418 181,00	18 870 000,00	-895 000,00	15 320 000,00	60 713 181,00	30 859 528,35	17 591 360,00		-580 000,00	47 870 888,35
907	environnement	12 770 000,00		895 000,00		13 665 000,00	17 550 616,00				17 550 616,00
908	transports	85 405 000,00	18 600 000,00			104 005 000,00	189 921 000,00	5 625 582,29	-31 896 500,00	0,00	163 650 082,29
923	dettes et autres opérations financières	0,00				0,00	65 500 000,00				65 500 000,00
	<b>total investissement</b>	<b>207 966 810,00</b>	<b>39 387 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 420 000,00</b>	<b>252 773 810,00</b>	<b>418 396 330,00</b>	<b>87 475 856,09</b>	<b>-33 942 500,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>474 729 686,09</b>
	<b>total budget (mouvement réel)</b>	<b>418 488 060,00</b>	<b>42 315 575,00</b>	<b>8 689 800,00</b>	<b>9 520 000,00</b>	<b>479 013 435,00</b>	<b>862 683 330,00</b>	<b>88 896 843,15</b>	<b>-21 847 000,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>930 333 173,15</b>



**REGION REUNION**  
[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)



# **PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2022**

\*\*\*\*\*

## **Rapport de Présentation**

Présenté par Madame Huguette BELLO  
Présidente du Conseil Régional

## **Objet : Budget 2022 – Projet de Décision Modificative n°3**

Cette décision modificative (DM 3) de fin de gestion vient ajuster le BP 2022 voté en assemblée plénière du 18 mars 2022, le budget supplémentaire voté le 28 juin dernier et la décision modificative n°2 votée le 28 octobre 2022.

Pour rappel, le BP 2022 présente les ratios suivants avec un besoin prévisionnel de financement à hauteur 52,6 M€:

Capacité désendettement (dette/EB) (en années EB)	9,3
taux épargne brute (EB/RRF)	24,1%
taux d'endettement (dette/RRF)	222,9%
<b>besoin emprunt 2022</b>	<b>52 621 680</b>

Cette DM 3 d'un montant de (+) **0.6 M€** (mouvements budgétaires) vise notamment à ajuster d'une part des lignes de dépenses pour répondre à de nouveaux besoins et d'autre part, des recettes :

- la continuité territoriale (+) 1,3 M€
- le paiement des intérêts moratoires liés au chantier de la NRL (+) 8 M€ ainsi que des travaux sur le réseau routier (+) 2,8 M€
- la mise en jeu de la garantie d'emprunt contractée par la SEMATRA envers la CDC en 2020 (+) 15,32 M€
- la révision des parts sociales de la Région au sein de la SPL Maraina à la suite de la restructuration du capital social de ce satellite (+) 2,8 M€

En recettes, des réajustements sont réalisés en fonction des notifications fiscales reçues et des encaissements constatés à ce jour.

- POE aide à la mobilité et POE 14-20 (-) 7,2 M€
- Recettes fiscales (+) 5 M€
- Révision du capital social Maraina (+) 2,8 M€

Le cadre budgétaire proposé pour cette DM 3 veille à conserver, a minima les ratios de gestion financière tels que :

- une capacité de désendettement proche de 8,7 ans,
- un taux d'épargne brute supérieur à 24,2 %.

BUDGET principal	BP 2022	Après BS-DM1	Après DM2	Après DM3
épargne brute	140 719 350	139 118 363	144 325 863	144 325 863
épargne nette	75 219 350	73 618 363	78 825 863	78 825 863
Encours de dette	1 304 225 208	1 261 603 528	1 261 603 528	1 261 603 528
Capacité désendettement (dette/EB) (en années EB)	9,3	9,1	8,7	8,7
taux épargne brute (EB/RRF)	24,1%	23,8%	24,0%	24,2%
taux d'endettement (dette/RRF)	222,9%	215,7%	209,5%	211,3%

## **BUDGET PRINCIPAL**

En mouvements réels (hors écritures d'ordre), le projet de **Décision Modificative n°3** propose l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement pour un montant de (+) 9 520 000 €, le réajustement de crédits de paiement en dépenses et recettes à hauteur de (+) 600 000 €.

	dépenses		recettes
	AP/AE	CP	
investissement	5 420 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
fonctionnement	4 100 000,00	-2 200 000,00	-2 200 000,00
<b>total</b>	<b>9 520 000,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>600 000,00</b>

### **I – Les dépenses :**

#### **A - En section d'investissement :**

Les inscriptions détaillées dans le tableau ci-dessous, sont de (+) 5 420 000 € en autorisation de programme (AP) et de (+) 2 800 000 € en crédits de paiement (CP).

Chap	Chapitre - libellé	AP/AE	CP
905	LOGEMENT- RÉHAB. NRJ/ BAILLEUR	-7 500 000,00	
905	LOGEMENT- RÉHAB. NRJ/ PRIVÉ	-2 000 000,00	
905	AMENAGEMENT - FRAFU / EPS	-400 000,00	-320 000,00
<b>total 905 - aménagement des territoires et habitat</b>		<b>-9 900 000,00</b>	<b>-320 000,00</b>
906	STRUCTURES - CAPITAL SEMATRA	15 320 000,00	320 000,00
<b>total 906 - action économique</b>		<b>15 320 000,00</b>	<b>320 000,00</b>
908	PROGRAMME REGIONAL ROUTES		2 800 000,00
<b>total 908 - transport</b>		<b>0,00</b>	<b>2 800 000,00</b>
<b>total investissement</b>		<b>5 420 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>

Ces propositions concernent :

- **Chapitre 905 – Aménagement des territoires et habitat (AP = - 9,9 M€ ; CP = - 0,32 M€) vers Chapitre 906 – action économique (AP = + 15,32 M€ ; CP = + 0,32 M€) :**

Il s'agit des virements de crédit en AP et en CP entre chapitres (905 vers 906) dans le cadre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt contractée par la SEMATRA envers la CDC en 2020 à hauteur de (+) 15,32 M€ afin de permettre la restructuration d'Air Austral.

- **Chapitre 908 – programme régional des routes (AP = 0 M€ ; CP = + 2,8 M€) :**

Les besoins d'AE/CP supplémentaires de (+) 2,8 M€ concernent les grands travaux sur le réseau routier.

#### **B - En section de fonctionnement :**

Les inscriptions détaillées dans le tableau ci-dessous sont de 4 100 000 € en autorisation d'engagement (AE) et de (-) 2 200 000 € en crédits de paiement (CP).

Ces propositions concernent :

Chap	Chapitre - libellé	AP/AE	CP
930	HONORAIRES ET ACHATS D'ETUDES	100 000,00	100 000,00
<b>total 930 - services généraux</b>		<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
932	BOURSE REUSSITE ETUDIANT		-2 300 000,00
932	FORMATION PROFESSIONNELLE		-1 920 000,00
932	APPRENTISSAGE		-1 000 000,00
932	MESURE D'ACCOMPAGNEMENT		-2 800 000,00
932	REMUNERATION DES STAGIAIRES		-1 700 000,00
932	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES		-1 920 000,00
932	PLAN INVESTISSEMENT DANS COMPETENCE-SUBV		-1 350 000,00
932	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES		-560 000,00
932	PACTE SUBVENTIONS		-750 000,00
<b>total 932 - enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>		<b>0,00</b>	<b>-14 300 000,00</b>
935	STRUCTURE - SPL Maraina	2 800 000,00	2 800 000,00
<b>total 935 - aménagement des territoires et habitat</b>		<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>
938	STRUCTURE - ETUDES SEMATRA	-100 000,00	-100 000,00
938	CONTINUITE TERRITORIALE	1 300 000,00	1 300 000,00
938	INTERETS MORATOIRES - NRL		8 000 000,00
<b>total 938 - transport</b>		<b>1 200 000,00</b>	<b>9 200 000,00</b>
<b>total fonctionnement</b>		<b>4 100 000,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>

#### Chapitre 930 – action économique Services généraux :

AP= + 0,1 M€ ; CP = + 0,1 M€

Un besoin complémentaire de (+) 0.1 M€ est inscrit au service juridique en prestations d'assistance et de conseils dans le cadre de la procédure de restructuration d'Air Austral via la SEMATRA.

#### - Chapitre 932 – enseignement, formation :

AE= 0 M€ / CP= - 14,3 M€

Il est proposé de réajuster à la baisse les enveloppes budgétaires au regard de l'avancement des projets et des engagements contractuels de fin d'exercice.

#### - Chapitre 935 – aménagement des territoires et habitat :

AE= 2,8 M€ / CP= + 2,8 M€

Ces crédits correspondent à la dépréciation du capital de la Région Réunion au sein de la SPL Maraina dans le cadre de la restructuration du capital social de cette société.

#### - Chapitre 938 - Transport :

AE= 1,2 M€ / CP= 9,2 M€

Les besoins d'AE/CP supplémentaires de (+) 1,3 M€ sur ce chapitre concernent le dispositif de continuité territorial. Par ailleurs, il est prévu (+) 8 M€ en CP afin d'assurer le paiement des intérêts moratoires liés au chantier de la NRL.

## II – Les recettes :

### A - En section d'investissement :

En mouvements réels, il est proposé une recette pour un montant total de (+) 2.8 M€.

Ces crédits concernent l'écriture de régularisation de la dépréciation des actions de la Région Réunion au sein de la SPL Maraina, suite à la restructuration de son capital social.

Chap	Chapitre - libellé	Prév° avt DM 3	DM 3	TOTAL
905	REDUCTION PARTICIPATION SPL MARAINA	0,00	2 800 000,00	2 800 000,00
<b>total 905 - aménagement des territoires et habitat</b>		<b>0,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>
<b>total investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>

### B - En section de fonctionnement :

En mouvements réels, il est proposé des réajustements de recettes pour un montant total de (-) 2,2 M€ :

- POE aide à la mobilité et POE 14-20 (-) 7,2 M€
- Recettes fiscales (+ 5 M€)

Une diminution des recettes POE aide à la mobilité et POE 14-20 (- 7,2 M€) est prévue en fonction des justifications des dépenses réalisées. Par ailleurs, une augmentation de diverses recettes fiscales est proposée au regard des perceptions à ce jour (+) 5 M€.

Les ajustements sont synthétisés dans le tableau suivant :

Chap	Chapitre - libellé	Prév° avt DM 3	DM 3	TOTAL
932	POE FSE AIDE A LA MOBILITE & POE 14-20	10 040 200,00	-7 200 000,00	2 840 200,00
<b>total 932 - enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>		<b>10 040 200,00</b>	<b>-7 200 000,00</b>	<b>2 840 200,00</b>
941	OCTROI DE MER REGIONAL	130 000 000,00	5 000 000,00	135 000 000,00
<b>total 941 - autres impôts et taxes</b>		<b>130 000 000,00</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>135 000 000,00</b>
<b>total fonctionnement</b>		<b>140 040 200,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>	<b>137 840 200,00</b>

Il est proposé à l'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion de bien vouloir délibérer sur le projet d'acte ci-après.

La Présidente,

## Annexe

Chap.	Libellé chapitre	AP/AE					CP				
		BP	DM 1	DM 2	DM 3	Total AP/AE	BP	DM 1	DM 2	DM 3	Total CP
930	services généraux	23 902 103,53	188 175,00	689 800,00	100 000,00	<b>24 880 078,53</b>	97 064 496,70	1 008 175,00	776 800,00	100 000,00	<b>98 949 471,70</b>
932	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	115 055 568,00	200 000,00			<b>115 255 568,00</b>	186 731 225,00	-500 000,00	300 000,00	-14 300 000,00	<b>172 231 225,00</b>
933	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	15 342 890,00				<b>15 342 890,00</b>	24 872 106,00		250 000,00		<b>25 122 106,00</b>
934	santé et action sociale	1 800 000,00	0,00			<b>1 800 000,00</b>	1 460 000,00	160 000,00			<b>1 620 000,00</b>
935	aménagement des territoires et habitat	1 765 200,00	318 000,00		2 800 000,00	<b>4 883 200,00</b>	2 125 700,00	339 000,00		2 800 000,00	<b>5 264 700,00</b>
936	action économique	27 153 302,47	560 000,00	6 000 000,00		<b>33 713 302,47</b>	29 040 094,28	162 000,00	6 003 000,00		<b>35 205 094,28</b>
937	environnement	11 054 251,00	90 100,00			<b>11 144 351,00</b>	11 349 065,00	149 100,00			<b>11 498 165,00</b>
938	transports	13 780 060,00	1 572 300,00	2 000 000,00	1 200 000,00	<b>18 552 360,00</b>	67 896 688,00	102 712,06	150 000,00	9 200 000,00	<b>77 349 400,06</b>
940	impositions directes	0,00				<b>0,00</b>	204 000,00				<b>204 000,00</b>
943	opérations financières	0,00				<b>0,00</b>	20 500 000,00		50 000,00		<b>20 550 000,00</b>
944	frais de fonctionnement des groupes d'élus	67 875,00				<b>67 875,00</b>	511 340,02				<b>511 340,02</b>
945	provisions et autres opérations mixtes	0,00				<b>0,00</b>	2 532 285,00		4 565 700,00		<b>7 097 985,00</b>
952	dépenses imprévues	600 000,00				<b>600 000,00</b>					<b>0,00</b>
	<b>total fonctionnement</b>	<b>210 521 250,00</b>	<b>2 928 575,00</b>	<b>8 689 800,00</b>	<b>4 100 000,00</b>	<b>226 239 625,00</b>	<b>444 287 000,00</b>	<b>1 420 987,06</b>	<b>12 095 500,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>	<b>455 603 487,06</b>
001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté					<b>0,00</b>		61 341 913,80			<b>61 341 913,80</b>
900	services généraux	10 623 022,00	1 917 000,00			<b>12 540 022,00</b>	11 563 263,65	1 917 000,00	-1 500 000,00		<b>11 980 263,65</b>
9005	gestion des fonds européens	821 000,00				<b>821 000,00</b>	500 000,00				<b>500 000,00</b>
902	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49 054 007,00				<b>49 054 007,00</b>	68 635 662,00	-430 000,00	-2 656 000,00		<b>65 549 662,00</b>
903	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	7 143 100,00				<b>7 143 100,00</b>	17 046 660,00	-1 413 631,00	-890 000,00		<b>14 743 029,00</b>
904	santé et action sociale	200 000,00				<b>200 000,00</b>	210 000,00	30 000,00			<b>240 000,00</b>
905	aménagement des territoires et habitat	14 532 500,00			-9 900 000,00	<b>4 632 500,00</b>	16 609 600,00	2 813 631,00	3 000 000,00	-320 000,00	<b>22 103 231,00</b>
906	action économique	27 418 181,00	18 870 000,00	-895 000,00	15 320 000,00	<b>60 713 181,00</b>	30 859 528,35	17 591 360,00		320 000,00	<b>48 770 888,35</b>
907	environnement	12 770 000,00		895 000,00		<b>13 665 000,00</b>	17 550 616,00				<b>17 550 616,00</b>
908	transports	85 405 000,00	18 600 000,00			<b>104 005 000,00</b>	189 921 000,00	5 625 582,29	-31 896 500,00	2 800 000,00	<b>166 450 082,29</b>
923	dettes et autres opérations financières	0,00				<b>0,00</b>	65 500 000,00				<b>65 500 000,00</b>
	<b>total investissement</b>	<b>207 966 810,00</b>	<b>39 387 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 420 000,00</b>	<b>252 773 810,00</b>	<b>418 396 330,00</b>	<b>87 475 856,09</b>	<b>-33 942 500,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>474 729 686,09</b>
	<b>total budget (mouvement réel)</b>	<b>418 488 060,00</b>	<b>42 315 575,00</b>	<b>8 689 800,00</b>	<b>9 520 000,00</b>	<b>479 013 435,00</b>	<b>862 683 330,00</b>	<b>88 896 843,15</b>	<b>-21 847 000,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>930 333 173,15</b>



# PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2022

\*\*\*\*\*

## Document Budgétaire et Comptable

### BUDGET : REGION RÉUNION

Présenté par Madame Huguette BELLO  
Présidente du Conseil Régional

DM 3 2022

## ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (7 absents)

Nombre de membres présents : 33 (15 procurations)

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES : - Pour 32

- Contre 0

- Abstentions 4

Date de convocation : 02 décembre 2022

M. J. MOREL (+ procuration de Mme Y. Costes)  
n'ont pas participé au vote.

**Présenté par la Présidente du Conseil Régional**  
 à Sainte-Clotilde, le 15 décembre 2022

La Présidente du Conseil Régional

**Délibéré par le Conseil Régional**  
 à Sainte-Clotilde, le 15 décembre 2022

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABMON-ELIZEON Liliane		LOCAME VAISSETTE Patricia	
AHO-NIENNE Sandrine		MAILLOT Frédéric	
ANNETTE Christian		MARATCHIA Jean-Bernard	
BADAT Rahfick		MOREL Jean Jacques + proc de Mme Y COSTES	
BAREIGTS Ericka		NABENESA Karine	
BELLO Huguette X		NATIVEL Lorraine	
BERTILE Wilfrid		NIRLO Richard	
BOULEVART Patrice + proc de Mme CHANE - KAYE-BONE		OMARJEE Normane	
CESARI Maya		PAYET Johnny	
CHABRIAT Jean-Pierre		PICARDO Bernard	
CHANE-HONG Régine		PLANTE Pascal	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne		POINY-TOPLAN Stéphanie	
CHANE-TO Marie-Lise + proc de Mme Sabrina RAMIN		PROFIL Patricia	
CORBIERE Evelyne		RAMASSAMY Nadia	
COSTES Yolaine		RAMAYE Amandine	
GIRONCEL DAMOUR Nadine		RAMIN Sabrina	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie		RATENON Jean Hugues	
HOARAU Denise		SIHOU Mickaël + proc de Mme Nadine Gironcel - Damour	
HOARAU Fabrice		SITOUZE Céline	
HOARAU Jacques		TECHER Jacques	
LAGOURGUE Jean-Louis		VERGOZ Michel	
LEBRETON Laëtitia		VIENNE Axel	
LEBRETON Patrick + proc de J.H. Rabenon			

**Certifie exécutoire** par la Présidente du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,

le \_\_\_\_\_ et de la publication, le \_\_\_\_\_

à Sainte-Clotilde, le \_\_\_\_\_

La Présidente du Conseil Régional,

DM 3 FEDER 2022

## ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (7 absents)

Nombre de membres présents : 33 (5 procurations)

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES : - Pour 32

- Contre 0

- Abstentions 4

Date de convocation : 02 décembre 2022

M. J.-F. BORREL (+ Procuration de M. Y. COSTES)  
N'ont pas participé au vote.

Présenté par la Présidente du Conseil Régional

à Sainte-Clotilde, le 15 décembre 2022

La Présidente du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional

à Sainte-Clotilde, le 15 décembre 2022

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABMON-ELIZEON Liliane	<i>Abst</i>	LOCAME VAISSETTE Patricia	
AHO-NIENNE Sandrine	<i>Abst</i>	MAILLOT Frédéric	
ANNETTE Christian		MARATCHIA Jean-Bernard	
BADAT Rahfick	<i>Abst</i>	MOREL Jean Jacques + proc de Mme Yolaine	
BAREIGTS Ericka		NABENESA Karine	
BELLO Huguette		NATIVEL Lorraine	
BERTILE Wilfrid		NIRLO Richard	
BOULEVART Patrice + proc de Mme CHANE HANE BONE		OMARJEE Normane	
CESARI Maya		PAYET Johnny	
CHABRIAT Jean-Pierre		PICARDO Bernard	
CHANE-HONG Régine		PLANTE Pascal	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne		POINY-TOPLAN Stéphanie	
CHANE-TO Marie-Lise + proc de Mme Sabrina RAN		PROFIL Patricia	
CORBIERE Evelyne		RAMASSAMY Nadia	<i>Abst</i>
COSTES Yolaine		RAMAYE Amandine	
GIRONCEL DAMOUR Nadine		RAMIN Sabrina	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie		RATENON Jean Hugues	
HOARAU Denise		SIHOU Mickaël + proc de Mme Nadine GIRONCEL DAMOUR	
HOARAU Fabrice		SITOUZE Céline	
HOARAU Jacques		TECHER Jacques	<i>Abst</i>
LAGOURGUE Jean-Louis	<i>Abst</i>	VERGOZ Michel	
LEBRETON Laëtitia		VIENNE Axel	
LEBRETON Patrick + proc de M. J. H. Ratennon			

Certifie exécutoire par la Présidente du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,

le \_\_\_\_\_ et de la publication, le \_\_\_\_\_

à Sainte-Clotilde, le \_\_\_\_\_

La Présidente du Conseil Régional

**PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 AU  
BUDGET DE L'EXERCICE 2022**

*RAPPORT 113417*

**AVIS DE LA COMMISSION AFFAIRES GÉNÉRALES,  
FINANCIÈRES, EUROPÉENNES ET RELATIONS  
INTERNATIONALES**

*(Réunion du 08/12/2022)*

---

**PRESIDENT DE SEANCE : MME Nadine GIRONCEL DAMOUR**

---

La commission donne un **avis favorable** au projet de décision modificative n° 3 (DM 3) du budget de l'exercice 2022 qui a été présenté le 1 décembre 2022 et complété lors de la séance du 8 décembre par des ajustements budgétaires nécessaires aux dernières opérations avant la clôture de l'exercice 2022.

- S'agissant du budget principal :

Pour procéder au paiement des travaux de réhabilitation du CFA Léon LEGROS et du lycée Roches Maigres, des crédits de paiement de (+) 3.7 M€ sont ajoutés sur le chapitre 902 - « enseignement, formation professionnelle et apprentissage ». Le financement de cette inscription nouvelle est réalisé par un redéploiement des crédits de (-) 0.9 M€ du chapitre 906 – « Action économique » et de (-) 2.8 M€ du chapitre 908 – « Transports ».

Aucune modification n'est apportée sur les autorisations de programme.

Ce complément est ainsi équilibré par redéploiement de crédits de paiement en dépenses d'investissement ; Ce qui ne modifie pas le montant global de ce projet de décision modificative n°3 pour l'exercice 2022 qui s'élève à **(+) 600 000 €** en mouvements réels.

La nouvelle répartition de cette décision modification n°3 par chapitre budgétaire est présentée en annexe.

La maquette budgétaire réglementaire est modifiée avec ces ajustements et soumise au vote de l'Assemblée Plénière.

- S'agissant du budget annexe FEDER 14-20 :

Il est proposé d'abonder une autorisation d'engagement d'un montant de (+) 15 003 012.30 € (programme EA211-0001 pour 14 166 725.92 € et programme EA211-002 de 836 286.38 €) et une autorisation de programme de 22 887 797.88 € (programme EP211-0001) au titre du REACT UE.

Aucune modification n'est apportée sur les crédits de paiement de 2022.

La maquette budgétaire réglementaire est modifiée avec ces ajustements et soumise au vote par l'Assemblée Plénière.

\* \* \* \*

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le 27/12/2022

SLOW

ID : 974-239740012-20221215-DAP2022\_0039-DE

## Annexe : BUDGET PRINCIPAL

Chap.	Libellé chapitre	AP/AE					CP				
		BP	DM 1	DM 2	DM 3	Total AP/AE	BP	DM 1	DM 2	DM 3	Total CP
930	services généraux	23 902 103,53	188 175,00	689 800,00	100 000,00	<b>24 880 078,53</b>	97 064 496,70	1 008 175,00	776 800,00	100 000,00	<b>98 949 471,70</b>
932	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	115 055 568,00	200 000,00		0,00	<b>115 255 568,00</b>	186 731 225,00	-500 000,00	300 000,00	-14 300 000,00	<b>172 231 225,00</b>
933	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	15 342 890,00				<b>15 342 890,00</b>	24 872 106,00		250 000,00		<b>25 122 106,00</b>
934	santé et action sociale	1 800 000,00	0,00			<b>1 800 000,00</b>	1 460 000,00	160 000,00			<b>1 620 000,00</b>
935	aménagement des territoires et habitat	1 765 200,00	318 000,00		2 800 000,00	<b>4 883 200,00</b>	2 125 700,00	339 000,00		2 800 000,00	<b>5 264 700,00</b>
936	action économique	27 153 302,47	560 000,00	6 000 000,00		<b>33 713 302,47</b>	29 040 094,28	162 000,00	6 003 000,00		<b>35 205 094,28</b>
937	environnement	11 054 251,00	90 100,00			<b>11 144 351,00</b>	11 349 065,00	149 100,00			<b>11 498 165,00</b>
938	transports	13 780 060,00	1 572 300,00	2 000 000,00	1 200 000,00	<b>18 552 360,00</b>	67 896 688,00	102 712,06	150 000,00	1 200 000,00	<b>69 349 400,06</b>
940	impositions directes	0,00				<b>0,00</b>	204 000,00				<b>204 000,00</b>
943	opérations financières	0,00				<b>0,00</b>	20 500 000,00		50 000,00		<b>20 550 000,00</b>
944	frais de fonctionnement des groupes d'élus	67 875,00				<b>67 875,00</b>	511 340,02				<b>511 340,02</b>
945	provisions et autres opérations mixtes	0,00				<b>0,00</b>	2 532 285,00		4 565 700,00	8 000 000,00	<b>15 097 985,00</b>
952	dépenses imprévues	600 000,00				<b>600 000,00</b>					<b>0,00</b>
<b>total fonctionnement</b>		<b>210 521 250,00</b>	<b>2 928 575,00</b>	<b>8 689 800,00</b>	<b>4 100 000,00</b>	<b>226 239 625,00</b>	<b>444 287 000,00</b>	<b>1 420 987,06</b>	<b>12 095 500,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>	<b>455 603 487,06</b>
001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté					<b>0,00</b>		61 341 913,80			<b>61 341 913,80</b>
900	services généraux	10 623 022,00	1 917 000,00			<b>12 540 022,00</b>	11 563 263,65	1 917 000,00	-1 500 000,00		<b>11 980 263,65</b>
9005	gestion des fonds européens	821 000,00				<b>821 000,00</b>	500 000,00				<b>500 000,00</b>
902	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49 054 007,00				<b>49 054 007,00</b>	68 635 662,00	-430 000,00	-2 656 000,00	3 700 000,00	<b>69 249 662,00</b>
903	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	7 143 100,00				<b>7 143 100,00</b>	17 046 660,00	-1 413 631,00	-890 000,00		<b>14 743 029,00</b>
904	santé et action sociale	200 000,00				<b>200 000,00</b>	210 000,00	30 000,00			<b>240 000,00</b>
905	aménagement des territoires et habitat	14 532 500,00			-9 900 000,00	<b>4 632 500,00</b>	16 609 600,00	2 813 631,00	3 000 000,00	-320 000,00	<b>22 103 231,00</b>
906	action économique	27 418 181,00	18 870 000,00	-895 000,00	15 320 000,00	<b>60 713 181,00</b>	30 859 528,35	17 591 360,00		-580 000,00	<b>47 870 888,35</b>
907	environnement	12 770 000,00		895 000,00		<b>13 665 000,00</b>	17 550 616,00				<b>17 550 616,00</b>
908	transports	85 405 000,00	18 600 000,00			<b>104 005 000,00</b>	189 921 000,00	5 625 582,29	-31 896 500,00	0,00	<b>163 650 082,29</b>
923	dettes et autres opérations financières	0,00				<b>0,00</b>	65 500 000,00				<b>65 500 000,00</b>
<b>total investissement</b>		<b>207 966 810,00</b>	<b>39 387 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 420 000,00</b>	<b>252 773 810,00</b>	<b>418 396 330,00</b>	<b>87 475 856,09</b>	<b>-33 942 500,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>474 729 686,09</b>
<b>total budget (mouvement réel)</b>		<b>418 488 060,00</b>	<b>42 315 575,00</b>	<b>8 689 800,00</b>	<b>9 520 000,00</b>	<b>479 013 435,00</b>	<b>862 683 330,00</b>	<b>88 896 843,15</b>	<b>-21 847 000,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>930 333 173,15</b>

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

**REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)**

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200012

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

**M. 57**

**Décision modificative 3 (3)**

**Voté par fonction**

BUDGET : REGION-BUDGET REGIONAL (4)

**ANNEE 2022**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	14
B1 - Présentation des AP votées	15
B2 - Présentation des AE votées	18
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	23
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	28
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	30
E1 - Balance générale - Dépenses	32
E2 - Balance générale - Recettes	34

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	36
A.900 - Services généraux	40
A.900-5 - Gestion des fonds européens	43
A.901 - Sécurité	44
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	45
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	48
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	51
A.904-4 - RSA	54
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	55
A.906 - Action économique	58
A.907 - Environnement	60
A.908 - Transports	63
A.921 - Taxes non affectées	67
A.922 - Dotations et participations	68
A.923 - Dettes et autres opérations financières	69
A.925 - Opérations patrimoniales	70
A.926 - Transferts entre les sections	71
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	73
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	74
B.930 - Services généraux	77
B.930-5 - Gestion des fonds européens	80
B.931 - Sécurité	81

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	85
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	88
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	91
B.934-3 - APA	92
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	93
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	96
B.936 - Action économique	98
B.937 - Environnement	101
B.938 - Transports	105
B.940 - Impositions directes	106
B.941 - Autres impôts et taxes	107
B.942 - Dotations et participations	108
B.943 - Opérations financières	109
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	110
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	111
B.946 - Transferts entre les sections	112
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	113
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	

#### IV - Annexes

##### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	114
A1.01 - Opérations non ventilables	116
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	120
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	121
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	122
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	125
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	128
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	131
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	132
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	135
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	137
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	140
A1.908 - Fonction 8 - Transports	144
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	146
A2.01 - Opérations non ventilables	147
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	153
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	154
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	155
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	158
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	161
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	164
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	

A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	166
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	169
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	171
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	174
A2.938 - Fonction 8 - Transports	
<b>B - Annexes patrimoniales</b>	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	178
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	180
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1 - Subventions versées	Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	182
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	183
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D5.1- Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet

## V - Arrêté et signatures

### A - Arrêté et signatures

185

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

- les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;
- les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;
- les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

**B**

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7.5%.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
<b>Investissement</b>	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)			
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	0,00	
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	0,00	
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	0,00	

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.  
 (2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.  
 (5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A1</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 800 000,00	2 800 000,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>
		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	-2 200 000,00	-2 200 000,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>-2 200 000,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>600 000,00</b>	<b>600 000,00</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE</b>	<b>A2</b>

**VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET**

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	-2 200 000,00	0,00	-2 200 000,00	-2 200 000,00	0,00	-2 200 000,00
<b>Total budget (hors RAR N-1 et reports)</b>	<b>600 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>600 000,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**PRESENTATION DES AP VOTEES**

**II**  
**B1**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P209-0008 2022/1	ACQ.FONCIERES CULTURE	903	0,00
D P192-0001 2022/1	ACQ.MAT. TRANSPORT 2022	900	0,00
D P209-0011 2022/1	ACQUISITION DE TERRAINS - ECO	906	0,00
D P209-0009 2022/1	ACQUISITION FORMATION PROFESSIONNELLE 2022	902	0,00
D P091-0001 2022/1	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	0,00
D P130-0001 2022/3	AIDES AUX E/SES CPCB	906	0,00
D P150-0018 2022/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTURELLES 2022	903	0,00
D P130-0013 2022/3	AIDES ENTREPRISES < 23Kç-CPCB	906	0,00
D P130-0013 2022/2	AIDES ENTREPRISES < 23Kç-DIDN	906	0,00
D P151-0005 2022/1	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	0,00
D P130-0006 2022/3	AIDES INVEST ORGANIMES CPCB	906	0,00
D P130-0006 2022/2	AIDES INVEST ORGANISMES DIDN	906	0,00
D P130-0006 2022/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	0,00
D P130-0001 2022/1	AIDES REGIONALES AUX E/SES	906	0,00
D P130-0001 2022/2	AIDES REGIONALES AUX E/SES DIDN	906	0,00
D P130-0013 2022/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES < 23 kç	906	0,00
D P140-0027 2022/1	AMENAGEMENT - Ecocité	905	0,00
D P140-0047 2022/1	AMENAGEMENT - Frafu / Eps	905	-400 000,00
D P140-0004 2022/2	AMENAGEMENT - Leader	905	0,00
D P140-0033 2022/1	AMENAGEMENT - Pierrefonds	908	0,00
D P140-0022 2022/3	AMENAGEMENT - Service de base	905	0,00
D P130-0010 2022/1	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	0,00
D P192-0004 2022/1	AMENAGMT BAT ADM MIS A DISPO OU LOUES	900	0,00
D P110-0005 2022/1	CARTABLE NUMERIQUE 2022	902	0,00
D P204-004 2022/1	CARTO - Accomp. projets	905	0,00
D P140-0044 2022/2	CARTO - Acq. amortissable	905	0,00
D P150-0001 2022/1	CNR-ACQUISITION ET TRAVAUX 2022	903	0,00
D P197-0001 2022/1	CONSTRUCTION SCOLAIRES MO REG	902	0,00
D P126-0003 2022/1	DECHETS - CADRE DE VIE (AIR)	907	0,00
D P126-0003 2022/3	DECHETS - CADRE DE VIE (AIR)	907	0,00
D P205-0010 2022/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI -DL 2022	902	0,00
D P192-0011 2022/1	DEPOTS ET MARQUES 2022	900	0,00
D P160-0012 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	0,00
D P151-0010 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	0,00
D P150-0016 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENTS CULTURELS	903	0,00
D P203-0001 2022/1	DVPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION 2022	900	0,00
D P208-0002 2022/2	ENERGIE - AIDE AUX ENTREPRISES	907	0,00
D P208-0002 2022/6	ENERGIE - AIDE EQUIPEMENT PHOTOVOLTAIQUE	907	0,00
D P208-0002 2022/1	ENERGIE - AIDES AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	907	0,00
D P208-0002 2022/7	ENERGIE - AIDES CES PARTICULIERS	907	0,00
D P208-0002 2022/4	ENERGIE - ETUDES ET RECHERCHES EN MAITRISE D OUVRAGE	907	0,00
D P208-0002 2022/3	ENERGIE - ETUDES ET RECHERCHES SUBVENTION	907	0,00
D P208-0002 2022/8	ENERGIE - TRAVAUX EN MO	907	0,00
D P112-0001 2022/1	EQUIPEMENT DES CENTRES 2022	902	0,00

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D P110-0006 2022/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	902	0,00
D P198-0002 2022/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	900	0,00
D P110-0001 2022/1	EQUIPEMENT LYCEES PUB 2022	902	0,00
D P110-0001 2022/3	EQUIPT DES EQUIPES MOBILES	902	0,00
D P110-0002 2022/1	EQUIPT DES LYCEES PRIVES 2022	902	0,00
D P111-0002 2022/1	EQUIPT ET CONSTR UNIVERSITE	902	0,00
D P110-0001 2022/2	EQUIPT RESTAURATION SCOLARIE 2022	902	0,00
D P150-0017 2022/1	EQUIPT SALLE DE SPECTACLE 2022	903	0,00
D P150-0002 2022/1	EQUIPTS STRUCT MUSEALE 2022	903	0,00
D P130-0002 2022/1	ETUDES A CARACTERE ECO MO REGION	906	0,00
D P197-0042 2022/1	ETUDES DIV BAT MEGION MO 2022	900	0,00
D P150-0007 2022/1	ETUDES GRANDS PROJETS 2022	903	0,00
D P198-0001 2022/1	ETUDES INFORMATIQUES 2022	900	0,00
D P130-0002 2022/3	ETUDES MO REGION CPCB	906	0,00
D P130-0002 2022/2	ETUDES MO REGION DIDN	906	0,00
D P165-0004 2022/1	ETUDES TEE MO REGION	908	0,00
D P130-0021 2022/1	FEAMPA INVESTISSEMENT	9005	0,00
D P130-0022 2022/1	FEAMPA INVESTISSEMENT <23K	9005	0,00
D P130-0008 2022/1	FONDS DE CREDITS	906	0,00
D P205-0011 2022/1	FRAIS INVEST GARES ROUTIERES	908	0,00
D P205-0007 2022/1	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	0,00
D P151-0009 2022/1	INST REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	0,00
D P206-0001 2022/1	INTERV. PECSS INVESTISSEMENT	904	0,00
D P199-0003 2022/1	INV. REGIE D AVANCES	900	0,00
D P206-0002 2022/1	INVEST. AIDES ALIMENTAIRES	904	0,00
D P196-0001 2022/1	INVESTISSEMENT CCEE 2022	900	0,00
D P195-0001 2022/1	INVESTISSEMENT CESR 2022	900	0,00
D P144-0001 2010/1	INVESTISSEMENT COOPERATION REGIONALE	900	0,00
D P140-0045 2022/1	LOGEMENT- Réhab. NRJ/ Bailleur	905	-7 500 000,00
D P140-0046 2022/1	LOGEMENT- Réhab. NRJ/ Privé	905	-2 000 000,00
D P202-0001 2022/1	MAT BUREAU GPE ELUS 2022	900	0,00
D P192-0002 2022/1	MAT. BUREAU MOB ET TELE PHONE	900	0,00
D P192-0003 2022/1	MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE 2022	900	0,00
D P192-0005 2022/1	MATERIEL MOB AGILE 2022	900	0,00
D P126-0005 2022/1	MILIEUX AQUATIQUES	907	0,00
D P126-0004 2022/1	MILIEUX TERRESTRES	907	0,00
D P197-0031 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	902	0,00
D P197-0032 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	903	0,00
D P150-0027 2022/1	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREM	903	0,00
D P197-0036 2022/1	MISES AUX NORMES ACCESSIBILE	902	0,00
D P150-0008 2022/1	OEUVRES D ART REGION 2022	903	0,00
D P209-0006 2022/1	PATRIMOINE ACQUISITION BAT	900	0,00
D P209-0007 2022/1	PATRIMOINE ACQUISITION FONCIERE DES LYCEES 2022	902	0,00
D P209-0002 2022/1	PATRIMOINE AMENAGT BAT ADM MIS A DISPOSITION	900	0,00
D P140-0006 2022/1	PGR	905	0,00
D P160-0005 2022/1	PISTES FORESTIERES	908	0,00
D P160-0003 2022/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	0,00
D P126-0010 2022/11	RECHERCHE AGRONOMIQUE	906	0,00
D P150-0022 2022/1	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGE 2022	903	0,00

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D P151-0008 2022/1	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	0,00
D P160-0018 2022/1	RESTAURATION PONT RIVIERE DE L EST	908	0,00
D P140-0040 2022/1	SAR - Révision 2022/2026	905	0,00
D P150-0026 2022/1	SERVICE REGIONALE DE INVENTAIRE	903	0,00
D P160-0016 2022/1	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	0,00
D P140-0013 2022/1	SOLS /SS SOLS	907	0,00
D P111-0001 2022/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE 2022	902	0,00
D P140-0041 2022/1	STRUCTURE - Agorah	905	0,00
D P140-0042 2022/1	STRUCTURE - Gouvernance des Hauts	905	0,00
D P140-0037 2022/1	STRUCTURES - Capital Sematra	906	15 320 000,00
D P140-0039 2021/1	STRUCTURES – aug capital	905	0,00
D P150-0006 2022/1	SUBV EQUIPT ASS CULTURELLE 2022	903	0,00
D P151-0003 2022/1	SUBV EQUIPT SPORT	903	0,00
D P151-0001 2022/1	SUBV. CONSTR. RENOVATION	903	0,00
D P150-0004 2022/1	SUBV. EQUIPEMENTS COMMUNES 2022	903	0,00
D P150-0005 2022/1	SUBV. PROTECTION PATRIMOINE 2022	903	0,00
D P197-0009 2022/1	SUBV. WX SUR CENTRES FORMATION 2022	902	0,00
D P160-0015 2022/1	SUBVENTION AU SMPRR	908	0,00
D P133-0002 2022/1	TIC-AIDES PROJETS PUBLICS	905	0,00
D P165-0008 2022/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	0,00
D P197-0046 2022/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	0,00
D P197-0016 2022/1	TWX ET GROSSES REPARATION BAT	900	0,00
D P197-0045 2022/1	W MAINTENANCE EPS MO	903	0,00
D P197-0043 2022/1	WX MAINTENANCE CENTRE MO 2022	902	0,00
D P197-0002 2022/1	WX MAINTENANCE LYCEES 2022	902	0,00
D P197-0006 2022/1	WX MAINTENANCE SUBV 2022	902	0,00
D P150-0010 2022/1	WX STRUCT MUSEALES 2022	903	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>5 420 000,00</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>		950	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>5 420 000,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**PRESENTATION DES AE VOTEES**

**II**  
**B2**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A206-0005 2022/1	ACCOMPAGNEMENT DES PSAD	934	0,00
D A192-0032 2022/1	ACHATS D ETUDES	930	0,00
D A150-0008 2022/1	ACQUISITION D OUVRAGE CULTURE	933	0,00
D A202-0008 2021/1	ACQUISITION DE PETITS MATERIEL	944	0,00
D A203-0002 2021/1	ACTION PROMOTION EUROPE	930	0,00
D A203-0003 2021/1	ACTION PROMOTION INTERREG	930	0,00
D A150-0036 2022/1	ACTIONS CULTURELLES INTERNATIONALES	933	0,00
D A110-0013 2022/1	ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	932	0,00
D A206-0004 2022/1	ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES	934	0,00
D A145-0001 2021/1	AFFAIRES EUROPEENNES COTISATION	930	0,00
D A145-0002 2022/1	AFFAIRES EUROPEENNES FRAIS DIV	930	0,00
D A192-0018 2021/1	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	0,00
D A130-0003 2022/1	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQUE	936	0,00
D A151-0002 2022/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	0,00
D A130-0002 2022/1	AIDES A L ANIMATION ECONOMIQUE	936	0,00
D A130-0002 2022/3	AIDES A L ANIMATION-CPCB	936	0,00
D A130-0002 2022/2	AIDES A L ANIMATION-DIDN	936	0,00
D A134-0002 2021/1	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	0,00
D A206-0001 2022/1	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	0,00
D A150-0023 2022/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	0,00
D A111-0001 2022/1	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	0,00
D A134-0001 2021/1	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A140-0016 2022/1	AMENAGEMENT - Leader	935	0,00
D A140-0017 2022/1	AMENAGEMENT - Outil pilotage Haut	935	0,00
D A140-0036 2022/1	AMENAGEMENT - Projets structurants	935	0,00
D A140-0035 2022/1	AMENAGEMENT - Structures	935	0,00
D A133-0015 2022/1	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	0,00
D A112-0002 2022/1	APPRENTISSAGE	932	0,00
D A192-0025 2022/1	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	0,00
D A202-0003 2021/1	AUTRES PARTICIPATION CR	930	0,00
D A112-0008 2022/1	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	0,00
D A192-0041 2021/1	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	0,00
D A111-0005 2021/1	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	0,00
D A112-0006 2022/1	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A201-0001 2021/1	BUDGET FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	0,00
D A120-0003 2022/1	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	0,00
D A192-0004 2021/1	CARBURANTS	930	0,00
D A140-0037 2022/1	CARTO - Entretien & réparation	935	0,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D A151-0009 2022/1	CLASSES DECOUVERTES	932	0,00
D A203-0004 2021/1	COMMUNICATION	930	0,00
D A126-0013 2022/1	COMMUNICATION ENVIRONNEMENT	937	0,00
D A165-0006 2022/1	COMMUNICATION TEE	938	0,00
D A150-0033 2022/1	CONNAIS,ENTRET,PRESERV°PAT NAT	933	0,00
D A110-0016 2022/1	CONNEX° INTERNET FAMILLES MODE	932	0,00
D A130-0022 2021/1	CONTINUITE TERRITORIALE	938	1 300 000,00
D A144-0007 2022/1	CPN POJET INTERREG	930	0,00
D A126-0003 2022/1	DECHET CADRE DE VIE (AIR)	937	0,00
D A192-0037 2022/1	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	0,00
D A150-0020 2022/1	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	0,00
D A202-0009 2021/1	DOCUMENTATION GENERALE	944	0,00
D A193-0001 2021/1	DOCUMENTATION GENERALE	930	0,00
D A212-0004 2021/1	DPTP COMMUNICATION	930	0,00
D A212-0003 2021/1	DPTP CONTRAT PRESTATIONS SERVICE	930	0,00
D A130-0009 2022/1	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	0,00
D A208-0001 2022/1	ENERGIE	937	0,00
D A208-0001 2022/2	ENERGIE CPS	937	0,00
D A192-0040 2021/1	ENTRETIEN DE JARDINS	930	0,00
D A192-0030 2022/1	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	0,00
D A192-0005 2021/1	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	0,00
D A150-0019 2022/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	0,00
D A206-0008 2022/1	ETUDES ET AUDIT EGALITE DES CHANCES	934	0,00
D A151-0004 2022/1	ETUDES LIEES AU SPORT	933	0,00
D A126-0008 2022/2	EV FRAIS GESTION ASP	937	0,00
D A165-0010 2021/1	EXPLOITATION POLES D ECHANGES	938	0,00
D A126-0017 2022/1	Emplois Verts PEC et Lutte anti-vectorielle	937	0,00
D A150-0002 2021/1	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISM CULTURELS	933	0,00
D A212-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CCC-CDJ	930	0,00
D A196-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CCEE	930	0,00
D A195-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CESR	930	0,00
D A165-0011 2021/1	FONCTIONNEMENT CO-VOITURAGE	938	0,00
D A150-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CRR	933	0,00
D A110-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	0,00
D A150-0012 2021/1	FONCTIONNEMENT EPCC/PRMA	933	0,00
D A150-0027 2022/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	0,00
D A150-0029 2021/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	0,00
D A150-0005 2021/1	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	0,00
D A130-0015 2022/1	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	0,00
D A112-0001 2022/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A112-0020 2022/1	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	0,00
D A192-0027 2022/1	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIE/TONER)	930	0,00
D A192-0007 2022/1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	0,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D A192-0036 2021/1	FOURNITURES CONSOMMEES	930	0,00
D A202-0005 2021/1	FOURNITURES DE BUREAU	944	0,00
D A198-0002 2021/1	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	0,00
D A091-0001 2021/1	FRAIS ANNEXES	930	0,00
D A091-0004 2021/1	FRAIS ANNEXES TOS	932	0,00
D A192-0019 2021/1	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEU	930	0,00
D A110-0007 2022/1	FRAIS D ETUDE EDUCATION	932	0,00
D A150-0007 2021/1	FRAIS D INSERTION CULTURE	933	0,00
D A202-0006 2021/1	FRAIS D INSERTION ET D IMPRESS	944	0,00
D A192-0003 2021/1	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	0,00
D A205-0012 2021/2	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	0,00
D A091-0003 2021/1	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	0,00
D A192-0016 2021/1	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	0,00
D A150-0011 2021/1	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	0,00
D A160-0005 2022/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	0,00
D A130-0011 2021/1	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	0,00
D A110-0004 2022/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	0,00
D A151-0005 2022/1	FRAIS DE GESTION SPORT	933	0,00
D A198-0004 2021/1	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	0,00
D A192-0020 2022/1	FRAIS DE RECEPTION	930	0,00
D A202-0007 2021/1	FRAIS DE TELEPHONE ET D INTERN	944	0,00
D A197-0006 2022/1	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	0,00
D A206-0013 2022/1	FRAIS DIVERS COHESION TERRITORIALE	934	0,00
D A112-0018 2022/1	FRAIS DIVERS CPOI	932	0,00
D A163-0001 2021/1	FRAIS DIVERS DE GESTION - NRL	938	0,00
D A126-0016 2022/1	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	0,00
D A208-0002 2022/1	FRAIS DIVERS ENERGIE	937	0,00
D A126-0011 2022/1	FRAIS DIVERS ENV	937	0,00
D A145-0003 2022/1	FRAIS DIVERS EUROPE	930	0,00
D A205-0016 2022/1	FRAIS DIVERS RUP	930	0,00
D A206-0014 2022/1	FRAIS DIVERS SANTE	934	0,00
D A160-0007 2022/1	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	0,00
D A206-0007 2022/1	FRAIS DIVES POLE EGALITE DES CHANCES	934	0,00
D A198-0001 2021/1	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	0,00
D A205-0020 2022/1	FRAIS FONCT GARES ROUTIERES	938	0,00
D A205-0014 2021/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CPOI-DL	932	0,00
D A205-0015 2021/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	0,00
D A130-0011 2022/1	FRAIS GESTION DIVERS-CPCB	936	0,00
D A130-0011 2021/2	FRAIS GESTION DIVERS-DIDN	936	0,00
D A202-0002 2021/1	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	0,00
D A192-0017 2021/1	FRAIS TELECOM. (TELEPHONIE FIXE / MOBILE	930	0,00
D A198-0006 2021/1	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	0,00
D A192-0013 2021/1	HONORAIRES ET ACHATS D ETUDES	930	100 000,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D A206-0002 2022/1	ILLETTRISME - Maîtrise compétences clés	934	0,00
D A205-0013 2022/1	IMPRESSION ET INSERTION	930	0,00
D A192-0015 2021/1	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	0,00
D A151-0008 2022/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN	933	0,00
D A150-0015 2022/1	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	0,00
D A150-0034 2022/1	IOMMA	933	0,00
D A192-0010 2021/1	LOCATION DE MATERIELS	930	0,00
D A192-0029 2022/1	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	0,00
D A205-0017 2022/1	MAINTENANCE CURATIVE	930	0,00
D A198-0007 2022/1	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	0,00
D A205-0019 2022/1	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR	930	0,00
D A205-0018 2022/1	MAINTENANCE PREVENTIVE	930	0,00
D A110-0003 2022/1	MANUELS SCOLAIRES	932	0,00
D A134-0008 2021/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	0,00
D A110-0002 2022/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	0,00
D A112-0003 2022/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	932	0,00
D A111-0002 2022/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	0,00
D A160-0004 2022/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT	938	0,00
D A206-0010 2022/1	MESURES D INTERET GENERAL	934	0,00
D A126-0004 2022/1	MILIEUX TERRESTRES	937	0,00
D A126-0005 2022/1	MILLIEUX AQUATIQUES - RISQUE REQUIN	937	0,00
D A144-0006 2021/1	OPERATIONS MAITRISE OUVRAGE IN	930	0,00
D A110-0018 2022/1	ORIENTATION	932	0,00
D A112-0025 2022/1	PACTE MARCHES	932	0,00
D A112-0026 2022/1	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	0,00
D A112-0024 2022/1	PACTE SUBVENTIONS	932	0,00
D A144-0001 2022/1	PARTICIPATION A DES ACTIONS DE COOPERATION REGIONALE	930	0,00
D A160-0009 2022/1	PARTICIPATION AU SMPRR	938	0,00
D A205-0001 2021/1	PATRIMOINE - EAU	930	0,00
D A209-0004 2021/1	PATRIMOINE ASSURANCES	930	0,00
D A209-0002 2022/1	PATRIMOINE DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	0,00
D A209-0006 2022/1	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	0,00
D A209-0005 2021/1	PATRIMOINE HONORAIRES	930	0,00
D A209-0003 2021/1	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	0,00
D A209-0007 2022/1	PATRIMOINE TRANSPORTS DE BIENS	930	0,00
D A205-0002 2021/1	PATRIMOINE – ELECTRICITE	930	0,00
D A205-0006 2022/1	PATRIMOINE-ASSURANCES	930	0,00
D A091-0005 2021/1	PERSONNEL DDE	938	0,00
D A165-0007 2022/1	PLAN REGIONAL VELO	938	0,00
D A150-0024 2022/1	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	0,00
D A206-0011 2022/1	POLITIQUE DE LA VILLE	934	0,00
D A192-0048 2022/1	PRESTATION SERVICE CONFORMITE	930	0,00
D A193-0002 2021/1	PRESTATIONS ARCHIVES	930	0,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D A212-0002 2022/1	PREST°STRATEGIE CONSEIL CITOYENNE	930	0,00
D A150-0009 2022/1	PROMOTION CULTURE A L EXPORT	933	0,00
D A130-0004 2022/1	PROMOTION EXPORT	936	0,00
D A130-0004 2022/2	PROMOTION EXPORT-DEIE	936	0,00
D A130-0012 2022/1	PROMOTION EXPORTATION < 23K€	936	0,00
D A203-0005 2021/1	PROTOCOLE	930	0,00
D A199-0004 2021/1	REGIES D AVANCES	930	0,00
D A112-0004 2021/1	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	0,00
D A160-0008 2021/1	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	0,00
D A140-0033 2022/1	SAR - Révision 2022/2026	935	0,00
D A150-0032 2022/1	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	933	0,00
D A126-0007 2022/1	SENSIBILISATION	937	0,00
D A130-0005 2022/1	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	0,00
D A140-0034 2022/1	STRUCTURE - Accompagnement	935	0,00
D A140-0026 2022/1	STRUCTURE - Cotisations annuelles	935	0,00
D A140-0038 2022/1	STRUCTURE - Etudes SEMATRA	938	-100 000,00
D A140-0024 2022/1	STRUCTURE - GIP Bois Rouge	935	0,00
D A140-0023 2022/1	STRUCTURE - GIP Ecocité	935	0,00
D A140-0012 2022/1	STRUCTURE - Gouvernance des Hauts	935	0,00
D A140-0003 2022/1	STRUCTURE - SMP Pierrefonds	935	0,00
D A140-0014 2022/1	STRUCTURE - SPL MARAINA	935	2 800 000,00
D A150-0035 2022/1	SUBVENTION AUX LYCEES	933	0,00
D A151-0001 2022/1	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SPORT	933	0,00
D A150-0025 2022/1	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	0,00
D A150-0004 2022/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	0,00
D A110-0008 2022/1	SUBVENTIONS TOS PRIVEE	932	0,00
D A165-0005 2021/1	TEE DIVERS FONCTIONNEMENT	938	0,00
D A133-0009 2021/2	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	0,00
D A133-0016 2022/1	TOURISME INCLUSION NUMERIQ-FCT	935	0,00
D A110-0015 2022/1	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	0,00
D A151-0007 2022/1	VIE ASSOCIATIVE	933	0,00
D A110-0012 2021/1	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>4 100 000,00</b>
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>4 100 000,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS**

**II**  
**C**

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
<b>AP VOTEES</b>	<b>247 353 810,00</b>		<b>5 420 000,00</b>	<b>5 420 000,00</b>	<b>5 420 000,00</b>
Dont dépenses imprévues (950)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>AE VOTEES</b>	<b>222 139 625,00</b>		<b>4 100 000,00</b>	<b>4 100 000,00</b>	<b>4 100 000,00</b>
Dont dépenses imprévues (952)	600 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 087 428 338,09</b>	<b>0,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>
90 Opérations ventilées	344 980 836,67	0,00	2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
- en AP/CP (2)	343 442 769,61	0,00	2 139 433,89	2 139 433,89	2 139 433,89
- hors AP/CP (2)	1 538 067,06	0,00	660 566,11	660 566,11	660 566,11
Dont opérations pour comptes de tiers	1 909 000,00	0,00	-399 500,27	-399 500,27	-399 500,27
92 Opérations non ventilées	680 998 652,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	61 341 913,80		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 087 428 338,09</b>	<b>0,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>
90 Opérations ventilées	148 999 500,00	0,00	2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
- Recettes affectées	147 499 500,00	0,00	2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	663 426 895,00	0,00	0,00	0,00	0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	139 803 419,94		0,00	0,00	0,00
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	133 698 523,15		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>740 337 702,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>
93 Services ventilés	427 528 880,51	0,00	-10 221 432,90	-10 221 432,90	-10 221 432,90
- en AE/CP	237 655 067,45	0,00	-10 291 887,90	-10 291 887,90	-10 291 887,90
- hors AE/CP	189 873 813,06	0,00	70 455,00	70 455,00	70 455,00
94 Services communs non ventilés	171 094 120,02	0,00	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00
953 Virement à la section d'investissement	139 803 419,94		0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>740 337 702,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>
93 Services ventilés	95 409 790,00	0,00	-7 200 000,00	-7 200 000,00	-7 200 000,00
94 Services communs non ventilés	642 927 912,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	2 000 000,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)</b>	<b>C</b>

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign., form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
---------	--------------------------------------	---	---	--------------------------	---	---	---

<b>AP VOTEES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)	0,00						
<b>AE VOTEES</b>	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)	0,00						

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 700 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	3 700 000,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)		-660 566,11	0,00	0,00	3 700 000,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)		660 566,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	8 917,65	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	0,00						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	0,00						
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00						
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 000 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-14 321 432,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
93 Services ventilés		100 000,00	0,00	0,00	-14 321 432,90	0,00	0,00
- en AE/CP		99 545,00	0,00	0,00	-14 321 432,90	0,00	0,00
- hors AE/CP		455,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	8 000 000,00						

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
953 Virement à la section d'investissement	0,00						
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00						
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
93 Services ventilés		0,00	0,00	0,00	-7 200 000,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	5 000 000,00						
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)</b>	<b>C</b>

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
---------	-----------------------------	--	---	---	-------------------------------------	----------------------------------	---

<b>AP VOTEES</b>		0,00	-9 900 000,00	15 320 000,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
<b>AE VOTEES</b>	0,00	0,00	2 800 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00	
Dont dépenses imprévues (952)							

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		0,00	-320 000,00	-580 000,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	-320 000,00	-580 000,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	-320 000,00	-580 000,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		0,00	2 800 000,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	2 800 000,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	2 800 000,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	0,00	0,00	2 800 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	2 800 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	2 800 000,00	0,00	0,00	1 130 000,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT</b>	<b>D1</b>

**OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
<b>90 Opérations ventilées</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 700 000,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	-320 000,00	2 800 000,00
906 Action économique	-580 000,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Fonction en réserve		
<b>92 Opérations non ventilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
<b>95 Chapitres de prévision sans réalisation</b>		<b>0,00</b>
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
<b>TOTAL</b>	<b>I 2 800 000,00</b>	<b>II 2 800 000,00</b>

**OPERATIONS D'ORDRE**

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement		0,00
<b>TOTAL</b>	<b>III 0,00</b>	<b>IV 0,00</b>

<b>AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 : .....</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I + III + V	<b>2 800 000,00</b>	II + IV + VI + VII	<b>2 800 000,00</b>
----------------------------	-------------	---------------------	--------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT</b>	<b>D2</b>

**OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
<b>93 Services ventilés</b>	<b>-10 221 432,90</b>	<b>-7 200 000,00</b>
930 Services généraux	100 000,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	-14 321 432,90	-7 200 000,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	2 800 000,00	0,00
936 Action économique	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	1 200 000,00	0,00
939 Fonction en réserve		
<b>94 Services communs non ventilés</b>	<b>8 000 000,00</b>	<b>5 000 000,00</b>
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	5 000 000,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	8 000 000,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>-2 200 000,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>

**OPERATIONS D'ORDRE**

946 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :.....</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	0,00	0,00
--	------	------

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I + III + V	<b>-2 200 000,00</b>	II + IV + VI
----------------------------	-------------	----------------------	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE – DEPENSES**

**II**  
**E1**

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>1 087 428 338,09</b>	<b>0,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>
<b>Sous total des opérations réelles et mixtes</b>		<b>410 587 772,29</b>	<b>0,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	65 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	10 175 499,73	0,00	-994 913,27	-994 913,27	-994 913,27
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	114 940 112,24	0,00	-6 598 667,72	-6 598 667,72	-6 598 667,72
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	150 779 007,17	0,00	2 133 541,65	2 133 541,65	2 133 541,65
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	46 094 412,04	0,00	9 276 552,27	9 276 552,27	9 276 552,27
26	Participations et créances rattachées	19 806 819,00	0,00	-937 012,66	-937 012,66	-937 012,66
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	1 380 422,11	0,00	320 000,00	320 000,00	320 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	1 909 000,00	0,00	-399 500,27	-399 500,27	-399 500,27
<b>Sous total des opérations d'ordre</b>		<b>615 498 652,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	136 208 352,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	479 290 300,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	61 341 913,80			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>E1</b>

FONCTIONNEMENT		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>740 337 702,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>
<b>Sous total des opérations réelles et mixtes</b>		<b>457 803 487,06</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	64 475 389,99	0,00	-2 945 942,92	-2 945 942,92	-2 945 942,92
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	156 613 677,22	0,00	-149 400,00	-149 400,00	-149 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	208 002 428,34	0,00	-7 103 134,38	-6 856 656,30	-6 856 656,30
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	509 006,51	0,00	-1 522,70	-1 522,70	-1 522,70
66	Charges financières	20 550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	555 000,00	0,00	0,00	-246 478,08	-246 478,08
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	7 097 985,00	0,00	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous total des opérations d'ordre</b>		<b>282 534 214,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	142 730 795,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	139 803 419,94	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>E2</b>

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>1 087 428 338,09</b>	<b>0,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>
	<b>Sous total des opérations réelles et mixtes</b>	<b>191 905 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	31 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	143 435 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	4 470 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Sous total des opérations d'ordre</b>	<b>761 824 514,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	142 730 795,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	479 290 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	139 803 419,94	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	133 698 523,15	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>E2</b>

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>740 337 702,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>
	<b>Sous total des opérations réelles et mixtes</b>	<b>602 129 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 450 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	375 600 000,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
731	Fiscalité locale	62 577 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	156 947 840,00	0,00	-7 200 000,00	-7 200 000,00	-7 200 000,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	2 272 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	1 661 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	1 620 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Sous total des opérations d'ordre</b>	<b>136 208 352,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	136 208 352,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>90</b>	<b>Opérations ventilées</b>	<b>344 980 836,67</b>	<b>0,00</b>	<b>5 420 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 139 433,89</b>	<b>660 566,11</b>	<b>2 800 000,00</b>
900	Services généraux	11 980 263,65	0,00	0,00	0,00	0,00	-660 566,11	660 566,11	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	65 442 726,38	0,00	0,00	3 700 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00	0,00	3 700 000,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	14 743 029,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	22 423 231,00	0,00	-9 900 000,00	-320 000,00	-320 000,00	-320 000,00	0,00	-320 000,00
906	Action économique	48 450 888,35	0,00	15 320 000,00	-580 000,00	-580 000,00	-580 000,00	0,00	-580 000,00
907	Environnement	17 550 616,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	163 650 082,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
<b>92</b>	<b>Opérations non ventilées</b>	<b>680 998 652,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	65 500 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	479 290 300,00			0,00	0,00		0,00	0,00
926	Transferts entre les sections	136 208 352,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>95</b>	<b>Chapitre de prévision sans réalisation</b>			<b>0,00</b>					
950	Dépenses imprévues			0,00					
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>1 026 086 424,29</b>	<b>0,00</b>	<b>5 420 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 139 433,89</b>	<b>660 566,11</b>	<b>2 800 000,00</b>

<b>001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL</b>	<b>2 800 000,00</b>
--------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>90</b>	<b>Opérations ventilées</b>	<b>148 999 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	61 201 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	1 554 000,00	0,00	2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
906	Action économique	11 060 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	8 234 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	66 950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
<b>92</b>	<b>Opérations non ventilées</b>	<b>663 426 895,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
921	Taxes non affectées	405 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	-102 698 523,15	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	143 698 523,15	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	479 290 300,00		0,00	0,00	0,00
926	Transferts entre les sections (4)	142 730 795,00		0,00	0,00	0,00
<b>95</b>	<b>Chapitre de prévision sans réalisation</b>	<b>141 303 419,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
951	Virement de la section de fonctionnement	139 803 419,94		0,00	0,00	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>953 729 814,94</b>	<b>0,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>

<b>001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL</b>	<b>2 800 000,00</b>
--------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 900</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 900 – Services généraux **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	11 616 859,65	12 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	63,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	63,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-660 503,11		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	660 566,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
- (4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 900</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)**

Libellé	90-03 Conseils								
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire			90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports			
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	67 236,00	23 000,00	9 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 900</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)**

Libellé	90-04 Coop.décent.act° interrég.,eur.,intern.					90-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
<b>Budget de l'exercice (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	52 048,00	0,00	11 980 263,65
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	-63,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	-63,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	-63,00	0,00	-660 566,11
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 566,11
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
<b>Budget de l'exercice (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 900-5</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
<b>DEPENSES D’EQUIPEMENT</b>					
Budget de l’exercice (2)	0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l’assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d’une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>					
Budget de l’exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l’assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l’opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s’agit des nouvelles AP ou des modifications d’AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l’exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 901</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 901 – Sécurité **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-14 Plan de relance (crise sanitaire)	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 902</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**      **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-20 Services communs		90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
	90-201 Services communs	90-202 Plan de relance (crise sanitaire)	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	303 064,38	0,00	1 017 854,56	6 322 145,44	0,00	0,00	34 647 102,20	219 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	-68 561,13	68 561,13	0,00	0,00	9 551 457,47	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	-68 561,13	68 561,13	0,00	0,00	9 551 457,47	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	-68 561,13	68 561,13	0,00	0,00	9 551 457,47	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 226 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.  
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
 (3) Crédits de la présente délibération hors RAR.  
 (4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 902</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres			
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>											
Budget de l'exercice (2)	4 017 857,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 997 724,80	4 077 484,00	740 494,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-1 187 468,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 798 171,51	-3 877 717,61	0,00
Vote de l'assemblée (3)	-1 187 468,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 798 171,51	-3 877 717,61	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-1 187 468,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 798 171,51	-3 877 717,61	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	8 917,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>											
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 975 500,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 902</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	8 100 000,00	0,00	65 442 726,38
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 011 900,00	0,00	3 700 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 011 900,00	0,00	3 700 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 011 900,00	0,00	3 700 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 917,65
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 201 500,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 903</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	903 522,21	2 800 530,00	1 025 150,34	417 494,16	900 000,00	0,00	431 804,86	484 111,20	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	-254 000,00	126 149,00	248 964,30	0,00	0,00	796,58	250 943,92	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-254 000,00	126 149,00	248 964,30	0,00	0,00	796,58	250 943,92	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-254 000,00	126 149,00	248 964,30	0,00	0,00	796,58	250 943,92	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 903</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Libellé	90-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	2 182 455,01	26 596,69	1 822 084,42	287 000,00	2 827 452,63	15 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	116 052,31	187 165,65	125 000,00	30 000,00	-1 006 473,31	0,00
Vote de l'assemblée (3)	116 052,31	187 165,65	125 000,00	30 000,00	-1 006 473,31	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	116 052,31	187 165,65	125 000,00	30 000,00	-1 006 473,31	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 903</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-35 Plan de relance (crise sanitaire)	90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres			
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	619 827,48	0,00	0,00	0,00	0,00	14 743 029,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	175 401,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	175 401,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	175 401,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 904</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 904</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 904</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Libellé	90-42 Action sociale						90-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales		
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 904-4</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 904-4 – RSA **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 905</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat **AP (1) = -9 900 000,00**

Libellé	90-50 Services communs		90-51 Aménagement et services urbains						
	90-501 Services communs	90-502 Plan de relance (crise sanitaire)	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	2 500,00	0,00	8 700 954,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	12 768,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	12 768,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	12 768,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 905</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accèsion à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	112 676,78	431 719,52	3 400 000,00	0,00	1 755 000,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	-12 768,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>-12 768,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-12 768,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 905</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	1 739 100,00	0,00	5 640 280,48	641 000,00	22 423 231,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	-320 000,00	0,00	-320 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	-320 000,00	0,00	-320 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	-320 000,00	0,00	-320 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	1 554 000,00	0,00	0,00	0,00	1 554 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 906</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 906 – Action économique **AP (1) = 15 320 000,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	5 000,00	25 118 703,40	1 116 434,71	5 181 116,65	0,00	11 865 004,13	3 331 113,46
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	-617 012,66	37 012,66	0,00	0,00	-70 916,39	70 916,39
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-617 012,66	37 012,66	0,00	0,00	-70 916,39	70 916,39
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-617 012,66	37 012,66	0,00	0,00	-70 916,39	70 916,39
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	9 850 000,00	0,00	0,00	500 000,00	710 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 906</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 906 –Action économique (suite)**

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	90-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	1 057 516,00	0,00	0,00	776 000,00	0,00	0,00	48 450 888,35
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-580 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-580 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-580 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 060 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 907</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 907 – Environnement **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	674 413,00	0,00	149 631,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 907</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)**

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	230 000,00	1 090 000,00	0,00	0,00	0,00	184 660,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 907</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)**

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	90-79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions					
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	5 130 000,00	0,00	0,00	9 188 100,00	630 392,00	0,00	273 420,00	0,00	17 550 616,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	-150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	5 710 000,00	0,00	0,00	2 454 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 234 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 908</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
<b>DEPENSES D’EQUIPEMENT</b>									
Budget de l’exercice (2)	2 120 000,00	0,00	0,00	3 112 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-461 367,92	0,00	0,00	-400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l’assemblée (3)	-461 367,92	0,00	0,00	-400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d’une AP-CP (4)	-461 367,92	0,00	0,00	-400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	-408 417,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
Budget de l’exercice (2)	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l’assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l’opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s’agit des nouvelles AP ou des modifications d’AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l’exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 908</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83						
	Transports de marchandises						
	90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
	Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 908</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)**

Libellé	90-84							
	Voirie							
	90-841	90-842	90-843	90-844	90-845	90-846	90-847	90-849
	Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie métropolitaine	Voirie communale	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Equipements de voirie	Sécurité routière
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	153 898 082,29	0,00	0,00	1 390 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	1 132 272,08	0,00	0,00	-1 390 000,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	1 132 272,08	0,00	0,00	-1 390 000,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	1 132 272,08	0,00	0,00	-1 390 000,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	62 550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 908</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)**

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-88 Plan de relance (crise sanitaire)	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures					
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	595 000,00	0,00	0,00	0,00	575 000,00	0,00	1 960 000,00	0,00	0,00	163 650 082,29
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-164 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 283 095,84	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	-164 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 283 095,84	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-164 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 283 095,84	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-408 417,92
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900 000,00	0,00	0,00	66 950 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A 921</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	405 800,00	0,00	0,00	0,00	405 800,00
1337	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	405 800,00	0,00	0,00	0,00	405 800,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A 922</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES (5)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	31 000 000,00	0,00	0,00	0,00	31 000 000,00
10222	FCTVA	31 000 000,00	0,00	0,00	0,00	31 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A 923</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	<b>65 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 500 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	45 880 000,00	0,00	0,00	0,00	45 880 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	19 185 000,00	0,00	0,00	0,00	19 185 000,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	435 000,00	0,00	0,00	0,00	435 000,00
	<b>RECETTES</b>	<b>143 698 523,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>143 698 523,15</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	133 698 523,15	0,00	0,00	0,00	133 698 523,15
1641	Emprunts en euros	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A 925</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	<b>DEPENSES (3)</b>	<b>479 290 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	400 000 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	300 000,00	0,00	0,00
204413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	70 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	111 100,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	849 000,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	5 754 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 006 200,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00	19 250,00
2313	Constructions	69 200 000,00	-3 000 000,00	-3 019 250,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 500 000,00	0,00	0,00
458128001	PISTES FORESTIERES	500 000,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (3)</b>	<b>479 290 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	400 000 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 636 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	77 584 300,00	0,00	0,00
458228001	PISTES FORESTIERES	70 000,00	0,00	0,00
45823007	CONSTRUCTION OBSERVATOIRE ATMOSPHERE	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A 926</b>
<b>Détail par articles</b>	

*CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections*

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (3)</b>	<b>136 208 352,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	<b>136 208 352,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	824 865,00	0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	224 767,00	0,00	0,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	5 167,00	2 260 000,00	2 260 000,00
139172	Subv. transf. FEDER	4 444 829,00	-2 260 000,00	-2 260 000,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	55 348,00	0,00	0,00
1393122	Dotation régionale d'équipement scolaire	40 198 000,00	0,00	0,00
13937	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	783 926,00	0,00	0,00
13938	Autres fonds équip. transférables	263 400,00	0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	89 408 050,00	0,00	0,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)</b>	<b>142 730 795,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Amortissement des immobilisations</i>	<b>142 730 795,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
28031	Frais d'études	1 086 181,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	241 157,00	0,00	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	4 400,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	1 863 860,00	0,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	108 050,00	0,00	0,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	74 387,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	1 416 730,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	499 732,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	238 779,00	0,00	0,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	627,00	0,00	0,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	1 602 116,00	0,00	0,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	20 725 023,00	0,00	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	10 701,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	313 604,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	328 467,00	0,00	0,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	33 288,00	0,00	0,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	144 455,00	0,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	222 400,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	771 075,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	3 610 053,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	6 652 412,00	0,00	0,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 576 947,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	25 147 480,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 028 549,00	0,00	0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	9 232 086,00	0,00	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	775 561,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 537,00	0,00	0,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	11 013 707,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	576 685,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	1 350 270,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	98,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	25 351,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	4 842 378,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	29 555 783,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	2 130 475,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	8 734 411,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	13 750,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	541 530,00	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	7 489,00	0,00	0,00
281572	Matériel technique scolaire	13 643,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	2 948,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	400 382,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	625 478,00	0,00	0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	129 007,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	28 364,00	0,00	0,00
2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	90 067,00	0,00	0,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 290,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	131 188,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	773 066,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	144 298,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	618 602,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	95 253,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	506 467,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	1 592,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	653 648,00	0,00	0,00
282848	Autres matériels de bureau et mobiliers	918,00	0,00	0,00
	<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION</b>	<b>A 95</b>

**95 – Chapitre de prévision sans réalisation**

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	<b>DEPENSES</b>				<b>0,00</b>
950	Dépenses imprévues				0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>141 303 419,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>139 803 419,94</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
954	Produit des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.



**III – VOTE DU BUDGET**

**III**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

**B**

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>93</b>	<b>Services ventilés</b>	<b>427 528 880,51</b>	<b>0,00</b>	<b>4 100 000,00</b>	<b>-10 221 432,90</b>	<b>-10 221 432,90</b>	<b>-10 291 887,90</b>	<b>70 455,00</b>	<b>-10 221 432,90</b>
930	Services généraux	98 849 471,70	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	99 545,00	455,00	100 000,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	184 619 943,47	0,00	0,00	-14 321 432,90	-14 321 432,90	-14 321 432,90	0,00	-14 321 432,90
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	25 122 106,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	1 620 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	2 464 700,00	0,00	2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00
936	Action économique	35 205 094,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	11 498 165,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	68 149 400,06	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 130 000,00	70 000,00	1 200 000,00
939	Fonction en réserve								
<b>94</b>	<b>Services communs non ventilés</b>	<b>171 094 120,02</b>	<b>0,00</b>		<b>8 000 000,00</b>	<b>8 000 000,00</b>		<b>8 000 000,00</b>	<b>8 000 000,00</b>
940	Impositions directes	204 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	20 550 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	511 340,02	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	7 097 985,00			8 000 000,00	8 000 000,00		8 000 000,00	8 000 000,00
946	Transferts entre les sections (5)	142 730 795,00			0,00	0,00		0,00	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>95</b>	<b>Chapitre de prévision sans réalisation</b>	<b>139 803 419,94</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	Virement à la section d'investissement	139 803 419,94			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>740 337 702,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 100 000,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>	<b>-10 270 455,00</b>	<b>8 070 455,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>

<b>002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)</b>	0,00
---	------

<b>TOTAL</b>	<b>-2 200 000,00</b>
--------------	----------------------

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>B</b>

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>93</b>	<b>Services ventilés</b>	<b>95 409 790,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 200 000,00</b>	<b>-7 200 000,00</b>	<b>-7 200 000,00</b>
930	Services généraux	55 146 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	34 665 300,00	0,00	-7 200 000,00	-7 200 000,00	-7 200 000,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	620 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	3 147 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	65 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	1 765 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
<b>94</b>	<b>Services communs non ventilés</b>	<b>642 927 912,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>5 000 000,00</b>
940	Impositions directes	34 773 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	400 385 000,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
942	Dotations et participations	69 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	1 661 000,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	136 208 352,00		0,00	0,00	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>738 337 702,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>	<b>-2 200 000,00</b>

<b>002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL</b>	<b>-2 200 000,00</b>
--------------	----------------------

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 930</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 930 – Services généraux **AE (1) = 100 000,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	15 806 698,38	72 572 314,00	3 575 485,00	0,00	0,00	0,00	340,00	88 800,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	141 140,00	-12 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	141 140,00	-12 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	140 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	455,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	1 390 200,00	1 770 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 930</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	2 289 333,00	970 000,00	860 000,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 930</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)**

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					93-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	29 607,32	893 305,00	0,00	1 633 589,00	0,00	98 849 471,70
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	-27 800,00	0,00	-1 290,00	0,00	100 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	-27 800,00	0,00	-1 290,00	0,00	100 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	-27 800,00	0,00	-1 290,00	0,00	99 545,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	455,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	46 500 000,00	0,00	5 485 670,00	0,00	0,00	0,00	55 146 020,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 930-5</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 931</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 931 – Sécurité **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-14 Plan de relance (crise sanitaire)	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 932</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

**AE (1) = 0,00**

Libellé	93-20 Services communs		93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
	93-201 Services communs	93-202 Plan de relance (crise sanitaire)	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	2 401 813,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 631 555,80	2 059 119,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-21 432,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-85 000,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>-21 432,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-85 000,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	-21 432,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-85 000,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	2 898 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-2 898 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>-2 898 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 932</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	9 815 770,74	0,00	10 245 751,00	2 009 396,00	23 985 586,00	0,00	12 054 554,00	11 222 256,00	4 191 500,00	25 261 537,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-1 308 120,00	0,00	-2 100 000,00	-30 000,00	-1 920 000,00	0,00	-2 230 000,00	-3 600 000,00	-1 000 000,00	-1 920 000,00
Vote de l'assemblée (3)	-1 308 120,00	0,00	-2 100 000,00	-30 000,00	-1 920 000,00	0,00	-2 230 000,00	-3 600 000,00	-1 000 000,00	-1 920 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	-1 308 120,00	0,00	-2 100 000,00	-30 000,00	-1 920 000,00	0,00	-2 230 000,00	-3 600 000,00	-1 000 000,00	-1 920 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 007 200,00	12 325 100,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-94 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 207 200,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	-94 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 207 200,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 932</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	722 080,00	0,00	0,00	90 000,00	929 024,26	0,00	184 619 943,47
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	-106 880,00	0,00	-14 321 432,90
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-106 880,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-14 321 432,90</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	-106 880,00	0,00	-14 321 432,90
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 665 300,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 200 000,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 200 000,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 933</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	2 508 915,00	11 145 126,00	435 390,00	0,00	6 471 695,00	0,00	1 770 980,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	-42 500,00	-44 000,00	0,00	0,00	0,00	86 500,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-42 500,00	-44 000,00	0,00	0,00	0,00	86 500,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	-42 500,00	-44 000,00	0,00	0,00	0,00	86 500,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	620 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 933</b>

**CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	2 690 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 933</b>

**CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-35 Plan de relance (crise sanitaire)	93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres			
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 122 106,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	620 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 934</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)

AE (1) = 0,00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	93-418 Autres actions
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	38 250,00	0,00	371 750,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-20 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>-20 780,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	-20 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 934</b>

**CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)**

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	518 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	69 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	69 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	69 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 934</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)**

Libellé	93-42 Action sociale						93-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales		
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	691 500,00	0,00	0,00	0,00	1 620 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	-48 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	-48 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	-48 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 934-3</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 934-3 – APA **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 934-4</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 935</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat **AE (1) = 2 800 000,00**

Libellé	93-50 Services communs		93-51 Aménagement et services urbains						
	93-501 Services communs	93-502 Plan de relance (crise sanitaire)	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	415 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 935</b>

**CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	725 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 935</b>

**CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	926 500,00	0,00	397 500,00	0,00	2 464 700,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 936</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 936 – Action économique **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	3 000,00	2 943 111,00	12 630 390,94	928 570,00	0,00	1 785 638,00	11 809 243,27
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	912 994,86	-912 994,86	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	912 994,86	-912 994,86	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	912 994,86	-912 994,86	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 936</b>

**CHAPITRE 936 –Action économique (suite)**

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	93-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	2 033 407,07	2 329 734,00	0,00	742 000,00	0,00	0,00	35 205 094,28
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	142 500,00	5 000,00	0,00	3 147 500,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 937</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 937 – Environnement **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	50 000,00	7 950 000,00	0,00	1 294 756,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 937</b>

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 937</b>

**CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)**

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	93-79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions					
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	194 100,00	612 800,00	1 396 509,00	0,00	0,00	0,00	11 498 165,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 970,00	0,00	0,00	0,00	65 970,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 938</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 938 – Transports **AE (1) = 1 200 000,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs							
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	70 000,00	0,00	0,00	28 435 917,06	0,00	0,00	0,00	0,00	12 100 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 244 000,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>-44 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 244 000,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	-44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 244 000,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 938</b>

**CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)**

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 938</b>

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	27 083 483,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	-70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	1 765 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 938</b>

**CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)**

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-88 Plan de relance (crise sanitaire)	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures					
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 149 400,06
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 130 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 765 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>B 940</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	<b>204 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>204 000,00</b>
63512	Taxes foncières	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
63513	Autres impôts locaux	104 000,00	0,00	0,00	0,00	104 000,00
	<b>RECETTES</b>	<b>34 773 560,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 773 560,00</b>
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	3 367 560,00	0,00	0,00	0,00	3 367 560,00
731773	Frais gestion ress form prof, apprentiss	19 200 000,00	0,00	0,00	0,00	19 200 000,00
732222	Fonds péréq. ress. / régions, coll. Corse	2 900 000,00	0,00	0,00	0,00	2 900 000,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	606 000,00	0,00	0,00	0,00	606 000,00
748382	Dotat° de compens. perte frais gest° TH	8 700 000,00	0,00	0,00	0,00	8 700 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>B 941</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>400 385 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>405 385 000,00</b>
73153	Taxe certif. immatriculation véhicules	27 500 000,00	0,00	0,00	0,00	27 500 000,00
731774	TICPE FPA	185 000,00	0,00	0,00	0,00	185 000,00
73411	Taxe sur les rhums	2 100 000,00	0,00	0,00	0,00	2 100 000,00
7342	Taxes sur les carburants	132 000 000,00	0,00	0,00	0,00	132 000 000,00
73432	Octroi de mer régional	130 000 000,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	135 000 000,00
73433	Taxe tr public aérien,maritimes-dt Corse	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	85 400 000,00	0,00	0,00	0,00	85 400 000,00
7358	Autres	18 600 000,00	0,00	0,00	0,00	18 600 000,00
738	Autres impôts et taxes	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	2 600 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>B 942</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 942 – Dotations et participations**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	69 900 000,00	0,00	0,00	0,00	69 900 000,00
744	FCTVA	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
74631	DGD des régions	69 600 000,00	0,00	0,00	0,00	69 600 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>B 943</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 943 – Opérations financières**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES (5)</b>	<b>20 550 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 550 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	19 567 000,00	0,00	0,00	0,00	19 567 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	983 000,00	0,00	0,00	0,00	983 000,00
	<b>RECETTES (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Pour information : détail du calcul des ICNE**

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	7 659 540,83
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	7 659 540,83
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>B 944</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	<b>511 340,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>511 340,02</b>
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 233,51	0,00	1 522,70	1 522,70	3 756,21
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
65861	Frais de personnel	417 640,00	0,00	0,00	0,00	417 640,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	91 366,51	0,00	-1 522,70	-1 522,70	89 843,81
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>B 945</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	<b>DEPENSES (4)</b>	<b>7 097 985,00</b>	<b>8 000 000,00</b>	<b>8 000 000,00</b>
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	4 565 700,00	8 000 000,00	8 000 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 532 285,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (4)</b>	<b>1 661 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	1 661 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>B 946</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections**  
 (A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	<b>DEPENSES (4) (6)</b>	<b>142 730 795,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	<b>142 730 795,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	142 730 795,00	0,00	0,00
	<i>Autres</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES (5) (6)</b>	<b>136 208 352,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	<b>136 208 352,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
77681	<i>Neutralisation des amortissements</i>	89 408 050,00	0,00	0,00
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte result</i>	46 800 302,00	0,00	0,00
	<b>Transfert de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>B 947</b>
<b>Détail par articles</b>	

*CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement*

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	<b>DEPENSES (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS</b>	<b>B 95</b>

**95 – Chapitre de prévision sans réalisation**

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	<b>DEPENSES</b>	<b>139 803 419,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
952	Dépenses imprévues				0,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>139 803 419,94</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE**

**IV**

**A1**

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>65 500 000,00</b>	<b>11 980 263,65</b>	<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 249 662,00</b>	<b>14 743 029,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	65 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	4 613 993,25	0,00	0,00	1 058 755,82	796 143,22	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	50 000,00	500 000,00	0,00	29 180 417,51	10 932 029,00	240 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 421 998,29	0,00	0,00	3 459 580,11	1 167 066,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	888 850,00	0,00	0,00	35 532 990,91	1 847 790,78	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	5 422,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	17 917,65	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>176 604 323,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>61 201 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	164 698 523,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	405 800,00	0,00	0,00	0,00	61 201 500,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>22 103 231,00</b>	<b>47 870 888,35</b>	<b>17 550 616,00</b>	<b>163 650 082,29</b>		<b>413 387 772,29</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		65 500 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	229 100,00	1 324 834,17	393 631,00	764 129,00		9 180 586,46
204	Subventions d'équipement versées	20 541 631,00	27 350 082,01	16 583 985,00	2 963 300,00		108 341 444,52
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	5 000,00	150 000,00	141 698 904,42		152 912 548,82
22	Immobilisations reçues en affectation	2 500,00	0,00	0,00	0,00		2 500,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	320 000,00	1 165,83	423 000,00	16 357 166,79		55 370 964,31
26	Participations et créances rattachées	0,00	18 869 806,34	0,00	0,00		18 869 806,34
27	Autres immobilisations financières	1 000 000,00	320 000,00	0,00	375 000,00		1 700 422,11
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 491 582,08		1 509 499,73
<b>RECETTES</b>		<b>4 354 000,00</b>	<b>11 060 000,00</b>	<b>8 234 000,00</b>	<b>66 950 000,00</b>		<b>328 403 823,15</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		1 500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		164 698 523,15
13	Subventions d'investissement	684 000,00	7 460 000,00	8 234 000,00	65 450 000,00		143 435 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	2 800 000,00	0,00	0,00	0,00		2 800 000,00
27	Autres immobilisations financières	870 000,00	3 600 000,00	0,00	0,00		4 470 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00		1 500 000,00



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**  
**A1.01**

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>65 500 000,00</b>
164	Emprunts auprès des états financiers	65 065 000,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	435 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>176 604 323,15</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	31 000 000,00
106	Réserves	133 698 523,15
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	405 800,00
164	Emprunts auprès des états financiers	10 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.900**

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02							
		Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>11 616 922,65</b>	<b>12 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	3 237 954,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	1 207 718,51	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	3 663 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	348 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 221 827,29	12 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	688 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	5 422,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.900**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., édu., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>67 236,00</b>	<b>23 000,00</b>	<b>9 120,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	12 000,00	320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	67 236,00	5 000,00	8 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					90-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 985,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 980 263,65</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 250 274,74
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 363 718,51
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 663 150,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	348 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 985,00	0,00	2 366 848,29
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	688 850,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 422,11
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900-5</b>

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.901</b>

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-14 Plan de relance (crise sanitaire)	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.902**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs		90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
		90-201 Services communs	90-202 Plan de relance (crise sanitaire)	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
<b>DEPENSES</b>		<b>303 064,38</b>	<b>0,00</b>	<b>949 293,43</b>	<b>6 390 706,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 198 559,67</b>	<b>219 000,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	974 370,92	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	949 293,43	6 390 706,57	0,00	0,00	8 331 489,35	219 000,00
213	Constructions	977,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	302 087,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 049 580,11	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 006 501,93	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 836 617,36	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 226 000,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 315 000,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 911 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres			
<b>DEPENSES</b>		<b>2 830 388,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 199 553,29</b>	<b>199 766,39</b>	<b>740 494,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 470,94	22 913,96	0,00
204	Subventions d'équipement versées	2 812 471,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 731 465,00	-1 106 401,84	740 494,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 625 986,55	55 816,50	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780 630,80	1 227 437,77	0,00
458	Opérations sous mandat	17 917,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 975 500,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 975 500,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 111 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 249 662,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 058 755,82
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	9 111 900,00	0,00	29 180 417,51
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	977,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 458 603,11
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 688 304,98
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 844 685,93
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 917,65
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>61 201 500,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 315 000,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 886 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.903**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d’archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>903 522,21</b>	<b>2 546 530,00</b>	<b>1 151 299,34</b>	<b>666 458,46</b>	<b>900 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>432 601,44</b>	<b>735 055,12</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	150 000,00	31 415,26	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	753 522,21	1 376 530,00	1 101 299,34	666 458,46	0,00	0,00	432 601,44	735 055,12	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	134 727,96	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	185 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	465 000,00	50 000,00	0,00	177 066,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	468 584,74	0,00	0,00	465 786,04	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	20 000,00	0,00	0,00	5 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.903**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES</b>		<b>2 298 507,32</b>	<b>213 762,34</b>	<b>1 947 084,42</b>	<b>317 000,00</b>	<b>1 820 979,32</b>	<b>15 000,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	158 000,00	0,00	0,00	305 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 227 507,32	213 762,34	1 947 084,42	12 000,00	1 670 979,32	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	15 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	758 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-35 Plan de relance (crise sanitaire)	90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres			
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>795 229,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 743 029,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	661 415,26
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	795 229,03	0,00	0,00	0,00	0,00	10 932 029,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 727,96
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	857 066,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 692 370,78
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 420,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	<b>DEPENSES</b>	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					90-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées			90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904-4</b>

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.905**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs		90-51 Aménagement et services urbains						
		90-501 Services communs	90-502 Plan de relance (crise sanitaire)	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 713 722,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	8 713 722,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
228	Autres immobilisations corporelles (affe	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.905**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>99 908,78</b>	<b>431 719,52</b>	<b>3 400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 755 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	99 908,78	431 719,52	3 400 000,00	0,00	1 755 000,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
228	Autres immobilisations corporelles (affe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 739 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 320 280,48</b>	<b>641 000,00</b>	<b>22 103 231,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	50 000,00	0,00	270 000,00	0,00	320 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	450 000,00	0,00	5 050 280,48	641 000,00	20 541 631,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	-90 900,00	0,00	0,00	0,00	-90 900,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
228	Autres immobilisations corporelles (affe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	320 000,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00
274	Prêts	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 554 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 354 000,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	684 000,00	0,00	0,00	0,00	684 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00
274	Prêts	0,00	870 000,00	0,00	0,00	0,00	870 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.906**

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>5 000,00</b>	<b>24 501 690,74</b>	<b>1 153 447,37</b>	<b>5 181 116,65</b>	<b>0,00</b>	<b>11 794 087,74</b>	<b>3 402 029,85</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	761 834,17	0,00	0,00	0,00	563 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	4 548 884,40	1 153 447,37	5 181 116,65	0,00	11 231 087,74	3 402 029,85
211	Terrains	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	1 165,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	3 869 806,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>9 850 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>710 000,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	6 250 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	710 000,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.906**

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	90-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>1 057 516,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>776 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 870 888,35</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 324 834,17
204	Subventions d'équipement versées	1 057 516,00	0,00	0,00	776 000,00	0,00	0,00	27 350 082,01
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 165,83
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000 000,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 869 806,34
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 060 000,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 750 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	710 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.907**

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>674 413,00</b>	<b>0,00</b>	<b>149 631,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 631,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	674 413,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>230 000,00</b>	<b>1 090 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 660,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	230 000,00	1 090 000,00	0,00	0,00	0,00	184 660,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.907**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76	90-77	90-78	90-79	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	Plan de relance (crise sanitaire)	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>4 980 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 338 100,00</b>	<b>630 392,00</b>	<b>0,00</b>	<b>273 420,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 550 616,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	244 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393 631,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	4 707 000,00	0,00	0,00	8 944 100,00	480 392,00	0,00	273 420,00	0,00	16 583 985,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	273 000,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	348 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>5 710 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 454 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 234 000,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	5 710 000,00	0,00	0,00	2 454 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 234 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>1 658 632,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 712 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	83 100,00	0,00	0,00	2 062 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	83 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	1 491 582,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>155 030 354,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	93 986,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	618 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	159 718,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	140 724 169,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	504 713,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	12 929 566,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>62 550 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	62 450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-88 Plan de relance (crise sanitaire)	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures					
<b>DEPENSES</b>		<b>431 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>575 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 243 095,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>163 650 082,29</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 143,00	0,00	0,00	764 129,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 963 300,00
213	Constructions	81 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 718,80
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229 302,84	0,00	0,00	140 953 472,42
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	504 713,20
231	Immobilisations corporelles en cours	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 993 650,00	0,00	0,00	16 007 166,79
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 491 582,08
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 900 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 950 000,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900 000,00	0,00	0,00	65 350 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>36 363 325,02</b>	<b>98 949 471,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>172 231 225,00</b>	<b>25 122 106,00</b>	<b>1 620 000,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	207 756,21	21 482 051,86	0,00	0,00	25 426 506,86	4 714 590,00	67 470,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	100,00	69 259 618,00	0,00	0,00	60 873 422,22	6 934 491,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	8 052 279,92	0,00	0,00	85 881 295,92	13 423 025,00	1 552 530,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	507 483,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	20 550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	155 521,92	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	15 097 985,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>511 719 560,00</b>	<b>55 146 020,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 465 300,00</b>	<b>620 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	1 620 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	200 200,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	380 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	50 252 560,00	0,00	0,00	0,00	12 325 100,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	79 206 000,00	52 135 670,00	0,00	0,00	15 140 200,00	200 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 190 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	1 661 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>5 264 700,00</b>	<b>35 205 094,28</b>	<b>11 498 165,00</b>	<b>69 349 400,06</b>		<b>455 603 487,06</b>
011	Charges à caractère général	0,00	1 234 700,00	1 321 391,14	669 724,00	6 405 257,00		61 529 447,07
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	19 396 646,00		156 464 277,22
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	4 030 000,00	33 880 703,14	10 828 441,00	43 497 497,06		201 145 772,04
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		507 483,81
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 550 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	3 000,00	0,00	50 000,00		308 521,92
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		15 097 985,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 147 500,00</b>	<b>65 970,00</b>	<b>1 765 000,00</b>		<b>599 929 350,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 620 150,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00		1 450 200,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		380 600 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		62 577 660,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	3 000 000,00	65 970,00	0,00		149 747 840,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	147 500,00	0,00	915 000,00		2 272 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 661 000,00



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.01**

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>36 363 325,02</b>
615	Entretien et réparations	3 756,21
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	204 000,00
641	Rémunérations du personnel	100,00
658	Charges diverses de gestion courante	507 483,81
661	Charges d'intérêts	19 567 000,00
668	Autres charges financières	983 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	15 097 985,00
<b>RECETTES</b>		<b>511 719 560,00</b>
731	Fiscalité locale	50 252 560,00
732	Fiscalité reversée	2 900 000,00
734	Fisc. spécif. coll. Corse et Outre-mer	271 100 000,00
735	Fraction de TVA	104 000 000,00
738	Autres impôts et taxes	2 600 000,00
744	FCTVA	300 000,00
746	Dotation générale de décentralisation	69 600 000,00
748	Autres attributions et participations	9 306 000,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	1 661 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.930**

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02							
		Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>15 947 838,38</b>	<b>72 560 264,00</b>	<b>3 575 485,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>340,00</b>	<b>88 800,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 649 342,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	690 693,52	1 772 152,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	2 467 435,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 624 345,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	422 615,37	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	30 000,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	219 185,99	156 455,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 721 086,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	481 593,51	222 050,00	3 574 485,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 800,00
624	Transports biens, transports collectifs	25 000,00	144 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	2 123,00	96 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	619 722,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 637 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	297 539,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	49 778 691,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	14 518 489,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	4 496 374,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	168 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	55 164,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 126 478,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	798 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 035 494,84	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	155 521,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 390 200,00</b>	<b>1 770 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	63 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	716 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
647	Autres charges sociales	0,00	840 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	200 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	820 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.930**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire		
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports			
<b>DEPENSES</b>		<b>2 289 333,00</b>	<b>970 000,00</b>	<b>860 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 000,00</b>	
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	3 609,00	6 576,57	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	35 391,00	92 231,22	0,00	0,00	0,00	70 000,00	
613	Locations	0,00	1 000,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	0,00	14 001,00	209 852,21	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	41 499,00	5 140,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
653	Indemnités	2 231 000,00	867 000,00	505 500,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Participations	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Subventions	18 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.930**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					93-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>29 607,32</b>	<b>865 505,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 632 299,00</b>	<b>0,00</b>	<b>98 949 471,70</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	336 082,00	0,00	0,00	0,00	336 082,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	12 291,61	0,00	0,00	7 660,00	0,00	1 679 479,32
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	488 223,00	0,00	0,00	0,00	3 148 690,74
613	Locations	0,00	240,00	0,00	0,00	5 628,00	0,00	2 474 803,16
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	10 168,39	0,00	0,00	3 753,00	0,00	3 638 766,77
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	1 588,00	0,00	425 203,37
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 000,00
618	Divers	0,00	2 500,00	22 200,00	0,00	163 406,00	0,00	787 600,20
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	56 399,00	0,00	1 777 485,91
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 107,32	0,00	0,00	3 540,00	0,00	4 448 214,83
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	41 910,00	0,00	211 785,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 483,00	0,00	101 056,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	3 300,00	0,00	0,00	3 738,00	0,00	626 960,56
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	114,00	0,00	1 114,00
628	Divers	0,00	0,00	19 000,00	0,00	166,00	0,00	1 663 706,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 539,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	104,00	0,00	15 104,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 778 691,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 518 489,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 496 374,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 525,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 164,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 633 500,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 126 478,08
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 341 810,00	0,00	2 158 643,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 038 494,84
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 521,92
<b>RECETTES</b>		<b>46 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 485 670,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 146 020,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 650,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	716 500,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					93-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 200,00
747	Participations	46 500 000,00	0,00	5 485 670,00	0,00	0,00	0,00	52 135 670,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	820 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930-5</b>

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.931</b>

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-14 Plan de relance (crise sanitaire)	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20		93-21			93-22		
		Services communs		Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		93-201 Services communs	93-202 Plan de relance (crise sanitaire)	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
<b>DEPENSES</b>		<b>2 380 380,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 546 555,80</b>	<b>2 059 119,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	138 682,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 916,80	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	4 951,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 035,78	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 949,00	0,00
628	Divers	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 572,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 757 218,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 788 668,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 964,22	0,00
651	Aides à la personne	1 892 747,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 948 046,00	2 059 119,00
657	Subventions	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 254 186,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 300 000,00</b>	<b>0,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>8 507 650,74</b>	<b>0,00</b>	<b>8 145 751,00</b>	<b>1 979 396,00</b>	<b>22 065 586,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 824 554,00</b>	<b>7 622 256,00</b>	<b>3 191 500,00</b>	<b>23 341 537,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	30 427,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304 643,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	835 519,00	748 636,00	17 384 616,00	0,00	0,00	707 286,63	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 048 348,87	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 800,00	267 008,13	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 018 086,81	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 362 487,56	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	666 000,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	6 059 080,00	0,00	0,00	230 760,00	0,00	0,00	9 824 554,00	890 000,00	0,00	3 175 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	2 418 143,24	0,00	7 310 232,00	1 000 000,00	4 680 970,00	0,00	0,00	3 527 595,00	905 500,00	20 166 537,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>40 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 800 000,00</b>	<b>12 325 100,00</b>	<b>0,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 325 100,00	0,00
747	Participations	40 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 800 000,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>722 080,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>822 144,26</b>	<b>0,00</b>	<b>172 231 225,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255 039,50
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454 643,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 681 057,63
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 048 348,87
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	643 808,13
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	62 050,58	0,00	1 117 137,39
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 381 523,34
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 949,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	691 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 572,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 757 218,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 788 668,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 964,22
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	753 093,68	0,00	24 752 887,68
655	Contributions obligatoires	276 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 283 465,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	90 000,00	7 000,00	0,00	44 394 163,24
658	Charges diverses de gestion courante	445 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 780,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 465 300,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 325 100,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 840 200,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.933**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>2 508 915,00</b>	<b>11 102 626,00</b>	<b>391 390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 471 695,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 857 480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	-285,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	279 025,86	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	111 139,77	0,00	80 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	235 974,14	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	673 305,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	4 000,00	1 010 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 667 186,87	0,00	63 390,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	39 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	257 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	53 283,36	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	32 199,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	5 279 419,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 622 873,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	2 292 850,00	242 000,00	0,00	6 416 695,00	0,00	1 857 480,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>620 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.933**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 690 000,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	2 280 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-35 Plan de relance (crise sanitaire)	93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres			
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 122 106,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-285,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 025,86
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 139,77
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 974,14
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	703 305,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 014 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 898 576,87
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 160,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 410,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 283,36
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 199,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 279 419,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 622 873,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 189 025,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>620 000,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>17 470,00</b>	<b>0,00</b>	<b>371 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
617	Etudes et recherches	17 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	371 750,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>587 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	537 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					93-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées			93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>643 180,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 620 000,00</b>	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 470,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	643 180,00	0,00	0,00	1 552 530,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-3</b>

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-4</b>

**FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.935**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs		93-51 Aménagement et services urbains						
		93-501 Services communs	93-502 Plan de relance (crise sanitaire)	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>415 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	23 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	35 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	7 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	76 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.935**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>725 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	715 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>926 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 197 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 264 700,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	718 000,00	0,00	0,00	0,00	718 000,00
613	Locations	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	88 000,00	0,00	50 000,00	0,00	388 000,00
618	Divers	0,00	14 500,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 700,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	245 000,00	0,00	245 000,00
657	Subventions	0,00	90 000,00	0,00	102 500,00	0,00	984 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	2 800 000,00	0,00	2 801 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.936**

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>3 000,00</b>	<b>3 856 105,86</b>	<b>11 717 396,08</b>	<b>928 570,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 785 638,00</b>	<b>11 809 243,27</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	642 511,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 064,30
618	Divers	0,00	388 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	33 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	2 791 994,86	11 717 396,08	928 570,00	0,00	1 785 638,00	11 807 178,97
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	93-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>2 033 407,07</b>	<b>2 329 734,00</b>	<b>0,00</b>	<b>742 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 205 094,28</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	644 575,30
618	Divers	255 215,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	643 215,84
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 600,00
657	Subventions	1 778 191,23	2 329 734,00	0,00	742 000,00	0,00	0,00	33 880 703,14
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>142 500,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 147 500,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	142 500,00	0,00	0,00	142 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.937**

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoisement
<b>DEPENSES</b>		<b>50 000,00</b>	<b>7 950 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 294 756,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	89 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	11 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	1 133 092,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	7 860 120,00	0,00	149 964,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.937**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76	93-77	93-78	93-79	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	Plan de relance (crise sanitaire)	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>194 100,00</b>	<b>612 800,00</b>	<b>1 396 509,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 498 165,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	6 114,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 114,79
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	175 000,00	0,00	181 570,85	0,00	0,00	0,00	446 450,85
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 429,15	0,00	0,00	0,00	86 429,15
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	3 885,21	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	33 885,21
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	64 800,00	20 344,00	0,00	0,00	0,00	96 844,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	723 165,00	0,00	0,00	0,00	1 856 257,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	548 000,00	405 000,00	0,00	0,00	0,00	8 963 084,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	9 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 100,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 970,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 970,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 970,00	0,00	0,00	0,00	65 970,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>26 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 435 917,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 344 000,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	126,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	0,00
618	Divers	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	12 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	333 233,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 900 000,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	28 089 997,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						93-838
		Transports de marchandises						
		93-830	93-831	93-832	93-833	93-834	93-835	93-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84							
		Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>27 083 483,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	644 663,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	207 771,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	5 193,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	3 796 127,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	66 951,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	240 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	16 800,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	31 037,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	52 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	60 792,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	83 942,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	15 033 641,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	4 272 923,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	6 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	2 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	72 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 765 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	915 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-88 Plan de relance (crise sanitaire)	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures					
<b>DEPENSES</b>		<b>460 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 349 400,06</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	644 789,60
611	Contrats de prestations de services	410 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 017 771,69
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 193,66
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 796 127,30
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 951,39
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 360,02
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 037,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 500,00
628	Divers	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444 026,34
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 942,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 033 641,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 272 923,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 140,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 900 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 174 997,06
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 765 000,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	915 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 euros TTC €		Délibération du 30 Janvier 2020
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements extérieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération : 28001	Intitulé de l'opération : PISTES FORESTIERES			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>4 420 036,95</b>	<b>0,00</b>	<b>-408 417,92</b>	<b>-408 417,92</b>
<b>908 (5)</b>	4 420 036,95	0,00	-408 417,92	-408 417,92
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>4 420 036,95</b>	<b>0,00</b>	<b>-408 417,92</b>	<b>-408 417,92</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>1 371 344,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>908</b> Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	1 371 344,46	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>1 371 344,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 3007	Intitulé de l'opération : CONSTRUCTION OBSERVATOIRE ATMOSPHERE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>2 978,31</b>	<b>0,00</b>	<b>8 917,65</b>	<b>8 917,65</b>
<b>902 (5)</b>	2 978,31	0,00	8 917,65	8 917,65
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>2 978,31</b>	<b>0,00</b>	<b>8 917,65</b>	<b>8 917,65</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>I 112 300 302,00</b>	<b>0,00</b>	<b>II 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>65 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	45 880 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	19 185 000,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	435 000,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>46 800 302,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	46 800 302,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>112 300 302,00</b>	<b>0,00</b>	<b>61 341 913,80</b>	<b>173 642 215,80</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 319 504 214,94</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>VI 2 800 000,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>35 470 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>
10221	TLE	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	31 000 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
261	Titres de participation	0,00	2 800 000,00	2 800 000,00
27...	Autres immobilisations financières			
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	3 000 000,00	0,00	0,00
2741	Prêts aux collectivités et groupements	870 000,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	600 000,00	0,00	0,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>284 034 214,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
28031	<i>Frais d'études</i>	1 086 181,00	0,00	0,00
28032	<i>Frais de recherche et de développement</i>	241 157,00	0,00	0,00
2804111	<i>Subv. Etat : Bien mobilier, matériel</i>	4 400,00	0,00	0,00
2804112	<i>Subv. Etat : Bâtiments, installations</i>	1 863 860,00	0,00	0,00
2804113	<i>Subv. Etat : Projet infrastructure</i>	108 050,00	0,00	0,00
2804121	<i>Subv. Régions : Bien mobilier, matériel</i>	74 387,00	0,00	0,00
2804122	<i>Subv. Régions : Bâtiments, installations</i>	1 416 730,00	0,00	0,00
2804131	<i>Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel</i>	499 732,00	0,00	0,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	238 779,00	0,00	0,00
2804133	<i>Subv. Dpt : Projet infrastructure</i>	627,00	0,00	0,00
28041411	<i>Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel</i>	1 602 116,00	0,00	0,00
28041412	<i>Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	20 725 023,00	0,00	0,00
28041482	<i>Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations</i>	10 701,00	0,00	0,00
28041511	<i>Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel</i>	313 604,00	0,00	0,00
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	328 467,00	0,00	0,00
280415331	<i>ADM : Bien mobilier, matériel</i>	33 288,00	0,00	0,00
280415341	<i>IC : Bien mobilier, matériel</i>	144 455,00	0,00	0,00
280415342	<i>IC : Bâtiments, installations</i>	222 400,00	0,00	0,00
28041581	<i>Autres grpts-Biens mob., mat. et études</i>	771 075,00	0,00	0,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	3 610 053,00	0,00	0,00
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	6 652 412,00	0,00	0,00
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	2 576 947,00	0,00	0,00
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	25 147 480,00	0,00	0,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	2 028 549,00	0,00	0,00
280431	<i>Subv. Scol : Bien mobilier, matériel</i>	9 232 086,00	0,00	0,00
280432	<i>Subv. Scol : Bâtiments, installations</i>	775 561,00	0,00	0,00
2804422	<i>Sub nat privé - Bât. et installations</i>	13 537,00	0,00	0,00
28045	<i>Subv. d'équipement versées aux tiers</i>	11 013 707,00	0,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	576 685,00	0,00	0,00
28088	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	1 350 270,00	0,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	98,00	0,00	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	25 351,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281311	Bâtiments administratifs	4 842 378,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	29 555 783,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	2 130 475,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	8 734 411,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	13 750,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	541 530,00	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	7 489,00	0,00	0,00
281572	Matériel technique scolaire	13 643,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	2 948,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	400 382,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	625 478,00	0,00	0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	129 007,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	28 364,00	0,00	0,00
2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	90 067,00	0,00	0,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 290,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	131 188,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	773 066,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	144 298,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	618 602,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	95 253,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	506 467,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	1 592,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	653 648,00	0,00	0,00
282848	Autres matériels de bureau et mobiliers	918,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	139 803 419,94	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6)	Solde d'exécution R001 (6)	Affectation R1068 (6)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>322 304 214,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>133 698 523,15</b>	<b>456 002 738,09</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>IV 173 642 215,80</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>VIII 456 002 738,09</b>
<b>Solde</b>	<b>IX = VIII – IV (7) 282 360 522,29</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le signe algébrique.



<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 02/12/2022

Présenté par la présidente du conseil régional (1),

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 15/12/2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 15/12/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABMON-ELIZEON Liliane ( Absente )	
AHO-NIENNE Sandrine ( Absente )	
ANNETTE Christian	
BADAT Rahfick ( Absent )	
BAREIGTS Ericka	
BELLO Huguette	
BERTILE Wilfrid	
BOULEVART Patrice ( Plus procuration de CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne )	
CESARI Maya	
CHABRIAT Jean-Pierre	
CHANE-HONG Régine	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne ( Procuration )	
CHANE-TO Marie-Lise ( Plus procuration de RAMIN Sabrina )	
CORBIERE Evelyne	
COSTES Yolaine ( Procuration )	
GIRONCEL DAMOUR Nadine ( Procuration )	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie	
HOARAU Denise ( Absente )	
HOARAU Fabrice	
HOARAU Jacquet	

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES****A**

LAGOURGUE Jean-Louis ( Absent )	
LEBRETON Laëtitia	
LEBRETON Patrick ( Plus procuration de RATENON Jean Hugues )	
LOCAME VAISSETTE Patricia	
MAILLOT Frédéric	
MARATCHIA Jean-Bernard	
MOREL Jean Jacques ( Plus procuration de COSTES Yolaine )	
NABENESA Karine	
NATIVEL Lorraine	
NIRLO Richard	
OMARJEE Normane	
PAYET Johnny	
PICARDO Bernard	
PLANTE Pascal	
POINY-TOPLAN Stéphanie	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia ( Absente )	
RAMAYE Amandine	
RAMIN Sabrina ( Procuration )	
RATENON Jean Hugues ( Procuration )	
SIHOU Mickaël ( Plus procuration de GIRONCEL DAMOUR Nadine )	
SITOUZE Céline	
TECHER Jacques ( Absent )	
VERGOZ Michel	
VIENNE Axel	

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/12/2022, et de la publication le 21/12/2022

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 21/12/2022

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

**REGION : BUDGET FEDER REUNION (1)**

**(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE**

Numéro SIRET : 23974001200079

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

**M. 57**

**Décision modificative (projet de budget) 3 (3)**

**Voté par fonction**

BUDGET : BUDGET FEDER REUNION (4)

**ANNEE 2022**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	14
B1 - Présentation des AP votées	15
B2 - Présentation des AE votées	16
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	17
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	22
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	24
E1 - Balance générale - Dépenses	26
E2 - Balance générale - Recettes	28

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	30
A.900 - Services généraux	34
A.900-5 - Gestion des fonds européens	37
A.901 - Sécurité	38
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	39
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	42
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	45
A.904-4 - RSA	48
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	49
A.906 - Action économique	52
A.907 - Environnement	54
A.908 - Transports	57
A.921 - Taxes non affectées	61
A.922 - Dotations et participations	62
A.923 - Dettes et autres opérations financières	63
A.925 - Opérations patrimoniales	64
A.926 - Transferts entre les sections	65
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	66
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	67
B.930 - Services généraux	70
B.930-5 - Gestion des fonds européens	73
B.931 - Sécurité	74

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	81
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	
B.934-3 - APA	84
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	85
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	86
B.936 - Action économique	89
B.937 - Environnement	91
B.938 - Transports	94
B.940 - Impositions directes	98
B.941 - Autres impôts et taxes	99
B.942 - Dotations et participations	100
B.943 - Opérations financières	101
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	102
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	103
B.946 - Transferts entre les sections	104
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	105
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	106

#### **IV - Annexes**

##### **A - Présentation croisée**

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	107
A1.01 - Opérations non ventilables	109
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	110
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	113
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	114
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	115
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	118
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	121
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	124
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	125
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	128
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	130
A1.908 - Fonction 8 - Transports	133
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	137
A2.01 - Opérations non ventilables	139
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	140
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	143
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	144
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	145
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	148
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	151
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	154

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 974-239740012-20221215-DAP2022_0039-DE

Envoyé en préfecture le 27/12/2022  
 Reçu en préfecture le 27/12/2022  
 Publié le 27/12/2022  
 ID : 974-239740012-20221215-DAP2022\_0039-DE

A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	
A2.938 - Fonction 8 - Transports	159
<b>B - Annexes patrimoniales</b>	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
<b>B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements</b>	161
B3.1 - Etat des provisions constituées	164
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1 - Subventions versées	Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	170
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	171
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet

## V - Arrêté et signatures

### A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

- les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;
- les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;
- les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le 27/12/2022



ID : 974-239740012-20221215-DAP2022\_0039-DE

## I – INFORMATIONS GENERALES

### INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

#### Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	

#### Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

#### Informations financières – ratios

		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7.5%.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
<b>Investissement</b>	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	0,00
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	0,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

#### DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

**BUDGET FEDER REUNION - BUDGET FEDER REUNION - DM (projet de budget) - 2022**

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le 27/12/2022

ID : 974-239740012-20221215-DAP2022\_0039-DE

## I – INFORMATIONS GENERALES

### EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

#### DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

**BUDGET FEDER REUNION - BUDGET FEDER REUNION - DM (projet de budget) - 2022**

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le 27/12/2022

ID : 974-239740012-20221215-DAP2022\_0039-DE

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE**

**VENTILATION DES OPERATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET**

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total budget (hors RAR N-1 et reports)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D EP211-0001 2015/1	FEDER INVESTISSEMENT 2014-2020	9005	22 887 797,88
<b>TOTAL</b>			<b>22 887 797,88</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>		950	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>22 887 797,88</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D EA211-0001 2015/1	FEDER FONCTIONNEMENT 2014-2020	9305	14 166 725,92
D EA211-0002 2015/1	FEDER FONCTIONNEMENT AT	9305	836 286,38
<b>TOTAL</b>			<b>15 003 012,30</b>
<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>		952	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>15 003 012,30</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
<b>AP VOTEES</b>	<b>68 813 230,05</b>		<b>22 887 797,88</b>	<b>22 887 797,88</b>	<b>22 887 797,88</b>
Dont dépenses imprévues (950)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>AE VOTEES</b>	<b>16 141 374,95</b>		<b>15 003 012,30</b>	<b>15 003 012,30</b>	<b>15 003 012,30</b>
Dont dépenses imprévues (952)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>822 693 163,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
90 Opérations ventilées	717 692 574,24	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	717 692 574,24	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	105 000 589,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>822 693 163,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
90 Opérations ventilées	619 441 070,54	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	619 441 070,54	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	105 000 589,00	0,00	0,00	0,00	0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	98 251 503,70		0,00	0,00	0,00
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>229 365 805,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
93 Services ventilés	108 749 676,61	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	108 749 676,61	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	105 000 589,00	0,00	0,00	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	15 615 540,11		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>229 365 805,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
93 Services ventilés	124 365 216,72	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	105 000 589,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

## BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

C

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
<b>AP VOTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 887 797,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dont dépenses imprévues (950)	0,00						
<b>AE VOTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 003 012,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dont dépenses imprévues (952)	0,00						
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	0,00						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	0,00						
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00						
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
93 Services ventilés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	<b>0,00</b>						

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Culture, jeunesse, jeux, sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
953 Virement à la section d'investissement	0,00						
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00						
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
93 Services ventilés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	0,00						
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)

II

C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
<b>AP VOTEES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
<b>AE VOTEES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (952)							
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 27/12/2022  
 Reçu en préfecture le 27/12/2022  
 Publié le 27/12/2022  
 ID : 974-239740012-20221215-DAP2022\_0039-DE

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT

#### OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
<b>90 Opérations ventilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Fonction en réserve		
<b>92 Opérations non ventilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
<b>95 Chapitres de prévision sans réalisation</b>		<b>0,00</b>
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement		0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 .....</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

001 Solde exécution invest. reporté (3)	0,00	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I + III + V	<b>0,00</b>	II + IV + VI + VII
----------------------------	-------------	-------------	--------------------

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022 
ID : 974-239740012-20221215-DAP2022_0039-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

#### OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
<b>93 Services ventilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
930 Services généraux	0,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 Fonction en réserve	0,00	0,00
<b>94 Services communs non ventilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>I 0,00</b>	<b>II 0,00</b>

#### OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>III 0,00</b>	<b>IV 0,00</b>

**AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :..... 0,00**

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
--	--------	---------

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022 
ID : 974-239740012-20221215-DAP2022_0039-DE

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I + III + V	<b>0,00</b>	II + IV + VI
----------------------------	-------------	-------------	--------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>822 693 163,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous total des opérations réelles et mixtes</b>		<b>717 692 574,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	717 692 574,24	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous total des opérations d'ordre</b>		<b>105 000 589,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	105 000 589,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – DEPENSES

II

E1

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>229 365 805,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous total des opérations réelles et mixtes</b>		<b>108 749 676,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	108 749 676,61	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous total des opérations d'ordre</b>		<b>105 000 589,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	105 000 589,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	15 615 540,11			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>822 693 163,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous total des opérations réelles et mixtes</b>		<b>619 441 070,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	619 441 070,54	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous total des opérations d'ordre</b>		<b>105 000 589,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	105 000 589,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	98 251 503,70			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – RECETTES

II

E2

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>229 365 805,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous total des opérations réelles et mixtes</b>		<b>124 365 216,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	124 365 216,72	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous total des opérations d'ordre</b>		<b>105 000 589,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	105 000 589,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXER**

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
<b>90</b>	<b>Opérations ventilées</b>	<b>717 692 574,24</b>	<b>0,00</b>	<b>22 887 797,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	717 692 574,24	0,00	22 887 797,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
<b>92</b>	<b>Opérations non ventilées</b>	<b>105 000 589,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
926	Transferts entre les sections	105 000 589,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>95</b>	<b>Chapitre de prévision sans réalisation</b>			<b>0,00</b>					
950	Dépenses imprévues			0,00					
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>822 693 163,24</b>	<b>0,00</b>	<b>22 887 797,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)

0,00

**TOTAL****0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

**BUDGET FEDER REUNION - BUDGET FEDER REUNION - DM (projet de budget) - 2022**

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le 27/12/2022



ID : 974-239740012-20221215-DAP2022\_0039-DE

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****A**

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>90</b>	<b>Opérations ventilées</b>	<b>619 441 070,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	619 441 070,54	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
<b>92</b>	<b>Opérations non ventilées</b>	<b>105 000 589,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
926	Transferts entre les sections (4)	105 000 589,00		0,00	0,00	0,00
<b>95</b>	<b>Chapitre de prévision sans réalisation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
951	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>724 441 659,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5) 0,00

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6) 0,00

TOTAL 0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le 27/12/2022



ID : 974-239740012-20221215-DAP2022\_0039-DE

**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

CHAPITRE 900 – Services généraux

AP (1) =

0,00

Libellé	90-02							
	Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****A 900****CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)**

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****A 900****CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)**

Libellé	90-04 Coop.décent.act° interrég.,eur.intern.					90-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
<b>Budget de l'exercice (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
<b>Budget de l'exercice (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens

AP (1) = 22 887 797,88

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>					
Budget de l'exercice (2)	0,00	717 692 574,24	0,00	0,00	717 692 574,24
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>					
Budget de l'exercice (2)	0,00	619 441 070,54	0,00	0,00	619 441 070,54
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

## CHAPITRE 901 – Sécurité

AP (1) = 0,00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-14 Plan de relance (crise sanitaire)	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

**CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

**AP (1) = 0,00**

Libellé	90-20		90-21			90-22		
	Services communs		Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
	90-201 Services communs	90-202 Plan de relance (crise sanitaire)	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 902****CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 902****CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

**CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

**AP (1) = 0,00**

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture								
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 903****CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Libellé	90-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	90-321	90-322	90-323	90-324	90-325	90-326
	Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 903****CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-35 Plan de relance (crise sanitaire)	90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres			
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

**CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA)**

**AP (1) = 0,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 904****CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 904****CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Libellé	90-42 Action sociale						90-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales		
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



### III – VOTE DU BUDGET

#### A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

##### Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA

AP (1) = 0,00

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

## CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat

AP (1) = 0,00

Libellé	90-50		90-51						
	Services communs		Aménagement et services urbains						
	90-501 Services communs	90-502 Plan de relance (crise sanitaire)	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 905****CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)					
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 905****CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

**CHAPITRE 906 – Action économique**

**AP (1) = 0,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 906****CHAPITRE 906 –Action économique (suite)**

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	90-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

CHAPITRE 907 – Environnement

AP (1) = 0,00

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
			Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 907</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)**

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 907</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)**

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	90-79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions					
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs							
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828	
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 908****CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)**

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 908****CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)**

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****III****A 908****Détail par articles****CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)**

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-88 Plan de relance (crise sanitaire)	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures					
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 921 – Taxes non affectées**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 922 – Dotations et participations**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	<b>DEPENSES (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (3)</b>	<b>105 000 589,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	<b>105 000 589,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
139172	Subv. transf. FEDER	105 000 589,00	0,00	0,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)</b>	<b>105 000 589,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Amortissement des immobilisations</i>	<b>105 000 589,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	105 000 589,00	0,00	0,00
	<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION****95 – Chapitre de prévision sans réalisation**

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	<b>DEPENSES</b>				<b>0,00</b>
950	Dépenses imprévues				0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
<b>93</b>	<b>Services ventilés</b>	<b>108 749 676,61</b>	<b>0,00</b>	<b>15 003 012,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	108 749 676,61	0,00	15 003 012,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve								
<b>94</b>	<b>Services communs non ventilés</b>	<b>105 000 589,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (5)	105 000 589,00			0,00	0,00		0,00	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>95</b>	<b>Chapitre de prévision sans réalisation</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	dépenses gérées (RAR N-1 + Vote)	
			I					Hors AE	III = I + II
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>213 750 265,61</b>	<b>0,00</b>	<b>15 003 012,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Publié le 27/12/2022  
 ID : 974-239740012-20221215-DAP2022\_0039-DE



<b>002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
--------------	-------------

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****III****B**

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>93</b>	<b>Services ventilés</b>	<b>124 365 216,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	124 365 216,72	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
<b>94</b>	<b>Services communs non ventilés</b>	<b>105 000 589,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	105 000 589,00		0,00	0,00	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>229 365 805,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)****0,00****TOTAL****0,00**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

CHAPITRE 930 – Services généraux **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

**B 930**

## CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03						
	Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 930****CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)**

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					93-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens **AE (1) = 15 003 012,30**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Budget de l'exercice (2)	0,00	108 749 676,61	0,00	0,00	108 749 676,61
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>					
Budget de l'exercice (2)	0,00	124 365 216,72	0,00	0,00	124 365 216,72
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 931 – Sécurité****AE (1) = 0,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-14 Plan de relance (crise sanitaire)	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**

**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**

**Détail par articles**

**CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

**AE (1) = 0,00**

Libellé	93-20 Services communs		93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
	93-201 Services communs	93-202 Plan de relance (crise sanitaire)	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****III****B 932****Détail par articles****CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 932</b>
<b>Détail par articles</b>	

## CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs****AE (1) = 0,00**

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 933****CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321	93-322	93-323	93-324	93-325	93-326
	Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 933****CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-35 Plan de relance (crise sanitaire)	93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres			
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) AE (1) = 0,00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	93-418 Autres actions
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****B 934****CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)**

Libellé	93-42							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 934</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)**

Libellé	93-42 Action sociale						93-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales		
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles**

CHAPITRE 934-3 – APA

AE (1) =

**0,00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI****AE (1) =****0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat AE (1) = **0,00**

Libellé	93-50 Services communs		93-51 Aménagement et services urbains						
	93-501 Services communs	93-502 Plan de relance (crise sanitaire)	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 935</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 935****CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
			<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 936 – Action économique AE (1) = 0,00

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
			93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique	
			93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres			
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 936****CHAPITRE 936 – Action économique (suite)**

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	93-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES**  
**Détail par articles**

CHAPITRE 937 – Environnement **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 937****CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)**

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 937****CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)**

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	93-79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions					
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 938 – Transports****AE (1) = 0,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820	93-821	93-822	93-823	93-824	93-825	93-828
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 938****CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)**

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 938****CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)**

Libellé	93-84							
	Voirie							
	93-841	93-842	93-843	93-844	93-845	93-846	93-847	93-849
	Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie métropolitaine	Voirie communale	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Equipements de voirie	Sécurité routière
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

## III – VOTE DU BUDGET

## B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

## Détail par articles

III

B 938

## CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-88 Plan de relance (crise sanitaire)	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures					
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 940 – Impositions directes**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 942 – Dotations et participations**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 943 – Opérations financières**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Pour information : détail du calcul des ICNE**

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	<b>DEPENSES (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections  
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	<b>DEPENSES (4) (6)</b>	<b>105 000 589,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	<b>105 000 589,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	105 000 589,00	0,00	0,00
	<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES (5) (6)</b>	<b>105 000 589,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	<b>105 000 589,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résult</i>	105 000 589,00	0,00	0,00
	<b>Transfert de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	<b>DEPENSES (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS****95 – Chapitre de prévision sans réalisation**

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
952	Dépenses imprévues				0,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>717 692 574,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	717 692 574,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>619 441 070,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	619 441 070,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>717 692 574,24</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		717 692 574,24
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>619 441 070,54</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		619 441 070,54
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	<b>0,00</b>
	RECETTES	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.900**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.900**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					90-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>717 692 574,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>717 692 574,24</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	717 692 574,24	0,00	0,00	717 692 574,24
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>619 441 070,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>619 441 070,54</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	619 441 070,54	0,00	0,00	619 441 070,54

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-14 Plan de relance (crise sanitaire)	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs		90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
		90-201 Services communs	90-202 Plan de relance (crise sanitaire)	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
		DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.902**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.902**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.903**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.903****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-35 Plan de relance (crise sanitaire)	90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres			
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.904**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.904**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					90-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées			90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs		90-51 Aménagement et services urbains						
		90-501 Services communs	90-502 Plan de relance (crise sanitaire)	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.905**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.906**

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	90-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.907**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.907**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76	90-77	90-78	90-79	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	Plan de relance (crise sanitaire)	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-88 Plan de relance (crise sanitaire)	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>108 749 676,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	108 749 676,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>124 365 216,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	124 365 216,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>108 749 676,61</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		108 749 676,61
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>124 365 216,72</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		124 365 216,72
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	<b>0,00</b>
	RECETTES	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.930**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-038		
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.930**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					93-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>108 749 676,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>108 749 676,61</b>
657	Subventions	0,00	108 749 676,61	0,00	0,00	108 749 676,61
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>124 365 216,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>124 365 216,72</b>
747	Participations	0,00	124 365 216,72	0,00	0,00	124 365 216,72

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-14 Plan de relance (crise sanitaire)	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs		93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
		93-201 Services communs	93-202 Plan de relance (crise sanitaire)	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
		DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.933**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					93-326 Manifestations sportives
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.933**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-35 Plan de relance (crise sanitaire)	93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.934**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.934**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					93-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées			93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs		93-51 Aménagement et services urbains						
		93-501 Services communs	93-502 Plan de relance (crise sanitaire)	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.935**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.936**

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	93-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.937**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.937**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76	93-77	93-78	93-79	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	Plan de relance (crise sanitaire)	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-88 Plan de relance (crise sanitaire)	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures					
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 euros TTC €		Délibération du 30 Janvier 2020
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: électricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux: aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements extérieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le 27/12/2022

Délib. 

ID : 974-239740012-20221215-DAP2022\_0039-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>I 105 000 589,00</b>	<b>0,00</b>	<b>II 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>105 000 589,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	105 000 589,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>105 000 589,00</b>	<b>479 487 354,33</b>	<b>0,00</b>	<b>584 487 943,33</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 105 000 589,00</b>	<b>0,00</b>	<b>VI 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10221	TLE	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>105 000 589,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	105 000 589,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6)	Solde d'exécution R001 (6)	Affectation R1068 (6)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>105 000 589,00</b>	<b>414 514 499,54</b>	<b>98 251 503,70</b>	<b>0,00</b>	<b>617 766 592,24</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>IV 584 487 943,33</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>VIII 617 766 592,24</b>
<b>Solde</b>	<b>IX = VIII – IV (7) 33 278 648,91</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022  
Reçu en préfecture le 27/12/2022  
Publié le 27/12/2022   
ID : 974-239740012-20221215-DAP2022\_0039-DE

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 02/12/2022

Présenté par la présidente du conseil régional (1),  
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 15/12/2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière  
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 15/12/2022  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABMON-ELIZEON Liliane ( Absente )	
AHO-NIENNE Sandrine ( Absente )	
ANNETTE Christian	
BADAT Rahfick ( Absent )	
BAREIGTS Ericka	
BELLO Huguette	
BERTILE Wilfrid	
BOULEVART Patrice ( Plus procuration de CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne )	
CESARI Maya	
CHABRIAT Jean-Pierre	
CHANE-HONG Régine	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne ( Procuration )	
CHANE-TO Marie-Lise ( Plus procuration de RAMIN Sabrina )	
CORBIERE Evelyne	
COSTES Yolaine ( Procuration )	
GIRONCEL DAMOUR Nadine ( Procuration )	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie	
HOARAU Denise ( Absente )	
HOARAU Fabrice	
HOARAU Jacquet	

**V – ARRETE ET SIGNATURES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

LAGOURGUE Jean-Louis ( Absent )	
LEBRETON Laëtitia	
LEBRETON Patrick ( Plus procuration de RATENON Jean Hugues )	
LOCAME VAISSETTE Patricia	
MAILLOT Frédéric	
MARATCHIA Jean-Bernard	
MOREL Jean Jacques ( Plus procuration de COSTES Yolaine )	
NABENESA Karine	
NATIVEL Lorraine	
NIRLO Richard	
OMARJEE Normane	
PAYET Johnny	
PICARDO Bernard	
PLANTE Pascal	
POINY-TOPLAN Stéphanie	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia ( Absente )	
RAMAYE Amandine	
RAMIN Sabrina ( Procuration )	
RATENON Jean Hugues ( Procuration )	
SIHOU Mickaël ( Plus procuration de GIRONCEL DAMOUR Nadine )	
SITOUZE Céline	
TECHER Jacques ( Absent )	
VERGOZ Michel	
VIENNE Axel	

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/12/2022, et de la publication le 21/12/2022

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 21/12/2022

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

**DELIBERATION N°DAP2022\_0040****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 15 décembre 2022 à 09 h00  
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

*sous la présidence de :*

**Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional**

*Nombre de membres  
en exercice : 45*

*Nombre de membres  
présents : 33*

*Nombre de membres  
représentés : 5*

*Nombre de membres  
absents : 7*

*La Présidente,  
Huguette BELLO*

**Présents :**

BELLO HUGUETTE  
LEBRETON PATRICK  
NATIVEL LORRAINE  
OMARJEE NORMANE  
NABENESA KARINE  
RAMAYE AMANDINE  
SITOUZE CÉLINE  
BOULEVART PATRICE  
LOCAME VAISSETTE PATRICIA  
HOARAU JACQUET  
VERGOZ MICHEL  
CHANE-TO MARIE-LISE  
HOARAU FABRICE  
CHABRIAT JEAN-PIERRE  
BERTILE WILFRID  
ANNETTE CHRISTIAN  
SIHOU MICKAËL  
PROFIL PATRICIA  
PLANTE PASCAL  
NIRLO RICHARD  
MOREL JEAN JACQUES  
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE  
VIENNE AXEL  
PICARDO BERNARD  
PAYET JOHNNY  
POINY-TOPLAN STÉPHANIE  
LEBRETON LAËTITIA  
CORBIERE EVELYNE  
CHANE-HONG RÉGINE  
CESARI MAYA  
BAREIGTS ERICKA  
MARATCHIA JEAN-BERNARD  
MAILLOT FRÉDÉRIC

**Représenté(s) :**

RATENON JEAN HUGUES  
COSTES YOLAINE  
RAMIN SABRINA  
GIRONCEL DAMOUR NADINE  
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE

**Absents :**

TECHER JACQUES  
AHO-NIENNE SANDRINE  
BADAT RAHFICK  
HOARAU DENISE  
LAGOURGUE JEAN-LOUIS  
RAMASSAMY NADIA  
ABMON-ELIZEON LILIANE

RAPPORT /DAF / N°113433

BUDGET RÉGION 2022 - ADMISSION EN NON VALEUR PORTANT SUR DES TITRES DE RECETTES



Séance du 15 décembre 2022  
Délibération N°DAP2022\_0040  
Rapport /DAF / N°113433

**Délibération de l'Assemblée Plénière  
du Conseil Régional**

**BUDGET RÉGION 2022 - ADMISSION EN NON VALEUR PORTANT SUR DES TITRES  
DE RECETTES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le budget de l'exercice 2022,

**Vu** le rapport n° DAF /113433 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

**Vu** l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 08 décembre 2022,

**Considérant,**

- le principe constitutionnel de l'autonomie de gestion des collectivités locales,
- que le recouvrement des recettes relève exclusivement du payeur régional,
- que dès lors la politique de recouvrement des produits locaux ne peut résulter que d'une concertation entre l'ordonnateur de la collectivité et le comptable public,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide, à l'unanimité,**

- d'admettre en non valeur, à la demande du comptable public, 29 titres de recettes émis de 2015 à 2021 pour un montant total de **1.126.478,08 €** conformément à la liste détaillée en annexe.

Considérant que seuls les titres émis sur les exercices antérieurs à 2022 sont à compenser par une dépense, celle-ci sera imputée sur les crédits inscrits dans le Budget principal 2022 :

- au chapitre 930 article 020 pour un montant de **1.126.478,08 €**,

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,  
Huguette BELLO**

## **Objet : Budget Région 2022 – Admissions en non valeur de titres de recettes.**

Le présent rapport a pour objet de vous présenter les admissions en non valeur de titres de recettes présentées par le comptable public de la Région pour un montant total de **1.126.478,08 €**.

### **1 – Préambule**

Les recettes du budget régional s'exécutent par l'émission de titres de recettes effectuée par l'ordonnateur.

Leur recouvrement relève du Payeur Régional qui en a la charge exclusive. L'ordonnateur est toutefois étroitement associé à l'action du comptable public puisqu'il est habilité à autoriser les poursuites.

En effet, conformément au principe d'autonomie de gestion des collectivités locales, la détermination d'une politique de recouvrement des produits locaux ne peut résulter de réglementations nationales mais seulement d'une concertation entre l'ordonnateur de la collectivité locale et le comptable public en fonction du contexte et des spécificités locales.

L'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable public dès que la créance lui paraît irrécouvrable, l'irrécouvrabilité pouvant notamment trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition ...).

Il est à souligner que l'admission en non-valeur ne modifie pas les droits de la collectivité vis-à-vis de son débiteur. En conséquence, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur redeviendrait solvable.

L'admission en non-valeur est ainsi une **mesure d'ordre budgétaire** et comptable qui a pour but de faire disparaître, des écritures de prise en charge du comptable, les créances irrécouvrables, lui permettant ainsi de concentrer son activité sur les créances susceptibles d'être recouvrées. Dès lors, il est rappelé que cette procédure :

- ne dégage pas la responsabilité du comptable ;
- ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites ;
- n'éteint pas la dette du redevable.

En d'autres termes, les sommes en cause figurent dans les restes à recouvrer de la Région jusqu'à l'encaissement ou jusqu'à ce que le comptable en ait obtenu décharge par la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

Il vous est proposé traditionnellement en fin d'exercice une liste de titres de recettes précédemment émis et pour lesquels il vous est demandé d'autoriser l'admission en non valeur pour l'exercice 2022.

### **2 – Propositions d'admission en non valeur de titres de recettes présentées par le Payeur**

Les demandes d'admission en non valeur présentées par le Payeur Régional portent sur 29 titres émis entre 2015 et 2021 pour un montant total de **1.126.478,08 €** et qui concernent pour l'essentiel des cotisations et des frais d'inscriptions au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), de remboursement de trop perçu sur subvention, des dégradations de la voirie et des redevances d'occupation .

La décision d'admission en non-valeur relève de la compétence de l'assemblée délibérante et précise, pour chaque créance, le montant admis.

Vous voudrez bien trouver ci-après le détail de ces titres ainsi que les ~~motifs~~. ~~Il est précisé que, pour~~  
des raisons de non divulgation d'informations confidentielles relatives à la situation des redevables, la liste  
présentée dans ce rapport n'est pas nominative. **La liste complète peut être mise à disposition des  
conseillers régionaux sur simple demande.**

Si la proposition ci-dessus recueille votre accord, elle se traduira budgétairement par l'émission de  
mandats en dépenses d'un montant total de **1.126.478,08 €** sur le Budget Principal à imputer comme suit :

- au chapitre 930 article 020 pour un montant de **1.126.478,08 €**.

Il est proposé à l'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion de bien vouloir délibérer  
sur le projet d'acte ci-après.

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

SLOW

ID : 974-239740012-20221215-DAP2022\_0040-DE

## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR PRESENTEE PAR LE PAYEUR REGIONAL

Exercice pièce	Référence de la pièce	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2020	T-1001	CRR SAINT-BENOIT ALAVIN Charles Inscription 2020-2021	15,00	Combinaison infructueuse d actes
2020	T-951	CRR SAINT-BENOIT COMMARMOND Dominique Inscription 2020-2021	15,00	Combinaison infructueuse d actes
2020	T-962	CRR SAINT-BENOIT HERMETTE Cédric Inscription 2020-2021	15,00	Combinaison infructueuse d actes
2020	T-1139	CRR SAINT-PIERRE Mahérick Inscription 2020-2021	15,00	Combinaison infructueuse d actes
2020	T-995	CRR SAINT-BENOIT VALMY Emmanuel Inscription 2020-2021	15,00	Combinaison infructueuse d actes
2020	T-1057	CRR SAINT-DENIS IVOU BRIAN ET JULIA Inscription 2020-2021	30,00	Combinaison infructueuse d actes
2018	T-120	REDEVANCE 2017 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	73,55	Combinaison infructueuse d actes
2020	T-1084	CRR SAINT-DENIS LOCATE SALMA Inscription 2020-2021	143,00	Combinaison infructueuse d actes
2018	T-724	LOYER 2017 TAMPON	285,15	Combinaison infructueuse d actes
2020	T-1101	CRR SAINT-DENIS BREEMERSCH-ROUY MARILOU ET HYPPOLITE Inscription 2020-2021	468,00	Combinaison infructueuse d actes
2019	T-471	INDEMNISATION SUITE PREJUDICE CAUSE A LA VOIRIE	1 087,31	Combinaison infructueuse d actes
2017	T-290	INDEMNISATION SUITE PREJUDICE CAUSE A LA VOIRIE	1 856,10	Combinaison infructueuse d actes
2017	T-521	ACOMPTE 4 VERSE SUR LE MARCHE 20163739	2 027,31	Combinaison infructueuse d actes
2018	T-578	REMBOURSEMENT TROP PERCU ATTRIBUTION BOURSE DE FORMATION CULTURELLE	2 126,94	Combinaison infructueuse d actes
2019	T-66	INDEMNISATION SUITE PREJUDICE CAUSE A LA VOIRIE	3 029,96	Combinaison infructueuse d actes
2018	T-521	INDEMNISATION SUITE PREJUDICE CAUSE A LA VOIRIE	3 359,21	Combinaison infructueuse d actes
2015	T-462	REMBOURSEMENT AVANCE PERCUE	3 591,29	Combinaison infructueuse d actes et PV Carence
2019	T-717	INDEMNISATION SUITE PREJUDICE CAUSE A LA VOIRIE	3 932,15	Combinaison infructueuse d actes
2019	T-89	REDEVANCE 2018 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	7 040,26	Combinaison infructueuse d actes
2020	T-294	SUITE LIQUIDATION JUDICIAIRE REMBOURSEMENT AVANCE	9 821,39	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2018	T-484	REDEVANCE 2017 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	18 897,28	Combinaison infructueuse d actes
2021	T-707	RECUPERATION AVANCE MARCHE CRR SUD	24 708,72	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	T-293	SUITE LIQUIDATION JUDICIAIRE REMBOURSEMENT AVANCE	31 083,09	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	T-146	SUITE LIQUIDATION E/SE RIEFFEL DECOMPTE NOTIFIE MANDATAIRE	64 299,66	Dossier voué à une clôture pour insuffisance d'actif
2016	T-289	TOURNAGE NON REALISE A LA REUNION	74 984,60	PV perquisit°et dde renseignemt négative : cptes bancaires cloturés, pas de saisie de meubles possible, car la sté n'était plus domiciliée à l'adresse indiquée. Toutes les poursuites ont été inopérantes. Combinaison infructueuse d'actes.
2017	T-483	RESILIATION DU MARCHE 20163619 SUITE A UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE	90 811,30	Dossier voué à une clôture pour insuffisance d'actif
2019	T-467	TITRE EMIS SUITE SOLDE GATIF LORS DE L'ETABLISSEMENT DU DGD	169 458,08	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2019	T-103	SUITE LIQUIDATION E/SE RIEFFEL DECOMPTE NOTIFIE MANDATAIRE	253 577,53	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-482	RESILIATION DU MARCHE SUITE DEFAILLANCE DE L'ENTREPRISE	359 711,20	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
<b>TOTAL</b>			<b>1 126 478,08</b>	

**DELIBERATION N°DAP2022\_0041****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 15 décembre 2022 à 09 h00  
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

*sous la présidence de :*

**Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional**

*Nombre de membres  
en exercice : 45*

*Nombre de membres  
présents : 30*

*Nombre de membres  
représentés : 6*

*Nombre de membres  
absents : 9*

*La Présidente,  
Huguette BELLO*

**Présents :**

BELLO HUGUETTE  
LEBRETON PATRICK  
NATIVEL LORRAINE  
OMARJEE NORMANE  
NABENESA KARINE  
RAMAYE AMANDINE  
SITOUZE CÉLINE  
BOULEVART PATRICE  
LOCAME VAISSETTE PATRICIA  
HOARAU JACQUET  
CHANE-TO MARIE-LISE  
HOARAU FABRICE  
CHABRIAT JEAN-PIERRE  
BERTILE WILFRID  
ANNETTE CHRISTIAN  
SIHOU MICKAËL  
PROFIL PATRICIA  
PLANTE PASCAL  
MOREL JEAN JACQUES  
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE  
VIENNE AXEL  
PICARDO BERNARD  
PAYET JOHNNY  
POINY-TOPLAN STÉPHANIE  
CORBIERE EVELYNE  
CHANE-HONG RÉGINE  
CESARI MAYA  
BAREIGTS ERICKA  
MARATCHIA JEAN-BERNARD  
MAILLOT FRÉDÉRIC

**Représenté(s) :**

RATENON JEAN HUGUES  
COSTES YOLAINE  
RAMIN SABRINA  
LEBRETON LAËTITIA  
GIRONCEL DAMOUR NADINE  
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE

**Absents :**

TECHER JACQUES  
AHO-NIENNE SANDRINE  
VERGOZ MICHEL  
BADAT RAHFICK  
NIRLO RICHARD  
HOARAU DENISE  
LAGOURGUE JEAN-LOUIS  
RAMASSAMY NADIA  
ABMON-ELIZEON LILIANE

RAPPORT /DGEE / N°113405  
SCHEMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INNOVATION ET  
D'INTERNATIONALISATION



Séance du 15 décembre 2022  
Délibération N°DAP2022\_0041  
Rapport /DGEE / N°113405

**Délibération de l'Assemblée Plénière  
du Conseil Régional**

**SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INNOVATION ET  
D'INTERNATIONALISATION**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- Vu** le rapport N° DGEE / 113405 de Madame la Présidente du Conseil Régional,
- Vu** l'avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional en date du 13 décembre 2022,
- Vu** l'avis du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement du 14 décembre 2022,
- Vu** l'avis de la Commission Développement Économique et Innovation du 1er décembre 2022,

**Considérant,**

- le champ d'intervention de la collectivité régionale en matière de développement économique renforcé par la loi NOTRe qui se traduit par la mise en oeuvre d'un schéma régional du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII) expression des orientations régionales,
- la volonté régionale de procéder à une révision complète du SRDEII qui constitue le principal schéma directeur en matière économique de la Région afin qu'il crée les conditions du développement futur de La Réunion,
- les contributions issues de la concertation élargie que la collectivité régionale a menée auprès des forces vives du territoire,
- les demandes de modifications apportées en séance , à savoir :
  - la reformulation de la première priorité « Consolider le tissu économique de La Réunion : pour une économie réunionnaise dynamique » de la façon suivante : « **Transformer** le tissu économique de La Réunion : pour une économie réunionnaise dynamique » ;
  - la reformulation, par ailleurs, au sein de la priorité cinq qui concerne l'international, du troisième objectif « Renforcer les outils structurants du développement économique à l'international pour mieux accompagner les entreprises à l'export, levier de développement » comme suit : « Renforcer les outils structurants du développement économique à l'international pour mieux accompagner les entreprises, levier de développement », c'est-à-dire en supprimant la mention des « à l'export » ;

- la nécessité de souligner l'enjeu de l'optimisation de la commande publique qui constitue un levier essentiel de soutien des entreprises ;

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

- d'approuver le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) joint en annexe ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre les orientations du SRDEII ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,  
Huguette BELLO**

# Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

## La nouvelle économie

La Réunion 2030

# Table des matières

<b>Préambule .....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>7</b>
<b>Pourquoi réviser le SRDEII de La Réunion ? .....</b>	<b>7</b>
<b>Chiffres clés de La Réunion .....</b>	<b>10</b>
<b>Partie I. Diagnostic territorial.....</b>	<b>11</b>
<b>I. Une trajectoire de développement économique façonnée par l’action publique et l’esprit d’entreprendre.....</b>	<b>12</b>
A. UNE ECONOMIE ACCOMPAGNEE ET SOUTENUE PAR L’ACTION PUBLIQUE .....	12
B. L’ACTION PUBLIQUE, UN ACCELERATEUR DE DEVELOPPEMENT : L’EMERGENCE D’INFRASTRUCTURES ET D’EQUIPEMENTS .....	19
C. UN MODELE ECONOMIQUE REUNIONNAIS CONSTRUIT AUTOUR DE SECTEURS ECONOMIQUES FONDAMENTAUX ET STRATEGIQUES POUR L’ILE .....	26
D. UN MODELE REUNIONNAIS MARQUE PAR LA PRESENCE D’UNE ECONOMIE INFORMELLE QUI PERDURE TOUT EN ETANT UN LEVIER DE COHESION SOCIALE.....	46
<b>II. Des défis structurels, vecteurs d’opportunités pour toute La Réunion.....</b>	<b>48</b>
A. UNE INTEGRATION DES GRANDS DEFIS DEMOGRAPHIQUES REUNIONNAIS.....	48
B. UN DEFI AUTOUR DE L’INSERTION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE .....	51
C. UNE INTEGRATION DES INEGALITES SOCIALES, ECONOMIQUES ET TERRITORIALES DANS LES REFLEXIONS DE L’ILE.....	53
D. DES GRANDS DEFIS LIES A L’INSULARITE ET A L’ENCLAVEMENT DE LA REUNION .....	59
E. DES DEFIS ENVIRONNEMENTAUX POUR PRESERVER LA BIODIVERSITE DE L’ILE ET ASSURER SA SOUTENABILITE .....	61
<b>III. Des phénomènes exogènes révélateurs de l’agilité du territoire .....</b>	<b>64</b>
A. UNE ILE AGILE FACE AUX CHANGEMENTS SOCIAUX, ECONOMIQUES ET GEOPOLITIQUES LIES AUX DIFFERENTES CRISES .....	64
B. UNE ILE QUI DOIT S’ADAPTER AUX ENJEUX CLIMATIQUES.....	67
C. L’ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ECONOMIQUES DANS CES TRANSITIONS ET CHOCS EXTERNES .....	68
<b>IV. La nécessité d’une nouvelle économie .....</b>	<b>70</b>
A. UN ACCOMPAGNEMENT DU TISSU ECONOMIQUE REUNIONNAIS À renouveler.....	70
B. UN RENFORCEMENT DU POSITIONNEMENT DES ENTREPRISES EN LOCAL ET A L’INTERNATIONAL.....	75
C. UNE ADAPTATION DU MODELE ENTREPRENEURIAL AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE ET ALIMENTAIRE .....	78
D. UN ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS SOCIOECONOMIQUES DANS LEUR TRANSFORMATION NUMERIQUE.....	82

E. UNE PRISE EN COMPTE DES BESOINS EN FONCIER ECONOMIQUE FACE A UNE OFFRE LIMITEE .....	83
<b>Partie II. Orientations et Plan d’action.....</b>	<b>87</b>
<b>I. Des enjeux majeurs pour La Réunion à l’horizon 2030 .....</b>	<b>87</b>
<b>II. La Nouvelle Économie en action .....</b>	<b>90</b>
6 priorités pour bâtir la Nouvelle Économie 2030 .....	92
<b>III. Les 6 priorités de la Nouvelle Économie .....</b>	<b>93</b>
Priorité 1. TRANSFORMER le tissu économique de La Réunion : pour une économie réunionnaise dynamique.....	93
Priorité 2. Vers une économie réunionnaise plus coopérative, plus inclusive et équitable .....	98
Priorité 3. Soutenir les filières répondant aux ambitions du territoire.....	103
Priorité 4. Rapprocher les mondes de la recherche et de l’entreprise, faciliter les innovations : pour une économie réunionnaise plus compétitive .....	120
Priorité 5. Ouvrir l'économie réunionnaise vers de nouveaux horizons : pour une insertion internationale réussie.....	124
Priorité 6. Coordonner l'action publique économique : pour une croissance économique équilibrée au plus près de nos territoires .....	129
<b>Partie III. Gouvernance du SRDEII.....</b>	<b>136</b>
<b>I. Les grands principes de gouvernance du SRDEII.....</b>	<b>136</b>
<b>II. La gouvernance : instances et suivi du SRDEII .....</b>	<b>136</b>
A. Schéma de représentation de la gouvernance.....	136
Les instances de gouvernance du SRDEII .....	137
B. Les comités de filière, en appui à la gouvernance du SRDEII .....	137
C. L’animation du SRDEII par l’équipe projet .....	137
D. Les actions événementielles.....	138
<b>Annexe 1 : Méthodologie d’élaboration du SRDEII.....</b>	<b>139</b>
<b>I. Les piliers d’élaboration du schéma La nouvelle économie .....</b>	<b>139</b>
<b>II. Une co-construction de la vision partagée d’un territoire, engagé pour plus de valeur locale</b>	<b>139</b>
<b>Annexe 2 : Bilan synthétique du SRDEII 2017-2022 : .....</b>	<b>143</b>
L’ADOPTION DU PREMIER SRDEII.....	144
LA STRUCTURATION DU PREMIER SRDEII .....	145
LES TRAVAUX MENES SUR LES FILIERES .....	149
LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS POUR LA REVISION DU SRDEII .....	156
<b>Annexe 3 : Bibliographie.....</b>	<b>158</b>

# Préambule

**Mme Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional de La Réunion**

*La Nouvelle Economie pour une Réunion du 21 -ème siècle plus forte,  
pour une société réunionnaise inclusive, mieux ancrée dans le progrès et l'avenir*

Après plusieurs mois de réflexion, d'échanges et de travail collaboratif, nous menons à terme l'exercice de révision du SRDEII. Je voudrais souligner la qualité des contributions qui nous sont parvenues. Je remercie sincèrement l'ensemble des acteurs économiques et des citoyens qui ont participé activement à la concertation qui a été lancée. C'est en effet dans une démarche de co-construction que nous voulions élaborer la vision partagée que nous entendons porter ensemble pour bâtir la nouvelle étape du développement économique de notre île.

## **A l'écoute des besoins et des aspirations des acteurs du territoire**

L'attente est forte, le besoin de s'ouvrir à de nouvelles voies de croissance est prégnant. L'incertitude qui pèse sur chaque entreprise dans son quotidien et dans sa trajectoire de développement ne contribue pas à restaurer la confiance nécessaire à l'heure où le monde entier se trouve enlisé, à la croisée de sévères crises géopolitique et sanitaire.

Le socle que nous bâtissons ensemble s'articule autour des ambitions de la nouvelle mandature régionale qui fixe 3 grandes priorités pour faire de La Réunion un territoire dynamique, solidaire et écologique. Le SRDEII incarne ces changements devenus inéluctables pour initier un nouveau modèle, une nouvelle manière d'agir, avec comme ligne de mire le développement de notre terre réunionnaise.

La Nouvelle Economie se révèle ainsi à l'heure des grandes transitions, pour mieux orienter nos efforts et nos actions autour d'objectifs communs qui nous rendrons plus forts ensemble. Au regard des défis structurels qui continuent à nous faire face, nous observons une force incroyable de résilience et d'agilité chez les acteurs et dans la population. Une envie d'entreprendre intacte et l'audace d'innover et d'investir.

## **Une nouvelle dynamique collective pour réussir ensemble**

Avec nos équipes à la Région, nous avons souhaité appréhender l'exercice non pas comme une simple démarche administrative pour refonder un document réglementaire. Il s'agit d'impulser un nouveau souffle pour La Réunion 2030 en tenant compte des profondes mutations en cours.

L'exploration de ces nouveaux territoires de développement pour La Réunion nous invite chacun d'entre nous à susciter, inventer, encourager et valoriser nos entreprises, nos compétences, nos talents et nos potentialités.

La réussite de ce plan d'actions économique dépend du collectif et de l'action individuelle de chaque entreprise, de chaque acteur. Monde économique, institutions, et population, l'heure est au décloisonnement, à la meilleure interaction, à la création de synergie, parce que notre sort est commun.

### **Mieux concilier développement économique et cohésion sociale**

L'objectif est de renforcer la performance de notre économie et de nos entreprises, de redonner de la visibilité et de l'attractivité à notre territoire, de mieux ancrer la création des richesses, et de mieux valoriser nos talents. L'enjeu de l'emploi reste particulièrement redoutable face aux inégalités sociales qui perdurent. Ce développement doit être plus endogène et permettre de meilleures retombées pour les Réunionnais et le territoire. Il s'agit de mieux concilier développement économique et cohésion sociale, tout en favorisant un équilibre plus fort entre économie et société, entre économie et environnement. Du point de vue de l'institution régionale, ce prisme est fondamental au regard de notre engagement à contribuer au développement global et harmonieux de l'île, en prenant en considération les problèmes grandissants des Réunionnais (pouvoir d'achat, logement, emploi, éducation...). Notre responsabilité est d'accompagner notre jeunesse pour qu'elle soit mieux formée et apte à conduire ces développements demain. La transition intergénérationnelle est un vrai sujet économique. Notre engagement est aussi de permettre aux Réunionnais partis se former et apprendre vers d'autres horizons, de mieux revenir pour contribuer au développement de leur île par les connaissances acquises.

Notre feuille de route est maintenant clairement définie, ce cap fixe la perspective d'un développement économique qui doit stimuler davantage de confiance et d'audace pour maintenant passer à l'action.

### **Créer les conditions d'une économie performante, agile et tournée vers son futur**

Le nouveau cadre SRDEII à travers ses 6 priorités poursuit l'objectif de renforcer le tissu économique tout en favorisant davantage de création de valeur pour le territoire. Les grands enjeux restent structurels, comme celui de réduire notre dépendance en approvisionnement, en énergie et sur le plan alimentaire, celui d'augmenter notre capacité d'adaptation face aux changements climatiques, celui de renforcer la protection de notre biodiversité remarquable et de nos ressources, ou encore celui d'une plus grande prise en compte de notre démographie....

Face à cela, notre responsabilité est de créer les conditions d'une économie performante, agile et tournée vers son futur. Les grands chantiers structurants que nous menons vise à renforcer notre désenclavement et à redéployer notre connectivité dans un monde en mutation accélérée.

La Région est en charge de la politique de déplacement, du déploiement des infrastructures numériques, d'éducation, de formation, de la structuration du foncier économique ..., c'est ainsi tout l'environnement économique qui doit être sécurisé et adapté pour favoriser le développement et la performance de nos entreprises. Pour permettre aux compétences de se déployer au sein des entreprises avec plus de facilité.

Notre économie traditionnelle doit être confortée, elle est notre base, notre socle. Malgré les difficultés intrinsèques liées à notre insularité et notre éloignement, notre île a produit en moyenne annuelle 2 fois plus de richesses en 2021 que la moyenne produite sur le territoire national. Les grands secteurs que sont la construction, le tourisme, l'agriculture, l'agroalimentaire, le commerce, les services, l'économie bleue, sont autant de domaines de croissance sur lesquels nous devons continuer à miser et accompagner. De nouveaux potentiels s'ouvrent pour construire une économie plus forte, plus ouverte sur son avenir, qui parvient à s'adapter à l'évolution des besoins et des pratiques. C'est tout l'enjeu de notre compétitivité et de notre attractivité.

L'économie de la connaissance, la silver économie, l'audiovisuel, le sport, la santé, l'économie bleue, l'économie circulaire, sont les nouvelles voies vers de nouveaux développements possibles. La gestion des déchets, le numérique et les activités en lien avec la transition écologique ou encore l'autonomie alimentaire, restent aussi des priorités dans le cadre de ces nouvelles orientations régionales.

Nous ne clôturons pas la démarche, au contraire, nous souhaitons poursuivre chaque année un plan d'actions le travail collaboratif qui nous permettra d'être régulièrement dans l'échange avec les acteurs afin de procéder à la mise en œuvre de cette feuille de route. « La Réunion 2030 » se construit grâce à cette grande mobilisation et par la volonté de favoriser plus de progrès économique pour tous.

# Introduction

## Cadre légal du SRDEII

Depuis la loi NOTRe, la Région Réunion est la « collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique » en vertu de l'article L.4251-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). À ce titre, elle doit définir un « schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation » (SRDEII) qui définit les orientations en matière d'aide aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, d'accompagnement à l'innovation des entreprises et d'attractivité du territoire.

Le premier SRDEII a été adopté en décembre 2016 par l'Assemblée plénière de la collectivité régionale et approuvé par les services de l'État en mars 2017. Il définit et organise la stratégie de développement économique de La Réunion et détermine ses orientations stratégiques. Il s'agit d'une feuille de route essentielle pour les acteurs socioéconomiques du territoire afin de les accompagner dans leur croissance.

## Pourquoi réviser le SRDEII de La Réunion ?

Devant la multiplication des crises, les territoires doivent régulièrement s'adapter aux nouveaux enjeux en proposant à leurs acteurs et citoyens une trajectoire lisible et claire pour affronter l'avenir.

La Réunion ne déroge pas à cette règle. Au regard des crises qui se sont succédées ces dernières années et compte tenu des changements qu'elle va connaître d'ici à la prochaine décennie, il devient urgent de prendre du recul et de réfléchir collectivement à la trajectoire économique réunionnaise.

C'est ainsi que la Région Réunion, à travers « La nouvelle économie », a lancé une grande consultation pour procéder à la révision de son Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Celle-ci a permis de recueillir plusieurs centaines de contributions de professionnels et d'acteurs économiques de tous milieux. Des travaux et des tables-rondes ont été organisés pour les mobiliser sur une série de thématiques économiques. Les Réunionnais se sont aussi saisis de cette occasion pour exprimer leur point de vue grâce à des moyens déployés en ligne.

Le présent document est, à ce titre, le fruit de cette large concertation qui a démarré en réalité dès le début de cette mandature à travers les travaux des conseillers régionaux sur les questions économiques, par leur travail quotidien en commissions, par leurs rencontres régulières des professionnels au plus près du terrain, par l'ensemble des événements de concertation organisés, à l'image des Comités régionaux de l'innovation territorialisés ou encore des états généraux de l'audiovisuel.

A travers la révision du SRDEII, et devant les attentes exprimées par les acteurs, citoyens, habitants eux-mêmes, c'est le parti-pris choisi par la Région Réunion, collectivité compétente en matière de développement économique, qui entend saisir les possibilités offertes par la loi du 7 août 2015 et jouer ainsi son rôle de repère pour proposer une visibilité et des perspectives claires aux Réunionnais.

Réviser le SRDEII d'abord, parce qu'après une crise sociale en 2018 et une crise sanitaire violente en 2020 et 2021, la donne économique a changé. Ces éléments ne pouvaient évidemment être anticipés par un schéma originel adopté, en 2017, à la veille de ces grandes perturbations. Ainsi, le diagnostic initial méritait d'être réexaminé à l'aune de ces crises à la fois structurelles et conjoncturelles qui ont laissé des marques durables sur l'économie réunionnaise.

Réviser le SRDEII ensuite parce que le pari est fait que La Réunion de 2030 sera radicalement différente de celle d'aujourd'hui. Certaines tendances dessinées par le schéma de 2016 se sont confirmées, voire même amplifiées tout simplement parce que, soit le progrès technologique en cours va ouvrir de nouveaux champs prometteurs, sans doute de manière fulgurante, à côté desquels nous ne pouvons passer mais en laissant néanmoins des interrogations fortes, soit parce que les impératifs climatiques diagnostiqués dans les travaux d'origine se sont accélérés et la prochaine décennie sera marquée par des changements irrémédiables qui vont impacter définitivement notre économie sur les plans énergétiques, des mobilités ou encore de son financement.

En outre, il fallait réviser le SRDEII de 2016 parce que de grandes transformations sociales se profilent avec, en creux, des conséquences économiques considérables. Pic démographique, vieillissement de la population réunionnaise, formation et insertion de nos jeunes sont quelques-unes des grandes questions qu'il va nous falloir aborder sans concession avant la fin de la prochaine décennie. En 2016, le prisme retenu, était celui, quasi-exclusif, de l'offre et des entreprises. Or, depuis maintenant plus d'une dizaine d'années, des questions récurrentes, de vie chère et de pouvoir d'achat, se manifestent de manière régulière dans l'espace public, dans un contexte de ralentissement général de la croissance économique. Les responsables publics ne pourront y déroger quel que soit le champ de compétences des collectivités publiques considérées. Il conviendra, à l'avenir, dans les futurs schémas, de prendre de plus en plus en considération les questions relatives à la demande. C'est là une expression forte qui s'est manifestée lors des consultations lancées pour élaborer le nouveau SRDEII. L'actuelle révision entend aborder ces questions complexes dont les réponses ne peuvent être que collectives et dépendent à la fois des acteurs publics et du secteur privé dans leur ensemble, chacun devant en la matière prendre ses responsabilités. D'autres éléments de cette nature, tels que le vieillissement de la population, nous commandent d'ouvrir de nouveaux champs économiques à l'image de l'économie du « care », de l'économie sociale et solidaire et des services à la personne, dans un contexte inévitable de tarissement des sources publiques de financement tant au niveau de l'Union européenne, de la solidarité nationale, qu'au niveau des financements bancaires privés, à cause de la remontée des taux d'intérêt fixés par les banques centrales pour casser la dynamique d'inflation, de retour après quarante années de baisse.

Enfin, il est une question qui, au regard des évolutions de ces dernières années, mérite une attention particulière tant elle aura des conséquences sur notre territoire, c'est celle de l'évolution de notre environnement géo-économique à travers l'émergence de nouvelles polarités en Afrique et au sein de l'Indopacifique. Si cette reconfiguration offre de nouvelles perspectives à notre territoire français de l'océan Indien, elle est également lourde d'enjeux géopolitiques parce qu'il s'agit d'une zone de tension extrêmement forte.

Néanmoins, au regard de l'ampleur de la tâche qu'imposent ces travaux de révision, il a fallu faire des choix qui se devaient de tenir compte des contributions des acteurs économiques et des Réunionnais. C'est ainsi qu'il a été considéré, par exemple, que le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR), réactualisé et adopté par la Région en 2018 après une large concertation, ne méritait pas de faire l'objet d'une remise en question général malgré la crise de la COVID-19. Il a été fait le choix de s'appuyer sur celui-ci car les constats et diagnostics qui y sont posés, de même que les principaux axes stratégiques qui ont été définis, restent tout à fait d'actualité. Eu

égard aux impacts de la crise sanitaire sur le secteur du tourisme, il sera toutefois procédé à une nouvelle priorisation un plan d'actions qui a été arrêté de manière concertée avec les acteurs concernés, afin de l'adapter à l'évolution du contexte. Il en est de même pour la S3 dont les travaux d'élaboration avaient démarré en 2020 et ont dû être interrompus par la crise sanitaire. Le choix a été fait, là aussi, en responsabilité, de donner une nouvelle impulsion à ces travaux en prenant en compte les impacts environnementaux et sociaux (S5).

Ainsi, ce SRDEII nouveau, doit se comprendre, à la fois comme un effort d'harmonisation avec d'autres travaux existants, que comme un exercice d'actualisation et de prise en compte d'éléments nouveaux qui auront un impact pour l'avenir de l'économie réunionnaise. Naturellement, cet exercice est réalisé en articulation étroite avec la construction des Programmes Opérationnels Européens 2021-2027 FEDER, INTERREG, FEAMPA pour lesquels la Région Réunion est autorité de gestion, ainsi qu'avec les autres POE (FSE, FEADER).

La Région Réunion souhaite désormais présenter le fruit de ces travaux afin que tous les Réunionnais puissent s'en saisir.



**« Nous le savons, la prochaine décennie sera pour notre île, décisive. Révolution énergétique, évolution des mobilités, digitalisation des entreprises, transition démographique, déplacement du centre de gravité géoéconomique mondial vers l'indopacifique, nombreux sont les changements qui nous attendent sur un horizon temporel très court. »**

**(Patrick Lebreton, 1<sup>er</sup> Vice-Président)**

# Chiffres clés de La Réunion

La Réunion, une des plus petites régions françaises, à la croissance dynamique

**2 512 km<sup>2</sup>** de superficie



localisée dans l'archipel des Mascareignes dans l'Océan Indien

L'une des plus petites régions françaises

**878 431**

**habitants** estimés en 2022



avec 346 habitants au km<sup>2</sup> en 2021, La Réunion est la **3<sup>ème</sup>** région la plus densément peuplée de France. La population est estimée à **+927 800 à horizon 2030**

**20,4 Mds€ de PIB** en 2021,

soit 23 400 euros de PIB par habitant



et un **taux de croissance de +6,7% en volume**

Une île disposant de fondations solides pour son économie

**1<sup>ère</sup>** région européenne

productrice de sucre de canne soit 1/3 de la production agricole et **17 000 emplois locaux**.



Toutefois, l'île est dépendante des importations et connaît un **déficit commercial de 4,6 Mds€**

**1<sup>ère</sup>** Université de l'axe Afrique – Asie



**19 000** étudiants accueillis chaque année et un rôle d'ambassadrice de l'enseignement supérieur

**3<sup>ème</sup>** Région touristique

des Outre-mer avec un nombre de visiteurs en constante augmentation.



**1,8 Mds €** générés et presque **14 000 emplois**

Une île avec une dynamique contrastée sur le plan économique

**45 600**

**entreprises**

enregistrées sur le territoire réunionnais (hors entreprises agricoles) en 2019, avec un fort taux de création mais également un enjeu autour de la survie des entreprises



**37% de taux de pauvreté**

en 2019, soit plus de **320 000 personnes concernées**.



Il est en constante réduction mais reste néanmoins bien au-dessus de l'Hexagone (15%)

**282 000 salariés**

en fin d'année 2022, avec plus de **20 000 personnes** travaillant dans le secteur de l'industrie, **119 000** dans le tertiaire non marchand et **122 000** dans le tertiaire marchand (dont **35 000** dans le commerce)



## Partie I. Diagnostic territorial

Ce diagnostic territorial présente une photographie de La Réunion en 2022. Il identifie 4 points majeurs :

- I. Une trajectoire de développement économique façonnée par l'action publique et l'esprit d'entreprendre
- II. Des défis structurels, vecteurs d'opportunités pour toute La Réunion
- III. Des phénomènes exogènes révélateurs de l'agilité du territoire
- IV. La nécessité d'une nouvelle économie

# I. Une trajectoire de développement économique façonnée par l'action publique et l'esprit d'entreprendre

La Réunion s'est développée en s'appuyant principalement sur deux piliers : l'action publique et l'esprit d'entreprendre. En effet, l'action publique a permis d'accompagner et de soutenir l'économie de l'île (A), au travers notamment de dispositifs publics et du secteur public dynamique. L'action publique est également apparue comme un accélérateur pour la création d'infrastructures et d'équipements performants, au service du développement du territoire (B). En parallèle, le modèle réunionnais peut s'appuyer sur une caractéristique propre : l'esprit d'entreprendre, qui a façonné l'émergence de secteurs économiques fondamentaux et stratégiques pour son développement (C). On ne peut enfin ignorer le rôle particulier de l'économie informelle dans ce modèle, qui contribue à la cohésion sociale du territoire et peut, par sa formalisation progressive, représenter de nouveaux modes d'entreprendre dans l'économie de demain (D).

## A. UNE ECONOMIE ACCOMPAGNEE ET SOUTENUE PAR L'ACTION PUBLIQUE

L'histoire et l'identité fortes de La Réunion (1), un soutien conséquent du secteur public (2) et l'appui sur des dispositifs publics (3) ont permis de construire l'économie du territoire.

### 1. LA REUNION : UNE TRAJECTOIRE ECONOMIQUE MARQUEE PAR L'HISTOIRE POLITIQUE DE L'ÎLE ET PAR UNE GENERATION D'ENTREPRENEURS

Depuis les origines du peuplement de l'île, les premiers habitants ont dû affronter des éléments et contraintes naturelles pour subvenir à leurs besoins vitaux. Ces difficultés ont profondément marqué l'identité réunionnaise, qui se caractérise par sa **capacité d'adaptation et par la grande solidarité entre les individus et groupes de personnes**, dépassant les clivages communautaires et sociaux.

Pendant trois siècles, le développement économique de l'île, comme des autres colonies françaises, s'est d'abord organisé autour des **cultures de subsistance et des grandes cultures de rente à l'exportation** (géranium, sucre et rhum notamment). Les grandes propriétés foncières se sont progressivement diversifiées, élargissant leurs champs d'activités de l'agriculture à l'industrie, puis aux services industriels et marchands. En parallèle se développait une « économie de comptoir », permettant à la population d'accéder à des marchandises importées, mais qui souffrait à la fois de leur rareté et des prix. Les **questions de la vie chère et du pouvoir d'achat, comme de la création d'activité et d'emplois, ont ainsi toujours été simultanément présentes dans l'esprit des réunionnais**.

Après presque 300 ans de colonie, **La Réunion devient en mars 1946 un département français**. Cette date marque le début de nouvelles mesures politiques et sociales qui vont permettre le développement économique de l'île. Devant la nécessité d'équiper le territoire en voies de communication, en logements, en grands équipements, le développement va s'organiser autour de deux grands axes d'intervention publique : **les transferts sociaux vers les collectivités d'une part, qui tirent la demande, et la commande publique d'autre part, qui soutient l'offre**. Les transformations sociales et économiques attendues peinent toutefois à se mettre en place. La Réunion continue alors d'être marquée par un **taux de pauvreté important**.

A partir des années 1950, La Réunion entre dans une nouvelle ère avec la **mise en place d'équipements publics et administratifs** ainsi qu'avec la mise en place du **système de sécurité sociale à partir de 1955**, permettant d'améliorer les conditions de vie des Réunionnais.

Dans les années 1960, l'économie connaît **une forte modernisation que ce soit en matière d'éducation, d'infrastructures et de logement, mais aussi de santé et d'économie**. La Réunion, encore une société coloniale, devient progressivement **une société de consommation** prédominée par les services. Le développement d'une stratégie d'import/substitution, impulsée par l'Etat mais reposant sur l'engagement volontariste des acteurs économiques et de leur organisation en « filières » va permettre, en l'espace de 40 ans, d'effectuer un **rattrapage considérable dans la réduction de la dépendance d'approvisionnements du territoire**, notamment dans l'agroalimentaire.

Avec le modèle interprofessionnel des filières animales initié en 1970 puis le Plan d'Aménagement des Hauts, et en s'appuyant sur la filière canne à sucre en tant que socle de la diversification agricole<sup>1</sup>, **La Réunion voit augmenter ses capacités de production et d'accès au marché local jusqu'à être autonome dans certains produits** (viande de porc frais, volaille fraîche). Cela lui permet de créer de nombreux emplois (installation de près de 1 000 familles d'éleveurs et d'agriculteurs) tout en luttant contre l'exode rural des Hauts vers les Bas de l'île. La Réunion préserve ainsi un équilibre socio-spatial du territoire.

Dans le même temps, la montée en puissance de l'activité du BTP (plus de 70 000 logements construits en 50 ans), l'activité locale de production de matériaux de construction, la conception de logements adaptés aux foyers réunionnais (ex. Case Bourbons, Maison Satec...) contribuent à la **modernisation du territoire, à l'amélioration du cadre de vie et à la création d'emplois pérennes**.

En 1982, La Réunion devient ensuite **une région avec l'entrée en vigueur de la loi de décentralisation, Ce mouvement de régionalisation a accéléré le développement et les mutations de La Réunion**. De nouveaux domaines se développent et permettent **d'accélérer la croissance économique et sociale de l'île**. Les services marchands, le commerce et le tourisme commencent à se développer, et **l'île voit sa population tripler en l'espace de 50 ans**.

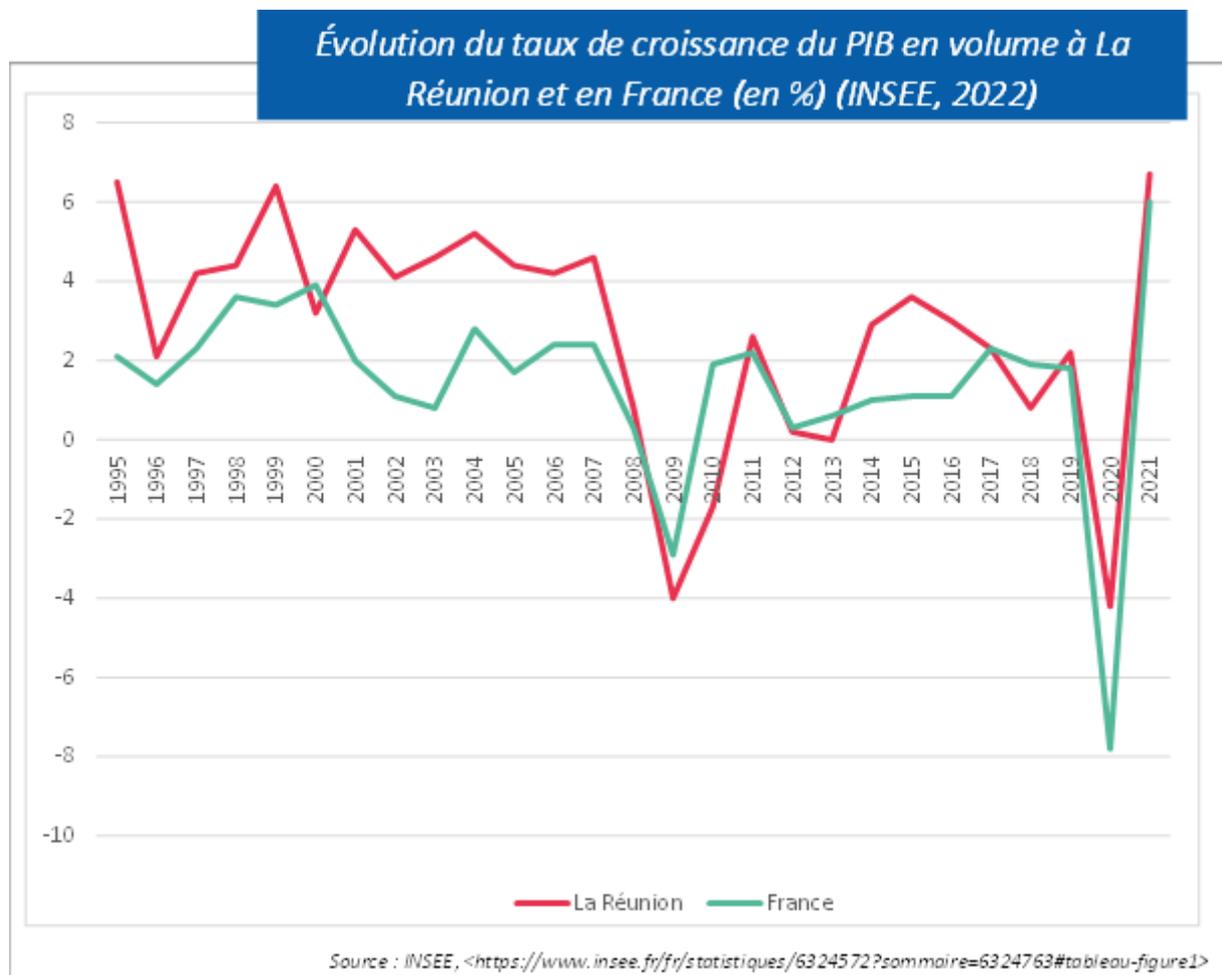
La Réunion est également intégrée à l'Union européenne avec le **statut de Région Ultrapériphérique**. Ce statut, reconnu par le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, permet de prendre en compte les caractéristiques de La Réunion (et d'autres territoires) justifiant l'adaptation du droit communautaire. Le statut de région ultrapériphérique, inscrit à l'article 349 du TFUE, repose sur la reconnaissance des handicaps structurels dont souffrent ces régions (notamment l'insularité, les conditions climatiques, reliefs difficiles et l'étroitesse des territoires, l'exiguïté des marchés...), qui justifie l'adoption de mesures spécifiques ou dérogatoires au droit commun, en faveur de ces régions. Suite à l'attribution de ce statut, les représentants des territoires concernés ont établi en 1993 un protocole de coopération entre les Régions afin de renforcer la coopération entre Régions Ultrapériphériques en adoptant des positions communes, en développant des actions interrégionales et en établissant des liens techniques et politiques avec d'autres régions européennes par exemple. L'intégration de La Réunion à l'Union européenne contribue également au développement économique de l'île, notamment par le biais de l'allocation par l'Union européenne de fonds spéciaux alloués au titre du FEDER.

---

<sup>1</sup> 46% des planteurs de canne à sucre ont des revenus complémentaires issus d'autres productions agricoles (<https://sucre.re/pourquoi-continuer-a-faire-de-la-canne-a-la-reunion-pourquoi-la-filiere-canne-sucre-est-elle-si-importante-pour-la-reunion/>)

En 1996, le PIB est de 7,4 milliards d'euros. Il a pratiquement **triplé en l'espace seulement de 25 ans, témoignant de « l'effet rattrapage » dont La Réunion devait impérativement bénéficier, mais également du dynamisme du territoire.**

La Réunion affiche en 2021 un **taux de croissance annuel moyen deux fois plus élevé que celui de l'Hexagone.**



Le début du XXI<sup>ème</sup> siècle marque aussi un **renouvellement générationnel**, non seulement au niveau des consommateurs, avec des Réunionnais de plus en plus connectés et exigeants envers le rapport qualité/prix et services qu'ils consomment au quotidien, mais également au niveau des chefs d'entreprise.

Le tissu économique, principalement constitué de très petites entreprises et groupes familiaux jusqu'aux années 1990, se renouvelle dans sa structure et son positionnement vis-à-vis du marché. Des investisseurs extérieurs prennent progressivement position au niveau capitalistique dans les entreprises locales, et la jeune génération d'entrepreneurs réunionnais intègre la dimension internationale et l'innovation dès le début de son projet d'entreprise.

## Zoom sur les points clés de l'histoire économique moderne de La Réunion

1946

La Réunion devient un **Département français**. Cette départementalisation marque une accélération de son histoire.

1957

Le **Traité de Rome de 1957** prévoit l'association à la Communauté économique européenne (CEE) des « territoires non européens entretenant avec la Belgique, la France, l'Italie et les Pays-Bas des relations particulières ». La Réunion est dès lors intégrée à la CEE (d'abord pour une période d'essai de 5 ans) dans l'objectif de permettre un développement économique et social des DOM.

1960

**Accélération de la modernisation (éducation, santé, économie, démographique, infrastructures, logement) et essor de la société de consommation. Création du premier organisme de logement social (SIDR-1962).**

1982

La Réunion devient une **Région française**. Elle bénéficie ainsi de **compétences en matière de développement économique**. Son champ d'action sera progressivement étendu au fur et à mesure des lois de décentralisation et notamment avec la loi NOTRe de 2015.

1992

La Réunion devient une **Région Ultrapériphérique Européenne** avec une déclaration annexée au Traité de Maastricht de 1992. Ce statut permet de reconnaître pleinement les spécificités des territoires d'Outre-Mer, nécessitant une adaptation de certaines mesures européennes. Le Traité d'Amsterdam de 1999 affirme ensuite ce statut dans le corps des traités européens.

2008

La **crise financière** secoue la planète, n'épargnant pas l'île de la Réunion qui connaît, avec un effet décuplé par la crise d'activité liée au contexte local, une décroissance forte et un taux de chômage important, notamment dans le BTP.

2017

La Réunion connaît une **reprise économique** et 2017 devient une année touristique record.

2018

La fin d'année 2018 est marquée par la **crise des gilets jaunes** qui bouleverse fortement l'économie de la Réunion (blocages routiers, difficultés d'approvisionnement, paquebots touristiques déroutés, arrêt des récoltes, violences urbaines...) pendant plusieurs semaines, entraînant des pertes estimées à environ 600 millions d'euros pour les entrepreneurs.

2020

La Réunion est touchée par la **crise sanitaire mondiale** de la COVID-19 qui a engendré une chute de l'activité économique de 28% (vs 33% dans l'Hexagone).

2022

Malgré une relance du tourisme, l'année 2022 se ponctue de **nouveaux épisodes de crises**, qui apparaissent comme de nouveaux défis à surmonter pour La Réunion à horizon 2030 : crise du pouvoir d'achat et hausse de l'inflation, crise des urgences sanitaires ou géopolitiques, crise énergétique, gestion des ressources face à la crise climatique...

## 2. LE SECTEUR PUBLIC, SOUTIEN DE LA DYNAMIQUE DE CROISSANCE REUNIONNAISE

Le marché du travail réunionnais connaît une dynamique importante à la fois sur les emplois publics et privés, avec une augmentation de **43% sur la période 2000-2017** (5x plus vite qu'en France entière), qui continue d'augmenter jusqu'à 2019. Cette augmentation continue en 2019. En raison de la politique de contrats aidés de 2000 à 2017, la dynamique de l'emploi s'est accélérée : les contrats aidés (contrats bénéficiant d'aides publiques) représentent 11,2% des emplois salariés sur l'année 2015.

L'emploi public participe à la dynamique globale de croissance sur le marché du travail : en 2018 à La Réunion, 28% des personnes en emploi travaillent dans la fonction publique (soit un écart de 9% par rapport aux régions de l'Hexagone – hors Ile de France). **L'île occupe ainsi la 3<sup>e</sup> position des régions françaises avec les taux d'administration les plus élevés** (données Insee 2018).

**Le secteur public a contribué à la constitution de la société réunionnaise actuelle**, par la formation d'une classe moyenne avec un pouvoir d'achat plus important que les salariés du secteur privé (en moyenne, les salariés des administrations publiques gagnent 34% de plus que ceux du privé à La Réunion en 2015). Les emplois du secteur public ont d'ailleurs **récemment participé à réduire l'impact négatif de la crise sanitaire de la COVID-19 sur l'économie**, en limitant la perte d'activité induite par le premier confinement (perte de 28% contre 33% au niveau national).

**La trajectoire économique de La Réunion s'est ainsi construite sur un secteur public dynamique mais aussi sur la capacité de l'île à optimiser les outils publics de soutien au développement.**

## 3. UN DEVELOPPEMENT STIMULE PAR D'IMPORTANTES DISPOSITIFS D'AIDES PUBLIQUES

Pour développer l'économie de son territoire, **l'île de la Réunion s'appuie sur des financements publics importants**, provenant notamment de la **Région**, mais également de **l'Etat** au travers d'engagements contractuels (environ 5,5 milliards d'euros de transferts publics par an) ou encore de **l'Union européenne**.

Si la Région Réunion se place depuis toujours aux côtés des acteurs économiques, la crise de la COVID-19 a accéléré ses accompagnements pour les soutenir dans leurs difficultés et encourager leurs développements. **Une série de dispositifs** ont ainsi été mis en place en faveur **du Tourisme** (exemples : Plan de solidarité régional ; Fonds de solidarité régional pour le tourisme ; Chèque « Tourisme mon île 974 »), **des acteurs culturels** (exemple : Fonds d'urgence événementiel d'1.5M€) ou encore la population des lycéens avec une aide spéciale COVID. Au travers de son plan de relance régional, la **Région Réunion a ainsi mobilisé 470M€** sur les fonds propres de la collectivité (section investissement du plan financier 2021) pour faire face à la crise et soutenir les acteurs économiques locaux.

L'action locale est également soutenue par l'Etat. La Cour des comptes souligne ainsi dans un récent rapport l'engagement renforcé de l'Etat aux côtés des territoires ultramarins. Ainsi, en 2021, l'Etat a mis en œuvre un budget global (dépenses budgétaires et dépenses fiscales) destiné à **soutenir les politiques publiques ultramarines qui s'est élevé à 27,3 milliards d'euros - hors dépenses sociales, soit 11% de plus qu'en 2020**. L'île de La Réunion a également bénéficié de la dotation générale de décentralisation à hauteur de 69,7 millions d'euros en 2021. Par ailleurs, le plan France Relance pour l'Outre-Mer a permis de réaliser plusieurs actions pour l'île de la Réunion telles que l'optimisation de l'efficacité énergétique du port maritime de la Réunion (1,2M€), la construction du groupe scolaire

ZAC Avenir à Saint-Louis, la rénovation thermique de bâtiments publics (29,6M€) ou encore la protection du parc national et du Conservatoire du littoral (1,7M€).

Par ailleurs, des **instruments financiers publics**, tels que ceux de BPIFrance, permettent de **venir compléter l'offre d'appui aux acteurs économiques du territoire, aux côtés de la Région Réunion**. 607 entreprises (PME majoritairement) ont ainsi bénéficié d'**outils des prêts, aides à l'innovation, garantie bancaire ou prêt rebond en 2021**.

Pour soutenir l'économie du territoire et en réponse à ses spécificités, l'Outre-Mer bénéficie d'un régime fiscal attractif tels qu'une TVA à taux réduit (8,5 et 2,1%), l'exonération de TVA sur des produits comme le riz ou encore la mise en place de l'octroi de mer, un impôt spécifique sur les produits importés. **Ces dispositifs contribuent à générer des recettes directes pour le territoire, à participer à l'autonomie financière des collectivités locales, à encourager le développement de l'activité locale et réduire les écarts de développement avec l'Hexagone**.

En tant que région européenne, La Réunion bénéficie **également de financements européens** sur plusieurs domaines clés pour le développement économique de l'île, tels que l'agriculture, la pêche, le social et l'emploi. Par exemple, La Réunion bénéficie du programme européen POSEI (Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité), avec des allocations financières qui permettent d'accompagner les filières canne, sucre et rhum (74,8 M€ prévus sur le programme) ou encore en faveur des productions animales. **Face à la crise, la Région Réunion a renforcé son plan de relance régional en enclenchant la mise en œuvre opérationnelle du programme REACT'UE (325M€)** adossé à la programmation 2014-2020 ou a encore réorienté les crédits du FEDER pour accompagner des TPE des secteurs du BTP, de l'agroalimentaire et du commerce de proximité.

## Exemples d'aides reçues de l'Union européenne permettant de contribuer au développement économique de la Réunion

### Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) 2014 - 2020



- Développement et augmentation des capacités de l'aéroport de La Réunion Roland Garros
- Rénovation thermique d'établissements
- 341 M€ supplémentaire via le Fond FEDER par le programme REACT-EU pour relancer l'économie

### Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural



- Construction des retenues collinaires du Piton Sa hales (16,8M€) et du Piton Rouge (9,9M€)
- Extension des périmètres irrigués du Sud (20,4M€)
- Construction d'une chaîne de refoulement dans les hauts de l'Ouest (9,2 M€)

### Fonds Social Européen (FSE) 2014 - 2020



- Facilité d'achat de plus de 1,7M de masques et 30 000 litres de solution hydroalcoolique pendant la période de pénurie
- 148 M€ supplémentaire via le Fond FSE par le programme REACT-EU pour financer de petits investissements nécessaires à la relance post-crise

### Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) 2014 - 2020



- Accompagnement à la recherche d'emploi de 500 jeunes de la région
- Favoriser l'insertion avec le régime militaire (17,1M€)

### Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture 2021-2027



- Investissement dans l'infrastructure physique des ports de pêche
- Soutien financier des organismes de recherche et d'innovation

### Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité



- Aides pour les actions en faveur des productions animales
- Aides pour la filière canne, sucre et rhum et aide au tonnage de canne à sucre

Ces accompagnements, qu'ils soient issus de la Région, de l'Etat ou de l'Union européenne, constituent des socles nécessaires au développement réunionnais en raison de sa situation géographique et économique spécifiques. L'action publique devient ainsi un accélérateur de développement pour le territoire.

## B. L'ACTION PUBLIQUE, UN ACCELERATEUR DE DEVELOPPEMENT : L'EMERGENCE D'INFRASTRUCTURES ET D'EQUIPEMENTS

L'investissement public a permis de réaliser une grande variété d'infrastructures et d'équipements qui contribuent au développement de la vie économique et sociale. L'île s'est concentrée sur la construction d'infrastructures de transport de marchandises et de personnes comme des clés de désenclavement (1) et a fait des équipements de santé, de formation et de recherche un secteur prioritaire, emblématique de la modernité et de l'économie de la connaissance réunionnaise (2).

### 1. DES INFRASTRUCTURES CLES DE DESENCLAVEMENT

L'île peut capitaliser sur plusieurs infrastructures clés qui lui permettent de faciliter le transport de marchandises et de personnes, intra-Réunion ou externe. Les infrastructures de La Réunion permettent par ailleurs de positionner La Réunion dans une situation qui est comparable à celle des autres régions françaises (en matière d'infrastructures, à l'exception des transports en commun).

La Réunion dispose d'infrastructures routières performantes, avec un réseau routier faisant le tour de l'île permettant le transport de voyageurs et de marchandises. La Route des Tamarins en est un exemple clé. Ouverte en 2009 et longue de 34kms, elle a permis de faciliter la jonction entre le nord et le sud de l'île. Elle constitue désormais une artère de la mobilité économique et sociale de La Réunion. Elle est aussi représentative de ce que La Réunion sait créer en termes d'innovation, avec de nombreux ouvrages d'art dont certains ont nécessité des travaux de R&D importants pour combiner techniques de construction, topographie et climatologie locales.

En parallèle, plusieurs infrastructures ont été créées afin de faciliter les flux sociaux et économiques entre La Réunion et les autres territoires :

- **Deux aéroports internationaux** : au nord, l'aéroport Roland Garros augmente sa croissance en fixant comme objectif stratégique de pouvoir accueillir 3 millions de passagers à horizon 2025 grâce à un programme d'investissement de 180 M€ sur la période 2017-2022. Par ailleurs, une zone d'activité économique aéroportuaire (Pierre Lagourgue) est actuellement en cours de commercialisation afin d'augmenter l'envergure de cet aéroport tout en valorisant le foncier disponible. Au sud, l'aéroport de Pierrefonds a également une stratégie de développement en matière de fret et de trafic passagers sur le plan régional.
- **Le Grand Port Maritime**, au cœur du carrefour des routes maritimes reliant plusieurs continents (Asie, Afrique, Europe, Amérique du sud). Avec des ambitions de devenir un port « rayonnant » et « responsable », le port affiche déjà une évolution de +8% du trafic global entre 2017 et 2021. Des projets sont en cours afin d'assurer la fluidité du trafic, dont un projet de Zone Arrière Portuaire. A ce stade, une étude sur le schéma d'aménagement de la ZAP est lancée pour affiner les besoins économiques. Le port reste toutefois fortement concurrencé par le port de l'île Maurice et doit gérer en parallèle les différentes stratégies de desserte des grandes compagnies maritimes.

Par ailleurs, plusieurs projets stratégiques sont menés actuellement en matière d'aménagement et inscrits dans le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) :

- **La Nouvelle Route du Littoral (NRL)**, partiellement ouverte à la circulation depuis août 2022, qui relie Saint-Denis à La Possession et permettra de sécuriser le trafic routier par rapport à la route actuelle et de résister à la houle et aux cyclones. Avec un coût de 2 milliards d'euros, cette route est encore en cours de construction.

- La révision prochaine du tracé du **e-Réseau Régional de Transport Guidé** permettra de relancer un projet de transport ferroviaire à l'échelle de l'île, complémentaire aux réseaux de transport collectif en site propre à haut niveau de service (BHNS).

D'autres projets structurants ont été menés sur le territoire afin de contribuer à son aménagement. La Réunion dispose à ce titre d'une galerie de 30 km, creusée sur l'île, pour permettre le **basculement des eaux de l'Est à l'Ouest de l'île** en captant l'eau de quatre rivières. Cette galerie souterraine, qui traverse les cirques de Mafate et de Salazie, a été achevée en 2014 après 25 ans de travaux, et permet de favoriser le développement agricole sur l'ensemble de l'île.

L'échelle intercommunale contribue également à l'aménagement du territoire avec la mise en œuvre de projets clés, tels que le téléphérique CINOR (téléphérique urbain pour desservir 5 gares), l'Ecocité du Territoire de la Côte Ouest (aménagement du territoire avec un modèle de ville tropicale et durable), le projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) de la CIREST pour faciliter les déplacements sur le territoire, ou encore les projets de ports secs de Pierrefonds (avec un lancement des travaux prévu en 2023).

En matière de santé, le **Centre Hospitalier Universitaire (CHU)** est une infrastructure majeure pour l'île, alors qu'il permet à La Réunion d'être un **hub sanitaire** pour les territoires de l'Océan Indien. Avec plus de 8 000 professionnels et 150 métiers autour des services de la santé, le CHU a été remis en lumière lors de la crise sanitaire alors que le centre a été utilisé pour évacuer des patients d'autres régions limitrophes. Lors de la crise du COVID-19, il a été démontré **l'importance stratégique du CHU** qui a fait bénéficier, à un niveau local, de suffisamment de lits pour répondre aux besoins d'évacuation des patients vers l'Europe. Implanté sur 2 sites, le CHU se compose d'une filière de formation médicale et d'une infrastructure de recherche et d'analyse de niveau P3 (CYROI - Cyclotron Réunion Océan Indien).

**Ces différentes infrastructures constituent ainsi des accélérateurs de développement pour La Réunion de demain.**

## **2. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION : DE NOMBREUX ATOUTS A DEVELOPPER POUR ASSURER LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE**

### **a) Un territoire disposant de nombreux atouts et favorisant un système régional d'innovation jeune et dynamique**

**La Réunion est un territoire bien doté en termes d'offre d'enseignement supérieur et de recherche publique, avec une forte concentration autour de l'Université.**

Le système régional d'innovation s'est historiquement construit à la Réunion autour de **l'enseignement supérieur**, en particulier l'Université. Seule université de l'Indianocéanie implantée au cœur de l'axe Afrique-Asie, l'Université de La Réunion joue un rôle majeur **d'ambassadrice de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation française** dans la zone.

En termes de nombre d'étudiants inscrits, elle est **surreprésentée dans l'écosystème local** par rapport à ce qui est observable en France hexagonale (70% des étudiants du territoire sont inscrits à

l'Université contre 57,6% en France hexagonale en 2017, soit près de 19 000 étudiants par an). L'offre de formation universitaire réunionnaise se distingue également par une **représentation élevée des inscrits en licence** (58,6% des effectifs universitaires contre 41,4% dans l'Hexagone) alors que, à l'inverse, **les effectifs de master, d'ingénieurs et de doctorats s'avèrent structurellement plus faibles**.

S'agissant du système de recherche, **l'Université de La Réunion se positionne également comme « la première force de recherche du territoire »**, avec ses 22 laboratoires de recherche, ses 3 fédérations de recherche et ses 2 écoles doctorales. On peut souligner à ce titre que :

- Au niveau territorial, l'Université **concentre à elle seule près de 60% des effectifs** de chercheurs actifs (87% des effectifs si on y inclut également le CIRAD et l'IRD).
- Au niveau des départements d'Outre-Mer, elle représente près de 42% des effectifs d'enseignants-chercheurs et 40% des étudiants, ce qui démontre son **rôle majeur dans les capacités de recherche ultramarines**.

L'Université représente ainsi **l'essentiel de l'effort de recherche** sur le territoire avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et les représentations nationales de 6 organismes de recherche nationaux (CIRAD, IRD, BRGM, IFREMER, Météo France)<sup>2</sup>. Plusieurs autres organismes nationaux opèrent également sur le territoire à travers leur implication dans des unités mixtes de recherche (CNRS, INSERM, IPGP et INRA notamment)<sup>3</sup>.

En termes d'activité, l'Université structure sa recherche autour de l'Observatoire des sociétés de l'océan Indien, l'Observatoire des milieux naturels et des changements globaux mais aussi autour de la thématique clé qui est la « biosécurité en milieu tropical ». Elle dispose également de **6 plateaux techniques de recherche et de développement de pointe** en santé (le CYROI, seul cyclotron ultramarin), en physique de l'atmosphère (avec l'observatoire atmosphérique du Maïdo), en télédétection avec la station d'observation "surveillance environnementale assistée par satellite dans l'océan Indien (plateforme SEAS-OI), en protection des plantes (Pôle de Protection des Plantes) ou encore des sciences de la terre (Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise). Le centre de calcul de l'Université, les stations permanentes sur les écosystèmes, les Presses Universitaires Indianocéaniques nées en 2017 complètent ces plateformes, **et deviennent ainsi des outils privilégiés du rayonnement et de l'internationalisation de la recherche de La Réunion**.

En complément, la recherche réunionnaise peut s'appuyer un réseau **dynamique d'organismes de soutien à l'innovation et au transfert de technologies**. Ces organismes de transfert et d'innovation visent trois fonctions principales, à savoir le renforcement de la culture et des compétences à **l'innovation** à travers des actions de sensibilisation et de formation ; **l'augmentation des liens entre les acteurs du territoire** par l'animation de réseaux professionnels ou thématiques et le **développement de projets collaboratifs** ; la **fourniture de services d'appui** pour favoriser l'émergence et la conduite de projets innovants.

Ce réseau s'appuie sur une multitude d'acteurs, de nature différente et assurant des fonctions complémentaires :

- **L'incubateur régional de la recherche publique** porté par le Technopole. Il a permis d'accompagner environ 120 projets innovants depuis sa création en 2003. Une soixantaine

---

<sup>2</sup> Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM), Institut Français de Recherches pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)

<sup>3</sup> Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP), Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)

d'entreprises innovantes ont ainsi été créées. A noter que le Technopole assure la gestion de parcs technologiques, dont Technor et TechSud.

- **Le pôle de compétitivité labellisé par l'Etat Qualitropic**, dont l'objectif principal est le développement de la compétitivité des entreprises du secteur de la bioéconomie tropicale par des projets de R&D innovants.
- Des **centres techniques** assurant une fonction d'interface et de transfert de technologies vers les acteurs privés et qui conduisent des activités de recherche appliquée. Il y en a 3 sur le territoire : le CRITT, le CRIBAT et le CITEB<sup>4</sup>.
- Des **associations** encourageant et facilitant le développement de projets (AD2R, REUSIT, MESS, etc.) et d'autres spécialisées dans la promotion de la culture scientifique et technique et la médiation scientifique (les Petits Débrouillards, Sciences Réunion, ISOLIFE, etc.).
- Une chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (**CRESS**).
- Une pépinière dédiée aux biotechnologies au sein du CYROI, la **CB-TECH**.
- Plusieurs **réseaux professionnels** rassemblant les acteurs économiques locaux. Ils œuvrent pour soutenir les dynamiques d'innovation et la compétitivité de leur domaine d'expertise et de leurs adhérents.

Ce réseau d'acteurs est **très dynamique** et a enregistré depuis plusieurs années une **croissance notable**. Le nombre d'organisations impliquées a fortement cru, en particulier avec l'émergence d'espaces d'innovations collaboratives ou tiers-lieux portés par des communautés ou des acteurs privés (fablabs, espaces de coworking...).

**En parallèle, la place de l'innovation privée connaît une progression notable mais qui reste encore modeste.** On note ainsi sur ces dernières années une progression des **initiatives entrepreneuriales**, avec une augmentation des soutiens apportés entre 2015 et 2019 (passage de 1,6 M€ à 3,5M€ par an) et la présence de 102 établissements publics et privés impliqués dans la RDI. Ces initiatives sont rendues possibles par des **leviers fiscaux** (CIR, CII, JEI) ainsi que de nombreux dispositifs de financement destinés à accompagner les entreprises et les porteurs de projets innovants dans les différentes étapes de développement d'un projet (FEDER Recherche-Innovation, PIA régionalisé, PIOM, aides de Bpifrance, prêts d'honneur, renforcement des fonds propres, aides de l'ADEME, Incubateur de la Technopole...).

#### **b) La transition vers une économie de la connaissance reste à réaliser**

Cependant, si le territoire dispose d'un système de recherche et d'innovation dynamique, soutenu par des politiques volontaristes, **son inscription sur la voie de l'économie de la connaissance, dont la prospérité repose sur l'innovation, reste à ce stade embryonnaire**<sup>5</sup>. L'évaluation de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) pointe ainsi six facteurs spécifiques au territoire qui sont autant de **freins à lever** pour opérer la transition vers cette nouvelle économie.

<sup>4</sup> Le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies (CRITT) est spécialisé dans l'agroalimentaire et l'efficacité énergétique. Le Centre d'Innovation et de Recherche du Bâti Tropical (CRIBAT) portés respectivement par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers de La Réunion et le Centre Technique, de recherche et de valorisation des milieux aquatiques (CITEB).

<sup>5</sup> Source : De la S3 vers la « S5 », Stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social & soutenable, Plan d'action pour la recherche et l'innovation 2022-2027

- **L'importance du facteur humain**

La présence de l'Université ainsi qu'un nombre croissant d'établissements supérieurs, formant chaque année près de 20 000 étudiants, masque des faiblesses structurelles en termes de qualification pour le territoire. Ainsi, la Réunion se classe encore parmi les 20% des régions européennes les moins performantes en termes d'enseignement supérieur, avec un taux de réussite dans l'enseignement supérieur inférieur à la moyenne nationale.

Ainsi, si le niveau de qualification général de la population a eu tendance à progresser entre 2006 et 2016 d'après l'INSEE, avec également un recul de l'illettrisme qui reste tout de même un enjeu fort, **la faible proportion de diplômés du supérieur impacte encore négativement les ressources humaines mobilisables pour la RDI**. La part des ingénieurs et des scientifiques sur le territoire au sein de la population active reste notamment plus faible que dans la plupart des régions européennes.

- **Un niveau de dépenses de recherche et d'innovation privées relativement limité**

La Réunion se distingue aussi par le poids relativement réduit du secteur privé dans les dépenses de RDI (20% de l'effort territorial contre près de 50% en moyenne dans le reste de l'UE d'après IEDOM). L'innovation reste donc de facto assez marginale au sein des entreprises du territoire, **l'essentiel des efforts de RDI relevant encore du secteur public**.

L'IEDOM explique ce phénomène par trois caractéristiques structurelles de l'économie régionale : son **niveau de développement** général, la nature de son **modèle de développement** organisé autour de la dépense publique et de la demande intérieure, et la composition du **tissu productif local**, où les entreprises de moins de 10 salariés représentent 95% du total. La Réunion manque donc dans son tissu d'entreprises de structures de plus grandes tailles pouvant mobiliser des **financements privés**, ce qui bride leurs efforts RDI.

Le faible niveau des ressources privées investies dans la RDI constitue un frein pour la croissance des entreprises. A ce titre, on observe que parmi les entreprises de plus de 10 salariés qui parviennent à croître, et qui disposent de moyens d'investir, l'essentiel des domaines en forte croissance concernent le commerce d'une part, l'hébergement et la restauration d'autre part. Ainsi, **les activités scientifiques et techniques, ainsi que les TIC, essentiellement concernées par la RDI technologique, connaissent une progression plus faible**. A noter que la croissance observable entre 2014 et 2017 au sein des entreprises de plus de 10 salariés intervient dans une économie caractérisée par des difficultés de création et de survie des entreprises.

A ce titre, l'évaluation de la S3 montre que les dispositifs d'appui existant pour soutenir ces entreprises ne parviennent pas à totalement compenser le faible niveau des financements privés, et ce pour toute une série de raisons<sup>6</sup>. Ces difficultés concourent ainsi à la **délocalisation** de certaines entreprises innovantes prometteuses ou à succès vers des écosystèmes plus favorables qui proposent des solutions de financement et d'accompagnement et des perspectives de marché à même d'accélérer leur croissance. Cette délocalisation limite ainsi l'effet d'entraînement de ces entreprises sur l'économie et les retombées territoriales de projets largement soutenus par les fonds publics.

---

<sup>6</sup> Cf. Consultation publique en ligne organisée par Nexa entre juin et août 2020, dans le cadre de l'évaluation de la S3.

- **Un poids réduit des activités de RDI**

La conséquence logique des phénomènes décrits précédemment explique la place encore réduite qu'occupe l'économie de la connaissance sur le territoire. Ainsi, les secteurs d'intensité technologique (secteur manufacturier de haute technologie et secteur des services à haute technologie et à haut niveau de savoir) sont **peu représentés** sur le territoire en termes de nombre d'emplois.

Depuis les années 2000, les demandes de brevets s'avèrent plutôt stables, soulignant **une difficulté territoriale à transformer l'effort de RDI en actifs valorisables**. Sur la période de 2010 à 2020, on note que près la moitié des dépôts concernent 3 domaines suivants : les sciences médicales et vétérinaires, l'agriculture sylviculture élevage pêche, et le bâtiment (dont chauffage)<sup>7</sup>. Au niveau ultramarin, le nombre de brevets délivrés est toutefois fortement concentré à la Réunion (46,6 % entre 2005 et 2015), mais la proportion est largement inférieure à la moyenne observable dans l'Hexagone.

- **Une fragmentation thématique importante et une dispersion de l'effort de compétitivité et d'innovation entre acteurs**

On constate une forte **fragmentation thématique** de l'effort de RDI, qu'on retrouvait dans la S3 à travers 3 grands axes et 21 priorités peu connectées et au potentiel de développement très inégal. Cela s'est traduit par un **éparpillement des ressources**, empêchant la constitution d'une masse critique favorisant les effets d'entraînement de l'ensemble de l'écosystème. Cette fragmentation se retrouve d'ailleurs dans l'organisation de la recherche territoriale, où les 477 chercheurs permanents, répartis dans 40 unités, travaillent sur 16 thématiques hétérogènes.

Parallèlement, on peut souligner la **dispersion de l'effort de compétitivité et d'innovation** entre les acteurs, avec peu de coopérations entre acteurs académiques et privés, en dépit de l'existence de structures dédiées à ce rapprochement et au transfert de technologies. Cette difficulté n'est pas propre au territoire régional, mais reste particulièrement marquée à La Réunion. La faiblesse des relations entre les acteurs académiques et économiques s'inscrit dans un contexte territorial plus générique. En dépit de l'existence de nombreux clusters, **les coopérations entre entreprises demeurent également limitées**, inhibant la formation de masses critiques indispensables pour peser sur les marchés extérieurs et soutenir la croissance des entreprises<sup>8</sup>.

- **Un système RDI faiblement internationalisé**

Pour accélérer la transition vers l'économie de la connaissance, l'ouverture et les coopérations internationales revêtent une importance déterminante puisqu'elles permettent d'accéder et d'utiliser un panel plus large de connaissances, tout en évitant de supporter le coût financier de la duplication des investissements et des programmes de RDI. L'inscription dans les réseaux joue également un rôle majeur dans la construction des capacités d'innovation, dans l'émergence de masses critiques en renforçant l'attractivité du territoire et les collaborations fructueuses. Elle offre enfin l'opportunité d'élargir le cercle des usagers et des clients des innovations locales, compensant ainsi la petite taille du marché local, souvent évoqué comme un frein de développement de nouvelles activités. Or, si La Réunion aspire à devenir un hub de la résilience insulaire et tropicale, proposant une expertise singulière, reconnue et exportée dans d'autres territoires, **elle tire encore peu partie des opportunités**

---

<sup>7</sup> Source : dataINPI.

<sup>8</sup> Cf. Consultation publique en ligne organisée par Nexa entre juin et août 2020, dans le cadre de l'évaluation de la S3.

**offertes par l’ouverture internationale.** La performance du territoire sur ce domaine est d’ailleurs perçue comme particulièrement faible par les répondants à l’enquête S3<sup>9</sup>.

**c) La nécessité de nouveaux outils pour favoriser la transition vers une économie de la connaissance**

Pour répondre aux enjeux territoriaux précités en de RDI, **la stratégie de spécialisation intelligente (S3) a été renouvelée pour devenir une stratégie dénommée « S5 » (Stratégie de Spécialisation Intelligente pour un développement Social et Sostenable).** Elle définit un plan d’actions concrètes pour accompagner et renforcer l’innovation réunionnaise autour de 3 domaines d’intérêt majeurs et 9 thématiques prioritaires, synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Domaines d’intérêt majeurs	Thématiques prioritaires (développées dans les feuilles de route)	Sous-titres synthétiques
Adaptation des îles face aux changements globaux	Dynamiques socio-écologiques en milieu insulaire tropical : connaissance et restauration des systèmes	Ecosystèmes terrestres
	Économie bleue et gestion soutenable des socio-écosystèmes littoraux et marins tropicaux	Économie bleue
	Résilience face aux risques climatiques, géologiques et anthropiques.	Risques naturels
Transformations écologiques des systèmes insulaires	Agro-produits, extraits naturels tropicaux et alimentation durable	Économie verte
	Aménagement durable et bâti tropical pour la ville bioclimatique et résiliente en zone intertropicale	Aménagement et bâti tropical
	Déploiement des systèmes énergétiques décentralisés et décarbonés en territoires isolés	Systèmes énergétiques en ZNI
	Transition numérique et prévention des risques liées à la généralisation du digital	Numérique / digital
Empouvoirement des populations indiano-céaniques	Santé durable des populations vulnérables	Santé
	Pour des sociétés créoles inclusives, en contexte multiculturel, insulaire et post-colonial	Sociétés inclusives

La S5 définie pour la période 2022-2027 disposera d’une comitologie propre, et sera fortement articulée avec la stratégie régionale (dont le présent SRDEII), nationale et européenne (fonds structurels européens et programmes sectoriels de la Commission européenne).

**La nouvelle stratégie régionale, orientée vers la nouvelle économie, devra contribuer à cette transition, pour faire du territoire réunionnais, qui dispose déjà d’un système de recherche et d’innovation dynamique, un véritable territoire apprenant plaçant la connaissance au cœur des réalités économiques et sociales**

<sup>9</sup> *ibid*

## C. UN MODELE ECONOMIQUE REUNIONNAIS CONSTRUIT AUTOUR DE SECTEURS ECONOMIQUES FONDAMENTAUX ET STRATEGIQUES POUR L'ILE

Le développement économique de La Réunion s'est aussi façonné grâce à l'émergence de plusieurs secteurs économiques fondamentaux et stratégiques. Cinq secteurs économiques socles (construction, agriculture, agroalimentaire, tourisme et économie bleue) ont permis de poser les fondations de l'économie et de la société réunionnaise (1). A partir de ces socles, les secteurs du commerce et des services ont réussi à se créer et à se développer. Ils sont désormais prédominants dans l'économie de l'île (2). Depuis les années 1990, les secteurs économiques autour de l'économie verte et de l'économie du numérique (3) émergent, devenant pour l'île de nouveaux secteurs stratégiques. Enfin, trois autres secteurs font leur apparition dans le paysage territorial et constituent de nouvelles briques stratégiques sur lesquels investir pour répondre aux enjeux de demain : il s'agit de la silver économie, de la santé et de l'industrie de l'audiovisuel.

Avec la **réalisation des grands équipements et l'accélération du développement des activités de services**, l'île a pu compléter ce modèle d'import/substitution en misant sur des secteurs comme le tourisme, pourvoyeur d'emplois et favorisant le positionnement économique du territoire.

Depuis les années 1990-2000, le territoire peut désormais **capitaliser sur de nouveaux secteurs** particulièrement porteurs, répondant à la fois aux enjeux du territoire, s'inscrivant davantage dans une économie globalisée et reposant sur la **connaissance**.

### 1. LA CONSTRUCTION, L'AGRICULTURE, L'AGROALIMENTAIRE, LE TOURISME ET L'ECONOMIE BLEUE : DES SECTEURS FONDAMENTAUX POUR L'ECONOMIE REUNIONNAISE

Les politiques de développement mises en œuvre par l'État, puis par les collectivités territoriales, combinées à l'esprit entrepreneurial et pionnier des Réunionnais, ont permis le développement, dès les années 1960, **de secteurs fondamentaux pour l'économie réunionnaise** tels que la construction (a), l'agriculture (b), l'agroalimentaire (c), le tourisme (d) et l'économie bleue (e).

#### d) La construction : un secteur fondateur qui a permis le développement de l'île et reste clé dans les stratégies économiques du territoire

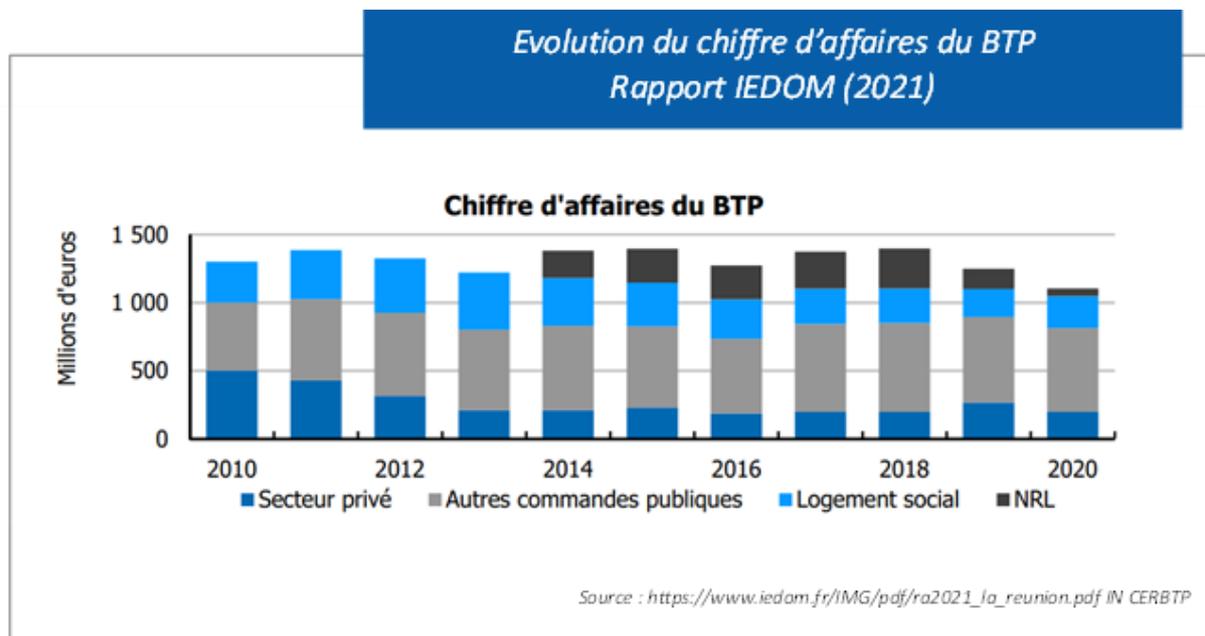
Le secteur de la construction (bâtiment et travaux publics) a été fortement soutenu en raison de la construction de grandes infrastructures telles que la **Route des Tamarins** et du développement du **logement social**.

Avec plus de 8 000 entreprises employant 16 000 salariés en 2021, le secteur du BTP retrouve une tendance à la hausse du nombre de créations d'entreprises entre 2016 et 2022 après le « trou d'air » des années 2008-2012.

Si le secteur n'a pas échappé à plusieurs crises (réforme du financement du logement, crise d'activité accentuée par la crise des subprimes en 2008, crise sanitaire provoquant l'arrêt des chantiers en 2020), il a réussi à **connaître des relances de croissance**, comme en 2015 ou en 2021. Sur cette dernière

année, les chefs d'entreprise du secteur indiquent ainsi une hausse de leur chiffre d'affaires de +16,5 % sur l'année, tout en restant prudents sur leur situation à venir. Pour autant, les derniers chiffres témoignent d'une activité dynamique, les entreprises de construction enregistrant une hausse de chiffre d'affaires au 2e trimestre 2022, après deux trimestres de recul (+6 % par rapport au 2e trimestre 2021).

De plus, l'activité a progressé de 4,2 % en valeur sur les trois dernières années, ce qui équivaut à un taux de croissance annuel moyen de 1,4 %.



**Ce secteur est primordial pour l'île du fait de son lien étroit avec les enjeux d'aménagement et la demande accrue de logements.** Le BTP est dès lors fortement dépendant de l'action publique. Par exemple, Les dépenses d'investissement public des principaux maîtres d'ouvrages locaux progressent de 17,4 % entre 2020 et 2021. De plus, malgré les plans logements successifs, la construction de 2 496 logements neufs et la réhabilitation de 1 788 logements sociaux et 248 logements de propriétaires privés constituent des résultats encore lointains des besoins exprimés par les bailleurs sociaux.

**Le secteur reste aussi sous tension du fait d'une dépendance forte à la hausse actuelle de prix sur les matériaux de construction, conséquence de la crise d'approvisionnement au niveau mondial.** Les professionnels s'inquiètent du caractère structurel de tels phénomènes « haussiers » qui pourraient impacter durablement leurs activités.

### Zoom sur la filière « bâti tropical »

Au cœur du secteur de la construction, la **filière « bâti tropical » a été identifiée comme clé pour le développement économique réunionnais.** Grâce à l'expertise développée par le territoire en matière d'aménagement, de construction et de travaux publics, elle a pu intégrer les innovations et spécificités liées au climat tropical.

Respectueux de l'identité régionale, des habitants et de l'environnement, le bâti tropical s'appuie sur des matières, des matériaux, des compétences et des procédés locaux propres à La Réunion, par exemple avec les **techniques de ventilation naturelle** qui s'inspirent des techniques de **l'architecture créole naturelle**, mais aussi avec des **techniques de végétalisation et de toiture**. Cette filière s'appuie

également sur un ensemble d'acteurs de la construction, de la programmation et de l'exploitation, ainsi qu'un **écosystème de recherche en lien avec la qualité du bâti** et les problématiques de zone tropicale (18 lauréats réunionnais sur 28 appels à projet lancés dans le cadre du PACTE DOM TOM).

**Cette filière a été intégrée à la stratégie développée dans le premier SRDEII, avec comme objectif de contribuer à la « Ville Durable de Demain ».**

#### **e) La filière canne, pilier du développement agricole et agroalimentaire**

**Pourvoyeur d'emplois sur le territoire, l'agriculture/agroalimentaire constitue un secteur stratégique pour répondre à l'enjeu de souveraineté alimentaire de l'île.** Le secteur contribue pour 1,9 % à la création de richesse (2017) et emploie 3 260 salariés directs, soit 1,2 % des emplois en 2021, mais la filière canne représente à elle seule 37% des exploitations agricoles. Il a aussi été démontré qu'un emploi direct dans la production animale structurée génère 7 emplois indirects dans les filières (de l'approvisionnement des intrants jusqu'à la distribution au consommateur).

Le secteur reste majoritairement composé d'exploitations agricoles familiales, avec 6 282 exploitations agricoles en 2020 d'une taille moyenne de 6,2 ha. Ces exploitations comptent 11 557 actifs permanents et 6 127 actifs occasionnels.

**Si les cultures développées sur le territoire sont particulièrement variées, la filière de la canne demeure un pilier de l'économie agricole de l'île :** La Réunion est la première région européenne productrice de sucre de canne, et peut bénéficier à ce titre de subventions directes importantes (avec un régime d'aide français fixé à 114 M€ pour soutenir la production de canne à sucre dans les régions ultrapériphériques françaises). La filière représente près d'un tiers de la production agricole totale en 2021 ; elle constitue le socle de la diversification, notamment dans les filières du maraîchage et des élevages hors sol (porcs, volailles). Toutefois, le tonnage de canne à sucre récolté en 2021 reste faible pour la troisième fois en quatre ans. Les volumes de cannes broyées s'établissent à 1,5 million de tonnes (-3% sur un an) et demeurent très en deçà de la moyenne décennale.

Avec l'urbanisation, la sole cannière est sous pression et les espaces agricoles ne cessent de rétrécir.

## Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU) à La Réunion, ministère de l'Agriculture (2021)



Source : <https://agriculture.gouv.fr/entre-mer-et-volcans-la-reunion-une-ile-de-grande-tradition-agricole>

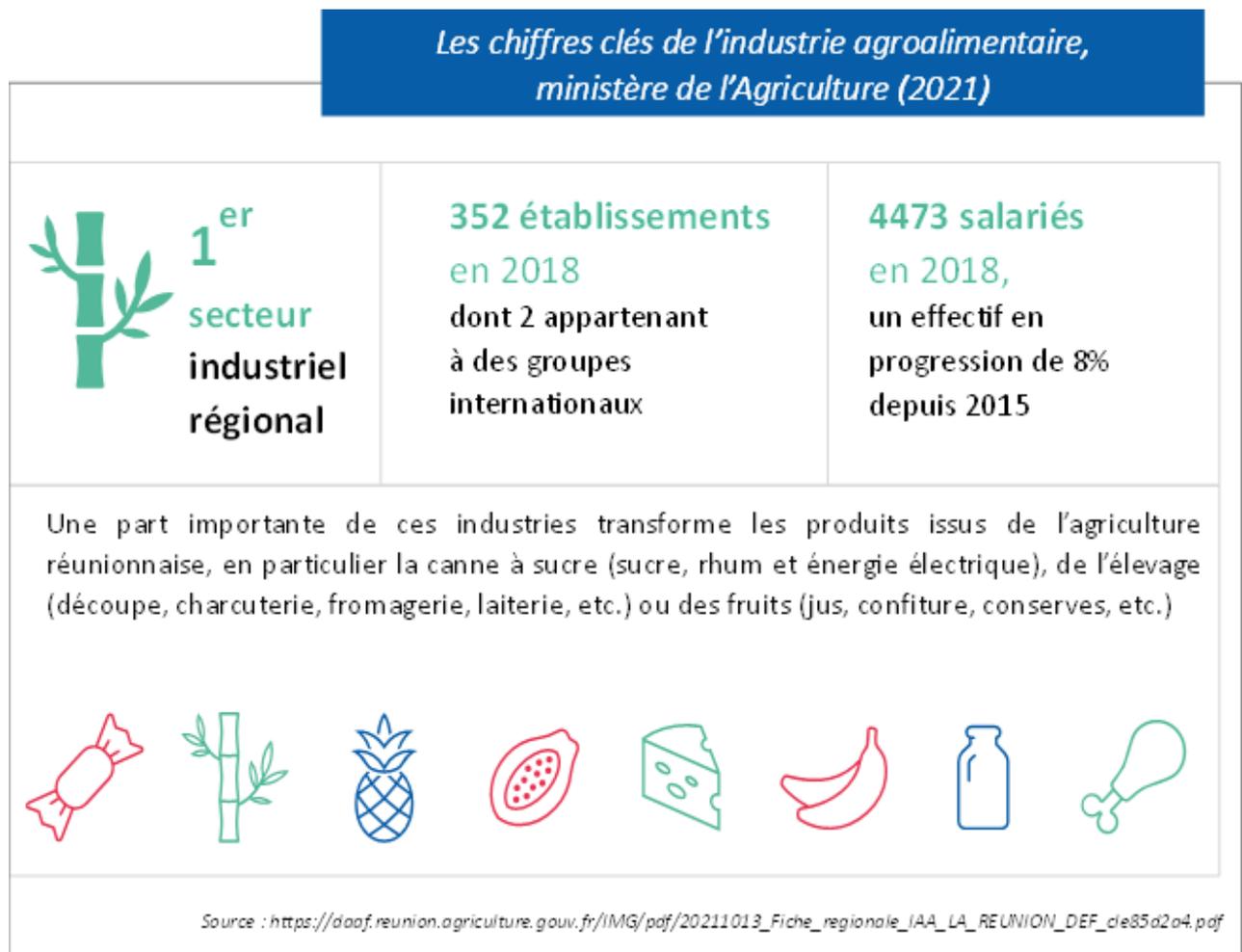
Il importe donc d'optimiser les surfaces existantes, en améliorant la performance aux champs, et de reconquérir un grand nombre de friches agricoles sur lesquelles des activités de diversification seraient possibles. Par ailleurs, la filière est **particulièrement sensible à l'égard des mécanismes d'aide** avec des négociations sur la convention canne qui s'avèrent complexes : en juillet 2022, on décompte 16 jours de conflit autour de la convention et de multiples mobilisations des planteurs.

Le **secteur de l'agriculture doit par ailleurs faire face à des aléas climatiques réguliers** : les conditions climatiques liées aux cyclones (Batsirai, Emnati) ont provoqué des dégâts majeurs impactant les récoltes agricoles, tandis que, en saison sèche, les périodes de grande sécheresse s'intensifient au fil des années, phénomènes jusqu'alors pratiquement inconnus à La Réunion.

La Réunion peut néanmoins continuer à **capitaliser sur une forte diversification des cultures grâce à ses nombreux microclimats, permettant le développement de nouvelles cultures ou la réintroduction de « légumes lontan »** comme par exemples : carambole, cacao, vanille, canne à sucre, ananas, tubercules. **De plus, l'activité du secteur agricole permet de répondre aux besoins locaux** avec une production régionale qui couvre à hauteur de 70% le marché intérieur en 2021 en produits frais locaux.

**f) L'agroindustrie : un secteur avec une place prépondérante dans l'industrie locale et identifié comme filière clé pour le développement réunionnais**

L'agroindustrie occupe une place prépondérante dans l'économie réunionnaise et notamment dans l'industrie manufacturière : **il s'agit du 1er secteur manufacturier de la région qui représente plus de 42% du chiffre d'affaires et plus d'un tiers de l'emploi de ce secteur d'activité**. Cette industrie représente ainsi 6% de la production de valeur ajoutée du territoire, contre 4% en métropole.



Outre l'activité industrielle sucrière, **l'industrie de transformation des produits courants alimentaires a atteint un niveau de performance unique en Outre-mer**, reposant à la fois sur la contractualisation avec des producteurs locaux et la capacité d'approvisionnement en intrants venus d'Europe ou de pays tiers. L'industrie agro-alimentaire locale est ainsi, tout comme le BTP et l'ensemble des filières productives, également dépendante des approvisionnements extérieurs, notamment en intrants non agricoles (engrais, emballages, verre...). Elle **s'interroge donc aussi sur sa compétitivité à moyen terme** au regard de **l'évolution des coûts, des conditions d'approvisionnement** de La Réunion et de **l'accroissement démographique** de l'île de La Réunion.

L'agroalimentaire a été défini comme l'une des filières prioritaires dans le premier SRDEII, ce qui a permis d'établir une cartographie complète de la filière intégrant l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de cette industrie. 4 axes de travail ont par ailleurs été retenus pour orienter les travaux sur cette filière : les approvisionnements et outils de production des industries, la visibilité de la qualité et

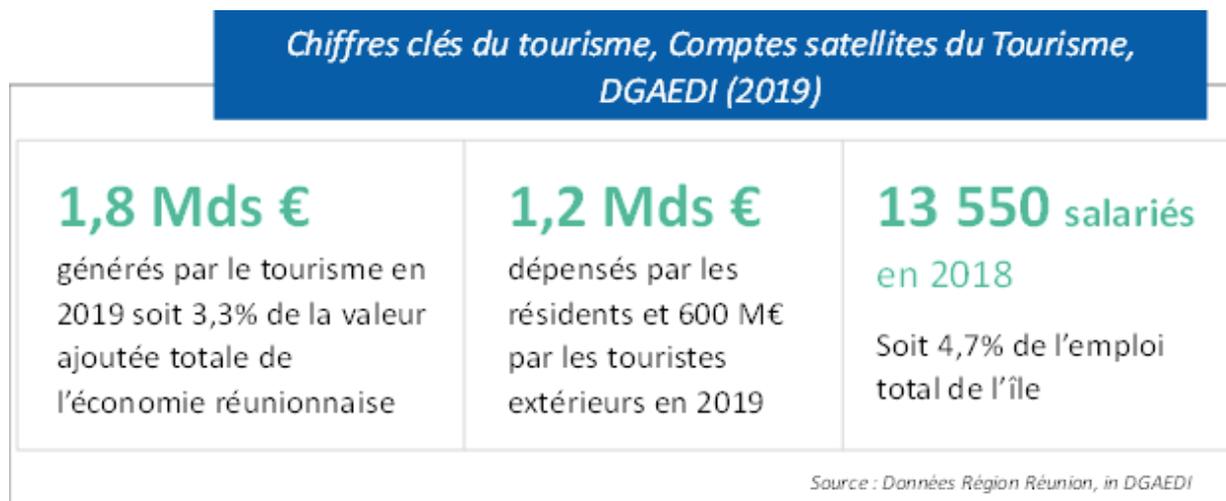
de l'origine des produits, la recherche et l'innovation et l'économie d'énergie, la gestion des déchets, l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité.

### g) Le tourisme : un secteur qui capitalise sur les atouts culturels et géographiques de La Réunion

Le tourisme constitue l'un **des secteurs économiques clés de La Réunion**, disposant, au vu du caractère polymorphe de l'île, de marges de progression considérables pour devenir une composante majeure de la croissance de l'économie réunionnaise. L'île a ainsi la capacité de répondre aux attentes de la clientèle à la fois résidentielle, nationale et internationale, en valorisant une offre particulièrement attractive et diversifiée, capitalisant sur une combinaison d'atouts constituant de véritables facteurs différenciants, et au caractère souvent exceptionnel.

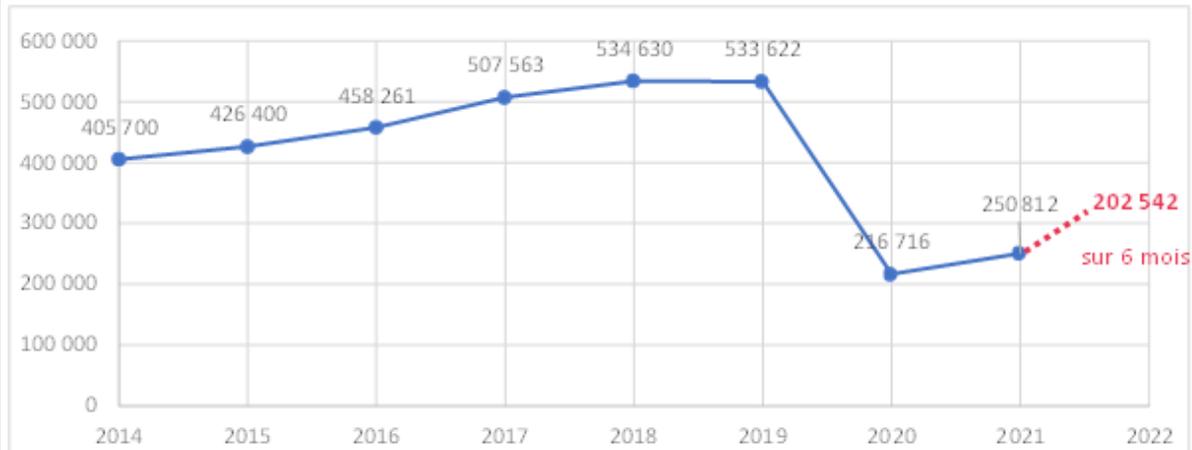
La Réunion recèle un **patrimoine naturel et culturel exceptionnel**, extrêmement **diversifié**, constituant un atout touristique fort et faisant de l'île une destination singulière avec un potentiel reconnu à l'échelle internationale. Il s'agit d'ailleurs de la région française qui possède la plus grande part de son territoire faisant l'objet d'une protection forte. Ce patrimoine contribue fortement à l'accroissement du tourisme que l'île connaît depuis les années 1990, faisant de cette filière une activité clé pour le développement économique du territoire.

Au total, les recettes touristiques (dépenses touristiques avant ou durant le séjour) sont **estimées à 192 millions d'euros en 2021** (contre 158 millions d'euros en 2020 et 410 millions d'euros en 2019).



Ces recettes générées par le tourisme proviennent principalement de l'hébergement, de la restauration et de la location de voitures : l'hébergement reste le premier poste de dépenses (51 %), puis viennent la location de voitures (23 %) et la restauration (10 %). En 2021, **17 241 hébergements touristiques ont été recensés à La Réunion**. Il s'agit principalement d'hôtels classés (2 578 chambres) et d'hébergements non classés (1 922 chambres, avec une capacité de 6 279 lits). En 10 ans, l'offre d'hébergement total a augmenté de 26 %.

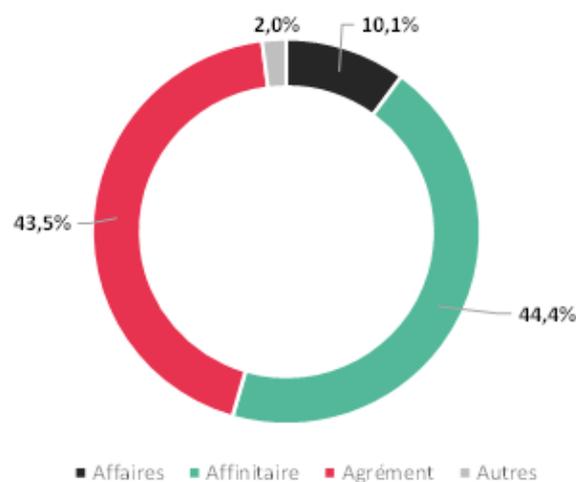
### Nombre de touristes à La Réunion par année, Observatoire Régional du Tourisme (2022)



Source : Observatoire régional du tourisme, Fréquentation touristique 1<sup>er</sup> semestre 2022

Le tourisme à La Réunion est porté à la fois par le **tourisme affinitaire** et le **tourisme d'agrément** sur les dernières années (2019 à 2022), tout en considérant le poids non négligeable de la clientèle résidentielle par les recettes qu'elle génère dans l'économie locale.

### Objet du voyage à La Réunion, Fréquentation touristique 1<sup>er</sup> semestre 2022, Observatoire Régional du Tourisme (2022)



Source : Observatoire régional du tourisme, Fréquentation touristique 1<sup>er</sup> semestre 2022

Les dépenses touristiques liées au **tourisme d'agrément** représentent une véritable opportunité pour l'île (2 369€ de dépenses globales touristiques moyennes par ménage pour les touristes d'agrément selon l'enquête de fréquentation touristique IRT/MTA menée en 2021).

En parallèle, le tourisme constitue un **vivier d'emplois pour La Réunion**. Entre 2011 et 2018, les emplois touristiques augmentent fortement à La Réunion (+ 37 %, soit + 3 700 emplois). La dynamique est 2,3 fois supérieure à celle de l'emploi total (+ 16 %). De fait, la part des emplois touristiques dans l'emploi régional progresse sensiblement depuis 2010 (3,9 % contre 4,6 % en 2018).<sup>10</sup> Cette dynamique d'emploi est en partie appuyée par la présence du lycée hôtelier La Renaissance de Saint-Paul, seul lycée de l'île à former les élèves et étudiants aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration du certificat d'aptitude professionnelle au brevet de technicien supérieur, qui scolarise près de 700 élèves en 2019 (encadrés par 86 enseignants).

Les emplois liés au tourisme sont pourtant inégalement répartis sur l'île avec une forte concentration sur le Territoire de la Côte Ouest et la Cavis et risquent d'accentuer le déséquilibre déjà constaté en faveur de l'ouest de l'île.

Toutefois, comparées à d'autres petites économies insulaires, les activités touristiques sont nettement moins développées à La Réunion. Les secteurs du commerce, de la restauration-hébergement et du transport représentent 17 % de la valeur ajoutée de l'île, contre 25 % à Maurice, aux Seychelles et aux Açores, 35 % à Madère et aux Canaries, et jusqu'à 50 % aux Maldives. La Réunion est notamment fortement concurrencée par les destinations voisines « haut de gamme » que sont Maurice, les Seychelles et les Maldives.<sup>11</sup>

**De plus, du fait de la crise sanitaire, le tourisme a connu de fortes baisses qui continuent à être constatées**, dans une moindre mesure, pour l'année 2021. Cette même année, l'île a ainsi accueilli 250 800 touristes extérieurs, soit une hausse de +16% par rapport à 2020, mais qui reste faible au regard des années précédentes. Cette baisse est principalement liée aux conséquences de la crise sanitaire (couvre-feux, fermeture des établissements, restrictions sur les voyages). Néanmoins, le tourisme local est resté stable et a permis une reprise de l'activité, avec un rebond de +15,7% (soit 202 542 touristes extérieurs) sur les 6 premiers mois 2022. La Réunion peut désormais capitaliser sur le contexte post-crise en affichant l'image d'une destination sécurisée pour les touristes de l'Hexagone, bénéficiant d'infrastructures hospitalières semblables aux territoires de l'Hexagone.

Ainsi, si le secteur du tourisme constitue un secteur clé pour l'île, les incertitudes liées au contexte d'instabilité internationale, de même que l'évolution des modes de « consommation touristique », risquent de continuer d'impacter ce secteur et doivent dès lors être repris en compte dans sa stratégie de développement (par exemple : impacts du prix de l'énergie et du pouvoir d'achat, attention des touristes sur leur empreinte carbone...). La Réunion doit ainsi investir dans une stratégie touristique compatible avec ses atouts naturels, en complémentarité avec des destinations voisines telle que l'île Maurice, et s'inscrire dans la stratégie marketing des îles Vanille.<sup>12</sup> Aussi, le **Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion** (SDATR) approuvé en 2018 par la Région, pose une stratégie pour le développement de ce secteur économique clé pour l'île, et définit des **objectifs de croissance** reposant prioritairement sur une hausse du chiffre d'affaires généré par le

<sup>10</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4990266>  
INSEE ANALYSES RÉUNION, No 52, Paru le : 08/12/2020

<sup>11</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3553188>  
INSEE ANALYSES RÉUNION No 32 Paru le : 05/06/2018

<sup>12</sup> [https://www.reunion.gouv.fr/IMG/pdf/plan\\_de\\_convergence\\_de\\_la\\_reunion\\_v\\_approuvee\\_08072019-1.pdf](https://www.reunion.gouv.fr/IMG/pdf/plan_de_convergence_de_la_reunion_v_approuvee_08072019-1.pdf)

Tourisme, devant le seul critère d'accroissement de la fréquentation, accompagné d'une progression des emplois et du nombre de lits marchands.

La Réunion doit en parallèle se forger une **capacité de résilience** afin de faire face en permanence, dans le cadre d'une « intelligence collective », aux différents évènements qui fragilisent son secteur touristique, mais aussi aux défis issus des nouveaux comportements des clientèles et des impératifs réglementaires, s'imposant de plus en plus aux politiques publiques.

Par ailleurs, les prérogatives en matière de lutte contre le réchauffement climatique et l'ancrage de la destination « La Réunion » dans un **tourisme durable et responsable** devient de plus en plus incontournable et conduisent le territoire à questionner son modèle de développement touristique. En effet, le tourisme pourrait contribuer de manière directe à répondre à plusieurs des objectifs de développement durable fixés par l'ONU (par exemple : « Villes et communautés durables », « Exploiter de manière durable les océans et les mers », « Bâtir une infrastructure résiliente »). Or, le modèle actuel se heurte notamment à la nécessité de réduire l'empreinte carbone, alors même que l'île est une destination touristique qui est très fortement dépendante de la connectivité aérienne, ce qui lui permet actuellement de capter des marchés à bon/fort pouvoir d'achat, situés principalement en Europe.

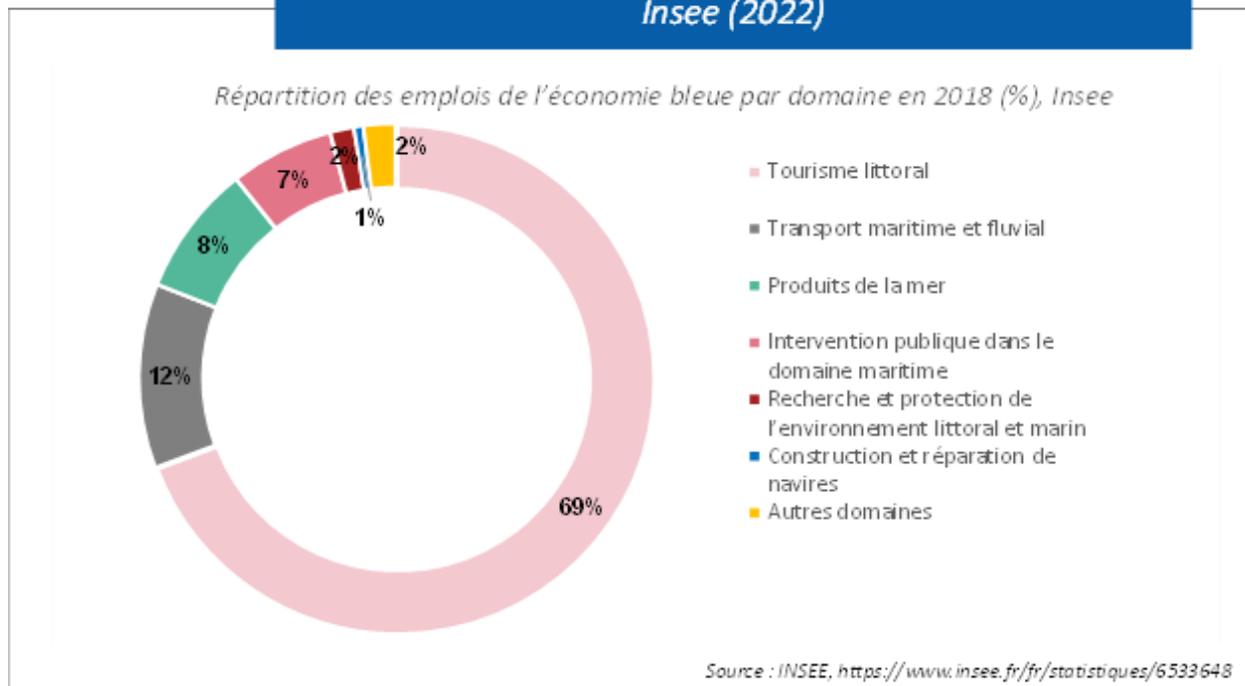
Enfin, **l'ancrage du tourisme comme domaine économique majeur** et son **interaction avec les autres secteurs** restent deux enjeux de taille auxquels La Réunion reste confrontée.

#### **h) L'économie bleue : un secteur à la fois traditionnel et émergent qui reste déterminant pour développer une économie plus durable**

L'économie bleue est depuis toujours un secteur structurant pour La Réunion. Historiquement, ce secteur s'est développé autour de **l'activité navale** (desserte maritime du territoire) et de **la pêche et des produits de la mer** avec trois grandes catégories : la pêche artisanale, la pêche palangrière hauturière et la grande pêche industrielle dans les Terres australes et antarctiques françaises.

L'économie bleue **représente 3,4% de l'emploi** et **2,6% du PIB de La Réunion** (485 M€ en valeur ajoutée en 2018). Ce secteur représente ainsi 10 000 emplois, **principalement sur l'activité du tourisme littoral** (7 emplois sur 10 relèvent du tourisme littoral, et sont dès lors comptabilisés à la fois sur le secteur du tourisme et sur le secteur « économie bleue »).

## Répartition des emplois dans l'économie bleue en 2018, Insee (2022)



Après une année 2020 marquée par les perturbations de transport et une baisse sensible de la demande, la balance commerciale des produits de la pêche redevient excédentaire en 2021 (+12 millions d'euros) avec des volumes exportés en progression de +17%, pour une valeur en hausse de 29 %. Les importations reculent quant à elles de 4,1 % en volume et de 6,4 % en valeur.

Au cœur des stratégies maritimes française, européenne et de la Commission de l'océan Indien, **l'économie bleue est identifiée comme un moteur de l'économie durable, qui offre un potentiel en matière d'innovation et de croissance avec de nouvelles filières qui se développent : bioéconomie, énergie marine.** Par ailleurs, l'économie bleue présente un fort potentiel de développement grâce à la présence d'une Zone économique exclusive importante et du premier port de l'Outre-mer à La Réunion (Grand Port Maritime de La Réunion). Pourtant, ce secteur reste moins valorisé à La Réunion que dans les autres territoires de l'Outre-Mer.

### Poids de l'économie bleue dans l'Outre-Mer en 2015/2016, IEDOM (2018)

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française
Entreprises des activités maritimes	1 176	848	193	321	279	1 752	4 240
Entreprises du secteur marchand	47 910	37 201	14 806	52 887	11 575	35 844	52 516
<b>Part dans le tissu d'entreprises marchand</b>	<b>2,50%</b>	<b>2,30%</b>	<b>1,30%</b>	<b>0,60%</b>	<b>2,40%</b>	<b>4,90%</b>	<b>8,10%</b>
Emploi salarié privé des activités maritimes	867	747	316	1 632	nd	1 429	3 403
Emploi salarié privé du secteur marchand	60 363	65 345	26 897	125 702	nd	56 970	40 062
<b>Part dans l'emploi salarié privé du secteur marchand</b>	<b>1,40%</b>	<b>1,10%</b>	<b>1,20%</b>	<b>1,30%</b>	<b>nd</b>	<b>2,50%</b>	<b>8,50%</b>
Encours bancaires des activités maritimes (à fin 2016 en M€)	71	31	27	151	15	42	172
Encours bancaires des entreprises (à fin 2016 en M€)	5 596	5 372	2 269	11 801	656	4 073	2 196
<b>Part dans l'encours bancaire accordé aux entreprises</b>	<b>1,30%</b>	<b>0,60%</b>	<b>1,20%</b>	<b>1,30%</b>	<b>2,30%</b>	<b>1,00%</b>	<b>7,80%</b>

Source : IEDOM, L'économie bleue dans l'Outre-Mer <[https://www.iedom.fr/IMG/pdf/iedom\\_economie\\_de\\_la\\_mer\\_2018.pdf](https://www.iedom.fr/IMG/pdf/iedom_economie_de_la_mer_2018.pdf)>

L'économie bleue rencontre par ailleurs des difficultés, notamment dans le secteur de la pêche et du transport maritime. En effet, il est exposé à différents risques : surpêche et pêche illégale, concurrence maritime des pays voisins, fluctuations des prix du pétrole et des cours monétaires.



« Nous devons développer une économie bleue durable dans laquelle la protection de l'environnement et l'activité économique vont de pair. La santé de la mer est un préalable au développement de la filière Économie bleue. Il s'agira donc d'investir dans des technologies innovantes. L'économie bleue est un levier de création d'emplois » (Maya CESARI)

## 2. LE COMMERCE ET LES SERVICES, PILIERS DE L'ÉCONOMIE MODERNE

Les secteurs du commerce (a) et des services (b) se sont développés en même temps que les secteurs essentiels de l'économie (construction, agriculture, agroalimentaire, tourisme, économie bleue). Ils sont aujourd'hui les marqueurs de la modernité de l'économie réunionnaise.

### a) Le commerce : un secteur essentiel à la dynamisation de l'économie devant intégrer les enjeux de la digitalisation et du local

Le secteur du commerce représente **en 2021 1/5<sup>ème</sup> des créations d'entreprises et 12,7% des emplois à La Réunion** (avec 35 500 salariés à fin 2021). Particulièrement varié, ce secteur du commerce englobe notamment le **marché de l'automobile**, de la **grande distribution** et des **commerces de proximité**.



L'évolution du paysage des enseignes de commercialisation (alimentaire, automobile, bricolage...) atteste d'un **marché très ouvert et attractif pour des opérateurs extérieurs**. Cette ouverture peut cependant être perçue comme un risque pour le « patrimoine économique local ». Cette question, qui n'est pas que liée au commerce mais également au tourisme ou à l'industrie, illustre un enjeu particulier lié à **l'équilibre de l'attractivité des capitaux et investisseurs, locaux et extérieurs**, pour poursuivre la dynamisation de l'économie et favoriser la réinjection à La Réunion de la valeur ajoutée générée par La Réunion.

Par ailleurs, **ce secteur doit faire face à plusieurs enjeux, tels que la redynamisation des centres urbains, la reprise post-crise sanitaire et le changement des modes de consommation** et la concentration du marché autour de quelques enseignes/franchises.

**L'activité des entreprises du commerce a été affectée au cours de l'année 2021 par certaines restrictions liées à la crise sanitaire** : fermeture des centres commerciaux de plus de 20 000 m<sup>2</sup> en février, couvre-feu, confinement partiel en août. Toutefois, **la consommation des ménages a été plutôt dynamique sur la même année** et a permis de maintenir ce secteur. Les chefs d'entreprise du secteur interrogés estiment que leur chiffre d'affaires a augmenté de 6 %, après +5% en 2020.

En parallèle, le **développement des circuits courts** a donné un nouveau souffle au commerce de proximité. Il connaît cependant une difficulté à **intégrer la digitalisation des services** (e-commerce, livraison, Click & Collect...), les nouveaux acteurs ou les nouvelles plateformes se développant plus vite que les commerces traditionnels n'évoluent. Aussi, la **revitalisation des centres urbains** figure au cœur des stratégies communales et intercommunales ; outre la digitalisation des commerces, elle nécessite

également de **surmonter une forme de spéculation foncière** pour favoriser la rénovation des quartiers commerçants et renforcer leur attractivité.

## b) Les services, un secteur varié qui reste au cœur de l'économie réunionnaise

Le secteur global des services a également profité de la trajectoire économique de La Réunion, au point d'en **devenir le cœur de l'économie**. L'ensemble des services représentait ainsi 86% de la valeur ajoutée de l'île en 2017.

Ce secteur est marqué par la **présence des services non marchands (administration publique, éducation, santé et action sociale)**, qui emploient 116 888 salariés à fin 2021, soit 41,8 % de l'emploi salarié total. Les **services marchands restent toutefois les plus créateurs d'emplois avec environ 2 000 nouveaux emplois par an**. Il s'agit notamment de services administratifs et de soutien, de services de nettoyage et de gardiennage.

La Réunion compte également un **réseau bancaire fortement concentré**, avec 21 établissements financiers installés localement :



En 2021, les établissements bancaires locaux enregistrent une **amélioration de leurs performances et de leur rentabilité** après la baisse observée en 2020, liée à la crise sanitaire. Les cinq principales banques enregistrent notamment une progression de 4,9 % de leur produit net bancaire (PNB).

### 3. L'ÉCONOMIE VERTE ET L'ÉCONOMIE DU NUMÉRIQUE : DES SECTEURS EN DÉVELOPPEMENT DEPUIS LES ANNÉES 1990

Depuis les années 1990, les secteurs économiques autour de l'économie verte (a) et de l'économie du numérique (b) émergent, devenant pour l'île de nouveaux secteurs stratégiques.

#### a) L'économie verte : une réponse aux nouveaux enjeux environnementaux et énergétiques

Les métiers de l'économie verte émergent progressivement depuis les années 1990 et continuent encore aujourd'hui à se structurer sur le territoire. Ils regroupent les activités dont **la production a pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources.**



En 2016, l'économie verte représente près de 1 685 entreprises et 6 345 emplois. Toutefois, le poids économique de l'économie verte à La Réunion reste encore peu connu (dernières données économiques disponibles en date de 2016).



La Réunion s'est érigée en territoire précurseur en matière de développement des capacités de maîtrise de la consommation énergétique, en développant une importante **filière de solaire thermique**. Ensuite, soutenu par des dispositifs réglementaires et fiscaux dès les années 2000 (dont les lois Grenelle 1 et 2 en date de 2009), l'économie verte a tiré les avantages des dispositifs réglementaires et fiscaux pour se développer. **Le solaire photovoltaïque** a pu capitaliser sur le thermique, accélérant son développement à son tour. Les deux dimensions de l'énergie solaire présentent encore d'importants potentiels de développement.

La **filière énergies renouvelables (ENR)** a par ailleurs été identifiée comme **filière prioritaire dans la déclinaison des travaux du SRDEII** adopté en 2016. 4 objectifs ont été identifiés pour mener les travaux de structuration de cette filière :

- Rassembler les professionnels et les partenaires institutionnels autour d'une stratégie partagée de développement de la filière ENR, en cohérence avec les autres filières du SRDEII et la programmation pluriannuelle de l'énergie.
- Soutenir la dynamique d'innovation et de R&D sur les technologies matures et à fort potentiel.
- Identifier les métiers à fort potentiel d'export et de rayonnement international en valorisation le savoir-faire, les domaines de spécialisation et les compétences réunionnaises.
- Ancrer la filière sur son territoire en adoptant une approche inclusive et socialement responsable.

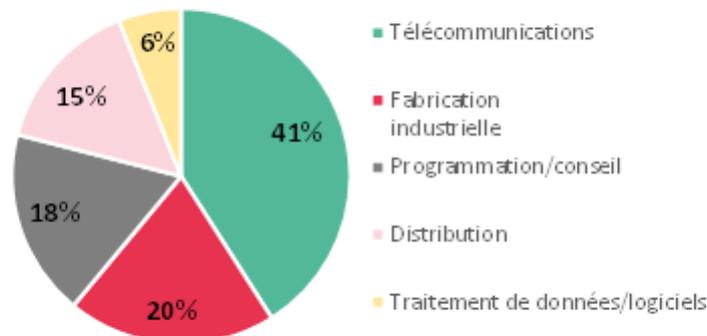
Il s'agit dès lors **d'accompagner l'économie verte pour répondre aux grands enjeux actuels en matière d'énergie**. Pour cela, les deux postes de consommation d'énergie les plus importants sont à prendre en compte dans les réflexions : les transports (62,5% de la consommation) et le bâtiment (23,8%). Le travail sur les énergies renouvelables doit aussi intégrer les impacts sur la transformation des modes de fonctionnement des acteurs socioprofessionnels et des citoyens, et définir comment intégrer la sobriété énergétique non comme un frein mais comme un élément constitutif de la structuration des travaux.

#### **b) L'économie du numérique : un secteur encore jeune qui bénéficie d'opportunités pour se structurer**

L'économie numérique réunionnaise reste encore jeune et **principalement composée de petites entreprises**.



## Répartition des emplois salariés de l'économie numérique en 2020, IEDOM (2021)



Source : [https://www.iedom.fr/IMG/pdf/ra2021\\_la\\_reunion.pdf](https://www.iedom.fr/IMG/pdf/ra2021_la_reunion.pdf)

Sur la dernière décennie, le **secteur de la programmation et du conseil devient plus dynamique** en termes d'emploi tandis que le **secteur des télécommunications, premier employeur de la filière, a plutôt tendance à perdre en effectifs.**

Le territoire bénéficie d'atouts en matière d'économie numérique : La Réunion a misé sur le **développement massif du réseau 4G ainsi que de la fibre optique** et devance de loin les autres régions ultramarines en la matière. En effet, la majorité des habitations réunionnaises est connecté à la fibre, avec un objectif d'un territoire 100% connecté en 2022 (contre près de 90% pour les habitations de l'Île-de-France, et 60% pour les Hauts-de-France qui est la 3<sup>ème</sup> région en termes de couverture). Le déploiement de la fibre reste toutefois progressif et se heurte à l'accessibilité restreinte de certaines zones du territoire, avec des travaux intensifs depuis juillet 2021 pour connecter certaines zones comme Cilaos, qui nécessitent des investissements coûteux. Ces difficultés risquent d'impacter le déploiement de la 5G, qui commence à être présent sur l'île (à Saint-Denis).

Ce domaine continue d'évoluer sur le territoire grâce à de multiples démarches qui ont été engagées :

- Deux études sont menées par la Région à l'aide de son partenaire Réunion THD sur les questions d'aménagement numérique. Ces études permettent d'intégrer les opportunités liées à l'arrivée de la 5G et à réfléchir **aux sujets de l'interconnexion du territoire par câbles sous-marins.**
- Un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé en 2022 pour identifier les projets **d'extension de couverture auprès des opérateurs bas-débit** déjà présents sur l'île.
- Une **stratégie régionale numérique à horizon 2030** est en préparation et permettra de cadrer le développement de ce secteur.
- Le **numérique fait l'objet d'un contrat de filière**, signé en 2020, et défini dans le cadre des travaux du premier SRDEII.

Avec **l'émergence des entreprises de la Tech, de l'image ou même du gaming, combinée aux dynamiques de Smart City portées par plusieurs collectivités, l'économie numérique peut aussi se**

**structurer autour de la Data.** La Région Réunion porte ainsi le **premier portail Open Data du territoire, fédérant les autres collectivités.** Elle promeut l'usage de la Data dans le développement des activités économiques, mais également dans la conception et le pilotage des politiques publiques (de déplacement, de gestion des déchets, de tourisme...).

#### **4. LA SILVER ECONOMIE, LA SANTE, L'INDUSTRIE DE L'AUDIOVISUEL ET LE SPORT : DES SECTEURS EMERGENTS POUR REpondre AUX ENJEUX DE DEMAIN**

En parallèle des secteurs déjà présents sur le territoire, d'autres représentent de véritables opportunités et commencent à se structurer sur l'île. Ces secteurs sont d'autant plus intéressants qu'ils permettent de répondre à certains enjeux clés du territoire (enjeux liés à la transition démographique, au développement du digital...). Parmi ces secteurs, on identifie la silver économie (a), la santé (b), l'industrie de l'audiovisuel (c) et le sport (d).

##### **a) La silver économie : des activités économiques pour accompagner la transition démographique réunionnaise**

Le secteur de la silver économie est pour l'instant peu structuré sur le territoire. Toutefois, afin de prendre en compte les **enjeux du vieillissement progressif de la population réunionnaise**, ce secteur sera clé pour le développement économique de l'île et devra être intégré à la stratégie du territoire.

**264 000 personnes, soit plus d'1/4 de la population, seront âgées de 60 ans ou plus en 2050<sup>13</sup>**

L'intégration de ces enjeux démographiques devra permettre d'anticiper la constitution de nouvelles activités clés (pensions, santé, hébergements...) et de répondre à différents risques :

- **Précarité importante** (38% contre 15% en métropole)
- **Développement de pathologies** (maladies cardiovasculaires, diabète etc.)
- **Conditions de vie difficiles** (logements insalubres, pensions marron)

Ces risques sont particulièrement prégnants sur l'île, avec une dépendance des seniors qui apparaît plus tôt pour les Réunionnais par rapport à la moyenne française, du fait d'un état de santé plus dégradé. De plus, le taux de dépendance des seniors est élevé : en fin 2018, 13% des personnes âgées de 60 ans ou plus sont dépendantes (bénéficient de l'allocation personnalisée d'autonomie, d'une aide ménagère, d'une aide sociale en établissement ou d'un accueil). Ce taux est établi à 8% pour les seniors de l'Hexagone.

Pour développer les activités de la silver économie, l'île devra faire progresser le secteur « santé » en faisant continuant d'améliorer l'offre de soins et les capacités d'accueil. Actuellement, les capacités d'accueil des personnes en situation de handicap et pour les seniors sont moindres à La Réunion que dans l'Hexagone, avec des taux d'équipement en structures d'hébergement pour adultes handicapés établi à 2,4 pour 1000 adultes, contre 4,6 dans l'Hexagone, et des taux d'équipement en lits

<sup>13</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6664672#onglet-1>

médicalisés (EHPAD) de 35,4 pour 1000 habitants, contre un niveau national de 102,3 (données en date de 2021).

La Région Réunion a dès lors élaboré une feuille de route stratégique pour la période 2021-2028 intégrant comme priorité la politique publique « Grand-Âge ». « *L'économie du care* » figure aussi parmi les priorités de la Conférence régionale de l'ESS qui s'est tenue en 2022.

## b) La santé : un secteur en évolution pour intégrer les enjeux du numérique

La logique de rattrapage dans laquelle le territoire continue de s'ancrer a permis à La Réunion de créer un secteur de santé mature, doté **de filières et d'infrastructures de santé de qualité** dans les secteurs privé et public, et d'un écosystème de professionnels des métiers de la santé et du médico-social.

L'île compte ainsi 26 établissements de santé, est doté d'un Centre Hospitalier Universitaire depuis 2012 et mobilise des professionnels pour répondre aux besoins de la demande en ambulatoire, en médical et en paramédical.

**La Réunion doit désormais trouver comment développer le secteur de la santé afin d'y intégrer les enjeux du numérique.** A ce titre, La Réunion a commencé à se positionner comme une « **île laboratoire** » en matière de santé numérique et innovante. Grâce à sa masse critique, elle réalise ainsi des expérimentations « grandeur nature » en matière de santé.

Plusieurs engagements et programmes ont ainsi été initiés pour permettre l'intégration de l'innovation et du numérique dans la santé. Par exemple, le Programme Investissements d'Avenir a été adopté pour répondre aux enjeux de santé de demain. De plus, l'île peut déjà mettre en avant ses initiatives en French Tech, avec des axes stratégiques définis pour faire du territoire « une Réunion à la pointe de l'innovation »<sup>14</sup> ainsi que son positionnement en tant que **pilote sur l'expérimentation SAS**. Annoncé dans le cadre du Pacte de refondation des urgences, le Service d'Accès aux Soins est un service d'orientation de la population dans leurs parcours de soins. Ce Service a été mis en place le 1<sup>er</sup> juin 2021 à La Réunion, qui fait partie des 22 territoires pilotes.

Outre la modernisation des services publics de la santé et du médico-social, il s'agit aussi de **soutenir les initiatives privées qui concourent à la modernisation du secteur** et peuvent faire l'objet d'expérimentations à La Réunion en capitalisant sur cet écosystème (exemples : application test de diabète, *serious game* de prévention des MST...).

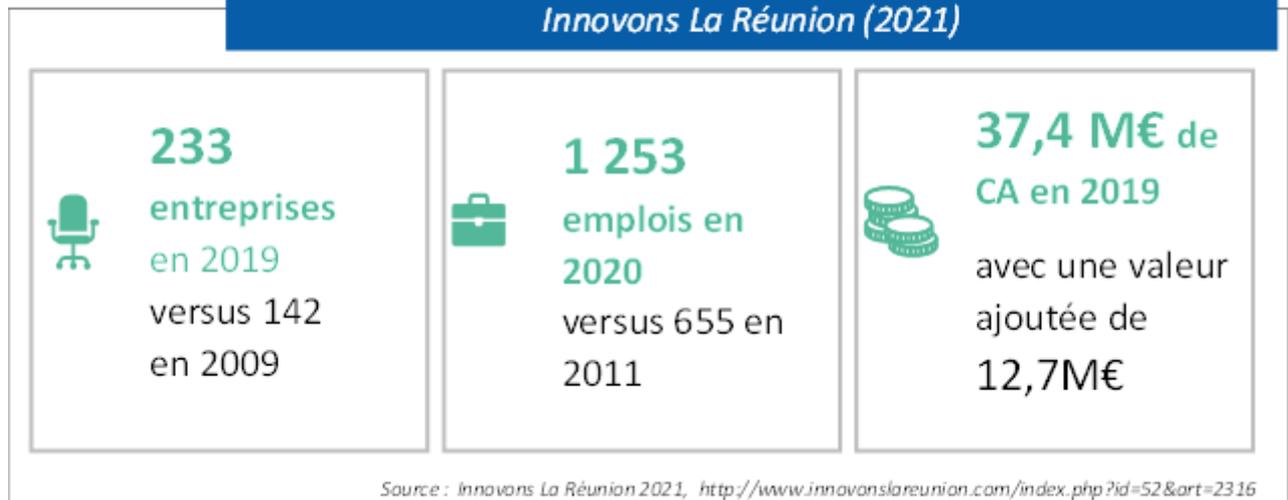
## c) L'industrie de l'audiovisuel : une opportunité pour positionner l'île de La Réunion comme « terre d'inspiration et de création » à l'échelle internationale

L'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel est particulièrement intéressante pour La Réunion. Ce secteur lui permet de consolider sa place comme **une terre d'inspiration et de création**, et ce à l'échelle mondiale. Ce secteur contribue par ailleurs au développement direct de l'économie, avec des chiffres en croissance sur les 10 dernières années :

---

<sup>14</sup> Axes stratégiques French Tech de La Réunion : favoriser l'accès aux financements grâce à l'accompagnement des startups sur l'ingénierie de financement de projet et la création d'un réseau de Business Angels, favoriser l'accès aux marchés par l'open Innovation, favoriser l'accès aux compétences en définissant les métiers et besoins du territoire et en développant des prestations spécifiques pour répondre aux besoins des marchés (<https://digitalreunion.com/french-tech-reunion/>)

## Chiffres clés de l'audiovisuel en 2019 et 2020, Innovons La Réunion (2021)



Avec un secteur **dynamique** et **particulièrement soutenu par les acteurs publics** depuis plusieurs années, l'industrie de l'audiovisuel constitue un secteur à fort potentiel pour accroître l'attractivité et le rayonnement du territoire. Les actions engagées dans le cadre de certains événements ont permis de **positionner La Réunion comme une destination de tournage** :

- **L'Eductour « La Réunion des cinémas »** a eu 8 éditions et a vocation à favoriser le choix de La Réunion comme une terre de tournage.
- La Réunion se situe sur le podium des **aides régionales attribuées aux projets cinématographiques**.

De plus, l'île a aussi été **un territoire précurseur en matière d'animation**. Des studios comme Pigangaï, pionnier du secteur, ont permis le développement de nouveaux opérateurs privés, dont certains sont de renommée internationale et distribuent leurs productions sur des plateformes mondiales, contribuant ainsi, quoique discrètement, à la valorisation du territoire.



« Notre secteur connaît un moment tournant, avec d'énormes enjeux. Il s'agit d'un secteur formateur, vecteur d'emploi, et de moyens d'expression. Nous portons aussi un enjeu de souveraineté. Nous défendons notre identité culturelle. La Réunion est très dynamique et les acteurs sont présents sur tous les fronts. Nous devons maintenant passer un nouveau palier. » (Daphnée BRUNEAU, DGA du Centre national du cinéma et de l'image)

### d) **Le sport : un secteur économique porteur et en adéquation avec les nouvelles attentes sociétales**

Le sport est un secteur économique **créateur direct de valeur et de richesses**, que ce soit en termes de production industrielle, de pratiques et d'enseignement et de « sport-business », qui permet en même temps d'atteindre des objectifs de développement socioéconomiques et humains.

La pratique sportive n'a cessé de progresser ces dernières années en France, avec 61 % des Français qui déclaraient en 2017 avoir une activité physique régulière (7 points de plus qu'en 2012 selon le baromètre Sport et Santé).

**La Réunion peut s'appuyer sur ses atouts majeurs qui prédisposent fortement au maintien et au développement d'une économie sportive, en faveur de tout public.** Les pitons, criques, remparts et la renommée des épreuves de la diagonale des fous sont des exemples de ces atouts qui ont fait de l'île une « terre d'entraînement » et une « terre des champions ».

Les secteurs de la compétition sportive, du sport santé bien-être et de la coopération sont par ailleurs particulièrement stratégiques dans l'océan Indien.

Encourager la compétition sportive implique de **soutenir les initiatives en matière de création de services publics** (CREPS de la Réunion) ou de **structures privées d'aide à la performance sportive**, de valoriser la proximité mer et montagne pour encourager la mise en place de programme de performance efficaces ou encore d'accompagner la réalisation de manifestations sportives d'envergure.

Par ailleurs, le secteur du sport santé bien-être entretient des liens étroits avec la silver économie. La Réunion possède des atouts intéressants à valoriser en termes de circuits de découverte des sports de nature notamment, avec ou sans hébergement, proposant des activités adaptées. Il **convient de s'inscrire dans une démarche prospective, visant à recenser la possibilité de mettre en lien ces structures d'hébergement avec celles (existantes ou à créer) proposant des circuits types, adaptées, avec différentes formules et prestations proposées.**

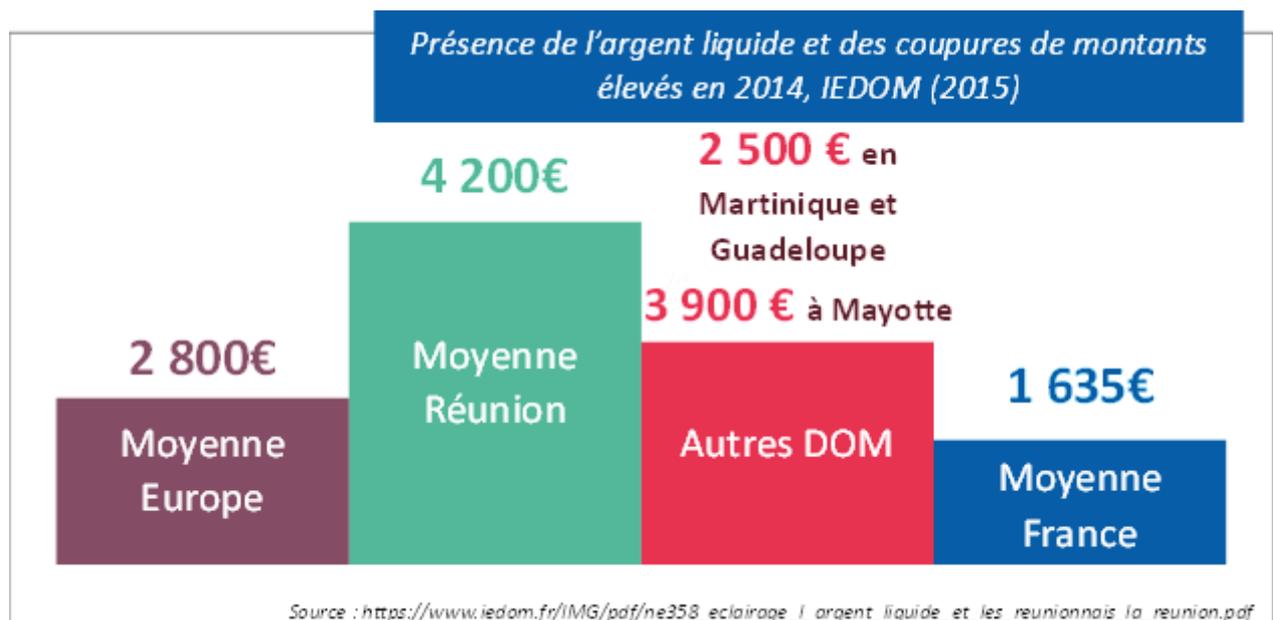
Enfin, les échanges sportifs, l'accueil de délégations sportives nationales, ou internationales pourraient, en structurant le CREPS de La Réunion, mais également en conventionnant avec des structures d'hébergement et sportives privées, permettre de renforcer les liens avec les autres îles de l'océan Indien.

## D. UN MODELE REUNIONNAIS MARQUE PAR LA PRESENCE D'UNE ECONOMIE INFORMELLE QUI PERDURE TOUT EN ETANT UN LEVIER DE COHESION SOCIALE

Si la trajectoire de développement économique de La Réunion s'est façonnée par l'action publique et par l'esprit d'entreprendre, le **modèle réunionnais est aussi marqué par une économie informelle**. L'économie informelle se définit comme le travail informel avec une grande partie de travailleurs non déclarés. Cette économie informelle prend en compte plusieurs types d'activités non déclarées, tels que les services rendus aux particuliers, le commerce, la construction.

La part de l'économie informelle dans le PIB en Outre-Mer est beaucoup plus importante que dans l'Hexagone. A La Réunion, le **secteur informel représentait entre 12,5 à 16,5 % des emplois en 2015**, même si, par nature, ces données sont des estimations, difficilement actualisables.<sup>15</sup>

L'émission nette cumulée d'argent liquide et de coupures de montants élevés par habitant s'établit à plus de 4 200 euros à La Réunion en 2014, soit bien au-dessus de la moyenne européenne (2 800 €) et de celle de la moyenne française (1 635 €). Elle est également supérieure à tous les autres DOM (2 500 euros en Martinique et en Guadeloupe, 3 900 € à Mayotte), à l'exception de la Guyane (plus de 12 500 €).



Le poids de l'économie informelle doit être appréhendé dans ses deux dimensions : d'une part, en ne respectant pas les cadres réglementaires, sociaux et fiscaux, elle génère un **risque d'instabilité chez des professionnels qui considèrent que l'activité formelle est plus contraignante**, voire moins rémunératrice. D'autre part, elle concourt à la **stabilité socioéconomique du territoire**, notamment par la combinaison des revenus tirés des activités informelles avec les minima sociaux, tandis que la formalisation de l'activité est perçue comme un risque de perte de revenu.

<sup>15</sup> IEDOM, 2015 [https://www.iedom.fr/IMG/pdf/ne358\\_eclairage\\_l\\_argent\\_liquide\\_et\\_les\\_reunionnais\\_la\\_reunion.pdf](https://www.iedom.fr/IMG/pdf/ne358_eclairage_l_argent_liquide_et_les_reunionnais_la_reunion.pdf)  
Sénat, <http://www.senat.fr/rap/r21-177/r21-1774.html>

Enfin, ces activités, plus importantes dans les milieux ruraux ou en milieux urbains défavorisés, sont aussi considérées comme contribuant à l'équilibre territorial de l'île et peuvent **représenter un intérêt dans le développement des circuits courts de production/distribution de biens et services.**

**Un enjeu fort se pose alors : accompagner les activités informelles vers la professionnalisation, en préservant l'équilibre social/économique fortement lié à ces activités, ou encore créer un modèle hybride formel/informel en complément des modèles classiques de structuration et de formalisation des activités économiques. Par ailleurs, l'accompagnement de l'économie informelle vers une formalisation pourrait permettre de favoriser des modèles alternatifs, déjà présents sur le territoire, tels que l'Economie Sociale et Solidaire.**

L'économie réunionnaise a ainsi connu une trajectoire de développement marquée par une forte croissance économique, qui s'est inscrite dans une logique de rattrapage. Cette économie s'est construite autour de deux piliers majeurs : l'action publique et l'esprit d'entreprendre.

Grâce au secteur public et aux dispositifs publics (nationaux et européens), La Réunion a pu construire des infrastructures structurantes pour le territoire (réseaux routiers, maritimes, aériens) et a développé des équipements et organismes clés pour le développement de la santé, de la recherche, de l'innovation et de la formation sur le territoire. Elle met ainsi en avant une économie de la connaissance au fort potentiel.

Le modèle économique réunionnais s'est également façonné autour de plusieurs secteurs économiques fondamentaux et stratégiques pour l'île :

- Cinq secteurs socles (construction, agriculture, agroalimentaire, tourisme et économie bleue) pour poser les fondations de l'économie et de la société réunionnaise.
- Deux secteurs caractéristiques d'une économie moderne : le commerce et les services.
- Deux secteurs pour répondre à des nouveaux besoins de la société : l'économie verte et de l'économie du numérique.
- Trois secteurs pour répondre aux enjeux de demain : la silver économie, la santé et l'industrie de l'audiovisuel.

L'économie de La Réunion se caractérise également par la présence d'une économie informelle, vecteur de cohésion sociale et de nouvelles opportunités pour La Réunion de demain.

**Si le modèle économique réunionnais présente plusieurs atouts et potentiels, il doit pour autant intégrer plusieurs grands défis structurels, amenant à La Réunion à questionner son modèle.**

## II. Des défis structurels, vecteurs d’opportunités pour toute La Réunion

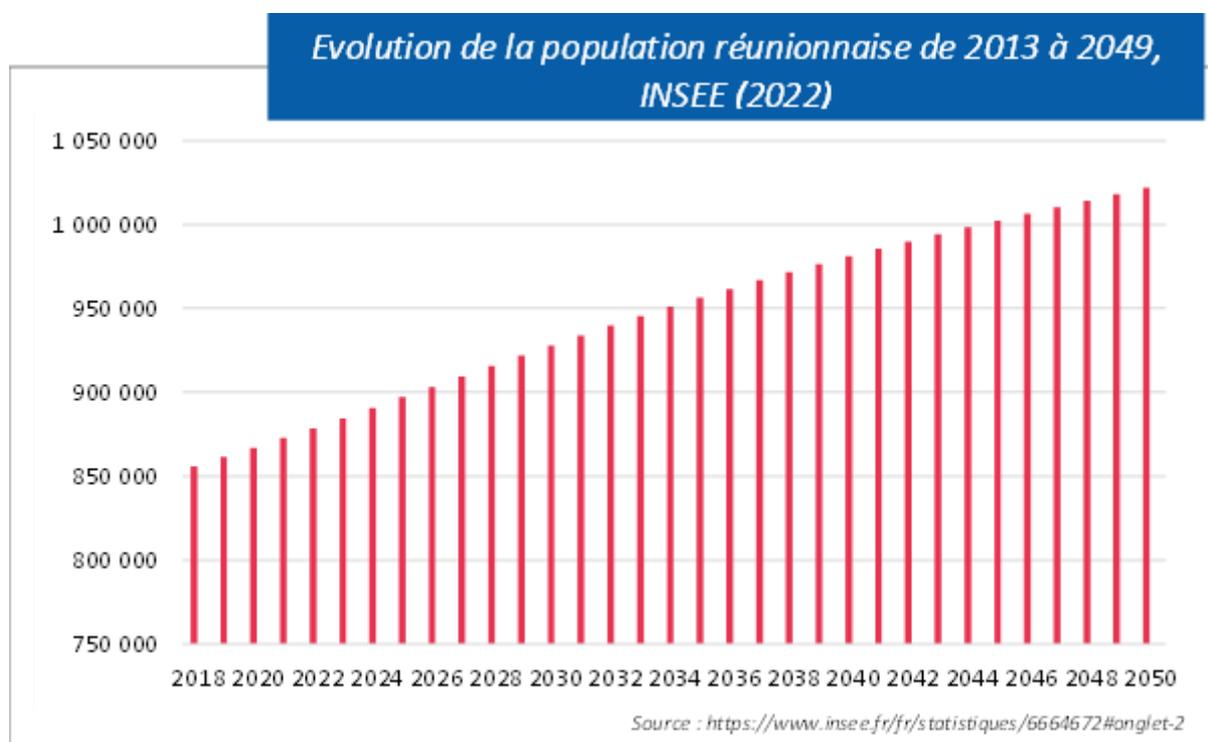
La Réunion doit faire face à plusieurs défis intrinsèques, accentués par les récentes crises sociales et sanitaires : des défis démographiques (A), des défis liés à la formation et à l’insertion professionnelle des Réunionnais (B) des défis sociaux et territoriaux (C), de connectivité du territoire (D) et des défis environnementaux pour assurer sa préservation (E).

### A. UNE INTEGRATION DES GRANDS DEFIS DEMOGRAPHIQUES REUNIONNAIS

L’île doit faire face à plusieurs grands défis démographiques tels que l’augmentation de la population sur le territoire à horizon 2030 (1) et des enjeux socioéconomiques liés à une population jeune qui devra faire face à un vieillissement progressif (2).

#### 1. L’AUGMENTATION DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE A HORIZON 2030

A date du 1<sup>er</sup> janvier 2019, La Réunion comptait **861 395 habitants** (estimation à 878 431 en 2022), dont 390 830 actifs. **A horizon 2030, la population de l’île est estimée à 927 888 habitants.** Les projections démographiques de La Réunion démontrent d’une croissance de la population plus élevée que dans l’Hexagone (+0,1% en moyenne par an contre une hausse de 0,6% à La Réunion).



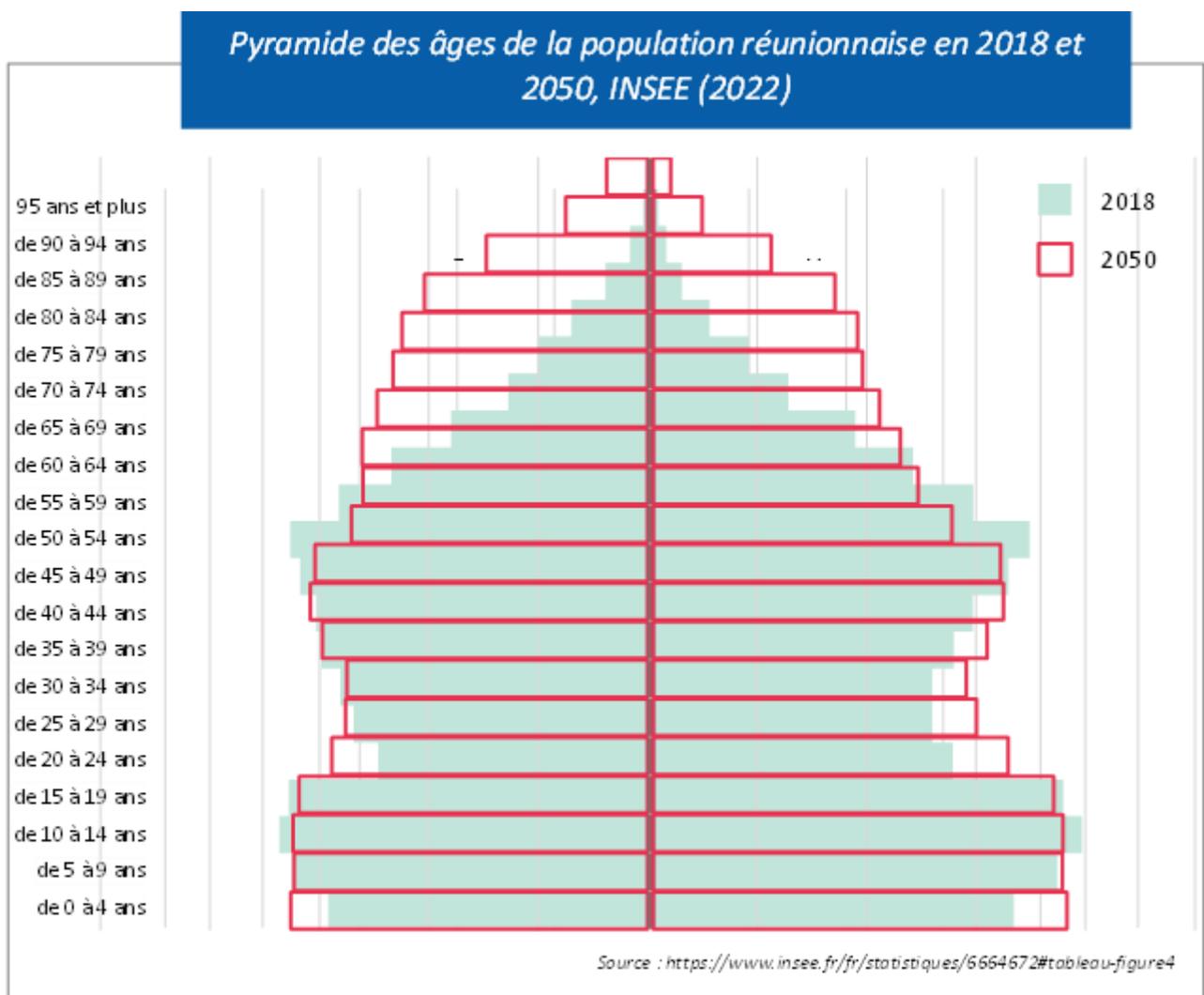
L’augmentation de la population implique plusieurs enjeux clés à prendre en compte dès à présent dans les stratégies du territoire. **En effet, cette augmentation pose des risques en matière d’accroissement des inégalités sociales et territoriales alors que les écarts conduisent déjà à de**

fortes tensions sur l'île. De surcroît, cette augmentation implique un besoin en logement important dans un contexte de foncier restreint.

## 2. UNE POPULATION ENCORE JEUNE QUI DEVRA ETRE EN CAPACITE D'INTEGRER LES ENJEUX SOCIOECONOMIQUES DU VIEILLISSEMENT PROGRESSIF

En parallèle de ces enjeux liés à l'augmentation du nombre d'habitants, La Réunion continue d'être marquée par la présence d'une population jeune. **Elle demeure l'une des régions les plus jeunes de France** (avec Mayotte et la Guyane). Cette caractéristique nécessite d'intégrer les enjeux liés à l'insertion professionnelle et à la formation sur le territoire, alors que les jeunes ont besoin de s'intégrer à la vie économique réunionnaise et d'avoir des perspectives socioprofessionnelles.

Tout en tenant compte des enjeux de l'intégration des jeunes réunionnais à la vie économique, l'île doit faire face à **l'accélération du vieillissement de la population**, alors que la population âgée devrait passer de **132 000 personnes en 2016 à 225 000 en 2030**.

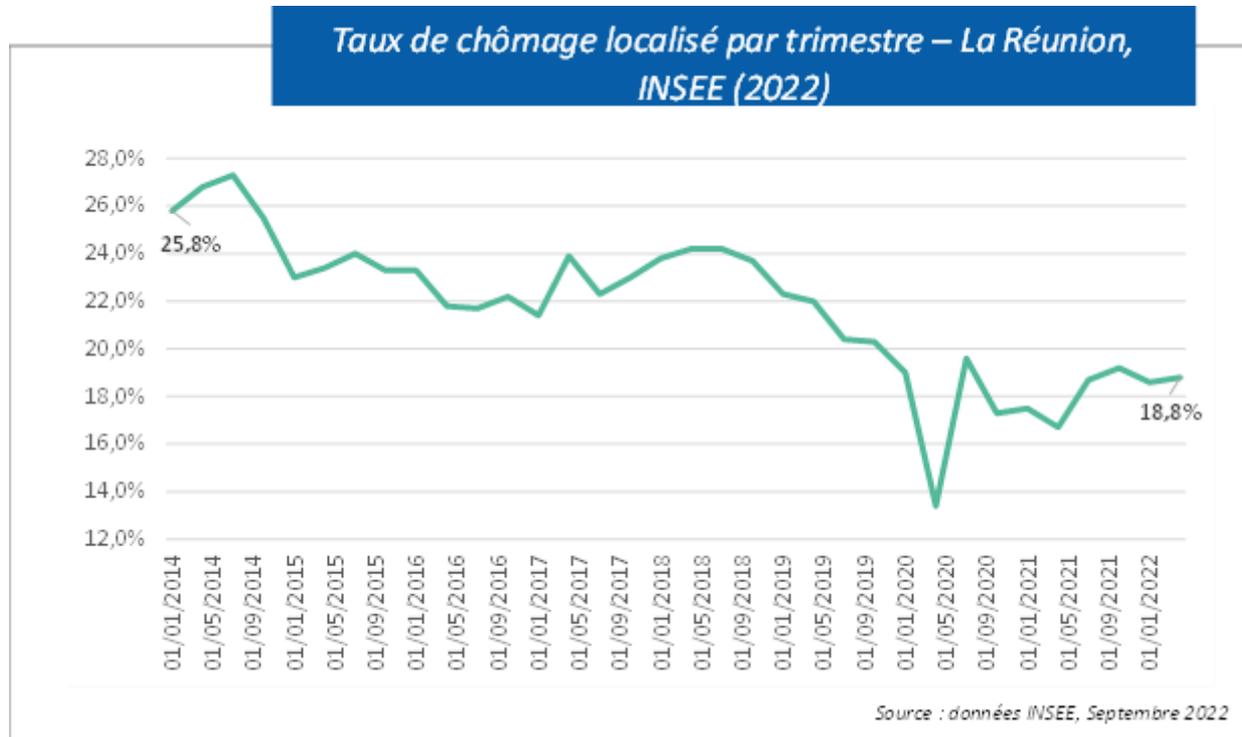


Si le **vieillessement a des impacts directs sur la structuration économique de l'île** avec des risques de précarité, de développement de pathologies mais aussi de conditions de vie difficiles, des opportunités économiques de développement seront également à lier à cette transition démographique, en ciblant les activités qui seront clés pour le territoire de demain, telle que l'économie du « care ».

Pour définir un cap stratégique à horizon 2030, La Réunion doit dès à présent intégrer les caractéristiques clés de sa démographie, à savoir l'augmentation progressive de la population qui atteindra plus de 927 800 habitants en 2030, puis plus de 1 million en 2045, ainsi que le vieillissement progressif de la population. Ces enjeux démographiques sont à mettre en perspective avec les défis d'insertion professionnelle sur le territoire, qui continue d'être marqué par un taux de chômage élevé.

## B. UN DEFI AUTOUR DE L'INSERTION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En complément des enjeux liés à la transition démographique, La Réunion est marquée par **un taux de chômage élevé (18,8% de la population au 2<sup>e</sup> trimestre 2022, contre une moyenne nationale -hors Mayotte- de 7,2%)**, bien qu'il décroisse entre 2014 et 2022.



Ce **taux de chômage touche notamment les jeunes Réunionnais, qui s'élève à 34% en 2018**, soit une augmentation de 5 points entre 2016 et 2018. Les **jeunes sans emploi qui souhaitent travailler** (53 000) sont plus nombreux que ceux déjà en emploi (43 000). Ce chômage touche surtout les hommes (19% contre 17% pour les femmes). Ce taux de chômage doit également prendre en compte le halo de chômage (inactifs au sens du Bureau International du Travail), qui est estimé à 11% en 2021.

**En 2021, 41 000 jeunes ne sont en effet ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEETS) : soit 26% de cette classe d'âge** et un taux deux fois plus élevée qu'au niveau national. Leur part a diminué en 2021, grâce au dynamisme récent de l'emploi des jeunes lié au développement du recours à l'apprentissage, après cinq années de quasi-stabilité. Cette problématique est **étroitement liée au décrochage scolaire** (plus de 2 000 élèves quittent le système scolaire sans aucune qualification par an) **et au retard de niveau de qualification**. Malgré un contexte éducatif qui s'améliore progressivement, avec un taux de réussite aux diplômes du second degré qui progresse et un nombre d'étudiants qui augmente dans l'enseignement supérieur, le décrochage et le retard restent plus marqués à La Réunion que sur les autres territoires de l'Hexagone. Or, le diplôme reste un accélérateur clé de l'insertion professionnelle. La Réunion doit dès lors anticiper et adapter les formations par rapport aux besoins du territoire et aux besoins des NEETS, que ce soit en formation initiale comme en formation professionnelle.

## À La Réunion, un quart des jeunes ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation en 2021 (INSEE, 2022)

Deux fois plus de NEET\*  
à La Réunion que dans l'Hexagone...

26 % des jeunes de 15 à 29 ans  
sont des NEET à La Réunion

26%



13%



41 000  
jeunes NEET



Part de jeunes de 15 à 29 ans ni en  
emploi, ni en études, ni en formation en 2021

À La Réunion, la part des NEET culmine entre 25 et 29 ans (44 %)

\* NEET : neither in employment nor in education or training

Source : INSEE août 2022 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6483933>

Toutefois, le chômage est également une problématique qui touche d'autres pans de la population réunionnaise et non uniquement les jeunes. En effet, plus de la moitié des demandeurs d'emploi ont un niveau de qualification infra bac. Ainsi, **les seniors de 50 ans sont également touchés par le chômage car ils demeurent les moins qualifiés.**

## Répartition des demandeurs d'emploi, données Pole Emploi (2022)

Sur les **177 140** demandeurs d'emploi

CHIFFRES

62 950

diplômés niveau  
BEP et CAP

12 400

diplômés niveau  
CEP BEPC

34 100

niveau inférieur  
au CEP et BEPC

ÂGES

Dont 37 680  
âgés de

25 à 49 ans

Dont 6 940  
âgés de

25 à 49 ans

Dont 21 700 de  
50 ans ou +

Source : Pôle Emploi, 2022

Les données sur le chômage sont à mettre en perspective avec le dynamisme autour de l'emploi sur le territoire, qui reste un **territoire composé de 390 830 actifs en 2019, soit 45% de la population.**

La tendance autour de l'insertion professionnelle continue de marquer l'île au fil des années. Pour garantir la croissance de la nouvelle économie, La Réunion a dès lors l'enjeu crucial d'associer les jeunes aux réflexions et d'identifier des actions à fort impact pour assurer leur intégration durable sur le marché du travail, et ce dans un contexte rendu encore plus complexe du fait des effets des crises. Il s'agit également de répondre à l'enjeu d'accompagnement des seniors, qui sont particulièrement représentés dans les populations en recherche d'emploi.

## C. UNE INTEGRATION DES INEGALITES SOCIALES, ECONOMIQUES ET TERRITORIALES DANS LES REFLEXIONS DE L'ILE

En complément des enjeux liés à la transition démographique et à l'insertion professionnelle, l'île doit intégrer dans ses réflexions les inégalités sociales (1), territoriales (2) et femmes-hommes (3).

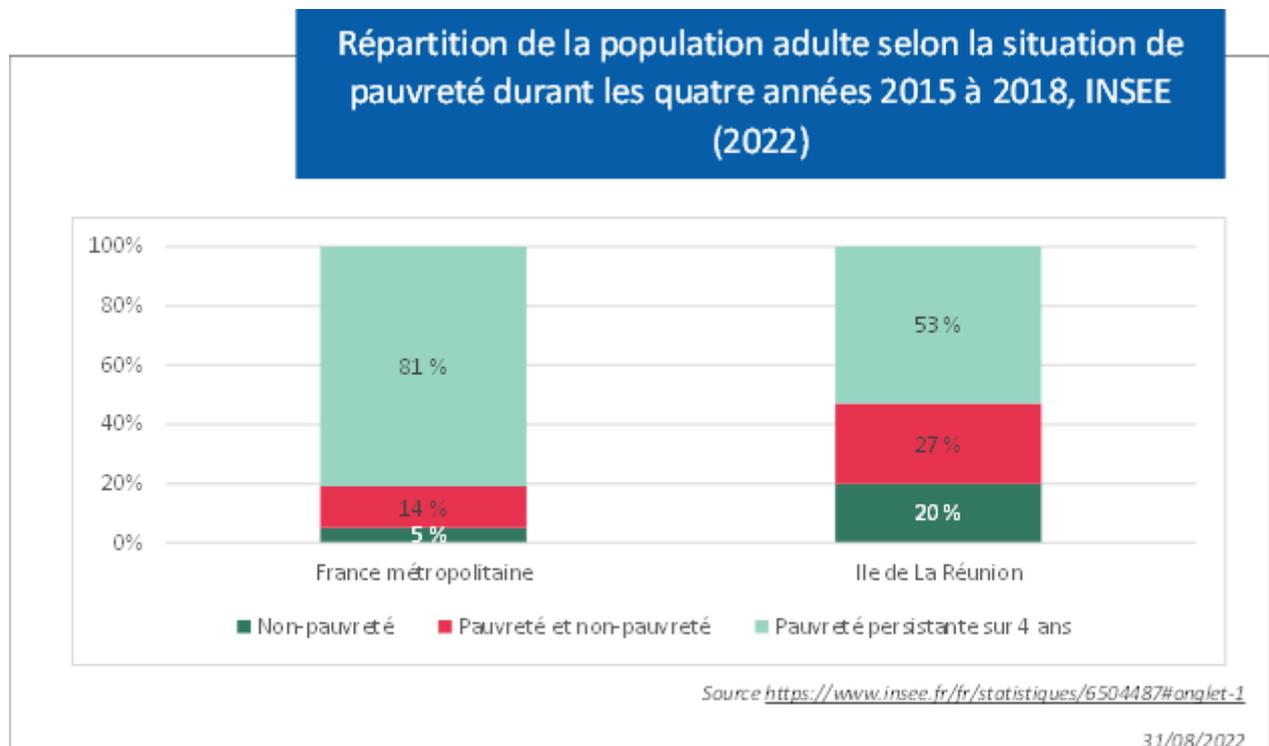
### 1. DES INEGALITES SOCIALES A PRENDRE EN COMPTE AVEC UN TAUX DE PAUVRETE ET DE VIOLENCE ENVERS LES FEMMES IMPORTANT

La Réunion doit faire face à un niveau de pauvreté important. **En 2019, 37% de la population vit sous le seuil de pauvreté métropolitain, avec une forte exposition des enfants mineurs à la pauvreté (46% des enfants vivent dans un ménage pauvre).**

Le taux de pauvreté est par ailleurs associé à des privations. Ainsi, en 2018, 40 % de la population réunionnaise était en situation de privation matérielle et sociale contre 13% dans l'Hexagone.<sup>16</sup>

<sup>16</sup> Source : Insee, enquête SRCV 2018.

Cette pauvreté semble installée dans le temps avec 20% des adultes qui souffrent de pauvreté persistante sur 4 ans (soit 4 fois plus de personnes que dans l’Hexagone).<sup>17</sup> En outre, les Réunionnais sont près de deux fois plus nombreux à être dans une zone d’instabilité, qui peuvent les amener à quitter seulement de manière temporaire un état de pauvreté (27% contre 14%).



Les personnes célibataires et sans emploi sont particulièrement touchées par la pauvreté, ainsi que les jeunes. En effet, les ménages de 60 à 74 ans souffrent moins de la pauvreté (30% des ménages) que les ménages plus jeunes (53% des ménages de moins de 30 ans). Au-delà de 74 ans, 37% des personnes sont concernées par la pauvreté.

Les seniors disposent plus souvent d’un patrimoine immobilier ou financier, qui peut constituer une source de revenus. Le montant du patrimoine détenu croît en effet avec l’âge : en 2015, il s’élève à 303 000 euros en moyenne pour les ménages de seniors de 60 à 69 ans, soit deux fois plus que pour les 30 à 39 ans. Le revenu disponible des seniors comporte donc une part plus importante de revenus du patrimoine, et à l’inverse, une part plus faible de prestations sociales (prestations familiales et de logement notamment) que pour les ménages de moins de 40 ans.

Il est à noter toutefois que la population réunionnaise travaille jusqu’à des âges plus avancés que dans l’Hexagone. Cela s’observe par le taux de personnes partant à la retraite à 65 ans qui atteint 22% sur l’Ile alors que ce pourcentage n’est que de 15% en Métropole. Cette différence s’explique notamment par le fait que les carrières complètes sont moins nombreuses (41% en 2016 contre 62% dans l’Hexagone).<sup>18</sup>

<sup>17</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6504487#onglet-1>  
31/08/2022

<sup>18</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6444517>

En parallèle des distinctions en fonction de l'âge, le taux de pauvreté s'explique **le plus souvent par la perte d'un emploi** (12% des personnes vivant dans un ménage dont l'un des membres devient chômeur basculent dans la pauvreté).

Dans le même temps, 11% des personnes vivant dans un ménage où se produit une **naissance deviennent pauvres**, et ce sur une île où les mères célibataires sont nombreuses (1 femme sur 5 vit seule avec des enfants, 61% d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté). Respectivement 13% et 12% des séparations et des veuvages entraînent la bascule dans la pauvreté.

Les inégalités sociales se traduisent également dans les minimas sociaux. En fin 2019, **25 % des personnes de 15 à 64 ans sont allocataires d'un minima social à La Réunion contre 8 % dans l'Hexagone**. Sans mécanisme de redistribution, le taux de pauvreté s'élèverait à 50% en 2019 : le poids des prestations sociales dans le revenu disponible est trois fois plus important à La Réunion que dans l'Hexagone.

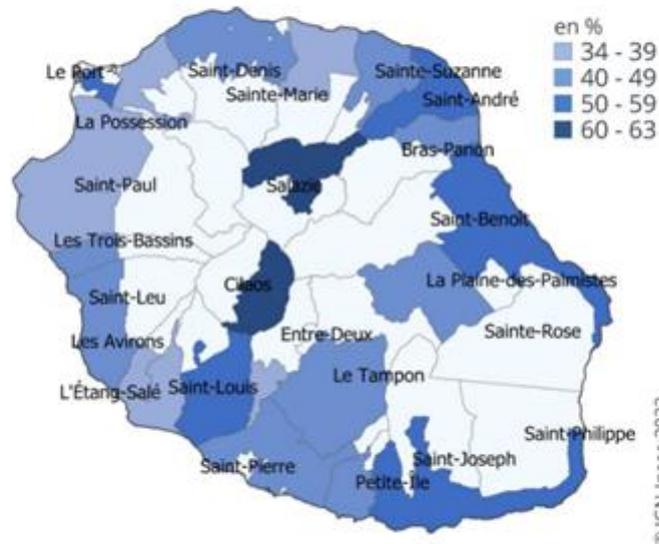
**Le taux de pauvreté sur le territoire cache ainsi une autre réalité, à savoir de fortes disparités de niveaux de vie entre les Réunionnais**. En effet, si les revenus et niveaux de vie restent plus faibles à La Réunion qu'en métropole (le niveau de vie médian mensuel à La Réunion est de 1 250€ en 2019, contre 1 735€ en métropole), La Réunion fait surtout partie des territoires français les plus inégalitaires (avec la Martinique). L'analyse de ces données souligne ainsi l'importance de poursuivre les évolutions visant à assurer un travail aux moins de 30 ans. Il s'agit également de soutenir les filières créatrices d'emploi, permettant à un pan de la population réunionnaise de quitter un état de pauvreté.

Par ailleurs, **l'indice global de violences conjugales s'élève à 15%** contre 9% en métropole. **Ces violences envers les femmes s'expriment également dans la sphère professionnelle**, où plus d'une femme sur quatre a connu au moins une forme de violence au travail contre une femme sur cinq en métropole. Ces violences, qui peuvent se superposer et se cumulent entre elles, sont des facteurs de vulnérabilité aggravants.

## 2. DES INEGALITES TERRITORIALES AVEC UNE ATTRACTIVITE VARIABLE ENTRE LES ZONES

Les **inégalités sociales apparaissent également entre les différents territoires réunionnais** : le taux de pauvreté atteint jusqu'à 53% dans les quartiers prioritaires. S'agissant des enfants mineurs, certaines communes sont particulièrement touchées (notamment Salazie, Cilaos...).

## Taux de pauvreté des enfants mineurs par commune à La Réunion en 2019, INSEE (2022)

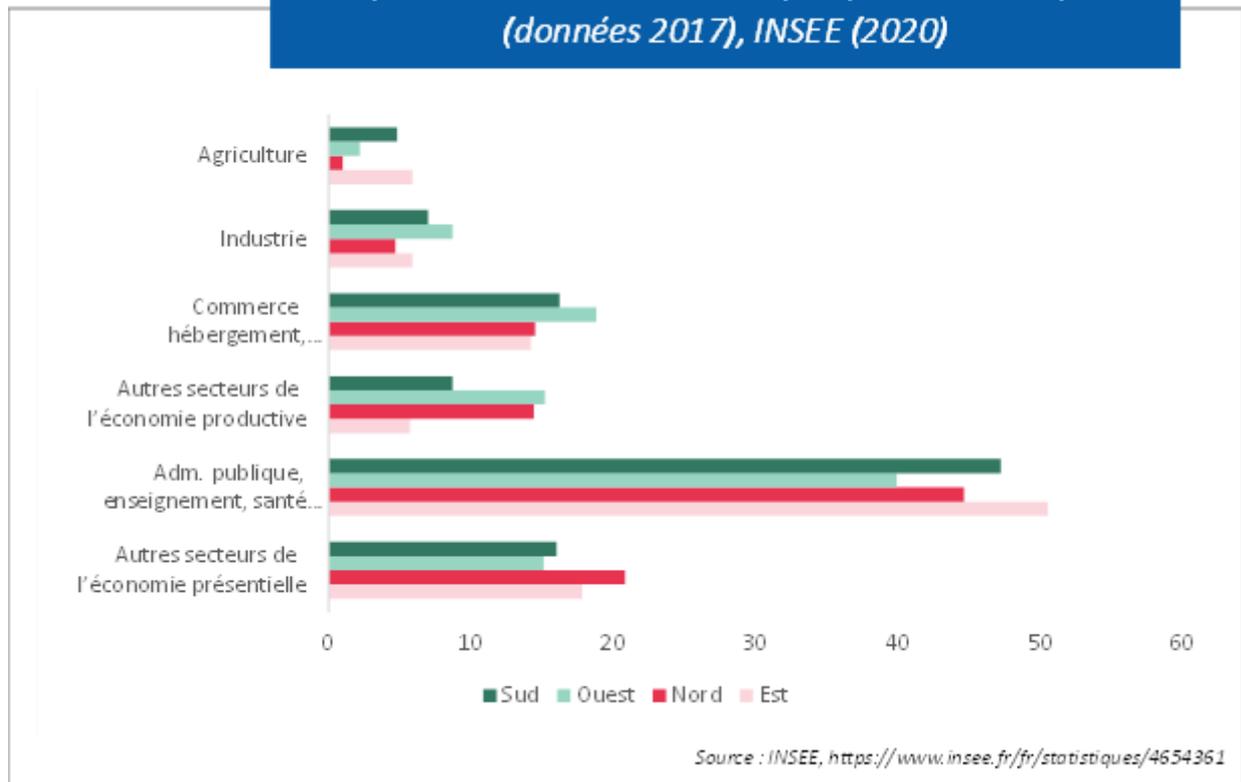


Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2019.

Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6037665>

Ces inégalités impactent également le marché du travail. La Réunion dispose de **4 zones d'emploi** (Est, Nord, Ouest, Sud), qui présentent des niveaux d'attractivité variables pour les actifs sur le territoire : 90% des personnes en emploi dans le Nord et dans le Sud y vivent également, contrairement à la zone Est.

### Répartition sectorielle de l'emploi par zone d'emploi (données 2017), INSEE (2020)



L'éloignement du lieu de travail à La Réunion a un fort impact en **matière de mobilité interurbaine**, avec un réseau routier performant mais qui est souvent saturé. Les problématiques de mobilité viennent ainsi particulièrement toucher les populations vivant à l'Ouest et à l'Est de l'île et renforcent les inégalités sociogéographiques sur le territoire. Le rééquilibrage du territoire interroge par ailleurs certains besoins en services (transports, aides à domicile, services de proximité) qui pourront être réorientés.

Outre les orientations qui peuvent être prises en matière d'aménagement dans le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), les questions de proximité, d'une part, et de l'accessibilité des territoires (notamment à l'Est de La Réunion), d'autre part, doivent être intégrées à la réflexion stratégique du territoire.

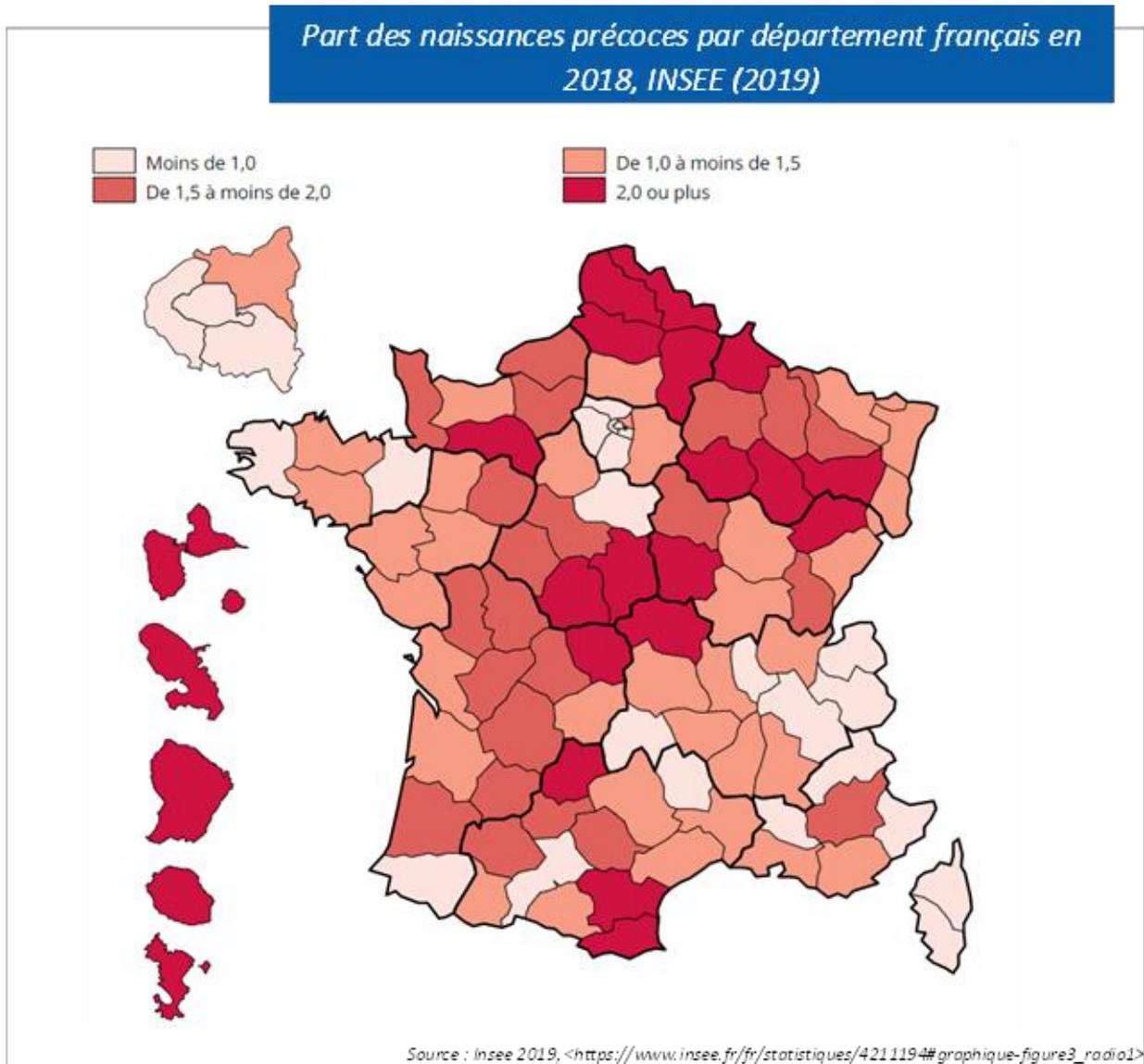
**Ainsi, la question du rééquilibrage du territoire doit intégrer cette dimension sociale, à laquelle s'ajoute l'évolution des modes de travail et l'enjeu de combiner bassins de vie et bassins d'emplois.**

### 3. DES INEGALITES PROFESSIONNELLES FEMMES-HOMMES QUI PERSISTENT

L'égalité professionnelle est régie par la réglementation, qui impose des accords d'égalité professionnelle au sein des entreprises (pour les entreprises de plus de 50 salariés) et permet de soutenir l'émergence de quotas, notamment dans les instances décisionnelles des entreprises. Malgré l'apparition de nouvelles obligations réglementaires, plusieurs inégalités femmes-hommes persistent :

- Sur la **rémunération** : le salaire horaire net des femmes reste plus faible. A la Réunion, les femmes touchent en moyenne 12,5€ de l'heure contre 13,4€ pour les hommes (écart de 7 points, contre 16 dans l'Hexagone).

- Sur le **taux d'emploi** : les femmes restent moins insérées dans le monde du travail : 42% des femmes occupent un emploi contre 50% des hommes (données 2018).
- Sur la **précarité** : les Réunionnaises ont une parentalité plus précoce (mère de moins de 20 ans) et plus fréquente que dans l'Hexagone (5,68% contre une moyenne de 1,45% en métropole). Cela augmente la difficulté d'insertion des Réunionnaises sur le marché du travail et les situations de grande précarité (tel qu'indiqué ci-dessus : 1/5 des femmes vit seule avec des enfants contre moins d'une dans l'Hexagone) ; 61% d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté). Les femmes sont par ailleurs les principales victimes des carrières incomplètes ce qui se traduit par une différence de pension de retraite de 18% avec les hommes en 2016.



- Sur le **type d'emplois** : les femmes travaillent davantage à temps partiel : 28% des Réunionnaises sont à temps partiel, contre 13% des hommes. De plus, 50% d'entre elles ont un temps partiel subi et souhaiteraient travailler davantage.

Compte tenu de la structure du tissu économique de l'île, un nombre limité d'entreprises ont l'obligation de mettre en place des plans d'actions en matière d'égalité professionnelle. Si de

nombreuses entreprises se sont déjà engagées volontairement en ce sens, il demeure un enjeu à accompagner, par des mesures d'incitation à destination des entreprises de tout secteur et de toute taille, afin que celles-ci intègrent dans leur modèle organisationnel et fonctionnel les principes d'égalité professionnelle femmes-hommes.

## D. DES GRANDS DEFIS LIES A L'INSULARITE ET A L'ENCLAVEMENT DE LA REUNION

Du fait de son insularité, La Réunion est confrontée à des enjeux stratégiques de connectivité (1), de mobilité et d'attractivité des jeunes (2).

### 1. UNE ILE ENCLAVEE AVEC DE FORTS ENJEUX DE CONNECTIVITE

En tant que territoire ultrapériphérique, La Réunion est confrontée à un enjeu de connectivités maritime, aérienne et digitale. La connectivité du territoire se trouve de facto contrainte par les équipements disponibles, les flux et les prix pratiqués. L'enjeu de la connectivité a des impacts en matière :

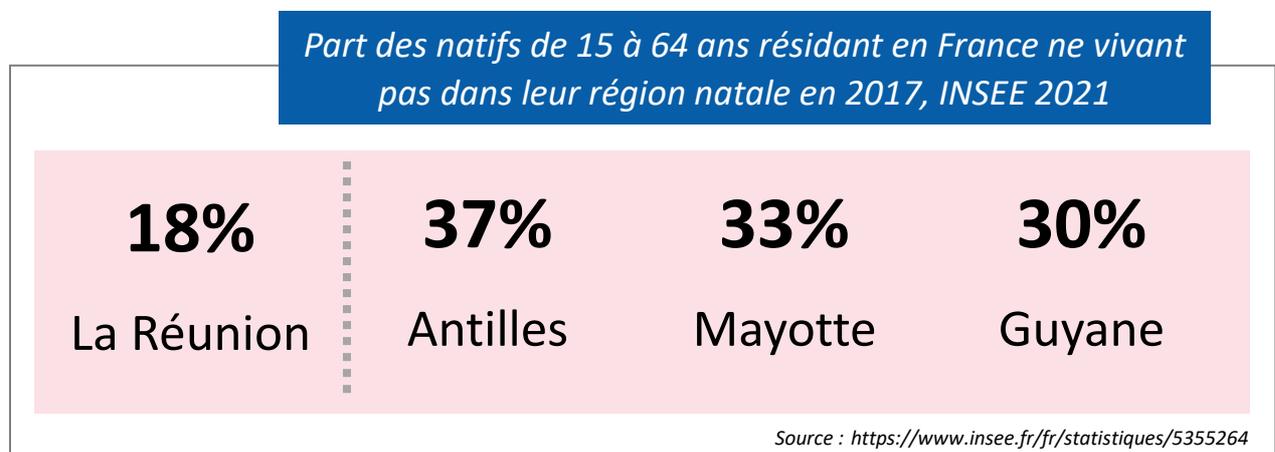
- **D'approvisionnement sur le territoire**, avec une dépendance sur les biens de consommation alors que l'île est éloignée des centres d'approvisionnement. Par ailleurs, les lignes maritimes actuelles sont essentiellement sur des trafics spécifiques (Nord/Sud, Est/Ouest) qui interrogent sur la pérennité de la desserte maritime, avec l'ouverture progressive des routes maritimes du nord, le dimensionnement des navires et la concurrence des autres grands ports (Afrique du Sud, Yémen, Maurice identifiés comme les hubs régionaux de l'Océan Indien). Les réflexions du Grand Port Maritime de La Réunion, associé aux compagnies maritimes, aux collectivités et aux acteurs économiques locaux, visent à combiner ces enjeux avec la nécessaire compétitivité de l'outil portuaire et la qualité et régularité du service au territoire.
- **D'accessibilité au territoire**, avec un trafic aérien dépendant d'un petit nombre de compagnies aériennes et des prix sans cesse croissants de la liaison Réunion-Paris. Dans ce contexte, les deux aéroports de La Réunion se doivent d'accorder leur stratégie de développement à l'aune du potentiel d'attractivité du territoire, notamment d'un point de vue touristique, mais aussi logistique et technique (maintenance aéroportuaire), tout en améliorant la capacité du trafic de passagers et du fret aérien, impératif pour le développement des capacités d'exportation des produits agroalimentaires locaux.
- **De prise de décision**, avec un éloignement de 9 300 km de Paris, centre de décision politique et économique pour un nombre important d'institutions et de groupes privés.
- **De développement des activités numériques** : la récente connexion du câble Metiss a renforcé l'accessibilité des Réunionnais au réseau Internet et aux données. Elle reste toutefois en-deçà des besoins estimés pour développer des infrastructures d'hébergement sécurisé de données, de même que des capacités locales de production digitale, qui puissent être valorisables à

l'international. Ces équipements sous-marins permettent ainsi à La Réunion d'importer la donnée dont elle a besoin mais posent des enjeux en matière de sécurisation des accès, accentués par la fin de vie du câble SAFE et l'augmentation des volumes de données qui créent une forte dépendance au câble Metiss.

**La Réunion doit désormais trouver comment construire une économie régionalisée, afin de diversifier ses flux d'approvisionnement et renforcer sa capacité d'accès aux marchés.**

## 2. LES ENJEUX LIES A LA MOBILITE DES JEUNES ET AU RETOUR DES TALENTS A LA REUNION

En 2017, **18% des Réunionnais de 15 à 64 ans vivent dans une autre région**. A noter que **ce taux reste toutefois modeste par rapport aux taux de mobilité constatés sur les autres régions d'Outre-Mer, mais également au niveau de l'Hexagone (27%)**.



Les jeunes natifs réunionnais se caractérisent par ailleurs par une moins forte mobilité lors de leurs études universitaires que dans les autres régions, du fait d'une offre de formations universitaires plus étoffée et attractive que sur d'autres territoires. Ainsi, **25% des jeunes Réunionnais partent en mobilité pour suivre des études ou trouver un emploi** (contre 55% à Mayotte, 37% en Guyane ou encore 26% dans l'Hexagone). Selon l'enquête menée par l'Insee, le diplôme reste l'élément le plus décisif, plus que la mobilité, pour trouver un emploi et ainsi inciter les jeunes à rester dans leur région natale.

Toutefois, **l'hypothèse de départs vers l'Hexagone est revue à la hausse par l'INSEE**, qui estime un solde migratoire de La Réunion est l'Hexagone de -1 800 personnes entre 2015 et 2019 (contre -1 200 entre 2010 et 2014).

Afin d'assurer l'attractivité des talents sur le territoire, sécuriser l'avenir des jeunes et éviter la fuite des cerveaux, **il s'agit dès lors de répondre aux enjeux de diplômés sur le territoire et de continuer à construire des offres de formation qualitatives et visibles.**

Ces données sont à mettre en perspective avec un **nombre important de jeunes sans diplômes et sans formation qui n'ont pas de possibilité de mobilité et ne sortent pas du territoire**, pour lesquels il faudra créer des opportunités.

Il faudra également **conserver une politique attractive pour faire revenir les jeunes sur le territoire.**

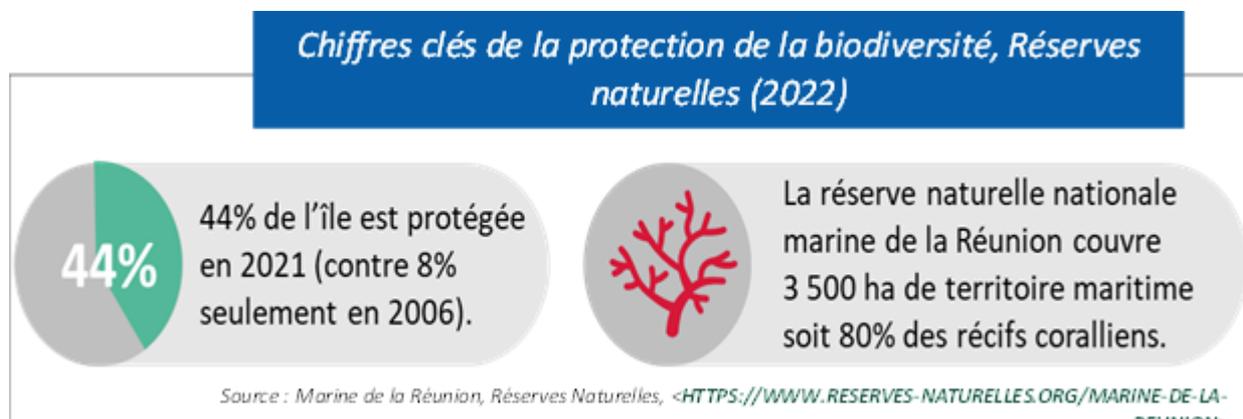
## E. DES DEFIS ENVIRONNEMENTAUX POUR PRESERVER LA BIODIVERSITE DE L'ILE ET ASSURER SA SOUTENABILITE

En plus des défis liés à son insularité, La Réunion doit intégrer les défis environnementaux propres à son territoire, à savoir la préservation de sa biodiversité (1) et la gestion de ses déchets (2).

### 1. UNE ILE RICHE EN BIODIVERSITE AVEC DES ENJEUX DE PRESERVATION DU PATRIMOINE REUNIONNAIS

La biodiversité est particulièrement riche à La Réunion, alors que l'île fait partie des 36 *hotspots* de la biodiversité reconnus mondialement. La Réunion est dès lors considérée comme un « laboratoire vivant de l'évolution » de la végétation et des espèces, avec des espèces indigènes uniques sur le territoire et 238 espèces végétales protégées.

Pour protéger les espaces à forte valeur de la nature réunionnaise, le parc national (intégrant les pitons, les cirques et les remparts) a été **classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.**



Toutefois, le patrimoine naturel de l'île se fragilise et se dégrade : **70% de la végétation indigène antérieure à l'arrivée de l'homme est déjà perdue.** Des efforts ont été réalisés afin de protéger des lieux clés pour le territoire, notamment en créant des réserves biologiques (deux réserves ont été créées à ce titre en 2020) et en créant le parc national en 2007 afin de protéger les quelques 105 000 hectares du territoire terrien.

Afin de répondre à ces enjeux et de construire une économie durable, soucieuse de l'environnement et du patrimoine naturel et culturel de La Réunion, il s'agira de renforcer ces efforts en assurant une connaissance fine de la situation (observations des espèces végétales et animales, du corail et du récif...) et en respectant les équilibres environnementaux présents. Cette réponse devra s'intégrer aux réflexions et plans menés à un niveau national, alors que des plans nationaux en faveur des

espèces menacées sont en cours de définition pour organiser la connaissance et de suivi de ces espèces.

## 2. DES ENGAGEMENTS EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS



« La problématique des déchets est majeure aussi bien pour le développement de notre île, pour l'aménagement de notre territoire et enfin pour le bien vivre de nos populations. Parler des déchets, c'est parler des stations d'épuration comme des poubelles à la maison, des déchets industriels comme des mégots, que certains jettent par les vitres des voitures... Ne pas placer cette problématique comme un élément majeur de la politique publique, c'est abandonner notre population, c'est négliger notre cadre de vie, c'est sacrifier notre biodiversité et son écosystème. Notre volonté est de faire de cet outil un plan au service du développement de La Réunion, au service de l'économie circulaire. C'est un formidable tremplin pour l'emploi, porteur de richesse. » (Fabrice HOARAU, Conseiller Régional délégué à l'environnement et à la problématique des déchets)

Depuis 2018, à l'instar des autres régions françaises, La Réunion s'est engagée dans un plan régional de prévention et de gestion des déchets pour les réduire (par rapport à 2015, il a été établi un objectif de réduction des déchets de 72% d'ici 2024, et de 88% d'ici 2030).



La gestion des déchets reste particulièrement essentielle sur l'île, du fait des difficultés liées à son insularité.

L'île doit ainsi faire face à une forte **densité de sa population ainsi qu'un flux touristique important**, ayant des impacts en matière de production, de traitement des déchets mais aussi de tri et de recyclage. Des dynamiques de collecte, de tri et de valorisation se sont développées, informelles (récupération des bouteilles de bière...) ou plus structurées (recyclage de palettes...), voire

industrialisées (recyclage de pneumatiques...). Le potentiel de développement, combinant modèle traditionnel et modèle d'économie sociale et solidaire, est encore important et mérite d'être accompagné au niveau territorial et régional.

De plus, **la superficie de l'île est limitée et ne permet pas toujours de disposer d'un gisement de déchets valorisables au plan industriel**. Quelques projets commencent toutefois à émerger sur le territoire (exemples : recyclage des plastiques avec des projets « *bottle to bottle* »...), tandis que d'autres types de déchets doivent impérativement trouver des exutoires à l'extérieur (déchets spécifiques et dangereux). Leur exportation se heurte néanmoins aux politiques prudentielles des compagnies maritimes, aux coûts d'exportation, aux difficultés de mutualisation avec les pays voisins et aux interdictions d'exportation vers des pays non OCDE.

**A l'intérieur de l'île, certaines zones, du fait du fort relief, restent difficiles d'accès** pour la collecte des déchets, alors que les phénomènes naturels (pluies et vents cycloniques) génèrent des amoncellements de déchets et accentuent les effets des comportements inciviques (pollution des lagons et des ravines).

Trois niveaux d'intervention ont déjà été identifiés par la Région : produire sobrement (via l'écoconception) optimiser et allonger l'usage (via l'économie du partage) et préserver la matière grâce au compostage et au recyclage. Pour atteindre les engagements de La Réunion et continuer cette démarche volontariste « Zéro Déchets », il s'agit dès lors d'intégrer ces contraintes inhérentes au territoire dans une stratégie globale de réduction des déchets mais également d'assurer une bonne planification dans la gestion des déchets. Cette démarche fait partie intégrante du plan régional de prévention et de gestion des déchets.

La Réunion fait face depuis plusieurs décennies à de forts enjeux sociaux structurels qui sont désormais accentués par les différentes crises économiques, sociales, sanitaires et géopolitiques. Ces enjeux sociaux continuent dès lors d'impacter l'économie de l'île. Avec un taux de chômage élevé, des enjeux de formation et d'insertion des populations (que ce soit pour les populations jeunes et les seniors), il s'agit désormais de trouver comment répondre à ces défis sociaux et ce dans un contexte économique mondial difficile, avec des taux d'inflation qui continuent d'augmenter, un pouvoir d'achat des ménages qui diminue et des inégalités sociales qui risquent de se creuser.

Dans le même temps, de nouveaux défis écologiques sont à prendre en compte afin de pouvoir préserver la richesse de la biodiversité de l'île et sécuriser l'attractivité du territoire, que ce soit pour continuer d'attirer les touristes mais aussi pour les Réunionnais du monde et de l'île.

La Réunion devra inscrire ses réflexions en matière de développement économique dans un cadre spécifique, à savoir les 17 objectifs de développement durable fixés par l'ONU, qui mettent ces défis sociaux et environnementaux au cœur de la démarche à suivre pour parvenir à un avenir « meilleur et plus durable pour tous » (par exemples : pas de pauvreté, éducation de qualité, égalité entre les sexes, inégalités réduites, consommation et production durables...).

### III. Des phénomènes exogènes révélateurs de l'agilité du territoire

La Réunion est une terre d'adaptation. Dès le peuplement de l'île, les Réunionnais ont dû faire preuve d'une capacité d'adaptation importante face aux contraintes géographiques. L'île doit continuer de faire preuve d'agilité face aux phénomènes exogènes actuels : les changements sociaux, économiques et géopolitiques liés aux différentes crises (A), les enjeux climatiques mondiaux (B). Face à ces phénomènes, la Région Réunion se positionne comme un accompagnant majeur auprès des acteurs socioéconomiques du territoire dans leurs transitions (environnementale et numérique) (C).

#### A. UNE ILE AGILE FACE AUX CHANGEMENTS SOCIAUX, ECONOMIQUES ET GEOPOLITIQUES LIES AUX DIFFERENTES CRISES

Plusieurs phénomènes externes sont venus impacter brutalement la croissance de l'île à partir de 2008, avec les deux dernières décennies marquées par des crises successives (1) et des effets inflationnistes liés à ces crises (2). Ces phénomènes démontrent dès lors la nécessité pour l'île d'être particulièrement agile et réactive.

##### 1. DEUX DECENNIES MARQUEES PAR DES CRISES SUCCESSIVES QUI ONT DOUBLEMENT IMPACTE L'ILE

Plusieurs facteurs ont contribué à cette chute de croissance : la **fin et la déprogrammation de grands chantiers d'infrastructures** sur l'île (fin de la Route des Tamarins, suspension de grands travaux tels que le contournement du Tampon) ; la **réforme de la défiscalisation** sur les investissements productifs et sur le logement social en 2009 ; le **mouvement social** du COSPAR (Collectif des organisations syndicales et politiques) ; l'**impact de la crise de sub-primes** de 2008, avec des établissements bancaires qui restreignent leurs conditions d'accès au crédit à des entreprises réunionnaises déjà marquées par la baisse de leur activité.

A la suite de cette crise, les mouvements sociaux alertaient alors sur un écart social qui se creuse à La Réunion, donnant le sentiment d'une société à 2 vitesses, entre d'un côté, une classe privilégiée, accédant aux biens et services de haute valeur ajoutée, et de l'autre, une classe sociale en paupérisation croissante, considérant être « devant la vitrine d'un grand magasin dans lequel on n'a pas le droit de rentrer »<sup>19</sup>.

A partir de 2013, l'activité reprend toutefois avec une période de stabilité relative, du point de vue social, politique et économique.

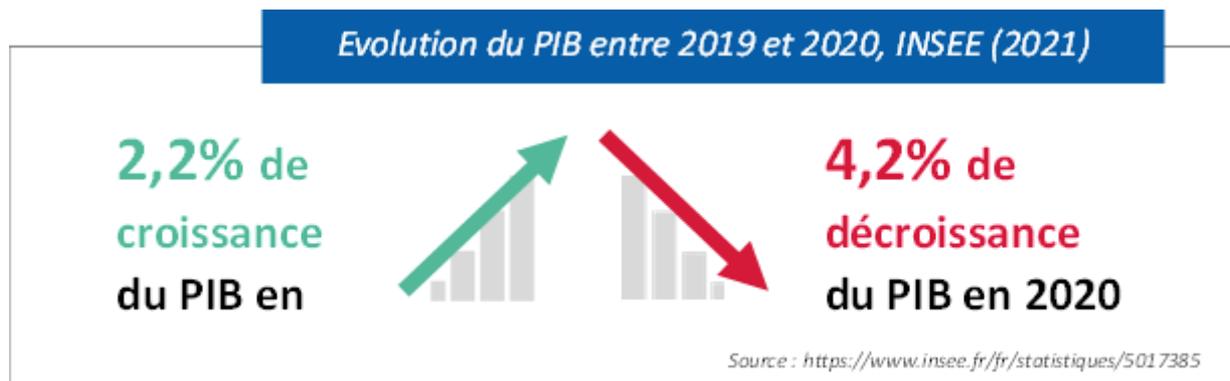
En 2018, la **crise des Gilets Jaunes conduit au blocage de l'île** et impacte fortement l'activité et la croissance de tout le territoire. Avec les blocages routiers du mouvement, l'activité économique a été totalement arrêtée pendant environ 2 semaines. Cette crise sociale a été particulièrement impactante pour l'île, avec un mouvement qui a pesé sur l'économie et a laissé planer des incertitudes : 85% des TPE et PME indiquent avoir subi une perte de chiffre d'affaires.

Bien que différente de la crise de 2008 (mouvement COSPAR), du fait de sa dimension politique contestataire, cette crise rappelle combien une part importante de la population vit dans la précarité

<sup>19</sup> Témoignage d'un acteur du Cospar - 2009

et combien la question du pouvoir d'achat reste au centre des préoccupations des Réunionnais. **Malgré le fort impact de cette crise sociale profonde, la conjoncture réunionnaise a su se montrer agile et favorable** : les enquêtes réalisées à cette période indiquent que 8 entreprises sur 10 estiment que leur activité de 2019 ne sera que faiblement, voire pas, impactée par la crise.

En 2020, alors que l'économie réunionnaise se relève des conséquences de la crise des Gilets jaunes, elle est à nouveau touchée par une crise, liée à l'épidémie de COVID-19. La crise sanitaire marque **nouveau coup d'arrêt à la croissance économique du territoire, avec une chute du PIB de 4,2% en 2020.**



L'activité économique s'est ainsi fortement contractée entre mars et mai 2020, lors du premier confinement (à partir du 17 mars 2020) avec une chute immédiate de 28 % du PIB sur cette période. Les secteurs piliers de l'économie réunionnaise ont été particulièrement touchés (construction, hôtellerie-restauration et commerce), et plus particulièrement le tourisme avec une baisse de 61% des dépenses en provenance des touristes extérieurs. Le repli de l'activité est d'une ampleur comparable à la récession que l'île a connue en 2009, suite à la crise économique et financière mondiale de 2008.

Bien que sévère, la baisse du PIB (-4,2%) est deux fois moins forte qu'au niveau national (-7,9%). En effet, si certains secteurs clés de l'économie réunionnaise comme le tourisme et l'agriculture ont subi des **conséquences importantes des différentes crises et des conditions climatiques** (Gilets jaunes, crise sanitaire, conflit en Ukraine) et peinent à retrouver leur niveau d'activité de pré-2019, le **tissu économique réunionnais a somme toute fait preuve d'une résilience importante** face aux différentes crises. On note **une reprise vigoureuse de l'activité suite à ces bouleversements avec une nouvelle dynamique en termes d'emploi** (progression de 5,7% des emplois salariés du secteur privé sur l'année 2021), qui est liée à la consommation des ménages réunionnais durant les crises. L'activité économique s'est alors maintenue avec un repli de la demande sur les biens et services locaux, qui se traduit particulièrement dans les chiffres récents du tourisme avec une augmentation de la clientèle locale.

Ces crises entraînent des conséquences majeures pour l'île, par exemple, lors de conflits sociaux ou d'événements climatiques, **La Réunion doit faire face à des blocages routiers** qui complexifient le maintien de la continuité territoriale. Par ailleurs, la **rareté des ressources naturelles** ne permet pas d'assurer l'autonomie de La Réunion en cas de crise, et la concurrence mondiale pour accéder à ces ressources (céréales, oléagineux, pétrole...) impacte davantage La Réunion dans ces périodes d'instabilité, générant une hyperinflation sur des produits réputés de base. A titre illustratif, le riz (principale céréale) ne fait l'objet d'échanges internationaux qu'à hauteur de 10% des volumes produits. En conséquence, un conflit ou un événement sanitaire qui impacterait la Chine et l'Inde pourrait priver La Réunion d'accès à cette ressource élémentaire du quotidien des Réunionnais.

**Les impacts des dernières crises sur la disponibilité et les prix des denrées alimentaires ou des matériaux de construction sont ainsi révélateurs des effets immédiats qu'ils ont sur l'économie, avant même que les approvisionnements soient effectivement suspendus.**

**La réactivité des consommateurs**, anticipant des hausses de prix ou des ruptures d'approvisionnements de certains produits de base (exemples : huile, papier hygiénique...) **témoigne de la fébrilité et de la fragilité d'une part importante de la population**. Celle-ci craint ce type de conjoncture et appréhende avec une certaine angoisse l'évolution du territoire et de son pouvoir d'achat, l'incertitude générée par ces phénomènes extérieurs n'étant pas compensée par la visibilité et la sécurité apportées par le territoire.

**Il importe donc de renforcer la capacité du territoire à anticiper, gérer et surmonter ces phénomènes de crise, dont il est aujourd'hui probable qu'ils se reproduisent dans les années à venir.**

## **2. DES EFFETS INFLATIONNISTES LIES AUX DIFFERENTES CRISES**

Le contexte actuel de crise géopolitique induit des effets inflationnistes qu'il faut dès à présent prendre en compte pour assurer l'économie de demain, avec une inflation actuelle en hausse de 9,9% pour la zone euro (octobre 2022). Les effets inflationnistes sont particulièrement significatifs pour l'île de La Réunion : entre juillet 2021 et août 2022, les prix ont augmenté de 4,6%.

Si l'on constate un écart avec la métropole, celui-ci doit être observé au regard du décalage temporel des effets des impacts macro-économiques entre les territoires (Europe, Réunion), alors que ces impacts sont retardés mais décuplés lorsqu'ils arrivent à La Réunion (effet « houle »). Ainsi, l'augmentation des coûts de l'énergie (+22,5 % en un an) pourrait produire ultérieurement des effets sur les prix à la consommation du fait des répercussions sur la chaîne de valeur (les stocks permettant de limiter les vagues inflationnistes immédiates).

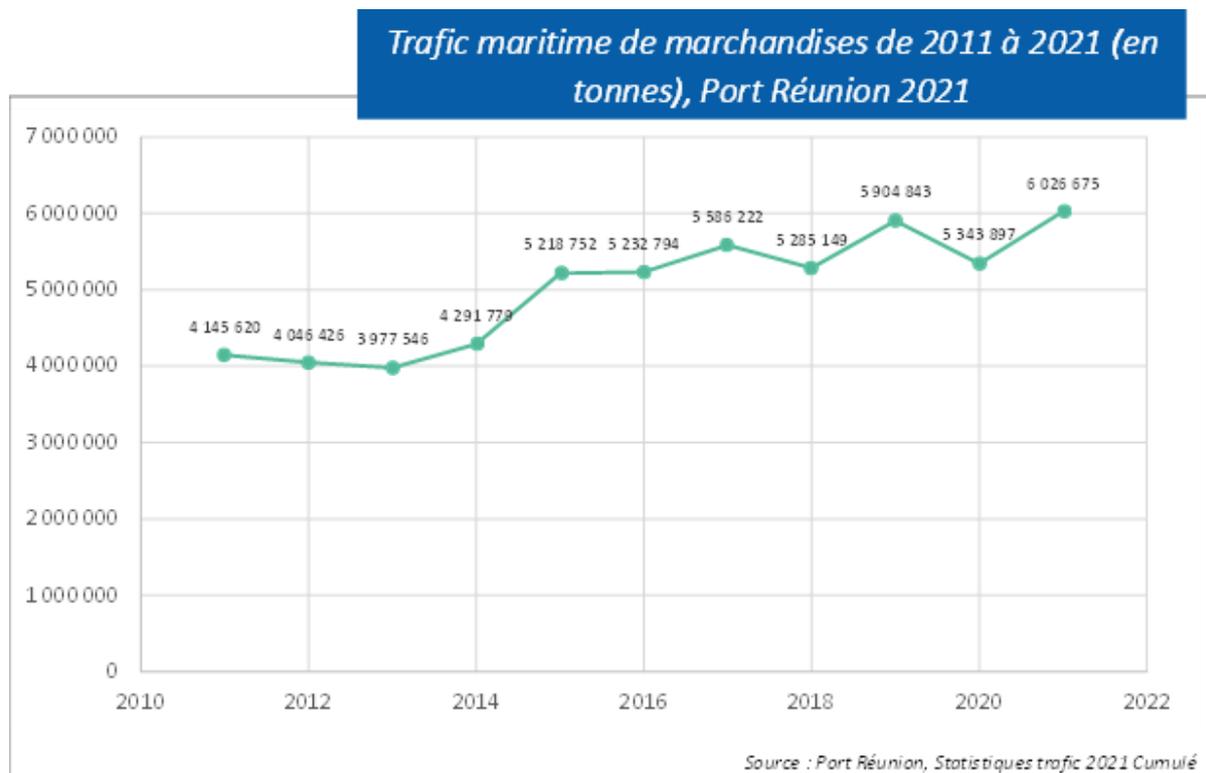
**Pour accompagner les acteurs de l'économie réunionnaise et renforcer leur agilité, des premiers dispositifs publics ont déjà été mis en place. Toutefois, le contexte actuel et les crises à rebours nécessitent une anticipation de ces événements externes sur l'inflation à La Réunion et le schéma actuel d'importations nécessite d'être révisé pour permettre une dépendance moins forte aux chocs mondiaux.**

## B. UNE ILE QUI DOIT S'ADAPTER AUX ENJEUX CLIMATIQUES

En parallèle des crises sociales, politiques et économiques, La Réunion doit également intégrer à sa stratégie économique les **enjeux liés au réchauffement climatique**.

Le réchauffement climatique entraîne une hausse des températures, à l'origine de la **dégradation de l'environnement**, de **conditions météorologiques extrêmes**, **d'insécurité alimentaire et hydrique** et de **catastrophes naturelles** (tempêtes, cyclones...). Sur l'île de La Réunion, les données 2015 (GIEC) indiquent également un **risque d'élévation du niveau des mers** avec une hausse allant de 30 centimètres à 1 mètre du niveau de la mer d'ici 2100, ainsi qu'un risque de baisse des précipitations pendant l'hiver austral.

La crise environnementale actuelle vient ainsi remettre en cause les **modes de fonctionnement actuels de l'île** (façons de consommer, d'habiter et de produire), avec des impacts financiers du réchauffement climatique qui sont désormais à intégrer aux stratégies économiques. En effet, le réchauffement climatique vient impacter des secteurs économiques clés comme le secteur marchand, l'agriculture, l'agroalimentaire et le tourisme par exemples, qui sont des secteurs fondamentaux pour La Réunion et qui **restent très dépendants des approvisionnements**. Comme évoqué précédemment, La Réunion fait face à des enjeux de connectivité importants et la question de l'approvisionnement du territoire est clé pour elle. Actuellement, La Réunion reste très dépendante des approvisionnements importés par le biais du trafic maritime, qui connaît globalement une hausse dans le trafic de marchandises au fil des années.



Les enjeux du réchauffement climatique sont désormais à intégrer dans le modèle économique et viennent interroger la gestion des approvisionnements sur le territoire, avec une évolution qui sera à prendre en compte en matière de rythme et de modes d'approvisionnement de l'île.

## C. L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ECONOMIQUES DANS CES TRANSITIONS ET CHOCS EXTERNES

L'accompagnement des acteurs économiques dans la préparation et l'anticipation des chocs externes a été identifié comme l'un des sujets prioritaires par les participants au questionnaire, lancé dans le cadre de la concertation du SRDEII.

*D'après le questionnaire envoyé dans le cadre de la concertation du SRDEII (2022)*



**Préparer l'économie réunionnaise à affronter des chocs externes et à s'adapter devrait être une priorité** Sur 445 répondants, moyenne de 8.7/10

*Source : questionnaire en ligne*

Pour accompagner les acteurs économiques et les rendre plus agiles face à un contexte mouvant, plusieurs enjeux et risques clés ont été identifiés :



**Faire face aux enjeux du coût de l'immobilier**, à fort impact sur la population et les entreprises avec un risque de créer de nouveaux déséquilibres sociaux



**Faire face à la hausse des prix**, qui crée de nouvelles insécurités et impacte une vision stratégique sur l'économie de demain



**Accompagner les acteurs dans les changements de leur mode de fonctionnement** avec des nouveaux espaces de travail, modes de travail



**Accompagner les entreprises dans la connaissance de leur impact environnemental** sur l'île et les intégrer dans les travaux sur la protection de la biodiversité

Pour anticiper les effets des différentes crises, plusieurs dispositifs publics ont été déjà mis en place pour accompagner les acteurs économiques réunionnais dans leurs grandes transitions (numérique, environnementale et énergétique).

C'est notamment le cas pour accompagner les foyers et les entreprises de La Réunion dans leur transition énergétique, par exemple :

- **Le chèque photovoltaïque** : porté par la Région Réunion et la SPL Horizon Réunion, le chèque correspond à une aide financière attribuée aux particuliers et aux agriculteurs souhaitant s'équiper de panneaux photovoltaïques ou de batteries de stockage.
- **Le chèque énergie** : attribué par l'Etat aux foyers français (en fonction de leurs revenus), le chèque énergie permet de payer les factures d'énergie ou encore des travaux de rénovations énergétiques au sein des foyers.
- **Le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE)** : le SARE est un programme de certificats d'économies d'énergie, mis en place pour 3 ans (2021-2023) et porté par l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME). Il permet la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements sur l'ensemble du territoire national.

D'autres dispositifs ont été mis en place **pour accompagner les entreprises en matière de numérique**, afin de les rendre plus agiles face aux crises :

- Le **Kap numérik** (2021-2023), anciennement chèque numérique, pour soutenir les projets digitaux des petites structures (TPE) tels que les projets de marketing digital, de sécurisation des systèmes d'information, de visibilité numérique.
- Le **financement du FEDER** pour accompagner les investissements des PME du secteur du numérique, financer des prestations de conseil, financer la transformation digitale des PME ou encore des actions collectives.

**La Réunion a déjà intégré les impacts des chocs externes sur son économie et est déjà active pour anticiper et répondre à ces chocs. Il s'agira de continuer à anticiper ces chocs en assurant la bonne connaissance et l'impact des risques qui y sont liés avec une capacité de réactivité pour les minimiser.**

En raison de ses caractéristiques géographiques et sociales, La Réunion doit être particulièrement agile face aux différentes crises externes qui la secouent (crise économique de 2008, crise des gilets jaunes, crise sanitaire de 2020, crise géopolitique liées à la situation en Ukraine en 2022, crise climatique et rareté des ressources, crise de l'inflation et du pouvoir d'achat, crise de l'immobilier...).

De plus, avec la tendance inflationniste actuelle, générée par les conflits internationaux qui se répètent, les questions de vie chère ont pris une dimension déterminante dans la cohésion du territoire. Cette tendance haussière de ces 10 dernières années continue d'impacter l'économie réunionnaise.

Face à ce contexte, et pour sécuriser la transition de l'île vers un modèle plus durable et plus solide face aux crises, La Réunion soutient les acteurs économiques et met en place des dispositifs d'accompagnement (par exemple en matière énergétique, numérique, impact environnemental et nouveaux modes de travail). La Réunion est toutefois aujourd'hui face à la nécessité de s'interroger sur les moyens de concilier développement économique, cohésion sociale et adaptabilité face aux chocs externes.

## IV. La nécessité d'une nouvelle économie

L'île de La Réunion a désormais la nécessité de lancer une nouvelle économie, agile et tournée vers l'avenir, pour accompagner le tissu économique réunionnais dans une nouvelle dynamique de croissance (A) qui lui permettra de renforcer son positionnement en local et à l'international (B). La Réunion doit également trouver comment adapter son modèle économique pour intégrer les enjeux liés aux transitions écologique, énergétique, alimentaire (C) et numérique (D). En parallèle, la nouvelle économie doit intégrer une réflexion sur le foncier économique, la préservation des espaces naturels et les nouveaux modes de travail (E).

### A. UN ACCOMPAGNEMENT DU TISSU ECONOMIQUE REUNIONNAIS À RENOUELER

La Réunion est composée d'un tissu économique réunionnais dynamique avec un nombre d'entreprises en hausse (1) qui doit toutefois faire face à des difficultés de financement et de transmission lié à la taille des entreprises (2). Le tissu économique réunionnais se renouvelle toutefois avec l'émergence des investissements extérieurs et d'une nouvelle génération de chefs d'entreprise (3).

#### 1. UN TISSU ECONOMIQUE REUNIONNAIS DYNAMIQUE AVEC UN NOMBRE D'ENTREPRISES EN HAUSSE

Le tissu économique réunionnais fait preuve de dynamisme avec **45 600 entreprises recensées sur le territoire qui créent 7,8 Md € de valeur ajoutée en 2019**, pour un chiffre d'affaires de 26,8 milliards d'euros. Le tissu est également marqué par une **hausse dans la création d'établissements** (+12% sur un an, entre 2020 et 2021 et +44% entre 2005 et 2018) et **dans la création d'emplois** (+5% sur un an entre 2020 et 2021).

## Nombre d'entreprises créées en 2021 à La Réunion, BPI France (2022)

**8 271**

Cumul de janvier  
à septembre  
2021

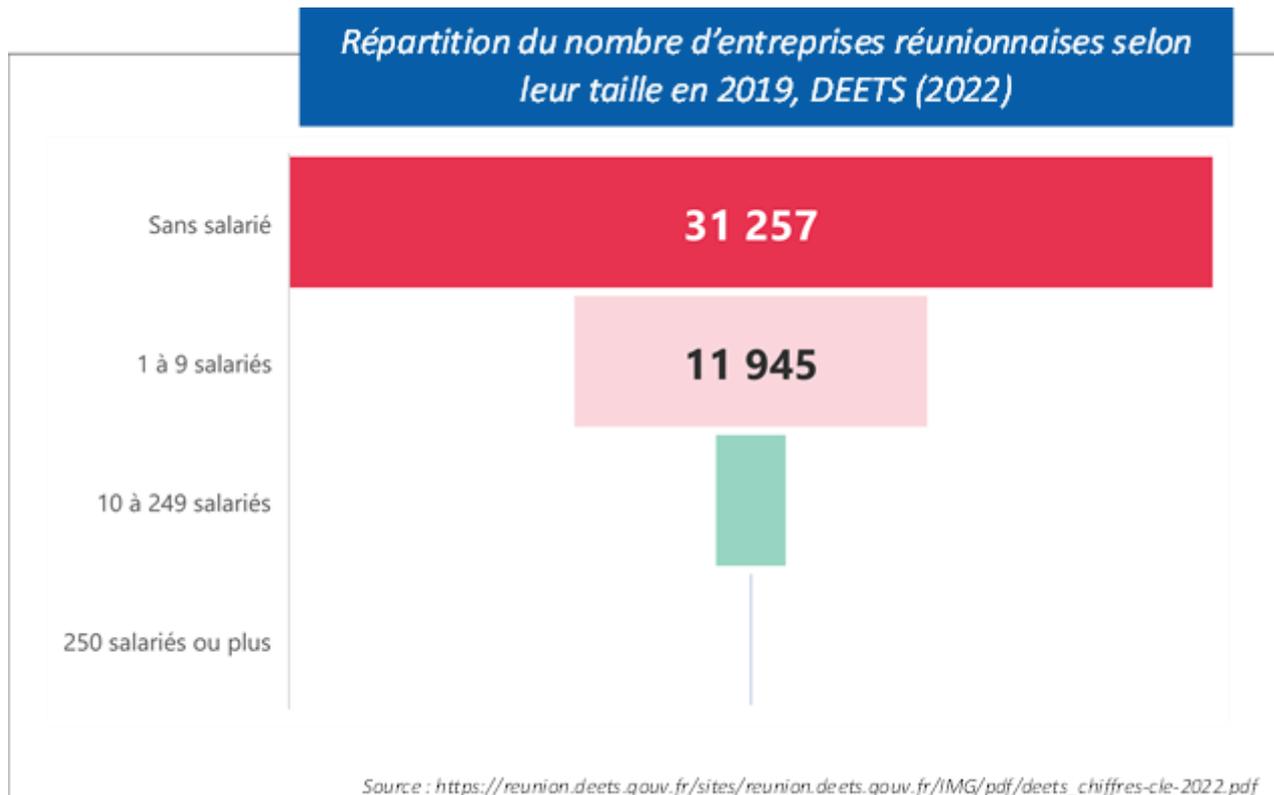
Entre janvier et septembre 2021, 8 271 entreprises ont été créées à la Réunion, soit **+ 40,1 %** par rapport aux 5 905 de janvier à septembre 2020. Pour le seul mois de septembre 2021, on compte 971 créations d'entreprises, soit **12% de plus** que le même mois de l'année précédente.

Source : BPI France, Chiffres août 2022

Le tissu économique réunionnais présente ainsi les caractéristiques d'une économie moderne, marquée par la présence des services et avec une forte dynamique en matière de création d'entreprises sur le territoire.

## 2. UN TISSU MARQUE PAR LA PRESENCE DE TPE, IMPACTANT LA CAPACITE D'INVESTISSEMENT

Les entreprises **sont principalement de petite taille, avec une majorité de microentreprises**. Sur les 45 600 entreprises recensées en 2019, **95% sont des TPE** (ont moins de 10 salariés), dont 31 257 entreprises (69% du tissu global) qui n'ont aucun salarié. Plus des deux tiers des entreprises réunionnaises n'emploient donc aucun salarié.



Cette prédominance des TPE sur le territoire a un effet direct sur le **taux de survie des entreprises**, qui reste faible par rapport au niveau national : **32 % des entreprises réunionnaises créées en 2014 ne poursuivraient pas leur activité trois ans après leur création**. Cette fragilité est directement liée à la taille des entreprises, qui n'ont pas la capacité structurelle de survivre. L'apparition du statut d'auto-entrepreneur en 2009 est venu accroître cet effet, en incitant des personnes insuffisamment préparées à s'engager sur la voie de l'entrepreneuriat qui présente des risques d'investissement.

De plus, les TPE du territoire ont **une capacité d'investir limitée. Seules 5% des entreprises réalisent 93% de l'investissement**. On note alors un **écart de financement** entre le besoin de financement et le financement réel des entreprises, **situé entre 62,5 M€ et 69,1M€ pour les TPE** ayant entre 1 et 9 salariés, soit pour une part importante du tissu économique réunionnais (11 940 entreprises comptent entre 1 et 9 salariés).

En effet, les **investissements s'élèvent en 2019 à 2,1 milliards d'euros (230 milliards d'euros en France hors Mayotte)**, concentrés sur quelques entreprises. 61% des entreprises réunionnaises n'ont réalisé aucun investissement en 2019. À elles seules, les **activités immobilières représentent 45% de l'investissement total**. Les subventions d'investissement financent très largement l'investissement de ce secteur : en 2019, 1,2 milliards d'euros de subventions au titre des investissements réalisés en 2018 ont été versées.<sup>20</sup> Cette focalisation des investissements sur les activités immobilières est en lien avec les enjeux d'aménagement et de foncier du territoire : La Réunion consacre près de 70% de son territoire aux espaces naturels. Ainsi, ce sont sur les 30% restants que l'offre immobilière se concentre, entraînant une dynamique importante. Enfin, les différentes lois de défiscalisation contribuent à rendre les investissements immobiliers plus attractifs.

<sup>20</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5759650>  
INSEE FLASH RÉUNION, No 214, Paru le : 28/10/2021

## Principales raisons des difficultés de financement rencontrées par les PME et TPE, Banque européenne d'investissement (2022)

La fragilité financière en raison d'une sous-capitalisation structurante

Les difficultés pour effectuer les démarches nécessaires pour obtenir des financements

La structure des PME qui implique généralement une faible profondeur de marché et un risque de faible rentabilité

Le niveau d'endettement de certaines entreprises

Source : Évaluer l'opportunité de recourir à des instruments financiers à La Réunion, Banque européenne d'Investissement 2022

En effet, **selon la taille des entreprises, le recours aux types de financement varie**. Les TPE ont majoritairement recours au crédit bancaire de court ou moyen/long-terme, à l'autofinancement et aux subventions. Cela induit pour certains secteurs une forte dépendance aux subventions publiques, mais cela a également un impact direct sur leur capacité de financement. Dans le secteur de l'ESS, cette difficulté est encore plus prégnante, les outils d'ingénierie financière (publics ou privés) n'étant pas adaptés à ces modèles alternatifs.

Cette difficulté est par ailleurs accrue par le positionnement des établissements bancaires locaux. Désormais tous filiales de groupes nationaux, l'estimation du risque Outre-mer est pondérée à la hausse, générant des taux d'intérêt supérieur à ceux pratiqués en général dans l'Hexagone, grevant la capacité d'emprunt des particuliers comme des entreprises.

**Le tissu économique réunionnais, composé de TPE, éprouve ainsi des difficultés à investir et affiche des taux de survie encore bas. La Réunion voit toutefois émerger une nouvelle génération d'entrepreneurs sur son territoire.**

### 3. UN TISSU ECONOMIQUE QUI SE RENOUVELLE, MARQUE PAR LES INVESTISSEMENTS EXTERIEURS ET UNE NOUVELLE GENERATION DE CHEFS D'ENTREPRISE

L'économie réunionnaise s'est principalement structurée à partir de petits entrepreneurs et de groupes familiaux locaux, développant des enseignes et marques locales ou représentant des franchises internationales, notamment dans la distribution (GMS, concessions automobiles). Avec le développement des grandes infrastructures et l'émergence des activités de travaux publics, les grands groupes de construction se sont établis sur le territoire, soit directement soit en partenariat avec les groupes locaux.

L'activité économique, tirée par la demande (développement de la consommation et commande publique) était ainsi principalement tournée vers le marché local et peu orientée vers l'export, excepté certains groupes familiaux historiquement implantés dans l'océan Indien.

Depuis les années 1990, la solvabilité et la croissance du marché local de la grande consommation et de la commande publique ont suscité l'intérêt de **nouveaux investisseurs extérieurs**. Ceux-ci ont progressivement pris des positions dans la distribution, l'industrie et les services, interrogeant sur l'ancrage territorial d'entreprises dont les centres de décision sont extérieurs au territoire.

Cette interrogation prend une acuité croissante depuis les années 2010-2020, avec un investissement local en recul et au profit des investissements extérieurs, portés par de entreprises du secteur (par exemple du secteur de l'industrie) mais aussi par des fonds d'investissement (par exemple du secteur de l'énergie).

En parallèle de cette évolution, le **développement des grandes marques internationales sur le territoire implique un niveau d'exigence de volume d'affaires et de rentabilité** qui amène les opérateurs économiques à se regrouper. Dans des secteurs comme la grande distribution ou les banques, la constitution d'oligopoles préoccupe les associations de consommateurs et attirent l'attention des autorités compétences en matière de concurrence.

Cette question des investissements extérieurs est naturellement liée à la problématique de la transmission et de la cession des entreprises. Certains dirigeants rencontrent des **difficultés à trouver des repreneurs** notamment du fait des enjeux sociodémographiques de l'île (taux de jeunes sans diplômes d'études supérieures, diaspora...) et de transmission intergénérationnelle, avec des expertises qui se perdent du fait du manque d'attractivité de certains métiers pour les jeunes générations ainsi que des contraintes réglementaires qui freinent la reprise (exemples : métiers de l'artisanat, du BTP, de la pêche...).

Pour autant, une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs réunionnais émerge. Ces nouveaux entrepreneurs développent de nouveaux projets dans les secteurs de la Tech (gaming, applications digitales), de la petite industrie et des circuits courts (agroalimentaire).

Ceux-ci transposent et adaptent certaines innovations sur le territoire et **incarnent la nouvelle génération qui caractérise la Réunion, Terre d'Innovation**. En outre, ils intègrent la dimension internationale dès la conception de leurs projets, conscients des limites du marché local, qui n'est pas toujours suffisant pour représenter un développement à la hauteur des investissements nécessaires.

S'agissant des services et du digital, la capacité d'internationalisation est d'autant plus naturelle et procède davantage d'une logique mondialisée que d'une approche régionale océan Indien ou de la relation avec l'Europe continentale.

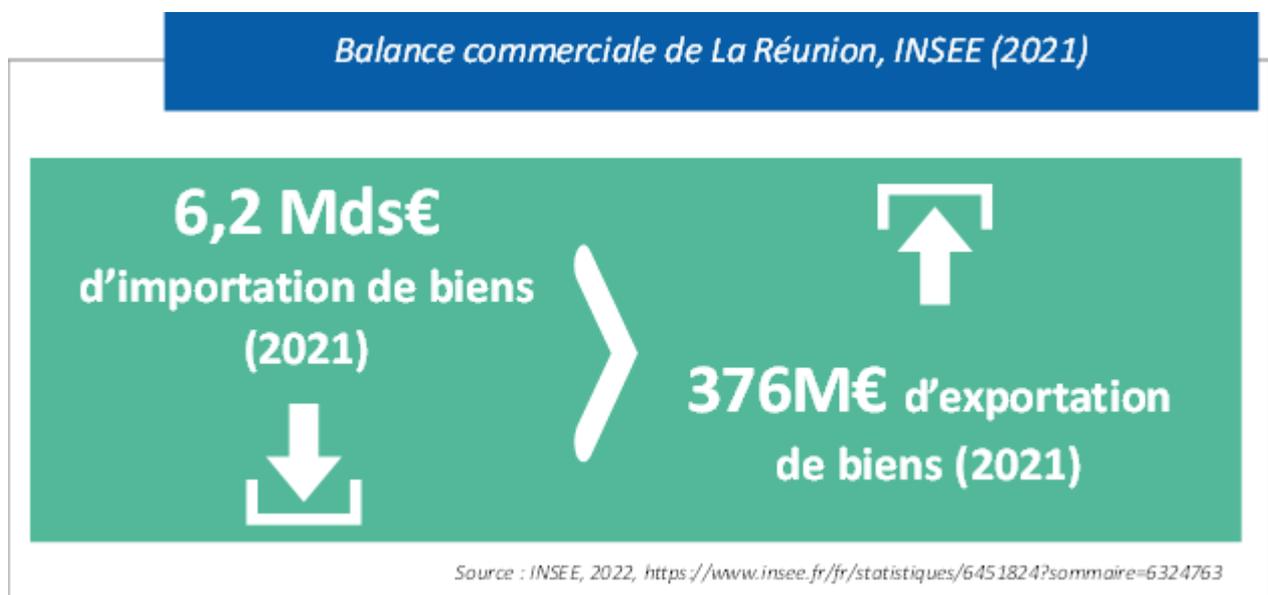
**Ces entreprises restent cependant très fragiles et nécessitent d'être accompagnées sur la durée, bien au-delà des phases d'incubation ou de preuve de concept (au-delà de 5 ans). Elles sont aussi encore peu nombreuses et relèvent de secteurs au potentiel d'emplois encore limité.**

## B. UN RENFORCEMENT DU POSITIONNEMENT DES ENTREPRISES EN LOCAL ET A L'INTERNATIONAL

La compétitivité des entreprises réunionnaises passe également par un renforcement du positionnement à la fois sur le marché local (1) et sur le marché international (2).

### 1. UNE DIFFICULTE A EXISTER SUR LE MARCHE LOCAL

Caractéristique des micro-économies insulaires, **La Réunion reste encore largement dépendante des approvisionnements extérieurs**, notamment en provenance de l'Hexagone (74% des marchandises sont importées par voie maritime). L'enjeu est naturellement de rééquilibrer la balance commerciale de La Réunion mais aussi de préserver et de conforter le tissu entrepreneurial réunionnais. En 2020, La Réunion importe 5,3 Mds € de biens et en exporte 293 M€. Ces chiffres sont en hausse sur l'année 2021.



Cette **dépendance des approvisionnements est caractéristique d'une micro-économie insulaire**. L'étroitesse du marché, tant en superficie (taille du territoire) qu'en démographie (population restreinte) et en volume d'affaire (pouvoir d'achat), ne permet de générer que de très faibles économies d'échelles pour les entreprises productives. Les investissements productifs sont d'ailleurs généralement surdimensionnés par rapport au marché, impactant la durée et le coût des amortissements. A ces caractéristiques s'ajoutent l'éloignement des principaux centres d'approvisionnement, la tropicalité du territoire et son statut de région française et communautaire (région ultrapériphérique de l'UE), qui impliquent des contraintes normatives fortes sur les plans sociaux et environnementaux.

Ces éléments affectent substantiellement le compte d'exploitation des entreprises locales, dont les postes de coûts d'approvisionnement, de stockage, de maintenance des équipements ou d'encadrement, pèsent de manière disproportionnée par rapport aux entreprises du continent européen. Les dispositifs de soutien économique (allègements fiscaux et sociaux, aides à l'investissement ou au fret...) ne compensent que partiellement ces handicaps structurels.

A l'inverse, **les groupes internationaux ont la capacité de réaliser des économies d'échelle d'envergure et de produire des biens de consommation à des prix de revient attractifs par rapport aux produits réunionnais.** Cette logique d'écart de compétitivité ne saurait se réduire à moyen-long terme. Indépendamment des crises et des phénomènes conjoncturels qui impactent les coûts voire les capacités d'approvisionnement de l'île, le différentiel de compétitivité entre produits et services locaux et produits et services importés ne devrait que s'accroître dans les années à venir.

**La production locale est pourtant déterminante dans la vie des Réunionnais.** Outre les emplois qu'elle génère et la diversité de l'offre qu'elle permet, elle participe aussi à **la lutte contre la vie chère, en ayant un effet régulateur sur les prix à l'importation.**

**Des réflexions seraient ainsi à mener sur les moyens d'orienter davantage les transferts publics vers la consommation de produits et services locaux, contribuant à la dynamisation socio-économique de La Réunion.**

## 2. UNE INTERNATIONALISATION ENCORE MODESTE DES ENTREPRISES

L'internationalisation des entreprises réunionnaises semble encore modeste et concerne seulement une faible partie du tissu économique.



Il reste toutefois difficile de mesurer avec certitude le niveau d'internationalisation de l'économie réunionnaise du fait du manque de données disponibles et fiables relatives aux exportations, aux réexportations et aux importations de biens comme des services, mais également relatives aux investissements extérieurs.

Au regard de sa position géographique, La Réunion pourrait constituer **un partenaire privilégié des pays d'Asie et des pays de l'Union européenne**. La notion de « tête de pont », de « poste avancée » de l'Union européenne a ainsi souvent figuré au cœur des ambitions de coopération économique régionale. Elle n'a cependant pas trouvé de concrétisation ou de possibilité de valoriser ses avantages comparatifs dans le cadre des accords commerciaux (tels que les Accords de Partenariat Economique). Aujourd'hui, les flux commerciaux avec les voisins de l'océan Indien ne représentent qu'environ 4% des échanges.

L'internationalisation des entreprises reste néanmoins un enjeu crucial du développement économique du territoire et de la région : elle nécessite de surmonter plusieurs leviers, tels que **la connaissance des marchés régionaux** et de leurs **opportunités et modalités d'accès ou la connectivité régionale** (aérienne et maritime), encore très orientée sur des flux sud/nord. En termes de compétitivité, compte tenu de la solvabilité des marchés de la zone et des barrières (tarifaires et non-tarifaires) à l'entrée, la question de l'internationalisation pourrait davantage se poser en termes d'investissements dans les pays voisins ou d'exportation de savoir-faire.

La digitalisation de l'économie permet à ce titre à davantage d'entrepreneurs réunionnais de projeter à l'international, notamment dans le secteur du digital et des professions intellectuelles.

**Le positionnement sur le marché local et à l'international sont ainsi des enjeux cruciaux pour l'économie réunionnaise, qui doit trouver sa place parmi des entreprises internationales à forte présence sur le territoire et dans les pays voisins. L'économie devra ainsi réussir à surmonter plusieurs leviers afin de créer des opportunités d'accès au local et à l'international.**

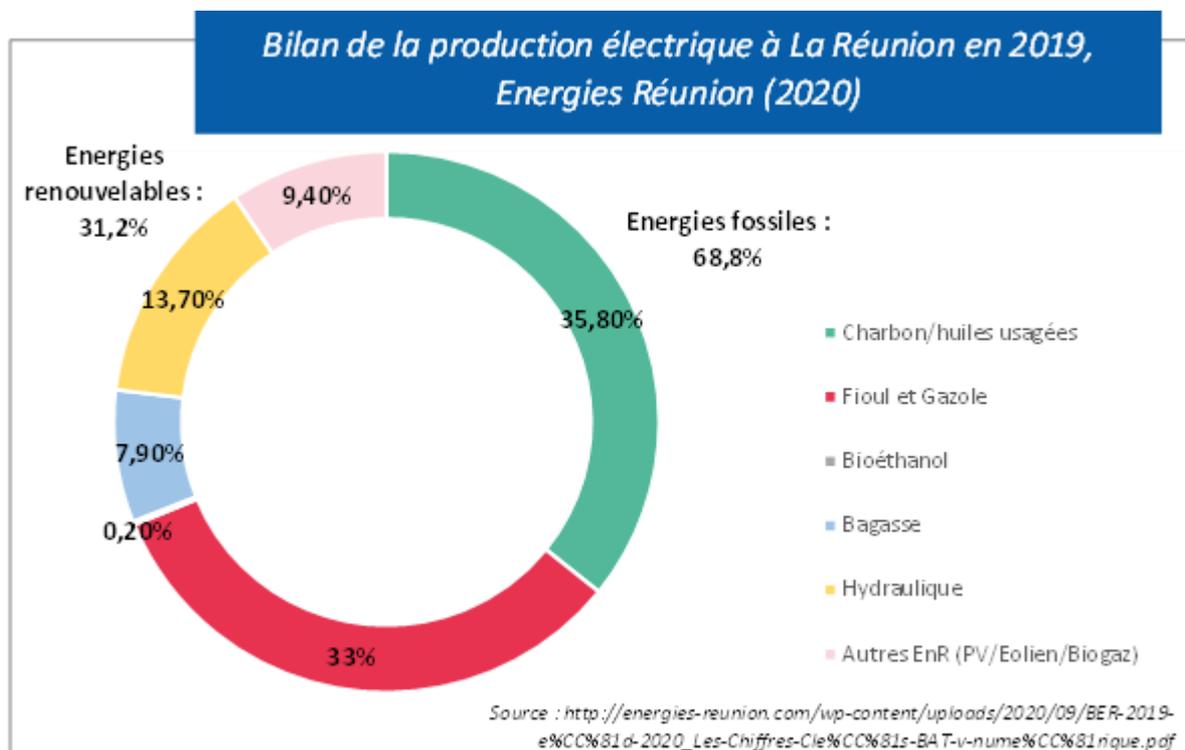
## C. UNE ADAPTATION DU MODELE ENTREPRENEURIAL AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE ET ALIMENTAIRE

Le modèle entrepreneurial réunionnais doit également s'adapter aux enjeux de la consommation énergétique et de décarbonation (1), de l'économie sociale et solidaire (2) et de la souveraineté alimentaire (3).

### 1. LES ENJEUX LIES A LA CONSOMMATION ENERGETIQUE ET LA DECARBONATION SUR LE TERRITOIRE

La **stratégie nationale bas-carbone**, feuille de route de la France pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, **cible l'ensemble des secteurs d'activités ainsi que l'ensemble de la population française pour atteindre une neutralité carbone d'ici 50 ans**. Pour atteindre la neutralité carbone, 4 grands objectifs stratégiques sont définis : décarboner l'énergie à horizon 2050, réduire de moitié les consommations d'énergie, réduire les émissions non énergétiques de l'agriculture et des procédés industriels, et augmenter et sécuriser les puits de carbone. D'autres lois ont été adoptées afin de transformer les politiques des mobilités, dont la **loi d'Orientation des Mobilités (LOM)** de 2019, complétée par la **loi Climat et Résilience (2021)**. Ces lois fixent comme objectif la neutralité carbone des transports terrestres à compter de 2050 avec un ciblage des acteurs du privé et du public pour faire évoluer les flottes de véhicules.

Actuellement, l'île de La Réunion est « pétrodépendante », avec des **produits pétroliers qui représentent 69% des produits fossiles importés** et des **émissions de gaz à effet de serre qui sont en grande partie liées à cette consommation d'énergies fossiles**, avec une hausse de consommation de +60% entre 2000 et 2019 pour l'île.



La décarbonation constitue dès lors un enjeu clé et à fort impact financier pour la nouvelle économie réunionnaise, qui doit composer avec la contrainte d'indépendance du système électrique en milieu insulaire et s'articuler avec la réglementation nationale entrée en vigueur. La décarbonation vient remettre en cause certaines façons de produire et de consommer. Par exemple, le secteur du transport est le premier émetteur de gaz à effet de serre et a un bilan carbone particulièrement élevé. A La Réunion, la **voiture reste le mode de transport privilégié : avec 395km de routes nationales, l'île a un trafic routier important et 78% des trajets domicile-travail seraient réalisés en voiture individuelle**)<sup>21</sup>. Pour accompagner la décarbonation sur le territoire et apporter des premières réponses au réchauffement climatique, il s'agit ainsi de réduire la consommation énergétique, notamment des ménages et du secteur tertiaire ; il s'agit d'élever les capacités de production renouvelable afin d'augmenter le mix énergétique (développement du solaire, de l'hydraulique ; exploration de la géothermie, des énergies marines...). Il s'agit enfin de **transformer les modes de transport actuels et d'accélérer la mise en œuvre d'actions permettant de décarboner le secteur des transports** (réduction de la consommation, développement d'une offre alternative et performante pour limiter l'utilisation de la voiture individuelle, tels que le transport collectif ou le covoiturage, ainsi que les modes de transport doux).

Par ailleurs, la **réduction des émissions de gaz à effet de serre vient impacter les façons de se loger**. Avec un objectif national de décarbonation complète des bâtiments à horizon 2050, La Réunion devra intégrer le recours aux énergies décarbonées, l'amélioration de l'efficacité énergétique et les produits de construction à faible empreinte carbone et ce dans un contexte de foncier limité et coûteux.

La Réunion a toutefois été précurseur en matière **d'autonomie énergétique**. Elle s'est lancée dans la transformation de son mix énergétique avec comme objectif à court terme d'utiliser des énergies renouvelables **et ainsi de diminuer les émissions GES**. Cette transformation est appuyée par les retours au questionnaire envoyé dans le cadre de la concertation du SRDEII, alors que **transition énergétique et écologique est identifiée comme l'une des priorités pour La Réunion**.

*D'après le questionnaire envoyé dans le cadre de la concertation du SRDEII*



**La transition environnementale et  
énergétique devrait être une priorité**  
Sur 443 répondants, moyenne de 8.7/10

Source : questionnaire

De plus, avec le mix charbon-bagasse et l'hydroélectricité, La Réunion a atteint un **niveau d'autonomie énergétique de 25% (en période de récolte de canne)** 10 ans avant le protocole de Kyoto. Dès la fin des années 1990, le Président de Région Paul Vergès portait l'ambition d'une autonomie énergétique dès 2030, qui est restée un marqueur des stratégies politiques du territoire et a permis l'investissement fort de la Région Réunion dans la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, avec le déploiement des chauffe-eau solaires (individuels et collectifs) puis du photovoltaïque (en toiture et au sol).

<sup>21</sup> <https://habiter-la-reunion.re/transport-a-la-reunion/>

En matière de transports, l'une des actions proposées dans le cadre **du projet de révision de la PPE 2019-2028** (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) est de doubler le recours aux transports en commun. Par ailleurs, plusieurs grands projets sont également identifiés à ce stade : la modernisation et l'extension du parc éolien ; la production photovoltaïque avec un système de stockage ; l'adaptation des moyens de production aux combustibles renouvelables ; la conversion des deux centrales thermiques du Gol et de Bois Rouge.

Des enjeux liés à la rénovation énergétique ont également déjà été identifiés :

- **Sur les logements sociaux** : soutenir la réhabilitation énergétique et thermique du parc social, en complément des financements existants.
- **Sur la réhabilitation des lycées** : remettre à niveau la rénovation thermique et énergétique des lycées (environ 12 chantiers de réhabilitation sont prévus en 2023 sur 38 chantiers initiés).
- **Sur les centrales thermiques** : le PPE prévoit en 2023 la conversion à la biomasse des centrales thermiques et une augmentation significative des puissances photovoltaïques.
- **Sur le plan solaire régional thermique et photovoltaïque** : avec des actions clés telles qu'un « toit solaire pour chaque Réunionnais » qui se poursuit en 2023.

Les enjeux écologiques et énergétiques sont ainsi progressivement intégrés dans les réflexions et projets autour des besoins du territoire, notamment en matière de rénovation énergétique. Cette démarche vers davantage d'amélioration de la consommation électrique lancée par les acteurs publics risque toutefois de se heurter à l'amélioration du confort d'usage (climatiseurs, brasseurs d'air) qui augmentent in fine les besoins en énergie. L'augmentation des besoins en énergie, et la hausse des prix de l'énergie, devront également être intégrés dans les réflexions pour aller vers une sobriété énergétique raisonnée et intégrant les réalités du territoire.

## 2. LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN REPONSE AU BESOIN D'ADAPTATION DU MODELE ECONOMIQUE

L'économie sociale et solidaire (ESS) s'est progressivement développée comme un secteur à part entière à La Réunion, et celui-ci figure parmi les premiers acteurs de la transition écologique de l'île. On dénombre ainsi **plus de 800 entreprises sociales à La Réunion**, représentant 21 343 emplois (données du rapport de l'AFD de janvier 2018)<sup>22</sup>.

L'ESS a d'abord été marquée par l'adoption d'un cadre légal au niveau national, qui a impacté sa mise en œuvre sur le territoire. En 2014 la loi-cadre de l'Economie Sociale et Solidaire prévoit la signature d'une convention d'agrément entre l'Etat, la Région et la CRESS. Cette convention, signée en 2015, définit les missions et actions fondamentales en matière d'ESS à La Réunion. La CRESS a dès lors pour mission de créer les conditions favorables à l'émergence, la création, le maintien et le développement d'entreprises de l'ESS à La Réunion.

Depuis, plusieurs actions ont eu lieu afin de développer l'ESS sur le territoire : par exemple, le « **Startupweekend ESS** » a permis l'accompagnement de plusieurs projets (Le Garage Solidaire, REUTILIZ...). Un **partenariat entre la CRESS et l'Université de la Réunion** (Institut d'Administration des Entreprises) a par ailleurs été signé en 2018 pour développer des actions de formation et de recherche autour de la connaissance et des pratiques sur l'Economie Sociale et Solidaire.

<sup>22</sup> <https://www.afd.fr/fr/ressources/panorama-de-l'entrepreneuriat-social-la-reunion>

Les acteurs de financement de la CRESS commencent ainsi à se structurer à La Réunion mais **manquent encore de visibilité** pour accompagner les entreprises du territoire.

**Au regard des enjeux environnementaux actuels mais aussi des enjeux sociodémographiques avec le vieillissement de la population, l'ESS commence à devenir un modèle organisationnel, fonctionnel et économique capable de s'adresser à l'ensemble des acteurs socioéconomiques du territoire et de répondre aux transformations des formes de travail et d'organisation.**

### 3. UNE TRANSITION DU MODELE AGRICOLE POUR PORTER LES ENJEUX DE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Le modèle agricole réunionnais repose sur un **équilibre entre la filière canne, les filières de diversification** (élevage et maraîchage) et **une logique d'aménagement du territoire**. En permettant aux petits exploitants de disposer d'un revenu régulier et durable, la canne permet en effet la diversification de cultures hors sol (porc, volaille, cultures sous serres), tandis que les Hauts de l'île accueillent les élevages bovins (viande et lait), qui requièrent de plus grands espaces (alpages). Grâce au modèle interprofessionnel initié dans les années 1970 et adossé à la stratégie d'import/de substitution, les filières agroalimentaires réunionnaises ont connu un développement important (plus marqué que pour les autres territoires des Outre-mer), allant jusqu'à être quasi-autonomes (85% en fruits et légumes frais) voire autonomes sur certains segments de marché (porcs frais).

La **mondialisation des échanges et la modernisation des moyens logistiques ont cependant progressivement généré des flux d'approvisionnement** de La Réunion en produits transformés importés de pays tiers ou d'Europe, plus compétitifs que les produits locaux.

L'augmentation de la consommation au niveau mondial a entraîné une forte inflation des coûts d'approche des intrants nécessaires au développement agricoles du territoire (notamment sur les engrais, les céréales destinées à l'alimentation animale, les emballages). Enfin, les crises sanitaires ont rappelé la **fragilité du territoire en cas d'introduction d'une maladie, tant pour la santé animale que la santé humaine mais également pour les végétaux**. La zone océan Indien est ainsi particulièrement surveillée par le CIRAD, au titre du projet One Health et au regard du risque de pandémie telle que la fièvre aphteuse ou le H1N1.

Dans ce contexte, de nombreuses réflexions sont menées depuis environ 10 ans sur les questions de nutrition et de santé, plaçant la **souveraineté alimentaire du territoire au centre des interrogations**. Cette question de la souveraineté alimentaire ouvre les débats sur les risques de rupture d'approvisionnement, les risques sanitaires, ainsi que le lien à renforcer entre producteur et consommateur pour développer les circuits courts (marchés forains de producteurs, AMAP, etc.).

La question de la souveraineté alimentaire à La Réunion revêt ainsi une quadruple dimension :

- Le renforcement des capacités locales de production et de transformation (de produits animaux et végétaux répondant aux besoins du marché).
- La sécurisation des approvisionnements extérieurs (intrants) pour soutenir ou compléter la production locale.
- Le renforcement de la proximité producteur/consommateur.
- La qualité sanitaire des produits et de l'évolution des habitudes de consommations pour réduire le risque des maladies cardio-vasculaires.

## D. UN ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS SOCIOECONOMIQUES DANS LEUR TRANSFORMATION NUMERIQUE

La transition numérique et la digitalisation du tissu économique sont clés pour l'économie réunionnaise afin d'améliorer la compétitivité des entreprises (1), tout en protégeant le patrimoine économique face aux nouvelles menaces du numérique (2).

### 1. UNE TRANSITION NUMERIQUE PROGRESSIVE POUR AMELIORER LA COMPETIVITE DES ENTREPRISES

La nature du tissu économique complexifie l'intégration de pans innovants et digitaux dans l'économie réunionnaise du fait des coûts d'investissement importants pour innover. Ainsi, les entreprises de l'île sont actuellement limitées dans leur transition digitale par leur capacité de financement.

Tout comme la population locale, la majorité des entreprises limitent leur présence et activité digitales par des pages « Facebook » et ne disposent pas de sites Web dédiés ou marchands. La Réunion reste encore marquée par une fracture numérique avec une utilisation des équipements numériques moindre que dans l'Hexagone.

*Fracture numérique à La Réunion : l'écart d'utilisation des équipements numériques par rapport à l'Hexagone, INSEE (2019)*

**En 2017, 35% des Réunionnais ont fait un achat sur internet sur les 12 derniers mois, contre 61% en métropole**

Source : Insee, Une fracture générationnelle plus précoce et plus prononcée à La Réunion, <  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4173254>>

Afin d'intégrer les enjeux liés à la digitalisation du tissu économique, plusieurs types de digitalisation sont à prendre en compte :

- **Les outils d'optimisation du pilotage**, de l'activité, de la production de l'entreprise, avec la mise en place d'outils et logiciels numériques au sein des entreprises.
- **Les outils et plateformes de e-commerce**, visant aussi bien les besoins en approvisionnement et la commercialisation.

Pour accompagner les entreprises pendant la crise sanitaire, des **dispositifs publics ont été mis en place permettant d'aider les acteurs à développer des solutions de commercialisation à distance** (aides à la mise en place de marketplace, chèque numérique). Ces dispositifs ont notamment permis

d'atténuer la dépendance à un marché de commerce à distance métropolitain. Ces aides visent les acteurs locaux répondant au marché domestique. Le développement des activités de e-commerce requiert aussi une meilleure intégration de la dimension logistique, afin de développer les activités de livraison B2B et B2C de manière structurée et encadrée, en évitant le développement de modèles d'ubérisation de l'activité.

**Il s'agit dès lors d'assurer le développement du digital sur le territoire pour assurer la compétitivité économique des entreprises, notamment pour assurer leur positionnement sur un marché mondialisé, mais également de prendre en compte les différents risques liés à l'émergence des solutions digitales sur le territoire. L'accroissement du digital et des métiers du digital aura un effet sur les besoins en formation sur le territoire, pour accompagner les acteurs dans la prise en main de nouveaux outils. Il s'agit également d'identifier les impacts sur le tissu économique actuel, du fait du phénomène de destruction créatrice induit par la digitalisation. En effet, le digital risque d'amener à la disparition de certaines activités économiques, remplacées progressivement par de nouvelles.**

## **2. UNE NECESSITE DE PROTEGER LE PATRIMOINE ECONOMIQUE FACE AUX NOUVELLES MENACES DU NUMERIQUE**

La transition vers davantage de digital implique une prise en compte des nouveaux risques qui émergent pour les entreprises en matière de cybercriminalité, d'actes de malveillance et d'atteintes à l'image des entreprises.

Le **coût mondial de la cybercriminalité est évalué à 6 000 milliards de dollars** pour l'année 2021, avec un risque qui continue de s'accroître avec la numérisation globale de l'économie (télétravail, e-commerce, fibre), la professionnalisation de la cybercriminalité et la difficulté de prévention et de répression à un niveau international.

Cette menace pose des risques particuliers pour les TPE et les PME. Ces entreprises, du fait de leur taille modeste, se sentent moins concernées par ces risques et investissent de fait moins dans les actions préventives et correctives.

Pour accompagner les entreprises de toutes tailles dans la prise en compte de ces nouvelles menaces, un rapport d'information relatif à la cybersécurité des entreprises a été publié par le Sénat en juin 2021.<sup>23</sup>

**Avec un tissu économique réunionnais composé en majorité de PME et de TPE, la cyberrésilience devient un sujet majeur à prendre en compte dans la transition numérique.**

## **E. UNE PRISE EN COMPTE DES BESOINS EN FONCIER ECONOMIQUE FACE A UNE OFFRE LIMITEE**

La nécessité d'engager une nouvelle économie devra également intégrer des réflexions autour des besoins en foncier économique (1) tout en prenant en compte la conciliation entre une offre limitée, une préservation des espaces naturels et de nouveaux modes de travail (2).

### **1. LE BESOIN D'ACCES A UN FONCIER ECONOMIQUE ADAPTE**

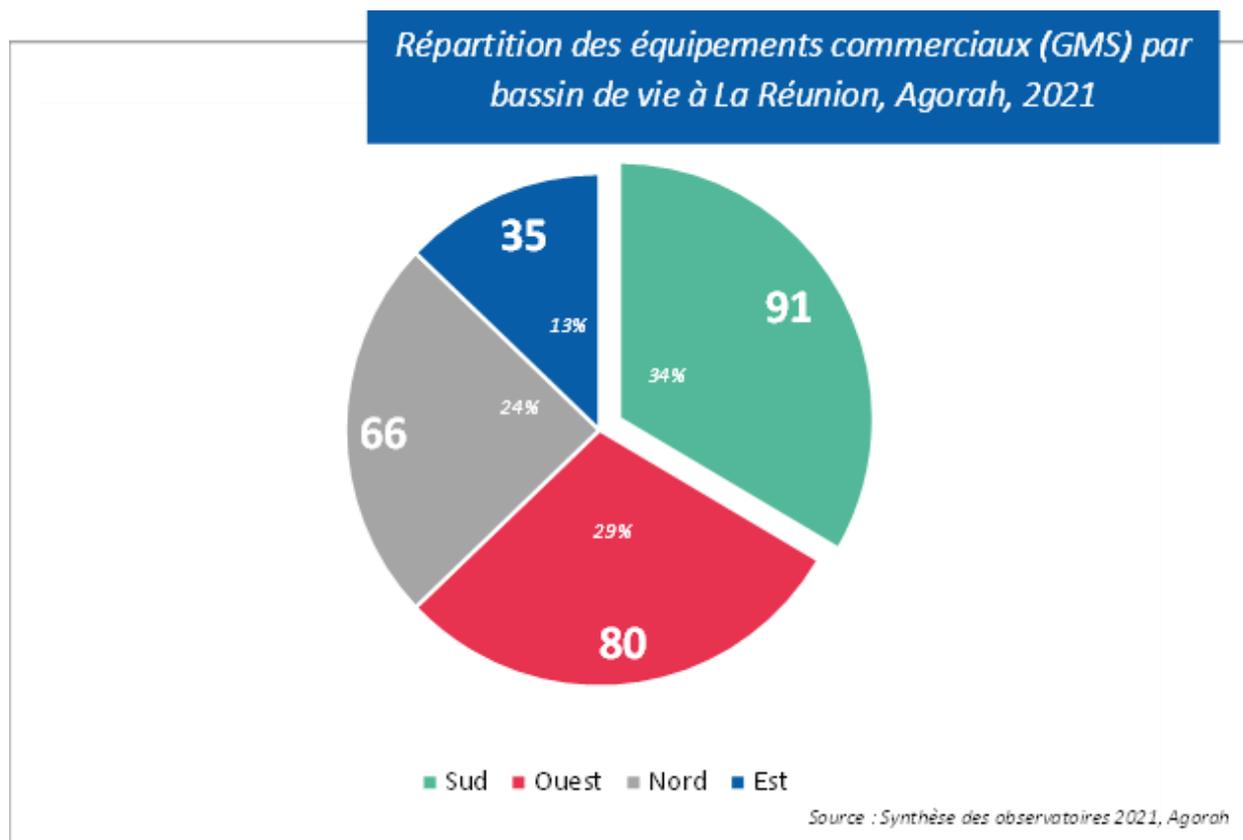
<sup>23</sup> Rapport d'information de MM Sébastien MEURANT et Rémi CARDON, fait au nom de la délégation des entreprises, <http://www.senat.fr/notice-rapport/2020/r20-678-notice.html>

La question de l'accès au foncier et des conflits d'usage est structurelle dans un territoire comme La Réunion.

À l'horizon 2035, 168 900 logements seraient à construire à la Réunion. Selon les différentes hypothèses d'évolution de la population, le nombre de logements à construire peut varier entre 124 800 et 187 800. Les besoins seraient plus élevés à la Cinor, à la Civis et au TCO (environ 40 000 pour chacune sur la période 2013-2035) qu'à la Cirest et à la CASud (environ 23 000).<sup>24</sup> Cela place La Réunion dans une situation de fort dynamisme avec des objectifs de construction de logement près de 2 fois plus importants à population constante que dans l'Hexagone.

**Principalement concentré sur le pourtour littoral, le foncier aménageable à des fins d'activité économique fait l'objet de grandes pressions**, parfois spéculatives, qui limitent la disponibilité de foncier accessible. Par ailleurs, le foncier est financièrement difficile d'accès pour la plupart des entreprises locales, qui sont majoritairement des TPE.

Pris entre foncier agricole, foncier urbain destiné aux logements ou aux équipements tertiaires et foncier protégé pour des raisons environnementales, le « foncier économique » se caractérise aujourd'hui par de **grands pôles situés près des équipements portuaires et aéroportuaires** (ouest, nord) et de **nombreuses zones d'activités de taille petite et intermédiaire développées près des centres urbains et des grands axes de communication depuis les années 1970**. Par exemple, la majorité des équipements commerciaux sont particulièrement concentrés dans la zone Sud/Ouest de l'île.



<sup>24</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3626148?sommaire=3627628>  
 INSEE DOSSIER RÉUNION, No 6, Paru le : 11/10/2018

Enjeu crucial pour le territoire, la Région doit dès lors relever le **défi de concilier développement économique et foncier limité**.

En 2018, La Réunion rassemble 1 544 hectares de zones économiques, regroupées en 118 espaces économiques qui réunissent 3 054 établissements. Selon une étude *d'Inovista*<sup>25</sup>, l'immobilier d'entreprise réunionnais affiche des **prix de location nettement supérieurs à ceux de l'Hexagone**, dû à une **offre insuffisante** : le prix moyen de location de bureau est de 19 € HT par m<sup>2</sup> hors charges, loin devant Bordeaux ou Lille (12 €) par exemple. En parallèle, la demande de bureaux a progressé de 10% en 2020, contre un taux faible de vacance des bureaux (3,6% en 2020, 1% en 2021). Un taux de vacance d'au moins 7% serait nécessaire pour fluidifier le marché. **En 2022, il manquerait 55 000 m<sup>2</sup> de locaux, qui permettraient de créer environ 3 700 emplois dans le tertiaire.**

Pourtant, les capacités d'aménagement de nouvelles zones d'activités sont limitées, particulièrement dans certaines microrégions. Celles-ci sont à la fois confrontées aux difficultés de rénover des zones d'activité existantes, de valoriser certaines friches (industrielles ou logistiques), et anticipent en même temps une période transitoire de 5 à 7 ans avant de pouvoir proposer de nouvelles offres de foncier économique aux entreprises (compte tenu des délais de décision, d'aménagement et de réalisation).

La question du « parcours résidentiel » de l'entreprise est régulièrement abordée (depuis des locaux mutualisés en début d'activité vers des locaux dédiés résidents ou propriétaires en phase de développement), mais doit surmonter un effet de concurrence territoriale entre zones d'activité ou micro-régions. De même, certains types d'entreprises peinent davantage que d'autres à accéder à du foncier correspondant à la réalité de leurs activités et de leur modèle économique (exemples : entreprises de l'ESS, entreprises d'insertion...), interrogeant ainsi sur la capacité d'intégrer une dimension « mutualisante » dans la gestion du foncier économique.

Enfin, la question de la spéculation foncière et des rentes de situation, conduisent à maintenir certaines parcelles à l'état de friches, non entretenues et non exploitées, et à générer une pénurie artificielle de foncier propice à l'inflation des coûts de loyer ou de cession.

**La Réunion a actuellement pour enjeu de définir la manière d'allouer ces ressources rares aux besoins prioritaires du territoire afin de permettre un développement économique réfléchi, profitant à la baisse des coûts de revient des acteurs économiques locaux mais aussi de réfléchir à l'adaptation des espaces pour valoriser le foncier disponible.**

## **2. LA CONCILIATION ENTRE BESOINS FONCIERS, PRESERVATION DES ESPACES NATURELS ET NOUVEAUX MODES DE TRAVAIL**

Les réflexions sur le foncier économique à horizon 2030 devront également intégrer le cadre **réglementaire instauré par la loi sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**, qui vise une diminution de moitié de l'artificialisation des sols d'ici à 2032, pour finalement atteindre une artificialisation à zéro en 2050. Ce cadre réglementaire permet de prendre en compte les enjeux autour de la préservation de la biodiversité, particulièrement prégnants pour La Réunion, mais nécessite une **conciliation rapide entre besoins en foncier et sobriété foncière**.

<sup>25</sup> <https://www.inovista.re/wp-content/uploads/2022/07/LE--co-austral-n370-072022.pdf>

Pour cela, des démarches sont déjà engagées sur l'île pour développer de nouvelles formes urbaines et des zones d'activités industrielles et commerciales. Par ailleurs, une démarche a été engagée pour développer les tiers-lieux sur l'île et **ainsi permettre une adéquation entre enjeux fonciers et nouveaux modes de travail.**

En effet, les **nouveaux modes de travail et rapports au travail** pourraient constituer une opportunité pour créer des lieux de travail mutualisés. Actuellement, **45 tiers-lieux seraient ouverts et 18 en projet** et permettent d'engager les réflexions sur les nouveaux usages du travail selon une organisation collective. Par ailleurs, **le télétravail a connu un coup d'accélération lors de la crise sanitaire et peut devenir un facteur clé dans la défense de l'emploi dans les zones rurales.**

**Plusieurs risques dans les nouveaux modes de travail seront toutefois à appréhender, par exemple l'importance d'accompagner les acteurs économiques dans l'évolution des organisations et des modes de management pour permettre les nouveaux modes de travail, mais aussi préserver les conditions de vie des salariés à distance.**

## Partie II. Orientations et Plan d'action

### I. Des enjeux majeurs pour La Réunion à l'horizon 2030

L'économie de La Réunion peut compter sur plusieurs atouts clés qui lui ont permis de se développer au fil des décennies : des infrastructures clés pour le fonctionnement du territoire, qui ont permis de développer la circulation des biens et des personnes ; des infrastructures sanitaires ; l'enseignement supérieur et la recherche, développés autour de thématiques clés et avec une offre de formation riche pour rendre le territoire attractif.

En parallèle, l'économie s'est construite autour de secteurs économiques qui définissent encore aujourd'hui le modèle réunionnais. En effet, 5 secteurs piliers se retrouvent aux fondements du modèle réunionnais (agriculture, agroalimentaire, BTP, tourisme et économie bleue) et ont permis de répondre aux besoins économiques et sociaux primaires du territoire. Ces secteurs fondamentaux continuent d'être créateurs d'emplois et de dynamiser le tissu économique de l'île. Autour de ces piliers, d'autres secteurs se sont ensuite développés et caractérisent désormais fortement l'économie, qui est désormais dominée par les services. À partir des années 1990 ont émergé de nouveaux piliers : le numérique, l'économie verte. Ces secteurs, déjà structurés, continuent de se développer aujourd'hui et ont notamment été identifiés comme stratégiques pour le développement du territoire dans le premier SRDEII. De nouveaux secteurs sont désormais à intégrer dans la stratégie économique du territoire du fait des opportunités qu'ils présentent pour La Réunion. Il s'agit notamment de la silver économie, de la e-santé et de l'audiovisuel, clés pour le rayonnement et l'attractivité économique de La Réunion de demain.

Si l'économie réunionnaise peut compter sur ces principaux atouts, elle doit également faire face à plusieurs grands défis, internes comme externes.

Depuis de nombreuses années, les grands documents stratégiques rappellent ces défis : le PR2D<sup>26</sup>, le PADD<sup>27</sup>, les Etats généraux puis les Assises des Outre-Mer ou encore les Stratégies de programmation des fonds européens ou les Contrats de Plan Etat/Région puis de Convergence. Tous évoquent systématiquement les grands enjeux du territoire : La Réunion doit ainsi réduire sa dépendance d'approvisionnement, énergétique et alimentaire ; elle doit renforcer ses capacités d'adaptation au changement climatique, intensifier ses actions de protection et de valorisation de la biodiversité terrestre et marine ; elle doit préserver ses ressources, notamment l'eau, bien public mondial au cœur des enjeux de demain. L'île doit encore appréhender sa transition démographique et continuer à œuvrer en faveur de l'inclusion sociale et du pouvoir d'achat des Réunionnais. Enfin, La Réunion doit renforcer l'équilibre de son territoire tout en s'insérant davantage dans son environnement régional et dans l'économie mondiale, en développant la connectivité maritime, aérienne et numérique.

Mais l'accélération des phénomènes de crise mondiale, sanitaire ou géopolitique, la répétition et l'intensification des aléas climatiques, la permanence de ces défis, supposent de les aborder différemment pour se projeter à l'horizon 2030.

Il importe en effet désormais de tenir davantage compte de l'évolution géopolitique et de la modification des pôles d'influence mondiaux. Il importe aussi d'appréhender les grandes orientations

<sup>26</sup> PR2D : Plan Régional de Développement Durable, porté par la Région Réunion en 2005

<sup>27</sup> PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable, porté par le Conseil départemental en 2008

prises par les autorités françaises ou européennes en réaction à ces évolutions (plan de réindustrialisation, stratégie indopacifique...) et leurs impacts potentiels sur la situation et la stratégie de développement de La Réunion.

### **La nécessité d'intégrer les enjeux géopolitiques et sociétaux dans le modèle économique**

Outre les impacts conjoncturels et haussiers des périodes de crise, les grands enjeux mondiaux s'imposent désormais dans l'exercice de projection stratégique de La Réunion.

En premier lieu, l'adaptation au changement climatique devient non seulement une priorité, mais une condition de la pérennité et de la compétitivité économique du territoire. L'alerte climatique posée par les fondateurs du GIEC sera en 2030 une donnée, un paramètre du modèle économique : le coût de l'énergie, l'accès à la ressource en eau, la résistance aux phénomènes météorologiques dangereux, devront avoir été intégrés dans les modèles de développement économique comme dans les modes de conception de l'habitat, le cycle production et les modes de consommation.

Il y a donc un enjeu fort à préparer le tissu économique à la sobriété en ressources, en fixant des objectifs de réduction de leur emploi et en valorisant leur impact sur le compte d'exploitation des entreprises. La réduction de la facture énergétique et d'eau, les moindres émissions de gaz à effet de serre, d'eau polluée ou de tout autre résidu, pourraient constituer en 2030 des conditions d'accès aux marchés ou aux aides. La Réunion s'est déjà engagée sur cette voie en misant sur ses filières du bâti tropical, des énergies renouvelables (avec le plan solaire notamment) ou d'écologie industrielle et d'économie circulaire. La sobriété des entreprises implique aussi qu'elles revoient leur mode d'organisation, de fonctionnement, en s'inspirant davantage des logiques proposées par l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), qui place la responsabilité sociétale de l'entreprise au cœur de son modèle.

Il y a également un enjeu fort à réduire les impacts liés à la volatilité des échanges internationaux, suscités par les crises sanitaires ou géopolitiques ou par l'accélération des mouvements d'entreprises au plan mondial. L'autonomie énergétique, la souveraineté alimentaire, sont autant d'objectifs à atteindre pour limiter ces impacts. Rompre l'isolement en développant une meilleure connectivité du territoire, interne et externe, sécuriser les approvisionnements dans la durée (par la constitution de stocks stratégiques ou la diversification des ressources) sont également des moyens de moins subir les événements et de soutenir la compétitivité des entreprises locales.

### **La nécessité de concilier développement économique et cohésion sociale**

Avec une population qui approchera le million d'habitants en 2030, mais qui sera marquée par un vieillissement relatif des Réunionnais comme des entreprises, il importe que la stratégie de développement du territoire vise à assurer un équilibre entre économie et société. C'est la logique qui a prévalu depuis les années 60 : recourir aux soutiens publics pour favoriser la création de richesses et d'emplois tout en soutenant le pouvoir d'achat à travers les transferts sociaux. Avec la mondialisation, la digitalisation et désormais avec les nouvelles exigences des consommateurs en matière de diversité des produits et d'exigences qualitatives (environnementales, nutritionnelles, sociales...), l'équation prix/pouvoir d'achat/emploi/qualité/diversité des produits et services réunionnais sera de plus en plus complexe à résoudre. Elle sera encore accentuée en 2030 par l'évolution des modes de consommation, mais également par l'évolution des modes de travail. Elle imposera des choix, qui devront être assumés par l'ensemble des parties prenantes, économiques et politiques, y compris portant sur le nombre ou la taille des entreprises, le type d'emplois ou les niveaux de salaires ; ce choix devra aussi être assumé au regard de la place et du statut de La Réunion dans l'ensemble national.

L'équilibre entre la cohésion sociale et le développement économique implique également qu'à horizon 2030, de réussir à atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes dans leur vie

professionnelle, et que les questions d'insertion des jeunes, et demain des moins jeunes, soit améliorée. Cet équilibre sera également atteint par une meilleure capacité à structurer le territoire et à proposer aux Réunionnais des bassins de vie compatibles et/ou accessibles avec les bassins d'emplois.

### **La nécessité d'adapter le modèle économique à la transition sociodémographique du territoire**

La transition démographique qui s'amorce et prendra davantage d'ampleur à horizon 2040, implique également de préparer le territoire à être, peu à peu, en capacité d'apporter des réponses aux nouveaux besoins qui s'exprimeront alors : infrastructures, services et loisirs destinés aux Seniors et proposés par les acteurs de la Silver Économie (ou Économie du « Care ») ; outils d'ingénierie financière et expertise (juridique, organisationnelle ...) aux chefs d'entreprises en transition, en cession ou transmission, de même qu'aux jeunes entrepreneurs, issus non seulement des secteurs de la Tech, mais également des modèles associatifs ou de l'informel.

### **La nécessité d'accélérer la création de nouvelles chaînes de valeur**

Une caractéristique du modèle historique de développement économique de La Réunion est que son tissu économique s'est développé autour de grandes filières. Cette approche reste pleinement d'actualité et le sera certainement en 2030, car elle repose sur l'interdépendance des acteurs sur un territoire insulaire. Elle pourra en revanche s'étendre et évoluer davantage vers la notion de chaînes de valeur, intégrant d'autres acteurs périphériques des filières (afin d'en renforcer la performance et la durabilité. Outre les filières prioritaires actuelles, d'autres sont déjà identifiées pour les 10 années à venir (économie bleue, industries culturelles et créatives, silver économie...) et il importera de créer les conditions et l'environnement économique favorable à l'émergence de nouvelles chaînes de valeur, soit structurées à l'échelle de l'ensemble du territoire, soit plus localisée ou de dimension plus réduite, pour apporter des réponses à des besoins ou opportunités plus spécifiques.

En anticipant une raréfaction des moyens publics, le développement de filières structurées, mais également leurs interactions, sera encore plus nécessaire en 2030. Les logiques de partenariats, de mutualisation et de diversification des ressources (notamment financières, logistiques, etc.) seront à encourager pour leur permettre de s'émanciper.

Ces grands enjeux, tous les défis du territoire ici énoncés, devront trouver des réponses dans le nouveau Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. D'autres documents stratégiques, en particulier le Schéma d'Aménagement régional, contribueront également à l'émergence de la Nouvelle Économie que souhaite soutenir la région Réunion.

La nouvelle économie, élaborée dans le SRDEII, érige ainsi une nouvelle vision avec un cap stratégique à horizon 2030 pour accompagner dans la durée les acteurs économiques du territoire. Cette nouvelle économie vise à définir un cadre d'actions adapté, clair et lisible, qui intègre les mutations capitales et les défis structurels de l'île. Ce SRDEII devra également permettre à La Réunion d'accroître son rayonnement, au niveau national comme international.



**« La nouvelle économie » est le nom que nous avons souhaité donner à cette démarche. C'est un engagement symbolique et fort qui illustre notre conception de l'économie, c'est-à-dire une économie compétitive, ouverte, innovante, ancrée dans le territoire, répondant aux enjeux d'aujourd'hui pour mieux préparer demain. » (Pascal PLANTE, Conseiller régional délégué à l'internationalisation des entreprises)**

## II. La Nouvelle Économie en action

La Nouvelle Économie procède d'une volonté forte de la Région Réunion : celle de considérer que le développement économique constitue un déterminant de la cohésion sociale et de l'équilibre territorial de La Réunion.

La Collectivité régionale exprime au travers de ce schéma de développement économique renouvelé, sa volonté de faire évoluer le modèle et la trajectoire de développement de La Réunion.

Afin de relever les enjeux précédemment décrits, l'action publique en matière de développement économique ne peut se limiter aux seules créations de richesses et d'emplois ; dans un monde marqué par les impacts déjà perceptibles du changement climatique, les aléas géopolitiques et les revendications légitimes des sociétés, notamment la société réunionnaise, le seul critère de croissance économique, incarnée par le PIB, n'est plus suffisant pour illustrer les progrès ou les difficultés d'un territoire.

D'autres paramètres doivent conduire l'action publique, y compris dans ses interventions en matière de développement économique. Les considérations liées à l'environnement et à la biodiversité, à la sécurité des personnes et des biens, au bien-être et à la qualité de vie, à la cohésion des communautés culturelles, et bien d'autres encore, doivent être prises en compte au moment de définir une politique de développement territorial et particulièrement de développement économique.

De même, la responsabilité des entreprises a évolué depuis 50 ans, en intégrant des problématiques environnementales, de sécurité au travail, plus récemment d'égalité professionnelle et maintenant, de plus en plus, de qualité de vie. Ces évolutions témoignent que les politiques publiques considèrent désormais l'entreprise comme l'un des acteurs pivots de l'équilibre socio-territorial et du développement soutenable d'un territoire.

Cette évolution profonde de la conception du rôle de l'entreprise dans le territoire prend, dans un territoire comme La Réunion et dans le contexte très aléatoire de ces dix dernières années, une dimension particulière : il ne s'agit pas de bouleverser une économie déjà fragilisée par les handicaps de compétitivité auxquels elle est confrontée au quotidien.

Au contraire, il importe d'impulser, de soutenir, et d'accompagner, la capacité des entreprises réunionnaises à assumer et assurer le rôle particulier qu'elles jouent dans le territoire réunionnais et dans la zone océan Indien.

Institutions, administrations, collectivités, acteurs économiques, consommateurs, usagers, citoyens, tous nous avons à gagner de cette transition, pour que la trajectoire de développement de La Réunion soit à la fois équitable, soutenable et inclusive.

C'est l'esprit de la Nouvelle économie, qui guide le présent Schéma de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation.

*Extraits des résultats de la consultation citoyenne (via un questionnaire en ligne) réalisée en septembre 2022 auprès d'un panel de près de 500 citoyens réunionnais*

### **Transition environnementale et énergétique**

Selon vous, notre région est-elle bien préparée pour la transition environnementale et énergétique (décarbonation des activités économiques et des transports, développement des énergies renouvelables, arbitrages sur l'utilisation des espaces à des fins de conservation / d'activité économique / d'habitat..., sobriété / lutte contre les gâchis...) ?

**87 % ont répondu que la région était pour le moment mal préparée**

Selon vous, la transition environnementale et énergétique de La Réunion devrait-elle être une priorité ?

**83 % ont répondu que c'était une priorité majeure**

**Transition sociale**

Selon vous, notre région est-elle bien préparée pour la transition sociale (réduction du niveau de pauvreté, développement de l'emploi durable, renforcement de l'économie sociale et solidaire, réduction des inégalités sociales et des revenus...) ?

**86 % ont répondu que la région était pour le moment mal préparée**

Selon vous, la transition sociale de La Réunion devrait-elle être une priorité ?

**73 % ont répondu que c'était une priorité majeure**

**Passage au numérique**

Selon vous, comment se positionne notre région en termes de passage au numérique (accès aux moyens de communication performants, à la fibre optique, développement des usages numériques dans les activités professionnelles/d'enseignement/loisirs..., lutte contre l'illectronisme, formation, développement des activités et de l'emploi dans le domaine du numérique, ...) ?

**pour près de 80%, la région se positionne plutôt bien ou très bien**

Selon vous, le passage au numérique devrait-il être une priorité pour notre région ?

**pour plus de 86%, il doit s'agir d'une priorité – pour près de 20%, il s'agit même d'une priorité absolue**

**Résilience de l'économie réunionnaise**

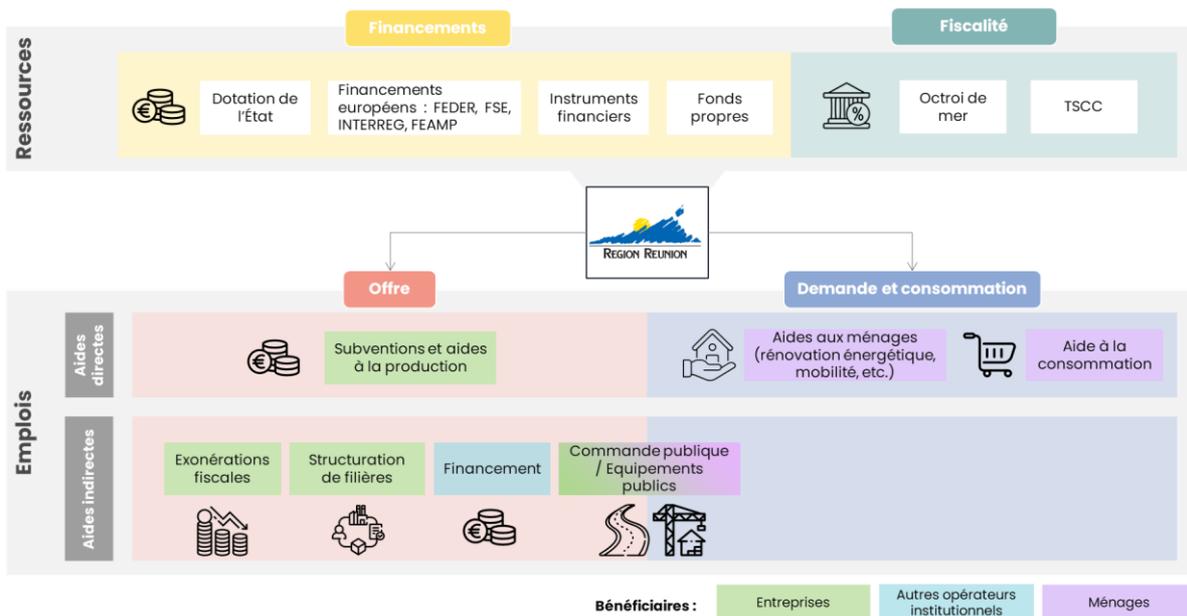
Selon vous, l'économie de notre région est-elle en mesure de répondre aux besoins essentiels de la population ? Peut-elle s'appuyer sur des débouchés locaux suffisants ? Est-elle en capacité d'affronter les grands chocs mondiaux en cours et à venir (ex : Covid-19, désorganisation des chaînes d'approvisionnement mondiales, guerre en Ukraine, fortes variations des taux de change...) ?

**87 % ont répondu que la région était pour le moment mal ou peu préparée aux chocs mondiaux**

Selon vous, est-ce que mieux préparer l'économie réunionnaise à affronter des chocs externes et à s'adapter devrait être une priorité ?

**pour plus de 96%, il s'agit d'une priorité majeure pour la région**

**LES LEVIERS D'ACTION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION**



## 6 PRIORITES POUR BATIR LA NOUVELLE ÉCONOMIE 2030

- 1. Transformer** le tissu économique de La Réunion : pour une économie réunionnaise **dynamique**
- 2.** Vers une économie réunionnaise **plus coopérative, inclusive et équitable**
- 3.** Soutenir **les filières** répondant aux ambitions du territoire
- 4.** Pour une économie réunionnaise plus **compétitive** : rapprocher les mondes de la recherche et de l'entreprise, faciliter les innovations
- 5. Ouvrir l'économie réunionnaise** vers de nouveaux horizons : pour une insertion internationale réussie
- 6.** Coordonner l'action publique économique : pour une **croissance économique équilibrée** au plus près de nos territoires

### III. Les 6 priorités de la Nouvelle Économie

#### PRIORITE 1. TRANSFORMER LE TISSU ECONOMIQUE DE LA REUNION : POUR UNE ECONOMIE REUNIONNAISE DYNAMIQUE

L'économie réunionnaise fait à la fois preuve de robustesse, en surmontant les différentes crises auxquelles elle a dû faire face, particulièrement ces dernières années, mais également de fragilité : il lui est de plus en plus difficile d'assurer sa compétitivité et la création de nouvelles activités, génératrices d'emplois durables reste complexe malgré les outils mis à sa disposition. Le monde économique s'interroge sur son modèle à venir, aussi bien dans sa structuration capitaliste (avec la croissance des investissements extérieurs sur le territoire) que dans son fonctionnement. Les entreprises s'engagent toutefois majoritairement pour leur territoire, engagement qui mérite de trouver un écho dans l'accompagnement public.

Pour répondre à ces enjeux, La Nouvelle Économie ambitionne d'être aux côtés des entreprises tout au long du « cycle de vie entrepreneurial ». Aussi, dans le but de consolider le tissu économique réunionnais et de soutenir son dynamisme, il convient d'abord de faciliter le financement et de renforcer l'accompagnement technique de l'activité des entreprises, à toutes les étapes de leur développement, y compris lors de leur transmission.

Ensuite, au-delà de l'environnement des affaires qu'elles contribuent à créer, les politiques publiques, à travers la commande publique et la fiscalité locale, constitueront toujours des leviers incontournables de l'activité économique à La Réunion ; celles-ci doivent donc bien être conçues et mises en œuvre en conciliant les besoins du territoire et des collectivités et le potentiel des entreprises locales.

La Nouvelle Économie agira également sur les dimensions suivantes :

- afin de permettre aux entrepreneurs de disposer d'une meilleure lisibilité des politiques et soutiens publics en matière de développement économique, elle visera à mieux structurer le parcours d'aide pour les entreprises, en collaboration avec les EPCI notamment dans le cadre de l'animation territoriale (cf. Priorité 6) ;
- afin d'optimiser l'activité des entreprises, elle visera à continuer à doter La Réunion d'infrastructures performantes, adaptées, attractives et sécurisantes (notamment en matière de foncier économique) (cf. Priorité 5) ;
- enfin, elle agira aussi sur les déplacements en favorisant les nouvelles formes de mobilité (cf. Priorités 2).

Afin de consolider et dynamiser le tissu économique réunionnais, la Nouvelle Économie a la volonté de :

- **Soutenir l'entrepreneuriat local**
- **Accompagner les dynamiques de création et de développement des entreprises**

## 1. Soutenir l'entrepreneuriat local

---

### **Indicateur : Nombre d'entreprises bénéficiaires du soutien**

---

Compte tenu de la nouvelle trajectoire économique à prendre de la part des entreprises dans un contexte de crise, le soutien à l'entrepreneuriat local doit répondre en particulier aux enjeux de résilience et aux enjeux sociétaux.

Cela se traduira notamment par des aides aux entreprises dédiées aux transitions écologique et numérique, par l'extension des aides financières à d'autres formes d'aides comme l'appel à des prestataires externes ou le financement d'études et de services.

#### **1.1 Actions**

- Anticiper à court et moyen termes les besoins des entreprises en matière d'emplois pour pouvoir répondre aux attentes des entreprises dans le cadre de leur développement
- Cartographier finement les entreprises du territoire pour appréhender toutes les potentialités du territoire (reconversion/développement), en s'inspirant de la méthode européenne de taxonomie (classification des activités économiques ayant un impact favorable sur le territoire) mais en l'adaptant aux spécificités du territoire et de son tissu économique
- Identifier les besoins d'accompagnement et de subventions en tenant compte des typologies de secteurs et de maturité des entreprises
- Identifier plus clairement les opérateurs d'accompagnement : interface entre l'administration et l'entreprise pour expliciter clairement les critères d'éligibilité et les calendriers, afin de faciliter l'accès aux aides grâce à leur accompagnement
- Intégrer des critères d'éco-conditionnalité dans les subventions pour intégrer davantage l'économie circulaire dans les projets des entreprises
- Participer au financement des emplois de la filière numérique pour les TPE/PME
- Accompagner la digitalisation des entreprises avec le dispositif Kap Numerik qui soutient les projets liés à leur stratégie digitale (Visibilité numérique, marketing digital sécurisation des systèmes, etc.)
- Contribuer à la baisse des coûts de production, en ciblant notamment le coût des intrants pour dynamiser l'exportation des produits finis
- Mutualiser les infrastructures existantes sur des ZAE de proximité et pour le compte notamment des TPE et des filières prioritaires

#### **Projets structurants :**

1. **Créer un fonds réunionnais de soutien à la résilience en faveur des entreprises** : un fonds de retournement, un prêt à taux zéro pour TPE de 10 salariés maximum servi par des intermédiaires financiers et un fonds d'investissement pour soutenir l'attractivité locale des capitaux locaux
2. **Structurer le parcours du bénéficiaire d'aide**
3. **Mettre en œuvre un programme d'appui opérationnel en matière d'information stratégique**, à l'intelligence économique et à la sécurité économique au bénéfice des entreprises et des filières réunionnaises.

Ces trois projets feront au préalable l'objet d'études de faisabilité et de montage financier. Ils associeront les acteurs institutionnels et les acteurs privés concernés.

Leur potentiel contenu et leurs objectifs plus détaillés sont présentés ci-après :

**Projet structurant :**

**Créer (après avoir étudié leur faisabilité) des fonds réunionnais de soutien à la résilience en faveur des entreprises :**

- un fonds de retournement :
  - process : 1/diagnostic de situation de l'entreprise (situation comptable, perspectives de développement, intérêt stratégique pour le territoire, impacts emploi/relocalisation d'activités) 2/intervention haut de bilan-prêt d'honneur 3/accompagnement au retournement (en lien avec l'Etat sur la question des dettes fiscales-sociales)
  - critères d'éligibilité : être à jour du paiement de ses charges fiscales/sociales (ou faire l'objet d'un moratoire de paiement des échéances fiscales/sociales), métiers en tension, enjeux stratégiques pour le territoire, impacté par les crises actuelles, problématique de trésorerie, restructuration de la dette, un salarié *a minima*, entreprise de plus de 3 ans, secteur recherche/innovation
- un prêt à taux zéro pour TPE de 10 salariés maximum servi par des intermédiaires financier
- un fonds d'investissement pour soutenir l'attractivité locale des capitaux locaux

**Projet structurant :**

**Structurer le parcours du bénéficiaire d'aide**

- Élaboration d'un guide du bénéficiaire qui explicite les différentes étapes depuis le dépôt numérique des dossiers sur la plate-forme et leur suivi en temps réel par le bénéficiaire
- Renforcer et fluidifier la communication au niveau régional sur l'ensemble des aides et dispositifs à destination des entreprises, notamment à travers des temps d'échanges dédiés

**Projet structurant :**

**Mettre en œuvre un programme d'appui opérationnel en matière d'information stratégique, à l'intelligence économique et à la sécurité économique au bénéfice des entreprises et des filières réunionnaises**

- Diagnostics individuels sur les pratiques des entreprises en matière d'intelligence économique et de sécurité économique
- Accompagnement des entreprises à la diffusion de la culture d'intelligence économique et de sécurité économique : séances de sensibilisation et de formation du personnel
- Mise en œuvre de missions d'appui de proximité des entreprises (TPE, PME, ETI) et des acteurs clefs du territoire (clusters, centres de valorisation, CRT...) : réalisation de missions opérationnelles d'intelligence économique et de sécurité économique pour répondre à diverses attentes des entreprises : recherche de partenaires fiables et compétents, attaques de nouveaux marchés (y compris à l'export), sécurisation des approvisionnements, diversification d'activité ou de marchés...

## 2. Accompagner les dynamiques de création et de développement des entreprises

### Indicateurs : Montant des financements privés dans les projets d'entreprises - Montants annuels de la commande publique

Au-delà d'un soutien à l'entrepreneuriat local, il est primordial d'accompagner les dynamiques de création et de développement des entreprises. Cela pourra se traduire par la mise en œuvre de mesures de soutien aux investissements des entreprises, mais aussi par des leviers d'actions tels que la commande publique et la fiscalité.

Le programme d'actions économique pour l'accompagnement des dynamiques de création et de développement des entreprises propose **4 mesures prioritaires** à mettre en œuvre :

- Soutenir les investissements des entreprises réunionnaises, à travers les dispositifs FEDER :
  - Soutien à l'investissement matériel des entreprises du secteur productif avec une bonification pour les TPE- ME ;
  - Subvention à l'investissement immatériel pour permettre aux PME du secteur productif de recourir à des services de conseils permettant leur développement (études de marché, export, et .) ;
  - Subventions pour compenser les surcoûts d'approvisionnement des intrants et d'exportation des produits de La Réunion selon les dispositions communautaires.
  - Déploiement de nouveaux outils d'instrument financier à destination des TPE-PME.
- Contribuer à la compétitivité des produits locaux par la pérennisation des mécanismes d'exonération et de différenciation de taux d'octroi de mer en faveur de la production locale ;
- Faciliter l'accès des PME à la commande publique et l'ancrage territorial des politiques publiques, en particulier :
  - Par la mise en exergue des leviers de la commande publique (PPI ou Plan Pluriannuel d'Investissement qui dresse l'ensemble des projets programmés par la collectivité régionale, dispositifs de soutien au logement social type FRAFU -Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain- ou dispositifs de soutien à la rénovation énergétique...);
  - par une politique d'allotissements donnant l'accès à de plus petites entreprises à certains lots
  - en ciblant la nature et le type de projet à privilégier ;
  - en incitant à la sobriété par les clauses techniques des cahiers des charges ;
  - par la SBA : il s'agit en particulier de revitaliser la contractualisation de la stratégie du bon d'achat (SBA) en réaffirmant des ambitions de clause sociale, environnementale et d'ancrage territorial de la valeur ajoutée (alimentaire, services, etc.) afin de favoriser la création d'emplois et donc le pouvoir d'achat.

En complément de ces mesures, **2 projets structurants** viendront optimiser l'accompagnement des dynamiques de développement des entreprises :

1. la création d'un fonds réunionnais d'investissement stratégique public/privé pour **l'amorçage de projets**
2. la structuration d'un **fonds de Business Angels**

Ces deux projets feront au préalable l'objet d'études de faisabilité et de montage financier. Ils associeront les acteurs institutionnels et les acteurs privés concernés.

Leur potentiel contenu et leurs objectifs plus détaillés sont présentés ci-après :

#### **Projet structurant**

##### **Créer un fonds réunionnais d'investissement stratégique public/privé pour l'amorçage de projets**

Une entreprise qui démarre son activité ne dispose pas toujours de ressources financières suffisantes pour se développer. Elle doit alors faire une levée de fonds pour consolider sa base financière. En faisant appel à des investisseurs, **l'entreprise augmente son capital** d'amorçage et renforce ainsi sa capacité financière.

- identifier des financeurs privés locaux potentiels
- motiver les financeurs potentiels à soutenir des projets d'entreprise, en créant par exemple, un réseau de financeurs et en présentant, côté des financeurs institutionnels des garanties en matière de notoriété et compétences des porteurs de projets (vérification par des Due Diligence)
- accompagner les entreprises dans le montage de leurs projets et plus particulièrement sur les aspects financiers, marchés potentiels, positionnement concurrentiel

#### **Projet structurant :**

##### **Structurer un fonds de Business Angels**

Les business angels sont des particuliers qui investissent dans des projets d'entreprises dans lesquels ils ont confiance. Ces personnes sont généralement, ou ont été, des chefs d'entreprise. Ceci permet à l'entreprise naissante de **profiter des compétences d'une personne ayant l'expérience de la gestion d'entreprise**. De plus, les business angels disposent généralement d'un réseau qu'ils mettent à contribution afin de développer l'activité de l'entreprise dans laquelle ils ont investi.

- identifier des financeurs (Business Angels) potentiellement intéressés par la zone Océan Indien : en cartographiant notamment les Business Angels déjà présents dans les pays de la zone
- vérifier les intentions et l'éthique de ces Business Angels par la réalisation de Due Diligence (étude de vérification de la notoriété, de la moralité et de la solvabilité d'une entreprise et de ses principaux dirigeants)
- créer et animer un club de Business Angels
- organiser des *ateliers de travail* ou des *speed dating (rencontres rapides)* permettant aux porteurs de projet de présenter leurs projets et d'intéresser les Business Angels

## PRIORITE 2. VERS UNE ECONOMIE REUNIONNAISE PLUS COOPERATIVE, PLUS INCLUSIVE ET EQUITABLE

La combinaison des enjeux écologiques, sociaux, démographiques et économiques du territoire implique de rechercher des solutions et modèles « hors des sentiers battus ». De même, si des progrès sont indéniables en matière d'inclusion et d'égalité professionnelle homme/femme, dans le monde de l'entreprise comme dans les collectivités, les écarts restent persistants et nécessitent de déployer des solutions innovantes en la matière.

Le modèle de l'Économie sociale et solidaire apporte des réponses à ces différents enjeux : il propose le **modèle d'une économie plus responsable, plus éthique, moins centrée sur la création de richesses et le profit, mais organisée davantage sur le partage et la valorisation des ressources et des compétences et intégrant dans son essence même la notion de sobriété.**

L'ESS peut ainsi jouer pour les acteurs économiques « traditionnels » un rôle de pilote ou d'éclaireur sur les nouvelles manières de fonctionner et de définir ses objectifs de développement. Elle reste néanmoins constituée d'entités (Associations, SCIC, SCOOP...) encore fragiles, qui nécessitent d'être soutenues au plan administratif, financier et même au niveau du foncier. La Conférence régionale de l'ESS organisée en 2022 appelle ainsi à la création d'une véritable politique régionale de l'ESS, pour diffuser et valoriser son potentiel.

De même, en matière d'égalité professionnelle, la concertation locale visant à faire émerger ce nouveau SRDEII a mis en exergue les différentes actions et bonnes pratiques mises en œuvre par certaines parties prenantes (comme l'Université de La Réunion) ainsi que de nombreuses propositions incitatives, pour que cette question puisse enfin être résolue dans les prochaines années. Aussi, il importe de définir comment favoriser davantage l'égalité entre les femmes et les hommes dans la sphère professionnelle, en agissant avant, pendant et après le travail au quotidien.

Mais ces ambitions pour 2030 ne sauraient être tenables si certaines questions d'urgence sociale ne trouvent pas de réponse. Paradoxalement, malgré tous les progrès accomplis par le territoire en matière de développement, le pouvoir d'achat, l'accès aux biens et services de première nécessité, sont des sujets qui prennent une dimension telle qu'elle représente un risque réel de fracture sociale à court terme.

La région Réunion n'est naturellement pas seule compétente pour identifier et apporter des réponses aux questions de pouvoir d'achat. Elle agit déjà en faveur du pouvoir d'achat en intervenant dans le domaine de la mobilité et de la continuité territoriale ou dans les domaines de la formation et du digital, par le financement des matériels informatiques. Elle peut aussi mettre en œuvre, dans les différents domaines dont elle assure la responsabilité, des outils et dispositifs qui permettent d'aider les ménages les plus modestes de l'île, notamment dans les domaines de la transition écologique et énergétique. Il importe toutefois d'être en capacité de mieux décrypter les mécanismes de fonctionnement de l'économie réunionnaise et de formation des prix, pour identifier les leviers que les différents acteurs, publics et privés, peuvent faire évoluer pour contribuer au pouvoir d'achat et à la qualité de vie des Réunionnais (cf. Priorité 6).

Les entreprises locales, au-delà des emplois qu'elles génèrent, jouent également un rôle important en matière de pouvoir d'achat et d'équilibre durable du territoire, au travers de leurs méthodes de sourcing, de production, ou de commercialisation. Aussi, il est important d'encourager les projets et initiatives portées par les entreprises en matière de responsabilité sociétale et environnementale de

même que les démarches concourant à l'amélioration de l'environnement (gestion des déchets, économie circulaire, écologie industrielle)..

Aussi, pour maintenir et renforcer la cohésion économique et sociale du territoire à horizon 2030, la Nouvelle économie a la volonté de :

- Favoriser l'accompagnement des ménages réunionnais les plus modestes
- Encourager l'ESS pour répondre aux défis de la Réunion de 2030
- Favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Renforcer la solidarité du tissu économique
- Aider les entreprises à œuvrer pour le territoire

## 1. Favoriser l'accompagnement des ménages réunionnais les plus modestes

### Indicateur : Nombre de ménages bénéficiaires

#### 1.1. Actions :

- Maintenir l'approche réunionnaise spécifique de l'octroi de mer en appliquant un taux de de 0% ou réduit sur les produits les plus sensibles, sur les produits écologiquement vertueux et sur ceux contribuant à la culture des réunionnais
- Soutenir la rénovation énergétique et thermique de l'habitat réunionnais et l'acquisition d'équipements plus sobres par les foyers, notamment dans les logements sociaux ou dans le cadre de la rénovation des logements individuels et du petit tertiaire, en recourant particulièrement au Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé) pour les plus modestes (cf. Plan Énergie solaire, Priorité 3)
- Accompagner les ménages dans leur démarche de rénovation énergétique dans le cadre du programme SARé (voir ci-avant)
- Faciliter l'accès à l'emploi, notamment des plus fragiles et des seniors, en consolidant les outils de formation professionnelle, notamment vers les métiers en tension et via les formations de préemploi permettant d'accroître les chances d'insertion sur un marché du travail.
- Favoriser la mobilité des Réunionnais, dans le cadre de leurs déplacements professionnels et pour faciliter l'insertion des jeunes et les déplacements des seniors :
  - o Gratuité des transports en commun inter-urbains ;
  - o Soutiens à la continuité territoriale ;
  - o Mise en place des Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives (POEC) ;
  - o Mise en œuvre de la politique régionale de mobilité durable ;
  - o Mobilité éducative au travers :
    - des Aides Régionales à la mobilité artistique (AREMA) et Aides Régionales d'Etudes d'Architectes (ARMEA) ;
    - de l'Aide Régionale à l'Entrée aux Grandes Écoles (AREGE) ;
    - de l'aide à la mobilité des apprentis ;
    - de stages en Entreprise Hors Académie (SEHA) ;
    - de la bourse régionale des études secondaires en mobilité (BRESM) ;
    - des aides à la mobilité vers les pays étrangers (AMPE) ;
- Allocation de Stage Pratique en Mobilité (ASPM).

## 2. Encourager l'Économie sociale et solidaire et l'inclusivité

### Indicateur : Nombre de structures d'ESS créées

#### 2.1. Actions

- Définir une politique dédiée à l'ESS, plus claire et plus visible, avec ses propres ressources et incarnant les valeurs de l'ESS : multiplication des espaces de rencontres et des évènements, diffusion et partage d'informations, formations ; rencontres avec les acteurs de la zone Océan Indien...
- Sensibiliser et promouvoir l'ESS (création de lieux de partage ouverts online ; campagne de communication locale ; salon de l'ESS ; définition d'un système de labélisation)
- Structurer des cursus de formation professionnelle des acteurs de l'ESS notamment dans le domaine de la gestion financière (y compris les bénévoles), afin de viabiliser les structures et favoriser le développement d'emplois pérennes
- Soutenir les projets partenariaux et inclusifs, pour construire des synergies territoriales à impact environnemental et social,
- Intégrer les différents modèles statutaires, fonctionnels et organisationnels des opérateurs économiques dans les modalités d'accès à l'immobilier d'entreprise, en proposant notamment des espaces mutualisés et/ou plurifonctionnels, dès la conception des zones d'activité, afin de limiter l'impact économique du foncier sur le business model des structures de l'ESS ou des TPE

À travers le soutien apporté aux structures de l'ESS, notamment dans le domaine écologique, les actions suivantes pourront être promues :

- Aménagement : Création de poumons verts, revégétalisation, protection d'espaces naturels sensibles, sensibilisation à la gestion de l'eau, développement touristique
- Mobilité : développement des déplacements à vélo, aires de co-voiturage,
- Déchets : établissement de plans localisés de réduction et de valorisation des déchets
- Production : valorisation de la permaculture, agriculture, et du système coopératif.

#### 2.2. Projets structurants :

Créer une « Banque de l'ESS », permettant le financement des structures de l'ESS dans leur parcours de création et développement, avec un focus sur le préfinancement des aides publiques

## 3. Soutenir les démarches d'égalité professionnelle femmes/hommes

### Indicateur : Nombre de femmes entrepreneurs

#### 3.1. Actions

- Soutenir l'engagement des collectivités en faveur de la discrimination positive au genre, en intégrant des clauses et indicateurs de bonification dans les aides et marchés publics qui contribuent à l'égalité femme/homme.
- Favoriser la condition féminine sur le lieu de travail en soutenant les aides et marchés publics qui prévoient des clauses et critères de bonification contribuant à la condition féminine
- Soutenir l'entrepreneuriat féminin (identifier les freins et leviers à l'entrepreneuriat féminin à la Réunion ; structurer les acteurs de l'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin).

Renforcer le PAREF (*Plan d'Action Régional en faveur de l'Entrepreneuriat Féminin - cosigné par l'État, La Région, le Conseil départemental, Bpifrance, la Caisse d'Épargne et la BNP Paribas*)

*Ce plan a pour ambition de développer une offre d'accompagnement favorable à la création/reprise et à la croissance des entreprises dirigées par des femmes, de favoriser l'accroissement des financements accordés aux femmes créatrices et repreneuses d'entreprises, de contrer les stéréotypes de genre qui peuvent affecter les acteurs de l'écosystème entrepreneurial, et enfin de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la création d'entreprise et contribuer ainsi à la coordination et à la promotion des actions en faveur de l'entrepreneuriat des femmes.*

*Il s'agira de soutenir des actions de promotion de l'entrepreneuriat féminin, telles que le « Start Up Weekend au féminin » organisé par l'association Webcup ou encore de contribuer au financement des actions spécifiques en faveur de l'entrepreneuriat féminin menées au sein de l'« accélérateur/émergence » porté par Initiative Réunion.*

#### 4. Renforcer la solidarité du tissu économique

La solidarité économique du territoire peut prendre différentes formes ; si la notion de « solidarité » revêt généralement une dimension sociale voire humanitaire, elle peut trouver différentes déclinaisons dans le cadre du présent SRDEII, en misant à la fois sur l'engagement et l'ancrage territorial des entreprises mais également sur les acteurs publics qui peuvent mettre en place des mesures facilitant à la fois l'activité, le bien-être et la solidarité des salariés et entrepreneurs réunionnais.

---

### Indicateur : Nombre de structures organisées en circuit court

---

#### 4.1. Actions :

- Favoriser le développement des circuits courts à l'échelle des microrégions et jusqu'aux quartiers (extension des systèmes de livraison et de paniers B2B et B2C, clic & collect, ...)
- Étendre la politique des 1000 premiers jours, dans le cadre d'un partenariat ARS/Région, visant la diffusion d'appels à projets. Ces appels à projet pourront par exemple porter sur la sensibilisation et la formation des professionnels qui interviennent / accompagnent / accueillent les femmes enceintes, les parents et enfants tout au long du parcours de la période prénatale jusqu'aux 3 ans de l'enfant, aux enjeux de santé liés aux facteurs de l'environnement ; ils pourront également porter sur le développement de démarches innovantes ayant pour but la réduction des inégalités sociales de santé.
- Favoriser la création de crèches d'entreprises aux horaires élargis, afin de donner davantage de souplesse aux parents qui travaillent
- Contribuer à l'amélioration de l'organisation des rythmes scolaires, afin de faciliter le désengorgement des voies de circulation, en agissant notamment sur les horaires d'ouverture des écoles/collèges du même quartier, entre classes d'un même établissement ; par le développement des bus scolaires ; par le développement des trajets « sécurisés » pour les enfants (trottoirs, pistes cyclables)

## 5. Aider les entreprises à œuvrer pour le territoire

### Indicateur : Nombre de projets partenariaux en économie circulaire

#### 5.1. Actions :

- Poursuivre la démarche de cartographie des acteurs de l'économie circulaire réalisée par l'Agence Régionale de Développement, afin de référencer les réussites, mais également les échecs, et renforcer la visibilité des projets en cours de déploiement
- Soutenir les actions expérimentales qui pourraient contribuer à réduire les déchets ménagers et assimilés (cas des emballages et des consignes de tri ...) ou à améliorer la collecte et la gestion des déchets des entreprises
- Créer une filière de valorisation des déchets de biomasse agricole et industrielle : proposer des solutions adaptées en fonction des types de producteurs (administrés, Collectivités, entreprises...) et en favorisant les échanges d'expériences entre les différents acteurs ;
- Renforcer l'intégration de critères d'éco-conditionnalité dans la commande publique et dans les grilles d'analyse des projets faisant l'objet d'attribution de subvention (ex : bonification des projets bas carbone ou limitant l'usage de l'eau)
- Soutenir les projets de sensibilisation à la transition écologique à destination de la population et des entreprises (projets à impact, diffusions médias, formation des cadres à la RSE...)
- Soutenir les projets partenariaux ou mutualisés, d'écologie industrielle, notamment dans les zones d'activité industrielle, combinant acteurs industriels, acteurs de l'insertion, acteurs de l'énergie et de l'environnement et collectivité (ex. unités de lavage des emballages en verre ou encore appel à projet sur l'économie circulaire et AAP ADEME également)

#### Projets structurants :

Création d'une structure dédiée à l'économie circulaire et la gestion des déchets, dont les fonctions seront :

- L'animation de la filière de valorisation des déchets agricoles et industriels
- L'animation d'une plateforme dédiée où les entreprises proposent leurs co-produits, leurs sous-produits et leurs déchets
- L'organisation et l'animation d'ateliers et groupes de travail thématiques et techniques
- La mobilisation des porteurs de projet

## PRIORITE 3. SOUTENIR LES FILIERES REpondant AUX AMBITIONS DU TERRITOIRE

La Réunion a su ces dernières années impulser une nouvelle dynamique de développement, y compris à des filières réputées traditionnelles telles que l'agriculture, le BTP. En intégrant à ces filières les enjeux et potentiels d'innovation et de formation, les chaînes de valeur du bâti tropical et de l'agro-industrie prennent de nouvelles dimensions et se projettent avec ambition sur le territoire et au-delà. Des « contrats de filières » sont signés ou en cours de construction avec 6 filières d'excellence, qui témoignent une fois encore de la capacité des forces vives de La Réunion à se réunir pour identifier collectivement des solutions aux enjeux du territoire ou appréhender de nouveaux défis technologiques. Ces contrats ont aussi pour objectif de soutenir la transition de ces filières vers des modèles à la fois plus performants, plus soutenables et plus inclusifs.

Les premiers contrats de filière visent ainsi les filières d'excellence suivantes :

- **Numérique ;**
- **Agroalimentaire ;**
- **bâti tropical ;**
- **énergie renouvelable ;**
- **économie bleue ;**
- **tourisme ;**

Les contrats de filières ne sont pas un aboutissement, mais le point de départ d'une nouvelle étape du développement des filières concernées. Dans les années à venir, il s'agira de poursuivre leur structuration (notamment celles du digital qui pourra intégrer davantage les défis de la cybersécurité), mais aussi de soutenir celle des filières émergentes : des secteurs aussi variés que **l'aéronautique**, **l'économie du « care »**, les **industries culturelles et créatives**, seront mobilisés pour s'engager dans des démarches équivalentes. D'autres filières pourront être identifiées au fil du temps et de l'évolution du territoire et de son tissu économique et d'innovation, en mobilisant notamment les capacités d'intelligence économique et de prospective dont la Région pourra se doter (ex. hydrogène, énergies marines, géothermie...) (cf. priorité 6)

Pour toutes ces filières, il s'agit de renforcer leurs capacités à appréhender les grandes transitions sociétales, environnementales, économiques et technologiques, de construire une offre exportable et de notoriété, de nature à attirer les investisseurs, de renforcer les outils de formation leur permettant de disposer des compétences dont elles ont besoin pour se développer ; enfin, il s'agit de les aider à appréhender les défis et capter les opportunités générées par le changement climatique.

En rassemblant tous les acteurs autour d'ambitions et stratégies partagées, ces filières stratégiques pourront davantage faire corps avec le territoire, valorisant ainsi leur ancrage territorial et renforçant les effets de leurs actions par leur rapprochement et le partage de leurs projets.

L'accompagnement des filières stratégiques n'est pas exclusif des autres secteurs économiques du territoire, notamment les secteurs productifs, qui concourent à la création de valeur ajoutée et d'emplois pérennes sur le territoire. Les entreprises de ces secteurs pourront ainsi bénéficier des soutiens de la Région Réunion et des collectivités réunionnaises tout au long de leur cycle de vie, depuis leur création jusqu'à leur transmission, avec un accent particulier mis sur leurs phases de développement et d'innovation. Ces accompagnements sont décrits au titre des Priorités 1 et 4 du

présent Schéma de Développement, mais également de la priorité 2, par exemple au titre de l'écologie industrielle.

La Nouvelle économique a la volonté de :

- **Approfondir la structuration des filières d'excellence**
- **Soutenir les filières émergentes**

## 1. Poursuivre la structuration des chaînes de valeur de ses filières stratégiques et de filières émergentes

### **Indicateur : Nombre d'actions déployées dans le cadre des contrats de filières signés**

#### **1.1. Actions génériques (concernant plusieurs -ou tous les- secteurs clés) :**

- Bonifier les aides pour les filières d'excellence lorsque les projets sont éligibles aux dispositifs
- Aider les filières d'excellence, jugées matures et porteuses (notamment les EnR, agroalimentaires, économie bleue, bâti tropical, numérique, tourisme) à se développer à l'international
- Favoriser les partenariats avec des acteurs internationaux
- Disposer d'une offre exportable reposant sur une connaissance approfondie de cette offre et sur l'analyse des risques
- Former les demandeurs d'emploi pour contribuer à l'internationalisation des filières : développer notamment les formations :
  - aux langues étrangères (anglais, portugais, chinois...);
  - au transit international ;
  - au marketing stratégique ;
  - à la cybersécurité ;
- Élaborer des stratégies sectorielles pour attirer des fonds privés :
  - à l'intérieur d'une filière, déterminer dans l'ensemble de la chaîne de valeurs, ce qui peut être manquant ou un besoin, pour le territoire sur le principe de la complémentarité plutôt que de la substitution ;
  - En s'appuyant sur les orientations stratégiques de chaque filière, avoir une analyse de la couverture des besoins endogènes et exogènes pour établir une déclinaison sectorielle (par fiche) ;
  - Déterminer dans les filières stratégiques au territoire, ce qui est attractif, au regard d'investissements extérieurs ;
  - Compléter les filières stratégiques au besoin, au regard des points forts de l'attractivité actuelle (exemple : Industries culturelles et créatives ; sport ; économie circulaire...)

## 1.2. Actions spécifiques à chaque filière clé

### a. Filière agro-alimentaire

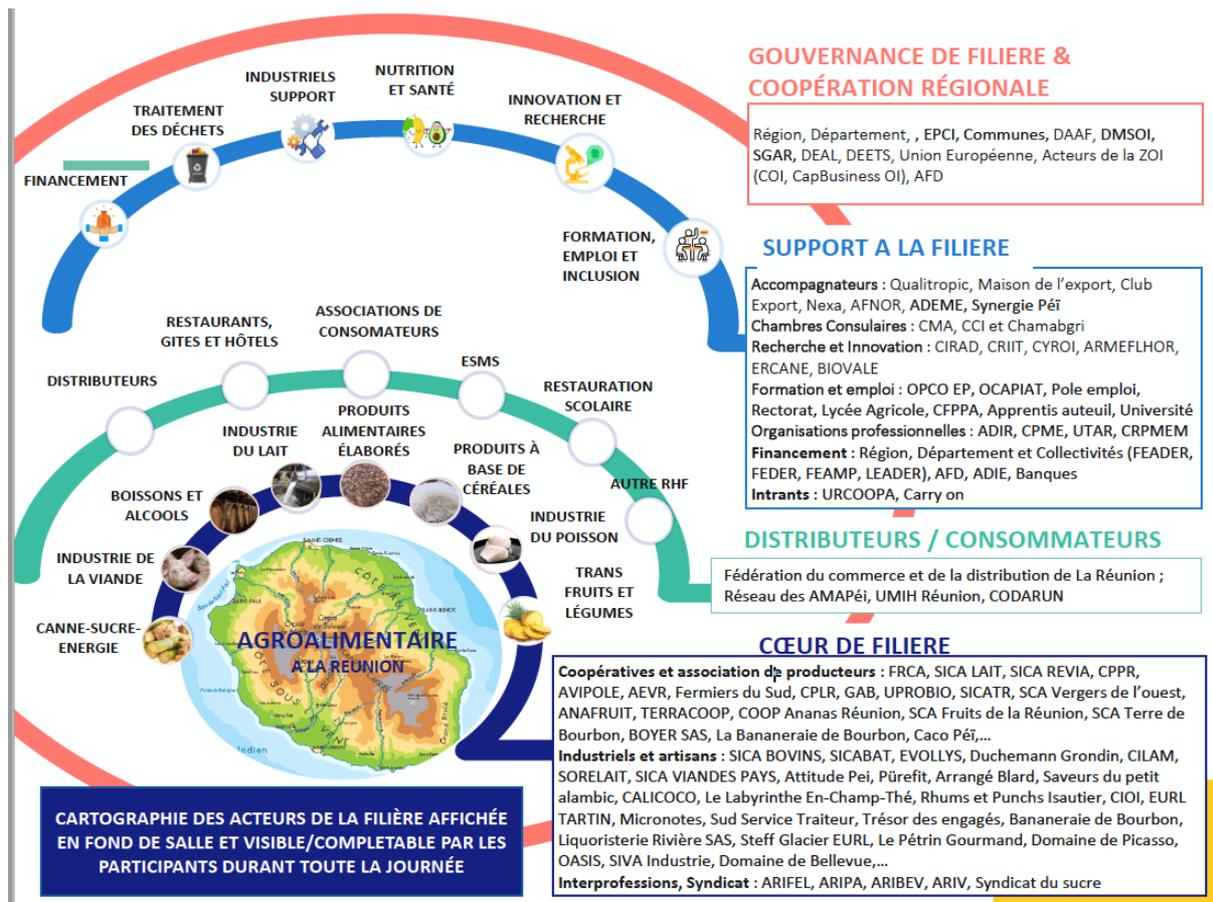
#### Enjeux

- Insuffisance de la production agricole locale et hormis le secteur de la viande, il n'existe pas de production agricole dédiée aux industries de transformation
- Des ruptures d'approvisionnement, des coûts de matière première élevée, des problèmes de qualité de produits non conformes aux attentes des industriels
- Des systèmes de culture essentiellement tournés vers l'export et donc peu vers l'alimentation locale
- De problématiques importantes de disponibilité de l'eau agricole
- Faire face à un pouvoir d'achat local faible d'une part, et d'un surcoût engendré par le choix de transformer des produits locaux plutôt que des matières premières agricoles importées, d'autre part
- Développer des capacités de stockage pour lisser les marchés des cultures de saison tels que la pomme de terre, l'ail et l'oignon et augmenter ainsi les capacités de production de l'île
- Rendre plus lisibles les différents labels et signes de reconnaissance de la qualité
- la fabrication d'autres produits alimentaires

#### Chaîne de valeur

L'agroalimentaire est le premier secteur industriel de La Réunion. Les deux premiers secteurs à l'export de l'île sont le sucre et les produits de la pêche.

- La filière agroalimentaire réunionnaise couvre 8 secteurs principaux, outre l'agriculture et la pêche issus des TAAF :
- la canne, le sucre, le rhum et l'énergie
- l'industrie de la viande
- la fabrication de boissons et d'alcools
- la fabrication de produits à base de céréales
- l'industrie laitière
- l'industrie du poisson
- la transformation des fruits et légumes



4 axes de travail qui débouchent sur des propositions d'actions :

### 1. Diversification et circuit-court

Diversifier et augmenter la part de produits agricoles locaux et régionaux dans l'assiette des Réunionnais en s'appuyant sur la diversification, le co-développement dans la zone Océan Indien et la maîtrise des flux d'import/export.

### 2. Agriculture

Permettre aux consommateurs de choisir des produits agroalimentaires sains et plus respectueux de l'environnement.

### 3. Emploi

Faire de l'agroalimentaire un secteur vecteur d'emploi

### 4. Accessibilité

Proposer des produits agroalimentaires accessibles et diversifiés aux consommateurs

#### Plan de soutien du secteur agricole

Le Département a engagé une démarche en faveur de la filière agricole baptisée AgriPei 2030 et qui comprend les orientations suivantes :

- soutenir les 3 chantiers adoptés dans la « Convention canne » : 1/ structuration d'une filière biologique – 2/ croissance de la part des sucres spéciaux – 3/ définition du modèle industriel souhaité pour la Réunion

- faire de la souveraineté alimentaire un objectif prioritaire pour créer de la richesse et des emplois, mais aussi diminuer la dépendance aux importations ; cela suppose :
  - un soutien à la diversification agricole
  - développer l'agriculture en milieu urbain avec notamment des techniques d'aquaponie, la mise en œuvre de jardins urbains, la sensibilisation environnementale en pied d'immeuble et dans les quartiers, la protection des sols...
  - créer et soutenir des outils de transformation et (si possible) de mutualisations agricoles
- mettre en œuvre un outil de veille préconisé dans le cadre du plan export des produits agricoles pour anticiper et accompagner les prochaines tendances de consommations
- poursuivre et soutenir la recherche de labels et de signes de qualité des produits agricoles réunionnais

## b. Filière Bâti Tropical

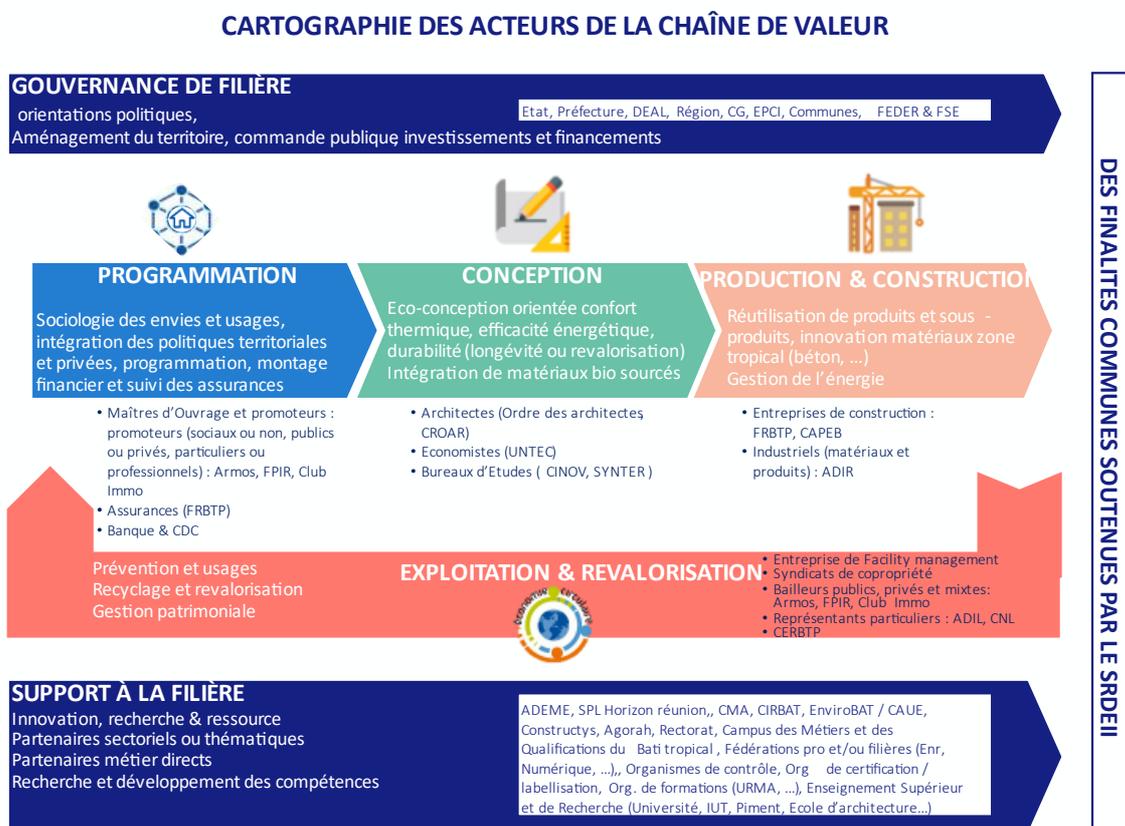
### Enjeux :

La Réunion et ses acteurs de la filière « Bâti tropical » ambitionne de produire la ville durable de demain : une smart city réunionnaise

Pour y parvenir, plusieurs enjeux en lien avec le SRDEII ont été considérés :

- Disposer de logements et bâtis adaptés, conçus et construits par une main d'Ouvre locale compétente
- Pouvoir offrir une propriété individuelle d'un bon rapport qualité / prix / durabilité
- Développer des innovations métiers exportables

### Chaîne de valeur



### Un plan d’actions en 7 axes :

#### 1. Adéquation offre et demande réunionnaise

Développer un savoir-faire en étude de la demande (attentes et besoins) en se basant sur une concertation et une intégration des occupants en vue d’un usage durable et écologique.

#### 2. Visibilité et cohérence de l’ensemble des initiatives d’innovation à vocation économique

Enrichir l’offre de service du CIRBAT pour un accompagnement complet (de la technique à la commercialisation) d’une filière locale (géo-sourcée, biosourcée, réemploi).

### **3. Apport d'expertise locale à l'élaboration du futur outil DPE-DOM**

Prendre en compte les éléments indispensables à l'évaluation des besoins et des performances énergétiques des bâtiments, puis réaliser un guide technique opérationnels de travaux.

### **4. Mutualisation des moyens entre TPE/PME**

Inciter à la mutualisation des moyens entre TPE/PME, en particulier en matière d'achats, d'ingénierie technique et financière, de chantier, et de conseil technico-financier aux particuliers.

### **5. Concertation**

Instaurer une dynamique de concertation entre tous les maillons de la chaîne pour partager le diagnostic et l'ingénierie de réponses en vue d'une montée en compétence effective sur les sujets prioritaires (sinistralités, transitions numérique, énergétique, écologique...).

### **6. Création d'un centre « chef de file »**

Créer un centre « chef de file » pour favoriser la qualité des opérations de construction et rénovation, notamment en termes énergétiques et environnementaux, ciblant prioritairement les TPE/PME et Maîtres d'Ouvrage et apportant des services opérationnels et de veille.

### **7. Connaissance et étude du territoire**

Initier et actualiser une plateforme de compilation de données, à partir de l'étude des données et formats existants manquants et souhaitables du territoire.

En outre, il sera construit un nouveau lycée professionnel forestier dans l'Est de l'île.

Plus largement, il s'agit de soutenir la filière BTP dans sa globalité par les mesures suivantes :

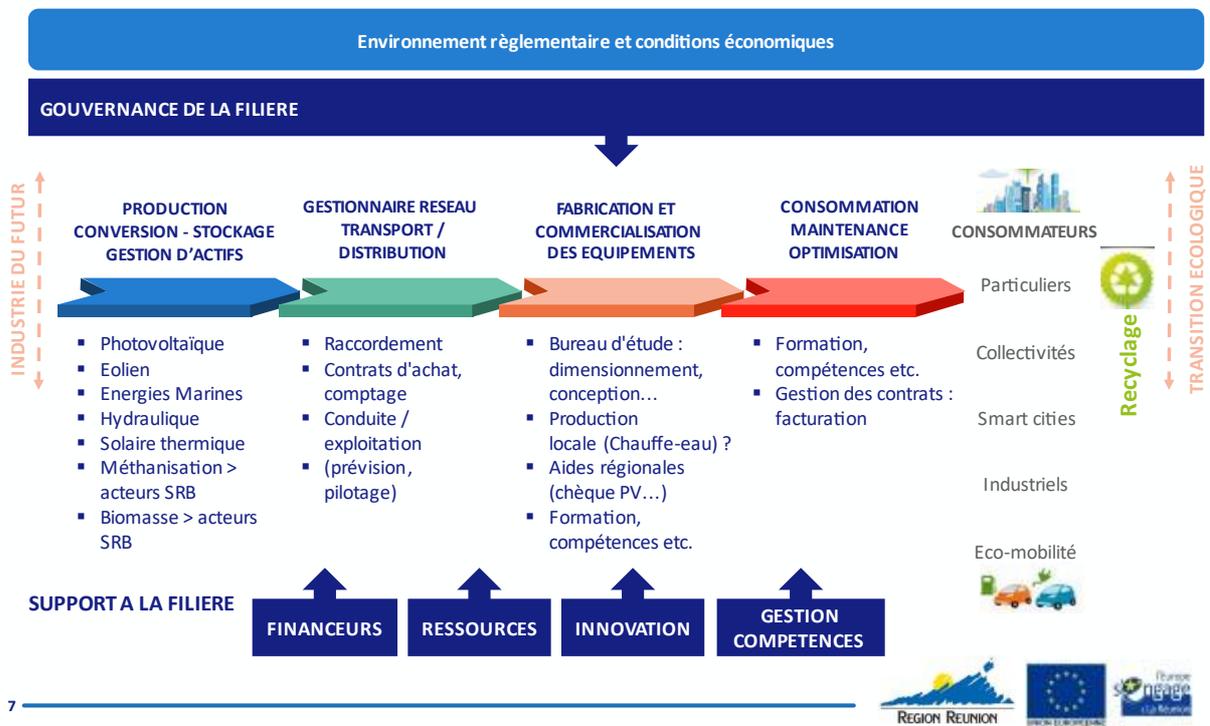
- plaider pour le renforcement des mesures nationales de soutien, notamment en matière de défiscalisation afin de relancer les programmes de construction de logements et rattraper les retards conséquents dans ce domaine
- permettre la rénovation des bâtiments publics et des parcs de logement par les artisans réunionnais, en favorisant des travaux de maîtrise de l'énergie (réduire les dépenses de consommation d'énergie et favoriser le confort thermique)
- encourager l'utilisation de matériaux biosourcés (tels que le bambou), matériaux produits localement, à faible impact environnemental)
- travailler à la révision des normes pour les adapter aux contraintes locales et ainsi permettre l'importation de matériaux depuis la zone océan Indien à des prix beaucoup plus compétitifs
- mieux structurer la filière bois et organiser une production locale pour atteindre une certaine indépendance vis-à-vis du bois extérieur

### c. Filière Energies Renouvelables

#### Enjeux



#### Chaîne de valeur :



## 5 Orientations stratégiques et des propositions d'actions

1. Accompagner la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs de la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie)
2. Accompagner financièrement le développement de la filière
3. Favoriser le développement économique local
4. Accompagner l'ouverture de nouveaux marchés à l'export
5. Anticiper les besoins en termes de collecte et de valorisation des déchets et externalités de la filière

### Vision synthétique du plan d'actions envisagé pour le contrat 2022-2028 de la filière Énergies renouvelables

A l'issue du comité du 02/06/22



Dans le cadre des travaux du comité de filière Energies Renouvelables, la collectivité régionale a souhaité décliner un contrat spécifique en soutien au plan solaire régional : le plan solaire de La Réunion

« Développer la filière photovoltaïque pour tendre à terme à l'autonomie énergétique dans notre île [...] »

Avec la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, nous avons la volonté de développer la filière photovoltaïque à La Réunion et passer de 200 mégawatts produits à 500 mégawatts en 2028. C'est un véritable défi, qui se gagnera avec la population réunionnaise. Le Plan Solaire Régional sera décliné en « un toit solaire pour chaque Réunionnais »

Jean-Pierre CHABRIAT, délégué à l'Enseignement Supérieur, la recherche et la transition énergétique

## Focus : Le Plan Solaire de La Réunion:

4 axes stratégiques et un plan en 12 actions :

1. **La formation :**
  - Améliorer l'attractivité de la filière photovoltaïque
  - Développer l'offre de formation initiale
  - Développer l'offre de formation professionnelle et continue
2. **Les équipements :**
  - Soutenir la trésorerie des entreprises pour constituer un stock de matériel
  - Garantir le fonctionnement des centrales « orphelines »
  - Proposer une démarche de dimensionnement uniformisée et adaptée aux besoins des réunionnais
3. **Le marché :**
  - Simplifier les démarches administratives
  - Travailler le raccordement et l'extension du réseau
  - Faciliter l'accès des particuliers au photovoltaïque
  - Structurer les activités de maintenance et SAV
4. **Le cycle de vie des équipements :**
  - Accompagner les entreprises dans la prise en charge des équipements en fin de vie
  - Accompagner les particuliers dans l'entretien et le remplacement des équipements

## Focus : Le Concours Solar Decathlon

La région Réunion soutient en outre la participation de La Réunion au concours international Solar Decathlon, concours mondial étudiant et monde économique pluridisciplinaire, sur le logement durable. Les projets Solar sont toujours des catalyseurs très efficaces impliquant institutions, établissements scolaires et secteur privé autour d'un projet concret d'habitat innovant et durable. La visibilité internationale du Solar permet de promouvoir les spécificités locales des équipes auprès d'un large public (visiteurs, articles presse généraliste et spécialisé, etc.).

#### d. Filière Tourisme

##### Enjeux :

Comme affirmé par le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR) approuvé par la Région, le tourisme constitue un secteur-clé pour La Réunion. Les incertitudes liées au contexte d'instabilité internationale, de même que l'évolution des modes de « consommation touristique », risquent toutefois de continuer d'impacter ce secteur et doivent dès lors être prises en compte dans sa stratégie de développement (par exemple : impacts du prix de l'énergie et du pouvoir d'achat, attention des touristes sur leur empreinte carbone...).

Sur ces dernières années (2019 à 2022) le tourisme à La Réunion est porté à la fois par la clientèle locale et extérieure, qui se caractérise par une part quasi égale des touristes « affinitaires » et « d'agrément », ces derniers étant les plus pourvoyeurs de recettes. Aussi, le SDATR, eu égard à l'objectif stratégique fixé de dynamiser le chiffre d'affaires généré par le Tourisme dans l'économie Réunionnaise, vise globalement :

- Le renforcement du marché principal historique Métropolitain, tout en assurant la diversification des marchés à bon/fort pouvoir d'achat (Belgique, Suisse, Allemagne, Afrique du Sud ...),
- L'internationalisation globale de la destination en extension de l'île Maurice, dans le cadre de combinés « îles Vanille »,
- La croissance en priorité de la clientèle « d'agrément », principal levier stratégique de croissance,
- L'augmentation de la contribution de la clientèle « affinitaire », dont les dépenses restent significatives,
- Le renforcement du marché résidentiel, comme relais de croissance.

Ce dernier a ainsi permis au tourisme réunionnais de se maintenir à un niveau honorable durant les différentes périodes de crise (sociale, sanitaire ...). Il convient de poursuivre les efforts pour qu'il soit conforté et se développe encore davantage.

La Réunion recèle un patrimoine naturel exceptionnel (inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO), mais aussi culturel, extrêmement diversifié, constituant un atout touristique fort et faisant de l'île une destination singulière avec un potentiel à valoriser à l'international.

Les grands enjeux touristiques de La Réunion sont notamment :

- des enjeux de positionnement ;
- des enjeux d'aménagement, d'accessibilité et de mobilité ;
- des enjeux de l'offre ;
- des enjeux marketing ;
- des enjeux de qualification et de professionnalisation ;
- des enjeux organisationnels.

Le tourisme fait partie des services marchands qui créent 39% de la richesse du territoire réunionnais. Il s'appuie sur près de 1 600 entreprises touristiques. En termes d'emplois, l'industrie touristique de La Réunion a fortement progressé jusqu'en 2019 mais a été freiné par la crise sanitaire récente.

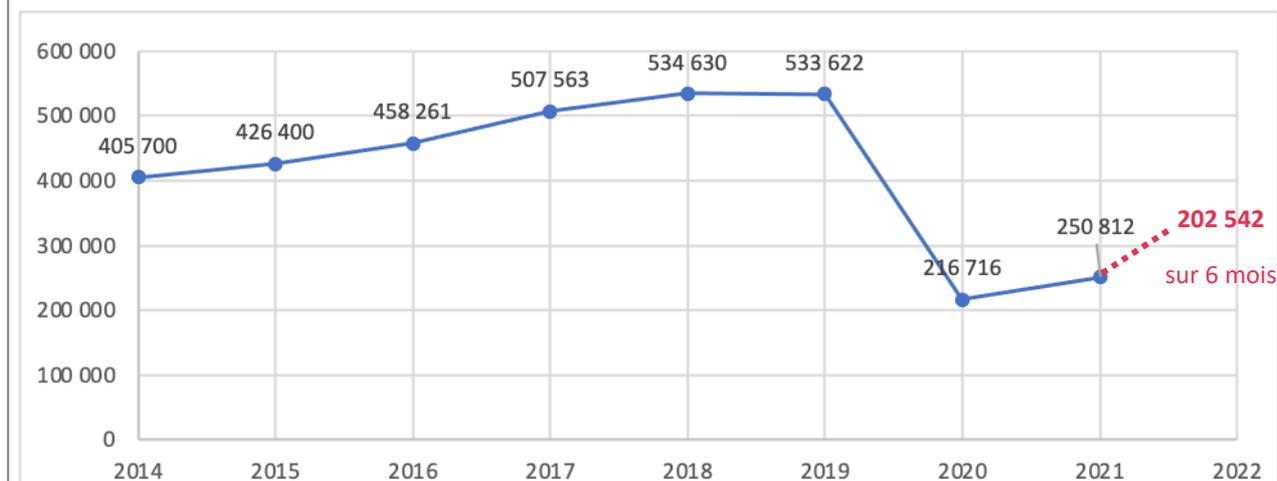
Le SRDEII tiendra compte des nouvelles priorités que le prochain SDATR (Schéma de développement et d'aménagement touristique de la Réunion) va mettre en exergue.

Dans ce cadre, 4 chantiers seront mis en œuvre sur les thématiques suivantes :

- Chantier A : "Développer l'attractivité et le rayonnement touristique de l'île"
- Chantier B : " Renforcer la performance et la compétitivité de l'offre touristique Réunionnaise"
- Chantier C : "Agir sur la montée en compétences de l'écosystème touristique de l'île et sur l'innovation"
- Chantier D : "Travailler ensemble"

Par ailleurs, il sera construit un nouveau lycée professionnel des métiers du tourisme, localisé dans le sud de l'île.

### Nombre de touristes à La Réunion par année, Observatoire Régional du Tourisme (2022)



Source : Observatoire régional du tourisme, Fréquentation touristique 1<sup>er</sup> semestre 2022

## e. Filière Economie bleue

### Enjeux

L'économie bleue **représente 3% de l'emploi et de la valeur ajoutée** de La Réunion (485 M€ de valeur ajoutée en 2018), avec 100 000 emplois (3,4% de l'emploi total) et est **portée principalement par le tourisme littoral**.

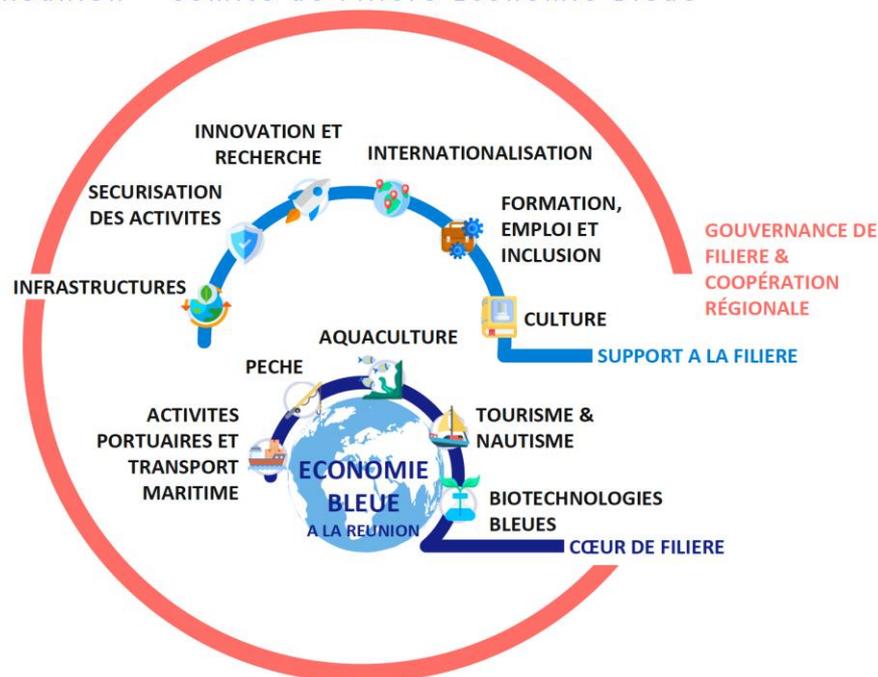
- Un manque d'attractivité malgré des métiers très attractifs en lien avec la mer
- Une mauvaise adéquation entre les besoins des acteurs et l'offre en formation
- Une forte dépendance des infrastructures voisines (Maurice, Madagascar)
- L'importance du développement, de la structuration et de la pérennisation d'une filière de construction et de réparation navale en support à l'économie bleue
- Une nécessaire surveillance des activités et du milieu marins

### Chaîne de valeur:

Selon la Commission européenne, l'économie bleue englobe toutes les activités économiques liées aux océans, mers et côtes, ainsi que les efforts stratégiques visant à « rendre l'économie bleue plus verte ».

## Cartographie de la filière

Région Réunion – Comité de Filière Economie Bleue



## Pistes d'actions

### 4 AXES DE TRAVAIL QUI DÉBOUCHENT SUR DES PROPOSITIONS D' ACTIONS :

- 1.** Infrastructures – moyens techniques à déployer
  - a. renforcer la connectivité maritime de la Réunion dans la zone Océan Indien pour développer et maintenir son attractivité (offre de service, fluidité) ;
  - b. développer une offre en matière portuaire et de construction et réparation navale, développer une offre de services complète pour les armateurs ;
  - c. veiller à la prise en compte du changement climatique dans la programmation des aménagements portuaires ;
  - d. mettre en place les outils et infrastructures nécessaires au développement de la filière ;
- 2.** Attractivité de la filière, formation & emploi (métiers en tension) :
  - a. harmoniser les GPEC ;
  - b. déployer une publication régionale sur l'économie bleue en co-portage avec les acteurs de la filière ;
  - c. construire un bateau école et organiser des visites en entreprise pour les jeunes ;
  - d. développer des modules de formation initiale ;
  - e. créer des partenariats avec d'autres régions de France et ultra-marines ;
  - f. développer les BIMER (brevet d'initiation à la mer) ;
  - g. développer le projet de Lycée de la Mer et lui conférer une dimension Océan Indien ;
  - h. soutenir et promouvoir les plateformes de contenus en ligne (type OMEGA) et y proposer des modules de formation multithématiques ;
- 3.** Internationalisation – valorisation de la production locale et coopération ;
- 4.** Innovation et recherche – approfondissement des connaissances ;

## 2. Soutenir le développement des filières émergentes

---

### **Indicateur : Nombre d'actions déployées dans le cadre des contrats de filières signés**

---

#### **a. Filière de l'Economie du « Care »**

##### **Enjeux :**

Le vieillissement de la population, les souffrances au travail, les difficultés sociales, l'aide au handicap, les besoins en matière d'aide et de soins sont autant de nouveaux champs économiques à l'économie du « care », à l'économie sociale et solidaire et aux services à la personne.

L'enjeu majeur pour La Réunion est de pouvoir développer une véritable et efficiente filière du « care », ceci dans un contexte inévitable de tarissement des sources publiques de financement tant au niveau de l'Union européenne, de la solidarité nationale, qu'au niveau des financements bancaires privés, engendré notamment par la remontée des taux d'intérêt fixés par les banques centrales pour casser la dynamique d'inflation.

Face aux effets dévastateurs d'une mondialisation prédatrice en termes sociaux, humains et écologiques, une nouvelle économie s'impose porteuse de nouveaux rapports sociaux et d'une relation privilégiée avec la planète.

##### **Premier état des lieux :**

L'économie du care concerne toutes les activités, services et produits de prises en charge des soins aux personnes. Cette prise en charge est envisagée sous l'angle d'un soutien multidimensionnel - matériel, physique, moral et psychique- d'individus dépendants et de tout individu, en tant que sujet en risque de perte d'autonomie, y compris social.

L'économie cible de nombreux segments de marchés, en particulier les personnes ayant un handicap, les personnes âgées, les personnes malades, les personnes souffrantes et les personnes en difficultés sociales.

## **b. Filière Aéronautique & Drones**

### **Enjeux :**

Les évolutions du trafic aérien vont engendrer des besoins en matière de compétences. Un millier de postes supplémentaires seront à pourvoir dans les prochaines années.

Pour rendre visibles les métiers de l'aérien et le savoir-faire local auprès d'un large public, l'ensemble des acteurs de la filière, des actions d'attractivité et de promotion doivent pouvoir se déployer de manière mutualisée, d'où la nécessité de mieux structurer cette filière émergente.

### **Premier état des lieux :**

A La Réunion, la filière repose sur 56 acteurs porteurs d'emplois directs correspondant à 2300 emplois privés et 380 emplois publics.

Ces acteurs sont principalement :

- des professionnels de la filière drones ;
- des PNC (Personnel Navigant Commercial) ;
- des compagnies aériennes ou d'hélicoptères ;
- des organismes de formation ;
- des entreprises de maintenance aéronautique ;
- l'Aviation Civile ;
- l'Aéroport Roland Garros de La Réunion.

### c. Filière des Industries Culturelles et Créatives (ICC)

#### Enjeux :

Avec un secteur dynamique et particulièrement soutenu par les acteurs publics depuis plusieurs années, l'industrie de l'audiovisuel constitue un secteur à fort potentiel pour accroître l'attractivité et le rayonnement du territoire. Les actions engagées dans le cadre de certains événements ont permis de positionner La Réunion comme une destination de tournage :

- L'Eductour « La Réunion des cinémas » a eu 8 éditions et a vocation à favoriser le choix de La Réunion comme une terre de tournage.
- La Réunion se situe sur le podium des aides régionales attribuées aux projets cinématographiques.

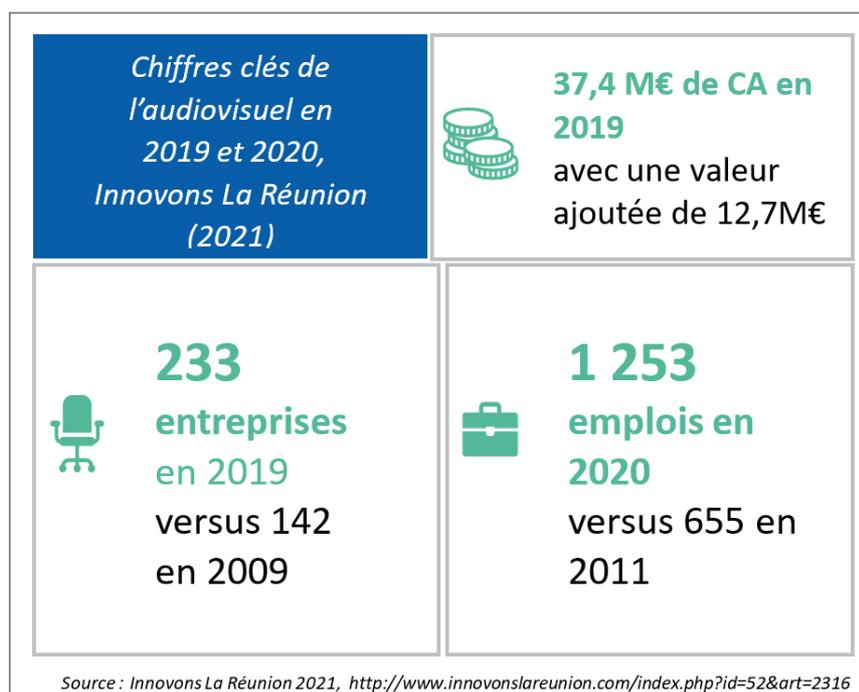
De plus, l'île a aussi été un territoire précurseur en matière d'animation. Des studios comme Pigangai, pionnier du secteur, ont permis le développement de nouveaux opérateurs privés, dont certains sont de renommée internationale et distribuent leurs productions sur des plateformes mondiales, contribuant ainsi, quoique discrètement, à la valorisation du territoire.

Les grands enjeux de cette filière émergente sont notamment :

- fédérer un écosystème ;
- disposer d'infrastructures de qualité ;
- agir sur l'attractivité de La Réunion ;
- développer la notoriété internationale et capter des clients internationaux.

#### Premier état des lieux :

L'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel est particulièrement intéressante pour La Réunion. Ce secteur lui permet de consolider sa place comme **une terre d'inspiration et de création**, et ce à l'échelle mondiale. Ce secteur contribue par ailleurs au développement direct de l'économie, avec des chiffres en croissance sur les 10 dernières années.



## PRIORITE 4. RAPPROCHER LES MONDES DE LA RECHERCHE ET DE L'ENTREPRISE, FACILITER LES INNOVATIONS : POUR UNE ECONOMIE REUNIONNAISE PLUS COMPETITIVE

Bien que la structure du tissu économique limite les capacités des entreprises à s'engager dans des projets de recherche, l'entrepreneuriat réunionnais a toujours été fortement caractérisé par un esprit d'innovation et d'adaptation, notamment à son environnement. La création des équipements de recherche et d'innovation publics et privés (CYROI, P3E, eRcane, Piment, Lacy, Cirbat...) ont fortement contribué à la modernisation et à la compétitivité des grandes filières agro-industrielles ou du bâti tropical, au-delà d'apporter des réponses à des enjeux publics et sociétaux (notamment dans le domaine de la santé, avec la recherche sur les maladies émergentes).

Le potentiel d'innovation réunionnais reste très important et sans doute sous-exploité. Il représente pourtant des opportunités de valorisation des ressources naturelles locales, de diversification des activités, d'amélioration qualitative des biens et services locaux et même de simplification et d'amélioration des conditions de travail. La Réunion constitue un territoire d'expérimentation grandeur nature et dispose de toutes les ressources et moyens pour y réaliser des projets innovants, d'adaptation ou de rupture, d'intérêt pour le territoire comme pour toute la planète.

Grâce à son positionnement géographique, à sa taille, son statut, ses équipements et aux compétences qu'elle réunit sur son territoire, La Réunion peut légitimement avoir l'ambition, non seulement de jouer un rôle, mais de prendre la responsabilité d'apporter des réponses aux grandes transitions écologiques et sociales. La Réunion peut ainsi agir au bénéfice des autres micro-économies insulaires, des pays de la bande intertropicale et de plus en plus des pays de l'hémisphère nord, confrontés aux mêmes enjeux d'adaptation au changement climatique que les pays du sud.

Afin d'exploiter pleinement ces atouts et prendre la place, il importe de renforcer davantage les synergies entre les acteurs de la recherche et le monde économique, en structurant de véritables pôles technologiques et d'innovation thématiques à rayonnement international. Pour ce faire, la clarification et l'animation de l'écosystème de l'innovation constituent un préalable indispensable, que la nouvelle Stratégie Régionale d'Innovation S5 a érigé en priorité. Cependant, compte tenu de la structure du tissu économique, et afin d'élargir les champs de la recherche et de l'innovation à de nouveaux secteurs et à de nouveaux acteurs, il importe d'encourager la culture de l'innovation et de faciliter l'émergence des projets innovants, particulièrement dans les thématiques porteuses pour le territoire et qui peuvent contribuer à améliorer le cadre de vie des Réunionnais.

Aussi, la Nouvelle Économie a la volonté de :

- **Renforcer les liens entre le monde de la recherche et des entreprises**
- **Clarifier l'écosystème de l'innovation pour déployer la S3-S5 (gouvernance et pilotage)**
- **Encourager la culture de l'innovation et l'émergence de projets innovants**

## 1. Renforcer les liens entre le monde de la recherche et les entreprises

### Indicateur : nombre de projets innovants impliquant des entreprises réunionnaises

#### 1.1. Actions

- Renforcer les pôles technologiques qui facilitent les interactions,
- Intensifier le recrutement de postdoc en entreprise
- Développer les aides à l'innovation :
  - o aides à la mise en œuvre d'infrastructures de recherche qui concourent à développer les capacités du territoire au service de l'économie de la connaissance ;
  - o aides aux projets recherche ;
  - o allocation de recherche aux étudiants ;
- Renforcer le soutien aux projets de recherche avec les entreprises en mettant en place de nouveaux critères d'évaluation des projets des enseignants-chercheurs (Ex. : nombre de contrats, nombre de prototypes...);
- Soutenir les initiatives des cellules de valorisations universitaires ( Ex. : Flécher un budget propre des cellules de valorisations ) ;
- Développer l'apprentissage vers des champs professionnels innovants (silver économie, photovoltaïque, numérique, recyclage et valorisation...).

## 2. Clarifier l'écosystème de l'innovation permettant de déployer la S3-S5 et renforcement des outils structurants de l'innovation

### Indicateur : Nombre de projets innovants accompagnés

Pour répondre aux enjeux territoriaux précités en de RDI, **la stratégie de spécialisation intelligente (S3) a été renouvelée pour devenir une stratégie « S5 » (Stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable)**. Elle définit un plan d'actions concrètes pour accompagner et renforcer l'innovation réunionnaise autour de 3 domaines d'intérêt majeurs et 9 thématiques prioritaires synthétisées.

Domaines d'intérêt majeurs	Thématiques prioritaires (développées dans les feuilles de route)	Sous-titres synthétiques
Adaptation des îles face aux changements globaux	Dynamiques socioécologiques en milieu insulaire tropical : connaissance et restauration des systèmes	Écosystèmes terrestres
	Économie bleue et gestion soutenable des socioécosystèmes littoraux et marins tropicaux	Économie bleue
	Résilience face aux risques climatiques, géologiques et anthropiques.	Risques naturels
Transformations écologiques des systèmes insulaires	Agroproduits, extraits naturels tropicaux et alimentation durable	Économie verte
	Aménagement durable et bâti tropical pour la ville bioclimatique et résiliente en zone intertropicale	Aménagement et bâti tropical

	Déploiement des systèmes énergétiques décentralisés et décarbonés en territoires isolés	Systèmes énergétiques en ZNI
	Transition numérique et prévention des risques liées à la généralisation du digital	Numérique / digital
Empouvoirement des populations indio-océaniques	Santé durable des populations vulnérables	Santé
	Pour des sociétés créoles inclusives, en contexte multiculturel, insulaire et postcolonial	Sociétés inclusives

Dans le cadre du SRDEII, il s'agira de décliner et d'articuler la S5 définie pour la période 2022-2027 avec la stratégie régionale (dont le présent SRDEII), nationale et européenne (fonds structurels européens et programmes sectoriels de la Commission européenne).

Ainsi le PO FEDER 2021-2027 permettra de soutenir d'une part les projets de recherche-innovation s'inscrivant dans les feuilles de routes thématiques de chaque domaine d'intérêt majeur et d'autre part des contrats cadres pluriannuels.

Ils permettront d'investiguer la recherche de solution pour répondre aux défis que rencontrent le territoire.

La Nouvelle Économie se doit en effet de contribuer à transformer le territoire réunionnais, en optimisant son système de recherche et d'innovation.

Pour disposer de tous les atouts pour réussir à conforter sa position et permettre à la recherche et à l'innovation de prendre pleinement sa place dans le développement local, deux nouveaux moyens sera mise à l'œuvre :

- la création d'une **Agence régionale de l'innovation** avec des missions différenciées de l'Agence de Développement économique, encadrées par une Convention pluriannuelle d'Objectifs, de Moyens et de Performance. Cette agence sera notamment chargée du :
  - suivi de la mise en œuvre de la S5,
  - du soutien aux groupes de travail S5 et aux réseaux régionaux de recherche et d'innovation (RRI) liés aux feuilles de route thématiques de la S5
  - de la promotion de la S5 et du système régional de RDI, y compris la gestion du portail et de la marque « Innovons La Réunion »
  - du renforcement de l'inscription du système régional de recherche et d'innovation dans l'Espace européen de la Recherche et de la participation au programme-cadre Horizon Europe, avec notamment l'accompagnement au montage de projets dans le cadre d'appels à projets nationaux ou européens.

### 3. Encourager la culture de l'innovation, la montée en compétences en R&D dans les entreprises et de l'émergence de projets innovants

---

#### **Indicateur : Nombre d'actions de sensibilisation et de formation à l'innovation**

---

##### **3.1. Actions :**

- Développer la culture de l'innovation et de l'initiative entrepreneuriale, via les actions de sensibilisation et de formation, afin notamment de mieux faire connaître les bénéfices de l'innovation et des transitions (écologique, numérique, énergétique) et de mieux connaître les besoins des entreprises pour tirer parti de ces évolutions (besoins de compétence, de formation, d'accompagnement, etc.).
- Mettre en œuvre des aides aux projets d'entreprises innovantes en développant un nouveau dispositif régional en fonds propres pour accompagner les entreprises
- Accompagner le développement des tiers lieux sur tout le territoire de La Réunion, en gérant l'appel à projets national DEFFINOV relatif aux tiers lieux de formation et en développant un dispositif d'aide à la création et au développement de tiers lieux
- Identifier les besoins de compétences et de formation des entreprises et renforcer le dialogue entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises
- Renforcer l'attractivité des postes de R&D via des actions de communication sur les métiers et de promotion des dispositifs de soutien
- Valoriser les expertises réunionnaises en lien avec les impacts du changement climatique et les filières stratégiques et émergentes, dont :
  - o Les expertises dans les domaines de la prévention des risques (naturels (climatiques, géophysiques, gravitaires...) ; sanitaires ; alimentaires ; cyber)
  - o Les expertises dans le domaine de la santé (maladies tropicales, virus...)
  - o Les expertises dans les domaines du Bâti tropical et des aménagements bioclimatiques
- Soutenir l'innovation en entreprises via les dispositifs de soutien grâce notamment aux subventions allouées pour le recrutement d'un jeune diplômé de l'enseignement supérieur titulaire d'un doctorat n'ayant encore jamais signé de CDI (post-doctorat) et aux subventions pour les projets d'innovation des entreprises.

## PRIORITE 5. OUVRIR L'ECONOMIE REUNIONNAISE VERS DE NOUVEAUX HORIZONS : POUR UNE INSERTION INTERNATIONALE REUSSIE

L'éloignement et l'isolement par rapport à ses principaux marchés et aux grands centres de décision économique conduisent à un certain enclavement de l'île, renforcé par les caractéristiques socio-économiques et l'instabilité politique de certains pays de la zone océan Indien. Si cette région présente des potentiels de développement à long terme sur lesquels La Réunion doit pouvoir se positionner et capitaliser, ses échanges commerciaux restent majoritairement des échanges sud-nord, zone Océan Indien et insuffisamment sud/sud.

L'ambition de placer La Réunion comme moteur du développement de la zone océan Indien et comme poste avancé de l'Union européenne, de même que la volonté exprimée de soutenir le rayonnement des entreprises réunionnaises à l'international repose sur plusieurs dimensions, logistiques, technologiques, financières ou organisationnelles.

Il importe ainsi prioritairement de créer les conditions de désenclavement de La Réunion (maritime, aérien, numérique, mais également interne), d'optimiser l'attractivité du territoire et de renforcer les outils structurants du développement économique à l'international, afin de soutenir l'activité export des entreprises.

Ainsi, il s'agira d'abord de faciliter l'accessibilité des acteurs du territoire à leur environnement géographique et aux marchés internationaux, tout en facilitant l'accès à La Réunion des biens et des personnes qui contribuent à son dynamisme économique.

Les ports et aéroports jouent naturellement un rôle capital dans la stratégie de développement du territoire et constituent des conditions sine qua non de l'intérêt des compagnies maritimes et aériennes à inscrire La Réunion parmi les étapes prioritaires de leurs parcours. Cependant, les aléas rencontrés ces dernières années en matière de desserte du territoire (suspension des lignes, augmentation des tarifs de fret) obligent aussi à réfléchir aux moyens de réduire au maximum la dépendance aux grandes compagnies internationales, afin que La Réunion ne soit pas seulement isolée, mais tributaire de certaines lignes ou de certains opérateurs maritimes ou aériens.

Dans ce cadre, plusieurs projets sont d'ores et déjà inscrits au titre des axes prioritaires de la Région Réunion d'ici à 2030, au titre de la programmation pluriannuelle des investissements.

La dimension internationale du désenclavement passe aussi par la résolution de problématiques internes au territoire. Ainsi, outre la fluidification de l'activité économique qui passe par le développement du foncier économique, le développement de l'intermodalité, la connectivité des bassins de vie et d'emploi (cf. Priorité 6), il conviendra de soutenir la vocation internationale des principales zones d'activité économique, avec une attention particulière aux activités productives génératrices d'emplois durables et non délocalisables.

La projection de La Réunion à l'international procède également de son attractivité, qui revêt elle-même plusieurs dimensions. Il s'agit de l'image que l'île renvoie aux personnes, entreprises ou institutions qui sont à l'extérieur de La Réunion. Compte tenu de la perception des outre-mer qu'ont les Français de l'hexagone ou les autres élus nationaux, La Réunion mérite d'être valorisée et singularisée pour qu'on en saisisse davantage les potentiels. Il s'agit ensuite de renforcer, à travers le marketing territorial par la création d'une marque Réunion, la capacité de valoriser l'attractivité de l'île, notamment touristique et patrimoniale, mais également les produits réunionnais exportés et

exportables à l'extérieur (ceux-ci contribuant eux-mêmes à valoriser le territoire). Enfin, l'attractivité de La Réunion doit être pensée dans le but d'attirer des compétences et les investissements nécessaires au développement du territoire, mais également dans le but d'inciter les talents réunionnais qui ont développé des compétences et expertises à l'extérieur à revenir à La Réunion

Pour soutenir cet élan, de nombreux outils et dispositifs sont déjà proposés aux entreprises, mais qui souffrent parfois d'un manque de lisibilité, d'adéquation avec la structure du tissu économique ou avec les territoires et marchés cibles. Dès lors, il importe de définir les moyens de renforcer l'ensemble de ces outils, tant dans leur portée que dans leur pilotage et leur process de mise en œuvre, afin de concrétiser la volonté exprimée par la région Réunion d'accompagner les entreprises exportatrices, en tant que leviers du développement socioéconomique du territoire.

Aussi, la Nouvelle Économie a la volonté de :

- Créer les conditions du désenclavement
- Renforcer l'attractivité de la Réunion
- Développer et consolider les outils structurants du développement économique à l'international

## 1. Créer les conditions du désenclavement

### Indicateur : Montant des investissements ciblant le désenclavement

#### 1.1. Actions

- Moderniser les infrastructures aéroportuaires pour soutenir la connectivité aérienne

**Focus :** L'aéroport Réunion Roland Garros a élaboré en 2016 un projet stratégique qui a guidé ses investissements pour la période de programmation 2014 / 2020, avec plus de 146 M€ d'investissements engagés (dont 78,8M€ de FEDER), qui se poursuivront jusqu'à 2027. L'aéroport de Saint-Pierre Pierrefonds, le second aéroport de La Réunion, a engagé en 2021 une étude stratégique de positionnement de la plateforme aéroportuaire de Pierrefonds, dont les conclusions définitives seront connues en 2023. L'aéroport devrait pouvoir consolider son rôle et son articulation avec le hub de Roland Garros, en ouvrant notamment de nouvelles liaisons aériennes régionales pour les passagers et pour le fret.

- Accompagner la diversité de l'offre de liaisons aériennes par le soutien à la compagnie réunionnaise Air Austral
- Développer les infrastructures portuaires pour soutenir la connectivité maritime
- Structurer les zones d'activité portuaires et aéroportuaires avec des activités véritablement en lien avec l'export et la création d'emplois
- Développer l'ensemble des Zones d'activités à vocation régionale (PAVR) inscrites au SAR (y compris Beauvallon dans l'est de l'île et Pierrefonds au sud), en intégrant les dimensions internationales dès la conception des projets, en encourageant notamment auprès des administrations compétentes (Douanes) la constitution de « ports secs » ou de « plateformes de développement économique » portées par les opérateurs gestionnaires de ces équipements.

- Accompagner le projet de desserte maritime, afin de réduire la vulnérabilité de La Réunion, mais également des autres îles de l’océan Indien
- Poursuivre le désenclavement numérique en continuant à améliorer la connectivité et la fiabilité des câbles sous-marins et des infrastructures d’hébergement à terre.

**Focus :** *Le Grand port maritime de La Réunion, poumon économique de notre île et principale porte d’entrée et de sortie des marchandises, doit faire face à la forte croissance du trafic attendu pour occuper une place significative dans le commerce maritime régional, conforter son positionnement de hub de transbordement régional et sécuriser les approvisionnements de l’île. Un plan de modernisation a été engagé à hauteur de 35 M€ visant notamment à réorganiser et sécuriser le port Est et soutenir l’installation d’un dock flottant (poste 9), il sera nécessaire de poursuivre cette dynamique de modernisation, condition sine qua non de la compétitivité de l’outil portuaire, en mobilisant les soutiens de la Région et du FEDER pendant la période 2022-2027.*

### **Projets structurants :** Développer les capacités logistiques de perfectionnement actif

**La Zone arrière portuaire (ZAP)** constitue le Pôle d’activités à vocation régionale du bassin de vie Ouest identifié au SAR, qui s’inscrit par ailleurs dans le projet cœur d’agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO), comprenant les espaces urbains du Port, de La Possession et de Saint-Paul / Cambaie, et labellise Ecocité insulaire et tropicale. Cet espace stratégique a vocation à accueillir des activités industrielles, logistiques, technologiques et portuaires. Son aménagement doit ainsi pouvoir

- répondre aux besoins économiques relatifs à la stratégie régionale sur le pôle à vocation régionale et à la stratégie d’internationalisation de La Réunion autour de son Port
- répondre à l’urgence des besoins portuaires.

Pour répondre à ce défi, le « GIP Ecocité de La Réunion » établira une proposition de schéma d’aménagement de la Zone arrière portuaire.

Les professionnels concernés, sous l’impulsion de l’ADIR, ont pour leur part, répondu à l’appel à manifestation d’intérêt du Conseil départemental en proposant l’implantation dans la ZAP d’un pôle industrialo-portuaire, visant à faciliter, sous douane, le stockage, la manutention, la transformation de marchandises destinées au marché local et export. Visant une surface de 11ha, ce projet d’aménagement ambitionne ainsi de relever un triple défi :

- Soutenir les capacités productives et de développement à l’export des entreprises installées dans la zone d’activité
- Soutenir la résilience du territoire et réduire les risques de rupture d’approvisionnement en cas d’interruption de la desserte maritime, telle que cela a déjà été le cas lors de la dernière crise Covid-19, mais également lors de la première guerre du Golfe en 1991 ;
- Soutenir la performance logistique, en :
  - o réduisant la pression foncière liée à l’entreposage de containers sur les sites industriels,
  - o améliorant les flux de traitement des containers par Port Réunion et leur réexportation (le coût d’un container étant essentiellement lié au temps de sa non-utilisation)
  - o réduisant le recours à des Roll-Tainers et en optimisant les chargements/déchargements bord à quai

Ce projet est en cours d’étude dans le cadre des travaux menés respectivement par le GIP Ecocité et ses parties prenantes.

## 2. Optimiser l'attractivité de La Réunion

### Indicateur : Nombre d'entreprises utilisatrices de la marque territoriale

#### 2.1. Actions :

- Valoriser et promouvoir La Réunion à travers le développement d'une plateforme de marque territoriale, mixant attractivité interrégionale et intrarégionale, afin de contribuer également à l'équilibre du territoire et permettant de singulariser les spécificités propres à chaque filière valorisable à l'export (logo et charte graphique, stratégie marketing, réseau d'ambassadeurs de la marque...)
- Organiser un Forum économique annuel qui permette de renforcer la visibilité de la Réunion et d'attirer les investisseurs
- Mobiliser la diaspora réunionnaise, afin de, faire rayonner La Réunion à l'extérieur et permettre l'installation et l'investissement des Réunionnais dans une démarche de retour « au pays »
- Valoriser les expertises réunionnaises dans les programmes et projets de coopération régionale, notamment dans les domaines scientifiques, universitaires et de la formation professionnelle

#### 2.2. Projets structurants :

Renforcer l'action de l'agence de développement régionale, à gouvernance publique/privée, qui fédère l'ensemble des acteurs, à la fois Export/Invest/intégration du marketing territorial.

Valoriser et promouvoir La Réunion à travers le développement d'une plateforme de marque territoriale, mixant attractivité interrégionale et intrarégionale, afin de contribuer également à l'équilibre du territoire et permettant de singulariser les spécificités propres à chaque filière valorisable à l'export (logo et charte graphique, stratégie marketing, réseau d'ambassadeurs de la marque...)

Il s'agira ainsi de construire une marque territoriale fédératrice, emblématique de La Réunion en tant que « carrefour du monde » et valorisant son rapport unique à la nature. Les notions de société multiculturelle, à l'histoire et à l'identité singulières, d'adaptation et de défis du développement, mais également de défis sportifs de même que les spécificités gastronomiques et touristiques, devront être particulièrement valorisées.

## 3. Renforcer les outils structurants du développement économique à l'international

### Indicateur : Nombre d'entreprises exportatrices

#### 3.1. Actions :

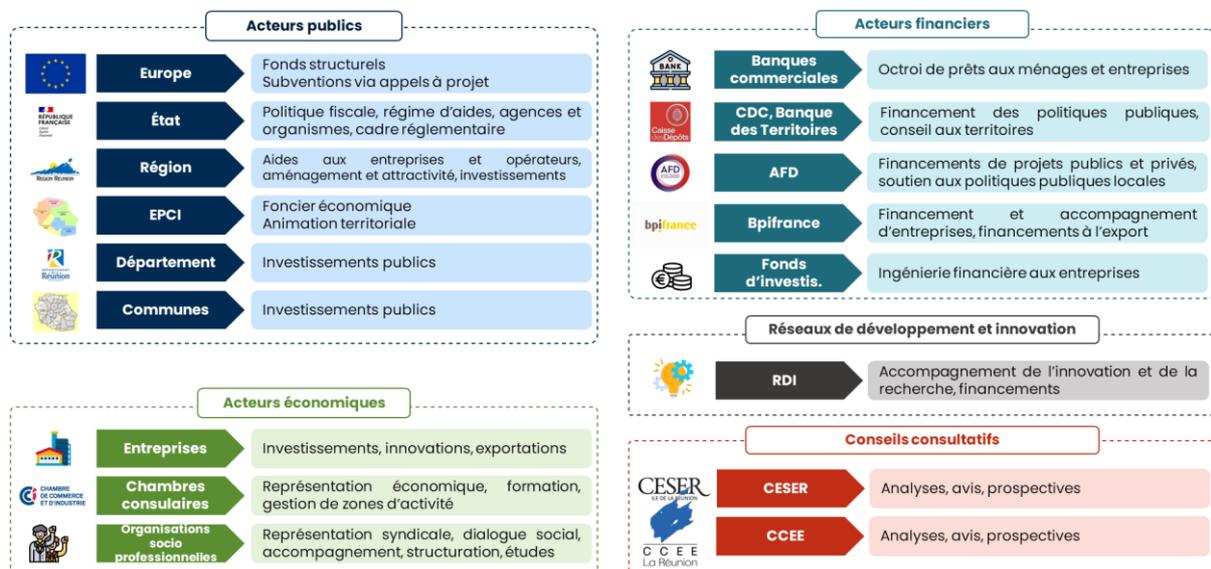
- Renforcer les capacités d'analyse des processus d'intégration régionale, notamment les accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux
- Réaliser une cartographie dynamique de l'offre et des besoins de la zone océan Indien ainsi que des capacités de projection à l'international des filières réunionnaises,
- Renforcer les capacités de mobilisation des outils d'ingénierie financière et d'accès aux marchés publics des bailleurs de fonds internationaux, y compris ceux relevant de l'action de l'Union européenne dans les pays voisins

- Développer les réseaux de représentation extérieure publics et privés, au niveau national et dans les pays tiers, afin de renforcer le positionnement et la visibilité des entreprises et des offres réunionnaises
- Construire une stratégie de co-développement des îles de l'océan Indien, particulièrement avec Madagascar, en s'appuyant sur les organisations de coopération comme la Commission de l'océan Indien, Cap Business OI
- Soutenir la création d'une zone franche à destination export, notamment dans les pôles d'activité à vocation régionale

## PRIORITE 6. COORDONNER L'ACTION PUBLIQUE ECONOMIQUE : POUR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE EQUILIBREE AU PLUS PRES DE NOS TERRITOIRES

Si la compétence de développement économique relève d'abord de l'échelon régional, les collectivités territoriales telles que les intercommunalités interviennent également naturellement aux côtés des acteurs économiques de leurs territoires. L'État joue également toujours un rôle de premier plan en créant et en adaptant un environnement réglementaire propice au développement et en mettant à disposition des acteurs économiques des outils d'ingénierie financière et des dispositifs fiscaux et sociaux, qui restent leviers indispensables à la vie des entreprises.

### LES ACTEURS AGISSANT SUR LE TERRITOIRE RÉUNIONNAIS ET LEURS ACTIONS



Cependant, les acteurs économiques peinent parfois à identifier et comprendre les rôles et responsabilités institutionnelles et administratives ; surtout, ils portent la demande, légitime, d'une plus grande visibilité et d'une meilleure coordination de l'action et de la stratégie publique de développement économique. Elles constituent en effet des conditions sine que non de leur capacité à se projeter et s'engager en matière d'investissement et de créations d'emplois.

Il en va de même des consommateurs, des usagers des services publics et des contribuables, qui ressentent au quotidien les conséquences des conjonctures économiques, mais sans en mesurer avec précision les origines et les causes et sans en mesurer avec précision les effets.

Afin d'identifier les marges de manœuvre et les leviers à actionner, il importe de mieux comprendre les mécanismes de formation des prix et leurs aléas qui résultent des éventuelles ruptures d'approvisionnement ou des aux crises internationales. Il est également nécessaire de mieux appréhender les conséquences de la réorganisation du paysage économique (dans la grande distribution ou dans les services financiers), ou encore l'impact effectif de la fiscalité sur le coût de la vie. Ces questions, quoique légitimes, restent complexes et doivent aussi pouvoir être éclairées par les nouveaux outils d'analyse économique et de gestion des politiques publiques.

Le développement des outils numériques de gestion des aides, d'analyse économique et désormais de définition et de pilotage des politiques publiques doit permettre aux collectivités d'être plus à même de répondre aux besoins et interrogations des entreprises et des citoyens, et de renforcer la performance globale des services publics.

Enfin, afin de se doter des capacités d'anticiper, de gérer et de sortir des crises et pour permettre de mieux appréhender les impacts des grandes tendances mondiales et régionales sur La Réunion, il convient de doter le territoire d'une plus grande capacité de réflexion prospective et d'intelligence économique.

Cette coordination et le développement de ces outils devront donner aux collectivités locales la capacité d'accompagner plus durablement et de manière plus équilibrée le développement économique du territoire. Elle leur permettra aussi d'identifier et porter au niveau approprié les aménagements réglementaires ou administratifs, permettant de faciliter l'activité économique.

Dès lors, la Nouvelle Économie ambitionne de :

- **Organiser l'action publique en matière de développement économique**
- **Optimiser la performance des services publics pour le développement du territoire et renforcer les capacités d'évaluation, de prospective et d'intelligence économique territoriale**
- **Favoriser un aménagement équilibré des bassins d'emploi et de vie et réaliser des projets structurants d'envergure pour les territoires**

## 1. Organiser l'action publique en matière de développement économique et renforcer les capacités d'évaluation, de prospective et d'intelligence économique territoriale

### **Indicateur : Nombre de conventions et contrats d'objectifs signés**

#### **1.1 Actions**

- Pérenniser l'instance de suivi du SRDEII via un Comité de pilotage renforcé associant les EPCI, l'État, le Département et les Chambres consulaires (voir chapitre Gouvernance infra)
- Organiser annuellement une Conférence économique régionale réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels et privés (région, département, communes, EPCI, chambres consulaires, partenaires sociaux), favorisant les analyses et débats prospectifs et la valorisation des progrès économiques accomplis auprès du grand public (ex. rapport annuel de mise en œuvre du SRDEII)
- Déployer des conventions d'application du SRDEII avec les EPCI, les chambres consulaires et des conventions d'objectifs, de moyens et de performance par ailleurs (organismes de recherche d'innovation, structures d'accompagnement des entreprises) afin de décliner sur un plan opérationnel la stratégie économique de La Nouvelle Économie
- Renforcer les espaces de dialogue de gestion avec les opérateurs économiques soutenus dans le cadre du SRDEII

## 2. Optimiser la performance des services publics pour le développement du territoire

---

### **I**ndicateur : Nombre de services aux usagers créés grâce aux données partagées via l'open data régional

---

#### **2.1. Actions :**

- Relancer le programme de formation des fonctionnaires territoriaux afin de renforcer les compétences des collectivités en matière d'accompagnement économique (capacity building) (ingénierie financière, de maîtrise des évolutions réglementaires, de gestion de projet, de fonctionnement des entreprises, d'intelligence économique, d'animation économique territoriale, de gestion des zones d'activité...) en partenariat avec le CNFPT (par exemple le club des développeurs économiques) et en développant des projets d'immersion en entreprise des fonctionnaires territoriaux en charge des aides économiques
- Introduire un module d'immersion en entreprises
- Élaborer la feuille de route d'intelligence territoriale de La Réunion, en s'appuyant notamment sur la Stratégie régionale de la Data (Outils d'analyse, de conception et de pilotage des politiques publiques et d'anticipation/gestion/réaction aux crises)
- Mettre en œuvre des démarches, moyens et outils d'intelligence économique conformément à la feuille de route d'intelligence territoriale (animation, analyses et expertises)
- Développer, en cohérence avec la Stratégie régionale de la Data et la démarche d'open data régionale, des outils performants de collectes des données et d'observation territoriale et sectorielle (foncier économique, énergies, déchets, ESS, internationalisation ...)
- Favoriser un meilleur référencement des aides disponibles en s'appuyant sur l'open data régional

#### **2.2. Projets structurants :**

- Créer un **Comité de pilotage régional des financeurs de l'économie** pour :
  - o Examiner les outils de financement et d'accompagnement des entreprises afin de permettre une forte complémentarité et une articulation avérée et ainsi garantir la simplification, la transparence et la lisibilité de l'offre
  - o Prendre connaissance des projets de développement des entreprises et identifier les sources de financement adéquates
  - o Soutenir l'innovation
- Créer une **cellule d'intelligence stratégique et d'intelligence territoriale** pour alimenter en continu le suivi du SRDEII et le rendre agile (lors de nouvelles crises)

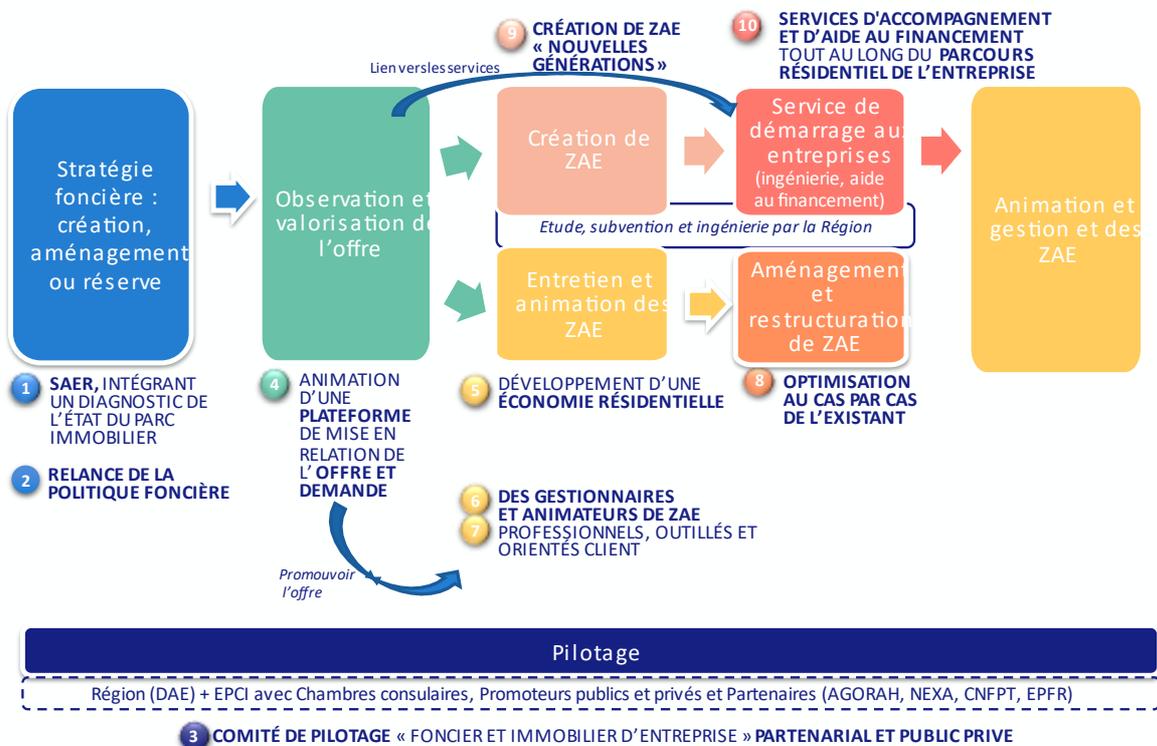
### 3. Favoriser un aménagement équilibré des bassins d'emploi et de vie et réaliser des projets structurants d'envergure pour les territoires

#### Indicateur : Surface de ZAE rénovée et créée

#### Actions :

- À l'occasion de la révision du SAR, décliner la dimension spatiale du SRDEII dans un Schéma d'Aménagement économique régional et relancer la politique foncière, afin de maîtriser les conditions de valorisation du foncier contraint et faciliter la création de nouveaux espaces, y compris en envisageant la création d'une société foncière régionale
- Structurer et formaliser un partenariat public/privé dans la gestion du foncier économique
- Définir une stratégie de développement d'une économie résidentielle participant à l'équilibre territorial et à la dynamisation des territoires ruraux, en intégrant notamment, outre la capacité d'accueil des entreprises, les dimensions servicielles, de proximité, d'habitat et de partenariats
- Soutenir les investissements dans les grandes infrastructures (portuaire, aéroportuaire, numérique), dans les équipements de connectivités, faciliter la rénovation des zones d'activités économiques et soutenir la création de ZAE « nouvelles générations »
- Etudier l'opportunité de création d'une foncière économique associant partenaires publics et privés

#### LES 5 ÉTAPES DE GESTION DU FONCIER ÉCONOMIQUE



3

### Projets structurants :

- 1) Créer une « plateforme offre et demande » du foncier économique visant à :
  - Disposer d'une **base de données à jour** des espaces disponibles / identifier l'offre et la demande en temps réel
  - Offrir une **visibilité** des espaces à l'échelle régionale pour les acteurs publics, les entreprises, porteurs de projets
  - Faciliter l'orientation des porteurs de projets et l'accompagnement des entreprises
  - Suivre l'évolution du besoin
  - **Donner des outils** aux acteurs pour adapter les politiques publiques et adapter l'offre (superficie, prix, etc.)

La plateforme pourra s'appuyer sur les outils existants :

- Observatoires du foncier économique (Agorah, EPCI, Nexa, Chambres consulaires)
  - Plateforme open Data régionale
  - Base de données des opérateurs privés
  - Étude préliminaire à la création de ZA (annexée au dossier FEDER)
- 2) Réaliser des projets structurants d'envergure pour le territoire (contribuant à sa valorisation et à son maillage/équilibre) en soutenant les projets structurants dans et portés par les micro-régions

## TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

Le tableau ci-après récapitule les indicateurs retenus pour chaque Priorité de La Nouvelle Economie. Ceux-ci feront l'objet d'approfondissements dans le cadre de la mise en œuvre du SRDEII, afin notamment de définir les valeurs de départ et valeurs cibles. La Région Réunion pourra également s'appuyer sur le suivi des indicateurs de pilotage et de performance définis dans le cadre de la programmation des fonds européens.

Priorité	Objectifs spécifiques	Indicateurs
Consolider le tissu économique de La Réunion : pour une économie réunionnaise dynamique	Soutenir l'entrepreneuriat local	Nombre d'entreprises bénéficiaires du soutien
	Accompagner les dynamiques de création et de développement des entreprises	Montant des financements privés dans les projets d'entreprises - Montants annuels de la commande publique
Vers une économie réunionnaise plus coopérative, plus inclusive et équitable	Favoriser l'accompagnement des ménages réunionnais les plus modestes	Nombre de ménages bénéficiaires
	Encourager l'Économie sociale et solidaire et l'inclusivité	Nombre de structures d'ESS créées
	Soutenir les démarches d'égalité professionnelle femmes/hommes	Nombre de femmes entrepreneurs
	Renforcer la solidarité du tissu économique	Nombre de structures organisées en circuit court
	Aider les entreprises à œuvrer pour le territoire	Nombre de projets partenariaux en économie circulaire
Soutenir les filières répondant aux ambitions du territoire	Poursuivre la structuration des chaînes de valeur de ses filières stratégiques et de filières émergentes	Nombre d'actions déployées dans le cadre des contrats de filières signés
	Soutenir le développement des filières émergentes	Nombre d'actions déployées dans le cadre des contrats de filières signés
Rapprocher les mondes de la recherche et de l'entreprise, faciliter les innovations : pour une économie réunionnaise plus compétitive	Renforcer les liens entre le monde de la recherche et les entreprises	Nombre de projets innovants impliquant des entreprises réunionnaises
	Clarifier l'écosystème de l'innovation permettant de déployer la S3-S5 et renforcement des outils structurants de l'innovation	Nombre de projets innovants accompagnés

	Encourager la culture de l'innovation, la montée en compétences en R&D dans les entreprises et de l'émergence de projets innovants	Nombre d'actions de sensibilisation et de formation à l'innovation
Ouvrir l'économie réunionnaise vers de nouveaux horizons : pour une insertion internationale réussie	Créer les conditions du désenclavement	Montant des investissements ciblant le désenclavement
	Optimiser l'attractivité de La Réunion	Nombre d'entreprises utilisatrices de la marque territoriale
	Renforcer les outils structurants du développement économique à l'international pour mieux accompagner les entreprises à l'export, levier de développement	Nombre d'entreprises exportatrices
Coordonner l'action publique économique : pour une croissance économique équilibrée au plus près de nos territoires	Organiser l'action publique en matière de développement économique et renforcer les capacités d'évaluation, de prospective et d'intelligence économique territoriale	Nombre de conventions et contrats d'objectifs signés
	Optimiser la performance des services publics pour le développement du territoire	Nombre de services aux usagers créés grâce aux données partagées via l'open data régional
	Favoriser un aménagement équilibré des bassins d'emploi et de vie et réaliser des projets structurants d'envergure pour les territoires	Surface de ZAE rénovée et créée

# Partie III. Gouvernance du SRDEII

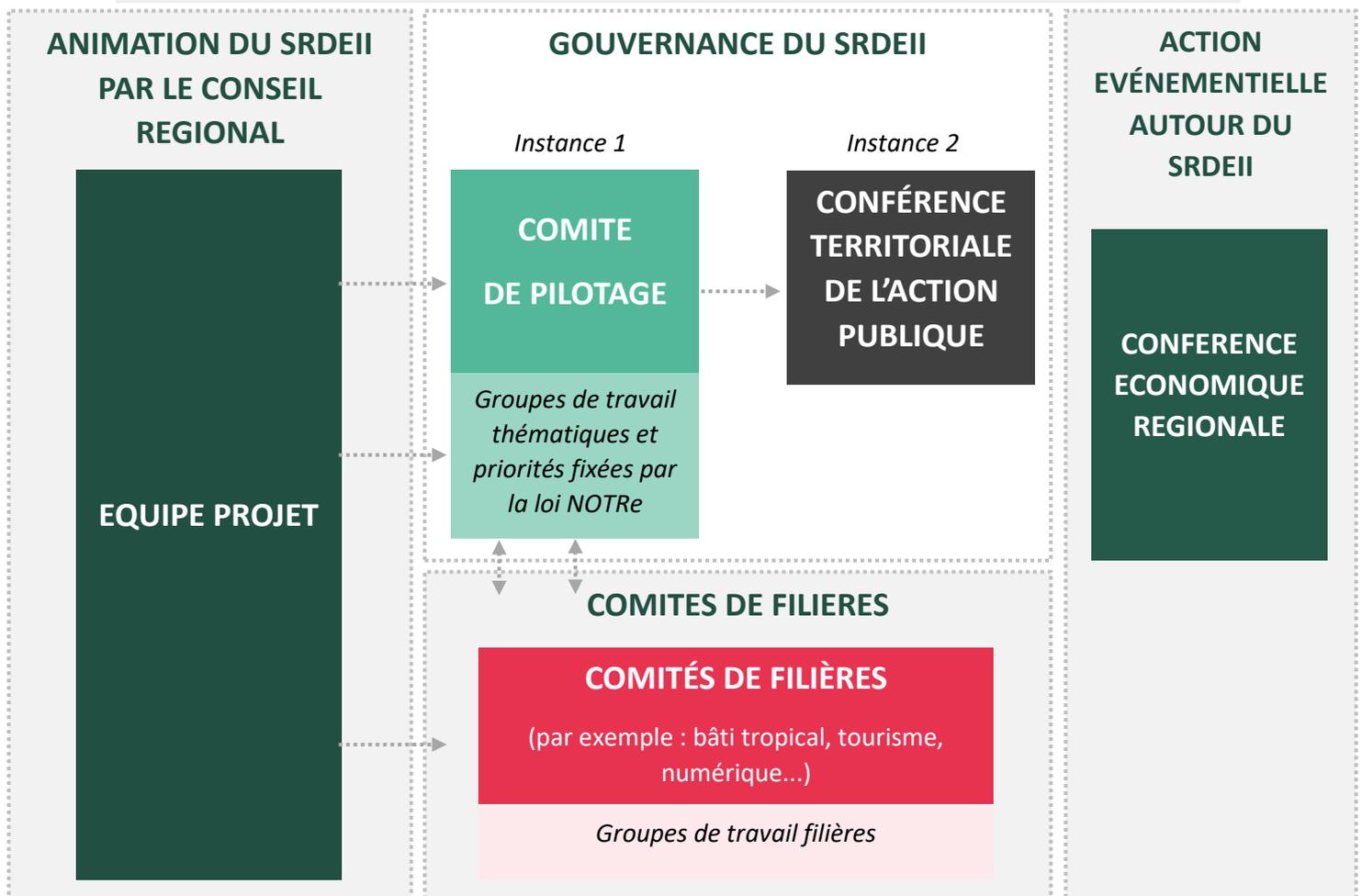
## I. Les grands principes de gouvernance du SRDEII

La nouvelle gouvernance du SRDEII a été pensée autour de trois principes directeurs :

- Une gouvernance **lisible et resserrée** autour de quelques instances, qui seront soutenues par des comités spécifiques et des événements.
- Une gouvernance **réaliste et durable**, capable de mettre en œuvre le SRDEII tout au long de la période qu'il recouvre, avec une gouvernance en cohérence avec les ressources disponibles pour réaliser un suivi régulier du schéma régional.
- Une gouvernance **interactive et agile**, soutenue par une équipe projet, permettant d'animer et d'enrichir le SRDEII en continu.

## II. La gouvernance : instances et suivi du SRDEII

### A. SCHEMA DE REPRESENTATION DE LA GOUVERNANCE



## LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU SRDEII

### LA CONFERENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE (CTAP)

La CTAP rassemble les collectivités territoriales de La Réunion. Cette instance **veille au respect des priorités stratégiques** fixées dans le schéma.

Pour cela, elle a vocation à se réunir une fois par an.

### LE COMITE DE PILOTAGE (COPIL)

Le COPIL du SRDEII est composé du Conseil Régional, de représentants de l'Etat, des EPCI, du Conseil Départemental et des Chambres consulaires. Ce COPIL partenarial a pour missions de **tenir la feuille de route du SRDEII** (en pilotant les projets stratégiques du schéma), de veiller à la bonne **articulation entre le SRDEII et les politiques régionales** et de **débattre sur des réflexions prospectives en lien avec les thématiques et orientations stratégiques du schéma**.

Le COPIL pourra ainsi se réunir deux à trois fois par an afin de pouvoir adresser annuellement l'ensemble des orientations stratégiques du SRDEII.

Afin de mettre en œuvre une gouvernance agile, le COPIL s'appuie sur des **groupes de travail thématiques et priorités fixées par la loi**. Ces groupes sont chargés de faire avancer les travaux du SRDEII et d'alimenter les réunions du COPIL. Ils pourront par ailleurs travailler sur des thématiques transversales aux différentes priorités (par exemple : thématique économie sociale et solidaire) ou encore sur des thématiques qui permettront d'anticiper et de réagir face aux nouvelles crises. Ils sont composés de membres du COPIL auxquels peuvent être adjoints des personnalités qualifiées.

## B. LES COMITES DE FILIERE, EN APPUI A LA GOUVERNANCE DU SRDEII

Les **comités de filière**, rassemblant la Région, ses partenaires institutionnels et les acteurs économiques du territoire, sont un appui à la gouvernance du SRDEII. Leurs missions sont de **soutenir la gouvernance du SRDEII sur les filières stratégiques et émergentes**, pour enrichir les orientations stratégiques et apporter des éléments structurants au Comité de Pilotage, et de **réaliser les travaux conduits** autour de chaque filière.

Les comités de filière pourront se réunir une fois par semestre.

Ils seront soutenus par des **groupes de travail par filière**, chargés de faire avancer les travaux et d'alimenter les comités.

## C. L'ANIMATION DU SRDEII PAR L'EQUIPE PROJET

Une **équipe projet resserrée**, composée des services de la Région, est mise en place pour piloter de façon transversale l'avancée du SRDEII en **animant les travaux** et en **coordonnant les instances et comités d'appui**.

L'équipe projet est également chargée de **reporter aux instances de la Région l'avancée des travaux**.

L'équipe projet se réunira environ une fois par mois.

## D. LES ACTIONS EVENEMENTIELLES

Une action mobilisatrice autour de la dynamique du SRDEII, ouverte à tous, sera mise en œuvre. La Conférence Economique Régionale sera ainsi la « **vitrine du SRDEII** ». Elle rassemblera la Région, ses partenaires institutionnels, les collectivités territoriales, les acteurs économiques du territoire, des experts locaux identifiés et le grand public.

Cet événement aura pour objectif de **présenter les avancées du SRDEII**, en mettant en exergue des actions ou des transformations clés (mises en œuvre au travers du SRDEII) et en faisant **participer des acteurs majeurs du territoire** mobilisés sur le SRDEII (entreprises, institutionnels...). La Conférence Economique Régionale permettra également de **partager et débattre sur des éléments clés de la veille économique et sociale** du territoire réunionnais.

La Conférence Economique Régionale aura lieu une fois par an.

# Annexe 1 : Méthodologie d'élaboration du SRDEII

## I. Les piliers d'élaboration du schéma La nouvelle économie

Le schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation **La nouvelle économie** a été élaboré autour de plusieurs piliers :

- La vision exprimée par le **projet de mandature** de la majorité régionale
- La **démarche de consultation large** lancée auprès des acteurs du territoire
- Un **diagnostic du territoire** pour analyser les enjeux du territoire, dresser un état des lieux des besoins et atouts de l'île
- Un **travail de confirmation et de priorisation des ambitions** de La Réunion 2030, déclinées en **actions**
- Les échanges et débats conduits par les **instances de gouvernance et de validation** du SRDEII, dont 3 réunions du Comité de pilotage mobilisant la Région, les collectivités territoriales et ses partenaires institutionnels (Région, SGAR, CESER, CCEE, TCO, CINOR, CIREST, CIVIS, CASUD, STRATER)

## II. Une co-construction de la vision partagée d'un territoire, engagé pour plus de valeur locale

La réalisation du schéma régional « La nouvelle économie » est **l'opportunité de définir collectivement les priorités du territoire pour faire de La Réunion une terre de progrès économique et de bien-être social**. La révision du SRDEII a ainsi eu pour ambition d'associer l'ensemble des forces du territoire.

Dans ce cadre, la Région a lancé une grande consultation régionale qui s'est tenue sur les mois de septembre et d'octobre 2022. De nombreux acteurs ont été mobilisés : entreprises, jeunes, citoyens, partenaires institutionnels, acteurs économiques... Cette consultation a ainsi permis de **créer une dynamique collaborative forte autour des enjeux économiques du territoire**.

# Une co-construction de la vision « La nouvelle économie »

La Région Réunion a mené une démarche de concertation large du 5 septembre au 30 octobre 2022 qui a mobilisé l'ensemble des acteurs du territoire pour définir les priorités du développement économique régional.

## »» DES ATELIERS DE TRAVAIL THÉMATIQUES

400

Participants lors de  
14 ateliers

### 9 Thématiques de travail

- Aide aux entreprises
- Soutien à l'internationalisation
- Economie circulaire et écologie industrielle
- Immobilier d'entreprises
- Attractivité du territoire
- Égalité des chances au travail (professionnelle femme-homme)
- Innovation
- Economie sociale et solidaire
- Politiques de filières

## »» UN QUESTIONNAIRE EN LIGNE

455

répondants

Un questionnaire ouvert à tous dans une démarche de volontariat pour recueillir les perceptions des Réunionnais sur les grandes priorités de l'économie réunionnaise

## »» DES ENTRETIENS BILATERAUX

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

SLOW

ID : 974-239740012-20221215-DAP2022\_0041-DE

15

**Entretiens bilatéraux avec les partenaires institutionnels (Collectivités, Etat, Région) et économiques de la Région**

## »» DES CONTRIBUTIONS ECRITES

30

**Contributions écrites reçues sur la boîte mail dédiée**

## »» DES ATELIERS AUPRES DES JEUNES REUNIONNAIS

90

**Jeunes contributeurs concertés lors de 3 séances (IAE, Bellepierre, Ecole de la deuxième chance)**



Afin de toucher le plus grand nombre d'acteurs et de citoyens de tout horizon et de recueillir un maximum de contributions, plusieurs temps forts ont ainsi eu lieu :

**Des ateliers de travail sur les 9 thématiques clés du SRDEII** : Aide aux entreprises, Soutien à l'internationalisation, Economie circulaire et écologie industrielle, Immobilier d'entreprises, Attractivité du territoire, Égalité des chances au travail (professionnelle femme-homme), Innovation, Economie sociale et solidaire, Politiques de filières. Ces ateliers de travail ont permis de rassembler plus de 400 participants, qui ont partagé sur les enjeux actuels et futur de l'économie réunionnaise et ont proposé des pistes d'actions pour le nouveau SRDEII.

**Un questionnaire en ligne**, ouvert à tous via le site de la Région, dans une démarche de volontariat, a permis de recueillir 455 participations des citoyens réunionnais, leur permettant de se prononcer sur leur perception des grandes priorités pour l'économie réunionnaise.

**Des entretiens bilatéraux ont été** conduits avec les partenaires institutionnels (Collectivités, Etat, Région) et économiques de la Région pour échanger sur leur perception du SRDEII 2017-2022, sur les enjeux identifiés pour le territoire et sur des premières pistes d'actions pour développer l'économie réunionnaise à horizon 2030. A ce titre, 15 entretiens bilatéraux ont été menés.

Des **contributions écrites** ont été reçues tout au long de la période de consultation sur une boîte mail dédiée afin d'enrichir les réflexions sur les actions à mettre en œuvre pour La Nouvelle Economie. 30 contributions écrites ont été recueillies.

Des **ateliers auprès des jeunes réunionnais** (IAE, Bellepierre, Ecole de la deuxième chance) pour associer les jeunes aux réflexions économiques et recueillir leur perception des grands enjeux du territoire et leurs attentes pour construire La Réunion de demain. 90 jeunes ont ainsi contribué à la concertation autour du SRDEII.

**Le futur schéma régional réunionnais baptisé « La Nouvelle Economie » s'appuie sur les nombreuses contributions reçues tout au long de la consultation. La collaboration des acteurs économiques et citoyens du territoire constitue ainsi l'un des piliers de son élaboration.**

## **Annexe 2 : Bilan synthétique du SRDEII 2017-2022 :**

### **Les enseignements tirés du premier SRDEII**

**Le premier SRDEII de La Réunion a été adopté en décembre 2016 et s'est construit autour du prisme de l'offre et des entreprises (A). Il a été structuré autour de trois axes clés et de 8 instances de gouvernance (B) et a permis de faire avancer les travaux sur les filières stratégiques du territoire (C). Il s'agit à présent de capitaliser sur les atouts et les limites de ce premier document pour réviser ce SRDEII (D).**

## L'ADOPTION DU PREMIER SRDEII

Le premier schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) réunionnais a été **adopté le 19 décembre 2016** par l'Assemblée plénière de la collectivité régionale et approuvé par les services de l'Etat en mars 2017. Il couvre la période de 2017 à 2022.

Ce schéma régional a été conçu selon une démarche de co-construction bâtie autour d'une concertation entre les services de l'Etat, les collectivités locales et l'ensemble des acteurs économiques et de la recherche/innovation. Les parties prenantes du développement territorial ont alors été sollicitées pour exprimer leurs attentes vis-à-vis des politiques publiques de soutien à l'économie portées par la Région Réunion. Plusieurs constats ont été posés sur la situation économique du territoire et ont servi d'appui dans les réflexions sur ce schéma :



Une **connaissance limitée des secteurs économiques régionaux** de la part des acteurs publics



Des difficultés à construire une **stratégie partagée par l'ensemble des acteurs économiques**, tous secteurs confondus



Des difficultés à **créer de la fluidité et de la transversalité dans l'intervention publique**



Un manque de **lisibilité de l'offre publique pour les acteurs économiques**, avec un nombre important d'instruments publics

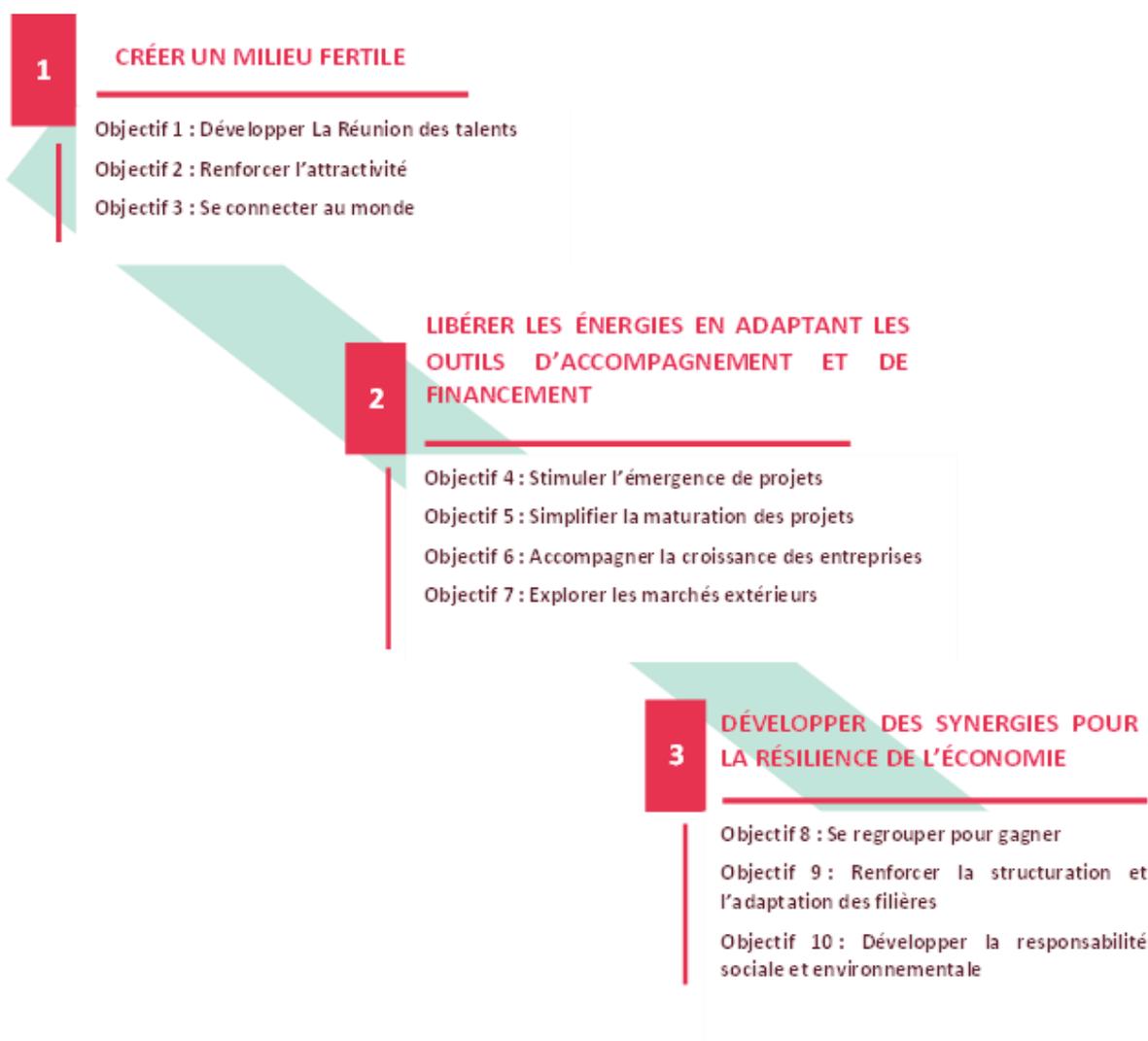
Pour répondre à ces enjeux, le premier SRDEII a ainsi été imaginé autour d'un prisme, celui de **la compétitivité des entreprises**.

## LA STRUCTURATION DU PREMIER SRDEII

Le premier SRDEII de La Réunion a été structuré autour de trois axes clés et de 7 thématiques (1) et a été animé par 8 instances (2).

### 1) La structuration du SRDEII en thématiques

Le premier SRDEII de La Réunion a été construit autour de 3 grands principes : le SRDEII devait devenir un outil de **coordination entre l'ensemble des acteurs** (privés et publics), un outil de **simplification de l'offre publique** pour les acteurs économiques et un outil de **projection** avec la définition d'une stratégie économique commune. Pour cela, le SRDEII 2017-2022 repose sur 3 grands axes et 10 grands objectifs.



Pour répondre à ces objectifs, la Région a fait le choix de décliner ces axes autour des thématiques réglementaires définies par la loi NOTRe : accompagnement et aides aux entreprises, foncier et immobilier d'entreprises, innovation, internationalisation, économie sociale et solidaire, attractivité, égalité professionnelle femmes-hommes.

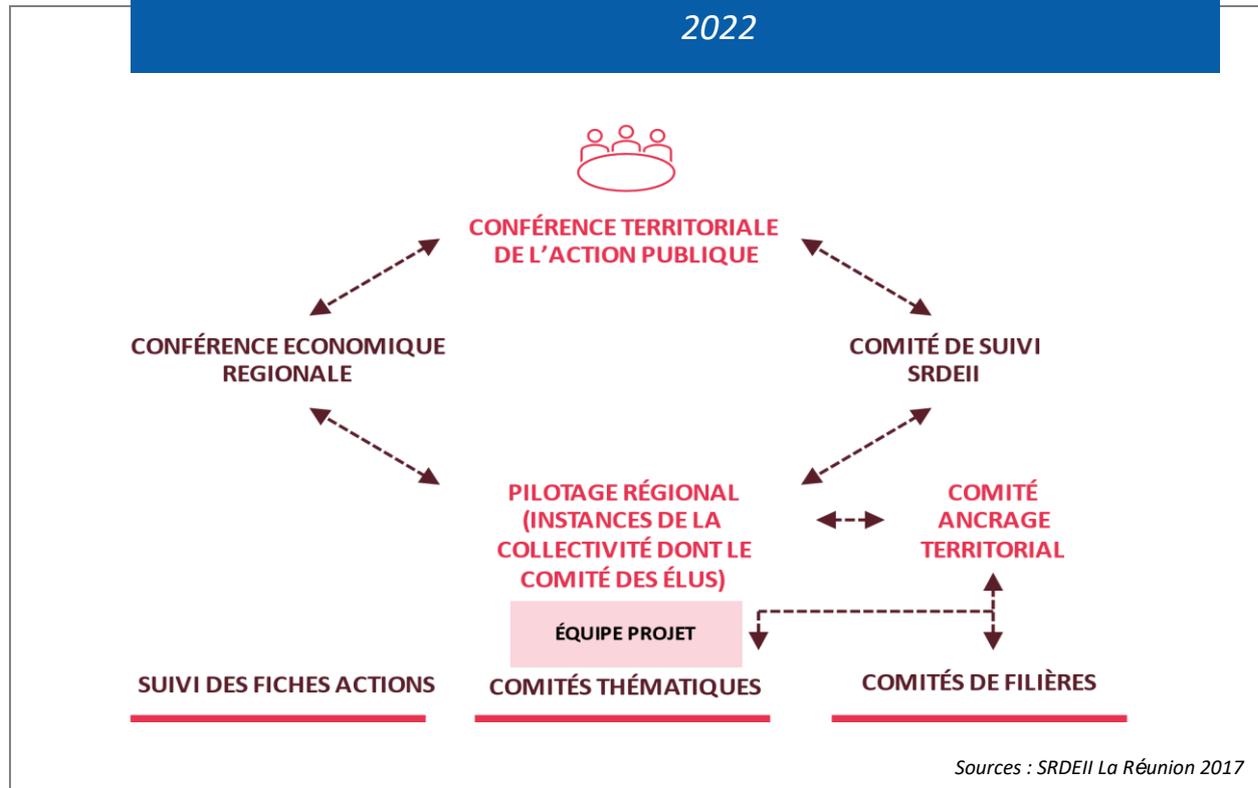
Les 10 objectifs définis par le SRDEII et les 7 thématiques correspondantes :

Objectifs	Aide aux entreprises	Attractivité	Egalité professionnelle	ESS	Internationalisation	Innovation	Immobilier
1. Renforcer La Réunion des talents							
2. Renforcer l'attractivité du territoire							
3. Se connecter au monde							
4. Stimuler l'émergence de projets							
5. Simplifier la maturation des projets							
6. Accompagner la croissance des entreprises							
7. Conquérir des marchés extérieurs							
8. Se regrouper pour gagner							
9. Renforcer et dynamiser les filières							
10. Promouvoir la responsabilité sociale et environnementale							

## 2) L'animation du SRDEII autour de 8 instances

Pour mener à bien les réflexions engagées dans le cadre de la concertation et de la construction du SRDEII, une gouvernance spécifique a été mise en place. Cette gouvernance, imaginée à plusieurs niveaux et autour de 8 instances, avait ainsi pour mission d'assurer la bonne mise en œuvre du SRDEII. Elle s'est notamment caractérisée par la création de deux types de comités, propre au SRDEII de La Réunion : les comités thématiques et les comités de filières.

## Schéma de représentation de la gouvernance du SRDEII 2017-2022



### Missions des instances du SRDEII

**Conférence territoriale de l'action publique** : suivi de la cohérence des schémas régionaux et des politiques publiques.

**Conférence économique régionale** : suivi des indicateurs et des outils d'évaluation et discussion sur les avancées et des problèmes identifiés ; définition des grandes orientations annuelles.

**Comité de suivi SRDEII** : suivi de la mise en œuvre de l'ensemble du SRDEII (y compris filières et thématiques).

**Pilotage régional / équipe projet** : mise en œuvre opérationnelle des lignes directrices du SRDEII.

**Comité d'ancrage territorial** : animation des engagements déclinés dans le Mémoire de l'Ancre Territoriale. Ce Mémoire a été signé le 8 décembre 2017 à l'issue d'un séminaire de travail entre des acteurs privés et publics sur la question de l'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de La Réunion.

**Comités thématiques** : élaboration des plans d'actions spécifiques, animation de travaux, définition d'orientations communes et accompagnements des projets des entreprises.

**Comités de filières** : réalisation d'un état des lieux de la filière et élaboration d'un contrat filière et élaboration d'axes stratégiques, actualisation et validation des fiches actions de la filière, mise en œuvre et suivi du contrat filière et de ses indicateurs de suivi et d'évaluation.

**Au sein des instances de gouvernances issues du SRDEII adopté en 2016, les comités de filières ont été les plus dynamiques avec des réunions regroupant un nombre toujours plus grand d'acteurs au profil variés.**

**Ces travaux réalisés en co-construction avec les partenaires publics ou socio-économiques, ont permis des avancées notables en matière de structuration de filière**

## LES TRAVAUX MENES SUR LES FILIERES

Le premier SRDEII a permis d'engager les travaux autour de filières stratégiques pour La Réunion. 6 filières stratégiques ont été identifiées : l'agroalimentaire (1), le bâti tropical (2), l'économie bleue (3), les énergies renouvelables (4), le numérique (5) et le tourisme (initialement « éco-tourisme ») (6).

Pour chaque filière stratégique, plusieurs étapes clés de travail communes ont été définies :

- 1- Identification et réunion des acteurs de la filière
- 2- Alignement des acteurs sur une vision commune pour développer la filière
- 3- Définition des objectifs communs à atteindre
- 4- Identification des forces et faiblesses pour atteindre les objectifs
- 5- Définition d'actions sur 3 ans pour atteindre les objectifs cibles
- 6- Signature d'un contrat de filière pour s'engager, définir une gouvernance et allouer des moyens

Les travaux menés sur chaque filière ont toutefois amené à des avancées variables entre les filières.

### 1) L'agroalimentaire

*Etapes clés des travaux sur la filière*



Les 4 groupes de travail ont permis de faire émerger des propositions d'actions :

- Diversifier et augmenter la part de produits agricoles locaux et régionaux dans l'assiette des Réunionnais en s'appuyant sur la diversification, le co-développement dans la zone OI et la maîtrise des flux d'import/export

- Permettre aux consommateurs de choisir des produits agroalimentaires sains et plus respectueux de l'environnement
- Faire de l'agroalimentaire, un secteur vecteur d'emploi
- Proposer des produits agroalimentaires accessibles et diversifiés aux consommateurs

## 2) Le bâti tropical

### Etapas clés des travaux sur la filière



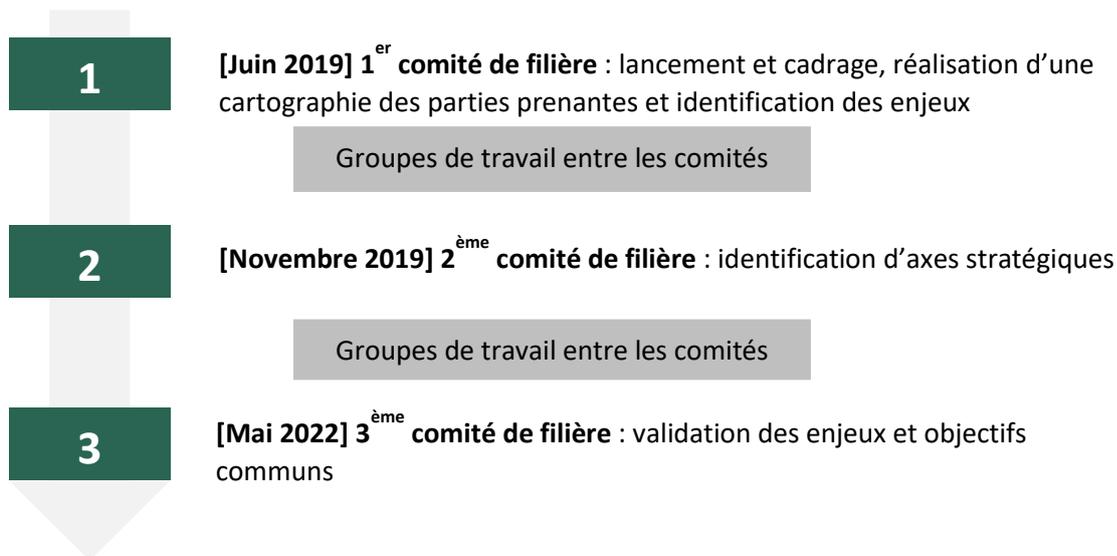
Ces travaux ont permis d'identifier un plan d'actions selon 7 axes :

- Adéquation offre et demande réunionnaise : développer un savoir-faire en étude de la demande (attentes et besoins) en se basant sur une concertation et une intégration des occupants en vue d'un usage durable et écologique.
- Donner une visibilité et une cohérence à l'ensemble des initiatives d'innovation à vocation économique – enrichir l'offre de service du CIRBAT pour un accompagnement complet (de la technique à la commercialisation) d'une filière locale (géo-sourcée, biosourcée, réemploi).
- Apporter l'expertise locale à l'élaboration du futur outil DPE-DOM afin de prendre en compte les éléments indispensables à l'évaluation des besoins et des performances énergétiques des bâtiments, puis réaliser un guide technique opérationnels de travaux.
- Inciter à la mutualisation des moyens entre TPE/PME, en particulier en matière d'achats, d'ingénierie technique et financière, de chantier, et de conseil technico-financier aux particuliers.
- Instaurer une dynamique de concertation entre tous les maillons de la chaîne pour partager le diagnostic et l'ingénierie de réponses en vue d'une montée en compétence effective sur les sujets prioritaires (sinistralités, transitions numérique, énergétique, écologique...).
- Créer un centre « chef de file » pour favoriser la qualité des opérations de construction et rénovation, notamment en termes énergétiques et environnementaux, ciblant prioritairement les TPE/PME et Maîtres d'Ouvrage et apportant des services opérationnels et de veille.

- Initier et actualiser une plateforme de compilation de données, à partir de l'étude des données et formats existants manquants et souhaitables du territoire.

### 3) L'économie bleue

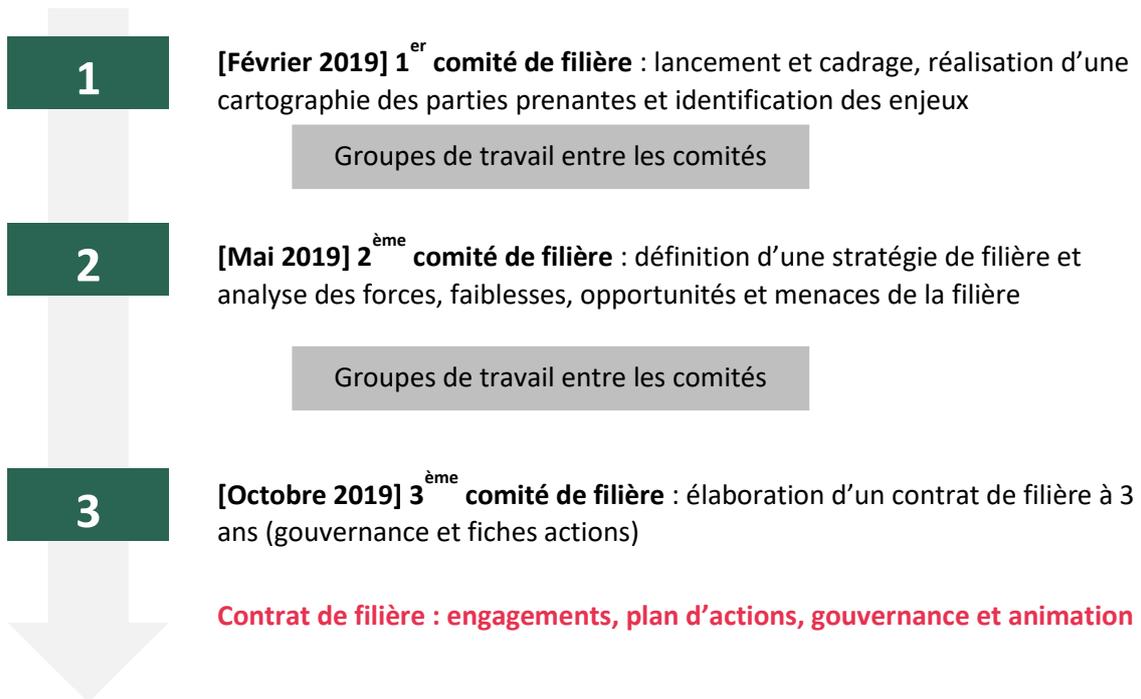
*Etapas clés des travaux sur la filière*



Les travaux réalisés ont permis de réfléchir aux grands défis communs entre l'ensemble des acteurs de l'économie bleue. Des axes de travail concrets ont pu être définis :

- Infrastructures : Moyens techniques à déployer
- Attractivité de la filière, formation & emploi : Métiers en tension
- Internationalisation : Valorisation de la production locale et coopération
- Innovation et recherche : Approfondissement des connaissances

### 4) Les énergies renouvelables (EnR)



5 orientations stratégiques et un plan d'actions ont été définis pour la filière EnR :

- Accompagner la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs de la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie)
- Accompagner financièrement le développement de la filière
- Favoriser le développement économique local
- Accompagner l'ouverture de nouveaux marchés à l'export
- Anticiper les besoins en termes de collecte et de valorisation des déchets et externalités de la filière

Par ailleurs, dans le cadre des travaux sur cette filière, un plan solaire régional a été adopté avec 4 axes stratégiques (formation, équipements, marché, cycle de vie des équipements) et un plan en 12 actions.

## 5) Le numérique

5 comités ont été tenus pour avancer les travaux sur la filière du numérique (entre juin 2018 et juillet 2020). Les comités et groupes de travail ont permis la définition d'axes stratégiques, d'enjeux et objectifs pour la filière et l'élaboration de fiches actions.

Un contrat de filière a été signé le 6 novembre 2020.

Ce contrat pose une vision pour la filière numérique, avec 3 objectifs stratégiques : construire une **stratégie collective**, devenir une **terre d'inspiration numérique** et **rayonner dans l'océan Indien et à l'international**.

Pour atteindre ces objectifs cinq axes thématiques sont définis et bénéficient chacun d'une gouvernance opérationnelle propre à sa temporalité, ses objectifs et ses contraintes. Chaque axe thématique prend par ailleurs en compte des enjeux fondamentaux et transversaux (impact environnemental, éthique, sécurité, souveraineté numérique, place des femmes).

Axes thématiques et enjeux du contrat de filière « numérique » :

**1**

## AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

### Enjeux :

- Une connectivité exemplaire à valoriser et consolider
- Des réseaux bas-débit à maîtriser
- Des tiers-lieux à soutenir

**2**

## COMPÉTENCES, EMPLOIS, MÉTIERS

### Enjeux :

- Une offre et une demande à connecter
- Une culture numérique auprès des jeunes à ancrer

**3**

## DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

### Enjeux :

- Une filière à structurer
- Un marketing territorial à développer
- Un marché international à investir

**4**

## TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

### Enjeux :

- Les enjeux du numérique à insuffler aux organisations
- Des dispositifs financiers à consolider
- Des évolutions dans les filières à anticiper

**5**

## INCLUSION NUMÉRIQUE

### Enjeux :

- Un public cible à identifier et à atteindre
- Des actions et outils à développer
- Des financements à mobiliser

Le suivi du contrat de filière est réalisé dans le cadre des comités de suivi qui ont vocation à se réunir 1 à 2 fois par an.

## 6) Le tourisme

Auparavant identifiée comme la filière « éco-tourisme », la filière tourisme a connu un avancement moindre par rapport aux autres filières. Les travaux ont été fortement impactés par la crise sanitaire, qui a amené à repenser le dispositif et à créer un comité de relance en lieu et place du comité de filière.

## LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS POUR LA REVISION DU SRDEII

Plusieurs limites du SRDEII 2017-2022 ont été identifiées, qui sont à la fois intrinsèques à l'exercice d'élaboration du premier SRDEII et liées aux impacts des chocs internes et externes de ces dernières années (1). Ces limites permettent de tirer des premiers enseignements et principes de construction pour le nouveau SRDEII de La Réunion (2).

### 1) Les principales limites rencontrées dans la mise en œuvre du premier SRDEII

Du fait du **contexte externe, avec l'apparition au niveau mondial de la COVID-19**, les travaux du SRDEII ont été drastiquement ralentis, voire freinés, et les relations entre la Région et ses partenaires impactées. Il a été primordial pour la Région de se focaliser sur les impacts socioéconomiques de la crise. Par exemple, les travaux de structuration de la filière « écotourisme » ont été interrompus et remplacés par un comité de relance.

Par ailleurs, plusieurs limites intrinsèques au SRDEII ont été accentuées par les différentes crises et sont sources d'enseignements pour la révision du SRDEII. Les principales limites identifiées ont trait à la **clarté de la vision stratégique** du SRDEII, à la **gouvernance** du schéma, à son **opérationnalité** et à sa **visibilité** auprès de la population réunionnaise.<sup>28</sup>

En premier lieu, l'absence d'une **vision et d'objectifs partagés** entre les différents acteurs du SRDEII a été souligné, avec une difficulté d'articulation de l'ensemble des travaux. Ce manque d'une vision commune est ainsi étroitement lié à la question de la gouvernance et de la **répartition des rôles et responsabilités entre chaque instance et partie prenante**. Certains partenaires de la Région évoquent ainsi la nécessité de redéfinir le rôle de chacun et de « mieux coordonner les projets et les structures de chaque acteur ».

De plus, le SRDEII reste perçu comme un **outil peu opérationnel**, dans sa **gouvernance** et dans la **contractualisation**, avec une approche « descendante » qui ne permet pas d'intégrer l'ensemble des acteurs du territoire (partenaires institutionnels, partenaires privés) et l'ensemble des réalités sociales et territoriales de La Réunion dans les réflexions.

En outre, les priorités et l'offre des acteurs publics en matière de développement économique du territoire manquent encore de **visibilité auprès de la population et des acteurs économiques réunionnais**. Il s'agit dès lors de trouver comment rendre l'information plus accessible aux citoyens et aux entreprises de l'île.

<sup>28</sup> Issus des échanges individuels réalisés avec les partenaires de la Région, août/septembre 2022

## 2) Les premiers leviers d'amélioration identifiés pour la révision du SRDEII

Afin de prendre en compte les limites rencontrées dans le premier SRDEII et pour accompagner les mutations capitales de l'île, il a été décidé **d'engager La Réunion dans un exercice de redéfinition du schéma.**

Cet exercice de révision permet de tirer plusieurs grands enseignements du premier SRDEII et d'identifier des premiers objectifs clés pour l'élaboration de la stratégie de développement économique du territoire et sa gouvernance :

- Passer d'une logique « d'acteur de guichet » à « **acteur de terrain** » pour La Région
- Elaborer un **document stratégique et partenarial**, avec une **gouvernance** favorisant la **participation des acteurs socioéconomiques** pour créer un climat de confiance
- Mettre en place une **équipe projet resserrée** en capacité de **piloter l'efficacité du SRDEII** et de **coordonner** l'ensemble des travaux
- Simplifier** et **clarifier la gouvernance** du SRDEII
- Créer une **gouvernance agile, capable de réagir aux nouveaux chocs** internes et externes et **d'anticiper les impacts** sur l'île

Par ailleurs, il s'agit également de **capitaliser sur les travaux déjà menés dans le cadre du premier SRDEII**, notamment autour des filières stratégiques de La Réunion.

**Le nouveau SRDEII « Nouvelle Economie » de La Réunion permet ainsi de mobiliser les acteurs du territoire autour de travaux communs avec une démarche de concertation large, et pose une vision stratégique forte à horizon 2030 avec des objectifs clairs et concrets.** Le schéma se construit comme un **outil commun à tout le territoire** et autour de 3 principes fondateurs :

- **Coordonner les actions** des différents acteurs institutionnels.
- **Equilibrer le développement sur l'ensemble du territoire**, en respectant le principe d'équité.
- **Soutenir les filières stratégiques**, porteuses de retombées durables sur le territoire et ses habitants.

## Annexe 3 : Bibliographie

### Articles, Etudes et Rapports

- *759 000 nouveau-nés en France en 2018 : seulement 12 000 ont une mère de moins de 20 ans*, INSEE, 2019
- *Ados et frères d'être mamans*, Dossier Le Journal de l'île, 14 mars 2017
- *Aides d'État : la Commission autorise un régime français de 114 millions d'euros visant soutenir la production de canne à sucre dans les régions d'outre-mer*, Commission européenne, juillet 2022
- *À La Réunion, un quart des jeunes ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation en 2021*, INSEE Analyse Réunion, n°72, août 2022
- *A La Réunion, la galerie de basculement des eaux se dévoile après 25 ans de travaux*, BatiAcu, 18/12/2014
- *Allocation React-EU FEDER FSE FEAD par région pour 2021 – 2022.*, Europ'Act, mars 2021
- *Annuaire de la Recherche, Développement, Innovation de la Réunion*, Nexa, 2019
- *Bilan économique 2017 : La Réunion*, INSEE Conjoncture Réunion, n°4, août 2018
- *Bilan économique 2020 - La Réunion*, INSEE Conjoncture Réunion, n°17, juillet 2021
- *Bilan économique 2021 : La Réunion*, INSEE Conjoncture Réunion, n°22, juillet 2022
- *Bilan énergétique de La Réunion : Les chiffres clés 2019*, Observatoire Energie Réunion, édition 2020
- *Caractéristiques des établissements fin 2019*, INSEE Chiffres détaillés, avril 2022
- *Chiffres clés de l'ESS*, CRESS Réunion, 2016
- *Comptes économiques définitifs de La Réunion*, INSEE Flash Réunion, novembre 2014
- *Débat national sur la transition énergétique, synthèse régionale de La Réunion*, Préfecture de la région Réunion
- *Des activités maritimes en développement*, INSEE Analyses Réunion, n°43, août 2019
- *Développement du transport et de la « mobilité autrement » pour intégrer les quartiers, booster l'économie tout en faisant attention à l'impact environnemental*, Région Réunion, 2019
- *De fortes disparités de consommation selon le niveau de vie à La Réunion*, INSEE Analyses Réunion, n°44, décembre 2019
- *Des zones d'emploi moins différenciées qu'aux Antilles*, INSEE, 2020
- *Economie bleue à La Réunion : des activités en hausse et à forte valeur ajoutée*, Communiqué Insee, 2022
- *Entreprises agroalimentaires : fiche régionale, La Réunion, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2021*
- *Etat d'avancement des programmes Fonds européens structurels et d'investissement 2014 – 2020*, Europ'Act, juin 2021
- *Evaluer l'opportunité de recourir à des instruments financiers à La Réunion*, Banque européenne d'Investissement, 2022
- *Forte croissance de l'emploi public, malgré une chute des contrats aidés en fin de période*, INSEE Analyse Réunion, n°54, février 2021
- *Fréquentation touristique 1<sup>er</sup> semestre 2022*, Observatoire Régional du Tourisme, août 2022
- *Gestion des déchets sur l'île de la Réunion*, ministère de la Transition Ecologique et solidaire, 2018
- *Innovation et la recherche et développement dans les outre-mer. In Etudes thématiques n°597*, IEDOM, janvier 2020
- *L'argent liquide et les Réunionnais : caractéristiques et enjeux de l'utilisation des espèces*, Note expresse IEDOM, 2015

- *La grande distribution alimentaire à La Réunion, IEDOM, juillet 2020*
- *La Réunion : les prix de l'immobilier d'entreprise toujours au sommet, Les Echos, août 2021*
- *L'économie verte à La Réunion, Communiqué de presse, IEDOM, 2019*
- *Les chiffres clés 2022, DEETS e La Réunion, 2022*
- *Les chiffres clés de La Réunion en 2021, INSEE, 2022*
- *Les défis économiques, sociaux et environnementaux du XXI<sup>e</sup> siècle à La Réunion, INSEE Analyses Réunion, n°66, décembre 2021*
- *Les DOM, défi pour La République, chance pour la France, 100 propositions pour fonder l'avenir, Sénat, volume 1 Rapport*
- *Les entreprises réunionnaises créent 7,5 milliards d'euros de valeur ajoutée, INSEE Flash Réunion, n°195, février 2021*
- *Les entreprises réunionnaises créent 7,8 milliards d'euros de valeur ajoutée en 2019, INSEE Flash Réunion, n°214, octobre 2021*
- *Les natifs des Antilles, de Guyane et de Mayotte quittent souvent leur région natale, contrairement aux Réunionnais, INSEE, 2021*
- *Les marges de manœuvre financières des entreprises réunionnaises face à la crise sanitaire, IEDOM, janvier 2022*
- *Les Régions dans la Mondialisation, OCDE, 2021*
- *Le chômage et son halo augmentent en 2018, INSEE Flash Réunion, n°154, avril 2019*
- *Le taux de pauvreté reste stable en 2018 à La Réunion, INSEE Flash Réunion, n°194, janvier 2021*
- *L'emploi public influe sur le marché du travail, CEROM, 2019*
- *L'essentiel sur ... La Réunion, INSEE Chiffres-clés, octobre 2022*
- *Les Fonds européens en région La Réunion 2014 – 2020, Europ'Act, novembre 2014*
- *Le financement de la PAC, Fiche technique de l'Union Européenne, 2022*
- *Panorama de La Réunion in Publications économiques et financières n°726, IEDOM, octobre 2022*
- *Plan de Déplacements Urbains 2019-2029 Diagnostic, CIREST, avril 2019*
- *Plan logement Outre-Mer 2019-2022, FEDOM, novembre 2019*
- *Près d'un enfant mineur sur deux vit dans un ménage pauvre, INSEE Flash Réunion, n°219, janvier 2022*
- *Programme opérationnel FSE Réunion 2014 – 2020, Préfecture de La Réunion, janvier 2022*
- *Programme pour le FEAMPA SFC2021, Commission européenne, juin 2022*
- *Rapport annuel économique La Réunion 2021, IEDOM, 2022*
- *Rapport annuel Les Transports Réunion, IEDOM, 2019*
- *Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion, 2018*
- *Suivi du plan de logement Outremer, Préfecture de la région Réunion, 2021*
- *Stratégie nationale bas-carbone, Ministère de la transition écologique et solidaire, avril 2020*
- *Synthèse des Observatoires 2021, AGORAH, 2022*
- *Taux de chômage localisé par département, INSEE, 2022*
- *Tourisme en 2022 : Région de la Réunion, INSEE Chiffres détaillés, avril 2022*
- *Trois fois plus de senior en perte d'autonomie en 2050, INSEE, 2020*
- *Une activité limitée pour la plupart des 1 550 entreprises exportatrices, INSEE Analyses Réunion, n°37, février 2019*
- *Une fracture générationnelle plus précoce et plus prononcée à La Réunion, INSEE Analyses Réunion, n°41, juin 2019*
- *Une population davantage diplômée, une vie associative en essor, des violences plus fréquentes qu'ailleurs mais en baisse, INSEE Analyses Réunion, n°61, octobre 2021*

- *Une population en hausse et vieillissante, malgré des naissances nombreuses : Projections de population à La Réunion à l'horizon 2050*, INSEE, 2022
- *Vague épidémique en outre-mer : territorialiser les réponses, amplifier le soutien*, ARNAUD J. M. – KAROUTCHI R., Sénat, novembre 2021

## Sites internet

- *17 objectifs pour sauver le monde*, ONU, consulté en novembre 2022, <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>
- *Baromètre de la cession d'entreprises à La Réunion*, Réunionnais du Monde, consulté en septembre 2022, <https://www.reunionnaisdumonde.com/magazine/actualites/un-barometre-de-la-cession-d-entreprises-a-la-reunion/>
- *Bilan de la 8<sup>ème</sup> édition de « La Réunion des Cinémas »*, consulté en novembre 2022, <https://www.innovonslareunion.com/index.php?id=52&art=2316>
- *CHU Réunion*, consulté en octobre 2022, <https://www.chu-reunion.fr/>
- *Cybersécurité des entreprise : comment mieux protéger les TPE et les PME ?*, Vie Publique, consulté en novembre 2022, <https://www.vie-publique.fr/en-bref/280574-cybersecurite-des-entreprises-mieux-protoger-les-tpe-pme>
- *Economie : Près de 6 entreprises sur 10 toujours en activité à la Réunion*, IPREUNION, 14 septembre 2019, consulté en octobre 2022, <https://imazpress.com/actus-reunion/pres-de-six-entreprises-sur-dix-toujours-en-activite-a-la-reunion>
- *Energie à La Réunion*, Habiter à la Réunion, consulté en novembre 2022, <https://habiter-la-reunion.re/energie-a-la-reunion/>
- *FEAMPA Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes la Pêche et l'Aquaculture – Volet Régional Réunion – Programme 2021/2027*, Région Réunion, consulté en novembre 2022, <https://regionreunion.com/aides-services/article/feampa-le-fonds-europeen-pour-les-affaires-maritimes-la-peche-et-l-aquaculture-volet-regional-reunion-programme-2021-2027>
- *GTOI Présentation et historique*, GTOI, consulté le 9 novembre 2022, <http://www.gtoi.fr/navigation-principale/lentreprise/presentation-et-historique.html#:~:text=L'historique%20de%20l'entreprise,route%20en%20corniche%20d%C3%A8s%201954>
- *Histoire de la Réunion*, Habiter à la Réunion, consulté en octobre 2022, <https://habiter-la-reunion.re/histoire-de-la-reunion/>
- *La fibre optique c'est quoi ?* Réunion THD, consulté en novembre 2022, <https://reunionthd.re/#:~:text=Nous%20d%C3%A9ployons%20la%20fibre%20optique,%2C%20Sa%20inte%2DRose%2C%20Salazie>
- *Le chèque énergie*, Réunion EDF, consulté en novembre 2022, <https://reunion.edf.fr/particulier/decouvrir-nos-tarifs-services/le-cheque-energie>
- *Le fonds européen agricole de garantie – FEAGA*, Toute l'Europe, consulté en novembre 2022, <https://www.touteurope.eu/l-europe-et-moi/le-fonds-europeen-agricole-de-garantie-feaga/>
- *Le Fonds social européen + en France*, Ministère du Travail, du plein emploi et de l'Insertion, consulté en novembre 2022, <https://fse.gouv.fr/le-fse-la-reunion>
- *Le pouvoir d'achat réunionnais en 2022*, IPREUNION, consulté en octobre 2022, <https://www.ipreunion.com/actualites-reunion/reportage/2021/07/07/le-pouvoir-d-achat-re-769-siste-le-pib-de-la-reunion-en-baisse-de-4-2-en-2020,137805.html>

- *Le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique*, TCO, consulté en novembre 2022, <  
<https://www.tco.re/competences-et-projets/amenagement-et-habitat/le-service-daccompagnement-a-la-renovation-energetique-sare>>
- *Le tour de l'île de la Réunion*, Région Réunion, consulté en novembre 2022,  
<https://www.reunion.fr/organisez/vos-activites/le-tour-de-l-ile-de-la-reunion/route-des-tamarins/>
- *Marine de la Réunion*, Réserves Naturelles de France, consulté en novembre 2022,  
<https://www.reserves-naturelles.org/marine-de-la-reunion>
- *Nos implantations : La Réunion*, Albioma, consulté en novembre 2022,  
<https://www.albioma.com/implantation/la-reunion/>
- *Oceans and fisheries fundings*, Commission européenne, (FR Programme), consulté en novembre 2022, [https://oceans-and-fisheries.ec.europa.eu/funding/emfaf-programmes-2021-2027\\_fr](https://oceans-and-fisheries.ec.europa.eu/funding/emfaf-programmes-2021-2027_fr)
- *Origine & Valeur de l'Urcoopa*, Urcoopa, consulté en novembre 2022,  
<https://www.urcoopa.fr/origine-valeurs-de-lurcoopa/>
- *Organismes partenaires de l'Université de La Réunion*, Université de La Réunion, consulté en novembre 2022, <https://recherche.univ-reunion.fr/doctorat-et-hdr/ecoles-doctorales/organismes-partenaires>
- *Prudence Créole, Qui sommes nous*, Prudence Créole, consulté en novembre 2022,  
<https://www.prudencecreole.com/qui-sommes-nous>
- *Qu'est-ce que la French Tech*, Digital Réunion, consulté en novembre 2022,  
<https://digitalreunion.com/french-tech-reunion/>
- *Ravate – Les grandes dynasties de La Réunion*, Réunionnais du monde, consulté en novembre 2022, <https://www.reunionnaisdumonde.com/magazine/1001-celebrities/ravate-les-grandes-dynasties-de-la-reunion-1/>
- *Pourquoi la filière Canne-Sucre est-elle si importante pour La Réunion ?* Syndicat du Sucre, consulté en novembre 2022, <https://sucre.re/pourquoi-continuer-a-faire-de-la-canne-a-la-reunion-pourquoi-la-filiere-canne-sucre-est-elle-si-importante-pour-la-reunion/>
- *Vindemia*, Réunionnais du Monde, consulté en novembre 2022,  
<https://www.reunionnaisdumonde.com/membre/vindemia/>
- *Vindemia Group*, Pappers, consulté le 9 novembre 2022,  
<https://www.pappers.fr/entreprise/vindemia-group-807609755>

## Textes législatifs

- *LOI n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités*
- *LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets*

## Bases de données

- *Etat d'avancement des programmes Fonds Européens Structurels et d'Investissement 2014-2020*, Région Réunion et préfecture de la région Réunion, juin 2021, [https://www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/20210630\\_avancement\\_4fesi.pdf](https://www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/20210630_avancement_4fesi.pdf)

- *Liste des opérations*, Région Réunion et Préfecture de la région Réunion, mise à jour le 30/06/2022
- *Liste des opérations soutenues par le PDR de La Réunion 2014-2022*, Région Réunion et Préfecture de la région Réunion, mise à jour le 05/05/2022
- *Liste des bénéficiaires du PO FSE Réunion 2014-2020 et du volet régional IEJ*, Europ'Act, mise à jour le 31/12/2021, [http://www.reunioneurope.org/UE\\_beneficiaire\\_aides2014.asp](http://www.reunioneurope.org/UE_beneficiaire_aides2014.asp)
- *OpenData INPI*
- OpenData MESR : <https://mesr.opendatasoft.com/pages/home/>
- OpenData Région : <https://data.regionreunion.com/pages/accueil/>
- Taux de chômage localisé par département – La Réunion, INSEE, mises à jour septembre 2022, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010751340#Tableau>

**DELIBERATION N°DAP2022\_0042****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 15 décembre 2022 à 09 h00  
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

*sous la présidence de :*

**Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional**

*Nombre de membres  
en exercice : 45*

*Nombre de membres  
présents : 28*

*Nombre de membres  
représentés : 6*

*Nombre de membres  
absents : 11*

*La Présidente,  
Huguette BELLO*

**Présents :**

BELLO HUGUETTE  
LEBRETON PATRICK  
OMARJEE NORMANE  
NABENESA KARINE  
SITOUZE CÉLINE  
BOULEVART PATRICE  
LOCAME VAISSETTE PATRICIA  
HOARAU JACQUET  
CHANE-TO MARIE-LISE  
HOARAU FABRICE  
CHABRIAT JEAN-PIERRE  
BERTILE WILFRID  
ANNETTE CHRISTIAN  
SIHOU MICKAËL  
PROFIL PATRICIA  
PLANTE PASCAL  
MOREL JEAN JACQUES  
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE  
VIENNE AXEL  
PICARDO BERNARD  
PAYET JOHNNY  
POINY-TOPLAN STÉPHANIE  
CORBIERE EVELYNE  
CHANE-HONG RÉGINE  
CESARI MAYA  
BAREIGTS ERICKA  
MARATCHIA JEAN-BERNARD  
MAILLOT FRÉDÉRIC

**Représenté(s) :**

RATENON JEAN HUGUES  
COSTES YOLAINE  
RAMIN SABRINA  
LEBRETON LAËTITIA  
GIRONCEL DAMOUR NADINE  
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE

**Absents :**

NATIVEL LORRAINE  
TECHER JACQUES  
RAMAYE AMANDINE  
AHO-NIENNE SANDRINE  
VERGOZ MICHEL  
BADAT RAHFICK  
NIRLO RICHARD  
HOARAU DENISE  
LAGOURGUE JEAN-LOUIS  
RAMASSAMY NADIA  
ABMON-ELIZEON LILIANE

RAPPORT /DIDN / N°113409  
CRÉATION DE L'AGENCE D'INNOVATION DE LA RÉUNION ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS  
ÉLUS DE LA RÉGION



Séance du 15 décembre 2022  
Délibération N°DAP2022\_0042  
Rapport /DIDN / N°113409

**Délibération de l'Assemblée Plénière  
du Conseil Régional**

**CRÉATION DE L'AGENCE D'INNOVATION DE LA RÉUNION ET DÉSIGNATION DES  
REPRÉSENTANTS ÉLUS DE LA RÉGION**

**Vu** le Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le budget de l'exercice 2022,

**Vu** la délibération N° DAP 2021\_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

**Vu** la délibération N° DCP 2022\_0534 en date du 09 septembre 2022 portant approbation du plan d'action de la Stratégie de Spécialisation Intelligente pour un développement Social et Soutenable (S5),

**Vu** le rapport N° DIDN / 113409 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

**Vu** l'avis de la Commission Développement Économique et Innovation du 08 décembre 2022,

**Considérant,**

- la compétence de la collectivité régionale en matière de soutien à l'innovation établie dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015 susvisée, qui se traduit par la mise en œuvre d'un Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) et d'une Stratégie régionale de Spécialisation Intelligente (S3),
- le Programme Réunion FEDER-FSE+ 2021-2027 qui finance une grande part de la politique de recherche et d'innovation sur le territoire, au travers de l'Objectif Stratégique (OS) n°1 « une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique innovante et intelligente et de la connectivité régionale aux TIC », et plus spécifiquement au travers de l'OS 1.1 « Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe » et de l'OS 1.4 « Développer les compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise »,

- le règlement UE 2021/1060 susvisé qui établit une condition favorisante, au sens d'une condition préalable à la réalisation efficace et effective des objectifs spécifiques « Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe » (OS 1.1) et « Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise » (OS 1.4), intitulée « Bonne gouvernance de la stratégie nationale ou régionale de spécialisation intelligente » comportant notamment comme critère de réalisation à respecter « une institution ou un organisme régional compétent, responsable de la gestion de la stratégie de spécialisation intelligente »,
- le plan d'action de la Stratégie de Spécialisation Intelligente pour un développement Social et Soutenable (S5) approuvé par la Commission Permanente de la Région le 09 septembre 2022,
- les orientations en matière d'innovation identifiées dans le cadre de la mandature régionale 2021-2028, précisées notamment dans le projet de mandature 2021-2028 qui consacre une part importante à la recherche et à l'innovation, dans ses différents axes,
- la procédure de révision actuelle du Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII), qui détermine les orientations de la collectivité en matière d'innovation pour la mandature 2021-2028, en cohérence avec la S5,
- la volonté régionale de créer une agence dédiée à l'innovation, assurant la déclinaison opérationnelle des orientations de la mandature en matière d'innovation et l'appui aux acteurs du système régional de recherche et d'innovation,
- la mention, dans le plan d'action de la S5, de l'Agence d'innovation de La Réunion comme étant en charge de la gestion de la S3, conformément à l'un des critères de la condition favorisante « bonne gouvernance de la stratégie régionale de spécialisation intelligente (S3) » du Programme Réunion FEDER-FSE+ 2021-2027,
- le choix de la forme associative pour créer l'Agence d'innovation dans la perspective de créer ultérieurement un Groupement d'Intérêt Public (GIP),
- les demandes de propositions de modifications, à savoir :
  - page 6, article 6.3 concernant les réunions de l'Assemblée Générale, ajout de « *et, plus particulièrement, des représentants de l'État et/ou des membres du Conseil Scientifique visé à l'article 10.* » ;
  - page 9, article 7.1 : remplacement de « *un représentant du Département* » par « *du représentant du Département* » ; idem pour la ligne suivante concernant le représentant de chaque EPCI ;
  - page 13, article 10 concernant le Conseil Scientifique, ajout de la phrase : « *En tant que de besoin, le Conseil d'Administration précise les attributions et les règles de fonctionnement du Conseil Scientifique* » ;

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,**  
**Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

- d'approuver les statuts de l'association Agence d'innovation de La Réunion en annexe ;
- de désigner les élus suivants de la Région au sein de l'Assemblée Générale de l'association : Madame Maya CESARI, représentante de Madame la Présidente du Conseil Régional, Messieurs Pascal PLANTE, Jean-Pierre CHABRIAT et Normane OMARJEE ;

- de désigner les élus suivants de la Région au sein du Conseil d'Administration de l'association : Madame Maya CESARI , Messieurs Pascal PLANTE et Jean-Pierre CHABRIAT ;
- de déléguer à la Commission Permanente du Conseil Régional les attributions de l'Assemblée Plénière relatives à toute modification des statuts de l'Agence d'innovation de La Réunion ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Madame Maya CESARI, Messieurs Pascal PLANTE, Jean-Pierre CHABRIAT et Normane OMARJEE n'ont pas participé au vote de la décision.

**La Présidente,  
Huguette BELLO**

## AGENCE D'INNOVATION DE LA RÉUNION

### STATUTS

#### TITRE I

#### CONSTITUTION - DÉNOMINATION - OBJET - SIÈGE

---

##### **ARTICLE 1 - CONSTITUTION-DÉNOMINATION**

Il est fondé, pour une durée illimitée, entre les adhérents aux présents statuts et ceux qui y adhéreront ultérieurement, une association (ci-après : l'Agence) régie par la loi du 1er juillet 1901, le décret du 16 août 1901, les textes par lesquels ils ont été complétés et modifiés et les présents statuts.

L'Agence a pour dénomination : **Agence d'Innovation de La Réunion**

L'Agence ne poursuit aucun but lucratif.

##### **ARTICLE 2 – OBJET**

L'Agence d'innovation de La Réunion a pour but d'organiser et de mettre en œuvre des actions dans les domaines de l'innovation et de la recherche et de contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie territoriale dans ces domaines.

Plus particulièrement, l'Agence a pour missions :

- de réaliser des actions de conseil, d'analyse stratégique et de prospective, notamment pour appuyer les actions du comité régional pour l'innovation (CRI),
- de participer à l'élaboration et au déploiement de la stratégie liée à l'innovation sur la base d'un partenariat entre la Région Réunion, l'État, le Département de la Réunion et les établissements publics de coopération intercommunale, d'une mobilisation des acteurs de l'écosystème et d'une volonté de déployer une politique ambitieuse de visibilité à l'internationale et d'insertion dans les réseaux,
- de contribuer au développement d'une innovation responsable dans toute sa dimension (innovation technique et scientifique, innovation sociale et sociétale, innovation territoriale, innovation des entreprises, etc.), reposant sur l'éthique, la durabilité environnementale, la pertinence sociale et sociétale, la frugalité en vue, notamment, d'apporter des actions aux grands défis du territoire et de développer de nouveaux Gisements d'activités et d'emplois en cohérence avec la nouvelle économie,
- de suivre et animer les déclinaisons des stratégies territoriales d'innovation, telle que la « Stratégie réunionnaise de Spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable »,

- accompagner les acteurs publics et privés locaux dans leurs démarches de recherche et d'innovation, via notamment, la valorisation des actifs de la recherche, l'accompagnement et le développement de réponses à des appels à projets ou des appels à manifestation d'intérêt régionaux, nationaux ou européens, le développement et l'innovation territorial, l'accompagnement à la recherche de fonds privés dédiés à l'innovation, etc.

L'Agence est admise à effectuer toute opération se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en favoriser la réalisation.

### **ARTICLE 3 - SIÈGE**

Le siège de l'Agence est fixé : **3 rue Serge Ycard, 97490 Sainte Clotilde**

Il pourra être transféré par simple décision de l'Assemblée Générale.

## **TITRE II** **MEMBRES**

---

### **ARTICLE 4 - MEMBRES DE L'AGENCE**

L'Agence est constituée de membres, de personnes morales de droit public et de droit privé, intéressés par l'objet visé à l'article 2 des présents statuts.

Les membres sont répartis dans les trois collèges suivants :

#### **➤ Le collège des institutionnels publics**

Ce collège comprend les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales.

Au jour des présentes, sont membres de ce collège :

- la Région Réunion,
- le Département de la Réunion,
- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de La Réunion,

En cas de fusion de collectivités territoriales et/ou d'établissements publics de coopération intercommunale, la nouvelle entité se substitue de plein droit, sans formalité, au(x) membre(s) concerné(s).

Les collectivités territoriales, groupements de collectivités ou établissements publics souhaitant adhérer à l'Agence sont, sur leur demande, agréés par le Conseil d'Administration qui vote à la majorité des deux tiers des voix des administrateurs.

En cas de refus, le Conseil d'Administration n'a pas à faire connaître le motif de sa décision.

➤ **Le collège des acteurs socio-professionnels**

Ce collège comprend les chambres consulaires, tout organisme professionnel syndical ou socio-professionnel privé ou public intéressé par l'objet social visé à l'article 2 des présents statuts et souhaitant participer régulièrement aux activités de l'Agence.

Sauf pour ceux qui sont adhérents au jour des présentes, les membres de ce collège sont préalablement agréés, sur leur demande, par le Conseil d'Administration qui vote à la majorité des deux tiers des voix des administrateurs présents ou représentés.

En cas de refus, le Conseil d'Administration n'a pas à faire connaître le motif de sa décision.

➤ **Le collège des acteurs de l'innovation**

Ce collège comprend toute personne morale publique ou privée poursuivant des activités spécifiquement dans les domaines de l'enseignement supérieur, la recherche et/ou l'innovation, telle que les universités, les instituts de recherche, le pôle de compétitivité, la technopole, etc., mais également les établissements assurant le financement desdites activités tels que l'AFD, la Banque des territoires et BPI France.

Sauf pour ceux qui sont adhérents au jour des présentes, les membres de ce collège sont préalablement agréés, sur leur demande, par le Conseil d'Administration qui vote à la majorité des deux tiers des voix des administrateurs présents ou représentés.

En cas de refus, le Conseil d'Administration n'a pas à faire connaître le motif de sa décision.

## **ARTICLE 5 – PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE**

La qualité de membre se perd par :

- la démission expresse, notifiée au Président de l'Agence par lettre recommandée avec accusé réception, avec un préavis de six (6) mois,
- le décès pour les personnes physiques,
- la dissolution, pour quelque cause que ce soit, pour les personnes morales.

En outre, la qualité de membre se perd par l'exclusion décidée de l'Assemblée Générale prise à la majorité des deux tiers des voix des représentants des membres présents ou représentés pour tout motif grave. Constitue notamment un motif grave toute infraction aux présents statuts ou tout préjudice aux intérêts moraux et matériels de l'Agence.

Le ou les représentant(s) du membre intéressé sont préalablement invités à se présenter devant l'Assemblée Générale pour fournir leurs explications sur les faits qui motivent l'éventuelle exclusion. Il(s) ne participe(nt) pas au vote ayant trait à leur exclusion.

Le membre exclu ou démissionnaire devra continuer à respecter les engagements antérieurs à son exclusion ou à sa démission et pouvant produire les effets postérieurement à celle-ci.

Toute cotisation ou contribution versée à l'Agence est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ou de contribution ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre en cours d'année.

### **TITRE III**

## **GOVERNANCE**

---

### **ARTICLE 6 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

#### **Article 6.1- Composition**

##### **6.1.1**

L'Assemblée Générale comprend l'ensemble des membres de l'Agence.

Chaque membre est représenté au sein de l'Assemblée Générale de la façon suivante :

➤ *Collège des institutionnels publics*

- la Région Réunion : le Président ou son représentant, et 3 conseillers régionaux
- le Département de la Réunion : le Président ou son représentant
- les établissements publics de coopération intercommunale : le Président ou son représentant

Chaque membre du collège des institutionnels publics désigne en outre un ou plusieurs suppléants siégeant en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire.

Est invité également à chaque Assemblée Générale le Préfet ou ses représentants désignés par lui.

➤ *Collèges des socio-professionnels*

Les membres des collèges des acteurs socio-professionnels sont représentés par leur représentant légal ou un représentant désigné par lui.

➤ *Collèges des acteurs de l'Innovation*

Les membres des collèges des acteurs de l'innovation sont représentés par leur représentant légal ou un représentant désigné par lui.

### 6.1.2

Le changement de représentant, fait l'objet d'une information immédiate par le membre en cause auprès du Président de l'Agence.

Le représentant d'un membre peut se faire représenter par le représentant d'un autre membre de l'Agence appartenant au même collège et muni d'un pouvoir. Le nombre de pouvoirs dont peut disposer le représentant d'un membre de l'Assemblée Générale est limité à deux.

Exception faite de l'application des règles propres à l'octroi d'un pouvoir en raison d'un représentant d'un membre absent ou empêché, une même personne ne peut, au sein de l'Agence, représenter plusieurs membres.

### 6.1.3

La qualité de représentant des collectivités territoriales, groupements de collectivités et établissements publics cesse :

- en cas de perte du mandat électif,
- lors du renouvellement total ou partiel des Assemblées délibérantes qui les ont désignés,
- si l'Assemblée délibérante qui les a désignés en décide ainsi.

Le représentant concerné continuera, toutefois, à siéger à l'Assemblée générale, jusqu'à la désignation de son successeur par son Assemblée délibérante

## Article 6.2 – Pouvoirs de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale :

- approuve le programme annuel d'actions tel que proposé par le Conseil d'Administration,
- vote le budget de l'exercice suivant tel que proposé par le Conseil d'Administration,
- entend et approuve le rapport annuel du Président sur la gestion des activités et la situation morale de l'Agence,
- entend et approuve le rapport financier du Trésorier ainsi que le rapport annuel du Commissaire aux Comptes,
- nomme le Commissaire aux comptes,
- approuve les comptes annuels de l'exercice écoulé tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration,
- décide de l'exclusion d'un membre dans les conditions visées à l'article 5 des statuts,
- approuve les modifications statutaires,

- décide la fusion ou l'adhésion avec une ou plusieurs autres associations, organismes publics ou privés ou sociétés ainsi que toute participation dans ces mêmes associations, organismes ou sociétés,
- décide la transformation de l'Agence en toute autre personne morale de droit public ou privé,
- approuve la dissolution de l'Agence et la dévolution des biens,
- délibère sur toutes les questions à l'ordre du jour.

### **Article 6.3 – Réunions et délibérations de l'Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou la Présidente de l'Agence.

Le Président ou la Présidente peut inviter, sans voix délibérative, toute personne dont la présence lui paraît utile aux débats et, plus particulièrement, des représentants de l'Etat et/ou des membres du Conseil Scientifique visé à l'article 10.

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an dans les six mois de la clôture de l'exercice, à l'initiative du Président ou de la Présidente ou à la demande de deux tiers au moins des membres.

La convocation est effectuée par lettre simple ou par courrier électronique contenant l'ordre du jour, la date, le lieu de la réunion et toutes les pièces s'y rapportant au moins dix (10) jours avant la date fixée.

L'Assemblée Générale se réunit en tout lieu fixé par la convocation.

Sur décision du Président ou de la Présidente, l'Assemblée Générale peut se tenir partiellement ou exclusivement par des moyens de visioconférence ou télécommunication permettant l'identification des représentants des membres lors de débats et du vote.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer que sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Tout représentant d'un membre qui désirerait voir porter une question déterminée à l'ordre du jour doit en aviser le Président ou la Présidente par courrier ou courrier électronique au moins six (6) jours avant la date de la réunion.

Il est établi une feuille de présence émarginée par chaque représentant des membres en entrant en séance avec mention de l'éventuel pouvoir qu'il détient. Elle est certifiée par le Président ou la Présidente.

L'Assemblée Générale ne délibère valablement que si le tiers des représentants des membres est présente ou représentée.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée, avec le même ordre du jour, dans un délai de huit (8) jours. Lors de cette deuxième réunion, l'Assemblée Générale délibère valablement sans condition de quorum.

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux contenant le résumé des débats, le texte des délibérations et le résultat des votes. Ils sont signés par le Président ou la Présidente. Ils sont retranscrits dans l'ordre chronologique sur le registre des délibérations de l'Agence.

Les procès-verbaux des Assemblées sont tenus à la disposition des représentants des membres qui peuvent les consulter au siège de l'Agence ou en demander copie au Président ou à la Présidente.

## Article 6.4 – Modalités de vote de l'Assemblée Générale

### 6.4.1

La répartition des voix au sein de l'Assemblée Générale est la suivante :

➤ Collège des institutionnels publics

Les membres du collège des institutionnels publics détiennent ensemble 60/100<sup>ème</sup> des voix au sein de l'assemblée Générale, réparties, comme suit :

- Région Réunion : 40/100<sup>ème</sup>
- Département de la Réunion : 10/100<sup>ème</sup>,
- Ensemble des groupements des collectivités territoriales : 10/100<sup>ème</sup>.

Il est précisé que :

- les représentants de la Région procéderont entre eux, préalablement au vote de l'assemblée générale, à un premier vote à la majorité simple visant à déterminer le sens du vote dudit membre. En cas d'égalité lors de ce vote préalable, la voix du Président ou Présidente de la Région ou de son représentant sera prépondérante [*à titre d'exemple, un premier vote aura lieu entre les quatre représentants de la Région présents ou représentés. Lors du vote de l'assemblée générale, sera affecté à la Région 40/100<sup>ème</sup> des voix dans le sens conforme à la majorité simple obtenue lors du premier vote*],
- pour les groupements des collectivités territoriales, le représentant de chaque groupement dispose d'un nombre de voix égale à 10 divisé par le nombre total de représentants présents ou représentés desdits groupement [*à titre d'exemple, si 4 représentants de groupements sont présents ou représentés, chacun d'eux disposera de 2,5 voix*].

➤ Collège des acteurs socio-professionnels

Les membres du collège des acteurs socio-professionnels détiennent ensemble 20/100<sup>ème</sup> des voix au sein de l'Assemblée Générale.

Le représentant de chaque membre du collège des acteurs socio-professionnels dispose d'un nombre de voix égal à 20 divisé par le nombre total de représentants présents ou représentés des membres dudit collège [à titre d'exemple, si 6 représentants des membres du collège des acteurs socio-professionnels sont présents ou représentés, chacun d'eux disposera de 3,33 voix].

➤ Le Collège des acteurs de l'innovation

Les membres du collège des acteurs de l'innovation détiennent ensemble 20/100<sup>ème</sup> des voix au sein de l'Assemblée Générale.

Le représentant de chaque membre du collège des acteurs de l'innovation dispose d'un nombre de voix égal à 20 divisé par le nombre total de représentants présents ou représentés des membres dudit collège [à titre d'exemple, si 5 représentants des membres du collège des acteurs de l'innovation sont présents ou représentés, chacun d'eux disposera de 4 voix].

#### 6.4.2

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des voix des représentants des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président ou de la Présidente est prépondérante.

Par exception, l'Assemblée Générale statue à la majorité des deux tiers des voix des représentants des membres présents ou représentés pour :

- toute modification des statuts,
- la dissolution de l'Agence et la dévolution des biens,
- la fusion ou l'adhésion avec une ou plusieurs autres associations, organismes publics ou privés ou sociétés ainsi que toutes participations dans ces mêmes associations, organismes ou sociétés,
- la transformation de l'Agence en toute autre personne morale de droit public ou privé,
- l'exclusion d'un ou plusieurs membres.

## **ARTICLE 7 – CONSEIL D’ADMINISTRATION**

### **Article 7.1- Composition**

Le Conseil d’Administration est composé de :

- trois administrateurs désignés par la Région parmi ses représentants siégeant à l’Assemblée générale,
- du représentant du Département siégeant à l’Assemblée Générale
- du représentant pour chaque établissement de coopération intercommunal siégeant à l’Assemblée générale
- deux administrateurs issus du collège des acteurs socio-professionnels,
- deux administrateurs issus du collège des acteurs de l’innovation,

Les administrateurs rattachés au collège des acteurs socio-professionnels et à celui des acteurs de l’innovation sont désignés par l’Assemblée Générale à la majorité simple au sein de chaque collège, étant précisé que seuls les représentants du collège concerné participent au vote et disposent chacun d’une voix sans pondération.

La durée du mandat des administrateurs est de trois (3) ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Est invité également à chaque Conseil d’Administration le Préfet ou ses représentants désignés par lui.

Les règles de remboursements de frais sont fixées par délibération du Conseil d’Administration.

### **Article 7.2 – Attributions du Conseil d’Administration**

Le Conseil d’Administration :

- arrête le programme d’actions de l’Agence devant être approuvé par l’Assemblée Générale,
- arrête les comptes de l’Agence,
- examine et propose à l’Assemblée Générale le budget,
- vote annuellement le montant des cotisations,
- désigne le Président ou la Présidente parmi les représentants de la Région Réunion,
- désigne trois Vice-Présidents issus chacun de l’un des trois collèges des membres autres que celui des institutionnels publics,

- désigne le Trésorier ou la Trésorière
- approuve les conditions d'apports de chaque membre (moyens humains, matériel et immatériels, biens...),
- autorise le recours à l'emprunt,
- agréée les nouveaux membres,
- décide de la création et de la suppression d'emplois,
- institue, en tant que de besoin, des commissions ou groupes de travail composés de membres ou non de l'Agence en vue de définir tout ou partie des orientations stratégiques ou étudier des thématiques spécifiques,
- autorise le Président et le Trésorier à déléguer partiellement leurs pouvoirs sous leur responsabilité à tout personnel de l'Agence,
- prend toutes décisions relatives à la gestion et à la conservation du patrimoine de l'Agence, et notamment, celles relatives à l'emploi des fonds, à l'éventuel prise à bail de locaux nécessaires à la réalisation de l'objet de l'Agence,
- autorise tout acte ou opération qui ne sont pas statutairement de la compétence de l'Assemblée Générale,
- de façon générale, délibère sur toutes les questions à l'ordre du jour.

### **Article 7.3 - Réunions du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est présidé par le Président ou la Présidente de l'Agence.

Le Président ou la Présidente peut inviter, sans voix délibérative, toute personne dont la présence lui paraît utile aux débats.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins tous les six (6) mois et toutes les fois qu'il est convoqué par le Président ou la Présidente ou sur demande d'au moins un quart des administrateurs.

Les convocations sont adressées par lettre simple ou courrier électronique au moins huit (8) jours avant la réunion et mentionnent l'ordre du jour de la réunion, la date et le lieu de réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit au siège de l'Agence ou en tout autre lieu indiqué sur la convocation.

Sur décision du Président ou de la Présidente, le Conseil d'Administration peut se tenir partiellement ou exclusivement par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des représentants des administrateurs lors des débats.

Il ne peut délibérer que sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Tout administrateur qui désirerait voir porter une question déterminée à l'ordre du jour doit en aviser le Président ou la Présidente par courrier au moins quatre (4) jours avant la date de la réunion.

Tout administrateur absent ou empêché peut donner mandat pour le représenter à un autre administrateur appartenant au même collège. Un administrateur du Conseil ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la moitié des administrateurs sont présents ou représentés.

Si cette proportion n'est pas atteinte, le Conseil d'Administration est convoqué à nouveau à quinze (15) jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

#### **Article 7.4 - Délibérations du Conseil d'Administration**

Les modalités de vote et la répartition des voix de administrateurs des différents collèges sont identiques à celles prévues à l'article 6.4.1 pour l'Assemblée Générale.

Sauf dispositions contraires et notamment les décisions d'agrément des nouveaux membres, les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du Président ou de la Présidente est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux contenant le résumé des débats, le texte des délibérations et le résultat des votes et signés par le Président ou la Présidente. Ils sont retranscrits dans l'ordre chronologique sur le registre des délibérations de l'Agence.

Les procès-verbaux du Conseil d'Administration sont tenus à la disposition des représentants des membres qui peuvent les consulter au siège de l'Agence ou en demander copie au Président.

#### **ARTICLE 8 – PRÉSIDENT (E)**

La Présidence de l'Agence est assurée de droit par un représentant de la Région Réunion.

La durée du mandat de Président est de trois ans. En cas de vacance, il est procédé à la désignation d'un nouveau Président ou d'une nouvelle Présidente pour la durée résiduelle du mandat.

Le Président ou la Présidente :

- convoque l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration, en fixe l'ordre du jour et préside leurs séances, leurs travaux et soumet chaque année le rapport moral de l'Agence,
- exécute les décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration,

- représente l'Agence dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet,
- représente l'Agence en justice tant en demande qu'en défense, consent toutes les transactions,
- signe tout contrat d'achat ou de vente et, plus généralement, tous les actes et tous les contrats nécessaires à l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration,
- avise le Commissaire aux Comptes des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du Code de Commerce, dans le délai d'un mois à compter du jour où il en a connaissance,
- recrute (y compris par voie de détachement ou de mise à disposition, conformément au statut général de la fonction publique) et révoque le personnel, conformément aux décisions de création et de suppression d'emplois prises par le Conseil d'Administration,
- invite toute personne qu'il juge utile à assister aux réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration,
- peut déléguer partiellement ses pouvoirs et/ou sa signature, d'une manière permanente ou temporaire, sous sa responsabilité, après autorisation du Conseil d'Administration.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président ou de la Présidente, ses fonctions sont exercées par l'un des Vice-Présidents désignés par lui ou, à défaut, par le Vice-Président du Collège des acteurs socio-économiques.

## **ARTICLE 9 – TRÉSORIER(E)**

Le Trésorier ou la Trésorière est désigné (e) en son sein par le Conseil d'Administration parmi les administrateurs représentants d'un membre du collège des acteurs socio-professionnels, de l'innovation ou des entreprises.

La durée de mandat est de trois ans. En cas de vacance, il est procédé à la désignation d'un nouveau Trésorier pour la durée résiduelle du mandat.

Le Trésorier ou la Trésorière tient ou fait tenir sous sa responsabilité, une comptabilité régulière de toutes les opérations effectuées, rend compte de la gestion financière à l'Assemblée Générale.

Il ou elle peut déléguer partiellement ses pouvoirs et/ou sa signature, sous sa responsabilité, au Directeur ou à la Directrice, après autorisation du Conseil d'Administration.

## **ARTICLE 10 – CONSEIL SCIENTIFIQUE**

Le Conseil Scientifique se compose :

- de personnalités scientifiques publiques et privées reconnues par l'ensemble de la communauté scientifique internationale dans leur domaine de compétences, n'appartenant pas aux laboratoires présents à La Réunion,
- de personnalités publiques ou privées reconnues pour leur expertise dans le champ des politiques et des instruments de développement de l'innovation et de la recherche,
- d'un représentant de chacun des organismes et établissements de recherche membres de l'Agence.

Ce conseil est présidé par une des personnalités membre du conseil et extérieure à La Réunion.

Le Président ou la Présidente de l'Agence est membre de droit du conseil scientifique.

Le Conseil Scientifique donne un avis sur le programme d'actions annuel de l'Agence et peut proposer des orientations scientifiques au conseil d'administration. Il peut donner un avis sur les projets qui lui sont soumis, notamment pour en qualifier le caractère innovant.

En tant que de besoin, le Conseil d'Administration précise les attributions et les règles de fonctionnement du Conseil Scientifique.

#### **TITRE IV**

### **RÉGIME FINANCIER ET COMPTABLE**

---

#### **ARTICLE 11 – RESSOURCES**

Les ressources de l'Agence se composent notamment :

- des subventions, contributions et fonds de concours de personnes publiques ou privées, membres ou non de l'Agence,
- des éventuelles cotisations annuelles de tout ou partie des membres telles que prévue au budget,
- des apports de ses membres (moyens humains, moyens matériel et immatériels, biens, etc.),
- des dons et mécénat,
- de toutes autres recettes autorisées par la loi, notamment en cas de nécessité, le recours à emprunts bancaires.

#### **ARTICLE 12 – GESTION**

L'Agence ne donne pas lieu à partage de bénéfices.

L'excédent éventuel des recettes d'un exercice sur les charges correspondantes est reporté sur l'exercice suivant.

Au cas où les charges dépasseraient les recettes de l'exercice, l'Assemblée Générale devra statuer sur le report du déficit sur l'exercice suivant et sur les mesures à prendre pour rééquilibrer le budget.

### **ARTICLE 13 - BUDGET**

Le budget est approuvé chaque année par l'Assemblée Générale et préparé par le Conseil d'Administration.

Il inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice. Il fixe le montant des crédits destinés à la réalisation des objectifs de l'Agence.

Le Président est l'ordonnateur des dépenses.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### **ARTICLE 14 – COMPTABILITÉ**

L'Agence établit dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice social des comptes annuels selon les normes du plan comptable général.

Le contrôle des comptes de l'Agence sera effectué par un commissaire aux comptes, nommé par l'Assemblée et exerçant leur mission conformément à la loi.

## **TITRE V** **DISPOSITIONS GENERALES**

---

### **ARTICLE 15 – RESPONSABILITÉ DES MEMBRES**

L'Agence répond seule des engagements contractés en son nom auprès des tiers.

Aucun de ses membres ne pourra être tenu responsable, sur son patrimoine propre, des dettes de l'Agence envers les tiers.

### **ARTICLE 16 – MODIFICATIONS DES STATUTS**

Les statuts peuvent être modifiés par décision de l'Assemblée Générale prise à la majorité des deux tiers des représentants des membres présents ou représentés.

## **ARTICLE 17 – DISSOLUTION**

L'Assemblée Générale peut décider la dissolution de l'Agence suivant un vote à la majorité des deux tiers des représentants des membres présents ou représentés sous réserve de l'accord préalable du Collège des institutionnels publics votant à la majorité des deux tiers des représentants des membres présents ou représentés dudit collège.

En cas de dissolution, volontaire ou forcée, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs liquidateurs chargés des opérations de liquidation des biens de l'Agence.

La personnalité morale de l'Agence subsiste pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Après l'exercice éventuel du droit de reprise par l'apporteur, l'actif net est, s'il y a lieu, dévolu conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et à l'article 15 du décret du 16 août 1901.

## **ARTICLE 18 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

En tant que de besoin, un règlement intérieur peut être approuvé par le Conseil d'Administration afin de préciser et de compléter les règles de fonctionnement de l'Agence.

## **ARTICLE 19 – FORMALITÉS ADMINISTRATIVES**

Le Président ou la Présidente ou tout membre délégué est chargé par le Conseil d'Administration d'accomplir toutes les formalités de déclaration et de publication prévues par la loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901 tant au moment de la création de l'association qu'au cours de son existence ultérieure.

Tout pouvoir est donné au porteur des présents statuts à l'effet d'effectuer ces formalités.

Fait à Saint-Denis, le

<b>Le Président</b>	<b>Le Trésorier</b>

**DELIBERATION N°DAP2022\_0043**

**L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 15 décembre 2022 à 09 h00  
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

*sous la présidence de :*

**Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional**

*Nombre de membres  
en exercice : 45*

*Nombre de membres  
présents : 31*

*Nombre de membres  
représentés : 6*

*Nombre de membres  
absents : 8*

*La Présidente,  
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE  
LEBRETON PATRICK  
NATIVEL LORRAINE  
OMARJEE NORMANE  
NABENESA KARINE  
RAMAYE AMANDINE  
SITOUZE CÉLINE  
BOULEVART PATRICE  
LOCAME VAISSETTE PATRICIA  
HOARAU JACQUET  
VERGOZ MICHEL  
CHANE-TO MARIE-LISE  
HOARAU FABRICE  
CHABRIAT JEAN-PIERRE  
BERTILE WILFRID  
ANNETTE CHRISTIAN  
SIHOU MICKAËL  
PROFIL PATRICIA  
PLANTE PASCAL  
MOREL JEAN JACQUES  
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE  
VIENNE AXEL  
PICARDO BERNARD  
PAYET JOHNNY  
POINY-TOPLAN STÉPHANIE  
CORBIERE EVELYNE  
CHANE-HONG RÉGINE  
CESARI MAYA  
BAREIGTS ERICKA  
MARATCHIA JEAN-BERNARD  
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :

RATENON JEAN HUGUES  
COSTES YOLAINE  
RAMIN SABRINA  
LEBRETON LAËTITIA  
GIRONCEL DAMOUR NADINE  
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE

Absents :

TECHER JACQUES  
AHO-NIENNE SANDRINE  
BADAT RAHFICK  
NIRLO RICHARD  
HOARAU DENISE  
LAGOURGUE JEAN-LOUIS  
RAMASSAMY NADIA  
ABMON-ELIZEON LILIANE

RAPPORT /DEECB / N°113204

CRÉATION DE L'AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ DE L'ÎLE DE LA RÉUNION - APPROBATION  
DES STATUTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE « AGENCE  
RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ DE L'ÎLE DE LA RÉUNION »



Séance du 15 décembre 2022  
Délibération N°DAP2022\_0043  
Rapport /DEECB / N°113204

**Délibération de l'Assemblée Plénière  
du Conseil Régional**

**CRÉATION DE L'AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ DE L'ÎLE DE LA  
RÉUNION - APPROBATION DES STATUTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE  
COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE « AGENCE RÉGIONALE DE LA  
BIODIVERSITÉ DE L'ÎLE DE LA RÉUNION »**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le budget de l'exercice 2022,

**Vu** la délibération N° DAP 2021\_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégation de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

**Vu** les projets de statuts de l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion,

**Vu** le rapport N° DEECB / 113204 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

**Vu** l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 08 décembre 2022,

**Considérant,**

- la mission de préfiguration de l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion,
- le rôle pilote de la Région, en tant que chef de file de la biodiversité,
- l'importance et la portée des enjeux de préservation sur le territoire,
- la concertation des acteurs sur les enjeux de la biodiversité à La Réunion,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide, à l'unanimité,**

- d'approuver l'engagement de la Région Réunion en tant que membre fondateur, dans la constitution d'un Etablissement Public de Coopération Environnementale (EPCE) porteur de l'agence régionale de la biodiversité de l'île de La Réunion ;
- d'approuver les statuts de l'ARB « Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion » joints en annexe portant création de l'Établissement Public de Coopération Environnementale ;
- d'habiliter la Présidente à solliciter auprès du Préfet de Région, la création de l'EPCE dénommé « Agence régionale de la biodiversité de l'île de La Réunion » ;

- d'approuver l'attribution d'une contribution annuelle à hauteur de **300 000 €** au titre du fonctionnement de la future agence régionale de la biodiversité de l'île de La Réunion, qui interviendra à partir de 2023 ;
- de donner délégation à la Présidente pour apporter des ajustements au projet de statuts de l'agence régionale de la biodiversité de l'île de La Réunion, à l'issue de la concertation en cours avec les membres fondateurs ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente**  
**Huguette BELLO**

## AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

### - PROJET de STATUTS -

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 110-1 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21, relatifs aux établissements publics de coopération environnementale (EPCE),

Vu l'article L. 1111-9, II, 2° du Code général des collectivités territoriales issu de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi « MAPTAM »), par lequel la Région est chargée d'organiser en qualité de chef de file les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics dans le domaine de la protection de la biodiversité,

Vu les articles L. 131-8 et L. 131-9 du Code de l'environnement issu de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et de la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement, qui précise que l'OFB et les collectivités territoriales coordonnent leurs actions dans les domaines d'intérêt commun et que les régions et l'Office Français de la Biodiversité peuvent mettre en place conjointement des Agences Régionales de la Biodiversité

Vu la section 2 du chapitre 1er du titre III du livre 1er du code de l'environnement (partie réglementaire) issu du décret n° 2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office Français de la Biodiversité,

Vu la délibération du Conseil régional n° XXX en date du 15/12/2022 approuvant la création et les statuts d'un établissement public de coopération environnementale, dénommé « Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion »,

Vu la délibération du Conseil Départemental n° XXX en date du ... approuvant la création et les statuts d'un établissement public de coopération environnementale, dénommé « Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion »,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Office Français de la Biodiversité n° XXX en date du XX/XX/2023 approuvant la création et les statuts d'un établissement public de coopération environnementale, dénommé « Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion »,

## **SOMMAIRE**

<b>TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 1. CRÉATION.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 2. DÉNOMINATION.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 3. SIÈGE DE L'ÉTABLISSEMENT.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4. QUALIFICATION JURIDIQUE.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 5. OBJET ET MISSIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 6. DURÉE.....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 7. ENTRÉE, RETRAIT ET DISSOLUTION.....</b>	<b>6</b>
<b>TITRE II - ORGANISATION ADMINISTRATIVE.....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 8. ORGANISATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 9. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 10. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS.....</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 11. MODALITÉS D'EXERCICE.....</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 12. LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 13. ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 14. RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 15. DÉSIGNATION DU DIRECTEUR.....</b>	<b>10</b>
<b>PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 17. RÈGLES PARTICULIÈRES RELATIVES À LA DIRECTION.....</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 18. LE COMITÉ D'ORIENTATION.....</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 19. RÉGIME JURIDIQUE DES ACTES.....</b>	<b>11</b>
<b>TITRE III - RÉGIME FINANCIER ET COMPTABLE.....</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 20. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 21. LE BUDGET PRIMITIF.....</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 22. LE COMPTABLE.....</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 23. RÉGIES D'AVANCES ET DE RECETTES.....</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 24. RECETTES, APPORTS ET CONTRIBUTIONS.....</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 25. CHARGES.....</b>	<b>13</b>
<b>ARTICLE 26. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.....</b>	<b>13</b>
<b>TITRE IV - DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES.....</b>	<b>14</b>
<b>ARTICLE 27. DISPOSITIONS TRANSITOIRES RELATIVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>14</b>
<b>ARTICLE 28. DISPOSITIONS TRANSITOIRES RELATIVES À LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT.....</b>	<b>14</b>
<b>ARTICLE 29. DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERSONNELS.....</b>	<b>14</b>
<b>TITRE V - MODIFICATION STATUTAIRE.....</b>	<b>15</b>
<b>ARTICLE 30. MODIFICATION STATUTAIRE.....</b>	<b>15</b>

## PREAMBULE

La Biodiversité est un bien commun vital qu'il convient de connaître, protéger, gérer et valoriser, qu'il s'agisse de la biodiversité remarquable comme ordinaire, dans des milieux aussi variés que les espaces naturels, ruraux ou forestiers, les milieux aquatiques, les milieux marins ou les espaces urbains. Son importance pour l'avenir des sociétés humaines est d'autant plus flagrante dans le contexte actuel de changement climatique.

La fragmentation des espaces, l'étalement urbain, la surexploitation des ressources, les pollutions, la transformation des milieux et les espèces invasives sont autant de facteurs qui entraînent une érosion de la biodiversité sans précédent. L'île de La Réunion, forte d'une biodiversité (faune et flore, terrestres, aquatiques, marines) riche et remarquable (avec des taux d'endémismes proches de 30 % selon les groupes), et d'une diversité exceptionnelle des habitats et écosystèmes naturels due au relief et à sa géographie, présente des enjeux de conservation particulièrement pressants. L'état de connaissance actuelle indique que respectivement 22% et 30 % des espèces végétales et animales sont menacées, notamment par plus de 170 espèces exotiques envahissantes recensées. De plus, seuls 12 % des cours d'eau en bon état au titre de la directive cadre sur l'eau, tandis que les milieux marins littoraux, riches eux aussi en biodiversité, sont sous forte pressions de diverse nature, à l'image du territoire réunionnais, restreint, qui doit faire face à la pression de menaces multiples, endogènes comme exogènes.

La mise à disposition et valorisation des connaissances, continue et qui doit néanmoins se poursuivre, permet aujourd'hui de prendre pleinement conscience du potentiel considérable de la biodiversité réunionnaise, tant intrinsèque que vis-à-vis des services qu'elle rend à la population, de même que de son état de dégradation et de l'urgence à agir pour sa conservation comme la communauté scientifique ne cesse de le rappeler à toutes les échelles.

Cette biodiversité exceptionnelle est garante de la qualité de vie et de la résilience des populations face à la raréfaction des ressources naturelles dont pourtant elles dépendent. Cette raréfaction est de plus aggravée par les changements globaux sur lesquels les populations locales et régionales n'ont que peu de prise même si elles doivent contribuer à leur échelle à en inverser les tendances.

Dans ce contexte, la biodiversité réunionnaise doit nécessairement et sans délais être replacée au centre de l'ensemble des stratégies et actions de croissance. Elle doit être valorisée à sa juste valeur, pour une conciliation optimale, indispensable et positive entre conservation et développement.

Dans ce but, initié en décembre 2017, le processus de création d'une Agence Régionale de la Biodiversité à La Réunion a conduit à la signature d'une déclaration d'intention entre l'Agence Française pour la Biodiversité et le Conseil Régional de La Réunion le 14 juin 2018.

À la suite de la signature de la convention de partenariat entre l'OFB, la Région Réunion et l'État en mars 2019, la phase de préfiguration a été lancée et a conduit, avec l'aide de nombreuses instances via des comités de pilotage de 2020 à 2022 à la finalisation de la feuille route de l'agence.

Au regard des dispositions législatives et réglementaires, et compte tenu de la concertation élargie avec l'ensemble des partenaires, acteurs de la biodiversité et citoyens sur le territoire réunionnais, l'Agence Régionale de la biodiversité a pour but de répondre aux besoins observés du territoire et affiche une ambition forte et fédératrice au service de l'action collective pour la préservation durable de la biodiversité. L'ARB contribue, aux côtés du **Comité Eau Biodiversité**, à la politique de la biodiversité, en se positionnant en facilitateur et animateur des stratégies et actions en faveur de la préservation de la biodiversité afin de la promouvoir et la valoriser en soutenant les projets, et en renforçant les dynamiques partenariales locales comme à l'échelle de l'océan Indien via l'action de coopération régionale. L'Agence, tout en renforçant la déclinaison pratique et cohérente de la Stratégie Réunionnaise de Biodiversité et de tous projets en lien – tant à l'échelle territoriale qu'internationale au sein du bassin biogéographique d'insertion qu'est le hot Spot de biodiversité comprenant Madagascar et les îles de l'Océan Indien- aura également pour objectif de jouer un rôle de promotion à plus grande échelle (nationale, européenne, internationale régionale) afin de mettre en exergue les nombreux enjeux réunionnais, de son bassin d'insertion, et en synergie avec ses pairs ultramarins comme métropolitains.

**ONT ÉTÉ APPROUVÉS LES PRÉSENTS STATUTS**

Envoyé en préfecture le 29/12/2022  
Reçu en préfecture le 29/12/2022  
Publié le 29/12/2022  
ID : 974-239740012-20221215-DAP2022\_0043-DE



## TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### ARTICLE 1. Création

Il est créé par :

- Le Conseil régional de La Réunion ;
- et
- L'Office Français de la Biodiversité ;
- et
- L'État
- et
- Le Conseil départemental de La Réunion

Un établissement public de coopération environnementale régi par les articles L.1431-1 et suivants et les articles R.1431-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) et par les présents statuts.

Il jouit de la personnalité morale à compter de la date de publication de l'arrêté décidant de sa création.

Cet établissement public de coopération environnementale est une agence régionale de la biodiversité au sens de l'article L 131-9 du code de l'environnement.

### ARTICLE 2. Dénomination

L'établissement public de coopération environnementale est dénommé : « Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion ».

### ARTICLE 3. Sièges de l'établissement

L'« Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion » a son siège à l'adresse suivante :

*Hôtel de Région Pierre-Lagourgue  
Avenue René-Cassin Moufia BP 7190  
97719 Saint-Denis Cedex 9*

Elle peut transférer son siège en tout autre lieu par décision du conseil d'administration prise à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres.

### ARTICLE 4. Qualification juridique

L'« Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion » est un établissement public de coopération environnementale à caractère administratif.

Elle s'administre librement dans les conditions prévues par les présents statuts et par les lois et règlements qui lui sont applicables.

### ARTICLE 5. Objet et missions

L'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion » constitue un outil intervenant dans le domaine des milieux terrestres, aquatiques et marins, d'une part apportant une plus-value opérationnelle en matière de coordination, d'appui, et de mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, et d'autre

part toutes stratégies, plans, programmes, ou projets en cohérence avec la compétence de l'OFB (à l'exclusion des missions de police et de délivrance du permis de chasser). L'ARB de La Réunion est chargée de contribuer activement, aux côtés des acteurs locaux, à la mise en commun et la valorisation de la connaissance sur l'environnement et sa diffusion, d'amplifier la mobilisation et l'information des différents publics, de renforcer l'action publique régionale en matière de préservation, de restauration et de valorisation de la biodiversité, d'apporter, lorsque cela manque, une coordination efficiente et une meilleure synergie des actions existantes et à venir visant à préserver la biodiversité, à lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), à restaurer les milieux naturels et à intégrer les enjeux de biodiversité dans le développement du territoire.

Dans ce contexte, 7 missions principales sont confiées à l'« Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion » :

- **Mise en réseau et animation des acteurs, des politiques et des programmes**
  - Créer et tenir à jour une plateforme / « annuaire » regroupant les différents acteurs de tous types qui agissent en faveur de la biodiversité et qui détaille leurs missions et favoriser la capitalisation des savoirs et les centres de ressources,
  - Créer les conditions d'une meilleure organisation des acteurs par l'animation, le développement, et l'interconnexion des réseaux (multi acteurs),
  - Assure et soutenir la coordination, amplifier, et améliorer l'efficacité de l'action collective en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité.
- **Appui technique, conseil, expertise et ingénierie de projet**
  - Favoriser le développement d'une ingénierie de conseil et d'accompagnement aux porteurs de projets en faveur de la biodiversité, pour l'identification, le montage et la gestion de projets, en favorisant l'émergence ou le renforcement de compétences au sein du tissu et réseaux d'acteurs ou via ses ressources selon la demande,
  - Assurer une veille et une animation (mise en synergie) territoriale pour faire émerger des projets régionaux de préservation de la biodiversité, y compris le rétablissement des continuités écologiques, ou de coopération,
  - Apporter un regard et un conseil multidisciplinaires sur le développement des projets.
- **Portail des financements et ingénierie financière / de montage**
  - Apporter une vision globale et à jour sur l'organisation des financements dédiés à la biodiversité et être force de proposition : l'agence peut à ce titre contribuer au renforcement / animation d'un « comité des financeurs biodiversité » ou même porter celui-ci,
  - Mettre à disposition un état exhaustif et à jour des financements de la biodiversité mobilisables et disponibles à l'échelle du territoire et s'assurer de la diffusion de ces informations : l'agence peut à ce titre créer et développer une plateforme / un portail des financements,
  - Accompagner et conseiller les porteurs de projets dans leurs démarches et demandes de financements (identification, montage, partenariats, gestion financière),
  - Appuyer et mener des réflexions et actions y compris à l'échelle régionale et internationale sur les évolutions législatives et les mécanismes de financement innovants, et adaptés au contexte régional.
- **Formation & renforcement des compétences (à l'intention des professionnels et des élus)**
  - Constituer et tenir à jour un catalogue de formations (et formateurs) en matière de biodiversité disponibles et favoriser son enrichissement en cohérence avec les objectifs visés,
  - Contribuer au renforcement des formations traitant de la biodiversité à large échelle afin d'en développer l'intérêt et l'intégration systématique dans l'action politique et dans les activités économiques et d'aménagement multisectorielles,
  - Participer et apporter sa contribution aux actions de formation, en matière de biodiversité, d'éducation à l'environnement et au développement durable

- **Sensibilisation, éducation et mobilisation citoyenne**
  - Développer et diffuser des supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de biodiversité pour tous types de publics (grand public, professionnels, élus, ...), en prenant en compte les spécificités sociales et économiques de chaque public,
  - Communiquer et valoriser les actions, les acteurs et les résultats biodiversité à l'échelle régionale, en produisant des indicateurs pertinents et/ou nouveaux à ce titre,
  - Accompagner à tous niveaux le milieu de l'éducation et de l'enseignement dans la diffusion de la connaissance, l'apprentissage et la formation professionnelle dans les domaines de la biodiversité,
  - Encourager et permettre aux citoyens, via par exemple un catalogue d'actions conservatoire à l'attention des citoyens et des aménageurs, de porter ou prendre part aux actions relatives à la connaissance, la préservation, la restauration et la valorisation de la biodiversité et faire d'eux des acteurs clefs de l'action collective.
- **« Observatoire » de la biodiversité et de l'eau**
  - Offrir un accès centralisé de l'information sur la biodiversité pour une meilleure lisibilité, fiabilité, capitalisation de données, et permettre aux acteurs du territoire de davantage pouvoir les exploiter au mieux à des fins de conservation et de valorisation de la Biodiversité.
  - Favoriser l'agrégation et / ou le croisement avec des données liées à la biodiversité et au territoire pour produire une meilleure vision de l'impact de l'action collective, identifier et hiérarchiser de façon plus pertinente et efficiente les stratégies et plans d'action à engager, identifier les lacunes et points critiques d'acquisition de connaissances complémentaires pour ce faire,
  - Capitaliser les retours d'expérience sur les projets et outils disponibles, valoriser les acquis et identifier les marges de progrès potentielles.
- **Coopération interrégionale**
  - Apporter une expertise dans le cadre d'une stratégie de coopération en matière de biodiversité avec les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien au sein du hot spot éponyme,
  - Soutenir la mise en place d'actions liées à des problématiques communes aux îles du Sud-Ouest de l'océan Indien (hotspot de la biodiversité mondiale, continuités écologiques, lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes, préservation des espèces endémiques, lutte contre la pollution, exploitation durable des ressources, valorisation économique, etc.),
  - Assurer et promouvoir les atouts et les enjeux de La Réunion au travers des actions de coopération régionale et internationale associée.

Pour ce faire, l'agence « Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion » pourra porter des projets seule ou en partenariat avec tout opérateur pertinent. Elle pourra mobiliser tous financements associés tels que décrits au titre 3 des présents statuts et en particulier à l'article 25.

Pour répondre à ces missions prioritaires, le Club des Agences Régionales de la Biodiversité permettra de favoriser les échanges et les retours d'expérience à l'échelle nationale.

## ARTICLE 6. Durée

L'« Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion » est constituée sans limitation de durée.

Cet établissement pourra être dissous et liquidé dans les conditions définies par les dispositions de l'article 7.

## **ARTICLE 7. Entrée, retrait et dissolution**

Les règles d'entrée dans l'établissement public de coopération environnementale sont fixées à l'article R. 1431-3 du code général des collectivités territoriales.

Les règles de retrait et de dissolution sont fixées par les articles R. 1431-19 et R. 1431-20 du même code.

En cas de dissolution de l'établissement public de coopération environnementale, la liquidation s'opère dans les conditions prévues à l'article R. 1431-21 du même code.

## TITRE II - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

### ARTICLE 8. Organisation générale

L'« Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion » est administrée par un conseil d'administration, un bureau et un Président. Elle est dirigée par un directeur.

### ARTICLE 9. Composition du conseil d'administration

Conformément à l'article L. 1431-4 du CGCT, le conseil d'administration de l'« Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion » est composé :

- Pour la majorité de ses membres,
  - De représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, désignés en leur sein par leurs conseils ou leurs organes délibérants, de représentants de l'État et de représentants d'établissements publics nationaux.
  - Du maire de la commune siège de l'établissement s'il en fait la demande ;
  - Des représentants d'établissements publics locaux, le cas échéant ;
- De représentants du monde économique et de l'aménagement, acteurs du territoire ;
- De représentants de la société civile, dont la Recherche, les fondations ou d'associations du secteur de la biodiversité, le cas échéant ;
- De personnalités qualifiées désignées par les collectivités territoriales, leurs groupements, l'État et, le cas échéant, les établissements publics nationaux ;
- De représentants du personnel élus à cette fin ; Le conseil d'administration est composé de 30 membres comme suit :

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE DE L'ÎLE DE LA REUNION	
Organismes	Nombres de représentants = voix
<b>Collège 1 - Membres fondateurs (dont financeurs)</b>	
Conseil Régional de La Réunion	6
Office Français de la Biodiversité	3
État en Région	2
Conseil départemental de La Réunion	2
<b>Total 1</b>	<b>13</b>
<b>Collège 2 - Collectivités et Groupements</b>	
Communauté intercommunale des Villes solidaires (CIVIS)	1
Communauté d'agglomération du Sud (CA Sud)	1
Territoire de la Côte Ouest (TCO)	1
Communauté intercommunal du Nord de La Réunion (CINOR)	1
Communauté Intercommunal Réunion Est (CIREST)	1
Maire de la commune siège de l'établissement	1
<b>Total 2</b>	<b>6</b>
<b>Collège 3 - Établissements publics nationaux et régionaux</b>	
Parc national de La Réunion	1
Office de l'Eau Réunion	1
Office National des Forêts	1
<b>Total 3</b>	<b>3</b>
<b>Collège 4 - Secteurs économiques du territoire</b>	
Chambre d'Agriculture de La Réunion	1
Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion	1
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion	1
<b>Total 4</b>	<b>3</b>
<b>Collège 5 - Société Civile</b>	
Association agréée pour l'environnement 1 - Terrestre	1
Association agréée pour l'environnement 2 - Marin	1
Association agréée pour l'environnement 3 - Aquatique	1
<b>Total 5</b>	<b>3</b>
<b>Collège 6 - Autres</b>	
Personnes qualifiées	1
Représentant de personnels de l'établissement	1
<b>Total 6</b>	<b>2</b>
<b>Total "majoritaires" (Collèges 1+2+3)</b>	<b>22</b>
<b>TOTAL MEMBRES CA</b>	<b>30</b>

Le conseil d'administration est composé de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes désignés, d'une part, et des femmes désignées, d'autre part, ne soit pas supérieur à 1.

En cas d'indisponibilité de son suppléant, un membre du conseil d'administration peut donner mandat à un autre membre de le représenter à une séance. Chaque membre ne peut recevoir plus d'un mandat.

## **ARTICLE 10. Désignation des représentants**

Les représentants de l'État sont désignés par le préfet de région.

Si le préfet ou les établissements publics désignent nominativement des personnes comme représentants (désignation *intuitu personae*) et non des fonctions, ces représentants sont désignés pour une durée de trois ans, renouvelable.

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements représentés au sein du conseil d'administration sont désignés par leurs conseils ou leurs organes délibérants en leur sein pour la durée de leur mandat électif restant à courir.

Les représentants des établissements publics locaux et nationaux sont représentés au sein du conseil d'administration par les représentants désignés à cet effet pour une durée de trois ans, renouvelable en application de l'article R. 1431-4 du CGCT, selon les modalités qui leur sont propres.

Les représentants des secteurs économiques sont désignés selon les modalités qui leur sont propres pour une durée de trois ans, renouvelable en application de l'article R. 1431-4 du CGCT.

Les représentants de la société civile (recherche fondations ou associations) sont désignés, selon les modalités propres à leurs structures pour une durée de trois ans, renouvelable en application de l'article R. 1431-4 du CGCT.

En l'absence d'accord sur la nomination conjointe des représentants des secteurs économiques, de la société civile ou encore de la personnalité qualifiée par les personnes publiques membres de l'établissement public de coopération environnementale, chacune d'entre elles nomme le nombre de personnalités qualifiées suivant les modalités prévues ci-après :

- représentants des secteurs économiques,  représentants de la société civile sont désignés par délibération de l'assemblée délibérante de la Région - La Réunion
- représentants des secteurs économiques,  représentants de la société civile sont désignés par décision de l'Office Français pour la Biodiversité

La personnalité qualifiée dans le domaine de compétence de l'établissement est désignée conjointement par l'Etat, l'OFB, les collectivités et leur groupements représentés au conseil d'administration, pour une durée de trois ans, renouvelable en application de l'article R. 1431-4 du CGCT. En cas de désaccord, elle est désignée par la Région.

Les représentants du personnel au conseil d'administration sont élus à cette fin pour une durée de trois ans, renouvelable. Les modalités d'élection des représentants du personnel seront fixées par le règlement intérieur. Jusqu'à la première élection des représentants du personnel, qui devra intervenir dans un délai de 6 mois à compter de la date de l'arrêté préfectoral portant création de l'établissement, le président du conseil d'administration siège valablement avec les autres membres mentionnés à l'article 9 des présents statuts.

## **ARTICLE 11. Modalités d'exercice**

En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, survenant plus de six mois avant l'expiration du mandat des membres prévus à l'article 9 et 10 ci-dessus, un autre représentant est désigné ou élu dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

Les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions à titre gratuit. Toutefois, ces fonctions ouvrent droit aux indemnités de déplacement et de séjour prévues par la réglementation en vigueur et selon les conditions fixées par le règlement intérieur.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent prendre ou exercer aucune fonction dans les entreprises traitant avec l'établissement pour des marchés de travaux, de fournitures ou de prestations, ni assurer des prestations pour ces entreprises.

## **ARTICLE 12. La Présidence du conseil d'administration**

La présidence du conseil d'administration est élue par celui-ci en son sein, à la majorité des deux tiers (2/3), pour une durée de trois ans, renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de son mandat électif.

Elle est assistée d'un vice-président désigné dans les mêmes conditions.

Elle préside le conseil d'administration, qu'elle convoque au moins deux fois par an, et dont elle fixe l'ordre du jour

Elle nomme la direction de l'établissement (articles 8 & 15 des présents statuts) dans les conditions prévues à l'article L. 1431-5 et R. 1431-10 du CGCT.

Elle nomme le personnel de l'établissement, après avis conforme de la direction

Elle peut déléguer sa signature.

La vice-présidence remplace la présidence en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

## **ARTICLE 13. Attributions du conseil d'administration**

Le Conseil d'Administration détermine la politique de l'établissement, définit les orientations générales et se dote d'un projet d'établissement.

Il délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et notamment sur :

- les orientations générales de l'activité de l'établissement public et le projet d'établissement;
- le budget et ses modifications ;
- le compte financier et l'affectation des résultats de l'exercice ;
- les créations, modifications et suppressions d'emplois permanents et les conditions générales de rémunération ;
- les projets d'achat ou de prise à bail d'immeubles et, pour les biens dont l'établissement public est propriétaire, les projets de ventes et de baux d'immeubles ;
- les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés ;
- les projets de concession et de délégation de service public ;
- les emprunts, prises, extensions et cessions de participations financières ;
- les créations de filiales et les participations à des sociétés d'économie mixtes ;
- l'acceptation ou le refus des dons et legs ;
- les actions en justice et les conditions dans lesquelles certaines d'entre elles peuvent être engagées par le directeur ;
- les transactions ;
- le règlement intérieur de l'établissement public ;
- les suites à donner aux observations consécutives aux inspections, contrôles ou évaluations dont l'établissement public a fait l'objet ;
- le rapport d'activités.
- Il détermine les catégories de contrats, conventions et transactions qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumis pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au directeur. Celui-ci rend compte, lors de la plus prochaine séance du conseil, des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

## **ARTICLE 14. Réunions du conseil d'administration**

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président qui en fixe l'ordre du jour. Il se réunit au moins deux fois par an. Il est réuni de droit à la demande de la moitié au moins de ses membres.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil est de nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai maximum de huit jours.

Il délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Sauf dans les cas où les textes en disposent autrement, les délibérations sont prises à la majorité des voix. En cas de partage égal des voix, la voix de la personne assurant la présidence est prépondérante.

La personne assurant la direction, sauf lorsqu'elle est personnellement concernée par l'affaire en discussion, participe au conseil d'administration avec voix consultative.

Les personnes assurant la présidence ou la vice-présidence peuvent inviter au conseil d'administration toute personne dont elles jugent la présence utile en fonction de l'ordre du jour, pour avis, et sans qu'elle puisse prendre part au vote.

## **ARTICLE 15. Désignation du Directeur**

Les personnes publiques représentées au conseil d'administration procèdent à un appel à candidatures en vue d'établir une liste de candidats à l'emploi de directeur. Après réception des candidatures et notamment des projets des candidats, elles établissent cette liste à l'unanimité conformément à l'article R1431-1 du CGCT.

Au vu des projets d'orientations environnementales présentées par chacun des candidats, le conseil d'administration adopte, à la majorité des deux tiers de ses membres, une proposition sur le ou les candidats de son choix.

Le président du conseil d'administration nomme le directeur parmi la liste de candidats établie par les personnes publiques représentées au conseil d'administration, sur la proposition de cet organe.

La durée du mandat du directeur est de trois (3) ans.

Ce mandat est renouvelable par période de trois (3) ans. La personne bénéficie d'un contrat à durée déterminée d'une durée égale à la durée de son mandat. Lorsque le mandat est renouvelé, après approbation par le conseil d'administration du nouveau projet présenté par la personne, le contrat fait l'objet d'une reconduction expresse d'une durée équivalente à celle du mandat.

## **ARTICLE 16. Attributions du directeur**

La personne qui assure la direction de l'établissement doit, conformément à l'article R1431-13 du CGCT :

- élaborer et mettre en œuvre le projet environnemental pour lequel elle a été nommée et rend compte de l'exécution de ce projet au conseil d'administration ;
- s'assurer de l'exécution des programmes d'activité de l'établissement public ;
- assurer le bon fonctionnement de l'établissement ;
- être l'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement public ;
- préparer le budget et ses décisions modificatives et en assure l'exécution ;
- assurer la direction de l'ensemble des services avec autorité sur l'ensemble du personnel ;
- être consultée pour avis conforme par le président du conseil d'administration sur le recrutement et la nomination aux emplois de l'établissement ;
- passer tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le conseil d'administration ;
- représenter l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Pour l'exercice de ses attributions, le directeur peut déléguer sa responsabilité à ses collaborateurs placés sous son autorité.

### **ARTICLE 17. Règles particulières relatives à la direction**

Les fonctions de direction sont incompatibles avec un mandat électif dans l'une des collectivités territoriales membres de l'établissement et avec toute fonction dans un groupement qui en est membre ainsi qu'avec celle de membre du conseil d'administration de l'établissement.

La personne assurant la direction ne peut prendre ou conserver aucun intérêt dans les entreprises en rapport avec l'établissement, occuper aucune fonction dans ces entreprises, ni assurer des prestations pour leur compte, à l'exception des filiales de l'établissement.

Si, après avoir été mis à même de présenter ses observations, il est constaté que la personne a manqué à ces règles, elle est démise de ses fonctions par le conseil d'administration, à la majorité des deux tiers de ses membres.

### **ARTICLE 18. Le comité d'orientation**

Le comité d'orientation constitue un organe consultatif de l'établissement public de coopération environnementale.

Le comité d'orientation est consulté sur les questions touchant aux orientations stratégiques de l'activité de l'établissement public de coopération environnementale.

Il se réunit au moins deux fois par an à l'initiative du directeur ou à la demande de la moitié de ses membres.

Le directeur présente un rapport des travaux du comité d'orientation devant le dernier conseil d'administration de chaque année.

Le règlement intérieur de l'établissement détermine la composition et le fonctionnement détaillé du comité d'orientation.

### **ARTICLE 19. Régime juridique des actes**

Les délibérations du conseil d'administration ainsi que les actes à caractère réglementaire de l'« Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion » font l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture du département de La Réunion.

Sous réserve des dispositions qui précèdent, les dispositions du titre III du livre I de la troisième partie du code général des collectivités territoriales relatives au contrôle de légalité et au caractère exécutoire des actes des autorités départementales sont applicables à l'établissement public.

## TITRE III - RÉGIME FINANCIER ET COMPTABLE

### ARTICLE 20. Dispositions générales

Les dispositions des chapitres II et VII du titre premier du livre VI de la première partie du code général des collectivités territoriales relatives au contrôle budgétaire et aux comptables publics sont applicables à l'établissement.

L'« Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion » applique l'instruction budgétaire et comptable en vigueur, nomenclature adaptée pour cet EPCE qui n'a pas vocation à attribuer de subventions et devra donc gérer uniquement ses activités propres et son personnel.

### ARTICLE 21. Le budget primitif

Le budget primitif est adopté par le conseil d'administration dans les trois mois qui suivent la création de l'établissement public puis, chaque année, avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte.

### ARTICLE 22. Le comptable

Le comptable de l'établissement est un comptable direct du Trésor ayant la qualité de comptable principal. Il est nommé par le préfet, sur avis conforme du directeur régional des finances publiques.

Il est soumis aux obligations prévues par les articles L.1617-2 à L.1617-6 du code général des collectivités territoriales.

### ARTICLE 23. Régies d'avances et de recettes

Le directeur peut, par délégation du conseil d'administration et sur avis conforme du comptable, créer des régies de recettes et d'avances, soumises aux conditions de fonctionnement prévues aux articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du CGCT.

### ARTICLE 24. Recettes, apports et contributions

Les recettes de l'établissement comprennent notamment :

- les subventions et autres concours financiers de l'Union européenne, de l'État, des collectivités territoriales et de toutes autres personnes publiques ou privées ;
- les libéralités, dons, legs et leurs revenus ;
- les produits des contrats et des concessions ;
- les produits de son activité commerciale, services rendus, publications et de documents ;
- les produits des manifestations organisées par l'établissement ;
- les revenus des biens meubles et immeubles ;
- les produits du placement de ses fonds ;
- les produits des aliénations ou immobilisations et, d'une manière générale, toutes recettes autorisées par les lois et règlements ;
- toutes autres recettes autorisées par la loi ou les textes réglementaires.

Les apports et les contributions annuelles numéraires nécessaires au fonctionnement de l'établissement public de coopération environnementale sont les suivants :

- Conseil régional - La Réunion : dotation annuelle de base de 300 000 €.
- Office Français de la Biodiversité : dotation annuelle de base jusqu'à 300 000 €,
- L'Etat : dotation annuelle de base de 30 000 €,
- Le Conseil Départemental de La Réunion : dotation annuelle de base de 30 000 €.

Les membres fondateurs peuvent verser une dotation supérieure à la dotation annuelle mentionnée ci-dessus. Les montants de la dotation peuvent être révisés à la hausse comme à la baisse en fonction de la feuille de route pluriannuelle de l'agence.

En complément, le Conseil régional de La Réunion met à disposition des locaux à usage de bureau dont elle est propriétaire pour accueillir et permettre le bon fonctionnement de l'activité des agents de l'« Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion ». D'autres propriétaires peuvent valoriser de la mise à disposition. Les modalités de mises en œuvre, notamment la liste des biens concernés par ces mises à disposition, feront l'objet de conventions entre le propriétaire et l'« Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion ».

L'arrêté prévu à l'article R. 1431-1 fixe les dates respectives auxquelles les apports et les mises à disposition de biens ainsi que les transferts de personnels deviennent effectifs. Pour la première année, les contributions annuelles sont versées au prorata de la durée de fonctionnement de l'EPCE sur l'année, calculée à partir de la date du premier conseil d'administration.

## **ARTICLE 25. Charges**

Les charges de l'établissement comprennent notamment les frais de personnel, les frais de fonctionnement et d'équipement et, de manière générale, toutes les dépenses nécessaires à l'accomplissement par l'établissement de ses missions.

## **ARTICLE 26. Commission d'appel d'offres**

Dans le cadre des dispositions du Code de la commande publique et conformément aux dispositions de l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commission d'appel d'offres est instituée et présidée par le président ou son représentant.

Elle comprend en outre cinq membres titulaires et cinq membres suppléants désignés par le conseil d'administration en son sein.

## TITRE IV - DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

### **ARTICLE 27. Dispositions transitoires relatives au conseil d'administration**

Pendant toute la période précédant l'élection des représentants des salariés, qui devra intervenir dans un délai de six mois à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral portant création de l'établissement, le conseil d'administration siège valablement avec les membres mentionnés à l'article 9.

Dès la création de l'« Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion », le conseil d'administration est réuni sur convocation du préfet et des 4 membres fondateurs de l'établissement pour prendre les premières décisions en vue de la gestion courante de l'établissement.

Jusqu'à l'élection du président du conseil d'administration dans les conditions prévues à l'article 12, le conseil est présidé par le préfet.

Les représentants élus des salariés siègent dès leur élection.

### **ARTICLE 28. Dispositions transitoires relatives à la direction de l'établissement**

Dans l'attente de la nomination d'un directeur selon les modalités prévues par l'article 15 des présents statuts, l'établissement est dirigé par un directeur par intérim nommé par la présidence du conseil d'administration pour une durée maximale d'un an.

Il bénéficie, pour la durée de ses fonctions, des mêmes attributions que le directeur.

### **ARTICLE 29. Dispositions relatives aux personnels**

Les transferts de personnel issu d'organismes régis par le droit privé, la mise à disposition ou encore le détachement de fonctionnaire, devront respecter les règles du Code du travail, du Code de la fonction publique et l'ensemble des dispositions déontologiques applicables.

## TITRE V - MODIFICATION STATUTAIRE

### **ARTICLE 30. Modification statutaire**

Les statuts ne peuvent être modifiés que par délibérations concordantes des membres de l'établissement.

Un arrêté du représentant de l'État approuve la décision de modification des statuts.

**DELIBERATION N°DAP2022\_0044****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 15 décembre 2022 à 09 h00  
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

*sous la présidence de :*

**Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional**

*Nombre de membres  
en exercice : 45*

*Nombre de membres  
présents : 31*

*Nombre de membres  
représentés : 6*

*Nombre de membres  
absents : 8*

*La Présidente,  
Huguette BELLO*

**Présents :**

BELLO HUGUETTE  
LEBRETON PATRICK  
NATIVEL LORRAINE  
OMARJEE NORMANE  
NABENESA KARINE  
RAMAYE AMANDINE  
SITOUZE CÉLINE  
BOULEVART PATRICE  
LOCAME VAISSETTE PATRICIA  
HOARAU JACQUET  
VERGOZ MICHEL  
CHANE-TO MARIE-LISE  
HOARAU FABRICE  
CHABRIAT JEAN-PIERRE  
BERTILE WILFRID  
ANNETTE CHRISTIAN  
SIHOU MICKAËL  
PROFIL PATRICIA  
PLANTE PASCAL  
MOREL JEAN JACQUES  
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE  
VIENNE AXEL  
PICARDO BERNARD  
PAYET JOHNNY  
POINY-TOPLAN STÉPHANIE  
CORBIERE EVELYNE  
CHANE-HONG RÉGINE  
CESARI MAYA  
BAREIGTS ERICKA  
MARATCHIA JEAN-BERNARD  
MAILLOT FRÉDÉRIC

**Représenté(s) :**

RATENON JEAN HUGUES  
COSTES YOLAINE  
RAMIN SABRINA  
LEBRETON LAËTITIA  
GIRONCEL DAMOUR NADINE  
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE

**Absents :**

TECHER JACQUES  
AHO-NIENNE SANDRINE  
BADAT RAHFICK  
NIRLO RICHARD  
HOARAU DENISE  
LAGOURGUE JEAN-LOUIS  
RAMASSAMY NADIA  
ABMON-ELIZEON LILIANE

RAPPORT /DEECB / N°113295

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION RÉUNION AU SEIN DE L'AGENCE RÉGIONALE DE  
LA BIODIVERSITÉ DE L'ÎLE DE LA RÉUNION



Séance du 15 décembre 2022  
Délibération N°DAP2022\_0044  
Rapport /DEECB / N°113295

### **Délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional**

## **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION RÉUNION AU SEIN DE L'AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ DE L'ÎLE DE LA RÉUNION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le budget de l'exercice 2022,

**Vu** la délibération N° DAP 2021\_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégation de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

**Vu** la délibération N° DAP 2022\_0043 en date du 15 décembre 2022, relative à la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion et à l'approbation des statuts,

**Vu** les statuts de l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion,

**Vu** le rapport N° DEECB / 113295 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

#### **Considérant,**

- la mission de préfiguration de l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion,
- le rôle pilote de la Région, en tant que chef de file de la biodiversité,
- l'importance et la portée des enjeux de préservation sur le territoire,
- la concertation des acteurs sur les enjeux de la biodiversité à La Réunion,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,  
Après en avoir délibéré,**

#### **Décide,**

- de désigner les 12 conseillers régionaux suivants pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion », pour lequel la Région est membre fondateur :
  - 6 titulaires : Madame Ericka BAREIGTS, Madame Mme Maya CESARI, Madame Evelyne CORBIERE, Monsieur Fabrice HOARAU, Monsieur Jean-Bernard MARATCHIA, Monsieur Wilfrid BERTILE ;
  - 6 suppléants : Madame Amandine RAMAYE, Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT, Monsieur Christian ANNETTE, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE TAVEL, Monsieur Pascal PLANTE et Madame Patricia LOCAME VAISSETTE ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Madame Ericka BAREIGTS, Madame Mme Maya CESARI, Madame Evelyne CORBIERE, Monsieur Fabrice HOARAU (+ procuration de Madame Laetitia LEBRETON), Monsieur Jean-Bernard MARATCHIA, Monsieur Wilfrid BERTILE, Madame Amandine RAMAYE, Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT, Monsieur Christian ANNETTE, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE TAVEL, représentée par Monsieur Patrice BOULEVART, Monsieur Pascal PLANTE et Madame Patricia LOCAME VAISSETTE n'ont pas participé au vote de la décision.

**La Présidente,  
Huguette BELLO**

**DELIBERATION N°DAP2022\_0045****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 15 décembre 2022 à 09 h00  
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

*sous la présidence de :*

**Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional**

*Nombre de membres  
en exercice : 45*

*Nombre de membres  
présents : 31*

*Nombre de membres  
représentés : 6*

*Nombre de membres  
absents : 8*

*La Présidente,  
Huguette BELLO*

**Présents :**

BELLO HUGUETTE  
LEBRETON PATRICK  
NATIVEL LORRAINE  
OMARJEE NORMANE  
NABENESA KARINE  
RAMAYE AMANDINE  
SITOUZE CÉLINE  
BOULEVART PATRICE  
LOCAME VAISSETTE PATRICIA  
HOARAU JACQUET  
VERGOZ MICHEL  
CHANE-TO MARIE-LISE  
HOARAU FABRICE  
CHABRIAT JEAN-PIERRE  
BERTILE WILFRID  
ANNETTE CHRISTIAN  
SIHOU MICKAËL  
PROFIL PATRICIA  
PLANTE PASCAL  
MOREL JEAN JACQUES  
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE  
VIENNE AXEL  
PICARDO BERNARD  
PAYET JOHNNY  
POINY-TOPLAN STÉPHANIE  
CORBIERE EVELYNE  
CHANE-HONG RÉGINE  
CESARI MAYA  
BAREIGTS ERICKA  
MARATCHIA JEAN-BERNARD  
MAILLOT FRÉDÉRIC

**Représenté(s) :**

RATENON JEAN HUGUES  
COSTES YOLAINE  
RAMIN SABRINA  
LEBRETON LAËTITIA  
GIRONCEL DAMOUR NADINE  
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE

**Absents :**

TECHER JACQUES  
AHO-NIENNE SANDRINE  
BADAT RAHFICK  
NIRLO RICHARD  
HOARAU DENISE  
LAGOURGUE JEAN-LOUIS  
RAMASSAMY NADIA  
ABMON-ELIZEON LILIANE

RAPPORT /DRH / N°113331  
PERSONNEL RÉGION RÉUNION - CRÉATION DE POSTES



Séance du 15 décembre 2022  
Délibération N°DAP2022\_0045  
Rapport /DRH / N°113331

**Délibération de l'Assemblée Plénière  
du Conseil Régional**

**PERSONNEL RÉGION RÉUNION - CRÉATION DE POSTES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**Vu** le budget de l'exercice 2022,

**Vu** le rapport N° DRH / 113331 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

**Vu** l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 08 décembre 2022,

**Considérant,**

- que les besoins des services nécessitent la création d'emplois permanents et la création de 2 postes non permanents à temps complet,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide, à l'unanimité,**

- d'adopter la création de 15 postes statutaires permanents à temps complet ci-dessous ainsi que 2 postes de contrat de projet de catégorie A à temps complet afin de répondre aux besoins des services :

INTITULES DE POSTES	CADRE D'EMPLOIS DE REFERENCE	MISSION	NOMBRE
Un chef de projet CPRDFOPP à la Direction de la Formation Professionnelle	Contrat de projet de catégorie A	Animer et coordonner les travaux de mise à jour du Contrat de Plan Régional de Développement des Formation et de l'Orientation Professionnelles	1
Un chef de projet SRDEII à la DGA Economie et Entreprise	Contrat de projet de catégorie A	Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, le titulaire du poste devra participer à la définition des orientations de la Région en matière de développement économique.	1
<b>Total contrat de projet Catégorie A</b>			<b>2</b>
Un Responsable Administratif et Financier au Service Appui et Pilotage – DGA Patrimoine	Attaché	Participer à la structuration administrative et financière de la DGA	1
Un conseiller en évolution professionnelle à la Direction des Ressources Humaines	Attaché	Accompagner individuellement et ou collectivement les projets professionnels des agents ; Il conçoit, met en œuvre et évalue les dispositifs de formation et d'accompagnement professionnel, en lien avec les agents, les services et les partenaires de la collectivité territoriale.	1
Un Responsable service gestion des agents routes à la Direction des Ressources Humaines	Attaché	Coordonner, gérer et contrôler l'ensemble des procédures de gestion administrative des agents routes dans le cadre des règles statutaires.	1
<b>Total Attachés</b>			<b>3</b>
Des Chargés d'Opération à la DEGC	Ingénieur	Assurer la maîtrise d'œuvre ou la conduite d'opérations des grands projets de l'île, du début des études jusqu'à l'achèvement des travaux.	2
Des Chargés d'Opération à la DBA	Ingénieur	Représenter ou assister le maître d'ouvrage, sur le plan technique, administratif et financier lors des phases de programmation de conception et de réalisation de projets neufs ou de restructuration lourde du patrimoine bâti de la collectivité.	2
<b>Total Ingénieurs</b>			<b>4</b>
<b>TOTAL CATEGORIE A</b>			<b>9</b>
Un Chargé du Recrutement	Attaché ou Rédacteur	Analyser le besoin de personnel sur un poste. Rechercher des candidats et conseiller la collectivité sur le choix des agents à recruter .	1
<b>TOTAL CADRE A ou B</b>			<b>1</b>
Un Gestionnaire SIRH	Technicien ou Rédacteur	Assister le Responsable SIRH dans la gestion des données RH	1
Responsable technique (lycées)	Technicien	Assurer l'encadrement des équipes et la coordination et le suivi des travaux d'entretien et de maintenance en lycée	2
<b>Total cadre B</b>			<b>3</b>
Gestionnaires des Programmes de la Formation Professionnelle	Rédacteur	Assurer le suivi des marchés des programmes de la formation professionnelle	4
<b>Total Rédacteurs</b>			<b>4</b>
<b>TOTAL CATEGORIE B</b>			<b>7</b>
<b>TOTAL DES POSTES</b>			<b>17</b>

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022



ID : 974-239740012-20221215-DAP2022\_0045-DE

- de valider le recours à un vacataire d'une durée de 6 mois pour la préparation de la célébration des 40 ans de la Région ;
- de prélever les crédits de paiements pour l'ensemble de ces postes sur les chapitres 930, 932, 933 et 938 du budget de la Région 2022 ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,  
Huguette BELLO**

**DELIBERATION N°DAP2022\_0046**

**L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le jeudi 15 décembre 2022 à 09 h00  
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

*sous la présidence de :*

**Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional**

*Nombre de membres  
en exercice : 45*

*Nombre de membres  
présents : 30*

*Nombre de membres  
représentés : 6*

*Nombre de membres  
absents : 9*

*La Présidente,  
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE  
LEBRETON PATRICK  
NATIVEL LORRAINE  
OMARJEE NORMANE  
NABENESA KARINE  
RAMAYE AMANDINE  
SITOUZE CÉLINE  
BOULEVART PATRICE  
LOCAME VAISSETTE PATRICIA  
HOARAU JACQUET  
VERGOZ MICHEL  
CHANE-TO MARIE-LISE  
HOARAU FABRICE  
CHABRIAT JEAN-PIERRE  
BERTILE WILFRID  
ANNETTE CHRISTIAN  
SIHOU MICKAËL  
PROFIL PATRICIA  
PLANTE PASCAL  
MOREL JEAN JACQUES  
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE  
VIENNE AXEL  
PAYET JOHNNY  
POINY-TOPLAN STÉPHANIE  
CORBIERE EVELYNE  
CHANE-HONG RÉGINE  
CESARI MAYA  
BAREIGTS ERICKA  
MARATCHIA JEAN-BERNARD  
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :

RATENON JEAN HUGUES  
COSTES YOLAINE  
RAMIN SABRINA  
LEBRETON LAËTITIA  
GIRONCEL DAMOUR NADINE  
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE

Absents :

TECHER JACQUES  
AHO-NIENNE SANDRINE  
BADAT RAHFICK  
NIRLO RICHARD  
HOARAU DENISE  
PICARDO BERNARD  
LAGOURGUE JEAN-LOUIS  
RAMASSAMY NADIA  
ABMON-ELIZEON LILIANE

RAPPORT /DRR / N°113374

RAPPORT D'INFORMATION RELATIF AUX OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE  
DES COMPTES SUR LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL



Séance du 15 décembre 2022  
Délibération N°DAP2022\_0046  
Rapport /DRR / N°113374

**Délibération de l'Assemblée Plénière  
du Conseil Régional**

**RAPPORT D'INFORMATION RELATIF AUX OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA  
CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des juridictions financières,

**Vu** l'article L243-6 du Code des juridictions financières qui dispose que « le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat »,

**Vu** notamment l'article L.243-9 du Code des juridictions financières qui dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale (...) présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L.143-9. »,

**Vu** le rapport réceptionné le 8 novembre 2022, comportant les Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes et la gestion de la Région Réunion, portant sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL) pour les exercices 2010 et suivants, et les réponses qui y ont été apportées,

**Vu** le rapport N° DRR/ 113374 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

- de donner acte de la présentation du rapport réceptionné le 4 novembre 2022 comportant les observations définitives de la chambre régionale des comptes sur les comptes et la gestion de la Région Réunion, portant exclusivement sur le projet de Nouvelle Route du Littoral (NRL) pour les exercices 2010 et suivants ;

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

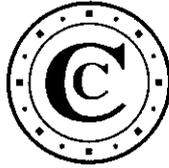
Publié le 29/12/2022

 SLO

ID : 974-239740012-20221215-DAP2022\_0046-DE

- de prendre acte qu'elle devra, dans le délai d'un an, examiner un ~~rapport sur les actions entreprises~~ par la Région pour faire suite aux observations émises par la Chambre régionale des comptes dans le cadre de ce contrôle.

**La Présidente,  
Huguette BELLO**



Le - 8 NOV. 2022

**Le président**

Dossier suivi par : Bernard Lotrian, greffier

T 02 62 90 20 16

greffeRM@reunion.ccomptes.fr

Réf. : **22 - 622**

P.J. : 1 rapport

1 bordereau de communication

**Objet** : notification du rapport d'observations  
définitives et de ses réponses

*Envoi dématérialisé avec accusé de réception  
(Article R. 241-9 du code des juridictions financières)*

à

**Madame Huguette Bello  
Présidente du conseil régional  
de La Réunion**

Hôtel de région  
Avenue René Cassin  
Moufia  
B.P. 67190  
97801 Saint-Denis cedex 9

Madame la présidente,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de la région Réunion portant sur la nouvelle route du littoral (NRL) concernant les exercices 2010 et suivants ainsi que les réponses qui y ont été apportées.

Je vous rappelle que ce document revêt un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger jusqu'à sa communication à votre assemblée délibérante. Il conviendra de l'inscrire à l'ordre du jour de sa plus proche réunion, au cours de laquelle il donnera lieu à débat. Dans cette perspective, le rapport et les réponses seront joints à la convocation adressée à chacun de ses membres.

Dès la tenue de cette réunion, ce document pourra être publié et communiqué aux tiers en faisant la demande, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

En application de l'article R. 243-14 du code des juridictions financières, je vous demande d'informer le greffe de la date de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante et de lui communiquer en temps utile copie de son ordre du jour.

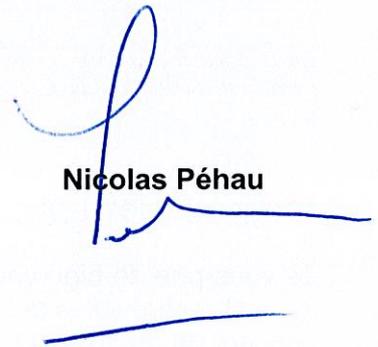
Par ailleurs je vous précise qu'en application des dispositions de l'article R. 243-17 du code précité, le rapport d'observations et les réponses jointes sont transmis au préfet ainsi qu'au directeur régional des finances publiques.

Enfin, j'appelle votre attention sur le fait que l'article L. 243-9 du code des juridictions financières dispose que « *dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes* ».

Il retient ensuite que « *ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9* ».

Dans ce cadre, vous voudrez bien notamment préciser les suites que vous aurez pu donner aux recommandations qui sont formulées dans le rapport d'observations, en les assortissant des justifications qu'il vous paraîtra utile de joindre, afin de permettre à la chambre d'en mesurer le degré de mise en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de mes salutations distinguées.



Nicolas Péhau



# RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SES RÉPONSES

## RÉGION LA RÉUNION LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL

Exercices 2010 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,  
a été délibéré par la chambre les 18 et 19 août 2022.

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022



ID : 974-239740012-20221215-DAP2022\_0046-DE

# TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE .....	3
RECOMMANDATIONS .....	4
PROCÉDURE.....	5
OBSERVATIONS .....	6
1 LE CONTEXTE.....	6
1.1 La route du Littoral, un axe structurant à remplacer .....	6
1.1.1 Un itinéraire stratégique soumis aux risques naturels.....	6
1.1.2 Une infrastructure vieillissante et sous contraintes d'exploitation particulières.....	8
1.2 Les protocoles d'accord État-région.....	10
1.2.1 Le protocole d'accord d'octobre 2010 .....	10
1.2.2 La trajectoire financière de départ .....	11
1.2.3 L'accord État-région de mars 2022.....	11
1.3 Une zone exceptionnelle à aménager .....	12
1.3.1 Des milieux naturels terrestres et maritimes exposés .....	12
1.3.2 Un cadre réglementaire protecteur à respecter.....	13
1.3.3 Le choix initial d'un grand viaduc et d'une grande digue .....	13
2 LE BILAN PROVISOIRE .....	16
2.1 Un pilotage du projet insuffisant au regard des enjeux .....	16
2.1.1 Le pilotage stratégique : le comité de suivi État-région.....	16
2.1.2 Les instances de suivi et de contrôle en matière d'environnement .....	18
2.1.3 Le pilotage opérationnel .....	20
2.2 Un chantier toujours inachevé .....	22
2.2.1 La nécessité d'une centaine de marchés publics.....	22
2.2.2 Les causes des retards dans la réalisation des travaux .....	24
2.2.3 Des mesures compensatoires prévues en matière environnementale faiblement mises en œuvre.....	28
2.3 Un impact majeur sur la situation financière de la collectivité .....	28
2.3.1 Un nouveau cadre budgétaire national plus contraignant .....	29
2.3.2 La majorité des moyens d'investissements de la région concentrée sur la NRL .....	30
2.3.3 Une consolidation des coûts rattachés plus délicate en section de fonctionnement.....	32
2.3.4 Des intérêts moratoires partiellement maîtrisés .....	34
3 LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES .....	36
3.1 Faire aboutir le projet .....	36
3.1.1 Renforcer le pilotage opérationnel.....	36
3.1.2 Réussir la mise en service partielle de 2022-2023 .....	36
3.1.3 Finir la NRL à l'horizon 2028 .....	38
3.2 Assurer une meilleure information comptable et financière .....	39
3.2.1 Une information insuffisamment fiable.....	39
3.2.2 L'absence de provisions comptables réglementaires .....	42
3.2.3 L'arrivée à échéance d'emprunts non mobilisés prévus pour la NRL .....	44

3.3 Assurer le besoin de financement complémentaire au parfait achèvement des travaux .....	46
3.3.1 La comptabilisation des frais de production et du coût des emprunts .....	46
3.3.2 La prospective financière.....	47
3.3.3 Un nouveau soutien financier de l'État.....	49
3.4 Préserver les enjeux environnementaux .....	50
3.4.1 Les impacts du projet sur l'environnement.....	50
3.4.2 Une réponse en matière de transport public retardée et partielle.....	53
ANNEXES.....	55
RÉPONSES.....	65

## SYNTHÈSE

La Nouvelle Route du Littoral (NRL) est un projet de construction d'une route stratégique de 12,3 km sur l'île de La Réunion faisant la jonction entre les agglomérations nord et ouest de l'île, les plus peuplées et actives avec leurs installations portuaires d'un côté et aéroportuaires de l'autre. Il s'inscrit dans une zone exceptionnelle à aménager, tant sur le plan maritime que terrestre. Le projet, mûri par l'État, a été transféré en 2008 à la région, qui en devient ainsi le maître d'ouvrage.

Les objectifs retenus initialement par la collectivité dans sa déclaration de projet de février 2012 sont la sécurisation définitive de l'axe, son ouverture complète au plus tard en 2020, une infrastructure qui, dès sa mise en service, doit permettre le développement des transports collectifs routiers et de circulations douces avec une meilleure sécurité des cyclistes, un coût estimé à 1,66 milliard d'euros (Md€) « valeur décembre 2010 », avec une solution mixte comportant des digues et un grand viaduc, considérée la plus économique, d'importantes mesures en faveur de l'environnement, un financement assuré dans le cadre d'un protocole État - région.

Le choix de cette solution a entraîné des difficultés importantes dans la conduite du projet, des retards et d'inévitables surcoûts. La conclusion des marchés sur les digues, fin 2013 et fin 2014, n'aurait pas dû se faire sans que l'accès administratif aux carrières disposant des roches massives en quantité et qualité suffisantes pour la construction des digues n'ait été mieux anticipé et préparé.

Quant aux mesures de compensation des dégradations faites à l'environnement, elles ne sont pratiquement pas mises en œuvre, du fait des retards pris par le chantier.

Au-delà de la complexité technique du projet qui pouvait justifier un coût initial déjà élevé pour une région de cette taille, ce coût a été révisé jusqu'en 2021 à plus de 2,4 Md€ sans toutefois avoir été clairement affiché, ni même totalement couvert par l'autorisation de programme budgétaire votée par la région d'à peine 2 Md€. Malgré le suivi des risques mis en place, aucune provision pour risques et charges n'a été constituée. Fin 2021, la région se retrouvait déjà avec une dette de 1,3 Md€, dont 800 millions d'euros (M€) d'emprunts nouveaux pour financer la NRL, sans avoir achevé cette nouvelle route, dont l'ouverture complète est reportée jusqu'en 2028 au mieux.

Le choix de la région en 2011 d'une grande digue, qui se voulait au départ le plus économique, aboutit à ce jour, au-delà de l'arrêt du chantier en 2019 en raison de l'inaccessibilité juridique aux matériaux nécessaires pour terminer la NRL, à une prévision de dépassement du budget initial de l'opération de plus de 50 %.

Compte tenu du niveau atteint par l'endettement de la région, des arbitrages s'imposent à elle dans la section de fonctionnement de son budget, essentiellement au niveau des dépenses afin de respecter les cibles d'épargne et de solvabilité que se fixe la collectivité régionale et que surveillent ses bailleurs de fonds, voire en recherche de recettes supplémentaires.

La chambre régionale des comptes formule cinq recommandations pour la conduite de ce projet hautement stratégique dans des conditions plus transparentes et mieux coordonnées entre ses différents acteurs jusqu'à l'achèvement d'une NRL sécurisée et respectueuse de son environnement.

## RECOMMANDATIONS

N°	Objet	Page	Nature <sup>1</sup>	Domaine
1	Réactiver le comité de suivi prévu par les accords État-région dès que possible.	17	Performance	Gouvernance
2	Réunir le comité scientifique conformément à la fréquence définie par la décision n° 2013-07 du préfet de La Réunion en date du 20 décembre 2013 et mettre à sa disposition l'ensemble des éléments nécessaires pour remplir son office dans de bonnes conditions.	20	Régularité	Gouvernance
3	Actualiser, d'ici la fin 2022, une trajectoire financière réaliste compte tenu du retard d'achèvement de la NRL et de la réévaluation de son coût final.	41	Performance	Situation financière
4	Évaluer de manière sincère les risques financiers liés à la NRL et inscrire les provisions comptables nécessaires à leur couverture conformément aux dispositions de l'article D. 4321-2 du code général des collectivités territoriales.	43	Régularité	Comptabilité
5	Réaliser les mises à jour du dossier d'engagement du maître d'ouvrage afin notamment de permettre l'évaluation des dispositifs sur lesquels il s'est engagé dès que possible.	53	Performance	Gouvernance

<sup>1</sup> Les recommandations sont classées sous la rubrique « régularité » lorsqu'elles ont pour objet de rappeler la règle (lois et règlements) et sous la rubrique « performance » lorsqu'elles portent sur la qualité de la gestion, sans que l'application de la règle ne soit mise en cause. Leur mise en œuvre fait l'objet d'un suivi.

## PROCÉDURE

Le contrôle des comptes et de la gestion de la région Réunion, portant exclusivement sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL), a été ouvert par lettre du président de la chambre adressée le 9 février 2021 à M. Didier Robert, président de la collectivité depuis avril 2010. L'examen de gestion et des comptes de la chambre régionale des comptes porte, au-delà de la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par la collectivité.

Parallèlement et concomitamment, une enquête distincte portant sur l'action de l'État dans le projet de NRL a été conduite par la Cour des comptes. Les conclusions de cette enquête donnent lieu à des observations définitives qui concernent l'action de l'État.

Les entretiens de fin de contrôle prévus par l'article L. 243-1 du code des juridictions financières se sont déroulés le 23 février 2022 avec Mme Huguette Bello, présidente de la région depuis juillet 2021, et le 15 février 2022 avec M. Didier Robert, son prédécesseur.

La chambre a arrêté ses observations provisoires dans ses séances des 28 février et 1<sup>er</sup> mars 2022 qui ont été adressées à Mme Bello et à M. Robert. M. Didier Robert et Mme Huguette Bello ont répondu respectivement les 31 mai et 14 juin, M. Didier Robert demandant à être entendu par la chambre.

Des extraits ont été adressés au préfet, à la Banque européenne d'investissement, à la Caisse des dépôts et consignations (CDC), à l'expert ayant accompagné la région dans la préparation à la certification de ses comptes (groupement EXA-Mazars) et au commissaire aux comptes de la collectivité (cabinet ORCOM). Tous ont répondu, à l'exception de la CDC.

M. Didier Robert a été entendu, à sa demande, par la chambre le 18 août 2022.

Après avoir entendu M. Didier Robert, lors de ses séances des 18 et 19 août 2022, la chambre a arrêté les observations suivantes.

# OBSERVATIONS

## 1 LE CONTEXTE

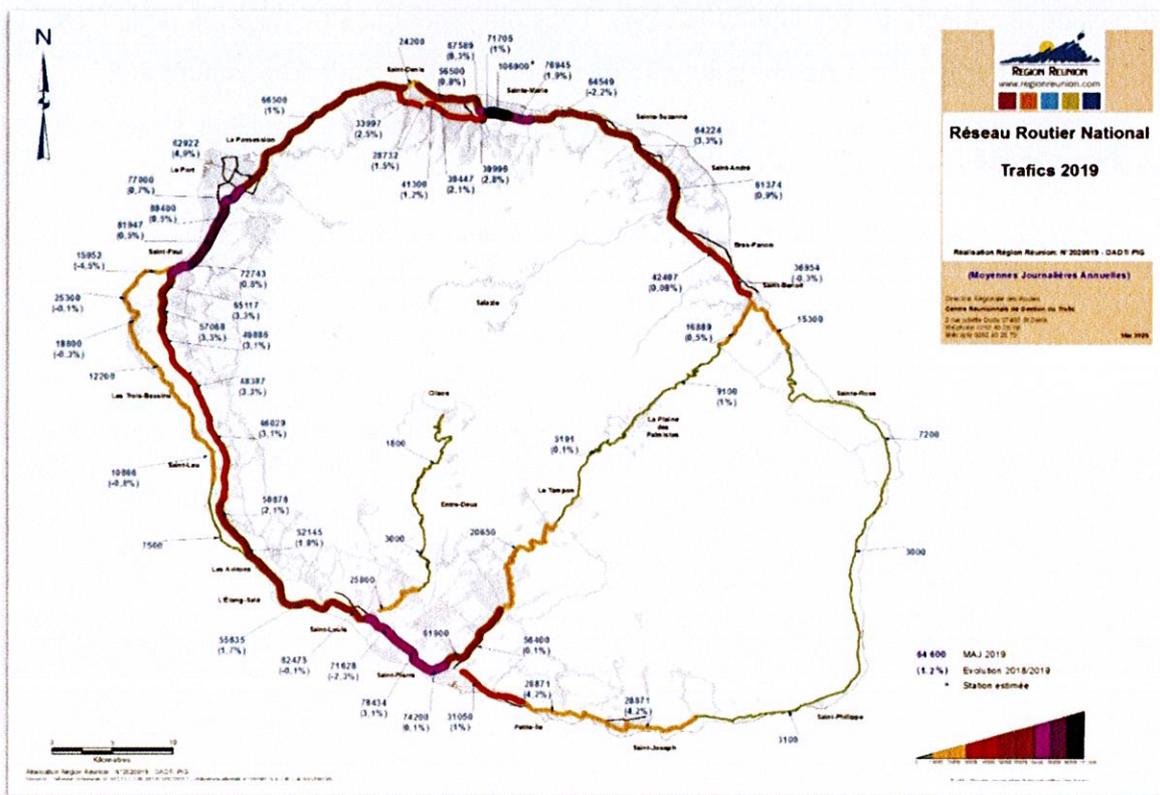
### 1.1 La route du Littoral, un axe structurant à remplacer

#### 1.1.1 Un itinéraire stratégique soumis aux risques naturels

La route du littoral est une section de la RN<sup>o</sup>1. Elle fait la liaison rapide entre les communes de Saint-Denis et de La Possession sur 13 km, entre les secteurs ouest et nord de l'île, les plus denses et les plus actifs, en termes économique, industriel et touristique avec notamment leurs zones d'activités portuaires et aéroportuaires situées de part et d'autre de cette section du Port à l'aéroport à l'est de la commune de Saint-Denis.

L'agglomération du nord, regroupant les communes de Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne, compte 207 487 habitants. L'agglomération de l'ouest, avec les communes de La Possession, du Port, de Saint-Paul, de Trois-Bassins et de Saint-Leu, compte 210 928 habitants.

Carte n<sup>o</sup> 1 : Réseau et trafic routier sur l'île de La Réunion

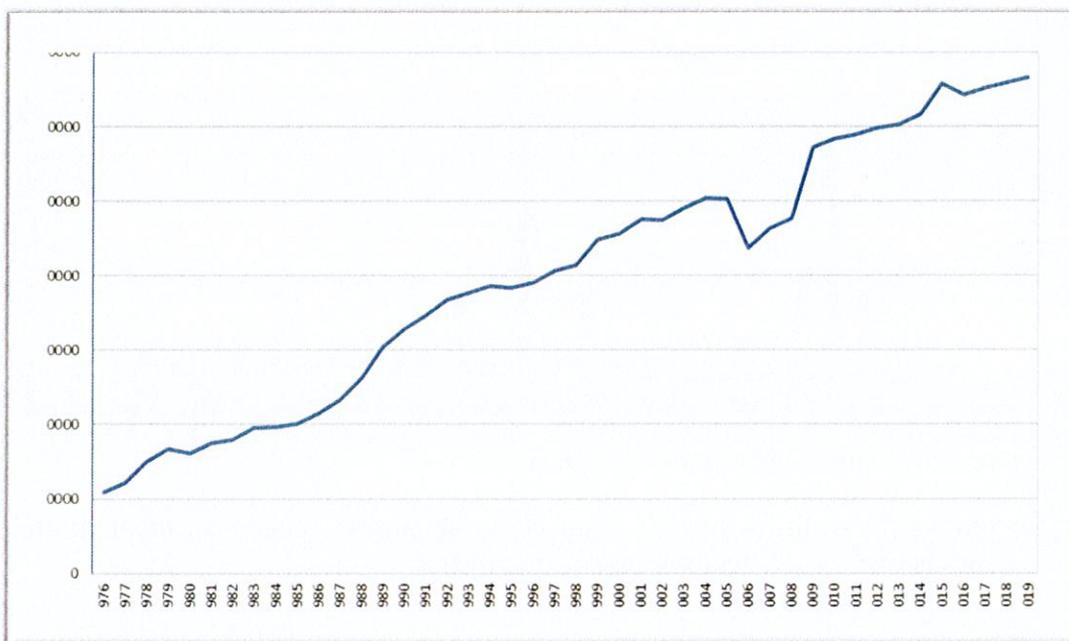


Source : région

Son trafic routier est, selon les chiffres de la région, de 65 000 véhicules par jour, soit de l'ordre de 85 000 usagers quotidiens avec une moyenne de 1,3 usager par véhicule. Il croît tendanciuellement de 1 % en moyenne par an. Le trafic des véhicules poids lourds (PL) est estimé par la région entre 5 et 6 % du trafic total sur les jours ouvrés. La région ne dispose plus de compteur opérationnel pour les PL ni de données quant aux véhicules deux-roues motorisés.

En moyenne, une trentaine de cyclistes par jour est comptabilisée sur la route, soit le double de trajets puisqu'il s'agit essentiellement d'un trafic pendulaire. Ils utilisent la bande droite dérasée pour circuler, joutant le trafic automobiliste dont la vitesse est limitée à 90 km/h sur l'axe, hormis les portions en virages et celle de La Grande Chaloupe dans la direction de La Possession sur lesquelles elle est limitée à 70 km/h.

### Graphique n° 1 : Évolution du trafic de 1976 à 2019 sur la route du littoral (nombre de véhicules)



Source : CRC, à partir des données de la région

Un ramassage scolaire est effectué sur le site de La Grande Chaloupe. Concernant le réseau régional Car Jaune, sous sa responsabilité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la région dénombre 174 passages (aller/retour (A/R)) de cars par la route du littoral, avec un nombre de voyageurs quotidiens estimé à 7 000 A/R.

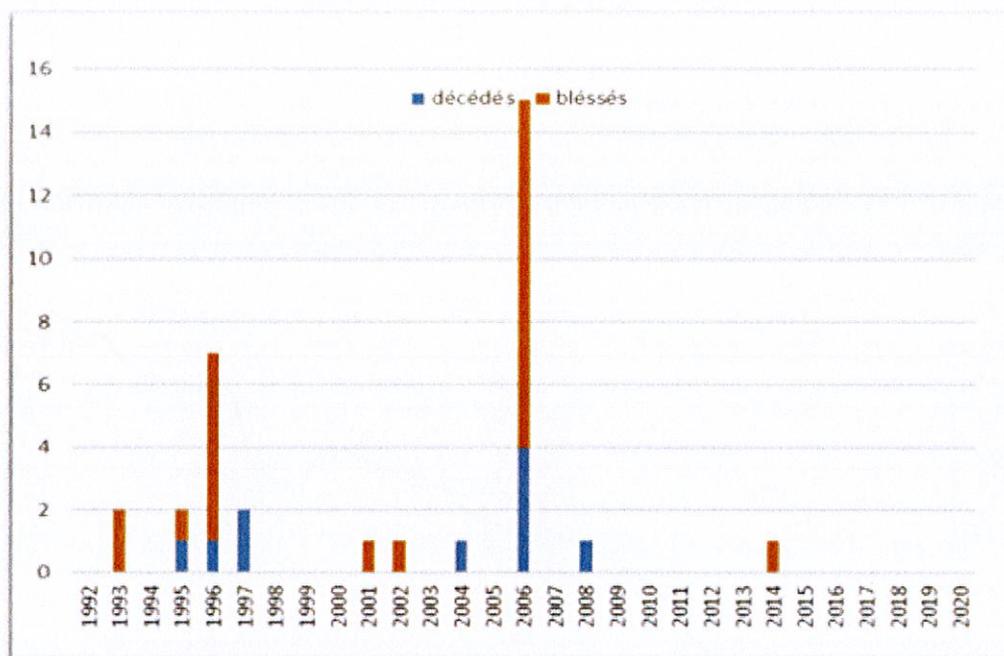
La route du littoral a été construite, sur 11,3 km de son tracé, en contrebas d'une falaise qui la surplombe d'une hauteur située entre 100 à 180 m. Elle jouxte également l'océan indien sur la quasi-totalité de son tracé, étant exposée ainsi aux fortes houles (cycloniques, australes ou d'alizés).

Côté océanique, des franchissements par la houle de la carapace sont constatés chaque année, entraînant des perturbations de circulation et des dégâts sur les véhicules qui peuvent conduire, à la fermeture de la moitié de la chaussée.

Côté montagne, l'axe est soumis à des chutes de pierres, de blocs, à des éboulements parfois de masse (comme en 1980, 1998 ou 2006) et des coulées de boue. Ces risques sont

généralement associés à des précipitations pluvieuses de forte intensité, fréquentes sur l'île. Cependant, le nombre moyen de chutes atteignant la chaussée est passé de 110 par an à moins de 50 depuis 2007. Depuis 1976, selon les données de la région, elles ont causé la mort de 22 personnes, l'hospitalisation de 23 blessés, 40 blessés étant non hospitalisés.

**Graphique n° 2 : Accidents liés aux chutes de pierre**



Source : CRC, à partir des données de la région

En termes de sécurité routière, hors chute de pierres, aucun accident mortel de la circulation sur cet axe n'est à déplorer depuis quatre ans.

### 1.1.2 Une infrastructure vieillissante et sous contraintes d'exploitation particulières

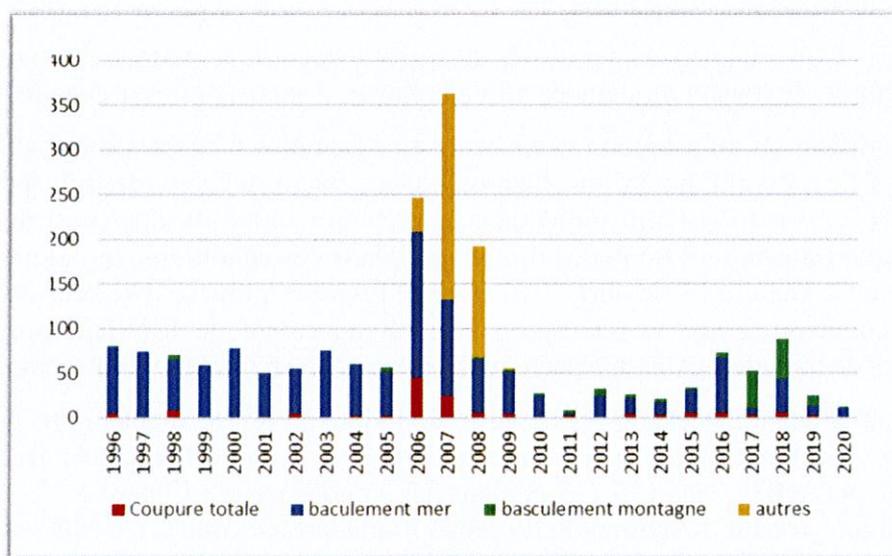
Conçue pour une durée de vie de 50 ans, la route du littoral est un ouvrage qui arrive en fin de vie. La route d'origine a été ouverte en 1963, à la suite de travaux commencés en 1959, élargie en 1976 à 2x2 voies, après 39 mois de travaux et pour un coût à l'époque de 230 millions de francs. Elle comprend 27 ponts dont 20 ouvrages hydrauliques (section 2,5 x 4 m), 7 viaducs indépendants à poutre précontrainte (VIPP) et un tunnel (à l'entrée ouest de Saint-Denis), auxquels s'ajoutent les murs intermédiaires et la carapace de protection de l'axe contre les assauts de la houle formée de tétrapodes.

Selon la région, cette carapace présente un défaut de réalisation. En effet, conçue en 1976, elle n'a pas été dimensionnée pour des houles cycloniques de fréquence centennale et ne prend pas en compte une remontée du niveau de l'océan liée au réchauffement climatique. De plus, l'ouvrage ne possède pas de dispositifs permettant de caler la carapace (butée de pied) qui bouge à chaque épisode cyclonique. Il est alors nécessaire de colmater les dégâts *a posteriori*, ce qui implique des coupures de circulation.

Pour répondre à l'état de corrosion des armatures du mur en terre armée, un clouage a été réalisé sur toute sa longueur côté maritime entre 1996 et 1999. Après les opérations de sécurisation menées de 2006 à 2008, diverses opérations de clouage et bétonnage ont été réalisées entre 2008 et 2010. Malgré les opérations de réparation réalisées, la digue n'offre plus son niveau de protection initial et pourrait être même partiellement détruite lors d'un épisode cyclonique.

La route subit les fermetures imposées par des événements pouvant porter atteinte à la sécurité des usagers ainsi que par des travaux de prévention ou de remise en état qui en résultent. Les basculements constituent une alternative à sa fermeture totale : la circulation est alors interdite sur un des côtés de la chaussée et reportée sur l'autre avec une circulation à double sens (1x2 voies). Ils s'opèrent essentiellement du côté montagne vers celui de la mer.

**Graphique n° 3 : Coupure et basculements sur la route du littoral depuis 1996 (en jour)**



Source : CRC, à partir des données de la région

Les règles de basculement ont évolué à la suite des études menées et des travaux de sécurisation réalisés par l'État, en particulier entre 2006 et 2008. Le changement des seuils a permis depuis 2009 de diviser le nombre de jours basculés par 2,5. En mode basculé, les cyclistes et piétons sont interdits sur la route.

Les opérations les plus coûteuses ont été celles de sécurisation menées de 2006 à 2008 qui ont représenté 83 M€ de travaux, hors déblaiement et remises en état consécutifs aux grands éboulements. Ponctuellement, des interventions plus lourdes ont pu s'avérer nécessaires, en fonction de l'état de dégradation (souvent avancée selon la région) de la route : réparations du VIPP de La Grande Ravine qui menaçait ruine, confortement du mur en terre armée.

La région évalue depuis 2008 les coûts d'investissement liés à la modernisation de la route à 18,9 M€ et ceux liés à l'exploitation à 31,4 M€. 45 % des coûts d'entretien depuis 2008 concernent les frais de fabrication et de rechargement des tétrapodes de la carapace de protection de la digue, au rythme de 700 unités par an, soit près de 1,2 % de la totalité des tétrapodes. La région note, qu'avec un coût de l'ordre de 6,1 M€/an, l'exploitation spécifique et l'entretien particulier de cette route restent onéreux.

## 1.2 Les protocoles d'accord État-région

La région devient en 2008 à la fois responsable de la gestion de la route du littoral et porteuse du projet préparé par l'État avec, en théorie, les moyens afférents pour financer le projet dans les conditions définies dans le protocole d'accord signé le 19 janvier 2007 entre l'État et la région.

Ce premier protocole concernait « *la réalisation et le financement de la nouvelle route du littoral entre Saint-Denis et La Possession et du tram-train entre Saint-Paul et La Mare (commune de Sainte-Marie) dans le cadre du transfert des routes nationales à la région* ». Il n'a toutefois pas pu être mis en œuvre.

### 1.2.1 Le protocole d'accord d'octobre 2010

En avril 2010, en raison des priorités du nouvel exécutif, la maîtrise d'ouvrage régionale retient un scénario de liaison mutualisée afin de réaliser des économies d'échelle.

La modification du programme est actée en assemblée plénière du conseil régional du 24 juin 2010. Elle prévoit l'ajout d'un site propre et aménagé en faveur des transports collectifs en site propre (TCSP), un système routier dans un premier temps puis ferroviaire dans un second temps, ainsi que l'abandon d'un péage d'ouvrage. Dans ces conditions, un nouveau protocole État-région était conclu le 14 octobre 2010 entre le Premier ministre et le président du conseil régional. Il concerne, outre la réalisation et le financement de la NRL, plusieurs autres infrastructures de transport et de déplacement sur l'île pour un montant total évalué à 2,2 Md€<sup>2</sup>.

Au regard des objectifs de sécurisation de la liaison routière, sous la responsabilité de la collectivité régionale et de développement des TCSP sur cet axe très fréquenté, cette mutualisation permettait, en principe et dans les conditions de l'époque, de minimiser la dépense publique globale. L'estimation du projet mutualisé s'élevait à 1,6 Md€, alors que dans le premier accord de 2007, 900 M€ étaient consacrés à une première phase de construction du tram-train et 1 300 M€ pour une NRL (selon la réévaluation de l'avant-projet sommaire (APS)), soit 2,2 Md€ au global.

---

<sup>2</sup> Les symboles monétaires M€ et Md€ dans ce document sont utilisés respectivement pour million d'euros et milliard d'euros.

Tableau n° 1 : Répartition des participations financières

<i>En M€ « courants »</i>	Nouvelle route du Littoral	%	Trans Eco Express	Aéroports	Total
<i>Région</i>	669	41,80	101	10	780
<i>Subventions ÉTAT</i>	532	33,30	30	20	582
<i>FCTVA</i>	248	16	39		287
<i>FEDER</i>	151	9	80	100	331
<i>Société Aéroportuaire</i>				220	220
<b>Total</b>	<b>1 600</b>	<b>100</b>	<b>250</b>	<b>350</b>	<b>2 200</b>

Source : protocole d'accord État-région du 14 octobre 2010

Les subventions de l'État ne sont plus exprimées dans cet accord en pourcentage des dépenses ou des contributions publiques mais en montant monétaire TTC (532 M€). Ainsi, la région, maître d'ouvrage et pilote de ce projet, devait prendre à sa charge tous les dépassements constatés par rapport au plan de financement, ce qui compte tenu de la complexité du projet et de sa durée de mise en œuvre était inévitable. Le protocole de 2010 désavantage la région sur ce point par rapport à celui de 2007.

### 1.2.2 La trajectoire financière de départ

Compte tenu du coût et de la durée prévisionnelle des travaux, la région avait élaboré une analyse financière prospective permettant une trajectoire d'équilibre compatible avec les ratios cibles de désendettement et d'épargne. Elle avait conditionné la soutenabilité du plan pluriannuel d'investissement à trois indicateurs : une capacité de désendettement qui ne dépasse pas les dix années, une épargne brute à hauteur de 15 % des recettes réelles de fonctionnement en moyenne et le maintien d'une épargne nette positive.

Cette trajectoire élaborée en 2012 avec son assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) estimait une NRL à 1,632 Md€ (valeur 2012), comptée pour 1,836 Md€ dans cette prospective « à l'horizon 2021 », une dette prévisionnelle de 1,030 Md€ en 2021, année prévue alors pour le portage financier intégral de la NRL, après avoir culminé à 1,098 Md€ en 2019.

Après quelques abondements ponctuels jusqu'en 2012 pour le financement des études, les autorisations de programme budgétaires (AP) votées ont atteint, dès 2013, la somme totale de 1,734 Md€ pour permettre l'engagement des grands travaux de construction.

### 1.2.3 L'accord État-région de mars 2022

Constatant « la nécessité et l'urgence d'achever la réalisation de la NRL », le Premier ministre et la présidente de région ont signé, le 16 mars 2022, un nouvel accord État-région. L'État a pris acte du choix de l'exécutif régional en faveur de la construction d'un viaduc afin de terminer le dernier tronçon entre La Grande Chaloupe et la commune de La Possession, compte tenu des difficultés à se procurer les ressources en matériaux pour le réaliser sous forme de digue.

Le coût prévisionnel de 1,6 Md€ étant déjà atteint, un financement supplémentaire de 846 M€ TTC de travaux est décidé, partagé entre la région (426 M€) et l'État (420 M€).

**Schéma n° 1 : Les différentes étapes du projet**



Source : CRC

### 1.3 Une zone exceptionnelle à aménager

#### 1.3.1 Des milieux naturels terrestres et maritimes exposés

Comme présenté dans l'étude d'impact du projet de NRL, l'aire étudiée pour la réalisation des travaux nouveaux comprend dix zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), toutes situées dans le massif de La Montagne, y compris la falaise du littoral. Cette falaise constitue un écosystème de transition exceptionnel, unique dans tout le sud-ouest de l'océan indien et même à l'échelle mondiale, en raison d'espèces endémiques rarissimes.

Cette zone inclut également des espaces naturels sensibles, comme La Grande Chaloupe et le Chemin des Anglais, des sites du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. Enfin, une partie de cette zone est incluse dans le périmètre du Parc national de La Réunion et du site classé au Patrimoine mondial de l'humanité, en particulier celui de La Grande Chaloupe.

Concernant le milieu maritime, des habitats de coraux denses littoraux, dont le banc corallien des Lataniers et les enrochements naturels à coraux denses de la Pointe du Gouffre s'y trouvent. Le secteur accueille des populations de grands cétacés, notamment la baleine à bosse et le grand dauphin de l'indopacifique ainsi que des habitats de tortues marines.

De fait, l'emprise des travaux étant principalement située en mer, ce sont essentiellement les espaces remarquables du littoral qui sont affectés. Le calendrier des travaux doit également tenir notamment compte des périodes cycloniques.

### 1.3.2 Un cadre réglementaire protecteur à respecter

Le droit de l'environnement fonctionne sur le principe que toute atteinte à l'environnement doit, par ordre de priorité, être évitée ; si l'évitement est impossible, réduite ; à défaut, si les mesures de réduction sont insuffisantes, compensée.

Le principe « éviter, réduire, compenser » (ou ERC) est posé par les articles 3 et 4 de la charte constitutionnelle de l'environnement, qui dispose que toute personne doit prévenir ou à défaut limiter les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement et contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause. Il emporte plusieurs conséquences.

En premier lieu, les procédures de décisions doivent privilégier les solutions respectueuses de l'environnement, c'est-à-dire notamment qu'un maître d'ouvrage doit prouver qu'aucune alternative plus favorable à l'environnement n'est possible à un coût raisonnable<sup>3</sup>.

Ensuite, l'autorité autorisant le maître d'ouvrage à réaliser un projet doit fixer les mesures destinées à éviter, réduire, et, lorsque c'est possible, compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine<sup>4</sup>.

Enfin, c'est également sur ces fondements que la destruction ou l'altération d'espèces, animales ou végétales, et de leurs habitats, est par principe interdite<sup>5</sup>. Des dérogations peuvent toutefois être accordées lorsqu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que les dérogations ne nuisent pas au maintien des populations dans un état de conservation favorable.

### 1.3.3 Le choix initial d'un grand viaduc et d'une grande digue

Ce choix résulte de la délibération de la commission permanente du conseil régional du 7 février 2012. L'arrêté déclarant d'utilité publique le projet a été pris par le préfet le 7 mars 2012.

#### 1.3.3.1 Les différentes options

Le maître d'ouvrage est tenu d'élaborer une étude d'impact, c'est à dire un rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement préalablement à la réalisation de certains projets susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine<sup>6</sup>.

Différents critères que sont la complexité technique, la sécurité et le niveau de service, la multimodalité, les impacts sur l'environnement, l'exploitation de la route pendant les travaux, les coûts, ainsi que les délais et les risques, doivent être pris en compte.

Il ressort de cette étude que la variante dite « tout viaduc », solution en réalité comprenant deux grands viaducs et une portion moindre de digues pour assurer la jonction avec la terre, est celle semblant présenter le plus d'avantages sur chacun des items examinés.

---

<sup>3</sup> Article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

<sup>4</sup> Article L. 122-1 du code de l'environnement.

<sup>5</sup> Article L. 411 1 du code de l'environnement.

<sup>6</sup> Articles L. 122-1 et suivants alors en vigueur du code de l'environnement.

Tableau n° 2 : Comparaison des variantes en section courante

CRITERES	VARIANTES			
	V1 « mixte terrestre et maritime »	V2.1 « tout digue »	V2.2 « tout viaduc »	V2.3 « mixte digue et viaduc »
Complexité technique				
Sécurité et niveau de service				
Multimodalité				
Impacts sur l'environnement*				
Exploitation de la route actuelle pendant les travaux				
Coûts				
Délais et risques				

Source : région, étude d'impact (E3 page 11).

L'étude d'impact précise clairement que la variante la plus avantageuse, tous critères confondus hormis le coût, est la variante « tout viaduc » : « La première de ces deux dernières variantes (V.2.2) est celle qui présente le bilan le plus favorable, sauf au niveau du critère du coût qui reste plus favorable à la V.2.3. La comparaison et l'analyse des variantes au regard de l'environnement confirment l'analyse ainsi qu'il va être mis en évidence ».

De manière plus détaillée, l'analyse de l'impact sur l'environnement des variantes maritimes étudiées par la région est retracée dans le tableau ci-dessous.

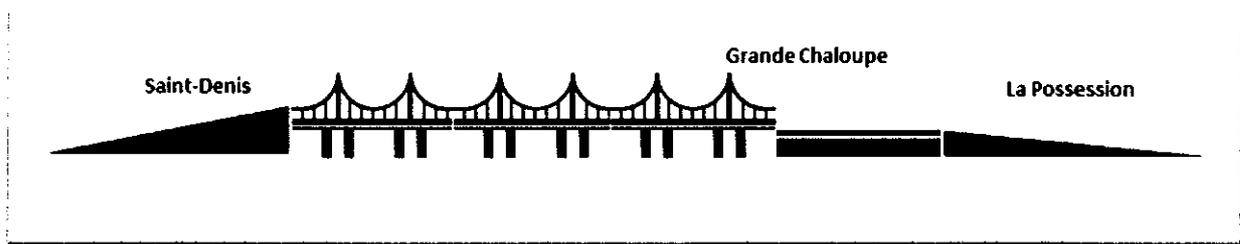
Tableau n° 3 : Incidences des variantes maritimes sur l'environnement

	Impacts des variantes V2 (maritimes)		
	V2.1 (digue)	V2.2 (viaduc)	V2.3 (mixte)
Milieu physique			
Milieu naturel			
Milieu humain			
Paysage			

Source : région, étude d'impact (E3 page 16).

La région a justifié son choix de recourir à la variante mixte « viaduc et digues », solution comprenant notamment un grand viaduc de 5,4 km et une grande digue, par un bilan socio-économique et un coût budgétaire plus favorable. Cette solution mixte était alors estimée à 1,62 Md€ contre 1,79 Md€ pour la version dite « tout viaduc », soit 10 % moins chère.

### Schéma n° 2 : Solution mixte retenue



Source : CRC

#### 1.3.3.2 L'avis de l'autorité environnementale et des instances scientifiques

L'autorité environnementale a été saisie de l'étude d'impact par la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, et a rendu un avis le 12 octobre 2011.

Dans son avis, elle recommande à la région de valoriser davantage la place accordée au TCSP pour justifier le projet, d'inclure dans l'étude d'impact l'analyse de l'extraction et du transport des matériaux afin de permettre une meilleure comparaison des deux variantes discutées, d'approfondir les impacts du projet sur le trait de côte, et de compléter les mesures de suppression, réduction et compensation des impacts du projet.

Cet avis de l'autorité environnementale n'a pas donné lieu à modification de l'étude d'impact par la région, qui a choisi d'y apporter une réponse par un mémoire distinct.

La NRL a fait par ailleurs l'objet de trois avis rendus par le conseil national de la protection de la nature (CNPN) depuis 2012 jusqu'en 2018, et de deux avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de La Réunion (CSRPN) rendus en 2011 et 2013. Tous ont été négatifs à l'unanimité des membres composant les deux comités.

Ces deux instances n'ont été consultées que dans un strict cadre réglementaire, à l'occasion des demandes de dérogations concernant les espèces protégées. Leurs avis ne sont donc intervenus qu'après le dépôt du dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) et n'ont pu avoir aucun impact sur la conception du projet.

L'avis du CNPN de 2018 relève d'une auto-saisine et consiste en une première évaluation de l'impact du chantier fondé sur les éléments transmis par la région.

Il ressort principalement de ces avis que les incertitudes liées aux risques environnementaux n'ont pas été suffisamment prises en compte. Surtout, ces avis négatifs portent sur la variante retenue alors que les atteintes à l'environnement et à la biodiversité de la variante dite « tout viaduc » auraient été moindres et davantage acceptables, pour un surcoût alors estimé à moins de 10 % du montant global du projet.

Le CNPN déplore également que les deux dossiers NRL et carrières n'aient pas été liés, en raison de l'impact de l'extraction et du transport de matériaux sur l'environnement et sur les espèces protégées.

La réglementation en matière d'environnement ne donne aux instances environnementales qu'un rôle consultatif et *a posteriori* à la réalisation des études préliminaires et notamment de l'étude d'impact. Ces avis étant destinés à l'État au cours de la procédure de délivrance des autorisations, la région a donc pu choisir de ne pas les suivre.

## CONCLUSION CHAPITRE PREMIER

*La NRL s'inscrit dans un objectif de mise en sécurité des 85 000 usagers qui empruntent quotidiennement l'itinéraire entre les communes de La Possession et de Saint-Denis. À la suite du transfert des routes d'intérêt national au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la collectivité régionale hérite d'un projet mené jusqu'alors par l'État, dont elle a été informée, la solution alors retenue étant celle pour laquelle elle avait déjà exprimé sa préférence.*

*L'impossibilité de poursuivre le projet de tram-train prévu par le premier protocole État-région signé en 2007 conduit à un nouvel accord en 2010 engageant l'État et la région sur la voie d'une infrastructure maritime intermodale, dans un environnement naturel terrestre et maritime sensible.*

*L'option retenue en 2011-2012 est celle d'une NRL constituée de digues et de viaducs sans péage ni tunnel. La collectivité a souhaité privilégier le choix de la solution la plus favorable aux plans socioéconomique et budgétaire plutôt qu'environnementale.*

## 2 LE BILAN PROVISOIRE

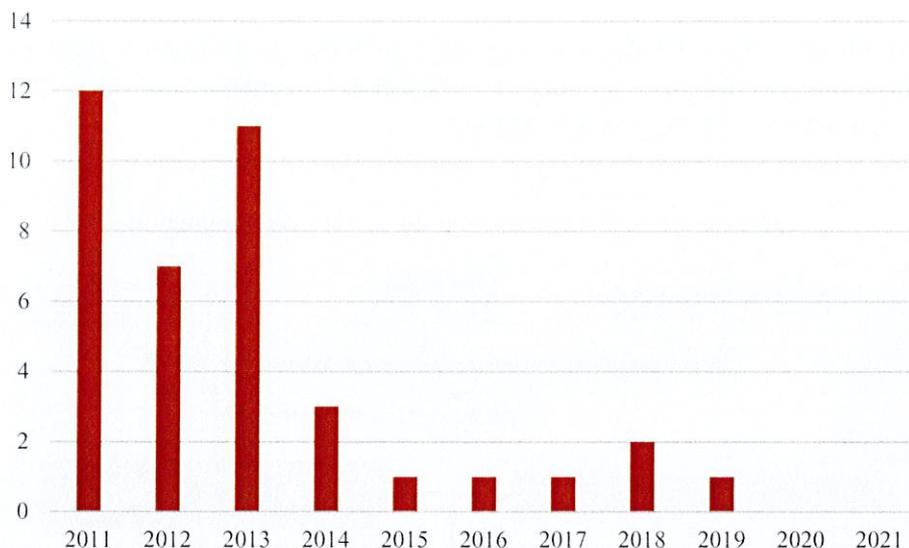
### 2.1 Un pilotage du projet insuffisant au regard des enjeux

#### 2.1.1 Le pilotage stratégique : le comité de suivi État-région

Le protocole d'accord État-région de 2010 prévoyait un « comité de suivi » associant les services centraux et déconcentrés de l'État ainsi que des représentants de la région « *aux fins de s'assurer la bonne exécution du protocole* », à réunir chaque année et autant de fois que nécessaire

Ces dispositions sont plus précises que celles du premier accord signé en 2007. On retient de la délibération régionale du 24 juin 2010 qu'il existait un comité de pilotage plus large et présidé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, par la région (après le préfet jusqu'en 2007), associant l'État, le conseil général et les communes de La Possession et de Saint-Denis.

Ces comités, appelés aussi COPIL, ne traitaient que ponctuellement du programme trans éco express et des investissements aéroportuaires et ont été à partir de mai 2013 consacrés au seul projet de NRL. Ils ont permis, dès 2011 pour la NRL, d'impulser une forte dynamique à l'opération à un stade où l'État avait un rôle important à jouer dans la préparation de la phase réglementaire (DUP, autorisations environnementales...) afin de permettre le démarrage des travaux. Les arrêtés et décisions réglementaires pris, modifiés et renouvelés se chiffrent à une trentaine jusqu'au 30 décembre 2020, dont dix en 2012 et 2013.

**Graphique n° 4 : Nombre de comités de suivi depuis 2011**

Source : CRC, à partir des comptes rendus des comités

La fréquence de ces réunions s'est estompée, dès 2014, à la suite du lancement effectif des premiers travaux de la NRL et fortement réduite à partir de 2015. Il n'y a plus eu de réunion de ce comité depuis 2020, mais des réunions de travail avec l'État, notamment des rencontres entre le président de région et le préfet et des réunions de préparation ou d'échanges entre services, voire des réunions plus générales dans lesquelles la NRL faisait partie des points évoqués.

En tout état de cause, la fréquence de ces réunions est devenue inférieure à ce qui était prévu initialement, au moins une fois par an aux termes du protocole d'accord État-région.

Les difficultés d'approvisionnement en matériaux du chantier, pourtant dirimants pour la poursuite de la construction de la NRL, les difficultés dans la mise en œuvre des mesures environnementales, les retards de versement des subventions, ou les risques potentiels pesant sur les financements, auraient pu être traités à un niveau adéquat au sein de ce comité qui ne s'est plus réuni à partir de 2020. La chambre formule la recommandation suivante :

**Recommandation n° 1 : réactiver le comité de suivi prévu par les accords État-région, dès que possible.**

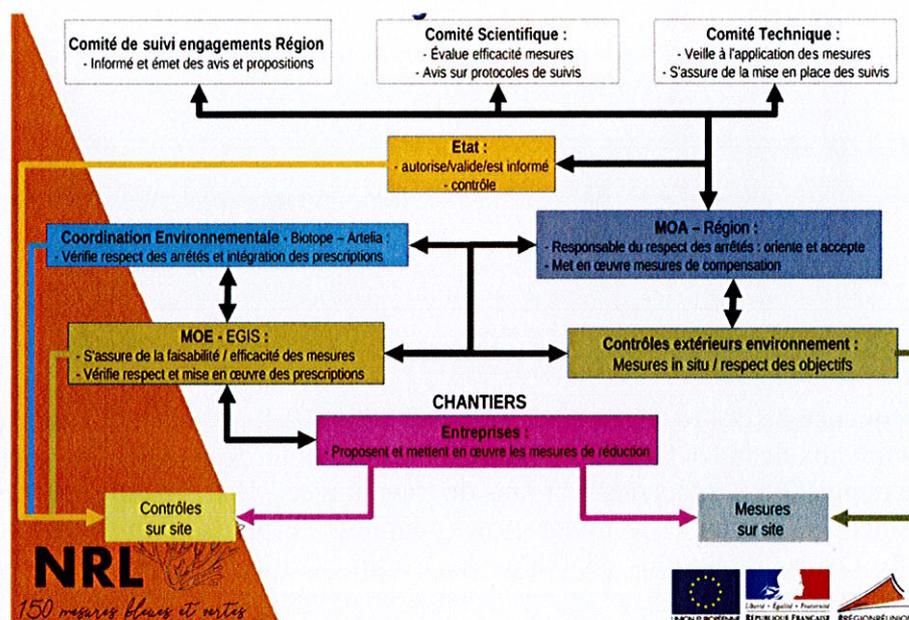
Cette réactivation pourrait, selon la chambre, utilement s'accompagner d'un élargissement aux autres collectivités locales et à leurs établissements publics concernés.

La présidente de la région et le préfet, qui partagent l'analyse de la chambre, se sont engagés à réactiver ce comité. Ils font valoir que l'article 5 de l'accord État-région de mars 2022 prévoit la réunion en tant que de besoin et au moins une fois par an d'un comité de pilotage présidé conjointement.

## 2.1.2 Les instances de suivi et de contrôle en matière d'environnement

Un important dispositif de suivi des engagements de la région a été mis en place. Commencées avant le début des travaux, certaines mesures continueront pendant les 20 premières années de la phase d'exploitation.

Schéma n° 3 : L'organisation du suivi environnemental



Source : région

La région a recruté un assistant à maîtrise d'ouvrage dédié aux questions environnementales (AMOEO) ; elle a également conclu une dizaine de marchés de contrôles extérieurs et de suivi (CES), dont la moitié concerne le suivi des mesures environnementales.

L'AMOEO remet au maître d'ouvrage des bilans semestriels complets. Ils sont contestés par le CNPN dans son avis du 21 décembre 2018. Ces bilans font état d'une prise en compte globalement satisfaisante de l'environnement dans le cadre du chantier. Le dernier bilan transmis, au titre du second semestre 2019, précise que 70 % des mesures mises en œuvre l'ont été de manière satisfaisante et se sont avérées efficaces. Les rapports environnementaux postérieurs au démarrage des travaux de construction de la digue entre La Grande Chaloupe et La Possession n'ont pas été communiqués à la chambre.

### 2.1.2.1 Le comité de suivi des engagements de la région (COSER)

La création d'un COSER, recommandée par l'autorité environnementale, a été actée par la commission permanente de la région en février 2012. Ce comité est chargé de suivre le projet dans ses composantes environnementales, économiques et sociales, notamment sur les volets aménagement, sécurité, emploi. Ses réunions doivent avoir une fréquence minimale annuelle.

Si le COSER s'est réuni à cinq reprises depuis 2012, il consiste plutôt en une présentation de l'avancée des travaux de la région à un très large public diversifié : transporteurs, représentants des communes ou administrations, associations environnementales,

presse, etc. Son rôle est donc à portée informative et il ne s'est plus réuni depuis 2017. La région fait valoir que le COSER était devenu « *une instance d'expression de certains groupes de pression* ». Elle précise que si un nouveau comité devait être institué à l'issue des prochaines autorisations environnementales, il serait à repenser pour être plus utile et efficace. La chambre invite à la région à réinstaurer ce comité dans ce cadre.

#### 2.1.2.2 Le comité scientifique (COSCI)

La création d'un COSCI pour le projet NRL a été décidée par les arrêtés préfectoraux d'autorisation au titre du code de l'environnement et de dérogations portant sur les espèces protégées. Son rôle est d'émettre des avis sur les protocoles avant le début des travaux ainsi que d'évaluer la pertinence et l'efficacité des mesures mises en œuvre.

La fréquence de la tenue des réunions du comité scientifique est bien inférieure à la fréquence semestrielle prévue par l'arrêté d'autorisation des travaux : seules six réunions se sont tenues entre 2014 et 2021. Le COSCI ne s'est réuni pour la première fois que le 19 novembre 2014, soit plus d'un an après le démarrage des travaux préparatoires.

Selon la région, ce comité peine à recruter et fidéliser des experts. Les comptes rendus révèlent un déséquilibre des participants à ce comité au profit de la représentation des administrations (région et État), tandis que la désaffection des scientifiques pour cette instance est grandissante.

**Tableau n° 4 : Participation au comité scientifique**

	Région (y compris prestataires)	État	Experts	Total
14/11/2014	13	3	6	22
04/11/2016	10	4	8	22
11/05/2017	6	6	4	16
11/12/2017	8	4	4	16
14/06/2018	6	6	3	15
28/11/2019	7	6	2	15

Source : CRC, d'après les comptes rendus du COSCI

La faible participation des experts ne permet donc pas au comité, lorsqu'il se réunit, de se prononcer de manière éclairée sur l'ensemble des sujets inscrits à l'ordre du jour et encore moins sur l'ensemble des sujets pour lesquels il a été créé.

Dès ses premières réunions, ce comité a été de fait privé des moyens nécessaires pour remplir son rôle du fait du déficit d'informations transmises par la région. C'est seulement en décembre 2017 qu'il est acté que les bilans environnementaux ainsi que les rapports des contrôles extérieurs mandatés par la région seront transmis aux experts malgré leurs demandes répétées lors des séances précédentes. D'autres données qui leur sont transmises sont incomplètes. Par exemple, en novembre 2016, quatre des six points inscrits à l'ordre du jour font l'objet de demande de documents ou données supplémentaires ou à jour. Il ressort également des différents comptes rendus que les experts n'ont pu obtenir les données brutes des

hydrophones, leur permettant d'analyser le comportement des cétacés face aux bruits du chantier.

La région indique qu'une plate-forme de mise à disposition des documents a été mise en place par la région en 2018 et que le déficit d'information n'était pas avéré. Le défaut de transmission des documents ou des données dont dispose la région a contrevenu à l'arrêté autorisant les travaux et à l'arrêté accordant les dérogations relatives aux espèces protégées.

Dans le cadre de la reprise des travaux à venir, la chambre formule la recommandation suivante :

**Recommandation n° 2 : réunir le comité scientifique conformément à la fréquence définie par la décision n° 2013- 07 du préfet de La Réunion en date du 20 décembre 2013 et mettre à sa disposition l'ensemble des éléments nécessaires pour remplir son office dans de bonnes conditions.**

#### 2.1.2.3 Le comité technique de suivi

Les réunions du comité technique composé de représentants de la région, de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), et des deux communes de Saint-Denis et de La Possession sont plus régulières et conformes à la fréquence définie dans les arrêtés d'autorisation. Le rôle principal du comité technique est de veiller à la bonne mise en place et à l'application des mesures de réduction, d'accompagnement et de compensation. Les comptes rendus transmis montrent que cette instance fonctionne.

#### 2.1.3 Le pilotage opérationnel

Une organisation *ad hoc* a été mise en place pour suivre ce « grand chantier » avec une direction spécifique, un pilotage au niveau du directeur général des services (DGS) de la région, complétée d'assistants à la maîtrise d'ouvrage.

La direction opérationnelle de la route du littoral (DORL) est une direction dédiée au projet NRL, créée en 2007 au sein de la direction départementale de l'équipement (DDE) avant sa mise à disposition par l'État auprès de la région en 2008 puis le transfert de ses agents en 2009. Elle ne comptait que trois personnes et un prestataire jusqu'en 2010. Après le transfert de compétence et des services, elle s'est progressivement étoffée par l'affectation de deux agents administratifs issus de la direction d'opération de la route des Tamarins (DORT), puis le recrutement d'un technicien de l'environnement. Un poste d'ingénieur supplémentaire avait ensuite été créé en 2011 pour la préparation et le lancement du marché de MOE.

La mission de conduite de cette opération comprend le pilotage global du projet et de son environnement que ce soit au plan technique, administratif, juridique et financier et des différents prestataires intervenant pour le compte du maître d'ouvrage. Elle s'assure du bon déroulement du projet dans l'ensemble des domaines : coût, délai, qualité, environnement, pérennité du programme, sécurité et autorisations administratives.

L'organisation du projet est décrite dans une « charte d'organisation de la maîtrise d'ouvrage » signée fin 2011 entre les services, portant sur l'organisation interne à la région (DORL avec les autres directions de l'administration régionale) et sur les relations avec les

prestataires externes. C'est un outil de présentation du « qui fait quoi » et d'organisation conçu au moment du lancement de l'opération, qui mériterait, compte tenu de sa date d'élaboration et de son intérêt, d'être actualisé.

La DORL ne dispose pas de délégations particulières, toutes décisions et signatures relatives à l'opération remontant au niveau des élus et du DGS. Elle s'appuie, au-delà de ses effectifs, sur des ressources d'autres directions dont un pôle administratif pour ses opérations comptables. Son directeur rend compte à la direction générale, dont le DGS préside le COPIL interne à l'administration.

La composition de ce COPIL a pu être variable en fonction des sujets à aborder, et comprenait la direction générale, le directeur de l'opération et le directeur juridique et des marchés. Selon le cas, l' élu référent a pu être associé à ces réunions, dont la fréquence a été variable dans le temps. Le DGS rend compte à son niveau à l'autorité, qui peut aussi organiser des réunions ponctuelles dans une configuration comparable au COPIL.

En plus des COPIL, en configuration très opérationnelle, un point semestriel était organisé avec l'AMO en charge du suivi du projet, avec une revue complète de l'opération devant le DGS et l' élu référent. Un point régulier est également fait sur le projet aux instances consultatives ou délibératives du conseil régional.

Au départ partant d'une taille réduite, la DORL s'est progressivement étoffée et atteint en moyenne un effectif de sept agents payés au 31 décembre entre 2018 et 2020. Elle en a compté jusqu'à neuf en 2014 mais a pu descendre à six en 2016. L'absentéisme mesuré à 12 % en 2020 et 20 % sur les premiers mois de 2021, n'est pas significatif selon le directeur des ressources humaines vu la dimension de l'équipe.

La chambre constate le sous dimensionnement de l'équipe mise en place et que son turnover et son taux d'absentéisme ne pouvaient que compliquer l'exercice de ses missions et reporter une charge conséquente de travail sur les agents présents, dégradant leurs conditions de travail, comme lors de l'intérim du directeur pendant neuf mois en 2016, l'absence de l'adjoint technique ou les postes de chargé d'opération ou d'assistants non pourvus.

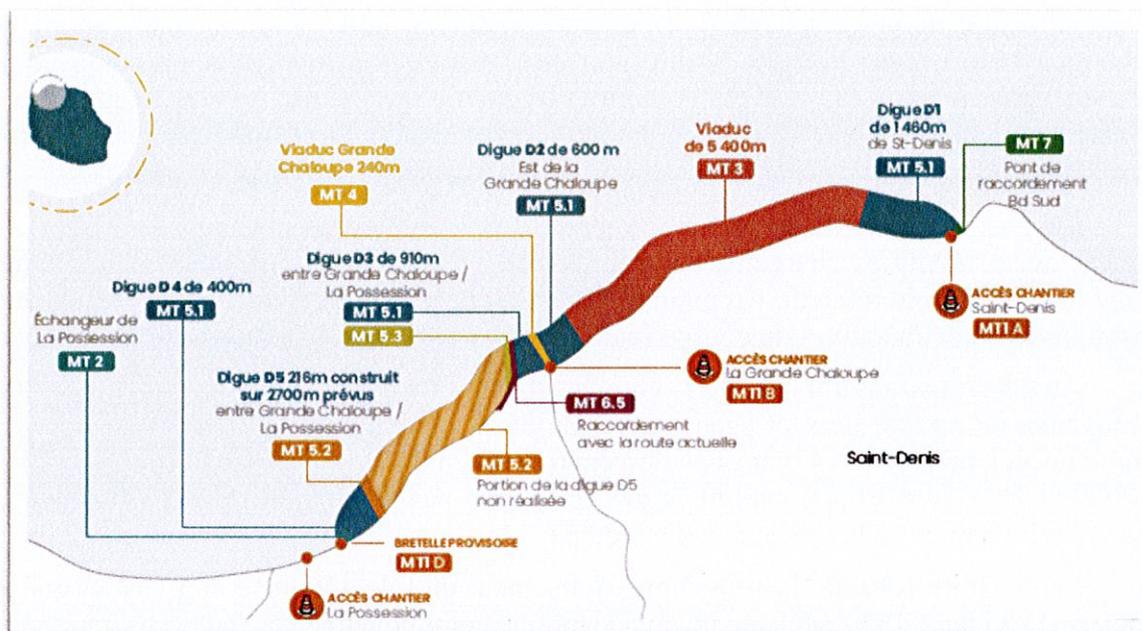
En plus du maître d'œuvre et du coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), la région recourt à des assistants en matière d'environnement, technique et financier qui ont pu rassembler au début du projet jusqu'à 34 personnes, pour diminuer à 26 en 2020. S'ajoutent de plus un assistant dédié au suivi du projet (planning / risques / coût), et ponctuellement le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) pour les sujets géologiques et géotechniques. Enfin, quatre conseils accompagnent la région sur les sujets juridiques (contentieux, médiation, conciliation, conseils juridiques et négociations). En dehors des équipes locales du maître d'œuvre, de l'AMO et du CSPS, tous les autres AMO de la région sont localisés en métropole.

Alors que le projet doit disposer d'un système d'archivage, le contrôle a révélé des difficultés, notamment en raison d'une procédure judiciaire en cours ayant conduit à la saisie d'ordinateurs, à accéder à certains documents au sein de la région laquelle devrait être à même d'avoir accès aux documents de toutes natures liés au projet. La région précise qu'une nouvelle gestion électronique des documents (GED) interne mise en place et partagée entre la DORL et la direction des affaires juridiques et des marchés (DAJM) sera de nature à parfaire le travail d'archivage lié à cette opération.

## 2.2 Un chantier toujours inachevé

Schématiquement, sur les 12,3 km de route à construire, un peu moins de 80 % l'ont été à ce jour. Huit ans après le début des grands travaux, le chantier NRL se présente dans la situation suivante :

Schéma n° 4 : Carte de la NRL marché travaux achevés et non achevés (hachurés)

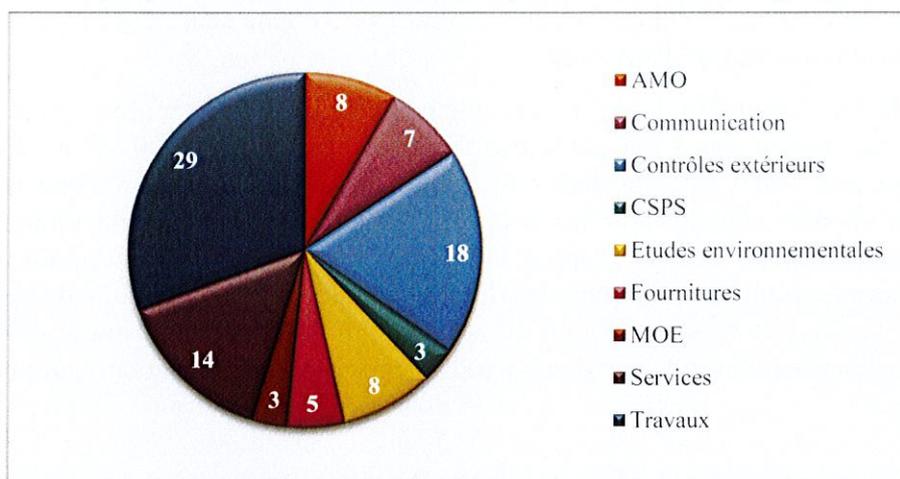


Source : région

Les travaux non achevés présentés en hachuré sur le schéma de la région correspondent à 2 500 m de digue manquants entre La Grande Chaloupe et la commune de La Possession, sur les 2 700 m prévus dans le cadre du marché MT5-2 conclu avec le groupement GTOI / Vinci Construction Terrassement / Société Bourbonnaise de Travaux Publics (SBTPC).

### 2.2.1 La nécessité d'une centaine de marchés publics

Une centaine de marchés publics sont nécessaires à la réalisation de l'opération de construction de la NRL, dont 87 ont été conclus à la date du 4 juin 2021.

**Graphique n° 5 : Nombre de marchés publics concernant l'opération**

Source : CRC, à partir des données de la région

Seuls 29 d'entre eux sont des marchés de travaux, représentant 95 % du montant total de l'opération, dont à peine une dizaine concernent les travaux « principaux » de construction des digues et viaducs ainsi que les travaux préparatoires.

Les principaux marchés de travaux reprenant l'ouvrage construit ainsi que son linéaire peuvent être retracés dans le schéma reproduit ci-dessous. La région a fait le choix d'un allotissement selon la nature des ouvrages à réaliser.

**Schéma n° 5 : Synoptique des travaux**

La Possession		Grande Chaloupe					Saint-Denis	
MT2	MT5.1	MT5.2	MT5.1	MT4	MT5.1	MT3	MT5.1	
Echangeur La Possession	Digue 1ère phase 4 610m	Digue 2ème phase 2 700m	Digue 1ère phase 910m	Viaduc la Grande Chaloupe 240 m	Digue 1ère phase 600m	Viaduc en mer 5 400m	Digue Saint-Denis 1 460 m	
	D4	D5	D3	12,31 km			D1	

Source : région

En juin 2021, tous les marchés n'avaient pas été encore conclus : la région a transmis une estimation de marchés restant à passer pour un montant prévisionnel de plus de 75 M€, sans inclure la relance du marché de travaux pour achever la portion de NRL entre La Grande Chaloupe et La Possession, ni la plupart des mesures compensatoires encore non réalisées, pour un montant de plus de 30 M€.

À la fin du premier semestre 2021, outre les marchés initiaux, 27 avenants ont été conclus, ainsi que 2 protocoles transactionnels et 2 décisions de poursuivre ayant une incidence financière.

La passation des marchés publics n'a fait l'objet que de peu de recours : deux référés précontractuels ainsi que deux recours en annulation, aucun n'ayant prospéré, s'agissant des marchés MT3 et MT5.1. En revanche, l'exécution des marchés de travaux fait l'objet de nombreux contentieux pendant devant le tribunal administratif de La Réunion. Ainsi, depuis

2019, le groupement a déposé 30 requêtes ayant pour objet des demandes indemnitaires relatives à la construction du Grand viaduc en mer (MT3). Une seule a été jugée et fait l'objet d'un appel devant la CAA de Bordeaux.

Les demandes de rémunérations complémentaires (DRC) formulées par les entreprises représentent des prétentions d'une somme globale d'un peu plus de 900 M€ à l'encontre de la région donneuse d'ordre. Elles portent principalement sur des travaux réalisés et non prévus aux marchés ou des surcoûts liés aux procédés techniques, aux approvisionnements ou au recalage des calendriers. Elles concernent essentiellement le grand viaduc, pour 689 M€, soit 104,4 % du montant initial du marché, les digues pour 259 M€, soit 59,1 % du marché initial, le viaduc de La Grande Chaloupe, pour 20 M€ HT, soit 58 % du total initial du marché. Ces DRC sont en discussion avec la région ou pendantes devant la justice administrative.

## 2.2.2 Les causes des retards dans la réalisation des travaux

### 2.2.2.1 Le décalage du calendrier de l'opération

Un planning postérieur à la DUP et datant de septembre 2012 prévoyait un démarrage des travaux au deuxième semestre 2013, pour une mise en service de l'intégralité de l'ouvrage mi-2019.

Les travaux préparatoires ont débuté dès la fin de l'année 2013 et le planning général des travaux a fait l'objet de recalages réguliers. Si la mise en service dans les deux sens du grand viaduc en mer peut intervenir d'ici début 2023, la région n'envisage pas une mise en service complète de la NRL avant 2028.

Le décalage du planning général est dû partiellement à des retards d'exécution contractuels que la région impute au moins pour partie à ses co-contractants. Par exemple, les travaux du viaduc de La Grande Chaloupe ont duré deux fois plus longtemps que prévu (18 mois de retard sur une durée initiale de 17 mois), tandis que les travaux du grand viaduc en mer ont pris deux ans et demi de retard. Les travaux de la première portion de digues ont accusé également plusieurs mois de retard.

La plupart des décomptes généraux n'étant pas encore signés ni approuvés, et considérant les contentieux indemnitaires en cours ainsi que les médiations et conciliations, la chambre n'a pas examiné les motifs des différents retards accumulés.

Cependant, une partie du retard accumulé est due à la problématique de l'insuffisance de l'approvisionnement en matériaux.

### 2.2.2.2 La problématique de l'approvisionnement en matériaux

Le chantier de la NRL nécessitait des quantités considérables de matériaux (notamment en roches massives, sable, granulats, matériaux issus du réemploi), particulièrement pour la réalisation des digues qui requièrent outre la quantité une certaine qualité des matériaux utilisés. Faute d'un approvisionnement suffisant, le chantier a dû être quasiment arrêté depuis 2019.

- Les besoins en matériaux

L'étude d'impact estimait le besoin en matériaux à 7,4 millions de m<sup>3</sup> pour la variante « tout viaduc », et à 11,8 millions de m<sup>3</sup> pour la variante mixte « viaduc et digues ». Elle

indiquait que la ressource locale était suffisante pour les deux variantes au vu du schéma départemental des carrières (SDC)<sup>7</sup> alors en vigueur, tout en précisant que l'appréciation des impacts cumulés des exploitations de carrières sera faite au stade des études d'exécution du projet (c'est-à-dire, après l'attribution des marchés de travaux).

L'approvisionnement en matériaux est cependant un enjeu majeur du chantier de construction de la NRL dans un contexte où la ressource est limitée et doit principalement être locale. L'interdiction de l'importation de terre à La Réunion en raison du risque associé d'importation d'espèces exotiques envahissantes entraîne de fait une quasi impossibilité de l'importation massive de matériaux, d'importants surcoûts étant générés. L'import de plus de 50 000 tonnes (sur plus de 200 000 tonnes demandées par le groupement) de roches de Madagascar en 2015 s'explique par la nécessité de sécuriser la digue D2 à l'approche de la saison cyclonique 2015/2016

Pour réaliser les ouvrages de la NRL, l'approvisionnement des prestataires de la région devait donc essentiellement provenir des carrières autorisées ainsi que des ressources issues des protocoles andains et épierrage agricole (4,2 millions de tonnes (Mt) sur les 4,87 Mt d'enrochements mobilisés jusqu'ici pour la NRL). Or l'île de La Réunion ne dispose ni de carrière dédiée à la NRL, ni, en tout état de cause, de carrière en roches massives.

En septembre 2021, plus de 11,1 Mt de matériaux avaient déjà été mis en œuvre pour réaliser 4,2 km de digues. Au total, près de 60 % de ces matériaux sont issus de la valorisation ou du recyclage. Ces 11 Mt représentent un volume d'environ 6 millions de m<sup>3</sup>, soit un peu plus de la moitié des matériaux prévus pour la totalité de la NRL par l'étude d'impact, alors que seulement 40 % de la longueur totale des digues prévues a été construite.

- Le schéma départemental des carrières

Le schéma départemental des carrières (SDC) est un document de planification approuvé par le préfet qui identifie les zones dans lesquelles l'activité de carrières est rendue possible. Celui de La Réunion, approuvé le 9 juillet 2001, a été révisé par arrêté du 22 novembre 2010, sans que n'aient totalement été pris en compte les besoins en matériaux nécessaires à la réalisation de la NRL. En 2013, la région a donc sollicité de l'État une modification du SDC intégrant quatre nouveaux sites. Cette mise à jour est intervenue par arrêté du 26 août 2014.

Considérant qu'ajouter de nouveaux sites pour une superficie de 172 ha, sur une superficie totale de 3 288 ha, ne constituait qu'une modification mineure au schéma préexistant, l'autorité environnementale, le préfet en l'occurrence à l'époque, s'est dispensée, par arrêté préfectoral du 18 avril 2014 portant décision d'examen au cas par cas, de l'évaluation environnementale prescrite par le code de l'environnement<sup>8</sup>. Suite aux contentieux introduits devant la juridiction administrative, la cour administrative d'appel (CAA) de Bordeaux a annulé le SDC modifié au motif que bien que l'augmentation de la superficie exploitable ne soit que de 5 %, les modifications ne pouvaient être considérées comme mineures en raison de la valeur particulière des sites d'un point de vue de la protection de l'environnement. En effet, les potentielles carrières de la Ravine du Trou (ou Bois Blanc) et de l'Ermitage étaient incluses

---

<sup>7</sup> Sur la base de l'étude réalisée dans le cadre des projets de service public par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

<sup>8</sup> Articles L. 122-4 et R. 122-17.

dans des espaces où les carrières, avant la modification du schéma, étaient interdites en raison d'un milieu incompatible avec l'activité, la carrière de la Ravine du Trou étant notamment située à proximité de zones habitées et d'espaces sensibles comme la réserve marine et l'espace classé de la Pointe au Sel, les deux autres sites de Bellevue et Dioré présentant également une sensibilité environnementale particulière.

Selon la présidente de la région, les besoins en matériaux de la NRL avaient été partiellement pris en compte dans la révision du SDC en 2010. Elle réitère que la ressource locale en matériaux, notamment en roches massives, était potentiellement disponible mais que l'accès à cette ressource a été rendu « administrativement » complexe. En tout état de cause, selon elle, le groupement d'entreprises devait faire son affaire des démarches nécessaires pour obtenir les autorisations d'exploiter les sites, aux termes des marchés publics signés.

Selon l'ancien président de région, la présence des matériaux nécessaires à la construction de la NRL était suffisante d'après la cartographie du BRGM établie en 2009 et dont le rapport final de mai 2010 avait servi à la révision du SDC en 2010. L'échec de la mise à jour du SDC de 2014 résulte, selon lui, du seul fait de l'État, qui a privé la région et ses partenaires de la sécurité juridique attendue pour ce type de projet, en ne procédant pas à l'évaluation environnementale préalable à cette mise à jour et en maintenant jusqu'en 2017 une autorité environnementale sous la dépendance et la tutelle du préfet. D'après lui, son comportement fautif aurait dû conduire l'État à indemniser la région au-delà de la nouvelle participation financière consentie à la collectivité pour terminer le chantier.

Pour le préfet, l'évolution du projet NRL en 2010 n'a été portée à la connaissance de l'État qu'après l'approbation du SDC de 2010 piloté par la CDNPS, laquelle s'est mobilisée dès 2013 pour le mettre à jour. Il rappelle que la décision prise à l'époque par l'autorité environnementale a été de considérer que la mise à jour du SDC ne nécessitait pas d'évaluation environnementale et que son approbation en août 2014 respectait les délais du calendrier de démarrage et d'approvisionnement du chantier. Aussi, face aux retards pris par les acteurs privés dans leurs demandes d'autorisation d'ouverture des carrières, il précise que l'État n'a pas ménagé ses efforts pour accompagner la région afin de proposer, dans des délais contraints, des solutions, notamment via les protocoles andains et épierrage, au sujet complexe de l'approvisionnement de ce chantier.

Depuis 2014, les décisions juridiques en référés<sup>9</sup> ou au fond<sup>10</sup> ont validé la mise à jour du SDC jusqu'à l'annulation par la CAA de Bordeaux en mai 2018 de l'arrêté préfectoral d'août 2014<sup>11</sup>. La chambre ne préjuge pas de l'issue des contentieux en cours ni de la clef de répartition des responsabilités entre la région, maître de l'ouvrage, l'État et les entreprises. Elle constate que la conclusion des marchés sur les digues fin 2013 et 2014 a été faite sans que l'accès administratif à la ressource en matériaux, et notamment issues de carrières en roches massives qui n'avaient jamais été exploitées auparavant sur l'île, n'ait été mieux anticipé et préparé.

---

<sup>9</sup> TA de Saint-Denis, ordonnances n° 1400554 du 13 août 2014 (sur la décision d'examen au cas par cas) et 1400912 du 21 novembre 2014 (sur la mise à jour du SDC) ; CE, décisions n° 384082 et 386291 du 19 juin 2015.

<sup>10</sup> TA de Saint-Denis, jugements n° 1400553 (sur la décision d'examen au cas par cas), 1400911, 1401020, 1401028 (sur la mise à jour du SDC) du 16 juin 2016.

<sup>11</sup> CAA Bordeaux, arrêts n° 16BX02693, 16BX02923, 16BX03177 du 29 mai 2018.

### 2.2.2.3 Les conséquences sur les marchés de construction de digues

Dès le début du chantier, ces carences dans l'organisation de l'approvisionnement ont eu des conséquences sur les deux principaux marchés de construction des digues, MT5.1 et MT5.2. Le marché MT5.1 a été conclu en novembre 2013 pour un montant de 438 M€ et le marché MT5.2, un an plus tard, pour un montant de 298 M€, avec un groupement d'entreprises GTOI / Vinci Construction Terrassement / Société Bourbonnaise de Travaux Publics.

Un premier protocole d'accord a ainsi dû être conclu en juin 2015 entre le groupement et la région afin de diversifier les sources d'approvisionnement, les carrières prévues dans le marché par le titulaire n'ayant pas été ouvertes, entraînant en conséquence une prolongation du délai d'exécution.

Les difficultés d'exécution se sont poursuivies notamment car les carrières n'ont pas été autorisées aux dates prévues dans le premier protocole. Les parties n'ayant pas réussi à s'accorder sur l'origine des responsabilités, un médiateur a été nommé par le tribunal administratif en octobre 2018. L'approvisionnement en matériaux avait en effet été mis contractuellement à la charge des entreprises alors qu'elles ne maîtrisent pas des difficultés juridiques liées à l'ouverture et à l'exploitation des carrières. Cette médiation n'a pas abouti et la région a prononcé la résiliation pour faute du marché MT5.2 en octobre 2019.

À la suite de cette résiliation, contestée par le groupement, l'État a mené la reprise des discussions entre la région et le groupement, en préfecture et au ministère des transports, afin que les travaux puissent reprendre, au double motif de la sécurité des usagers de la route et de l'impératif de relancer sans délai l'activité du BTP dans un contexte de crise économique majeure.

L'accord conclu le 31 juillet 2020 a abouti à l'engagement par la région de retirer sa décision de résiliation et à celui du groupement de poursuivre les travaux de construction de la digue entre La Grande Chaloupe et La Possession sur un linéaire de 216 mètres pour un coût maximal de 42,342 M€ HT. Il a été également convenu la résiliation du marché MT5.2 au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2021 à l'issue des travaux de poursuite. La mise au point de ce protocole sous l'égide de l'État, coûteux pour la région, contient en outre une indemnité transactionnelle de 12,16 M€ au bénéfice du groupement.

Enfin, étant donné que le calendrier ne permettait pas de faire homologuer le protocole par le tribunal administratif pour en asseoir la légalité, le préfet n'a pas, alors que la région avance qu'il s'y était engagé dans le cadre des négociations, répondu par la demande de rescrit formulée par elle-même et qui portait sur le respect des principes généraux de la commande publique et celui du principe de l'équilibre des concessions réciproques consenties par les parties,. Il l'a toutefois implicitement validé en ne saisissant pas le tribunal administratif au titre du contrôle de légalité.

À compter de cette date, la région ne dispose plus de marché public pour achever la portion La Grande Chaloupe – La Possession.

En tout état de cause, le dépassement prévisible, déjà plus de plus de 50 %, du budget initial de cette opération d'ampleur, couplé à l'insuffisance des matériaux pousse à relativiser la pertinence du choix économique réalisé en 2011 par la région de la solution mixte d'un grand viaduc et d'une grande digue. Sans modification technique, le coût prévisionnel dépasse celui envisagé pour la solution dite « tout viaduc », laquelle aurait mobilisé un volume de matériaux équivalent mais avait été écartée pour un surcoût initial de 170 M€ en 2011, le maître d'ouvrage

ayant privilégié les avantages budgétaires et socioéconomiques de son parti d'aménagement sur l'environnement.

### **2.2.3 Des mesures compensatoires prévues en matière environnementale faiblement mises en œuvre**

Le service eau et biodiversité de la DEAL a effectué 35 visites de terrain depuis 2014 (elles ne concernent parfois qu'une partie du chantier) afin de s'assurer que les mesures mises en place permettaient de limiter l'impact principalement sur le milieu marin. Les contrôles menés ont conduit jusqu'à mi 2021, à la production de deux rappels à la réglementation (en 2015 et en 2017), neuf rapports de manquement administratif (deux en 2014, trois en 2015, deux en 2017, un en 2019 et en 2020) et un arrêté de mise en demeure (2017).

Les mesures compensatoires représentent plus du tiers des mesures environnementales : leur montant global s'élève à 36,63 M€. Ce sont les mesures les plus aisées à chiffrer, à la différence des mesures d'évitement qui sont nécessairement et intrinsèquement liées à la conception du projet.

En 2020, près de sept ans après l'adoption des arrêtés d'autorisation prescrivant ces mesures, seules 9 % des dépenses y afférent ont été payées, soit un total de 3,31 M€ depuis 2014. La région l'explique par le fait que les trois mesures les plus coûteuses, qui représentent 80 % de l'enveloppe des mesures compensatoires, à savoir la remaritimisation de la falaise (20 M€), la création d'une trame bleu marine écologique (5,9 M€) et la définition et gestion d'une zone de protection d'habitats marins remarquables (3,03 M€), ne seront mises en œuvre qu'après l'achèvement des travaux. Pourtant, si cette explication est justifiée s'agissant de la remaritimisation de la falaise, qui est en effet la principale mesure en termes de masse financière, elle ne peut suffire à expliquer les nombreux retards enregistrés dans le démarrage et la mise en œuvre des mesures dont les délais ont été prescrits par arrêté préfectoral.

Sur 15 mesures compensatoires, une est achevée, 4 mesures de suivi sont en cours, mais les 10 autres n'ont pas débuté, ou à peine, accusant des retards, à la date du 30 janvier 2020, compris entre 1,5 an et 4,5 ans et courant toujours. Globalement, les différents plans de conservation pour la baleine à bosse, les dauphins, les espèces végétales et animales remarquables ont été rédigés, mais les mesures à mettre en œuvre n'ont pas encore été définies.

## **2.3 Un impact majeur sur la situation financière de la collectivité**

L'analyse financière réalisée sur les comptes de la région vise à mesurer l'impact et la soutenabilité du projet de construction de la NRL. Cet impact est analysé de 2015 à 2021. Pour certaines analyses, il a été possible de disposer des chiffres remontant jusqu'à 2009.

Sur la période 2006 à 2011, la région avait financé la construction de la route des Tamarins, longue de 39 kilomètres et qui comprenait 123 ouvrages d'art, dont 4 de catégorie exceptionnelle. Le financement de cet ouvrage d'un milliard d'euros avait été assuré sans mettre en péril l'équilibre de ses comptes grâce à l'épargne dégagée chaque année par la section de fonctionnement et aux excédents antérieurs du budget régional, soit 260 M€.

La construction de la NRL est, sans conteste, le plus grand chantier jamais entrepris par la région dont le coût était estimé à l'origine en 2007 à moins de 1 Md€, revalorisé à 1,6 Md€ dans le cadre de l'accord entre l'État et la région en octobre 2010 auquel s'ajoutent 846 M€ prévus par le dernier accord signé entre eux en mars 2022.

Depuis 2017, l'analyse des comptes des régions est rendue difficile en raison de la suppression de leur dotation globale de fonctionnement (DGF), remplacée par une fraction de TVA, le transfert de compétences du département en matière de transports, financé par le transfert d'une partie de la cotisation sur la valeur ajoutée départementale (CVAE), la gestion des fonds européens et des spécificités propres à la région (compétence sur les routes nationales, politique de continuité territoriale, octroi de mer et l'expérimentation de la certification de ses comptes qui vient modifier son cadre budgétaire et comptable).

### 2.3.1 Un nouveau cadre budgétaire national plus contraignant

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018 - 2022 a introduit une novation à savoir la mise en œuvre de contraintes normatives sur les collectivités locales, assorties de possibilités de sanctions. Le dispositif était applicable aux régions quelle que soit leur taille. Trois objectifs ont été assignés aux régions sur cette période, dans le cadre d'un contrat avec l'État dit « de Cahors » :

- une norme de progression des dépenses de fonctionnement pour la région de 1,25 % par an par rapport à une base 2017 (soit 473,8 M€ en 2018, 479,7 M€ en 2019 et 485,7 M€ en 2020 pour la région) ;
- un objectif d'amélioration de son besoin de financement (soit 155 M€ en 2018, 177 M€ en 2019 et 43 M€ en 2020 pour la région) ;
- une surveillance du principal ratio de solvabilité, la capacité de désendettement<sup>12</sup>, à un seuil qui ne devait pas dépasser neuf ans pour les régions.

Compte tenu de la charge croissante des intérêts de la dette générée par les emprunts liés à la construction de la NRL, l'évolution des autres dépenses de fonctionnement était encore plus limitée : 0,6 % en 2019 et 0,4 % en 2020. La région avait indiqué dans le contrat signé avec l'État en juin 2018 qu'elle n'était pas concernée par l'objectif prévu à neuf années pour le ratio de désendettement car son ratio y était inférieur. Le dispositif a été suspendu pendant la crise sanitaire.

L'objectif stratégique de conserver durablement une capacité de désendettement maximale de neuf années devait être atteint au moyen de trois leviers : la maîtrise des dépenses de fonctionnement dont l'évolution annuelle était plafonnée en moyenne à 1,2 %, la dynamisation des recettes de fonctionnement grâce à l'augmentation de la taxe sur les carburants et un cadrage des volumes d'investissements hors NRL à 220 M€ en 2018 et 200 M€ les années suivantes.

---

<sup>12</sup> La capacité de désendettement est un indicateur d'analyse financière d'une collectivité territoriale. Elle correspond au ratio entre son épargne brute annuelle et son stock de dette financière. La capacité de désendettement permet donc de répondre à la question : en combien d'années la collectivité peut-elle rembourser toute sa dette, si elle décide d'y consacrer toute son épargne brute ? Plus le chiffre obtenu est faible, meilleure est la situation de la collectivité.

À la suite du mouvement des gilets jaunes de novembre 2018, la hausse prévue sur la taxe sur les carburants n'a pas été mise en œuvre. Ce choix a généré une perte de ressources supplémentaires évaluée à 48,5 M€ sur le budget 2020.

Le débat d'orientation budgétaire 2021 avait actualisé les ratios permettant une trajectoire pour sécuriser les équilibres budgétaires et financiers. La capacité de désendettement ne devra pas dépasser douze années (au lieu de neuf années) et le niveau d'épargne brute passe de 15 % à 20 % de ses recettes réelles de fonctionnement. Dans sa réponse à la chambre, la région s'engage en 2022 à stabiliser voire réduire l'encours de la dette et de ramener la capacité de désendettement à moins de neuf années sans préciser l'échéance pour y parvenir.

### **2.3.2 La majorité des moyens d'investissements de la région concentrée sur la NRL**

Les dépenses des régions sont consacrées au développement de l'activité économique, l'aménagement du territoire, la formation professionnelle et l'apprentissage, la gestion des lycées, des transports.

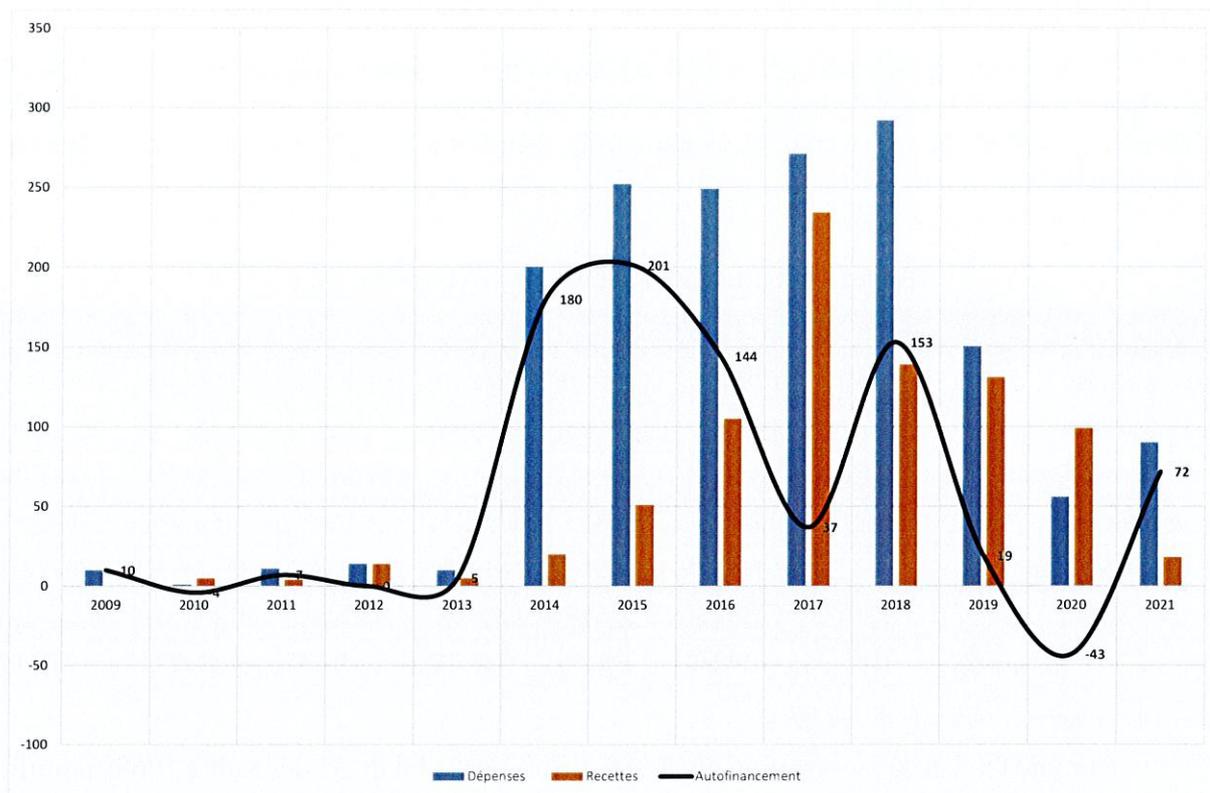
Les transferts successifs de compétences résultant de la décentralisation ont eu pour effet de modifier en partie la structure des budgets des collectivités régionales, les charges de fonctionnement devenant supérieures aux emplois d'investissement. Pour les régions métropolitaines, plus des deux tiers des dépenses sont consacrées au fonctionnement alors que seulement moins d'un tiers est consacré aux dépenses d'investissement.

Cependant, alors que les budgets des régions métropolitaines présentent traditionnellement des charges de fonctionnement plus élevées que les dépenses d'équipement, la région Réunion maintenait une structure inverse en raison notamment de la réalisation d'équipements structurants comme la route des Tamarins ou la NRL.

Le plan pluriannuel 2015 et 2021 de la région prévoyait 2,8 Md€ de dépenses d'investissement, dont 1,7 Md€ pour la NRL (59 %), 863,4 M€ pour les autres dépenses d'équipement et 270 M€ pour les subventions d'équipement. Les dépenses constatées aux comptes administratifs ont été de 3,2 Md€ dont, seulement, 1,36 Md€ pour la NRL (44 %), 958 M€ pour les autres dépenses d'équipement, 695 M€ pour les subventions d'équipement et 156 M€ pour les participations financières, non prévues à l'origine. Les dépenses prévues pour la nouvelle route n'ont pas été totalement réalisées compte tenu de l'arrêt du chantier et les autres investissements ont été dépassés.

Ces dépenses d'équipement ont fait au total ressortir un besoin de financement de 1,3 Md€ couvert par un recours aux emprunts, dont 800 M€ pour la seule NRL. La capacité de désendettement qui avait atteint 11,8 années en 2020, juste en deçà de la borne prudentielle retenue par la collectivité, mais au-delà de la norme prévue par les contrats « Cahors » concernant les régions (neuf ans). En 2021, la capacité de désendettement revient à 9,7 années. Seule la région Guadeloupe présente une capacité de désendettement plus élevée supérieure à 15 années alors que la moyenne des régions est de 5,8 années en 2020. La dette représente plus de 2 années de recettes réelles de produits de fonctionnement de la collectivité, soit le ratio le plus élevé des régions. Leur moyenne n'est que d'une seule année.

Les flux en investissement liés à la NRL sont retracés de manière synthétique depuis 2009 dans le graphique suivant :

**Graphique n° 6 : Dépenses et recettes d'investissement NRL en M€**

Source : CRC, à partir des données de la région

La ligne noire correspond au besoin de financement annuel dicté par la NRL. Son cumul sur la période 2009-2021, qui atteint 781 M€, a dû être couvert par la mobilisation des emprunts. En fin de période, le rattrapage des subventions devient supérieur au volume de dépenses d'équipement consacré à la NRL, le chantier étant pratiquement à l'arrêt depuis 2019.

Jusqu'en 2013, les dépenses réalisées au titre de la NRL atteignent un cumul de 46 M€ pour les études et les travaux d'amorce, elles bondissent à 200 M€ en 2014, puis 250 M€ en moyenne en 2016 et 2017 pour culminer à 291,8 M€ en 2018. De 2018 à 2021, les dépenses diminuent (passant à 149,5 M€ en 2019, puis à 56,4 M€ en 2020 et 90 M€ en 2021). Au total, depuis 2009 jusqu'à 2021, 1,606 Md€ a été dépensé sur cette opération.

D'autres dépenses d'équipement de la direction des routes de la région peuvent être reliées à l'opération pour un montant total payé de 10,81 M€.

Les recettes d'investissement pour la NRL n'ont pas suivi le même rythme que celui des dépenses. Il y a eu un décalage dans la perception des subventions de l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) liées à l'ordonnancement initial des phases et le retard d'une année dans l'attribution du FCTVA. Au total, les subventions d'État atteignent sur la même période 442,9 M€, le FCTVA versé jusqu'en 2020 estimé à 188 M€ et les subventions FEDER 194,1 M€, soit 825 M€ au total.

Concernant le FCTVA, son attribution s'est faite jusqu'en 2017 sur une base déclarative et les subventions d'État, versées TTC, n'ont pas été soustraites de l'assiette éligible. Or lorsque le montant des subventions versées par l'État à une collectivité bénéficiaire devait être calculé

sur une base TTC, il était à déclarer et à déduire des dépenses d'investissement éligibles au FCTVA jusqu'en 2020<sup>13</sup>.

Cette erreur figure dans le plan de financement prévu au protocole de 2010 qui prévoyait le calcul du FCTVA sans déduction des subventions versées sur une base TTC par l'État de l'assiette de calcul. Le trop-versé est évalué par la chambre à 8,7 M€ ainsi qu'il figure dans le tableau suivant.

**Tableau n° 5 : Estimation du trop-perçu sur FCTVA**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Dépenses NRL</i>	975 081	11 343 198	14 061 101	9 845 618	199 927 066	251 284 404	248 705 179
<i>Subventions État à déduire</i>	3 558 106	4 000 000	3 170 000	3 000 000	2 985 23	11 025 016	28 710 721
<i>Assiette du FCTVA</i>	- 2 583 24	7 343 198	10 891 101	6 845 618	196 941 834	241 259 388	219 994 458
<i>Taux du FCTVA</i>	15,482 %	15,482 %	15,482 %	15,482 %	15,761 %	16,404 %	16,404 %
<i>FCTVA à percevoir</i>	0	1 136 874	1 686 160	1 059 839	31 040 002	39 576 190	36 087 891
<i>FCTVA perçu</i>	150 962	1 756 154	2 176 940	1 524 299	31 510 505	41 384 734	40 797 598
<i>Trop perçu</i>	150 962	619 280	490 779	464 460	470 503	1 808 544	4 709 707

Source : comptes et réponses de la région

Compte tenu de la prescription quadriennale prévue la loi du 31 décembre 1968 au profit de l'État et des collectivités territoriales, le trop-perçu ne peut plus être réclamé à la région.

À l'inverse, le montant du FCTVA prévu par le protocole de 2010, soit 248 M€, a été minoré compte tenu de la déduction réalisée sur l'assiette éligible pour un montant évalué à 60 M€ puisque la région a touché 188 M€ de FCTVA sur les dépenses réalisées jusqu'en 2020. Elle précise, dans sa réponse à la chambre, compter solliciter un versement rétroactif du FCTVA du fait de l'écrêtement des subventions AFITF versées de 2017 à 2020 de l'assiette éligible, afin de se conformer au plan de financement initial de la NRL fixé dans l'accord État-région d'octobre 2010.

### 2.3.3 Une consolidation des coûts rattachés plus délicate en section de fonctionnement

Pour l'ensemble des routes, les budgets annuels de fonctionnement de la direction de l'exploitation et de l'entretien de la route s'élèvent à 19 M€.

S'agissant de la route du littoral, le coût moyen annuel de son entretien et de son exploitation est estimé à 6,1 M€.

L'impact sur la section de fonctionnement des opérations liées à la construction de la NRL n'est pas très élevé dans les charges de gestion. Il est évalué entre 5 à 10 M€ de 2015 à 2020, dont 3,2 M€ pour les charges de personnel, 1,4 M€ pour les honoraires et frais contentieux et 1,2 M€ pour les intérêts moratoires déjà versés.

<sup>13</sup> Cf. article R. 1615-3 du code général des collectivités territoriales.

En revanche, le poids des charges d'intérêts liées au financement de la NRL par l'emprunt n'est pas négligeable. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la région affiche un coût moyen de la dette de 1,61 %. En dépit de ce taux réduit et compte tenu du montant qu'atteint la dette (1,3 Md€), ces charges financières représentent 4,9 % des charges courantes, soit 20,5 M€ en 2021. Sur les 119 M€ d'intérêts d'emprunt payés de 2015 à 2021, 72 M€ résultent des seuls emprunts mobilisés pour la NRL.

Au-delà des charges d'intérêts liés aux emprunts mobilisés pour la NRL, concernant les autres politiques publiques régionales en lien avec ce projet, la collectivité indique ne pas être en mesure d'en donner un coût direct ou indirect complet depuis l'origine. Des éléments parcellaires ont toutefois pu être transmis détaillés dans le tableau suivant.

**Tableau n° 6 : Autres coûts liés à la NRL en dehors du programme de sa construction (jusqu'en 2020 sauf mention contraire)**

<i>Objet</i>	<i>Montant en €</i>
<i>Charge d'intérêts des emprunts</i>	60 974 650
<i>Frais de clôture du budget annexe tram-train</i>	20 566 364
<i>Aides économiques versées (dont FEDER)</i>	11 367 771
<i>Dépenses de formation professionnelle engagées</i>	8 554 958
<i>Masse salariale de la DORL</i>	5 273 051
<i>Suivi des emplois par la cellule OEGP</i>	1 078 132
<i>Dépenses de fonctionnement de la DORL</i>	146 568
<i>Frais de contentieux et honoraires (y compris 2021)</i>	3 694 767
<i>Frais de communication</i>	1 759 066
<i>Dont espace grand chantier</i>	875 489
<i>Intérêts moratoires</i>	998 547
<b>Total :</b>	<b>114 413 874</b>

Source : CRC, d'après les données de la région

La somme de 20,5 M€ pour clôturer en 2011 le budget annexe dédié au projet de tram-train a été également ajoutée puisque le projet NRL mutualise à la fois une route et un TCSP.

En matière d'aides économiques, la région a versé, de 2014 à 2018, la somme de 11,1 M€ à six entreprises sous-traitantes du projet, dont 10,7 M€ dans le cadre des fonds européens (FEDER) selon les résultats de ses recherches.

Un programme de formations spécifiques a été mis en place dans le cadre du projet NRL en concertation avec les entreprises et les acteurs institutionnels impliqués. Il s'est agi, par exemple, des formations de mécanicien réparateur d'engins et de matériels travaux publics, maintenance d'engin et du transport ou de celles de conducteur de travaux publics route, canalisation, terrassement, géomètre topographe, scaphandrier, etc. De 2012 à 2014, ces formations ont concerné en moyenne 712 stagiaires pour des volumes totaux de 451 742 heures de formation en centres de formation et 130 740 heures en entreprises. Les rémunérations totales des stagiaires se sont établies à 2 M€ et les coûts pédagogiques à 6,5 M€.

Dans le cadre du suivi des emplois du chantier, une cellule Objectif Emploi Grand Projet (OEGP) a été mise en place par convention signée entre l'État, Pôle emploi et la région en novembre 2011. Cette cellule était chargée d'évaluer les besoins prévisionnels du chantier, anticiper les ressources humaines mobilisables de l'île de La Réunion, identifier les formations nécessaires, les actions de reconversions et d'insertions spécifiques et accompagner les démobilisations en fin de chantier. Elle a géré 1 236 recrutements entre 2014 et 2018. Le portage financier de la cellule OEGP a été effectué par une association, le CARIF OREF, puis par le FONGECIF dans le cadre d'une cellule de suite pour le suivi et l'accompagnement des fins de contrats. Pour l'ensemble de ces actions, la région a mobilisé 1 M€.

Le montant global des autres coûts de fonctionnement accumulés jusqu'en 2020 peut donc être estimé au moins à 114,4 M€ s'ajoutant au coût de construction de la NRL déjà très important.

La région a indiqué qu'elle procédera « dans les 3 à 5 ans suivant la mise en service » à l'évaluation économique et sociale de la NRL. Cette obligation, qui résulte du code des transports<sup>14</sup>, s'effectue au moins après trois ans et au plus tard cinq ans après la mise en service de l'ouvrage. Elle donnera lieu à un bilan qui sera rendu public.

La soutenabilité du projet de NRL a été conditionnée au maintien d'une épargne brute à 15 % des recettes réelles de fonctionnement et d'une épargne nette positive selon sa trajectoire financière.

**Tableau n° 7 : Évolution de la capacité d'autofinancement de la Région**

En €	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Cumul
= CAF brute	167 782 819	98 160 392	138 573 005	121 278 626	143 185 329	112 432 468	136 000 508	917 413 148
Recettes réelles de fonctionnement	560 089 282	509 388 217	607 899 099	590 100 701	615 912 168	536 344 115	558 947 555	3 978 681 136
CAF brute / Recettes réelles de fonctionnement	30%	19%	23%	21%	23%	21%	24%	23%
- Annuité en capital de la dette	84 270 05	71 462 030	35 896 171	37 352 694	40 044 168	59 005 574	64 313 148	392 343 842
= CAF nette ou disponible (C)	85 512 761	26 698 362	102 676 835	83 925 932	103 141 161	53 426 894	71 687 360	525 069 305

Source : CRC

Ces deux objectifs ont été atteints : la capacité d'autofinancement brute a représenté en moyenne 23 % des recettes réelles de fonctionnement sur la période 2015 à 2021 et la capacité d'autofinancement nette est restée largement positive, soit plus de 525 M€ sur la période.

### 2.3.4 Des intérêts moratoires partiellement maîtrisés

Pour répondre à ses besoins de financement à court terme, la région a eu recours aux émissions de billets de trésorerie dont le plafond est de 150 M€ à compter de 2019. Le niveau

<sup>14</sup> Articles L. 1511-6 et R. 1511-8.

de trésorerie de la région fluctue fortement. Elle serait négative sans l'apport des lignes et billets de trésorerie, notamment en 2016 et 2019.

Le délai global de paiement de la région s'est nettement amélioré : il est passé de 46 jours en 2015 à 27 jours en 2020, c'est-à-dire sous le plafond du délai légal qui est de 30 jours. Toutefois, la « pré-liquidation » des intérêts moratoires révèle un montant de 353 929 € à devoir à ce titre pour 2020 (dont 90 440 € de forfaits). Elle s'expose ainsi à devoir payer plus de 0,3 M€ d'intérêts moratoires chaque année.

Sur la période 2015 à 2020, la région n'a effectivement réglé que 1 M€ d'intérêts moratoires, essentiellement en 2017 et 2018, au titre des paiements tardifs se rapportant aux marchés de la NRL. La collectivité explique que ces retards résultaient d'un changement de logiciel de gestion intervenu sur ces exercices. Il est anormal qu'un changement de logiciel, qui n'apparaît pas avoir été bien anticipé, entraîne ce niveau de versement d'intérêts moratoires. Sur les exercices 2019 et 2020, elle n'a plus payé d'intérêts à ce titre, ce qui ne signifie pas qu'elle a respecté le délai réglementaire de 30 jours pour tous ses fournisseurs mais que ces derniers n'ont pas demandé le paiement des intérêts moratoires.

### **CONCLUSION CHAPITRE DEUXIÈME**

---

*En 2021, le coût de construction de la NRL atteint 1,61 Md€. S'ajoutent au moins 114 M€ de coûts supplémentaires, notamment des charges des emprunts mobilisés, les coups partis initiaux sur le tram-train, des politiques publiques régionales menées en lien avec le projet (aides économiques, formation professionnelle) ou internes. Elle a canalisé 59 % des dépenses d'équipement de la collectivité de 2015 à 2021.*

*Les ressources financières ont été perçues en décalage avec les dépenses auxquelles la collectivité a fait face en mobilisant la dette et sa trésorerie. La situation financière se dégrade par rapport aux trajectoires fixées en 2012 et 2018 compte tenu du renoncement à certaines recettes (dont la hausse de la taxe sur les carburants) et malgré la réduction des dépenses NRL dont les surcoûts sont reportés, des impacts de la crise COVID. La part du FCTVA relative à la NRL a donné lieu au versement d'un trop-perçu au bénéfice de la région estimé à 8,7 M€ jusqu'en 2017.*

*Malgré la mobilisation de moyens financiers et humains importants et un pilotage serré avec les services de l'État pour assurer le démarrage des travaux en 2013-2014, neuf ans après, la nouvelle route n'est pas achevée en raison des retards importants liés à l'impossibilité d'extraire les roches nécessaires à l'édification de la dernière digue sur 2,5 km. Parallèlement, les mesures compensatoires des dommages faits à l'environnement dans le cadre de cette construction pâtissent également de retards liés aux difficultés à les mettre en œuvre et à l'avancement du chantier.*

---

### 3 LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES

#### 3.1 Faire aboutir le projet

##### 3.1.1 Renforcer le pilotage opérationnel

Le changement d'exécutif régional, en juillet 2021, n'a pas été sans conséquence sur la conduite du projet. Le nouvel exécutif a décidé de faire un état des lieux de la situation non seulement du chantier NRL mais de l'organisation de la région et ses marges de manœuvre financières au regard de ses compétences.

Ainsi, deux audits ont été lancés sur les plans organisationnel et financier. Il faudra que le nouvel exécutif s'approprie leurs résultats, consulte les organes paritaires internes pour adapter l'organisation régionale, refonde un pacte budgétaire et fiscal avec la majorité régionale en fonction des marges de manœuvre disponibles ou à dégager pour le financement de ses compétences et de ses investissements puis prennent les décisions pour qu'elles puissent être appliquées par l'administration régionale dans un calendrier resserré. Quant à la NRL, elle a fait l'objet d'un rapport de la nouvelle présidente au conseil régional, le 27 octobre 2021, lors d'une assemblée plénière dédiée à ce sujet pour constater la situation et les différentes options possibles, sans toutefois rien arrêter.

Cette phase, classique en cas de changement d'exécutif, est particulièrement délicate. Pendant cette période, les délais continuent de courir sur la NRL, ses différents assistants à devoir être mobilisés et la région devra décider du changement éventuel de son maître d'œuvre qui suit depuis plus de dix ans ce projet.

Du point de vue du pilotage opérationnel, la DORL qui était une équipe de sept personnes a dû intégrer de nouveaux effectifs pour doubler sa taille, depuis son renforcement décidé au premier semestre de l'année 2021 : un ingénieur expérimenté en relation avec la MOE, un ingénieur chargé de suivre et piloter les travaux, un cadre en appui à la gestion des différends, deux chargés de conduite des opérations et deux assistants en conduite d'opérations.

Ce renforcement d'effectif, en particulier sur des postes de la filière technique, apparaît tardif au regard des missions portées par cette direction dédiée depuis 2014. La DORL doit être totalement opérationnelle pour préparer les opérations de la mise en service partielle de la NRL avec son raccordement provisoire au niveau de La Grande Chaloupe puis de la finalisation de la solution d'achèvement des travaux de la NRL et sa mise en œuvre d'ici 2028 au plus tôt.

##### 3.1.2 Réussir la mise en service partielle de 2022-2023

Une mise en service phasée avait été prévue en interne dès septembre 2016 compte tenu de la difficulté d'approvisionner en enrochement le chantier de digues. Les coûts de ce raccordement avaient été initialement prévus à 35 M€ HT.

La convention de juin 2021 entre l'État, l'AFITF et la région énonce que « *À ce stade, les retards pour réaliser le tronçon de 2 500 m restant et les travaux de finition conduisent à*

*un décalage de plusieurs années entre l'achèvement des travaux des premières digues et viaduc et de dernier tronçon. Au regard des risques pour les usagers et les responsabilités y afférant, il est inenvisageable de ne pas mettre en service le tronçon sur le point d'être livré à la région. La Réunion a décidé de réaliser un raccordement provisoire de la NRL entre La Possession et La Grande Chaloupe et d'allotir les travaux de « finitions », afin de mettre en service au cours du 1er trimestre 2022 une section d'environ 9 km sur les 12,3 km du projet, apportant ainsi un indéniable gain de sécurité aux usagers.*

*Ce raccordement provisoire qui permet une mise en service partielle, constitue une nouvelle phase fonctionnelle et autonome de l'opération distincte de l'opération générale. C'est ce raccordement anticipé et ses conséquences en tant que telle, qui fait l'objet d'un cofinancement au titre du Plan de Relance. ».*

Dans ce cadre, l'État prend à sa charge la moitié du surcoût afférent, estimé à 34 M€ TTC, au titre du plan de relance, soit 17 M€ pour ce raccordement provisoire.

La mise en service partielle est dorénavant annoncée par la région au plus tard début 2023. Il est nécessaire avant de lancer l'exploitation de la portion NRL déjà construite de procéder à des derniers travaux : réparation de la carapace de protections des digues, en particulier des 775 défauts repérés et à la suite d'une démarche de vice construction engagée par le maître d'œuvre, signalisations verticale et horizontale, protections et finitions. Ces travaux de réparation sont également dépendants d'aléas météorologiques.

**Photo n° 1 : Travaux de raccordement provisoire après le site de La Grande Chaloupe**



Source : région

Pour permettre de terminer les derniers travaux avant la mise en service partielle de la NRL, le grand viaduc n'est ouvert depuis la fin août 2022 que dans le sens Saint-Denis - La Possession dans un premier temps. Les usagers remontant vers la commune de Saint-Denis continuent d'utiliser l'actuelle route du littoral jusqu'à l'ouverture du grand viaduc dans les deux sens de circulation d'ici le début de l'année 2023.

### 3.1.3 Finir la NRL à l'horizon 2028

Le rapport sur la NRL présenté au conseil régional le 27 octobre 2021 recense plusieurs options, la région indiquant qu'aucune ne s'imposait à l'évidence :

- ne pas finir la NRL et garder la portion construite et son raccordement en l'état. La route entre La Grande Chaloupe et La Possession aurait dû être alors sécurisée, réaménagée et élargie pour recevoir un TCSP à partir du point de raccordement. Cette option était certes la moins onéreuse mais aurait laissé l'impression d'une NRL inachevée et des risques persistants sur la portion conservée. La solution de la remplacer par un tunnel aurait posé des difficultés de raccordement et des contraintes futures d'exploitation importantes, au-delà de ses coûts de construction et d'exploitation ;
- maintenir la digue à talus avec les enrochements telle que prévue dans la DUP de mars 2012. Elle aurait impliqué un besoin en matériaux à peu près équivalent à ceux consommés jusqu'ici, ce qui semble difficile eu égard à l'accès à la ressource. Quant à l'importation de roches, son autorisation était apparue loin d'être acquise ;
- choisir des solutions maritimes moins dépendantes des enrochements : digues à caisson ou verticales et l'option d'un second grand viaduc de 2 500 m.

Ont également été présentés à l'occasion de cette séance dédiée à la NRL :

- le coût des solutions pour terminer la NRL (en HT valeur 2020) : toutes les solutions étaient plus onéreuses que celle de base (375 M€) ;
- les coûts déjà partis : la souille de la digue entre La Grande Chaloupe et La Possession a déjà été posée ; les départs de digues de part et d'autre du tronçon de 2 500 m de cette section ont déjà été construits ;
- le calendrier : à partir de la décision à prendre, de nouvelles consultations de marché seront à lancer, avec le changement possible de maître d'œuvre, d'éventuelles autorisations environnementales à obtenir, des délais des travaux depuis leur préparation jusqu'à leurs réceptions ;
- le coût du temps de la décision : ce temps nécessaire compte tenu de l'impossibilité d'achever la construction de la route selon le schéma initial implique de maintenir les digues nouvellement construites, l'entretien et l'exploitation de la route du littoral actuelle (6 M€ par an) et le paiement des honoraires des différents AMO de la région (3 M€ par an) ;
- et enfin, l'acceptation environnementale de la nouvelle solution à retenir ce qui nécessitera le temps d'une concertation avec l'ensemble des partenaires et la population.

La problématique de l'approvisionnement en matériaux a pesé sur le choix que doit effectuer la région pour terminer la NRL à l'heure où elle n'est plus engagée contractuellement avec une entreprise pour achever la route et où les choix techniques peuvent être rediscutés.

À ce jour, le conseil régional n'a pas délibéré sur le changement du parti d'aménagement mais sur la poursuite des travaux permettant une mise en service partielle de la NRL et l'habilitation de sa présidente à négocier avec l'État une contribution financière complémentaire. Dans sa réponse à la chambre, la présidente de la région indique qu'après ce point complet en séance plénière en octobre 2021 et que des discussions avec l'État aient été engagées, le choix a été de terminer la NRL par un viaduc entre La Grande Chaloupe et La Possession. Elle précise aussi que l'achèvement de ce projet passera nécessairement par une nouvelle évaluation socioéconomique dans le cadre des procédures réglementaires (nouvelle DUP) que l'État aura sans doute, au vu des nouveaux textes en vigueur, obligation de contre expertiser.

## **3.2 Assurer une meilleure information comptable et financière**

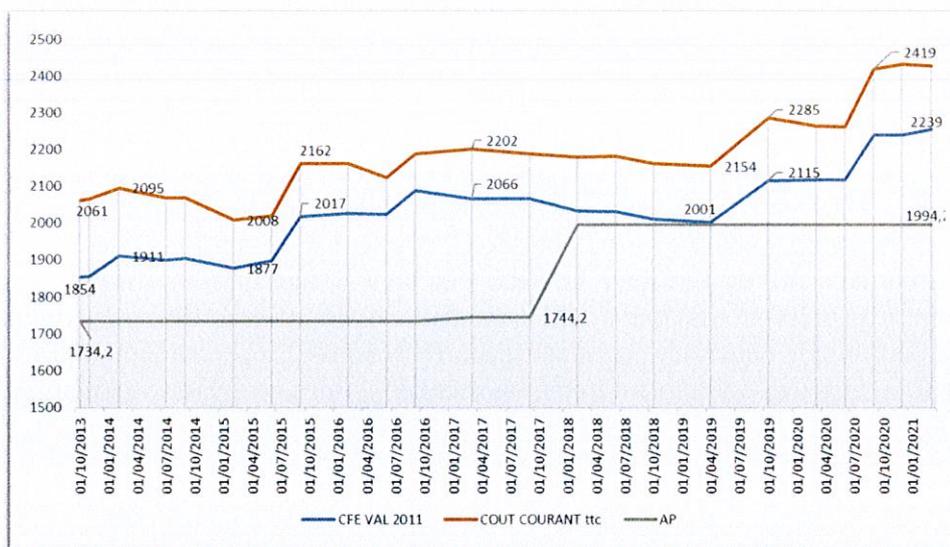
### **3.2.1 Une information insuffisamment fiable**

La première source d'information financière du coût total de la NRL figure dans la décision de modification du projet de juin 2010 à hauteur de 1 600 M€ hors mesures compensatoires, puis dans le protocole État-région signé en octobre 2010 à 1 660 M€, montant repris dans le cadre de la délibération autorisant la DUP à 1 660 M€ « valeur décembre 2010 » début 2012. Le deuxième vecteur d'information est celui de l'autorisation de programme budgétaire (AP), limite supérieure des dépenses qu'il est possible d'engager pour l'exécution des dépenses d'investissements dans un cadre pluriannuel. Le dernier devrait figurer dans des orientations budgétaires (OB) débattues chaque année par la collectivité, assises sur une trajectoire financière, lesquelles doivent comporter une dimension pluriannuelle.

Le coût total de la NRL a fait l'objet de réévaluation interne régulière sans que des conséquences en soient tirées, ou alors tardivement et partiellement, sur le plan budgétaire et dans les documents présentés.

#### **3.2.1.1 Le décalage entre les prévisions internes et les autorisations de programme votées**

Deux coûts de la construction de la NRL étaient suivis dans le cadre du COPIL interne à la région qui précise que les tableaux de bord étaient transmis par la DORL à la hiérarchie pour l'information de l'exécutif régional. Il s'agissait du coût final estimé en TTC « valeur 2011 » ou « en euros courants ». Le graphique suivant illustre la variation de l'évaluation de ces deux coûts suivis en COPIL interne et son décalage avec les autorisations de programme votées pour l'opération NRL.

**Graphique n° 7 : Evolution des CFE depuis 2013 et niveau des autorisations de programme (en M€)**

Source : CRC, à partir des données de la région COPIL interne

La chambre constate que, dès le premier compte rendu qui lui a été transmis (COPIL d'octobre 2013), le coût final estimé de la NRL s'établissait à plus 2 Md€ TTC. Il a évolué entre septembre 2015 et avril 2019 entre 2,1 et 2,2 Md€, puis augmenté en octobre 2019 à 2,28 Md€ pour finir au-dessus de 2,4 Md€ à partir de septembre 2020, en dépassement de 300 M€ par rapport à la dernière trajectoire d'équilibre de 2018.

Le montant des autorisations de programme votées s'établissait en 2013 à 1,734 Md€ et à quasiment 2 Md€ depuis novembre 2017. L'écart entre l'autorisation de programme votée et le coût final estimé progressait de 326 M€ fin 2013 à 431 M€ en mars 2021.

Or le compte rendu du COPIL interne du 7 septembre 2016 fixait la limite maximale du coût de la NRL à 2,2 Md€ : « *rappel que le montant en € courants de 2 200 M€ est le montant maximal alloué à la nouvelle route compte tenu des contraintes financières et de la programmation pluriannuelle.* ». Avec le nouvel accord État-région de mars 2022, ce plafond maximal étant largement dépassé, la région indique que les autorisations de programme nécessaires pour achever le chantier seront proposées dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement 2023-2028.

### 3.2.1.2 Les trajectoires d'équilibre et documents budgétaires présentés en assemblée

L'objectif de la trajectoire d'équilibre est d'éclairer la collectivité sur sa capacité budgétaire et financière sur plusieurs années et sécuriser le financement de ses interventions. Comme l'indique la région, ces trajectoires sont conçues en fonction de la construction de la NRL afin qu'elle s'achève dans les meilleures conditions et que la solvabilité de la collectivité soit préservée. Deux trajectoires ont ainsi été présentées aux assemblées plénières du conseil régional.

Après une première trajectoire élaborée en 2012 qui estimait une NRL à 1,836 Md€ et une dette prévisionnelle de 1 Md€ dans cette prospective « à l'horizon 2021 », une seconde élaborée en octobre 2017 présentait 1,005 Md€ de dépenses NRL exécutées jusqu'en 2017 et 1,095 Md€ sur la période 2018-2023, soit 2,1 Md€ au total. La projection de dette était de

1,323 Md€ fin 2021 (soit plus de deux années de recettes réelles de fonctionnement) et 1,215 Md€ fin 2023.

La chambre constate que ces trajectoires et les documents budgétaires présentés, notamment les orientations budgétaires qui s'appuient sur ces trajectoires et comportent une dimension pluriannuelle, ne renseignent pas sur la dérive des coûts de la NRL au-delà de 2,06 Md€ dès 2013 et 2,4 Md€ dès septembre 2020.

### 3.2.1.3 Les réponses publiques de l'exécutif et la communication institutionnelle minimisant les coûts

La dérive probable du coût de la NRL avait fait l'objet d'une observation de la chambre dans son rapport sur la gestion de la région publié en avril 2014. Si un renchérissement des coûts du chantier avait été pris en compte à hauteur de 200 M€ en 2013 (soit 12,5 % du montant initial), la chambre avait estimé dans son rapport du 31 janvier 2014 sur la région que la marge de manœuvre qu'elle s'était donnée était réduite au regard de l'expérience de la route des Tamarins.

Dans ses réponses aux rapports de la Cour des comptes sur la situation des finances publiques locales publiés en octobre 2016 et 2018, l'ancien président évoque pour le premier un coût de la NRL de 1,632 Md€ « valeur 2012 » qui correspond à celui de la première trajectoire d'équilibre et de 1,882 Md€ pour le second, lui permettant d'affirmer la soutenabilité de la trajectoire d'équilibre.

Une communication institutionnelle de la région publiée en août 2020 présentait un coût de 1,6 Md€, pourtant largement dépassé, ainsi que 250 M€ supplémentaires pour les aléas de chantier.

Eu égard au volume budgétaire de l'opération NRL, à sa durée de mise en œuvre et à la dérive de ses coûts, un tel écart entre les chiffres initiaux et ceux estimés au plus fin en interne ne pouvait perdurer. L'acceptation du projet passe également par une transparence accrue dans la manière avec laquelle la collectivité régionale communique sur le coût de l'opération vis-à-vis de ses élus, de la population et de ses partenaires.

La chambre constate la sous-estimation du montant du projet et le manque de fiabilité et d'actualisation de l'information à destination des élus régionaux et au-delà, du citoyen. La région a répondu que, dans le cadre de l'actualisation annuelle de sa trajectoire financière, les travaux internes ont toujours intégré les évaluations des dépassements des coûts de la NRL. La chambre considère que les élus régionaux et, au travers d'eux la population réunionnaise, doivent recevoir une information transparente de ces dépassements et de leurs effets sur l'ensemble des nouvelles dépenses de la mandature. La chambre formule la recommandation suivante :

<b>Recommandation n° 3 : Actualiser, d'ici la fin 2022, une trajectoire financière réaliste compte tenu du retard d'achèvement de la NRL et de la réévaluation de son coût final.</b>
---

### 3.2.2 L'absence de provisions comptables réglementaires

La constitution d'une provision pour risques et charges dès qu'il y a l'apparition du risque et la constatation d'une dépréciation en cas de perte de valeur d'une immobilisation sont obligatoires<sup>15</sup>.

Les provisions pour litiges et contentieux doivent être constituées dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité, pour un montant égal à la charge financière estimée (dommages et intérêts, indemnités, frais de justice)<sup>16</sup>. Leur montant doit être revu annuellement en fonction des résultats des instances et procédures en cours et elles ne peuvent être soldées que lorsque le jugement est devenu définitif (épuisement des voies de recours).

Le règlement budgétaire et financier de la région adopté en janvier 2016 définit les « provisions pour risques et charges » comme des dépenses de fonctionnement nettement précisées mais dont la réalisation est incertaine, dans lesquelles se rangent les contentieux et prévoit que dès lorsqu'un risque est détecté et dont le montant pourrait compromettre le résultat d'un exercice futur, il sera proposé au conseil régional de constituer une provision.

Fin 2020, la région n'avait constitué que 2,9 M€ de provisions dont aucune ne se rapportait à la construction de la NRL.

#### 3.2.2.1 Le suivi des risques mis en place par la région pour la NRL

Depuis 2017, la région assure un suivi des risques spécifique pour traiter les nombreuses demandes de rémunération complémentaire (DRC) des entreprises de travaux de la NRL. Elle a adopté une méthodologie d'analyse des risques fondée sur une approche juridique et déterminé des « provisions pour risques ». Cet inventaire est actualisé tous les trimestres et apparait pour la première fois au COPIL interne de septembre 2017.

L'appréciation du bien-fondé d'une DRC se fait sur la base des grands principes jurisprudentiels en matière de responsabilité des maîtres d'ouvrage publics vis-à-vis de leurs cocontractants : responsabilité avec ou sans faute, préjudice direct et certain indemnisable, un lien de causalité avec le préjudice mis en avant. À l'issue d'une étude, l'AMO juridique détermine un taux de criticité associé au traitement administratif qu'il convient de lui réserver.

Bien que la région ait identifié et reconnu des risques certains et avérés donnant lieu à contentieux, voire à des transactions, se rapportant aux marchés de travaux, elle n'a constitué aucune provision pour litiges.

Une partie de ces DRC relève effectivement de l'investissement et non d'une provision comptable lorsqu'elle accroît le coût d'acquisition de l'immobilisation. La région s'appuie sur une note de son expert l'ayant accompagnée dans la préparation à la certification de ses comptes 2017 à 2019 s'agissant des surcoûts qui valorisent la NRL « *sauf exception* », lesquelles recouvriraient les condamnations, indemnités ou autres frais qui concernent des dépenses de fonctionnement comme rappelé dans le règlement budgétaire et financier de la collectivité.

En 2017, la région a abondé l'AP de la construction de la NRL de 250 M€ pour couvrir des « provisions pour risques » et les aléas lors de la réalisation des digues et du viaduc

---

<sup>15</sup> Article D. 4321-2 du CGCT,

<sup>16</sup> Article R. 2321-2 du CGCT.

(200 M€) ainsi que l'augmentation du budget des mesures environnementales d'un montant complémentaire de 50 M€ (dont 20 M€ pour la seule déconstruction de l'actuelle route sur 1,5 km). Elle a indiqué que cette provision a été consommée par le surcoût des digues (64 M€) et pour les quantités d'acier supplémentaires utilisées pour la construction du viaduc en mer (34 M€), ce qui correspond aux décisions de poursuite de ces travaux et effectivement immobilisables.

L'instauration d'un dispositif visant à maîtriser les risques s'avère pertinent au regard de la taille du projet d'investissement, même si la chambre relève qu'il n'a été mis en place qu'à compter de 2017.

### 3.2.2.2 La non-comptabilisation de provisions des risques pesant sur la NRL

La chambre critique le recours à la technique de l'AP budgétaire pour couvrir, au-delà des surcoûts qui valorisent la NRL, des « provisions pour risques et charges », sans donner lieu à un provisionnement comptable réglementaire. Il s'agit de deux dispositifs distincts qui, ne répondant pas aux mêmes fins, ne peuvent pas se substituer l'un à l'autre.

Ainsi, lorsque la collectivité omet de constater des provisions réglementaires, le budget peut être considéré comme « non sincère » au regard de la règle d'équilibre. Une provision pour risques et charges doit être comptabilisée en section de fonctionnement dès lors que les trois conditions cumulatives suivantes sont remplies : l'obligation de l'entité vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé (rattachable à l'exercice clos ou antérieur) ; la probabilité ou la certitude qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation vis-à-vis du tiers ; et enfin son montant peut être estimé de manière fiable.

A cet égard, l'absence ou l'insuffisance de provisions comptables est susceptible d'entacher la sincérité de ses états financiers au moment où la région s'est volontairement engagée dans une démarche expérimentale de certification de ses comptes. Leur certificateur pourrait ainsi émettre une réserve, voire être dans l'impossibilité ou refuser de certifier les comptes considérant que ces lacunes laissent planer un doute sérieux sur la capacité de la collectivité à faire face à ses obligations dans le futur.

Les provisions à constituer devraient selon la chambre couvrir les risques actuels qui auront un effet sur la section de fonctionnement de son budget, en particulier les condamnations, indemnités et autres frais liés aux contentieux qu'il convient d'évaluer avec fiabilité comme la région le rappelle dans sa réponse. La chambre formule la recommandation suivante :

**Recommandation n° 4 : évaluer de manière sincère les risques financiers liés à la NRL et inscrire les provisions comptables nécessaires à leur couverture, conformément aux dispositions de l'article D. 4321-2 du CGCT.**

Enfin, la région a indiqué que les coûts d'entretien et d'exploitation annuels de la route du littoral étaient de 6,1 M€ alors que ceux prévus pour la NRL étaient estimés à 2,7 M€ par an. Ce montant pourrait représenter une diminution annuelle de charges d'environ 3 à 4 M€.

Cependant, le coût d'entretien des acropodes, qui devait être limité en raison du recours à une nouvelle technologie, pourrait être réévalué compte tenu des premiers incidents constatés alors que la NRL n'est pas encore en service et n'a pas subi de houle cyclonique importante. Certes les casses constatées ne concernent que 1 % des éléments posés, mais sont susceptibles

de nécessiter le déplacement d'une quantité de blocs plus importante que ceux cassés et pourraient diminuer l'économie ainsi escomptée.

Enfin, si l'amortissement des voiries reste optionnel selon l'instruction budgétaire et comptable qu'applique la région, la dépréciation des actifs, y compris de voirie, ne l'est pas. La chambre invite la région à définir une méthode de dépréciation de ses actifs routiers dont la NRL et sa carapace de protection font partie.

### 3.2.3 L'arrivée à échéance d'emprunts non mobilisés prévus pour la NRL

#### 3.2.3.1 L'évolution des plans de financement initiaux

En 2010, le financement de la NRL prévu par l'accord État-région englobait également celui du Trans Eco Express et des aéroports. L'article 4 du protocole précise que les trois projets auront accès au bénéfice de prêts à taux dédié sur fonds d'épargne auprès des organismes prêteurs habilités, à hauteur de 50 % de leurs besoins de financement, et dans la limite de 500 M€. La réalisation de la nouvelle route intègre la prise en compte du Grenelle de l'environnement par le déploiement d'une voie dédiée au transport en site propre (TCSP).

Par lettre en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011, la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a autorisé la Caisse des dépôts et consignations (CDC) à mettre en place cette enveloppe de prêt de 500 M€ destinée à accompagner ces projets. Cette autorisation a donné lieu à la signature le 6 décembre 2011 d'un protocole entre la CDC et la région. Lors du vote du budget primitif 2013, ce financement a été confirmé pour la NRL, la part de la région étant répartie entre l'emprunt CDC (400 M€), le solde des emprunts 2004 (200 M€) et les fonds propres (101 M€).

Le 18 décembre 2013, la région et la CDC concluaient un contrat de prêt de 450 M€ exclusivement destiné au financement de la NRL pour une durée de 40 ans. Un second contrat de 172,6 M€ était signé le même jour et destiné au financement de la participation de la région au projet d'intégration d'un transport en commun en site propre (TCSP) circulant sur la NRL. Ce contrat allait ainsi au-delà des 500 M€ initiaux prévus par les accords de 2010 et 2011.

Le 23 décembre 2014, la banque européenne d'investissement (BEI) accordait un prêt de 500 M€ sur 30 années pour la sécurisation et la multimodalité de la NRL. Le recours à l'emprunt pour l'opération passant de 600 M€ à 1,1 Md€ paraît disproportionné.

#### 3.2.3.2 Les difficultés d'application des contrats

- La mobilisation partielle des emprunts et leur non consolidation comptable

La région n'a recouru qu'une seule fois aux possibilités de tirage pendant la phase de mobilisation prévue par les contrats d'emprunts CDC, bénéficiant parallèlement d'un recours plus avantageux au marché financier au travers de son programme de billets de trésorerie.

Les différents contrats d'emprunt souscrits prévoient la mobilisation des fonds dans les cinq années suivant leur signature. Les mobilisations ont été repoussées jusqu'en 2020 pour le contrat de 450 M€ et 2022 pour les autres.

**Tableau n° 8 : Détail des tirages sur les emprunts**

En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Cumul
- Dépenses d'équipement	332 714 904	377 010 940	419 220 541	450 769 881	442 559 934	271 336 143	160 237 384	198 286 482	2 652 136 208
Dont :									
. Nouvelle route du littoral	199 927 066	252 284 404	248 705 179	271 392 519	291 768 808	149 536 186	56 455 446	90 342 199	1 560 411 806
% NRL / Dépenses équipement	60%	67%	59%	60%	66%	55%	35%	46%	
. Autres dépenses d'équipement	132 787 838	124 726 536	170 515 362	179 377 362	150 791 127	121 799 957	103 781 938	107 944 283	1 091 724 402
- Subventions d'équipement versées	97 856 420	158 138 387	81 102 370	90 633 180	87 954 124	109 225 080	87 173 415	107 944 283	820 027 258
Nouveaux emprunts de l'année	90 588 234	299 000 000	331 117 646	239 000 000	198 531 000	80 000 000	70 000 000	140 000 000	1 448 236 880
Emprunts NRL BEI	0	120 000 000	130 000 000	0	100 000 000	0	0	0	350 000 000
Emprunt NRL CDC	0	103 000 000	127 000 000	189 000 000	31 000 000	0	0	0	450 000 000
Autres emprunts	90 588 234	76 000 000	74 117 646	50 000 000	67 531 000	80 000 000	70 000 000	140 000 000	648 236 880

Source : comptes de la région

Par avenant du 3 mai 2019, la mobilisation du contrat CDC de 172,6 M€ a été décalée à décembre 2020. Son objet a été par ailleurs élargi au financement des opérations de « voirie régionale » et les pénalités de dédit sont revues à la baisse. Un deuxième avenant de février 2021 a repoussé la mobilisation à décembre 2022. Il restait ainsi 322 M€ de prêts à mobiliser : 150 M€ sur l'emprunt BEI avant le 22 avril 2022 et 172,6 M€ sur l'emprunt CDC avant le 18 décembre 2022. La région indique qu'elle sollicitera un avenant auprès des établissements bancaires pour conserver ces possibilités de financement.

Enfin, concernant les tirages sur l'emprunt CDC de 450 M€ réalisés de 2015 à 2018, leur consolidation n'a été constatée dans les comptes qu'à hauteur de 300 M€. La région indique que la régularisation comptable devrait intervenir avant la fin de l'année 2022.

Bien que les dates de mobilisation aient été repoussées et l'objet d'un contrat modifié, les emprunts n'ont pas été complètement mobilisés. La chambre constate que la région s'est ainsi constituée une réserve de capacité de tirage d'emprunt pour d'autres voiries. Le dépassement du calendrier de travaux prévu impliquera de nouvelles renégociations d'avenants avec les bailleurs de fonds.

- Des incertitudes liées aux contrats souscrits

Les emprunts contractés par la région pour la construction de la route des Tamarins comprennent une clause de maintien d'une capacité de désendettement inférieure à huit années pendant toute la durée de son remboursement. Cette clause n'est plus respectée et risquerait d'entraîner le remboursement anticipé des emprunts. La région précise avoir sollicité un avenant auprès de l'établissement bancaire pour sécuriser ces anciens financements.

Deux clauses des contrats souscrits auprès de la BEI pour la nouvelle route pourraient contraindre le projet.

Une première clause prévoit l'engagement de la région sur les seuils suivants pendant toute la durée des prêts, soit 30 années :

**Tableau n° 9 : Ratios prévus par le contrat BEI**

	2018	2019	2020	2021	Seuil
Capacité de désendettement	9,7	8,6	11,7	9,7	12 ans
Épargne de gestion	2,1	2,7	1,6	1,9	1,4
Encours de la dette BEI	38%	36%	34%	31%	50%

Source : comptes et réponses de la région

Si le dernier indicateur ne pose pas de difficultés, les deux autres sont à surveiller. En 2020, la capacité de désendettement de la région était de 11,7 années pour un plafond de 12 années et l'épargne de gestion était de 1,6 pour un plancher prévu à 1,4. Son non-respect pourrait entraîner le remboursement anticipé du prêt si aucune solution n'était trouvée dans le cadre du dialogue entre la banque et l'emprunteur afin de remédier au manquement.

Une seconde clause prévoit que « *si le coût total du projet dépasse l'estimation mentionnée au considérant n°2 du préambule [i.e. 2 089 M€], l'emprunteur devra obtenir le financement de ce surcoût sans faire appel à la banque de manière à permettre la réalisation du projet conformément à la description technique.* ». Limitativement engagée à hauteur de 500 M€, la BEI n'est pas tenue, comme elle l'a précisé dans sa réponse à la chambre, d'octroyer un financement complémentaire en cas de dépassement du coût.

Enfin, les deux contrats CDC passés pour la NRL prévoient le paiement d'une indemnité en cas de renonciation à tout ou partie du prêt. Pour les 322 M€ non mobilisés, une partie de cette pénalité peut être évaluée à 1 M€. Certaines indemnités actuarielles de sortie des enveloppes d'emprunts n'ont pas pu être chiffrées par la région ou la CDC.

En 2020, la région avait emprunté 70 M€ pour des investissements hors NRL et le recours à l'emprunt a été de 140 M€ en 2021 toujours sans recourir aux emprunts spécifiques prévus pour la NRL, la collectivité expliquant cette progression par l'impact de la crise sanitaire 2020, les pertes de subventions, la baisse du FCTVA et les résultats budgétaires 2020. Il ne paraît pas non plus possible que la région puisse mobiliser les 322 M€ restants en 2022 pour financer les travaux de la nouvelle route qui sont suspendus.

L'encours de la dette est à hauteur de 59 % à taux fixe, 40 % est exposé à un taux variable et 1 % à taux structuré. L'exposition au taux variable résulte essentiellement des emprunts CDC tirés pour financer la NRL dont les intérêts sont indexés sur le taux du livret A ; ils représentent dorénavant le tiers de l'encours.

Le taux du livret A était baissier depuis 2015 de 0,9 à 0,5 % jusqu'en 2021. Compte tenu de l'inflation constatée, le taux du livret A a été relevé à 1 % à compter de février 2022 puis à 2 % à compter du 1<sup>er</sup> août 2022. Ce renchérissement représente environ 6 M€ de charges d'intérêts supplémentaires sur la base des emprunts tirés auprès de la CDC.

Compte tenu du niveau atteint par sa dette, soit 1,3 Md€, la souscription de nouveaux emprunts, sans amélioration de son épargne brute, ne permettrait plus à la collectivité de respecter les ratios qu'elle s'est fixée ou qui résultent des contrats souscrits.

### **3.3 Assurer le besoin de financement complémentaire au parfait achèvement des travaux**

#### **3.3.1 La comptabilisation des frais de production et du coût des emprunts**

Les instructions budgétaires et comptables précisent que les biens produits par le service sont comptabilisés à leur coût de production, et que ce coût est égal au coût d'acquisition des matières consommées, augmenté des autres coûts engagés, au cours des opérations de production, c'est-à-dire des charges directes et des charges indirectes qui peuvent être

raisonnablement rattachées à la production du bien ou du service hors frais d'administration générale. Les charges directes de production comprennent, notamment, les frais de personnel.

Lorsque la collectivité dispose des compétences techniques, juridiques, notamment dans les domaines du montage d'opérations et de la gestion de projet, elle peut réaliser ces opérations en interne. Pour la construction de la NRL, la région a repris une direction d'opération spécifique en dehors de la direction régionale des routes, la DORL. Ses charges de personnel ont été de 5,3 M€ sur la période 2010 à 2020.

Ces dépenses s'analysent en des charges qui pouvaient être rattachées à la production de l'immobilisation concernée. Aussi, la région aurait pu les réimputer en dépenses d'investissement par le biais de la procédure des travaux en régie. Cela lui aurait permis de l'intégrer dans l'assiette des financements du projet.

De même les charges d'emprunt et leurs accessoires pourraient être comptabilisés dans le coût de la NRL. La nomenclature M57 qu'applique la région dans le cadre de l'expérimentation à la certification de ses comptes prévoit une option comptable pour le traitement des coûts d'emprunt directement attribuables dans le coût d'un actif dit « éligible ». Ces coûts peuvent être inclus uniquement lorsqu'ils concernent la période de production de cet actif, jusqu'à la date d'acquisition ou de réception définitive.

### 3.3.2 La prospective financière

L'analyse prospective réalisée par la région constatait une dégradation de la capacité de désendettement soit 11,7 années sur ses comptes 2020. Compte tenu du niveau élevé de recours à l'emprunt, l'annuité de la dette réduisait d'autant l'épargne nette dégagée. En 2021, le recours à l'emprunt a été de 140 M€ portant l'encours de dette à plus de 1,3 Md€. Cependant, l'amélioration de la capacité d'autofinancement sur cet exercice a permis de réduire la capacité de désendettement à 9,7 années.

La région n'a pas été en mesure d'actualiser l'analyse prospective réalisée fin 2020. Elle avance la fragilité de cet exercice dans un contexte de relance nationale et territoriale. Un travail prospectif a commencé depuis la rentrée 2021 avec son AMO pour préciser ses besoins de financement à venir et garantir sa capacité budgétaire et sa solvabilité vis-à-vis de ses partenaires financiers.

Le rapport de présentation du budget primitif 2022 indique poursuivre deux objectifs : « amorcer le redressement financier de la région et mettre en œuvre les projets de la nouvelle mandature ». La capacité de financement brute est prévue en progression à hauteur de 140,7 M€, abondée par les subventions du fonds social européen (FSE), du fonds européen de développement régional (FEDER) et le versement de la participation de l'État dans le cadre du plan pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) 2019-2023. En section d'investissement, une inscription de 55 M€ de subventions d'État pour la nouvelle route, qui n'a pas été justifiée, permet de limiter le recours à l'emprunt à 52,6 M€, soit une amorce de désendettement prévue à hauteur de 12,9 M€.

La région indique que sa trajectoire financière sera actualisée en 2022, en intégrant les données sur la NRL mais aussi celles du programme de la mandature et que sa stratégie financière sera de stabiliser, voire de réduire, l'encours de sa dette et de ramener son ratio de

capacité de désendettement à moins de neuf ans, conformément au cadre national fixé pour les régions.

Le nouvel accord de financement entre l'État et la région n'évoque pas de calendrier pour la terminaison du chantier NRL. La région prévoit sa mise en service totale à l'horizon 2028. Ce report lui permet de ne pas avoir à mobiliser dans l'immédiat de nouveaux emprunts dont le montant a été plafonné à 213 M€ pour l'achèvement de la route.

L'analyse réalisée par la chambre porte sur les années 2022 à 2025. Il a paru à la chambre plus adéquat d'arrêter la capacité d'autofinancement à la moyenne constatée sur les exercices 2015 à 2021, soit 130 M€. Compte tenu de l'augmentation des taux d'intérêts (notamment celle liée à la progression du taux du livret A), cette capacité d'autofinancement pourrait être moindre.

Les dépenses d'achèvement de la NRL, évaluées par ce nouvel accord à 846 M€, sont étalées sur six années (2022 à 2027)<sup>17</sup>, les autres dépenses d'équipement (137 M€) et les subventions d'équipement (99,4 M€) s'appuient sur les moyennes constatées entre 2015 et 2021.

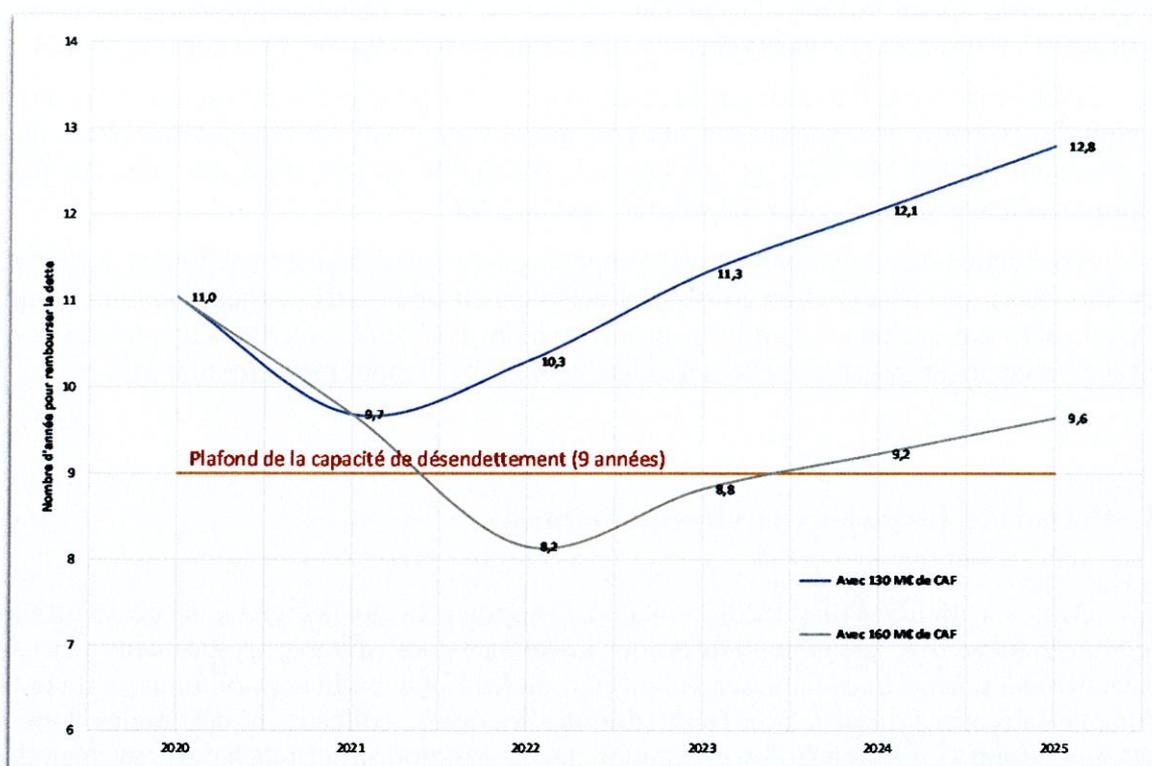
Avec 130 M€ de capacité d'autofinancement, la région ne serait pas en mesure de tenir dans la durée le ratio de désendettement de neuf années. Une diminution des charges courantes de 20 à 30 M€ serait en mesure de permettre le respect de ce ratio. Cela impliquerait notamment une réduction des aides à la continuité territoriale ou des charges de personnel, par exemple<sup>18</sup>. Ce n'est qu'en dégageant ce niveau d'épargne, qui n'a été atteint qu'en 2015, que la région peut maintenir le ratio de désendettement au niveau prudentiel fixé.

---

<sup>17</sup> 50 M€ en 2022 puis 159,2 M€ à compter de 2023 et jusqu'en 2028.

<sup>18</sup> Cf. sur ces deux sujets les rapports d'observations définitives de la chambre « Dispositif d'aide à la continuité territoriale » et « La gestion des ressources humaines » de la région publiés respectivement les 3 décembre 2019 et 2 août 2021

Graphique n° 8 : Prospective 2021-2025 CAF à 130 M€ et à 160 M€



Source : CRC

### 3.3.3 Un nouveau soutien financier de l'État

Les dernières évaluations du coût final donné au COPIL de mars 2021 faisaient apparaître un coût final de 2,4 Md€ correspondant à 150 % de l'estimation initiale en 2010. L'État, via l'AFITF, avait pris un engagement financier limitatif, qui se traduisait par un montant maximal de contribution financière et n'avait donc pas à connaître d'éventuelles augmentations du montant à supporter par le maître d'ouvrage.

De fait, la nouvelle majorité du conseil régional, élue en 2021, a fait de la renégociation de ce plafond auprès de l'État une de ses priorités. Ainsi, la délibération de l'assemblée plénière du 27 octobre 2021, acte l'engagement de « *négoier auprès de l'État une contribution financière complémentaire, fondée sur une répartition conforme à celle ressortant des précédents accords de Matignon et garantissant la prise en compte partagée des évolutions du coût du projet* ».

Par l'accord du 16 mars 2022, signé par le Premier ministre et la présidente de la région, l'État s'engage à financer la construction d'un second viaduc, en lieu d'une place d'une digue, à hauteur de près de 50 % (le FCTVA étant pris en compte), sous un plafond de dépense de subvention de 281 M€.

Le FCTVA s'ajustera, quant à lui, automatiquement en fonction du volume de dépenses nouvelles constatées au compte administratif. Sur la base d'un nouveau volume de dépenses pour travaux évalué à 846 M€ TTC (soit, pour les 2,5 km restants, plus de 338,4 M€ par kilomètre). La dotation supplémentaire de FCTVA atteindrait environ 139 M€, la déduction

faite des subventions supplémentaires perçues en TTC étant supprimée depuis 2021, dans le cadre d'une réforme du FCTVA. Le soutien de l'État sur cette opération pourrait ainsi dépasser le milliard d'euros (sans atteindre cependant 50 % du montant estimé de la dépense totale).

Avec ce nouveau financement, la région supportera quant à elle un peu plus de la moitié des nouveaux travaux prévus pour le deuxième grand viaduc, soit un financement prévu de sa part à hauteur de 426 M€ TTC, et une nouvelle possibilité de recourir à des prêts sur fonds d'épargne à hauteur de 50 % de cette somme, soit 213 M€.

Avec cette nouvelle participation, compte tenu des financements de l'État et européens, mais hors aléas, qui pèsent encore jusqu'à l'achèvement de la NRL, sa participation totale à 46 % du coût total évalué à 2,5 Md€, pourrait atteindre 1,15 Md€, soit 70 % de plus de ce qui avait été initialement inscrit dans les accords signés en 2010, pour mémoire 669 M€.

### **3.4 Préserver les enjeux environnementaux**

Dans sa communication institutionnelle, la région présente la création de cet axe routier moderne comme un véritable projet de développement durable respectueux de son environnement grâce à un assainissement protégeant le milieu marin des pollutions, à un projet ambitieux de récifs artificiels, à la facilitation des transports collectifs et des modes doux de déplacement ainsi qu'à l'arrêt des opérations de sécurisation de la falaise qui en dégradent l'écosystème.

La construction de la NRL fait l'objet d'enjeux environnementaux majeurs en raison des impacts subis par les milieux marins et terrestres en phase de chantier ainsi qu'en raison des effets perdurant à long terme.

#### **3.4.1 Les impacts du projet sur l'environnement**

##### **3.4.1.1 Des impacts bien identifiés ?**

Les impacts et les risques liés à l'opération sont nombreux et listés de manière exhaustive dans l'étude d'impact ainsi que dans les différents avis des instances environnementales. L'état actuel des connaissances est parfois insuffisant, notamment au niveau de la dynamique hydro-sédimentaire. Les incertitudes demeurent quant à son évolution à moyen et long terme, ne permettant pas d'en évaluer correctement les effets.

De manière synthétique, les principaux impacts attendus concernent les écosystèmes terrestres et marins.

S'agissant des écosystèmes terrestres, la construction de la digue entraîne une modification du trait de côte, dont l'éloignement perturbe l'action de la houle et la diffusion des embruns marins sur la falaise maritime. La diminution des embruns salés pourrait ne plus permettre de limiter le développement des espèces exotiques envahissantes. La digue, qui constitue également un frein aux circulations hydrologiques en pied de falaise, pourrait en déstabiliser les flancs au droit de l'ouvrage. Des perturbations sont également prévisibles au niveau des zones d'exploitation des carrières dont sont extraits les matériaux nécessaires à la construction de la route.

Le chantier présente par ailleurs de forts impacts sur les écosystèmes marins. Si le viaduc n'a d'effets que sur les zones d'appui de ses piles, la construction des digues entraîne la destruction d'organismes aquatiques et de colonies coralliennes, notamment du banc des Lataniers, par recouvrement direct ou progressif en raison de la dispersion de matière en suspension (MES). Les biocénoses littorales risquent une déstructuration du fait de la modification de la dynamique sédimentaire et de l'hydrodynamisme littoral.

Enfin, des perturbations importantes de la faune marine sont prévisibles du fait de la destruction ou de la réduction de l'habitat ainsi que de la destruction de la base de la chaîne alimentaire des cétacés, particulièrement du grand dauphin de l'Indopacifique qui est une espèce classée « en danger d'extinction » par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) depuis 2010. L'ensemble de la mégafaune marine devrait également être affectée par le bruit causé par le chantier, surtout lors des travaux en mer. Sont également possibles des collisions avec l'avifaune ou la mégafaune marine en phase chantier, ainsi que l'échouage d'oiseaux notamment lors de chantiers nocturnes.

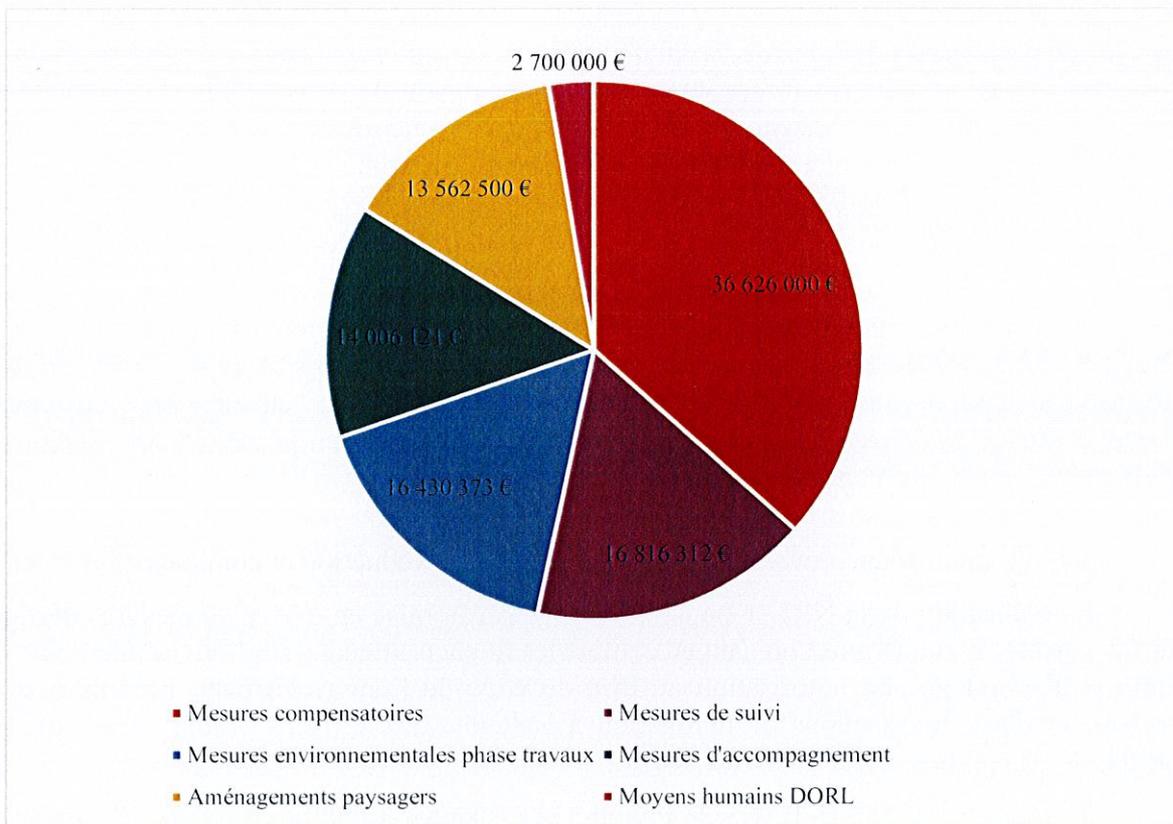
#### 3.4.1.2 La mise en œuvre des mesures d'évitement, réduction et compensation (ERC)

La réalisation de la NRL a été conditionnée par la mise en œuvre de mesures définies par trois arrêtés d'autorisation prenant en compte les impacts attendus sur l'environnement : un arrêté préfectoral portant autorisation au titre du code de l'environnement, modifié à trois reprises, et deux autorisations de dérogation à l'atteinte aux espèces protégées au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement.

En application de ces textes, la région s'est engagée à mettre en œuvre 147 mesures d'ERC, pour un montant de l'ordre de 100 M€, soit 4 % du montant global de l'opération. Ces montants pourraient être amenés à évoluer du fait de la prolongation de la durée des travaux (les prestations de contrôles extérieurs et de suivi, par exemple, devraient être poursuivies sur toute la durée des chantiers). Mi 2021, la région estimait le surcoût à 13,7 M€.

La pertinence du nombre et du montant des mesures compensatoires aurait pu toutefois être questionnée, dans le cadre de la construction d'une digue que la région qualifiait elle-même de « *très impactante pour l'écosystème, et ce, de façon irréversible* » (d'un point de vue écologique terrestre). Comptent ainsi parmi les mesures compensatoires l'élaboration de plans de conservation pour la baleine à bosse et les dauphins ; le financement d'études d'une thèse sur les oiseaux marins et les infrastructures, l'approfondissement des connaissances sur les moyens de lutte contre la liane papillon.

**Graphique n° 9 : Mesures environnementales, en masse financière**



Source : région, d'après le DEMO

L'ensemble des engagements de la région est synthétisé dans un dossier des engagements du maître d'ouvrage (DEMO) réalisé en décembre 2013. Celui-ci devait permettre d'informer le public et de servir de référence pour le contrôle de la mise en œuvre effective des dispositions environnementales lors de la réalisation du projet et de l'élaboration du bilan lors de la mise en service de l'infrastructure.

Alors qu'une nouvelle version de ce document aurait dû être établie, une fois les autorisations administratives obtenues, ce travail de mise à jour n'a pas été réalisé. Un nouveau document devrait également être réalisé une fois les travaux achevés.

Le nouvel accord entre l'État et la région du 16 mars 2022 prévoit que ces mesures pourront, le cas échéant, être adaptées pour tenir compte de l'évolution de la nature du projet entre La Grande Chaloupe et La Possession, sans pour autant en réduire le niveau d'ambition.

Un parti d'aménagement plus favorable à l'environnement pourrait permettre, selon la chambre, d'ajuster les mesures d'accompagnement et de compensation à mettre en œuvre par la région. À ce propos, la région précise dans sa réponse à la chambre, d'une part, que la réduction prévue des digues ne nécessiterait plus la remaritimation de la falaise compte tenu d'une plus grande diffusion d'embruns et, d'autre part, que les mesures environnementales devraient s'adapter à la réalité des impacts mesurés, notamment sur les biocénoses marines dont le banc des Lataniers en baie de La Possession.

La chambre formule la recommandation suivante :

**Recommandation n° 5 : Réaliser les mises à jour du dossier d'engagement du maître d'ouvrage afin notamment de permettre l'évaluation des dispositifs sur lesquels il s'est engagé dès que possible.**

### 3.4.2 Une réponse en matière de transport public retardée et partielle

#### 3.4.2.1 Des indicateurs de développement durable en matière de transport qui ne progressent pas

Une étude de l'INSEE publiée en 2014 soulignait que la part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail était faible (5 %) et stable depuis 1999. Des Réunionnais qui travaillent hors de leur commune de résidence, une grande majorité optaient pour la voiture (91 %), alors que seulement 4 % utilisaient les transports en commun. Les actifs occupés se déplaçant pour leur trajet domicile-travail en voiture, transports en commun ou deux-roues parcouraient en moyenne 25,3 km chaque jour. Cette étude analysait que les déplacements domicile-travail, concentrés sur des plages horaires limitées, contribuaient à l'engorgement du réseau routier et constatait un retard par rapport à la France métropolitaine où la part croissante des transports en commun représentait 15 % des trajets en 2011, soit près de trois fois plus qu'à La Réunion.

Les indicateurs de développement durable depuis 20 ans montrent que la voiture reste le mode de déplacement privilégié sur l'île de La Réunion (66 % des déplacements) devant les déplacements à pied (25 %) et en transport en commun (7 %) en 2017. La distance des navettes domicile-travail progresse de 10,5 à 11,3 km entre 2007 et 2018. La part des déplacements domicile-travail en voiture progresse aussi de 77 à 80 % entre 2007 et 2020. La chambre note que les progrès en matière de transport en commun sont faibles depuis l'étude de l'INSEE alors que l'objectif de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) est ambitieux en visant une part des déplacements en transport en commun à 14 % en 2028.

La construction de la NRL s'insère dans cette problématique puisqu'elle mutualise à la fois une infrastructure routière et un projet de TCSP. Ce projet a justifié des financements européens et nationaux sous forme de subventions ou de prêts accordés à la région. Une emprise supplémentaire a été prévue pour accueillir, en plus de la route, un TCSP guidé et les ouvrages ont été dimensionnés pour être compatibles avec un mode ferroviaire léger (de type tramway) et une voie sécurisée pour les cyclistes. Toutefois, les retards dans la construction de la NRL retardent la mise en œuvre modeste de 18 km de TCSP initialement prévus.

#### 3.4.2.2 Quel partage entre différents modes de déplacement à terme ?

Une fois la NRL totalement livrée, la sécurité de l'axe et le confort de conduite seront nettement améliorés. La nouvelle infrastructure restera limitée à 90km/h et son tracé effacera les deux virages serrés au niveau des pointes du Gouffre et de la Ravine à Malheur (avec une vitesse réduite à 70km/h et l'absence de visibilité). Les temps perdus dans la congestion du trafic seront réduits pour les futurs usagers des bus circulant sur voies réservées sur la totalité du parcours dans les deux sens.

Les voies sur digues, d'une largeur de 34 m, permettent d'accueillir une route 2x2 voies avec bande d'arrêt d'urgence (BAU), un TCSP pour bus (ou tramway en mode léger) sur chaque voie ainsi qu'une piste cyclable séparée. En revanche, le grand viaduc, d'une largeur de 28,9 m, ne permet pas d'accueillir sur les deux sens de circulation à la fois un TCSP ainsi qu'une piste cyclable séparée. La chambre note que, dans sa réponse, la région entend mettre en service des couloirs de bus dans les deux sens de circulation sur le viaduc et différer la mise en service de la voie cyclable.

Conçue pour être livrée avec des voies réservées facilitant la circulation d'un TCSP, la nouvelle route offrira à terme la possibilité d'un passage pour un TCSP ferré guidé dans les deux sens. Il s'agit ici d'une préfiguration d'un potentiel préservant l'avenir à l'instar d'autres axes (RN7, boulevard sud à Saint-Denis).

Cependant, la mise en service de ce TCSP ferré nécessitera pour le grand viaduc la réduction de la BAU à deux mètres en largeur et la circulation des cyclistes sur la BAU comme sur la route du littoral actuelle, sans plus de sécurisation, à défaut d'une mise en encorbellement de la voie pour cyclistes, solution à ce jour ni actée, ni réévaluée comme le précise la région dans sa réponse à la chambre.

Ainsi, après la mise en service partielle de la NRL comprenant deux voies de bus sur le grand viaduc au lieu d'une, les voies réservées aux bus atteindraient 15 km, selon la réponse de la région à la chambre. Cette longueur correspond à 83 % de l'indicateur initial du linéaire de 18 km à livrer et figurant dans ses engagements au titre du programme opérationnel FEDER 2014-2020. Sur l'axe Saint-Denis - La Possession, les voies réservées au TCSP s'étendraient ainsi sur 60 % du parcours total.

### **CONCLUSION CHAPITRE TROISIÈME**

---

*Si 80 % de la NRL est déjà construite, le raccordement anticipé permettra la mise en service une portion de l'ordre de 70 % de cette nouvelle route, au plus tard début 2023 selon la région. La route ne mettra pas totalement en sécurité la circulation vis-à-vis de la falaise ni fin aux basculements sur 30 % du parcours. Il faudra attendre l'achèvement de la portion entre La Grande Chaloupe et la commune de La Possession par la construction d'un nouveau viaduc d'ici 2028, selon la région.*

*Une quinzaine de kilomètres de TCSP par voies de bus serait mise en service, soit plus de 80 % de l'indicateur initial prévu. Cette longueur de voies de bus correspond à 60 % du parcours entre les communes de Saint-Denis et de La Possession. Quant à la mise en service d'une voie séparée et dédiée aux cyclistes, elle a été différée.*

*Aussi, la région étudie des solutions moins consommatrices en matériaux pour pouvoir terminer la route d'ici 2028, après un nouveau cycle d'études et de travaux.*

*En tout état de cause, la collectivité régionale devrait être amenée à revoir ses niveaux prévisionnels de dépenses, principalement en fonctionnement, pour pouvoir respecter les ratios de solvabilité qu'elle s'est fixée, eu égard à sa dette atteignant 1,3 Md€ fin 2021, à moins de rechercher des recettes supplémentaires. Le coût global qui devrait dépasser 2,5 Md€ pour 12,3 km de route, représente plus de 200 M€ par kilomètre.*

---

## ANNEXES

Annexe n° 1. Liste des sigles utilisés.....	56
Annexe n° 2. Historique du projet NRL.....	57
Annexe n° 3. Liste des mesures compensatoires .....	63
Annexe n° 4. Analyses financières prospectives.....	64

## Annexe n° 1. Liste des sigles utilisés

AE : Autorité environnementale

AMO : Assistant à la maîtrise d'ouvrage

AMOE : Assistant à la maîtrise d'ouvrage dédié aux questions environnementales

APS : Avant-projet sommaire

AFITF : Agence de financement des infrastructures de transport de France

BEI : Banque européenne d'investissement

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

BTP : secteur du bâtiment et des travaux publics

CAA : Cour administrative d'appel

CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites

CE : Conseil d'État

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CNPN : Conseil national de protection de la nature

CSPS : Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé

CSRPN : Comité scientifique régional de protection de la nature

COSER : Comité de suivi des engagements de la région

COSCI : Comité scientifique ; groupe d'expert scientifique sur les mesures environnementales

COTECH : Comité technique de suivi des mesures environnementales du chantier

COPIL : Comité de pilotage

DDE : Direction départementale de l'Équipement

DEAL : Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DORL : Direction de l'opération route du littoral (Région)

DRC : Demande de rémunération complémentaire

DUP : Déclaration d'utilité publique

FCTVA : Fonds de compensation de la Taxe sur la valeur ajoutée

NRL : Nouvelle route du littoral

PO : Programme opérationnel

SDC : Schéma départemental des carrières

TA : Tribunal administratif

TCSP : Transport en commun en site propre

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

## Annexe n° 2. Historique du projet NRL

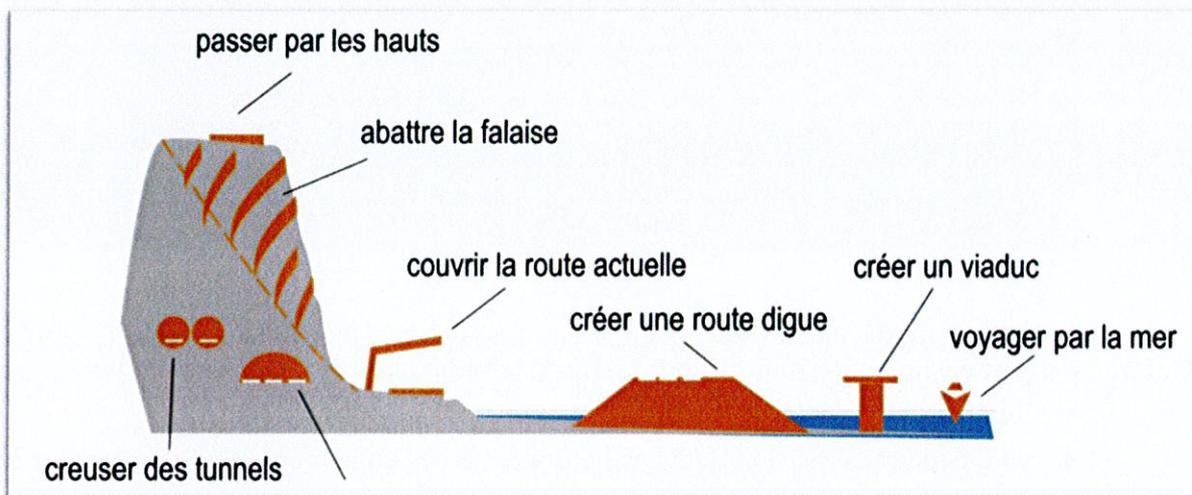
### Les études jusqu'en 2008, année du transfert du projet à la région

Dès 1994, une série d'études de variantes larges pilotée par la direction départementale de l'équipement (DDE) avait abouti à un premier débat public en 1995. À la suite de ce débat, les premières études ont été lancées pour une solution littorale soumise à un premier comité d'experts mis en place. Une des conclusions du comité a été que la route du littoral ne pourrait jamais être parfaitement sécurisée et qu'il conviendrait de la remplacer par une nouvelle infrastructure.

Les études d'une solution littorale se sont poursuivies, toujours sous le pilotage de la DDE. De 1998 à 2005, l'État donne la priorité à la Route des Tamarins. En parallèle, la région avançait sur un projet de tram-train. Les études sur la nouvelle liaison entre Saint-Denis et l'Ouest (NLSDO, ancien nom de la NRL) étaient toujours en cours en 2005.

Concernant les différents partis d'aménagement des études préliminaires de 2005-2006, le schéma suivant synthétise les sept options stratégiques de base qui peuvent se combiner entre elles et comporter plusieurs tracés.

Schéma n° 6 : Options stratégiques de base

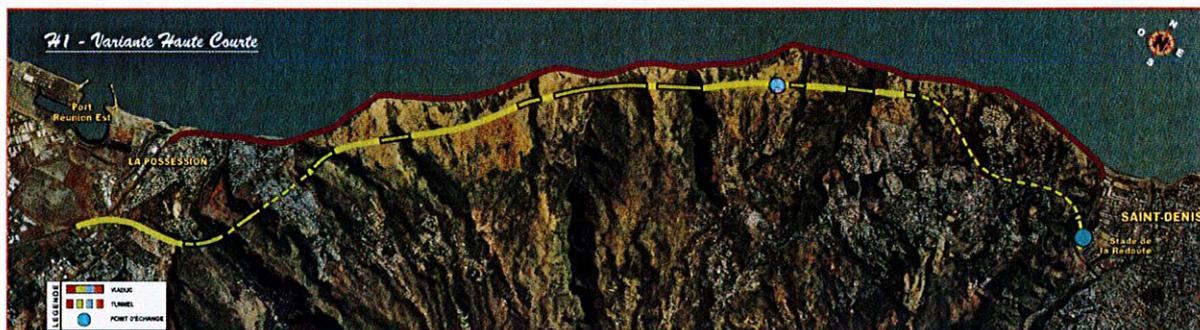


Source : région

Au vu de l'importance du trafic et des conditions de mer, l'option de « voyage par la mer » a été écartée. La coupure de la route pour les travaux de sa couverture ou son élargissement, associée aux contraintes d'exploitation et risques persistants d'éboulement ont écarté ces solutions. Il en est de même pour la variante « abattage de la falaise » au regard de son impact environnemental et de son inefficacité contre les risques maritimes. Les solutions en secteur montagneux, avec ou sans tunnel, ont été écartées en raison des contraintes techniques et environnementales. Ce sont les options littorales, avec ou sans tunnel, et comportant des digues et/ou des viaducs qui ont été alors privilégiées.

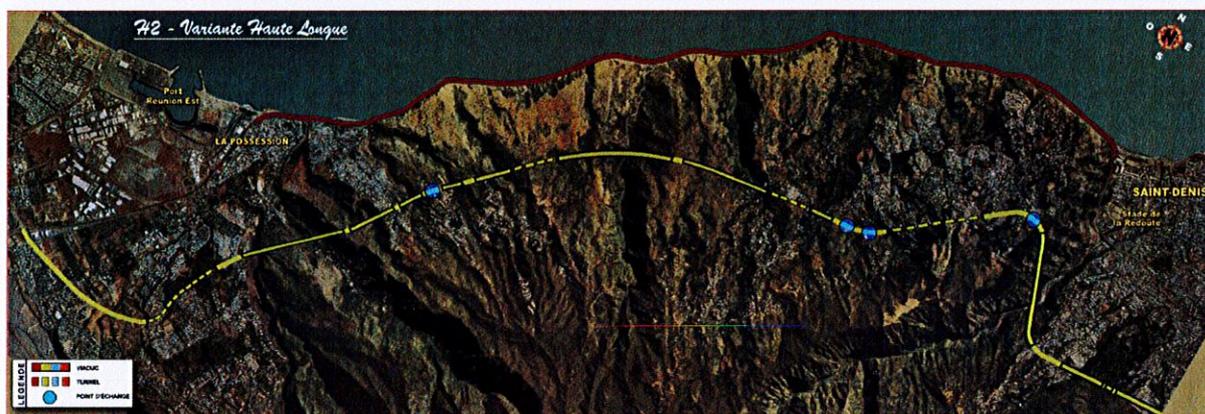
Concernant les aménagements par les Hauts (massif de la Montagne), trois tracés par les Hauts ont été envisagés :

**Carte n° 2 : Tracé à 200 m de hauteur, 15 km de longueur, comprenant 3 750 m de tunnel  
(dont un de 3 100 m à l'est) « H1 »**



Source : région

**Carte n° 3 : Tracé à 400 m de hauteur, 22 km de longueur, se raccordant du - boulevard sud de Saint-Denis à la RN 1 en rive droite de la rivière des Galets « H2 »**



Source : région

Une option mixte passait par le golf : ce fuseau se raccorde au niveau du golf du Colorado et part ensuite vers Sainte-Clotilde. Entre la Montagne et La Possession, il se situe à une altitude intermédiaire (environ 300 m).

Les options de tracé par les Hauts se heurtaient à des enjeux environnementaux et des contraintes réglementaires rédhitratoires (espaces remarquables du Littoral, espèces protégées). Elles ne répondaient pas non plus de manière optimale aux objectifs poursuivis en termes de faisabilité technique du projet, de contraintes et de gestion en exploitation. Dans ces conditions, l'aménagement par les hauts n'a pas été retenu ni fait l'objet de poursuite d'études.

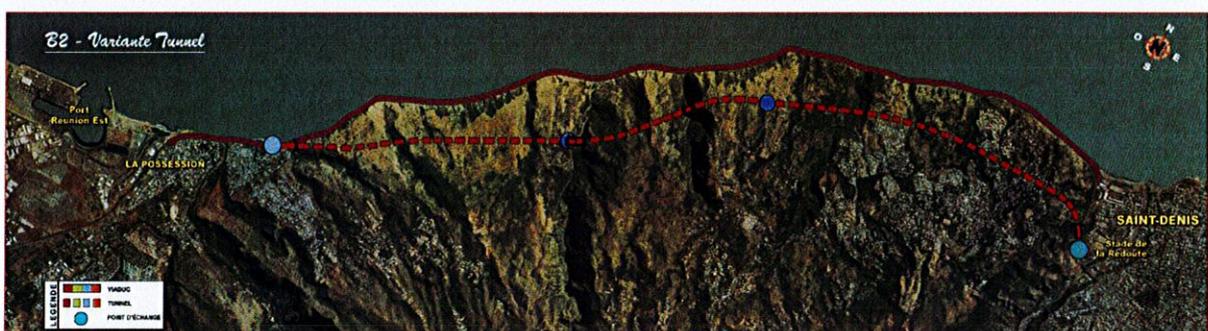
S'agissant des aménagements par le littoral, les familles étudiées comportent des sections terrestres (tunnels) ou maritimes (viaduc ou digue).

Carte n° 4 : Tracé dit « B1 » digue – viaduc et tunnel



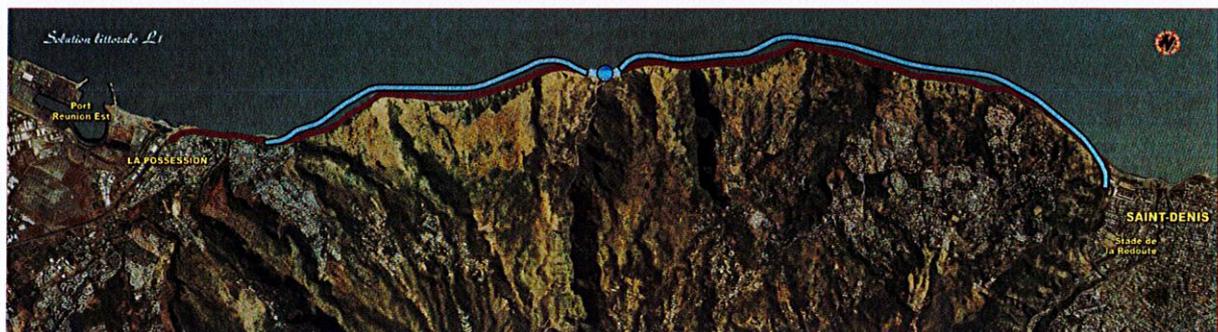
Source : région

Carte n° 5 : Solution entièrement en tunnel « B2 »



Source : région

Carte n° 6 : Options entièrement en mer (digue et /ou viaduc).



Source : région

Les tunnels routiers sont des ouvrages complexes qui nécessitent d'importantes précautions en matière de sécurité. Les normes en la matière ont été fortement renforcées depuis le drame du tunnel du Mont-Blanc. Elles conduisent à en faire des ouvrages très onéreux en investissement comme en exploitation (le coût d'exploitation annuel d'un tunnel est évalué à près de 10 % du montant de l'investissement).

En investissement, les ratios suivants ont été utilisés dans le cadre des études de faisabilité (valeur avril 2006, montant HT) :

- tunnels : 108 858 €/m ;

- viaducs : entre 69 213 €/m (viaduc long) et 76 066 €/m (viaduc court) ;
- digues : ratio estimé entre 45 000 €/m et 60 000 €/m.

Il fallait prendre en considération la sécurité aux têtes de tunnel sous la falaise, le risque de congestion, en particulier à l'entrée de Saint-Denis, les gabarits des convois exceptionnels et le transport des matières dangereuses (ex : carburants des avions pour l'aéroport).

Les tunnels ne permettaient pas d'offrir des options satisfaisantes pour les cyclistes (interdiction formelle en tunnel). Ils offraient cependant l'avantage de minimiser les impacts paysagers et les emprises sur le milieu terrestre ou maritime mais pouvaient par contre impacter des masses d'eau souterraines.

À l'issue de ce processus d'études, les options avec tunnel ont été écartées en raison de leur coût, des impacts lors des traversées à l'air libre dans des milieux sensibles (notamment La Grande Chaloupe), des risques subsistant aux têtes de tunnel ou liés à l'exploitation de ces ouvrages (incendie, etc.) et, enfin, des caractéristiques géométriques réduites (difficulté d'insérer des voies pour les transports en commun et modes doux).

À la suite de l'effondrement de mars 2006, une concertation conduite sur la base des études disponibles en 2005 et menées en 2006 aboutissait au choix de la variante littorale dite « B1 » (carte n° 4), par décision de l'État de décembre 2006.

De fait, en août 2006, la région, appelée à émettre un avis sur la proposition émise par l'État, tout en rappelant que la route du littoral et sa sécurisation relevaient de la compétence de ce dernier, avait exprimé à l'unanimité une préférence pour le tracé « B1 » sous réserve de la consolidation des éléments techniques par la DDE, d'un financement régional complémentaire à celui, principal, de l'État dont, par ailleurs, l'effort ne devait pas porter atteinte au financement d'autres opérations routières ou de transport sur l'île.

Un comité d'experts (présidé par M. Jean Berthier) est mis en place par décision du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer pour définir les conditions d'une sécurisation définitive de la RL avec des préconisations pour la variante « B1 ». Ce comité rend son rapport sur la « détermination de la position de la nouvelle route du littoral entre Saint-Denis et La Possession à la Réunion » le 30 mars 2007.

*« Au moment où la Région va prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de dossier complexe », la ministre de l'écologie, et du développement durable demande l'avis du comité d'expert mis en place par l'État fin 2006 sur trois points en l'autorisant à nouveau à mobiliser le réseau scientifique et technique du ministère (CETMEF, SETRA). Il rendra le 21 février 2008 un rapport complémentaire et le 21 décembre 2008 un rapport définitif.*

Le choix technique opéré pour sécuriser la route du littoral résulte d'un processus ancien de réflexion piloté par l'État jusqu'à la fin de 2007, sur lequel la région a été consultée et poursuivi après le transfert des routes à la région.

### **Le transfert des routes nationales à la région**

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 a organisé le transfert aux collectivités territoriales des routes nationales d'intérêt local (RNIL) et des services participant à l'exercice des compétences routières (les parcs départementaux de l'équipement). L'article 19 de cette loi permettait de transférer la propriété des routes nationales soit au département, soit à la région. Pour La Réunion, la région a repris l'exercice des compétences à compter de 2008 par le décret n° 2007-424 du 23 mars 2007.

L'arrêté préfectoral du 12 décembre 2007 détaille le linéaire des routes (soit 357 kilomètres dont 103 kilomètres de réseau à 2x2 voies), dépendances et accessoires

Dans ce cadre, le directeur d'opération Route du Littoral (DORL) a été mis à disposition de la région du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008, ainsi que les autres agents de la DDE (Pôle Grand Travaux Routiers (PGPR) du Pôle Régional d'Orientations stratégique et prospective pour l'Équipement du Territoire (PROSPET), qui l'assistaient en appui : un ingénieur, un technicien, un secrétaire).

La commission permanente de la région du 26 décembre 2007 a approuvé la passation des avenants permettant la continuité des contrats passés par l'État et l'engagement des nouveaux contrats dont les procédures de consultation étaient en cours. L'arrêté préfectoral n° 4399 du 31 décembre 2007 a transféré les marchés publics et les conventions ayant pour objet les routes nationales, à la région, en ce compris les contrats, marchés et conventions en cours sur le projet de la NRL. Ainsi, les études ont suivi leur cours normal telles qu'engagées par l'État, comme le marché d'étude d'avant-projet sommaire (APS) notamment de la sécurisation de la route, confié par l'État à SCETAUROUTE.

La région souligne l'état de dégradation avancé de la RL qui lui a été transférée, selon elle, avec en particulier la carapace en tétrapode fortement déstructurée ou incomplète, ne protégeant plus la route comme à son origine, ainsi que des ouvrages d'art fortement détériorés eux aussi, faute d'entretien régulier et constant par l'État, parfois proches de la rupture.

### **Le premier protocole État-région en janvier 2007**

Dans le cadre du transfert des routes nationales à la région, ce protocole prévoyait deux projets dissociés : une NRL sécurisée à 2x2 voies d'une part et un Tram Train en tunnel pour passer le massif de la Montagne d'autre part. Il acte, s'agissant de la NRL, un phasage et une route à péage, en se fondant sur le choix du tracé de la solution « B1 » et chiffre les travaux à 930 M€ TTC en deux tranches (2007-2013 et 2013-2017).

Pour la première tranche des travaux routiers « *dont l'engagement est prévu en 2009* », qui devait porter sur les digues et viaducs en mer à construire, le taux d'intervention de l'État était fixé à 59 % du montant TTC des travaux. S'agissant de la seconde tranche de travaux à réaliser dans le cadre d'une concession conformément à l'article L. 153-1 du code de la voirie routière (viaducs, digues et tunnels), la subvention de l'État, incluant le remboursement de la TVA au concessionnaire, aurait été calculée sur la base de 22 % de la contribution publique nécessaire à la concession pour la seconde tranche.

Concernant le projet de tram-train, évaluée à 1,3 Md€, la contribution de l'État est estimée à 435 M€, sous la forme de l'avantage procuré par l'article 217 undecies du CGI, non déterminable au moment de la signature du protocole, et de subventions directes des ministères chargés des transports, de l'aménagement du territoire et de l'outre-mer.

Le préfet de La Réunion a saisi la mission régionale d'expertise économique et financière (MREEF) de la trésorerie générale de l'île qui a rendu un rapport en octobre 2009 sur la soutenabilité financière pour la région du projet de tram-train, la région ayant fait le choix de recourir pour sa réalisation à un contrat de partenariat public privé (PPP).

Le projet de tram train faisait naître, selon les hypothèses de coûts actualisées dans cette étude, un besoin de financement annuel entre 100 et 110 M€ et un coût d'investissement de 1,6 Md€ (+ 25 %). La région demandait une dotation ferroviaire (de type TER) de l'ordre de 80 M€ à l'État et la révision du protocole avec une hausse de 160 M€ de l'aide de l'État. Elle

concluait sur un financement sans aide complémentaire pesant négativement sur la situation financière de la région pour de nombreuses années.

Pour la région, l'estimation de la solution « B1 » devait être réévaluée de 930 M€ à 1,3 Md€ TTC (pour une 2x2 voies simple), selon les premières évaluations du nouveau bureau d'études. La mise en place du péage pour financer les travaux de la tranche n° 2, tant en termes de tarif que de sa faisabilité juridique s'est avéré problématique. En effet, la RD41 ne peut être considérée comme un itinéraire alternatif, offrant un niveau de service largement inférieur et non empruntable par l'ensemble des usagers. Sur cette question du péage, la région indique avoir consulté le ministère qui ne lui aurait jamais répondu.

Enfin, la CAA de Bordeaux a annulé le 30 juin 2011 l'arrêté du 25 mars 2008 portant déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de tram-train (partiellement annulé par le jugement du TA du 2 avril 2009), sanctionnant la méconnaissance des dispositions de l'article 4 du décret du 17 juillet 1984 relatifs au grands projets d'infrastructures sur l'établissement d'un bilan socioéconomique réaliste, soulevant les lacunes sur les modalités de financement, les insuffisances dans l'évaluation des coûts d'investissement et d'exploitation et, enfin, l'incertitude sur l'effort financier de la collectivité.

## Annexe n° 3. Liste des mesures compensatoires

Code	Montant estimé	Mesure	Délais de mise en œuvre	Dépendé, en 2021	soit en % de la mesure	Respect du calendrier	Retard (octobre 2020)
MCM01	3 030 000 €	Définition, classement et gestion d'une zone de protection d'habitats marins remarquables Habitats et espèces visées : écosystèmes marins, coraux, tortues Actions ciblées principalement sur le maintien biologique de l'état de conservation	Choix du site : N+2 Elaboration d'un plan de gestion : N+3 Mise en œuvre du plan de gestion : N+3 à N+7	- €	0%	Le site de Sainte-Rose aurait été choisi mais la région n'en justifie pas	2 ans et demi
MCM02	615 000 €	Participation à l'élaboration de 2 plans directeurs de conservation (PDC) pour la baléine à bosse et les dauphins fréquentant les eaux côtières réunionnaises sous pilotage de la DEAL ; mise en œuvre d'actions de ces PDC	Elaboration des plans de conservation : N+3 Mise en place et réalisation des actions : N+3 à N+8	105 000 €	17%	Les PDC ont été élaborés, mais les actions ne sont pas mises en place (ni même encore choisies)	1 an et demi
MCM03	30 000 €	Mise en œuvre d'actions du PNA pour les tortues marines	Analyse et choix d'un site de ponte de 5 ha : N+3 Réalisation des actions de restauration : N+3 Entretien et suivi : N+3 à N+8	299 383 €	100%	Oui pour l'essentiel, le suivi est en cours	
MCM04	640 000 €	Approfondissement des connaissances pour les mammifères marins en lien avec le projet NRL (baléine à bosse et grand dauphin)	Conception de l'étude : N Lancement de l'étude et études de terrain : N+1 à N+3 Dépouillement des données : N+3	- €	0%	Discussions en cours, pas encore de contractualisation avec l'université pour le financement d'une thèse	4 ans et demi
MCM05	680 000 €	Amélioration des conditions de quai de quatre des mammifères marins pour toute la durée du chantier	Appui pour la création et animation d'une structure porteuse du label d'observation responsable : N+1, N+2 Communication, sensibilisation des usagers de la mer : N+1 à N+7	495 888 €	73%	Oui	
MCM06	5 900 000 €	Mise en place d'une trame bleue marime par des aménagements spécifiques sur certaines infrastructures et immersion de récifs artificiels	Mise en place des récifs artificiels (après modification) : <b>Fin des travaux sous-marins (fin 2020)</b> Suivi de la mesure sur la colonisation en coraux et en toute autre espèce : état initial N, puis suivi N+0,5 à N+10	1 172 907 €	20%	Seule l'immersion d'un modèle-test a été réalisée, la région a obtenu des reports de mise en œuvre de la mesure - AOT écotécifs reçus	
MCT01	750 000 €	Acquisition de sites abritant des reliques de forêts semi-sèches au sein du massif de la Montagne.	Lancement des démarches d'acquisition foncière : N+1 Acquisition progressive des terrains : N+1 à N+4	- €	0%	Prospection foncière toujours en cours	3 ans et demi
MCT02a	1 116 000 €	Mise en œuvre d'actions de restauration écologique d'habitats à fort valeur patrimoniale - Restauration écologique de reliques de forêts semi-sèches au sein du massif de la Montagne	Restauration sur les parcelles de restauration LIFE-COREXRUN : N+1 à N+8 Restauration sur les parcelles acquises lors de la mesure MCT01 : N+3 à N+13	520 389 €	47%	En cours	
MCT02b	1 085 000 €	Restauration d'habitats de la falaise via une dépose sélective des filets sur une portion de la falaise afin de rétablir un continuum écologique	Expertise au choix de l'entreprise : N+2 à N+6 Dépose des filets : N+8 Suivi de la recolonisation : N+7 à N+11	- €	0%	Sans objet, mesure postérieure à la mise en service de la NRL.	
MCT02c	20 000 000 €	Restauration de la maritimité de la falaise sur au moins 1,5 km	Evaluation faisabilité technique de déconstruction de la route, lancement des études et procédures : N+1 à N+3 Travaux de déconstruction de la route et de dépose de filets : N+7 Suivi de la recolonisation : N+7 à N+11	71 798 €	0%	Marché attribué, la réalisation dépend de la mise en service de la NRL.	
MCT03	500 000 €	Participation à l'élaboration des plans sous pilotage DEAL et mise en œuvre d'actions de PNA et PDC d'espèces végétales remarquables	Rédaction des PDC : N+1 à N+3 Mise en œuvre : N+3 à N+8	254 523 €	51%	PDC rédigés, pas de mise en œuvre	1 an et demi
MCT04		Lutte contre les EEE (incluse dans MCT02)		- €			
MCT05	490 000 €	Participation à l'élaboration des plans sous pilotage DEAL et mise en œuvre d'actions de PNA et PDC d'espèces animales remarquables (a. filaine)	Rédaction des PDC : N+1 à N+3 Mise en œuvre : N+3 à N+8	145 008 €	29%	PDC rédigés, une action aurait été mise en œuvre (pas de justification apportée par la région)	1 an et demi
MCT06	390 000 €	Participation à l'effort de soin de l'avifaune sensible impactée	N+1 à N+27	98 099 €	25%	En cours	
MCT07a	100 000 €	Participation à la thèse oiseaux marins et infrastructures	N+1 à N+4	140 000 €	140%	Terminé	
MCT07b	230 000 €	Etudes expérimentales pour la définition et l'optimisation de gîtes artificiels pour la nidification des oiseaux marins	N+1 à N+4 Suivi N+5 à N+10	19 338 €	8%	Phase 2 en cours	
MCT07c	250 000 €	Approfondissement des connaissances sur les moyens de lutte contre la liane papillon	N+1 à N+7	- €	0%	Etude en cours	
TOTAL	36 076 000 €			3 318 305 €	9%		

Source : CRC, d'après la décision n° 2013-07 de dérogation à une interdiction prévue à l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur les espèces protégées et le bilan environnemental semestriel n° 12 de la région (2<sup>ème</sup> semestre 2020).

## Annexe n° 4. Analyses financières prospectives

Tableau n° 10 : Prospective 2021-2025 CAF à 130 M€

En €	CA 2021	BP 2022	2023	2024	2025	Observation
= CAF brute	136 000 508	140 719 350	130 000 000	130 000 000	130 000 000	Moyenne 20015-2021
- Annuité en capital de la dette	64 313 148	65 500 000	72 367 863	82 510 304	81 514 803	
<b>= CAF nette ou disponible (C)</b>	<b>71 687 360</b>	<b>75 219 350</b>	<b>57 632 137</b>	<b>47 489 696</b>	<b>48 485 197</b>	
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	12 249 846	35 000 000	40 113 846	48 584 941	48 584 941	Dep.équip x 16,404%
+ Subventions d'investissement reçues	83 815 930	185 585 300	107 327 909	107 327 909	107 327 909	Dep.équip x40% NRL x33%
+ Produits de cession	1 049 463	1 500 000	0	0	0	
+ Autres immobilisations financières	0	1 470 000	0	0	0	
<b>= Recettes d'inv. hors emprunt (D)</b>	<b>97 115 239</b>	<b>223 555 300</b>	<b>147 441 755</b>	<b>155 912 851</b>	<b>155 912 851</b>	
<b>= Financement propre disponible (C+D)</b>	<b>168 802 599</b>	<b>298 774 650</b>	<b>205 073 892</b>	<b>203 402 547</b>	<b>204 398 048</b>	
<i>Fi. propre dispo / Dépenses d'équipement</i>	<i>85,13%</i>	<i>122,18%</i>	<i>70,54%</i>	<i>117,10%</i>	<i>145,10%</i>	
- Dépenses d'équipement	198 286 482	244 536 979	296 177 405	296 177 405	296 177 405	
Dont :						
. Nouvelle route du littoral	90 342 199	50 067 665	159 186 467	159 186 467	159 186 467	846 M€ sur 6 ans
. Autres dépenses d'équipement	107 944 283	194 469 314	136 990 938	136 990 938	136 990 938	Moyenne 2015-2021
- Subventions d'équipement versées	81 357 208	103 681 922	99 369 109	99 369 109	99 369 109	Moyenne 2015-2021
+/- Dons, subv. et prises de part	211 956	375 000	179 295	179 295	179 295	Moyenne 2015-2021
- Participations et inv. financiers nets	33 403 615	2 299 929	10 000 000	10 000 000	10 000 000	
+/- Var. autres dettes et cautionnements	-900	2 500	0	0	0	
<b>Besoin (-) capacité (+) de financement propre</b>	<b>-144 455 762</b>	<b>-52 121 680</b>	<b>-200 651 917</b>	<b>-202 323 262</b>	<b>-201 327 761</b>	
+/- Solde des opérations pour compte de tiers	1 614 352	-500 000	0	0	0	
<b>= Besoin (-) ou capacité (+) de financement</b>	<b>-142 841 410</b>	<b>-52 621 680</b>	<b>-200 651 917</b>	<b>-202 323 262</b>	<b>-201 327 761</b>	
Nouveaux emprunts de l'année	140 000 000	52 621 680	200 651 917	202 323 262	201 327 761	
En cours de la dette	1 317 120 857	1 304 242 537	1 432 526 590	1 552 339 548	1 672 152 506	
Capacité de désendettement	9,68	9,27	11,02	11,94	12,86	
Fonds de roulement	74 356 609	74 356 609	74 356 609	74 356 609	74 356 609	
Reprise ou abondement du fonds de roulement	-4 860 473	0	0	0	0	

Source : CRC

Tableau n° 11 : Prospective 2021-2025 avec CAF à 160 M€

En €	CA 2021	BP 2022	2023	2024	2025	Observation
= CAF brute	136 000 508	140 719 350	160 000 000	160 000 000	160 000 000	
- Annuité en capital de la dette	64 313 148	65 500 000	72 367 863	82 510 304	81 514 803	
<b>= CAF nette ou disponible (C)</b>	<b>71 687 360</b>	<b>75 219 350</b>	<b>87 632 137</b>	<b>77 489 696</b>	<b>78 485 197</b>	
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	12 249 846	35 000 000	40 113 846	48 584 941	48 584 941	Dep.équip x 16,404%
+ Subventions d'investissement reçues	83 815 930	185 585 300	107 327 909	107 327 909	107 327 909	Dep.équip x40% NRL x33%
+ Produits de cession	1 049 463	1 500 000	0	0	0	
+ Autres immobilisations financières	0	1 470 000	0	0	0	
<b>= Recettes d'inv. hors emprunt (D)</b>	<b>97 115 239</b>	<b>223 555 300</b>	<b>147 441 755</b>	<b>155 912 851</b>	<b>155 912 851</b>	
<b>= Financement propre disponible (C+D)</b>	<b>168 802 599</b>	<b>298 774 650</b>	<b>235 073 892</b>	<b>233 402 547</b>	<b>234 398 048</b>	
<i>Fi. propre dispo / Dépenses d'équipement</i>	<i>85,13%</i>	<i>122,18%</i>	<i>70,54%</i>	<i>117,10%</i>	<i>145,10%</i>	
- Dépenses d'équipement	198 286 482	244 536 979	296 177 405	296 177 405	296 177 405	
Dont :						
. Nouvelle route du littoral	90 342 199	50 067 665	159 186 467	159 186 467	159 186 467	846 M€ sur 6 ans
. Autres dépenses d'équipement	107 944 283	194 469 314	136 990 938	136 990 938	136 990 938	Moyenne 2015-2021
- Subventions d'équipement versées	81 357 208	103 681 922	99 369 109	99 369 109	99 369 109	Moyenne 2015-2021
+/- Dons, subv. et prises de part	211 956	375 000	179 295	179 295	179 295	Moyenne 2015-2021
- Participations et inv. financiers nets	33 403 615	2 299 929	10 000 000	10 000 000	10 000 000	
+/- Var. autres dettes et cautionnements	-900	2 500	0	0	0	
<b>Besoin (-) capacité (+) de financement propre</b>	<b>-144 455 762</b>	<b>-52 121 680</b>	<b>-170 651 917</b>	<b>-172 323 262</b>	<b>-171 327 761</b>	
+/- Solde des opérations pour compte de tiers	1 614 352	-500 000	0	0	0	
<b>= Besoin (-) ou capacité (+) de financement</b>	<b>-142 841 410</b>	<b>-52 621 680</b>	<b>-170 651 917</b>	<b>-172 323 262</b>	<b>-171 327 761</b>	
Nouveaux emprunts de l'année	140 000 000	52 621 680	170 651 917	172 323 262	171 327 761	
En cours de la dette	1 317 120 857	1 304 242 537	1 402 526 590	1 492 339 548	1 582 152 506	
Capacité de désendettement	9,68	9,27	8,77	9,33	9,89	
Fonds de roulement	74 356 609	74 356 609	74 356 609	74 356 609	74 356 609	
Reprise ou abondement du fonds de roulement	-4 860 473	0	0	0	0	

Source : CRC

## RÉPONSES

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022



ID : 974-239740012-20221215-DAP2022\_0046-DE

Didier ROBERT  
107, rue Jules Aubert  
97400 Saint-Jean

Saint-Jean le  
2 novembre 2022

ENREGISTRÉ AU GREFFE

Le 3 novembre 2022

N° 2022-261

C.R.C. La Réunion - Mayotte

Chambre Régionale des  
Comptes de La Réunion / Mayotte  
44, rue Alexis de Villeneuve  
97488 Saint-Jean Cedex

Objet: rappt d'obscation déposé NREL

Préciser le Président,

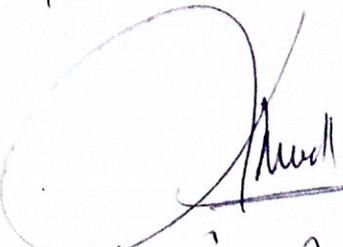
A la suite de votre rapport d'obscation  
sur les travaux de réalisation de la NREL,  
j'entend indiquer que je ne puis pas  
partiellement en accepter les termes en  
ce que la faute de l'état qui est  
parfaitement établie n'est pas  
suffisamment mise en évidence par  
la chambre.

En effet, le refus de l'état de  
respecter les procédures d'évaluation  
environnementale qui ouvrir une nouvelle  
carrrière alors que les ressources en  
roches sont clairement évaluées et  
arrêtées sur le territoire est un  
élément d'existence aujourd'hui.

Le point doit être rappelé de la  
responsabilité financière de l'état  
dans les surcoûts auxquels la Région  
doit aujourd'hui faire face en  
l'absence d'ouverture de carrière.

Ainsi, j'attends tout maintenant,  
à l'encontre de vos conclusions, mes  
observations antérieures sur votre rapport  
qui démontrent par la totalité des  
surcoûts de la NPL liés à l'absence  
d'ouverture de carrière en rodol doit  
rester à la charge de l'état et non  
pour moitié à celle de la Région  
tel que cela a été indûment accepté  
par la nouvelle majorité régionale,  
et cela au préjudice de la population  
Délivranaise.

Je vous prie de croire, Monsieur le  
Président, à l'assurance de mes  
salutations respectueuses.

  
Olivier Robert

ENREGISTRÉ AU GREFFE

Le 4 novembre 2022

N° 2022-266

C.R.C. La Réunion - Mayotte

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

ID : 974-239740012-20221215-DAP2022\_0046-DE

*SLOW*  
Page 1 / 6

Sainte-Clotilde, le

04 NOV. 2022

**CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE LA  
RÉUNION  
44 RUE ALEXIS DE VILLENEUVE  
97400 SAINT-DENIS**

D2022/14841

Votre identifiant Région : 5256.1  
(A rappeler dans toutes vos correspondances)

Affaire suivie par : Nicolas MORBÉ  
DGA-RD

Tél : 0262908400 - Mèl : nicolas morbe@cr-reunion.fr

V/REF : Courrier n°22-547 du 04 octobre 2022  
N/REF : D2022/14841/DGA-RD/NM/ctvk

OBJET : Notification du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes de la gestion région Réunion – Nouvelle Route du Littoral (NRL)

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 4 octobre 2022, vous m'avez transmis le rapport visé en objet.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les observations de la Région sur ce document.

Je vous informe que, sous réserve du délai de transmission à ma collectivité du document final, celui-ci devrait pouvoir être inscrit à l'ordre du jour de la prochaine assemblée plénière du Conseil régional programmée pour la mi-décembre 2022.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

La Présidente,



Huguette BELLO

**Observations de la Région Réunion  
sur le rapport définitif de la CRC  
Contrôle de gestion/NRL/04 octobre 2022**

Le rapport de la CRC appelle de la part de la Région les observations suivantes :

**Sur le pilotage du projet (p. 16)**

La CRC relève que le comité de pilotage prévu au protocole de Matignon du 14 octobre 2010 qui aurait dû associer les services centraux du ministère n'a pas été activé et n'a pas fonctionné.

A ce sujet, il convient de bien distinguer les instances de pilotage du projet de celui du Protocole.

Effectivement, le comité visé au Protocole de Matignon n'a pas été activé au sens où il n'y a pas eu de réunion associant la Région Réunion et le niveau central de l'Etat. Il n'appartient cependant pas à la Région de juger s'il était pertinent ou non qu'il y ait eu entière délégation du suivi au niveau des services déconcentrés de l'État (Préfecture, DEAL).

Il ne s'agissait pas, pour autant, du comité de pilotage de suivi du projet de la NRL, mais bien de celui du Protocole et de sa mise en œuvre.

Pour la NRL, un premier comité de pilotage « élargi » avait été institué par l'État avant le transfert de compétence. Il associait, outre l'État (représenté par le Préfet, qui le présidait), la Région, le Département et les communes de Saint-Denis et de La Possession.

La Région, devenue Maître d'ouvrage à partir de 2010, a logiquement fait dans un premier temps le choix de la continuité, pour évoluer ensuite vers un format plus resserré et plus opérationnel, se limitant à l'État et à la Région. Il s'est réuni fréquemment jusque fin 2013, avec un pilotage très rapproché en phase instruction des autorisations environnementales directement liées au projet.

Par la suite, la fréquence des réunions de ce comité s'est espacée, mais il a été institué un suivi rapproché sous forme d'un comité technique (DEAL/DORL) qui travaillait sur les sujets matériaux, carrières, andains, ... Des rencontres Préfet/Président de Région pouvaient s'en suivre autant que de besoin et le projet pouvait être évoqué lors de réunions ayant un objet plus large.

Il n'y a, à notre sens pas eu d'insuffisance de pilotage en la matière, la mesure du pilotage d'un projet ne pouvant se limiter à la seule fréquence de la comitologie, comme le laisse pourtant clairement entendre le rapport. Sans pouvoir juger de l'action des différents services de l'Etat, la Région Réunion réaffirme qu'elle a correctement joué son rôle de pilote en tant que Maître d'ouvrage.

**Sur l'équipe de conduite d'opération (p. 20)**

Il est certain que, à partir de 2019, entre la gestion des travaux et la gestion des pré-contentieux, la variabilité des effectifs de la Direction Opérationnelle de la Route du Littoral (DORL) a pu être importante. Elle n'a pour autant pas été impactée dans ses capacités de suivi et de pilotage. La maîtrise d'ouvrage a, avec constance, exercé ses responsabilités à tous moments.

Si au moment de la crise Covid, plusieurs défections d'agents sont à noter, les décisions de recrutement ont systématiquement été prises. Le processus de recrutement a été parfois plus long qu'il ne serait souhaitable, un profil de candidat adapté à un tel projet n'étant pas aisé à trouver.

### **Sur l'accès aux matériaux nécessaires à la construction des digues (p. 25)**

La CRC note que les contrats des digues ont été passés en 2013 et 2014, sans que n'ait été suffisamment anticipées les difficultés administratives potentielles liées à l'ouverture de carrières.

La CRC note cependant que cette considération ne préjuge pas des responsabilités qui pourraient être établies entre la Région, l'État et les opérateurs économiques en charge de l'exécution des travaux, notamment dans le cadre de contentieux si ceux-ci devraient prospérer.

La Région ne peut que répéter qu'elle a été à l'origine de différentes initiatives pour préparer la question de l'approvisionnement, afin d'anticiper autant que faire se pouvait les obstacles prévisibles, dans le cadre de sa mission de maîtrise d'ouvrage qui est une mission d'ordre général. Toutefois, la Région est demeurée dans le cadre de l'exercice de ses compétences, au sein desquelles ne figurent pas le métier de carrier ; la collectivité ne peut suppléer ni remplacer des professionnels dans l'exercice normal de leur métier.

En revanche, pour comprendre chacun en leur sein des carriers présents sur l'île, les opérateurs économiques étaient parfaitement informés des contraintes administratives et des responsabilités pesant sur eux au moment de faire une offre. Spécialement, le candidat retenu ne pouvait ignorer qu'il prenait, lors de la signature du marché, des engagements contractuels forts. S'agissant des deux majors du BTP, groupés pour l'occasion de cet appel d'offres, disposant dans leurs filiales, d'importants carriers de l'île, dont c'est précisément la profession et le domaine d'expertise, ils se sont pourtant montrés incapables d'obtenir la moindre autorisation, en quelque lieu et quel que soit le délai à considérer. Ce n'était pourtant pas un obstacle infranchissable. A cet égard et pour rappel, le concurrent du titulaire a su obtenir une autorisation d'exploiter une carrière en roche massive dans l'Est, rapidement.

La Région tient à souligner que s'agissant de professionnels, ils ne peuvent être dédouanés de l'échec complet de la mise en exploitation de carrières, au motif qu'ils ne maîtriseraient pas « *des difficultés juridiques liées à l'ouverture et à l'exploitation des carrières* ». Chacun a à affronter des difficultés et des contraintes qu'il ne maîtrise pas entièrement. Cela fait partie intégrante du métier de carrier et des aléas auxquels un carrier peut être exposé lorsqu'il s'emploie à obtenir une autorisation de carrière commerciale. Lorsqu'aucune initiative n'aboutit, cela constitue à l'évidence un échec, dont il est alors tentant d'essayer de faire supporter les conséquences par un partenaire public.

Ainsi, s'agissant des 50.000 tonnes d'enrochements importées sur les 200.000 tonnes attendues, c'est en grande partie en raison d'un échec du carrier du groupement. La qualité des matériaux qu'il est allé chercher sur la Grande Île n'étant pas non plus au rendez-vous.

### **Sur les retards du projet et les surcoûts (p. 27)**

L'achèvement de la NRL accuse en effet un retard certain du fait de cette difficulté à gérer dans la durée l'approvisionnement en matériaux, à l'origine de la résiliation du marché digue Grande Chaloupe – La Possession (ouvrage auquel devra finalement se substituer un second grand viaduc). Les retards de chantier ne sont toutefois pas réductibles à la seule problématique des matériaux.

La réalisation des digues n'a jamais connu de retards ou d'interruption directement et exclusivement liés à l'approvisionnement en matériaux. Le chantier a connu d'autres causes de retards, liées à la

bonne réalisation des travaux eux-mêmes. Rappelons de même que les opérateurs en charge des viaducs ont aussi accusé d'importants retards sans corrélation avec ce sujet de l'approvisionnement.

De l'analyse de la CRC, les surcoûts n'auraient pas été si importants, si l'option second viaduc avait été retenue dès 2011-2012, malgré un surcoût alors estimé de + 10 % (entre 140 et 170 M€). Pour autant les surcoûts dans l'exécution des contrats passés sont apparus dans le cadre de la mise en œuvre du tronç commun aux deux variantes.

Enfin, à la lumière des difficultés rencontrées dans la réalisation de ce premier tronçon, la Région s'estime confortée dans son choix de changer de procédé pour finaliser la NRL et de mettre en œuvre un second grand viaduc.

### **Sur la transparence / l'insincérité / la constitution de provisions (p. 39)**

On ne peut que constater que, en effet, le suivi de l'évolution du coût à terminaison n'a jamais fait l'objet d'un reporting régulier auprès des instances de la collectivité sous l'ancienne mandature.

Pour autant, des provisions pour risques avaient été constituées (+250 M€ d'autorisation de programme, engagés en commission permanente) et une information avait également été faite sur l'ampleur des réclamations des groupements, réclamations qui sont de notoriété publique.

Le nouvel exécutif s'est engagé, dans sa délibération du 21 octobre 2021, à une plus grande transparence et à un point d'information régulier sur le projet devant les conseillers régionaux. Il mettra en œuvre les provisions que lui commande la loi, qui semblent peu clairement exprimées dans le rapport, qui apparaît, sur certains points, contradictoire et imprécis.

### **Sur le volet environnemental (p. 50)**

Les considérations reprises par la Chambre sur les impacts du projet ne semblent pas se référer aux réalités mesurées en phase de travaux.

Le bilan environnemental a été dressé par la Région, à mi-parcours, dont les termes à la fois objectifs et globalement positifs, n'ont pas été utilement contestés.

La Région reconnaît que le programme des mesures compensatoires n'est pas intégralement mis en œuvre. Pour autant, celui-ci a été défini sur la base d'une évaluation amont des impacts qui ne s'avèrent pas être ceux finalement rencontrés.

D'ailleurs, la partie du tracé conduisant à une plus grande artificialisation des fonds marins ne devant pas être mise en œuvre (second viaduc en place de la digue), la Région adhère à l'avis de la CRC considérant qu'il serait légitime que ce programme de mesures puisse être révisé. Cela devra être vu dans le cadre du renouvellement des autorisations environnementales pour les travaux de la dernière tranche.

### **Sur la gestion des emprunts (p. 44)**

Concernant les tirages auprès de la CDC, la Région confirme la mobilisation des 450 M€ dont une consolidation de :

- 300 M€ en 2019 ;
- de 150 M€ en 2021, pour laquelle la régularisation comptable se fera fin 2022.

Il reste un contrat de 172,6 M€ destiné initialement au financement d'un TCSP sur la NRL qui a fait l'objet d'un avenant en 2019 pour le financement des voiries régionales (principalement la NRL). Ce contrat est en cours d'instruction auprès de la CDC pour prolongation de la date de mobilisation, compte-tenu du choix de réaliser un Viaduc entre la Grande-Chaloupe et la Possession afin d'achever le projet.

Concernant les contrats d'emprunt souscrits auprès de la BEI, il restait une enveloppe de 150 M€ à mobiliser avant avril 2022. Après divers échanges auprès de cette dernière, cette réserve est abandonnée et fera l'objet d'une nouvelle instruction dans le cadre de la réalisation du futur Viaduc. Par ailleurs, des avenants sont en cours sur les contrats existants de la NRL et Route des Tamarins. Dans ce cadre, la banque renoncera à toutes indemnités liées au non-respect des ratios financiers pour les exercices 2018 à 2021 (*Capacité de désendettement/CDD > 8 ans sur 2 exercices consécutifs*) mais la Région devra respecter pendant toute la durée du prêt les ratios financiers suivants : CDD < 10 ans jusqu'en 2027 puis < 9 ans pour les années suivantes. Le ratio lié à l'épargne de gestion restera inchangé soit 1,4 fois l'annuité courante en capital et en intérêts pendant 2 exercices consécutifs.

Ces engagements s'inscrivent pleinement dans la Nouvelle Stratégie Financière de la mandature qui a été confirmée dans le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPI-PPF) 2023-2030 validé en assemblée plénière le 28 octobre 2022.

A ce jour, la Région a mobilisé pour la NRL une enveloppe de 800 M€ d'emprunts.

### **Sur le FCTVA (p. 31)**

La Région réaffirme que, au contraire de l'appréciation de la CRC, elle a subi une moins-value sur le FCTVA attendu sur le projet. L'esprit du protocole de Matignon du 14/10/2010 et les engagements pris par l'Etat n'ont pas été respectés. Ce n'est pas dans ce protocole que figure l'erreur, mais dans sa mise en application opérationnelle et sa traduction dans la convention AFITF qui n'a pas permis d'obtenir, à ce stade, la totalité du montant de FCTVA convenu à l'origine avec l'Etat.

### **Sur certaines recommandations (*charges de personnels et charges d'emprunts*) (p. 47)**

La Région prend bonne note que les charges de personnels (DORL) et d'emprunts auraient pu être imputées sur le budget de l'opération en dépense d'investissement. Elle prend également note que les dépenses en matière de personnels et de conseils sont restées mesurées.

### **Sur les déclarations de l'ancien Président de la Région (p. 26)**

La Région n'adhère pas à l'amalgame qui est fait entre, d'une part, la participation négociée entre l'Etat et l'actuel exécutif, à hauteur de 420 M€ pour l'achèvement de la NRL en viaduc, et, d'autre part, les surcoûts liés aux difficultés de mise en œuvre des différentes sections de digues.

S'il est exact que l'ancienne mandature a laissé des surcoûts effectifs et potentiels, ils n'ont aucun rapport avec les accords obtenus de l'Etat.

## Sur les cinq recommandations

### **1 - réactiver le comité de suivi dès que possible (p. 17)**

Cela a été fait dès le mois de juillet 2022.

### **2 – réunir le comité scientifique conformément à la fréquence définie par la décision n°2013-07 du préfet de La Réunion en date du 20 décembre 2013 et mettre à sa disposition l'ensemble des éléments nécessaires pour remplir son officie dans de bonnes conditions (p. 20)**

Ce comité n'existe plus et n'est plus opérationnel après défection de nombre d'experts le composant. Son fonctionnement, s'il devait être reconduit est à repenser sur la base d'un retour d'expérience. En fait, il sert plus aux services de l'État, pour les éclairer dans la décision lorsque la Région demande une adaptation, qu'au MOA lui-même, qui dispose de ces propres AMO et conseils experts. La difficulté réside dans le fait de trouver des experts indépendants mais suffisamment mobilisables pour se prononcer sur des questions importantes pour adapter des mesures sur un chantier en cours de construction (le temps du chantier n'est pas celui du chercheur).

La DEAL suggère de s'adresser à des experts locaux (ex. CSRPN). Malheureusement, souvent ces experts militent aussi dans des associations locales de protection de la nature. Ils peuvent donc être aussi juges et parties, voire membres d'associations réalisant des recours sur les autorisations du projet. La question reste donc entière. C'est un des points à débattre avec l'État en comité de suivi.

### **3 – actualiser, d'ici la fin 2022 une trajectoire financière réaliste compte tenu du retard d'achèvement de la NRL et de la réévaluation de son coût final (p. 41)**

Un Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPI-PPF 2023-2030), dépenses et recettes, intégrant la réalisation de la NRL a été débattue en assemblée plénière le 28/10/2022. Il s'agit là d'un début de réponse à la recommandation de la CRC.

### **4 – évaluer de manière sincère les risques financiers liés à la NRL et inscrire les provisions comptables nécessaires à leur couverture, conformément aux dispositions du D.4321-2 du CGCT (p. 43)**

Sur la constitution de provisions pour risques et charges, la Région note que celles-ci, comptabilisées en section de fonctionnement, s'imposeraient si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies (p. 43) :

- obligation vis-à-vis d'un tiers résultant d'un évènement passé (*rattachable à l'exercice clos ou antérieur*) ;
- probabilité ou certitude qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation vis-à-vis du tiers ;
- son montant peut être estimé de manière fiable.

La nouvelle mandature entend mettre en œuvre les efforts nécessaires pour parvenir à répondre, s'il y a lieu, à ces différentes conditions, conformément également aux recommandations du commissaire aux comptes dans le cadre de la certification des comptes de la Région.

### **5 – réaliser les mises à jour du dossier d'engagement du maître d'ouvrage afin notamment de permettre l'évaluation des dispositifs sur lesquels il s'est engagé dès que possible (p. 53)**

Il s'agissait là d'une démarche volontaire et ne s'imposant pas au MOA. La question se posera de sa poursuite/reconduction sous cette forme devant l'exécutif régional au moment du renouvellement de la DUP et des autorisations environnementales. A ce stade la collectivité ne souhaite pas prendre d'engagement sur ce point.

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022



ID : 974-239740012-20221215-DAP2022\_0046-DE



Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

**SLO**

ID : 974-239740012-20221215-DAP2022\_0046-DE

Les publications des chambres régionales des comptes  
de La Réunion et de Mayotte  
sont disponibles sur le site :

[www.ccomptes.fr/crc-la-reunion-et-mayotte](http://www.ccomptes.fr/crc-la-reunion-et-mayotte)

**Chambres régionales des comptes de La Réunion et de Mayotte**

44 rue Alexis de Villeneuve

97 488 Saint-Denis Cedex

[www.ccomptes.fr/fr/crc-la-reunion-et-mayotte](http://www.ccomptes.fr/fr/crc-la-reunion-et-mayotte)

<https://twitter.com/CRCLRM>

<https://www.linkedin.com/company/chambres-regionales-comptes-reunion-mayotte>